

Doing Business

2009

DOING BUSINESS 2009

COMPARAISON DES RÉGLEMENTATIONS DANS 181 PAYS



Doing Business

2009



© 2008 The International Bank for Reconstruction and Development / The World Bank
1818 H Street NW
Washington, DC 20433
Téléphone : 202-473-1000
Site web : www.worldbank.org
Courriel : feedback@worldbank.org

Tous droits réservés.

1 2 3 4 08 07 06 05

Publication de la Banque mondiale et de la Société financière internationale.

Le présent rapport a été établi par les services du Groupe de la Banque mondiale. Les constatations, interprétations et conclusions qui y sont présentées ne reflètent pas nécessairement les vues des Administrateurs de la Banque mondiale ou des pays qu'ils représentent. La Banque mondiale ne garantit pas l'exactitude des données contenues dans cette étude.

Droits et licences

Le contenu du présent rapport fait l'objet d'un dépôt légal. La publication ou la transmission d'une partie ou de l'intégralité de cet ouvrage peut constituer une violation de la législation applicable. La Banque mondiale encourage la diffusion de ses études et, normalement, accorde sans délai l'autorisation d'en reproduire des passages.

Pour obtenir cette autorisation, veuillez adresser votre demande en fournissant tous les renseignements nécessaires, par courrier, au Copyright Clearance Center Inc., 222 Rosewood Drive, Danvers, MA 01923, États-Unis ; téléphone : 978-750-8400 ; télécopie : 978-750-4470 ; site web : www.copyright.com.

Pour tout autre renseignement sur les droits et licences, y compris les droits dérivés, envoyez votre demande, par courrier, à l'adresse suivante : Office of the Publisher, The World Bank, 1818 H Street NW, Washington, DC 20433, États-Unis ; télécopie : 202-522-2422 ; courriel : pubrights@worldbank.org.

Pour acheter des copies supplémentaires de *Doing Business 2009*, *Doing Business 2008*, *Doing Business 2007: How to Reform*, *Doing Business in 2006: Creating Jobs*, *Doing Business in 2005: Removing Obstacles to Growth* et *Doing Business in 2004: Understanding Regulations*, consulter le site www.doingbusiness.org.

Table des matières

Doing Business 2009 est la sixième édition d'une série de rapports annuels sur les réglementations qui facilitent la pratique des affaires et celles qui la compliquent. Le rapport présente des indicateurs quantitatifs sur la réglementation des entreprises et la protection des droits de propriété qui permettent de faire des comparaisons entre 181 pays — allant de l'Afghanistan au Zimbabwe — et dans le temps.

Les réglementations ayant une incidence sur dix stades de la vie d'une entreprise sont évaluées : création d'entreprise, octroi de permis de construire, embauche des travailleurs, transfert de propriété,

obtention de prêts, protection des investisseurs, paiement des taxes et impôts, commerce transfrontalier, exécution des contrats et fermeture d'entreprise. Les données de *Doing Business 2009* datent du 1^{er} juin 2008. Les indicateurs servent à analyser les résultats économiques et à déterminer quelles réformes ont été efficaces, où et pourquoi.

La méthodologie concernant les droits des créanciers et des emprunteurs reconnus par la loi, qui font partie des indicateurs sur l'obtention de prêts, a été modifiée pour *Doing Business 2009*. Pour de plus amples renseignements, voir les notes sur les données.

Actualités

Nouveautés concernant le projet Doing Business <http://www.doingbusiness.org>

Classement

Classement des pays — du 1^{er} rang au 181^e <http://www.doingbusiness.org/economyrankings>

Réformateurs

Bref aperçu des réformes dans les domaines couverts par DB2009, liste des pays réformateurs depuis DB2004 et outil de simulation utilisé pour le classement <http://www.doingbusiness.org/reformers>

Séries chronologiques

Ensembles de données spécialisées depuis DB2004 <http://www.doingbusiness.org/customquery>

Méthodologie et recherche

Méthodes et documents de travail utilisés pour *Doing Business* <http://www.doingbusiness.org/MethodologySurveys>

Bloc-notes

Chronique Web sur la réforme de la réglementation des affaires <http://blog.doingbusiness.org>

Téléchargements

Rapports Doing Business, rapports infranationaux, nationaux et régionaux et études de cas <http://www.doingbusiness.org/downloads>

Projets au niveau des collectivités locales

Différences entre les réglementations des entreprises au niveau infranational <http://www.doingbusiness.org/subnational>

Bibliothèque juridique

Collection en ligne des lois et règlements concernant les entreprises <http://www.doingbusiness.org/lawlibrary>

Partenaires locaux

Plus de 6 700 spécialistes de 181 pays participent à l'élaboration du rapport *Doing Business* <http://www.doingbusiness.org/LocalPartners>

Le Club des réformateurs

Les dix premiers réformateurs de *Doing Business* <http://www.reformersclub.org>

Planète Affaires

Carte interactive sur la facilité de faire des affaires <http://www.doingbusiness.org/map>

À propos de <i>Doing Business</i>	v
Présentation générale	1
Création d'entreprise	9
Octroi de permis de construire	14
Embauche des travailleurs	19
Transfert de propriété	24
Obtention de prêts	29
Protection des investisseurs	34
Paiement des taxes et impôts	39
Commerce transfrontalier	44
Exécution des contrats	49
Fermeture d'entreprise	54

Références	58
Notes statistiques	61
Facilité de faire des affaires	79
Tableaux par pays	85
Normes fondamentales du travail de l'OIT	147
Remerciements	151

À propos de *Doing Business*

William Petty, conseiller auprès du roi d'Angleterre Charles II, a établi les premiers comptes nationaux officiels en 1664. Il a passé quatre écritures. Les dépenses — vivres, logements, vêtements et autres produits de première nécessité — s'élevaient à 40 millions de livres. Le revenu national se répartissait comme suit : biens fonciers (8 millions de livres), biens mobiliers (7 millions de livres) et revenu du travail (25 millions de livres).

Au cours des siècles suivants, les estimations des recettes, des dépenses, des apports matériels et de la production de biens au niveau national sont devenues plus nombreuses. Mais ce n'est pas avant les années 40 qu'un cadre de référence a été créé pour mesurer systématiquement les recettes et les dépenses nationales, sous la direction de l'économiste britannique John Maynard Keynes. L'adoption de cette méthodologie comme norme internationale a permis de comparer la situation financière de différents pays. Les indicateurs macroéconomiques utilisés dans les comptes nationaux sont aujourd'hui les mêmes pour tous les pays.

Les gouvernements soucieux d'assurer la santé économique de leur pays et d'offrir des possibilités à leurs citoyens ne limitent plus leurs efforts à l'amélioration des conditions macroéconomiques. Ils s'occupent également des dispositions législatives, réglementaires et institutionnelles qui influencent les activités économiques courantes.

Encore récemment, cependant, il n'existait aucun ensemble d'indicateurs disponibles à l'échelon mondial pour suivre ces facteurs microéconomiques et analyser leur incidence. Les premières analyses, réalisées dans les années 80, se fondaient sur les opinions des experts ou les enquêtes auprès des entreprises. Ces enquêtes permettent d'apprécier la situation économique et les conditions générales d'un pays mais elles présentent un intérêt limité pour les besoins d'analyse du fait qu'elles reposent sur de simples impressions et qu'elles donnent une image incomplète des pays pauvres.

Le projet *Doing Business*, lancé il y a sept ans, va plus loin. Il étudie la situation des petites et moyennes entreprises d'un pays et mesure les réglementations auxquelles elles sont assujetties durant leur cycle de vie. *Doing Business* et le modèle des coûts standard initialement élaboré et appliqué aux Pays-Bas sont à l'heure actuelle les seuls outils normalisés utilisés dans différents domaines de compétence pour mesurer l'impact de la réglementation nationale sur l'activité des entreprises¹.

Le premier rapport *Doing Business*, publié en 2003, portait sur cinq types d'indicateurs dans 133 pays. Le rapport de cette année couvre dix types d'indicateurs dans 181 pays. Le projet utilise les informations fournies par les pouvoirs publics, les universités, les spécialistes et les groupes d'évaluation². L'objectif fondamental reste inchangé : réunir les éléments nécessaires pour apprécier la réglementation des entreprises et l'améliorer.

DOMAINES ÉTUDIÉS PAR *DOING BUSINESS*

Doing Business fournit une évaluation chiffrée des réglementations qui s'appliquent aux petites et moyennes entreprises dans différents domaines, notamment : création d'entreprise, octroi de permis de construire, recrutement de personnel, transfert de propriété, obtention de crédit, protection des investisseurs, paiement des impôts, commerce

transfrontalier, exécution des contrats et fermeture d'une entreprise.

Doing Business part du principe que l'activité économique doit reposer sur des règles solides. Par exemple, il faut des règles pour définir clairement les droits de propriété et réduire les coûts de règlement des litiges, pour améliorer la prévisibilité des relations économiques et pour offrir une protection essentielle aux partenaires contractuels contre les abus. L'objectif est de mettre en place une réglementation efficace, accessible à tous ceux qui en ont besoin et simple à appliquer. C'est pourquoi certains indicateurs de *Doing Business* accordent une meilleure note à une réglementation renforcée, telle que le renforcement des règles d'information dans les transactions entre parties apparentées, tandis que d'autres accordent une note plus élevée aux mesures prises pour simplifier l'application de la réglementation existante, telles que la création d'un guichet unique pour les formalités de création d'entreprise.

Le projet *Doing Business* utilise deux types de données : d'une part les textes législatifs et réglementaires, et d'autre part, les indicateurs de temps et mouvements qui mesurent l'efficacité avec laquelle une réglementation est mise en œuvre (comme l'octroi de l'identité juridique à une entreprise). Pour ces indicateurs, les estimations de coût sont établies à partir des barèmes officiels d'honoraires en vigueur. *Doing Business* s'inspire des travaux novateurs d'Hernando de Soto qui a appliqué la méthode des temps et mouvements utilisée pour la première fois par Frederick Taylor pour révolutionner la production du Model T de Ford. De Soto a utilisé cette méthode dans les années 80 pour mettre en lumière les obstacles à la création d'une usine de confection de vêtements dans la banlieue de Lima³.

DOMAINES NON COUVERTS

Il importe également de préciser les domaines non couverts par *Doing Business* — de façon à tenir compte des limites dans l'interprétation des données.

UNE PORTÉE LIMITÉE

Doing Business porte sur dix domaines particuliers, l'objectif spécifique étant d'évaluer la réglementation et la bureaucratie auxquelles se heurtent les petites et moyennes entreprises durant leur cycle de vie. Ainsi :

- *Doing Business* n'évalue pas tous les aspects de la conjoncture économique qui ont un impact sur les entreprises et les investisseurs, ni tous les facteurs qui influent sur la compétitivité. Par exemple, la sécurité, la stabilité macroéconomique, la corruption, les compétences professionnelles de la main-d'œuvre, la solidité des institutions et la qualité des infrastructures ne sont pas prises en compte⁴, ni la réglementation de l'investissement étranger.
- *Doing Business* ne couvre pas toutes les réglementations, ni tous leurs objectifs, dans un pays donné. Au fur et à mesure des progrès économiques et technologiques, de nouveaux domaines d'activité économique sont réglementés. Par exemple, la législation de l'Union européenne contient aujourd'hui quelque 14 500 jeux de règles. *Doing Business* évalue les réglementations ayant une incidence sur dix phases seulement du cycle de vie d'une entreprise, grâce à dix types d'indicateurs spécifiques.

ÉTUDES DE CAS TYPES

Les indicateurs de *Doing Business* reposent sur des études de cas types assortis d'hypothèses particulières, comme le fait que l'entreprise se situe dans la plus grande ville commerciale du pays. Les indicateurs économiques font généralement des hypothèses restrictives de cette nature. Les statistiques sur l'inflation, par exemple, sont souvent basées sur les prix des biens de consommation dans quelques centres urbains.

Si ces hypothèses permettent de faire des comparaisons à l'échelle mondiale, le caractère général du rapport s'en trouve limité. La réglementation des affaires et son application, notamment dans les États fédéraux et les pays de taille économique

importante, ne sont pas homogènes à l'intérieur d'un pays. Et bien sûr, les obstacles à surmonter et les possibilités à exploiter dans la première ville commerciale — que ce soit Mumbai ou Sao Paulo, Nukualofa ou Nassau — varient considérablement d'un pays à l'autre. Compte tenu de l'intérêt manifesté par les gouvernements pour ces variations, *Doing Business* a complété ses indicateurs mondiaux par des études infranationales dans des pays tels que le Brésil, la Chine, le Mexique, le Nigéria, les Philippines et la Fédération de Russie⁵. *Doing Business* a également lancé un programme de travail axé sur les petits États insulaires⁶.

Dans les domaines où la réglementation est complexe et très différenciée, le scénario normalisé utilisé pour établir les indicateurs de *Doing Business* doit être soigneusement défini. Le cas échéant, le scénario de base suppose qu'il s'agit d'une société à responsabilité limitée. Ce choix est en partie empirique : la SARL est la forme de société la plus courante dans la plupart des pays. Ce choix reflète également l'intérêt que porte *Doing Business* au développement des possibilités de création d'entreprise. Les investisseurs sont incités à prendre des risques lorsque les pertes potentielles se limitent à leur participation financière dans l'entreprise.

ACCENT MIS SUR LE SECTEUR FORMEL

Pour établir les indicateurs, *Doing Business* suppose que les entreprises connaissent toutes les dispositions réglementaires et les appliquent. Dans la pratique, les entreprises peuvent passer un temps considérable à chercher à savoir où s'adresser et quels documents soumettre. Ou bien elles peuvent tout bonnement ignorer leurs obligations légales, comme par exemple l'inscription à la sécurité sociale.

Lorsque la réglementation est particulièrement lourde, il y a davantage d'entreprises dans le secteur informel. Cela a un coût : ces entreprises se développent en général plus lentement, ont plus difficilement accès au crédit et emploient moins de personnes — et ces em-

ployés ne bénéficient d'aucune protection dans le cadre de la législation du travail⁷. *Doing Business* mesure un ensemble de facteurs qui aident à expliquer l'expansion du secteur informel et donnent aux planificateurs une idée des réformes à envisager. Pour mieux comprendre l'environnement général des entreprises et examiner les enjeux à relever par les pouvoirs publics dans une perspective plus large, il convient d'utiliser les données de *Doing Business* en conjonction avec celles provenant d'autres sources telles que les enquêtes de la Banque mondiale sur les entreprises⁸.

POURQUOI CETTE APPROCHE ?

Doing Business est comparable à un test de cholestérol qui serait appliqué à l'environnement réglementaire des entreprises d'un pays. Un test de cholestérol ne présente pas une image complète de notre état de santé, mais il permet de mesurer un aspect important de notre santé. C'est aussi un moyen de nous inciter à modifier notre comportement de façon à améliorer non seulement notre taux de cholestérol mais aussi notre état de santé général.

Une manière de vérifier si *Doing Business* offre une mesure indirecte de l'environnement général des entreprises et de leur compétitivité est d'étudier les corrélations entre les classements de *Doing Business* et les autres grands indicateurs économiques. La série d'indicateurs la plus proche de *Doing Business* est celle de l'Organisation de coopération et de développement économiques sur la réglementation du marché des produits ; le taux de corrélation est de 0,80. L'indice de la compétitivité mondiale du Forum économique mondial et l'Annuaire de la compétitivité mondiale publié par l'IMD ont une plus large portée mais ils sont aussi étroitement corrélés avec le classement *Doing Business* (0,80 et 0,76, respectivement). Ces corrélations montrent que dans des conditions de paix et de stabilité macroéconomique, la réglementation des entreprises a une grande influence sur la compétitivité économique.

Une question plus importante est de savoir s'il existe un lien entre les thèmes couverts par *Doing Business* et le développement et la réduction de la pauvreté. Dans l'étude intitulée La parole est aux pauvres, la Banque mondiale a demandé à 60 000 pauvres à travers le monde comment ils pensaient pouvoir sortir de la misère⁹. Les réponses étaient catégoriques : tous ceux interrogés, hommes et femmes, comptaient sur les revenus tirés de leur propre entreprise ou sur leur emploi rémunéré. Pour promouvoir la croissance — et faire en sorte que les pauvres puissent en bénéficier — il faut créer un environnement dans lequel tous ceux qui apportent une énergie et des idées nouvelles, quels que soient leur sexe et leur origine ethnique, puissent monter leur affaire et où les entreprises puissent investir, prospérer et créer des emplois.

Les petites et moyennes entreprises sont les moteurs de la concurrence, de la croissance et de la création d'emplois, notamment dans les pays en développement. Mais dans ces pays, le secteur informel représente jusqu'à 80 % de l'activité économique. La bureaucratie et la réglementation peuvent être un obstacle à l'intégration de ces entreprises dans le secteur structuré.

Lorsque la réglementation est lourde et la concurrence limitée, la réussite d'un entrepreneur dépend davantage de ses relations que de ses aptitudes. Mais lorsque la réglementation est transparente, efficace et simple à appliquer, il devient plus facile pour tous ceux qui désirent créer une entreprise, quels que soient leurs contacts, de fonctionner dans le respect de la légalité et de tirer parti des possibilités et des protections offertes par la loi.

À cet égard, *Doing Business* considère qu'une bonne réglementation est essentielle pour l'inclusion sociale. Il fournit également les éléments nécessaires pour étudier les effets de la réglementation et de son application. Par exemple, *Doing Business 2004* a montré que la rapidité d'exécution d'un contrat était associée à la perception d'une justice plus équitable — autrement dit, lenteur de

justice vaut déni de justice¹⁰. On trouvera d'autres exemples aux chapitres suivants.

DOING BUSINESS, UN EXERCICE DE COMPARAISON

Doing Business, du fait qu'il étudie certains aspects essentiels des systèmes réglementaires, s'est avéré utile pour les comparaisons avec un point de référence. Toute analyse comparative — qu'elle porte sur des individus, des entreprises ou des États — est nécessairement partielle : elle est valide et utile si elle aide à affiner le jugement, mais elle l'est moins si elle s'y substitue.

Doing Business utilise les données recueillies de deux façons : il présente des indicateurs « absolus » pour chaque pays dans chacun des dix domaines de réglementation étudiés, et il établit un classement des pays — général et en fonction de chaque indicateur. Il faut une certaine marge d'appréciation pour interpréter ces mesures dans un pays donné et élaborer des réformes judicieuses et politiquement acceptables.

Pris séparément, certains classements établis par *Doing Business* risquent de surprendre. Certains pays peuvent avoir un classement meilleur que prévu par rapport à certains indicateurs. Et les pays qui ont connu une croissance rapide ou ont attiré un grand volume d'investissements peuvent avoir un classement moins bon que d'autres pays apparemment moins dynamiques.

Cela étant, un bon classement *Doing Business* est généralement associé avec une bonne performance économique. Les pays classés parmi les vingt premiers de la liste sont ceux qui ont un revenu par habitant élevé, une forte productivité et un système de réglementation très sophistiqué.

Mais pour les pays animés d'une volonté de réforme, l'amélioration des indicateurs est plus importante que le classement absolu. À mesure que leur économie se développe, ils renforcent et élargissent leur réglementation pour protéger les droits des investisseurs et les droits de propriété, tout en améliorant

l'application des règles existantes et en abrogeant celles qui sont périmées. L'une des conclusions de *Doing Business* est que les pays dynamiques et en expansion continuent à adopter des réformes et à réviser leur réglementation ainsi que la façon dont elle est appliquée, tandis que de nombreux pays pauvres utilisent encore des systèmes de réglementation datant de la fin du 19^e siècle.

DOING BUSINESS— MANUEL DE L'UTILISATEUR

Les données quantitatives et les comparaisons peuvent être utiles pour stimuler le débat sur les mesures à prendre, en mettant en lumière les problèmes potentiels et en indiquant aux décideurs les enseignements à tirer des bonnes pratiques utilisées ailleurs. Ces données permettent également d'étudier comment différentes approches — et différentes réformes — contribuent à atteindre l'objectif visé, tel que la compétitivité, la croissance, la création d'emplois et l'amélioration du revenu.

Les données recueillies par *Doing Business* depuis son lancement il y a six ans ont permis de réaliser des études toujours plus nombreuses sur le lien qui existe entre les résultats mesurés par les indicateurs de *Doing Business* et les réformes adoptées dans les domaines en question, d'une part, et les résultats sociaux et économiques attendus, d'autre part. Quelque 325 articles ont été publiés dans des revues spécialisées pratiquant l'examen collégial, et 742 documents de travail peuvent être consultés sur Google Scholar¹¹. Parmi les constatations faites, on peut citer :

- L'abaissement des barrières à l'entrée est associé à un secteur informel plus restreint¹².
- La réduction des coûts d'entrée peut encourager la création d'entreprise et faire reculer la corruption¹³.
- La simplification des démarches à effectuer pour créer une entreprise peut accroître les possibilités d'emploi¹⁴.

Comment les pays utilisent-ils *Doing Business* ? La réaction initiale est souvent de mettre en question la qualité et la pertinence des données du rapport. Mais le débat donne généralement lieu à un examen plus approfondi de l'utilité des données pour le pays et des domaines dans lesquels des réformes pourraient être envisagées.

La plupart des réformateurs commencent par chercher des exemples, et *Doing Business* les aide dans cette tâche. Ainsi, l'Arabie saoudite a utilisé le droit des entreprises en vigueur en France pour réviser sa propre législation. De nombreux pays africains s'inspirent du modèle de l'île Maurice en matière de réformes car ce pays a le meilleur classement de la région par rapport aux indicateurs de *Doing Business*. Mahmoud Mohieldin, ministre égyptien de l'Investissement, explique :

Ce qui me plaît dans le rapport Doing Business... c'est qu'il permet des échanges d'informations. Je n'exagère pas en disant que j'ai vérifié quels sont les dix pays les mieux classés pour chaque indicateur et je leur ai demandé : « Qu'avez-vous fait ? ». L'un des avantages de commencer après les autres, dans quelque domaine que ce soit, c'est que vous pouvez tirer parti de leur expérience.

Au cours des six dernières années, de nombreux pays ont réformé le cadre réglementaire de leurs entreprises. La plupart des réformes adoptées dans les domaines étudiés par *Doing Business* s'inscrivaient dans des programmes de réforme plus généraux visant à accroître la compétitivité économique. Pour mettre en place leurs programmes de réforme, les pays utilisent différents indicateurs et sources de données. Les réformateurs tiennent également compte des demandes de nombreux acteurs et groupes d'intérêts, qui soulèvent tous des questions importantes dans le débat sur la réforme.

Le soutien du Groupe de la Banque mondiale au processus de réforme engagé par les pays a pour but de les encourager à utiliser les données avec discernement, en affinant leur jugement

et en évitant de se borner à améliorer leur classement *Doing Business*.

MÉTHODOLOGIE ET DONNÉES

Doing Business porte sur 181 pays — parmi lesquels figurent de petites économies et quelques uns des pays les plus pauvres du monde, sur lesquels les autres séries de données fournissent très peu d'informations. Les données *Doing Business* sont basées sur les dispositions législatives et réglementaires nationales et les formalités administratives obligatoires. (Pour une explication détaillée de la méthodologie *Doing Business*, voir les notes statistiques.)

SOURCES DES DONNÉES

La plupart des indicateurs sont basés sur les lois et règlements en vigueur. En outre, les indicateurs de coût sont généralement étayés par les barèmes d'honoraires officiels. Les participants aux enquêtes *Doing Business* remplissent des questionnaires et citent les lois, règlements et barèmes applicables, ce qui aide à vérifier la fiabilité et la qualité des données.

Pour certains indicateurs, les éléments concernant les coûts (s'il n'existe pas de barème) et les délais se fondent davantage sur la pratique que sur les textes de loi, ce qui introduit une part de subjectivité. C'est pourquoi *Doing Business* travaille avec des juristes bien familiarisés avec les formalités en question. Conformément à la méthode type utilisée pour les études des temps et des mouvements, *Doing Business* décompose chaque processus ou formalité, tels que la création d'une entreprise et son exploitation légale, en étapes distinctes afin de mieux estimer les délais respectifs. Ces estimations sont fournies par des spécialistes qui ont une grande expérience de ces formalités.

Au cours des six dernières années, plus de 10 000 spécialistes dans 181 pays ont aidé à recueillir les données utilisées pour les indicateurs *Doing Business*. Le rapport de cette année a utilisé les informations fournies par plus de 6 700 spécialistes. On trouvera sur le site Web

de *Doing Business* le nombre de personnes interrogées dans chaque pays et pour chaque indicateur (le tableau 12.1, dans les notes statistiques, indique le nombre de personnes interrogées par type d'indicateur). Étant donné que le rapport porte principalement sur les dispositions législatives et réglementaires, la plupart des personnes interrogées sont des juristes. Les questionnaires sur le crédit sont remplis par des responsables du registre sur le crédit ou de la centrale des risques. Les questionnaires sur le commerce transfrontalier, les impôts et les permis de construire sont adressés aux transitaires, comptables, architectes et autres professionnels.

La méthode de collecte des données utilisée par *Doing Business* se distingue de celle utilisée pour les enquêtes auprès des entreprises, qui donnent souvent une image plus étroite des perceptions et de l'expérience des entreprises. Un avocat d'affaires qui inscrit entre 100 et 150 entreprises par an au registre du commerce est mieux familiarisé avec la procédure qu'un entrepreneur qui le fera tout au plus une ou deux fois. Un juge commissaire qui tranche des douzaines d'affaires de faillite par an en sait plus sur la question qu'une entreprise en instance de faillite.

MISE AU POINT DE LA MÉTHODOLOGIE

La méthode de calcul de chaque indicateur est transparente, objective et facile à reproduire. D'éminents universitaires collaborent à l'élaboration des indicateurs, ce qui garantit leur rigueur académique. Six des documents de référence sur les indicateurs ont été publiés dans des revues économiques à grand tirage et deux autres le seront prochainement.

Doing Business utilise la méthode des moyennes simples pour pondérer les sous-indicateurs et calculer les classements. D'autres méthodes ont été étudiées, telles que l'utilisation des composantes principales et des variables latentes.¹⁵ Ces deux méthodes donnent pratiquement les mêmes résultats que la méthode des moyennes simples. Les tests montrent que chaque série d'indicateurs fournit de

nouvelles informations. La méthode de moyennes simples est donc robuste.

AMÉLIORATIONS APPORTÉES À LA MÉTHODOLOGIE ET RÉVISION DES DONNÉES

La méthodologie a été constamment améliorée au fil des ans. Les changements ont été essentiellement apportés à l'instigation des pays inclus dans l'échantillon de *Doing Business*. S'agissant de l'exécution des contrats, par exemple, le montant du litige dans le scénario de base a été augmenté de 50 % à 200 % du revenu par habitant après la première année, lorsqu'il est apparu que les litiges portant sur des montants peu élevés avaient peu de chances d'être portés devant les tribunaux.

Un autre changement concerne la création d'entreprise. Le capital minimal obligatoire peut être un obstacle pour ceux qui souhaitent monter une affaire. Au départ, *Doing Business* mesurait le capital minimal requis, qu'il doive être intégralement versé d'avance ou non. Dans de nombreux pays, une partie seulement des fonds propres doit être versée d'avance. Pour tenir compte des barrières effectives à l'entrée, seul le capital minimal versé est utilisé depuis 2004.

Un changement a été apporté à la méthode de base utilisée pour le rapport de cette année. Il concerne l'indice de fiabilité des garanties, qui fait partie de la série d'indicateurs sur l'obtention de crédit.

Tous les changements de méthodologie sont expliqués dans le rapport et sur le site Web de *Doing Business*. On trouvera également sur ce site Web, pour chaque indicateur et chaque pays, des séries chronologiques qui remontent à la première année pour laquelle l'indicateur ou le pays a été inclus dans le rapport. Afin de pouvoir comparer ces séries chronologiques, on procède à un rétrocalcul des données en tenant compte des changements de méthode et des corrections de données. On peut aussi consulter sur le site Web toutes les séries de données originales utilisées pour les documents de référence.

Les informations concernant les corrections de données peuvent être consultées sur le site Web (voir également les notes statistiques). Une procédure de recours transparente permet à quiconque de contester les données. Si les erreurs sont confirmées après vérification des données, elles sont corrigées dans les meilleurs délais.

NOTES

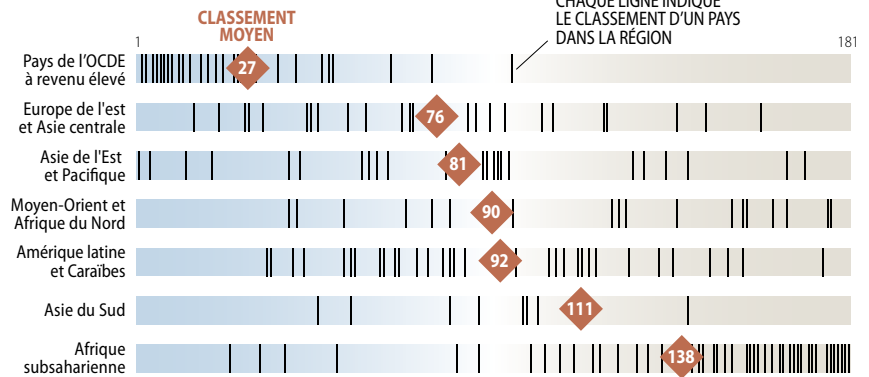
1. Le modèle des coûts standard est une méthode destinée à mesurer la charge administrative imposée aux entreprises par la réglementation en vigueur. Cette méthode peut servir à mesurer l'effet d'une loi particulière ou de certains aspects de la législation, ou encore à évaluer la législation d'un pays dans son ensemble.
2. L'année dernière, le rapport a utilisé un examen effectué par le Groupe indépendant d'évaluation du Groupe de la Banque mondiale (2008).
3. De Soto (2000).
4. Les indicateurs concernant le commerce transfrontalier et l'octroi de permis de construire tiennent compte de certains aspects de l'infrastructure nationale, notamment les transports terrestres de marchandises et la viabilisation des terrains pour les entreprises.
5. <http://www.doingbusiness.org/subnational>.
6. <http://www.doingbusiness.org>.
7. Schneider (2005).
8. <http://www.enterprisesurveys.org>.
9. Narayan et al. (2000).
10. Banque mondiale (2003).
11. <http://scholar.google.com>.
12. Par exemple, Masatlioglu et Rigolini (2008), Kaplan, Piedra et Seira (2008) et Djankov, Ganser, McLiesh, Ramalho et Shleifer (2008).
13. Par exemple, Alesina et al. (2005), Perotti et Volpin (2004), Klapper, Laeven et Rajan (2006), Fisman et Sarria-Allende (2004), Antunes et Cavalcanti (2007), Barseghyan (2008) et Djankov, Ganser, McLiesh, Ramalho et Shleifer (2008).
14. Par exemple, Freund et Bolaky (à paraître), Chang, Kaltani et Loayza (à paraître) et Helpman, Melitz et Rubinstein (2008).
15. Voir Djankov et al. (2005).

Présentation générale

FIGURE 1.1

Quelles sont les régions dotées des réglementations les plus favorables aux affaires ?

Classement DB2009 pour la facilité de faire des affaires (1-181)



Source : Base de données *Doing Business*.

Pour la cinquième année consécutive, les réformes ont été plus nombreuses en Europe de l'Est et en Asie centrale que dans toute autre région. Vingt-six des 28 pays de cette région ont procédé à 69 réformes au total. Depuis 2004, *Doing Business* suit les réformes visant à simplifier la réglementation des entreprises, à renforcer les droits de propriété, à faciliter l'obtention de prêts et l'exécution des contrats en mesurant leur impact sur dix types d'indicateurs.¹ Près de 1 000 réformes ayant un impact sur ces indicateurs ont été recensées, dont un tiers en Europe de l'Est et en Asie centrale.

La région s'était classée avant l'Asie de l'Est et le Pacifique en 2007, en termes de facilité de faire des affaires — et a conservé sa place cette année (figure 1.1). Quatre pays de la région (la Géorgie, l'Estonie, la Lituanie et la

Lettonie) figurent parmi les 30 premiers pays dans le classement mondial *Doing Business*.

Le classement en termes de facilité de faire des affaires ne rend pas pleinement compte du climat économique d'un pays. L'indicateur ne tient pas compte de tous les facteurs qui sont importants pour les entreprises, tels que les conditions macroéconomiques, l'infrastructure, les qualifications de la main-d'œuvre ou la sécurité. Mais l'amélioration du classement d'un pays signifie qu'il met en place un cadre réglementaire favorable à l'activité commerciale. En Europe de l'Est et en Asie centrale, de nombreux pays continuent à s'y employer — et les pays de la région se classent une fois encore en tête de la liste des meilleurs réformateurs en 2007–08. À noter un fait nouveau cette année : les réformes dans la région se déplacent vers l'Est

avec quatre nouveaux pays dans la liste des dix meilleurs réformateurs : l'Azerbaïdjan, l'Albanie, la République kirghize et le Bélarus (tableau 1.1).

De nombreux autres pays ont également réformé. Cent-treize pays ont adopté 239 réformes qui accroissent la facilité de faire des affaires entre juin 2007 et juin 2008. C'est le plus grand nombre de réformes recensées en un an depuis que le rapport *Doing Business* est publié. L'année dernière, les réformes ont porté sur l'aide à la création d'entreprises, l'allègement de la pression fiscale, la simplification de la réglementation des importations et des exportations et l'amélioration des systèmes d'information sur le crédit.

L'Asie de l'Est est la région où le rythme des réformes s'est le plus accéléré. Les deux

TABLEAU 1.1

Les 10 premiers pays réformateurs en 2007–08

Pays	Création d'entreprises	Octroi de permis de construire	Embauche des travailleurs	Transfert de propriété	Obtention de prêts	Protection des investisseurs	Paiement des taxes et impôts	Commerce transfrontalier	Exécution des contrats	Fermeture d'entreprise
Azerbaïdjan	✓		✓	✓	✓	✓	✓		✓	
Albanie	✓				✓	✓	✓			
République kirghize	✓	✓				✓				
Bélarus	✓	✓		✓	✓		✓	✓		
Sénégal	✓			✓				✓		
Burkina Faso		✓	✓	✓			✓			
Botswana	✓					✓		✓		
Colombie	✓	✓					✓	✓		✓
République dominicaine	✓			✓			✓	✓		
Égypte	✓	✓		✓	✓	✓		✓		

Note : Les pays sont classés en fonction du nombre et de l'impact de leurs réformes. *Doing Business* commence par sélectionner les pays ayant effectué des réformes qui facilitent la pratique des affaires dans au moins trois domaines couverts par le rapport. Ensuite, les pays sont classés en fonction de l'amélioration de leur rang pour la facilité de faire des affaires par rapport à l'année précédente. Plus cette amélioration est importante, meilleur est le classement.

Source : Base de données *Doing Business*.

FIGURE 1.2

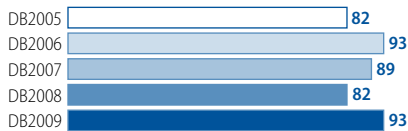
L'Europe de l'Est et l'Asie centrale — premières au palmarès des réformes

Pourcentage de pays ayant adopté au moins une réforme qui facilite la pratique des affaires au cours des cinq dernières années

Rapport *Doing Business* de l'an dernier

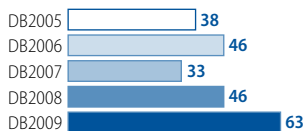
Europe de l'Est et Asie centrale

(28 pays)



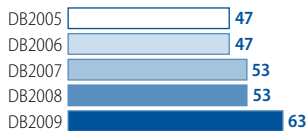
Asie de l'Est et Pacifique

(24 pays)



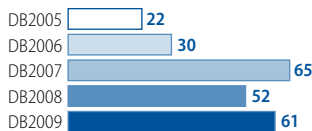
Moyen-Orient et Afrique du Nord

(19 pays)



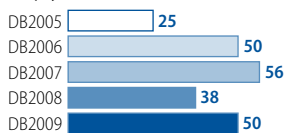
Afrique subsaharienne

(46 pays)



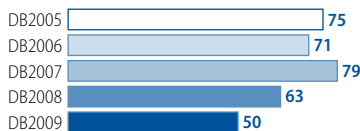
Amérique latine et Caraïbes

(32 pays)



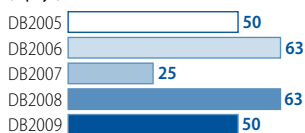
Pays de l'OCDE à revenu élevé

(24 pays)



Asie du Sud

(8 pays)



tiers des pays de la région ont adopté des réformes, contre moins de la moitié l'an dernier (figure 1.2). La tendance a continué à s'accélérer dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord, où les deux tiers des pays ont procédé à des réformes. Alors que cette région était jadis réputée pour ses barrières prohibitives à l'entrée, deux pays — la Tunisie et le Yémen — ont éliminé l'obligation de dépôt du capital minimal requise pour créer une entreprise, tandis que la Jordanie l'a réduite de 30 000 à 1 000 dinars jordaniens.

L'Afrique subsaharienne a également poursuivi sa tendance à la réforme : 28 pays ont mis en œuvre 58 réformes, plus que toute autre année depuis que *Doing Business* suit les réformes. Deux pays ouest-africains ont ouvert la voie, le Sénégal et le Burkina Faso. En Amérique latine, la Colombie et la République dominicaine ont le plus réformé. Les réformes ont ralenti dans les pays à revenu élevé membres de l'OCDE, de même qu'en Asie du Sud.

L'Azerbaïdjan est le premier pays réformateur en 2007–08. Un guichet unique pour la création d'entreprise a été mis en place en janvier 2008, réduisant de moitié les délais, le coût et le nombre de démarches nécessaires pour créer une entreprise. Les inscriptions au registre du commerce ont augmenté de 40 % au cours des six premiers mois. Les modifications apportées au code du travail ont assoupli la réglementation du travail en autorisant les contrats à durée déterminée pour les emplois permanents, en assouplissant les restrictions relatives aux heures de travail et en éliminant l'obligation de réaffecter le personnel licencié pour raison économique. Les transferts de propriété peuvent désormais s'effectuer en 11 jours, contre 61 dans le passé, grâce à la consolidation du registre des transactions foncières et immobilières.

Ce n'est pas tout. L'Azerbaïdjan a éliminé le seuil minimum de 1 100 dollars requis pour inscrire un prêt au registre du crédit, ce qui a doublé le nombre des emprunteurs couverts. Les actionnaires minoritaires sont mieux protégés, grâce à la révision du code civil et à une nouvelle réglementation des transactions entre parties apparentées. Ces transactions sont aujourd'hui soumises à des règles plus strictes en ce qui concerne leur divulgation au conseil de surveillance et dans les rapports annuels. En outre, les parties intéressées dans une transaction entre apparentés qui est préjudiciable pour l'entreprise doivent verser des dommages-intérêts et rembourser les profits qu'elles ont empochés.

Les contribuables azerbaïdjanais peuvent désormais faire leur déclaration de revenus et

payer leurs impôts en ligne, ce qui économise plus de 500 heures de formalités par an en moyenne. À Baku, un nouveau tribunal de commerce a aidé à accélérer l'exécution des contrats. Le nombre de juges chargés d'examiner les litiges commerciaux est passé de cinq à neuf, ce qui a réduit de 30 jours en moyenne la durée des règlements.

L'Albanie se classe en deuxième place, avec quatre réformes dans les domaines évalués par *Doing Business*. Une nouvelle loi applicable au droit commercial a renforcé la protection des droits des actionnaires minoritaires. La loi impose des règles plus strictes d'approbation et d'information concernant les transactions entre parties apparentées et définit pour la première fois les obligations des administrateurs. Elle a également accru les possibilités de pourvoi si une transaction entre parties apparentées est préjudiciable pour l'entreprise. L'élimination de l'obligation de passer devant un tribunal pour enregistrer une entreprise et l'ouverture d'un guichet unique ont facilité la création d'entreprise. Il est désormais possible de créer une entreprise en huit jours, alors qu'il fallait plus d'un mois auparavant. Le premier registre du crédit a ouvert ses portes en Albanie, et les réformes fiscales ont réduit de moitié le taux d'imposition des sociétés, qui est désormais égal à 10 %.

AFRIQUE — PLUS DE RÉFORMES QUE JAMAIS AUPARAVANT

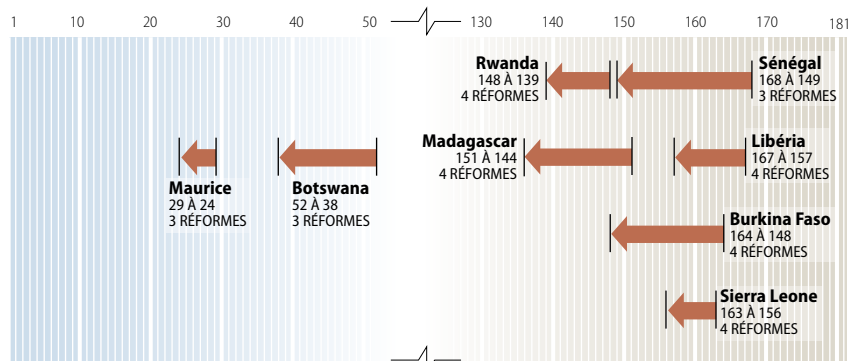
Les pays africains ont adopté plus de réformes en 2007–08 que dans toute année précédemment couverte par *Doing Business* et trois des dix premiers réformateurs du monde se trouvent en Afrique : le Sénégal, le Burkina Faso et le Botswana. Les réformes se multiplient également dans trois pays sortant d'un conflit — le Libéria, le Rwanda et la Sierra Leone (figure 1.3). Maurice, pays de la région où la réglementation est la plus favorable aux entreprises, continue à réformer et figure cette année sur la liste des 25 premiers pays pour la facilité de faire des affaires.

Cette volonté de réforme se manifeste après plusieurs années de croissance économique sans précédent en Afrique. Le taux de croissance a frisé les 6 % en moyenne au cours de la dernière décennie, grâce à l'amélioration des conditions macroéconomiques et à la diminution des conflits sur le continent. Face à l'élargissement des possibilités économiques, il était urgent d'alléger les contraintes réglementaires, ce à quoi s'emploie de plus en plus les pays de la région. Les pays réformateurs sont également

FIGURE 1.3

Qui a le plus réformé en Afrique en 2007–08?

Amélioration du classement pour la facilité de faire des affaires, DB2008-DB2009

Source: Base de données *Doing Business*.

conscients que l'augmentation de l'activité économique dans le secteur formel, grâce à la création d'entreprises et d'emplois, est la meilleure façon de réduire la pauvreté².

Le Rwanda est un bon exemple des dividendes de la paix et de l'impact positif de mesures macroéconomiques rationnelles. C'est l'un des pays du monde qui a le plus activement réformé la réglementation commerciale au cours de la décennie. En 2001, il a adopté une nouvelle loi relative au droit du travail dans le cadre du programme national de reconstruction. En 2002, il a lancé un programme de réforme concernant la délivrance de droits de propriété. En 2004, les réformateurs ont simplifié le régime douanier, amélioré le registre du crédit et entrepris une réforme des tribunaux. En 2007, le Rwanda a poursuivi la réforme des procédures d'enregistrement des propriétés et du système douanier. Certaines réformes ont été plus longues à mettre en œuvre. Par exemple, la réforme judiciaire a été lancée en 2001 mais les lois requises n'ont pas été promulguées et les nouveaux tribunaux de commerce n'ont pas commencé à fonctionner avant 2008³.

La plupart des pays réformateurs en Afrique ont mis l'accent sur la facilitation de la création d'entreprise et la réduction des coûts d'importation et d'exportation. Mais il reste beaucoup à faire. Les entreprises africaines se heurtent encore à des contraintes réglementaires et administratives plus lourdes que dans toute autre région, et les droits de propriété et ceux des investisseurs sont moins bien protégés en Afrique qu'ailleurs. Sur le plan positif, la mise en œuvre de réformes dans de telles circonstances montre clairement l'attachement des gouvernements à créer des institutions solides et à adopter des politiques vigoureuses, ce qui contribue à attirer les investisseurs.

FACILITÉ D'ENTRÉE — UNE FOIS ENCORE LE DOMAINE DE PRÉDILECTION DES RÉFORMES

En 2007–08, la facilitation de la création d'entreprise est restée le domaine dans lequel les réformes ont été les plus nombreuses. Dans 49 pays, la création d'entreprise est désormais plus simple et moins onéreuse (figure 1.4). Ces pays figurent parmi les 115 pays — soit plus de la moitié du total mondial — qui ont adopté des réformes dans ce domaine au cours des cinq dernières années. Viennent ensuite les réformes visant à simplifier l'impôt et son administration, suivies des réformes visant à faciliter le commerce. Dans ces trois domaines, les réformes administratives peuvent beaucoup accomplir.

Les réformes peuvent être plus difficiles dans d'autres domaines, notamment lorsqu'elles nécessitent des modifications juridiques ou des choix politiques délicats. Douze pays seulement ont réformé leur système judiciaire ; sept ont modifié leur législation concernant les transactions garanties ou sécurisées ; et six ont modifié leur réglementation du travail de façon à l'assouplir tandis que neuf ont opté pour plus de rigidité.

Les trois réformes les plus audacieuses qui ont le plus amélioré les indicateurs de *Doing Business* (tableau 1.2) :

- Meilleure protection des investisseurs en Albanie
- Facilitation de la création d'entreprise au Yémen
- Réforme fiscale en République dominicaine.

POURSUITE DES RÉFORMES DANS LES PAYS LES PLUS PERFORMANTS

Singapour est resté en tête du classement pour la facilité de faire des affaires, suivi par la Nouvelle-Zélande, les États-Unis et Hong Kong (Chine) (tableau 1.3). Et les réformes se poursuivent. Cinq des dix pays les plus performants du monde ont adopté des réformes qui ont eu un impact sur les indicateurs de *Doing Business* en 2007–08. Singapour a continué à simplifier son service de création d'entreprise en ligne. La Nouvelle-Zélande a introduit un système de création d'entreprise qui utilise une seule procédure électronique, réduit le taux d'imposition des sociétés et promulgué une nouvelle loi sur l'insolvabilité. Hong Kong (Chine) a simplifié les démarches d'octroi de permis de construire dans le cadre de la réforme de son régime de permis. Le Danemark a mis en œuvre des réformes fiscales. Et à Toronto, au Canada, il est désormais possible de créer une entreprise en une seule démarche.

La poursuite de ces réformes n'est pas surprenante. Les pays à revenu élevé ont été nombreux à institutionnaliser la réforme du cadre réglementaire avec la mise en place de programmes visant à simplifier systématiquement les formalités administratives. Entre autres exemples, on peut citer les programmes « Be the Smart Regulator » (« Pour une réglementation plus intelligente ») à Hong Kong (Chine), Simplex au Portugal, Better Regulatory Executive au Royaume-Uni, Actal aux Pays-Bas et Kafka en Belgique. Pour définir les priorités, ces pays demandent régulièrement aux entreprises quels sont les domaines dans lesquels des réformes sont nécessaires. La Belgique a réformé l'enregistrement des entreprises lorsque 2 600 entreprises ont indiqué que c'était un problème

TABLEAU 1.2

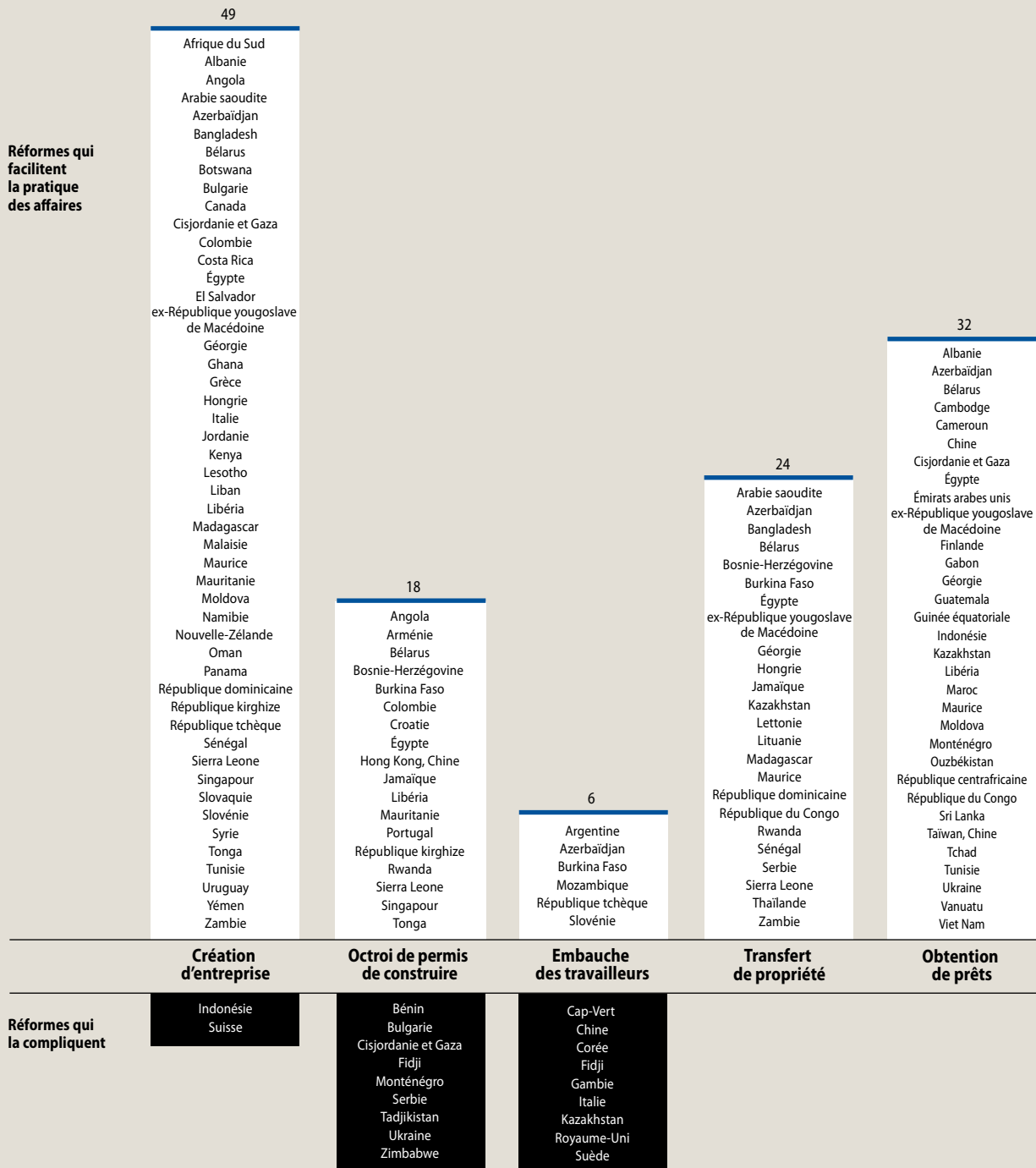
Premiers réformateurs en 2007–08 par type d'indicateur

Création d'entreprises	Yémen
Octroi de permis de construire	République Kirghize
Embauche des travailleurs	Burkina Faso
Enregistrement de propriétés	Bélarus
Obtention de prêts	Cambodge
Protection des investisseurs	Albanie
Paiement des taxes et impôts	République dominicaine
Commerce transfrontalier	Sénégal
Exécution des contrats	Mozambique
Fermeture d'entreprise	Pologne

Source : Base de données *Doing Business*.

FIGURE 1.4

239 réformes en 2007-08 ont facilité la pratique des affaires — 26 l'ont compliquée



Source: Base de données Doing Business.

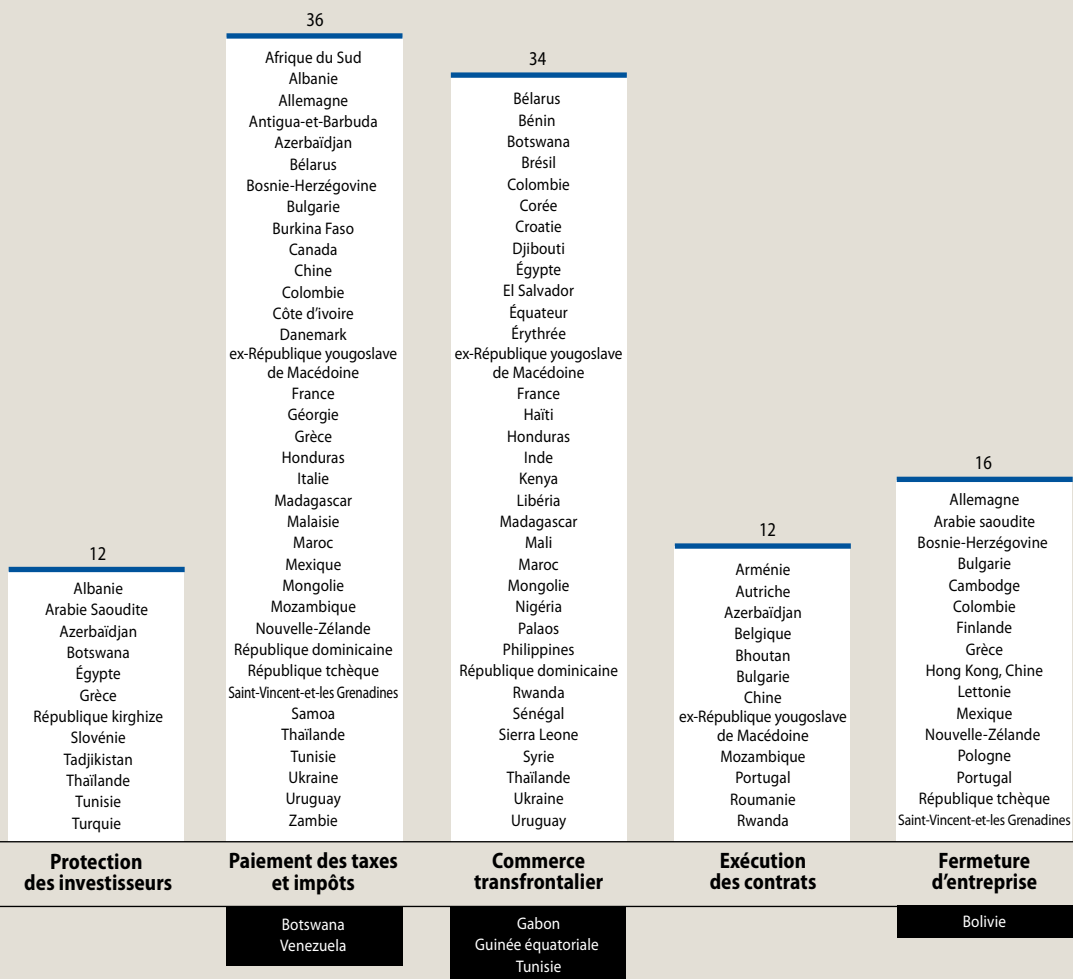


TABLEAU 1.3

Classement pour la facilité de faire des affaires

2009 CLASSE- MENT	2008 CLASSE- MENT	PAYS	2009 CLASSE- MENT	2008 CLASSE- MENT	PAYS	2009 CLASSE- MENT	2008 CLASSE- MENT	PAYS
1	1	Singapour	62	53	Pérou	122	120	Inde
2	2	Nouvelle-Zélande	63	62	Jamaïque	123	119	Lesotho
3	3	États-Unis	64	56	Samoa	124	122	Bhoutan
4	4	Hong Kong, Chine	65	59	Italie	125	126	Bésil
5	5	Danemark	66	61	Saint-Vincent-et-les Grenadines	126	121	Micronésie
6	6	Royaume-Uni	67	63	Saint-Kitts-et-Nevis	127	124	Tanzanie
7	7	Irlande	68	99	République kirghize	128	129	Maroc
8	8	Canada	69	68	Maldives	129	127	Indonésie
9	10	Australie	70	80	Kazakhstan	130	128	Gambie
10	9	Norvège	71	79	ex-république yougoslave de Macédoine	131	132	Cisjordanie et Gaza
11	11	Islande				132	130	Algérie
12	12	Japon	72	77	El Salvador	133	134	Honduras
13	19	Thaïlande	73	81	Tunisie	134	131	Malawi
14	13	Finlande	74	70	Dominique	135	150	Cambodge
15	21	Géorgie	75	65	République tchèque	136	133	Équateur
16	24	Arabie Saoudite	76	72	Pologne	137	140	Syrie
17	14	Suède	77	74	Pakistan	138	145	Ouzbékistan
18	17	Bahreïn	78	69	Belize	139	148	Rwanda
19	16	Belgique	79	75	Kiribati	140	136	Philippines
20	25	Malaisie	80	71	Trinité-et-Tobago	141	139	Mozambique
21	15	Suisse	81	76	Panama	142	138	Iran
22	18	Estonie	82	78	Kenya	143	137	Cap-Vert
23	22	Corée	83	90	Chine	144	151	Madagascar
24	29	Maurice	84	73	Grenade	145	144	Ukraine
25	20	Allemagne	85	115	Bélarus	146	141	Suriname
26	27	Pays-Bas	86	135	Albanie	147	142	Soudan
27	23	Autriche	87	82	Ghana	148	164	Burkina Faso
28	28	Lituanie	88	83	Brunéi	149	168	Sénégal
29	26	Lettonie	89	85	Îles Salomon	150	149	Bolivie
30	30	Israël	90	84	Monténégro	151	143	Gabon
31	32	France	91	88	Palaos	152	146	Iraq
32	35	Afrique du Sud	92	87	Viet Nam	153	153	Djibouti
33	97	Azerbaïdjan	93	86	Îles Marshall	154	147	Haïti
34	33	Sainte-Lucie	94	91	Serbie	155	152	Comores
35	31	Porto Rico	95	89	Papouasie-Nouvelle-Guinée	156	163	Sierra Leone
36	37	Slovaquie	96	106	Grèce	157	167	Libéria
37	38	Qatar	97	110	République dominicaine	158	154	Zimbabwe
38	52	Botswana	98	123	Yémen	159	156	Tadjikistan
39	34	Fidji	99	98	Liban	160	166	Mauritanie
40	36	Chili	100	101	Zambie	161	155	Côte d'Ivoire
41	50	Hongrie	101	94	Jordanie	162	161	Afghanistan
42	40	Antigua-et-Barbuda	102	103	Sri Lanka	163	159	Togo
43	39	Tonga	103	92	Moldova	164	158	Cameroun
44	41	Arménie	104	93	Seychelles	165	162	République démocratique populaire lao
45	44	Bulgarie	105	95	Guyana			
46	54	Émirats arabes unis	106	107	Croatie	166	160	Mali
47	47	Roumanie	107	96	Nicaragua	167	165	Guinée équatoriale
48	43	Portugal	108	100	Swaziland	168	169	Angola
49	46	Espagne	109	113	Uruguay	169	157	Bénin
50	45	Luxembourg	110	104	Bangladesh	170	170	Timor-Leste
51	48	Namibie	111	105	Ouganda	171	172	Guinée
52	49	Koweït	112	116	Guatemala	172	171	Niger
53	66	Colombie	113	102	Argentine	173	173	Érythrée
54	64	Slovénie	114	125	Égypte	174	175	Venezuela
55	51	Bahamas	115	108	Paraguay	175	176	Tchad
56	42	Mexique	116	109	Éthiopie	176	177	Sao Tomé-et-Principe
57	57	Oman	117	118	Costa Rica	177	174	Burundi
58	55	Mongolie	118	114	Nigéria	178	178	République du Congo
59	60	Turquie	119	117	Bosnie-Herzégovine	179	179	Guinée-Bissau
60	67	Vanuatu	120	112	Fédération de Russie	180	180	République centrafricaine
61	58	Taiwan, Chine	121	111	Népal	181	181	République démocratique du Congo

Note : Le classement de chaque pays est en date de juin 2008 et figure également dans les tableaux par pays. Le classement pour la facilité de faire des affaires est la moyenne des classements des pays dans les dix domaines couverts par *Doing Business 2009*. Les classements de l'an dernier figurent en italiques. Ils tiennent compte des changements de méthodologie, des corrections de données et de l'addition de trois pays.

Source : Base de données *Doing Business*.

majeur en 2003. Alors qu'il fallait auparavant sept démarches et deux mois pour créer une entreprise, il suffit à présent de trois démarches qui peuvent s'effectuer en quatre jours. Les enregistrements d'entreprises ont augmenté de 30 % en deux ans. Au Portugal, 86 des 257 initiatives lancées dans le cadre du programme Simplex donnaient suite à des discussions avec les entreprises.

La simplification de la réglementation aide les entreprises comme les pouvoirs publics. Au Portugal, la réforme des modalités d'enregistrement a fait économiser 230 000 jours d'attente par an aux entreprises⁴. Cela économise également des frais à l'État. Au Royaume-Uni, selon les estimations officielles, les frais administratifs des entreprises ont atteint 13,7 milliards de livres en 2005. La réduction de ces coûts permettrait aux entreprises de se développer plus rapidement et à l'État d'économiser des fonds qu'il pourrait utiliser pour améliorer les services publics.

CINQ ANS DE RÉFORMES DANS LES DOMAINES COUVERTS PAR *DOING BUSINESS*

L'engagement est la clé du succès en matière de réforme du cadre réglementaire. Dans de nombreux pays, les réformes recensées par *Doing Business* reflètent un engagement plus large et plus ferme à améliorer la compétitivité nationale. Parmi ces réformateurs systématiques on peut citer l'Azerbaïdjan, la Géorgie et l'ex-République yougoslave de Macédoine dans la région Europe de l'Est et Asie centrale, la France et le Portugal dans le groupe des pays à revenu élevé de l'OCDE, l'Égypte et l'Arabie saoudite dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord, l'Inde en Asie du Sud, la Chine et le Viet Nam en Asie de l'Est, la Colombie, le Guatemala et le Mexique en Amérique latine, et le Burkina Faso, le Ghana, Maurice, le Mozambique et le Rwanda en Afrique. Chacun de ces pays a réformé au moins cinq domaines couverts par *Doing Business*, adoptant jusqu'à 22 réformes au cours des cinq dernières années.

Dans certains pays, les réformes étaient motivées par les pressions concurrentielles grandissantes liées à l'adhésion aux marchés communs tels que l'Union européenne (ex-République yougoslave de Macédoine) ou aux accords commerciaux comme l'Accord de libre-échange entre les États-Unis et l'Amérique centrale (Guatemala). Pour d'autres, il s'agissait de faciliter la création d'entreprises locales (Azerbaïdjan, Colombie, Égypte) ou de diversifier l'économie nationale (Maurice, Arabie saoudite). Pour d'autres encore, l'ob-

jectif était de s'attaquer à la lourde tâche de redressement économique après des années de conflit (Rwanda).

Bon nombre des réformateurs ont commencé par s'inspirer de l'expérience des autres. L'Égypte s'est tournée vers l'Inde pour résoudre ses problèmes liés aux technologies de l'information. La Colombie a suivi l'exemple de l'Irlande. Comme l'a fait observer le ministre colombien du Commerce, Luis Guillermo Plata, « Ce n'est pas comme pour faire un gâteau, où il suffit de suivre la recette. Nous sommes tous différents. Mais nous pouvons tirer certains enseignements de l'expérience des autres et les adapter à notre situation ».

Plusieurs de ces pays sont aujourd'hui pris en exemple par d'autres. Les réformateurs azerbaïdjanais se sont rendus en Géorgie et en Lettonie. L'Angola a demandé une assistance juridique et technique basée sur le modèle portugais de création d'entreprise.

Les réformateurs les plus dynamiques n'ont pas hésité à entreprendre de vastes programmes de réformes. Depuis 2005, la Géorgie a adopté une nouvelle loi sur le statut des entreprises et un nouveau code douanier, créé un nouveau système d'enregistrement de biens fonciers qui a remplacé un système complexe qui nécessitait l'approbation de nombreux organismes, mis en place le premier service d'information sur le crédit du pays et adopté des réformes judiciaires de vaste portée. L'Égypte a mis en place des guichets uniques pour les importations/exportations et la création d'entreprises, procédé à d'ambitieuses réformes fiscales, continué à améliorer ses systèmes d'information sur le crédit et modifié les règles de cotation à la Bourse du Caire. La Colombie a renforcé la protection des investisseurs en adoptant des règles plus strictes en matière d'information, amendé les lois sur l'insolvabilité et réformé le système douanier, tandis que son guichet unique pour la création d'entreprise a servi d'exemple à d'autres pays de la région.

Parmi les réformateurs dans le groupe des marchés naissants, l'Inde a mis l'accent sur la technologie en créant un système d'enregistrement électronique des nouvelles entreprises, un registre électronique des garanties et un système de soumission des documents douaniers et de paiement des droits sous forme électronique. La Chine a centré ses efforts sur la facilitation de l'accès au crédit. En 2006, un nouveau registre d'information sur le crédit a permis à plus de 340 millions de particuliers d'établir leurs antécédents en matière de crédit. Une nouvelle loi sur le statut des entreprises a réduit le capital

minimal requis et renforcé la protection des investisseurs. Et en 2007, une nouvelle loi sur la propriété a étendu la liste des biens pouvant être donnés en garantie. Le Mexique a mis l'accent sur le renforcement de la protection des investisseurs grâce à une nouvelle loi sur les valeurs mobilières, tout en continuant à réduire la bureaucratie au niveau des États.

RÉFORME DU CADRE RÉGLEMENTAIRE — QUELS SONT LES AVANTAGES ?

Sur quelque 25 millions de biens fonciers urbains en Égypte, seulement 7 % étaient officiellement enregistrés en 2005. Au cours des six mois suivant la réforme de son système d'enregistrement des biens fonciers, les transferts de titres se sont multipliés et les recettes ont augmenté de 39 %⁵. Après la réforme du système d'enregistrement des biens fonciers à Tegucigalpa, au Honduras, le nombre de demandes d'inscription au registre reçues durant la période de juillet à décembre a augmenté de 65 % entre 2006 et 2007.

De même, après la réduction du capital minimum obligatoire, le nombre d'enregistrements d'entreprises nouvelles a augmenté de 55 % en Géorgie et de 81 % en Arabie saoudite. La Géorgie compte aujourd'hui 15 entreprises immatriculées pour 100 personnes, ce qui est comparable aux chiffres observés dans des pays comme la Malaisie et Singapour.

Ces premiers résultats montrent que les réformes entraînent des changements concrets, comme en témoigne le nombre grandissant d'études qui utilisent les données de *Doing Business* pour analyser l'effet de la réglementation sur le caractère informel de l'activité économique, la création d'emplois, la productivité, la croissance économique et la réduction de la pauvreté⁶.

Dans l'ensemble, les études montrent que les pays dotés d'une lourde réglementation ont un secteur informel plus important, un taux de chômage plus élevé et une croissance économique plus lente. Les études menées plus récemment permettent d'apprécier d'ores et déjà l'impact des réformes. Selon une étude, les réformes adoptées au Mexique ont notamment produit les effets suivants : le nombre d'entreprises immatriculées a augmenté de près de 6 %, l'emploi a progressé de 2,6 % et les prix ont diminué de 1 % sous l'effet de la concurrence exercée par les nouvelles entreprises sur le marché⁷. Selon une autre étude, l'assouplissement de la réglementation du travail en Inde réduirait de un tiers le nombre d'emplois informels dans le secteur du commerce de détail⁸.

Mais rien n'en dit plus long que l'expérience des personnes touchées. Janet, qui dirige une entreprise de vannerie à Kigali, au Rwanda, explique : « J'ai des survivantes, j'ai des veuves, j'ai des femmes dont le mari est en prison. J'éprouve une grande satisfaction à les voir travailler ensemble sous un même toit... ces femmes gagnent aujourd'hui leur vie⁹. »

NOTES

1. *Doing Business* recense uniquement les réformes visées par les dix types d'indicateurs. Les amendements législatifs sont pris en compte une fois que les lois et décrets d'application respectifs, le cas échéant, sont entrés en vigueur. Les réformes administratives telles que la prescription de délais doivent être intégralement appliquées
2. Narayan et al. (2000).
3. Hertveldt (2008).
4. Ramos (2008).
5. Haidar (2008).
6. Les données relatives à la réglementation de l'entrée sur le marché, par exemple, ont été utilisées dans 168 articles publiés dans des revues à comité de lecture et plus de 200 documents de travail consacrés à la recherche. Les données sur l'efficacité des procédures judiciaires ont été utilisées dans 54 articles et 86 documents de travail. Au total, les données générées par le projet *Doing Business* ont été utilisées dans 325 articles publiés et 742 documents de travail.
7. Bruhn (2008).
8. Amin (à paraître).
9. Cet exemple est tiré du rapport de la Banque mondiale *Doing Business : Women in Africa* (2008a), une collection d'études de cas sur des entreprises africaines.

Création d'entreprise

Octroi de permis de construire
Embauche des travailleurs
Transfert de propriété
Obtention de prêts
Protection des investisseurs
Paiement des taxes et impôts
Commerce transfrontalier
Exécution des contrats
Fermeture d'entreprise

Au départ, Julian travaillait pour ses frères mais mettait de l'argent de côté pour monter sa propre affaire. Elle s'est lancée dans le commerce en allant chercher au Kenya des marchandises qu'elle ramenait en Ouganda pour les revendre. « Je prenais l'autocar de nuit, et je restais debout pendant tout le trajet pour bénéficier du tarif réduit de 50 % », raconte-t-elle. « Mon objectif était de lancer une entreprise de traitement de jus de fruit, une vraie usine ».

Après avoir économisé suffisamment d'argent, Julian a lancé ses opérations de production. Ne pouvant payer son transport, elle devait aller à pied au service public d'analyses chimiques pour y faire tester ses produits. « Mon seul moyen de transport, c'était ma brouette, et l'entreprise toute entière, c'était moi ».

Julian se souvient également de toutes les difficultés qu'elle a dû surmonter pour pouvoir inscrire son entreprise au registre du commerce. « Il y avait tellement à faire, et tellement de bureaux à visiter — inscrire mon entreprise au registre, obtenir mon numéro

TABLEAU 2.1

Où est-il le plus facile et où est-il le plus difficile de créer une entreprise ?

Le plus facile	CLASSEMENT	Le plus difficile	CLASSEMENT
Nouvelle Zélande	1	Cameroun	172
Canada	2	Djibouti	173
Australie	3	Guinée équatoriale	174
Géorgie	4	Iraq	175
Irlande	5	Haïti	176
États-Unis	6	Guinée	177
Maurice	7	Érythrée	178
Royaume-Uni	8	Togo	179
Porto Rico	9	Tchad	180
Singapour	10	Guinée-Bissau	181

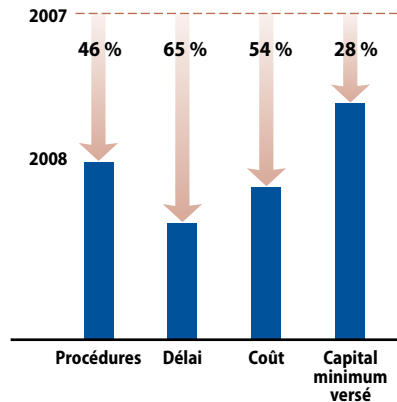
Remarque : Le classement correspond à la moyenne des classements du pays en matières de procédures, délai, coût et capital minimum à verser pour créer une entreprise. Voir les Notes statistiques pour plus de détails.

Source : Base de données Doing Business.

FIGURE 2.1

Les 10 premiers pays réformateurs en matière de création d'entreprise

Amélioration moyenne



1. Yémen
2. Slovénie
3. Sénégal
4. Albanie
5. Libéria
6. Azerbaïdjan
7. Syrie
8. Hongrie
9. Oman
10. Sierra Leone

Source : Base de données Doing Business.

d'identification fiscale, et différents permis délivrés par différentes administrations, présenter une déclaration sous serment, obtenir un sceau d'entreprise et faire inspecter mes locaux par les services municipaux et sanitaires. J'ai dû verser à un juriste la somme, pour moi exorbitante, de 500 000 shillings ougandais (279 dollars)¹.

Maintenant, les entrepreneurs comme Julian rencontrent beaucoup moins d'obstacles. Les réformes menées depuis cinq ans en Ouganda et dans un grand nombre d'autres pays ont permis de rationaliser les procédures de création d'entreprise. Prenons le cas de l'Azerbaïdjan : en 2004, les pouvoirs publics ont imposé une limite préliminaire au délai dans lequel les administrations devaient traiter le dossier d'inscription. En 2005, ils ont adopté la règle « qui ne dit mot consent » pour l'inscription au registre fiscal. Un an plus tard, ils ont encore raccourci le délai de traitement des demandes d'inscription des entreprises. En 2007, ils ont aboli l'obligation d'obtenir un sceau d'entreprise puis, en 2007–08, ils ont mis en place un guichet unique. Au départ, les procédures requises pour créer une entreprise prenaient 122 jours ; aujourd'hui, il n'en faut plus que 16 (voir figure 2.3).

La constitution formelle d'une entreprise en société présente plusieurs avantages. Les sociétés, personnes morales, survivent à leurs fondateurs. Des ressources sont souvent mises en commun par les actionnaires qui participent ensemble à la création de l'entreprise. En outre, les sociétés ont accès à des services et à des institutions comprenant, notamment, les tribunaux et les banques commerciales.

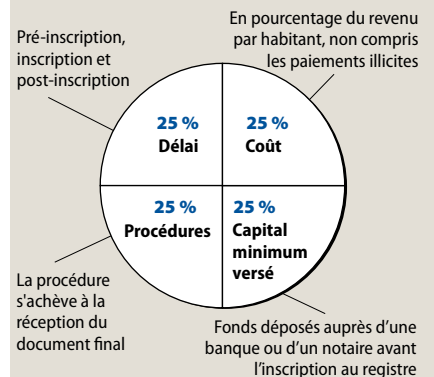
Toutefois, dans un grand nombre de pays, les réglementations régissant la création et l'exploitation d'une entreprise sont tellement complexes, si l'on se réfère aux paramètres de Doing Business, que les entrepreneurs renoncent à opérer dans le secteur formel et poursuivent leurs activités dans le secteur informel.

La simplification des formalités d'entrée dans le secteur formel encourage la création de nouvelles entreprises. Prenons, par exemple, le cas du Sénégal. En juillet 2007, celui-ci a modifié la réglementation gouvernant l'inscription des entreprises au registre. Entre cette date et mai 2008, 3 060 nouvelles entreprises se sont inscrites, soit 80 % de plus que l'année précédente. Les études menées au Mexique, en Inde, au Brésil et en Fédération de Russie concluent toutes que : la simplification des procédures de création d'entreprise engendre une augmentation du nombre d'entreprises inscrites au registre. L'étude effectuée au Mexique analyse l'effet de la simplification de la procédure d'obtention d'une autorisation municipale, qui est l'une des onze procédures requises pour créer une entreprise. Conclusion : la facilitation de l'entrée dans le secteur formel a donné lieu à une augmentation d'environ 4 % du nombre de nouvelles entreprises².

Il existe, en outre, une corrélation entre la simplification des modalités de création d'entreprises et l'augmentation de la productivité des entreprises existantes. Une étude récente a montré, dans le cadre de l'analyse

FIGURE 2.2

Création d'entreprise : le classement est établi sur la base de 4 sous-indicateurs

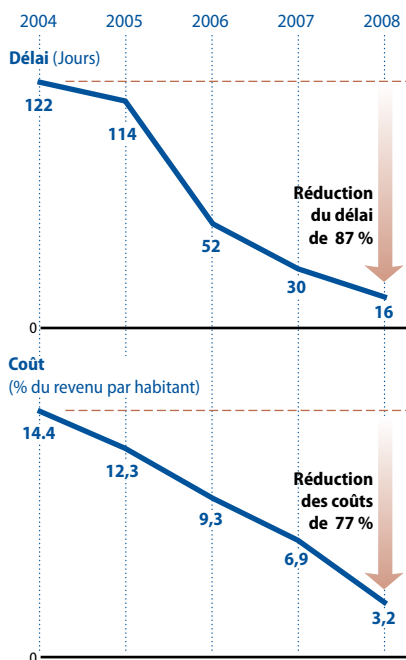


Note : Voir les Notes statistiques pour plus de détails.

FIGURE 2.3

Créer une entreprise en Azerbaïdjan devient plus rapide et moins cher

Délai et coût de la création d'une entreprise



Source : Base de données Doing Business.

de la situation de 97 pays, qu'une réduction des coûts d'entrée d'un montant équivalant à 80 % du revenu par habitant a augmenté le facteur total de productivité de l'ordre de 22 %. L'analyse de 157 pays également présentée dans cette étude démontre que la même réduction des coûts d'entrée se traduit par une augmentation d'environ 29 % de la production par employé³. Ces effets notables pourraient être dus, entre autres, au fait qu'une réduction des coûts d'entrée sur le marché accroît les pressions qui s'exercent sur celles-ci et force les entreprises les moins productives à se retirer. De fait, une étude de l'entrée des entreprises dans le secteur formel au Mexique montre que la concurrence exercée par les nouveaux arrivants engendre une baisse des prix de 1 % et une réduction de 3,5 % du revenu des entreprises en exercice⁴.

La simplification et l'accélération du processus de création d'entreprise facilitent le mouvement des travailleurs et des capitaux d'un secteur à un autre lorsque les pays connaissent des chocs économiques. Une étude récemment consacrée à 28 secteurs de 55 pays compare les réallocations sectorielles de main-d'œuvre dans les années 80 et 90. En conclusion : les réallocations de main-d'œuvre se passent mieux dans les pays où il faut moins de temps pour créer une entreprise⁵. Cette conclusion est confirmée par de nombreuses analyses qui étudient l'effet des réglementations régissant la création d'entreprises dans les économies qui ouvrent leurs marchés de biens au commerce extérieur⁶.

L'explication est simple : lorsque les coûts fixes de la création d'entreprise sont élevés, il est difficile aux entrepreneurs de se reconverter dans les branches d'activité qui bénéficient le plus de l'ouverture au commerce extérieur. Ces difficultés réduisent l'intérêt présenté par l'ouverture des marchés sur l'extérieur.

Soucieux de profiter de ces avantages, des pays du monde entier ont mis au point des solutions innovantes pour faciliter l'entrée de nouvelles entreprises sur le marché. Pour citer un responsable de registre du commerce : « au bout du compte, nous avons tous le même objectif ».

Toutefois, comme le démontre *Doing Business*, l'inscription d'une entreprise au registre n'est souvent que l'une des pièces du puzzle. Dans de nombreux pays, les entrepreneurs sont obligés de faire des démarches auprès d'au moins sept agences avant de pouvoir commencer à opérer. Les pays les plus efficaces s'efforcent de mettre en place une interface unique entre les services publics et les entrepreneurs permettant d'effectuer toutes les inscriptions et notifications nécessaires, en particulier les inscriptions au registre du commerce et au registre fiscal. En Nouvelle-Zélande, par exemple, il suffit aux entrepreneurs d'entrer toutes les informations nécessaires une seule fois dans le système parce que les différents services administratifs sont tous reliés à une base de données unifiée. Aucun capital minimum n'est par ailleurs exigé, et la création de l'entreprise n'est pas soumise à l'approbation d'un juge (tableau 2.2).

QUI A RÉFORMÉ EN 2007-08 ?

En 2007-08, 49 pays ont facilité la création d'entreprises, un record depuis la première publication du rapport *Doing Business* (tableau 2.3). Fait notable : au Canada et en Nouvelle-Zélande, un entrepreneur peut

désormais créer une entreprise en suivant une procédure unique en ligne.

C'est le Yémen qui a procédé aux réformes les plus importantes dans le domaine de la création d'entreprises. En 2007, ce pays exigeait un capital minimum de 15 225 dollars (soit 2 003 % du revenu par habitant) ; il n'y avait qu'un seul pays au monde qui exigeait un capital minimum plus élevé. Cette obligation a été abolie. Elle n'existe plus ! Ce n'est pas tout. Le Yémen a également ouvert un guichet unique, grâce auquel il est maintenant possible de régler toutes les formalités — de réserver la raison sociale, à l'obtention de la licence requise pour la constitution, et finalement l'annonce de l'enregistrement de la société — tout au même endroit. Il est désormais plus simple d'obtenir l'autorisation de la municipalité et de s'inscrire à la chambre de commerce et au bureau des contributions. L'annonce de la suppression de l'obligation d'obtention du sceau d'entreprise a été aussi largement diffusée. Les réformes ont permis de ramener à cinq le nombre de procédures et de réduire de 50 jours le temps nécessaire pour créer une entreprise.

Le deuxième pays réformateur, en matière de création d'entreprises, est la Slovaquie qui a simplifié l'inscription des entreprises en mettant en place un point d'accès unique, en mettant en ligne les informations sur les entreprises, en éliminant les frais juridiques et en abolissant l'obligation de s'inscrire au bureau des statistiques. Ces changements ont permis de supprimer quatre procédures, de réduire le temps d'instruction du dossier de 41 jours et le coût de l'opération d'un montant équivalant à 8,4 % du revenu par habitant.

Le Sénégal figure parmi les 14 pays qui ont fait de l'Afrique la région ayant accompli le plus de réformes au niveau de la création d'entreprises. Son guichet unique est désormais pleinement opérationnel et a regroupé

TABLEAU 2.2

Simplifier les formalités administratives — l'élément le plus populaire des réformes en 2007-08

Simplification d'autres procédures d'inscription (sceau, publication, notaire, inspection, autres obligations)	Arabie saoudite, Bangladesh, Botswana, Bulgarie, Costa Rica, El Salvador, Géorgie, Ghana, Hongrie, Kenya, Libéria, ex-République yougoslave de Macédoine, Namibie, Moldova, République kirghize, Syrie, Yémen
Création ou amélioration du guichet unique	Albanie, Angola, Azerbaïdjan, Bélarus, Bulgarie, Italie, Lesotho, Liban, ex-République yougoslave de Macédoine, Oman, République tchèque, Sénégal, Slovaquie, Slovaquie, Yémen, Zambie
Mise en place ou amélioration des procédures d'inscription en ligne	Bulgarie, Canada, Colombie, Hongrie, Italie, ex-République yougoslave de Macédoine, Malaisie, Maurice, Nouvelle Zélande, Panama, République Dominicaine, Sénégal, Singapour
Suppression ou réduction du capital minimum obligatoire à verser	Bélarus, Égypte, El Salvador, Géorgie, Grèce, Hongrie, Jordanie, Tunisie, Uruguay, Yémen
Suppression ou simplification des procédures post-inscription	Afrique du Sud, Cisjordanie et Gaza, Colombie, Madagascar, Mauritanie, Sierra Leone, Tonga

Source : Base de données Doing Business.

sept procédures en une seule. Résultat : le temps requis pour créer une entreprise est passé de 58 à 8 jours. Le Libéria a, lui aussi, rationalisé son processus d'inscription des entreprises au registre et, ce faisant, a réduit de 3 mois la durée de l'opération. Les entreprises peuvent désormais commencer à fonctionner en moins d'un mois. Le Libéria a également réduit des trois quart le coût d'inscription en n'exigeant plus le recours aux services de juristes. Madagascar s'est, quant à elle, efforcée de réduire les coûts en abolissant la taxe professionnelle.

En Sierra Leone et en Afrique du Sud, il n'est plus nécessaire de passer par un juriste. L'Afrique du Sud a également mis en place des systèmes électroniques de certification et de publication des informations sur les entreprises. Au Botswana et en Namibie, les entrepreneurs bénéficient désormais de systèmes informatiques d'inscription. La Zambie a modernisé le registre des sociétés et a instauré un guichet unique. Le Lesotho en a fait de même, et a réduit de 33 jours le temps nécessaire à la création d'une entreprise. Le Burkina Faso a poursuivi les réformes de son guichet unique, le CEFORE, tandis que le Ghana a officiellement supprimé l'obligation d'avoir un sceau d'entreprise. L'Angola, le Kenya, la Mauritanie et Maurice ont également procédé à des réformes.

En Europe de l'Est et en Asie Centrale, dix pays ont procédé à des réformes. Six d'entre eux ont réduit la durée du processus en créant des guichets uniques. En Albanie, le processus ne passe plus par les tribunaux et il n'existe plus qu'une seule procédure à suivre pour l'inscription de l'entreprise au registre du commerce et au registre fiscal, l'immatriculation à la sécurité sociale et l'enregistrement au bureau du travail. Avant ces réformes, les entrepreneurs devaient attendre plus d'un mois avant de commencer leurs activités ; aujourd'hui, ce délai n'est plus que de huit jours. Le système du guichet unique a permis de raccourcir les délais de deux semaines en Azerbaïdjan et de six semaines en Slovaquie. La Bulgarie, la République kirghize et l'ex-République yougoslave de Macédoine ont lancé des réformes similaires à celles de l'Azerbaïdjan. Par ailleurs, bien qu'ils soient toujours tenus d'obtenir un grand nombre de documents pour constituer leur dossier, les entrepreneurs tchèques peuvent maintenant le faire au même endroit grâce au nouveau « *Project Czech Point* ».

Le Bélarus utilise à présent une base de données unifiée pour l'inscription des entreprises, et a réduit de moitié le montant du capital minimum obligatoire devant être versé. La Géorgie, qui figurait parmi les principaux réformateurs dans *Doing Business 2008*, a totalement supprimé le capital minimum obligatoire ; elle a supprimé l'obligation d'avoir un sceau d'entreprise et n'exige plus le recours aux services d'un notaire. Moldova a

TABLEAU 2.3

Qui réglemente le moins/le plus la création d'entreprise ?

Procédures (nombre)			
Le moins		Le plus	
Canada	1	Grèce	15
Nouvelle-Zélande	1	Monténégro	15
Australie	2	Philippines	15
Belgique	3	Venezuela	16
Finlande	3	Guinée-Bissau	17
Géorgie	3	Brésil	18
Suède	3	Brunei	18
Bulgarie	4	Ouganda	18
Danemark	4	Tchad	19
Singapour	4	Guinée équatoriale	20

Délai (jours)			
Le moins		Le plus	
Nouvelle-Zélande	1	RDP Lao	103
Australie	2	Brunei	116
Géorgie	3	Guinée équatoriale	136
Belgique	4	Venezuela	141
Singapour	4	São Tomé-et-Principe	144
Canada	5	Brésil	152
Hongrie	5	Congo, République dém.	155
Islande	5	Haïti	195
Danemark	6	Guinée-Bissau	233
Maurice	6	Suriname	694

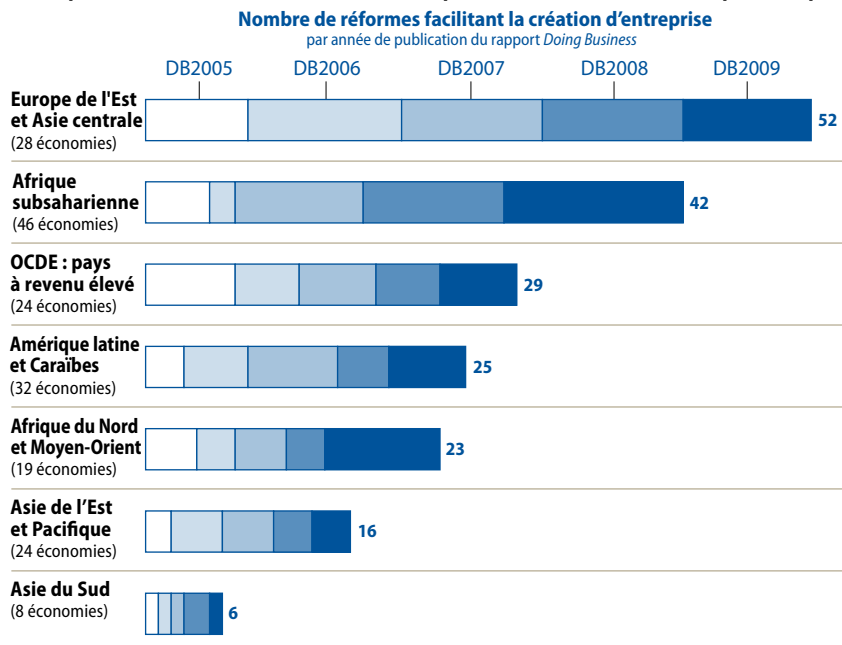
Coût (% du revenu par habitant)			
Le moins		Le plus	
Danemark	0,0	Bénin	196,0
Slovénie	0,1	Angola	196,8
Irlande	0,3	Djibouti	200,2
Nouvelle-Zélande	0,4	Burundi	215,0
Canada	0,5	République centrafricaine	232,3
Bahreïn	0,6	Togo	251,3
Suède	0,6	Gambie	254,9
États-Unis	0,7	Guinée-Bissau	257,7
Singapour	0,7	Zimbabwe	432,7
Royaume-Uni	0,8	Congo, République dém.	435,4

Capital minimum versé		
Le plus	% du revenu par habitant	USD
Burkina Faso	459	1 973
Oman	461	51 282
Guinée	477	1 907
République centrafricaine	514	1 953
Djibouti	514	5 602
Togo	560	2 016
Éthiopie	694	1 526
Niger	702	1 966
Guinée-Bissau	1 015	2 030
Syrie	4 354	76 627

Remarque : Soixante-neuf pays n'exigent pas le versement d'un capital minimum.

Source : Base de données *Doing Business*.

FIGURE 2.4

L'Europe de l'Est et Asie centrale est en tête du palmarès des réformes, suivie par l'Afrique

Note : Une réforme est comptée comme une réforme par pays réformateur par an.

Source : Base de données *Doing Business*.

promulgué deux lois portant sur les sociétés à responsabilité limitée et sur l'inscription des sociétés, et a imposé de plus strictes limites à la durée du processus. En revanche, la Bosnie-Herzégovine a allongé le temps nécessaire pour procéder à l'inscription de nouvelles entreprises en renforçant les obligations de notariation.

Les pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord ont progressé à grand pas sur la voie des réformes. La Syrie est le deuxième pays réformateur de la région, après le Yémen. Depuis la promulgation d'une nouvelle loi sur les sociétés et d'un nouveau code de commerce, le processus d'inscription ne fait désormais plus intervenir les tribunaux, et les délais limites ont été raccourcis ; le recours aux services de juristes n'est en outre plus obligatoire. Toutefois, les réformes menées pour faciliter la création d'une entreprise ont eu pour contreparties une mesure ayant pour effet d'accroître la difficulté de cette opération, à savoir l'augmentation de 33 % du capital minimum obligatoire à verser.

Le Liban et Oman ont accru l'efficacité des opérations de leurs guichets uniques. Au Liban, les délais de traitement ont été ramenés de 46 à 11 jours. La Tunisie, qui avait déjà réduit le montant du capital minimum obligatoire à verser, a maintenant totalement aboli cette obligation. La Jordanie l'a réduit de plus de 96 %. Dans le sillage de ses réformes de l'année précédente, l'Égypte a continué de réduire les coûts d'inscription d'une entreprise au registre et le montant du capital minimum obligatoire. De son côté,

l'Arabie Saoudite a continué le processus de simplification des procédures d'inscription au registre du commerce, et a réduit les frais de 80 %. En Cisjordanie et Gaza, l'informatisation du registre a permis de réduire le temps pris par l'inscription.

Dans le groupe des pays membres de l'OCDE à revenu élevé, on dénombre six réformateurs. Au Canada et en Nouvelle-Zélande, il est désormais possible de créer une entreprise en suivant une procédure unique. À Toronto (Canada), les entrepreneurs peuvent constituer leur entreprise en société en ligne, et reçoivent automatiquement un numéro d'entreprise dans un délai maximum de cinq jours. En Nouvelle-Zélande, ils peuvent s'inscrire au service des contributions tout en constituant leur entreprise en société en ligne. La Grèce et la Hongrie ont réduit d'environ 80 % le montant du capital minimum obligatoire. La Hongrie a en outre mis en place un système d'enregistrement et de publication de l'avis de constitution de la société en ligne, et elle n'exige plus le recours aux services d'un notaire. L'Italie a remanié son système d'inscription électronique pour permettre aux entreprises de remplir toutes les formalités en une seule fois. En Slovaquie, le guichet unique a regroupé quatre procédures en une, et a abaissé les frais d'enregistrement. La situation est moins favorable pour les entrepreneurs en Suisse : le montant du capital qu'ils doivent déposer auprès d'une banque pour pouvoir inscrire une entreprise au registre a doublé pour atteindre près de 20 000 dollars.

Dans la région Amérique Latine et Caraïbes, l'El Salvador a mené le mouvement en procédant à des réformes pour la troisième année consécutive. Le nouveau code de commerce réduit de moitié le montant du capital minimum obligatoire à verser, simplifie la procédure de légalisation des livres comptables et facilite l'obligation de publier l'information. L'Uruguay a aboli l'obligation de verser un capital minimum. La Colombie a fait porter ses efforts sur les réformes administratives, a sensiblement réduit les coûts et a simplifié les règles régissant la tenue des livres comptables. La région s'est aussi caractérisée par l'informatisation des opérations : au Costa Rica, les délais ont été raccourcis de 17 jours grâce à l'informatisation du système d'inscription au registre fiscal ; au Panama les procédures d'octroi de licences ont été simplifiées et, en République Dominicaine, les frais de création d'une entreprise ont été réduits et un système de vérification en ligne des dénominations a été mis en place.

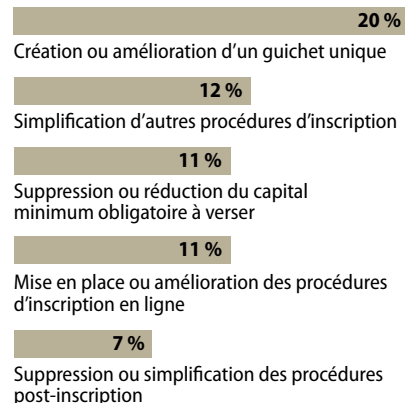
En Asie de l'Est, la Malaisie a raccourci de 11 jours la durée des procédures en mettant en place un système d'inscription au registre en ligne. Singapour a combiné le processus de recherche de dénomination et celui de l'inscription au registre des entreprises. Les Tonga ont réduit les délais et les frais en procédant à une réforme de l'octroi de licences. L'Indonésie a ramené la durée des procédures de création d'une entreprise de 105 à 76 jours, mais a presque doublé le montant du capital minimum à verser.

En Asie du Sud, seul le Bangladesh a procédé à des réformes ; il a rendu facultatif le recours aux services de juristes pour l'inscription d'une entreprise au registre.

FIGURE 2.5

Les 5 caractéristiques principales des réformes destinées à faciliter la création d'entreprise

Réformes qui incluent cet élément depuis DB 2005 (%)



Note : Une réforme peut avoir plusieurs éléments.

Source : Base de données *Doing Business*.

QUELLES SONT LES TENDANCES DE RÉFORME ?

Au cours des cinq dernières années, 115 pays du monde entier ont simplifié la création d'entreprises en procédant à 193 réformes (voir figure 2.4). Un grand nombre d'entre eux ont opté pour des réformes administratives de faible coût n'exigeant pas l'apport de modifications aux réglementations ou n'impliquant que des changements très limités. D'autres sont allés plus loin, en promulguant de nouvelles lois ou en amendant la législation. Certaines des réformes les plus fréquentes, et certains des enseignements tirés des efforts menés à cette fin, figurent ci-après (voir figure 2.5).

CRÉATION D'UN GUICHET UNIQUE

Trente-neuf pays ont, au cours des cinq dernières années, institué ou modernisé un guichet unique: seize en Europe de l'Est et Asie centrale, sept en Afrique, six dans le groupe des pays de l'OCDE à revenu élevé, cinq en Amérique latine et cinq au Moyen-Orient et Afrique du Nord. Un guichet unique peut offrir un moyen rapide de donner une impulsion aux réformes. L'Azerbaïdjan, El Salvador, le Guatemala et le Maroc ont créé les leurs en moins de six mois. La mise en place de guichets uniques a eu des résultats encourageants. À Oman, le nombre d'inscriptions d'entreprises au registre est passé de 733, en moyenne, par mois en 2006 à 1 306 en 2007. En Azerbaïdjan, le nombre d'inscriptions a augmenté de 40 % entre le 1er janvier et mai 2008. La Croatie a connu une augmentation de plus de 300 % en trois ans du nombre d'entreprises créées à Zagreb et à Split.

La mise en place d'un guichet unique n'est toutefois pas un remède miracle. Les entrepreneurs doivent souvent accomplir des formalités additionnelles auprès d'autres bureaux (figure 2.6). Au Guatemala, par exemple, le guichet unique peut organiser l'inscription d'une entreprise au registre du commerce et au registre fiscal ainsi que l'immatriculation à la sécurité sociale en l'espace de 2 à 3 jours. Toutefois, pour que la procédure d'inscription puisse être close, il faut qu'un avis ait été publié pendant huit jours pour permettre à de tierces parties d'émettre des objections. Malgré le guichet unique, les entrepreneurs doivent encore suivre onze procédures et attendre 26 jours pour pouvoir être inscrits. Les réformateurs courent également le risque de créer des « guichets de plus » ou des « boîtes postales » qui se bornent à recevoir les demandes et à les transmettre aux ministères pour approbation. Les attentes perdurent.

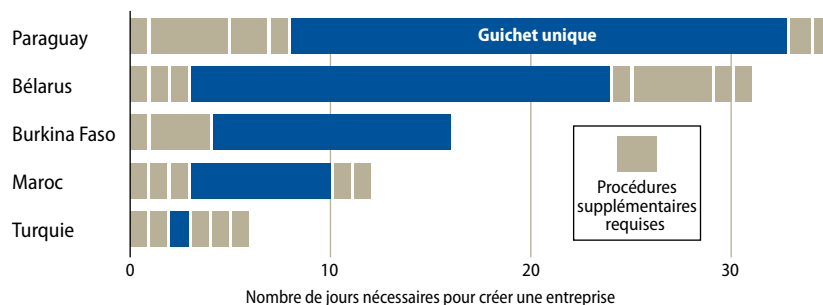
SUPPRESSION DU CAPITAL MINIMUM OBLIGATOIRE À VERSER

Soixante-neuf pays autorisent la création d'entreprises sans exiger le versement d'un

FIGURE 2.6

Guichets uniques — un même nom, des résultats différents

Temps et procédures de création d'une entreprise



Source : Base de données Doing Business.

capital minimum préétabli avant l'inscription au registre. Ils laissent les entrepreneurs déterminer ce qui convient à leur entreprise, compte tenu de sa nature et de la structure de son capital. Vingt-deux pays ont réduit ou supprimé l'obligation de déposer un capital minimum au cours des cinq dernières années, parmi lesquels l'Égypte, la Finlande, la France, la Géorgie, la Hongrie, le Japon, la Jordanie, l'Uruguay et le Yémen. Ces pays sont parmi ceux qui ont enregistré les augmentations les plus fortes du nombre d'entreprises créées. À la suite de la décision prise par Madagascar en 2006 de réduire de 80 % le capital minimum obligatoire à verser, le pourcentage d'inscriptions d'entreprises a fait un bond pour passer 13 % à 26 %. Lorsque la Tunisie a agi de même, les créations d'entreprises ont augmenté de 30 % entre 2002 et 2006, ce qui a amené les autorités tunisiennes à abolir cette obligation en 2007–08.

EXPLOITATION DE LA TECHNOLOGIE

L'informatisation de la procédure d'inscription au registre est l'un des moyens les plus efficaces d'accélérer la création d'entreprise. Sept des pays où la création d'entreprise est la plus rapide (Australie, Canada, Danemark, Estonie, Nouvelle-Zélande, Singapour et Portugal) offrent aux entrepreneurs la possibilité de s'inscrire en ligne. Plus de 20 pays ont mis en place un tel système au cours des cinq dernières années. Les clients ne sont pas les seuls à bénéficier de gains de temps et d'argent. Lorsque la Belgique a mis en place son système d'inscription et de dossiers électroniques, elle a réduit ses frais administratifs annuels de 1,7 milliard d'euros.

Il est possible de procéder à une inscription au registre en ligne dans plus de 80 % des pays développés mais dans seulement 30 % des pays en développement. Cela n'est évidemment guère surprenant si l'on considère les disparités qui existent au niveau de l'accès à Internet et de son coût⁸.

L'inscription électronique est par ailleurs plus complexe qu'elle n'y paraît. En Suède, les demandes d'inscription au registre du commerce, au registre fiscal et au bureau de l'em-

ploi peuvent se faire en ligne mais la plupart des formulaires doivent encore être imprimés et signés à la main. Les Philippines offrent la possibilité aux entrepreneurs de réserver leur raison sociale et d'inscrire leur entreprise en ligne, mais exigent qu'ils se présentent en personne pour régler les montants dus. La Belgique autorise le dépôt d'un dossier par voie électronique à condition toutefois que cette procédure soit accomplie par un notaire ou un juriste. En Argentine, les directeurs d'entreprise doivent obtenir un numéro de code pour accéder au système fiscal en ligne et obtenir un numéro d'identification fiscale. Les pays doivent également veiller à ce que la législation nécessaire à l'autorisation des transactions électroniques soit en vigueur.

Il est toutefois d'ores et déjà possible de bénéficier grandement en temps, argent et sécurité, de l'informatisation des fichiers au registre du commerce, ou de l'offre de certains services en ligne, tels que la vérification de la dénomination. Il faut un début à tout. Il y a seulement 13 ans, un des centres d'inscription d'entreprises aux États-Unis stockait tous les dossiers dans un entrepôt si vaste que les employés s'y déplaçaient sur des patins à roulettes. Il fallait compter environ un mois pour obtenir le dossier demandé. Heureusement, l'entrepôt n'a jamais connu d'incendie.

NOTES

1. Cet exemple est extrait de *Doing Business: Women in Africa* (2008a), recueil d'études de cas d'entrepreneurs africains.
2. Kaplan, Piedra et Seira (2008) pour le Mexique, Chari (2008) pour l'Inde, Monteiro et Assunção (2008) pour le Brésil, et Yakovlev et Zhuravskaya (2008) pour la Fédération de Russie.
3. Barseghyan (2008).
4. Bruhn (2008).
5. Ciccone et Papaioannou (2007).
6. Freund et Bolaky (prochainement), Chang, Kaltani et Loayza (2005), Cunat et Melitz (2007), Helpman et Itshhoki (2007) et Helpman, Melitz et Rubinstein (2008).
7. Klapper et al. (2008).
8. Base de données World Bank Group Entrepreneurship, 2008.

Octroi de permis de construire

Embauche des travailleurs

Transfert de propriété

Obtention de prêts

Protection des investisseurs

Paiement des taxes et impôts

Commerce transfrontalier

Exécution des contrats

Fermeture d'entreprise

En 2007, la municipalité de Niamey au Niger a délivré 300 permis de construire. On aurait dû mal à le deviner en contemplant cette ville où les immeubles poussent comme des champignons. « Un permis de construire ? Pour quoi faire ? Faites appel à un entrepreneur en construction, dites-lui ce que vous voulez et voilà ! » affirme un promoteur local.

Cette approche en matière de construction a donné comme résultat une ville qui n'est pas en phase avec les plans de zonage : des canalisations d'eau zigzaguent dans tous les sens et des maisons s'étalent au-delà de leurs parcelles de terrain. La raison: l'obtention de toutes les autorisations et le raccordement aux réseaux d'utilité publique peut prendre près de 9 mois, et coûter jusqu'à 2 694 % du revenu par habitant.

La situation pourrait bientôt changer. Le Niger a adopté un nouveau code de construction en mars 2008, à la suite de l'effondrement de deux immeubles dans le centre de Niamey.

TABLEAU 3.1

Où l'octroi de permis de construire est-il facile ? Où ne l'est-il pas ?

Le plus facile	CLASSEMENT	Le plus difficile	CLASSEMENT
St-Vincent-et-les-Grenadines	1	Tanzanie	172
Singapour	2	Burundi	173
Nouvelle-Zélande	3	Zimbabwe	174
Belize	4	Kazakhstan	175
Îles Marshall	5	Chine	176
St-Kitts-et-Nevis	6	Libéria	177
Danemark	7	Tadjikistan	178
Maldives	8	Ukraine	179
Kenya	9	Fédération de Russie	180
Géorgie	10	Érythrée	181

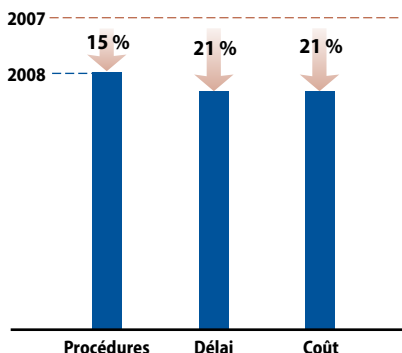
Remarque : Les classements sont la moyenne des classements de chaque pays en matière de procédures, délais et coûts nécessaires à la conformité aux formalités administratives pour la construction d'un entrepôt. Voir les Notes statistiques pour plus de détails.

Source : Base de données Doing Business.

FIGURE 3.1

Les 10 premiers pays réformateurs en matière d'octroi de permis de construire

Amélioration moyenne



1. République kirghize
2. Burkina Faso
3. Hong Kong, Chine
4. Rwanda
5. Arménie
6. Bélarus
7. Jamaïque
8. Croatie
9. Bosnie-Herzégovine
10. Angola

Source : Base de données Doing Business.

À Almaty au Kazakhstan, les entrepreneurs en bâtiment souffrent du poids d'une réglementation excessive. Un entrepreneur souhaitant simplement construire un entrepôt n'a d'autre choix que de se plonger dans un labyrinthe de 38 procédures, passant par 18 agences et d'y consacrer 231 jours.

Trouver le bon équilibre constitue un vrai défi lorsqu'il s'agit des réglementations en matière de construction. De bonnes réglementations garantissent des normes de sécurité qui protègent le public tout en rendant le processus d'obtention du permis efficace, transparent et abordable pour les autorités et les entrepreneurs qui y ont recours. Si les procédures sont trop complexes ou coûteuses, les entrepreneurs se passent du permis.

C'est dans le but de parvenir à cet équilibre entre la sécurité et le coût que la Bavière a institué en 1994 une méthode d'octroi de permis qui procède par classification. Pour les projets à bas risque, les architectes doivent fournir une preuve de leurs compétences et assumer la responsabilité de la construction. Les projets à risque moyen exigent l'approbation des plans par un expert indépendant dûment habilité. Seuls les projets complexes et à haut risque sont entièrement examinés par les autorités compétentes¹. De 1994 à 2002, les entrepreneurs ont économisé environ 154 millions d'euros de frais d'obtention de permis de construire et la direction de la construction a réduit ses effectifs de 270 employés. Cette approche s'est étendue au reste de l'Allemagne.

Les économies les plus performantes en matière de facilité d'octroi de permis de construire se caractérisent par la rigueur de leurs procédures qui restent néanmoins transparentes et rapides (Tableau 3.1). La rapidité du processus est importante. Une étude réalisée récemment aux États-Unis indique que l'accélération par 3 mois du processus de délivrance de permis de construire sur les 22 mois que compte un cycle de projet pourrait augmenter les

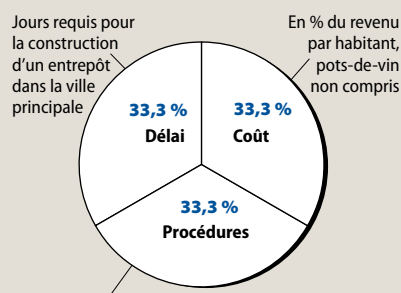
recettes de l'impôt foncier de 16,15 % et les dépenses en construction pour les collectivités locales de 5,7 %². Et pourtant, dans 80 des 181 économies étudiées dans *Doing Business*, le délai d'obtention des permis est supérieur aux 30 jours de construction nécessaires dans le cas standardisé.

La direction de la construction de Singapour facilite l'accès aux informations nécessaires pour obtenir un permis de construire. Sur son site web elle donne la liste de tous les formulaires à remplir, fournit des exemplaires téléchargeables et permet aux utilisateurs d'envoyer tous les documents par voie électronique. Les promoteurs autrichiens, danois, islandais, malaisiens et américains complètent également leurs formulaires en ligne. Vingt-sept pays, dont la France et Hong Kong (Chine), garantissent l'approbation rapide de permis de construire par le biais de règles tacites, les délais allant de 2 à 4 semaines.

En Finlande et à Singapour, tous deux classés parmi les 10 pays les plus rapides dans l'octroi de permis de construire, c'est l'architecte ou un autre professionnel qualifié,

FIGURE 3.2

Octroi de permis de construire : le classement est établi sur la base de 3 sous-indicateurs



La procédure est terminée à la réception des documents définitifs ; permis de construire, inspections et raccordement aux réseaux de services collectifs compris

Note : Voir les Notes statistiques pour plus de détails.

qui est responsable de la supervision et de s'assurer de la qualité de la construction.

QUI A RÉFORMÉ EN 2007-08 ?

En 2007-08 dix-huit économies ont facilité aux entreprises les formalités liées à la construction (tableau 3.2). L'Afrique est le continent qui compte le plus de réformes qui facilitent l'octroi de permis de construire, avec 6 pays dont l'Angola, le Burkina Faso, le Libéria, la Mauritanie, le Rwanda et la Sierra Leone. L'Europe de l'est et l'Asie centrale suivent, avec des réformes en Arménie, au Bélarus, en Bosnie-Herzégovine, en Croatie et en République kirghize.

En Asie de l'Est et le Pacifique, Hong-Kong (Chine), Singapour et Tonga ont simplifié leurs procédures. En Amérique latine et aux Caraïbes, la Colombie et la Jamaïque ont réduit le délai pour le traitement des demandes de permis de construire. Parmi les pays à revenu élevé de l'OCDE, le Portugal a été le seul à instituer des réformes. Au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, l'Égypte s'affiche comme le seul pays réformateur. L'Asie du Sud n'a entrepris aucune réforme majeure.

La République kirghize se classe à la tête des réformateurs en matière d'octroi de permis de construire en 2007-08. Un nouveau guichet unique a été mis en place pour délivrer les permis de construire et édicter les conditions liées au plan architectural. La réglementation héritée de l'ère soviétique exigeait des entrepreneurs qu'ils obtiennent l'autorisation préalable de chacun des services d'utilité publique. Désormais, toutes les autorisations sont gérées par un guichet unique.

Les réformateurs kirghizes ne se sont pas arrêtés là. Un décret présidentiel a supprimé le permis local, qui exigeait d'obtenir la signature du maire de Bichkek, une procédure pour laquelle il fallait compter 60 jours. « C'était un vrai cauchemar. Vous ne saviez jamais quels autres papiers seraient demandés », déclare Bekbolot, propriétaire d'une entreprise de construction de taille moyenne. De même, la mairie ne gère plus les permis d'habitation. « Avant les réformes, il me fallait 6 mois et malgré cela je ne parvenais pas à obtenir la signature du maire. Après les réformes, juste une semaine suffit pour faire signer et sceller mon permis d'habitation ».

Après avoir supprimé 9 procédures et réduit le temps de 173 jours, le gouvernement se concentre désormais sur la réduction des coûts qui, à plus de 405 % du revenu par habitant, demeurent élevés.

Le Burkina Faso, autrefois parmi les 10 pays ayant le système d'octroi de permis de construire le plus complexe, s'est classé au deuxième rang des réformateurs. Un programme de réformes comptant plusieurs volets a réduit le délai de 12 jours et baissé les coûts de 25 %. Pour commencer, un décret du gouvernement a limité le nombre

TABLEAU 3.2

Simplification des procédures d'octroi de permis de construire — l'un des éléments de réforme les plus populaires en 2007-08

Simplification des procédures d'octroi de permis de construire	Angola, Colombie, Croatie, Hong-Kong (Chine), Jamaïque, République kirghize, Rwanda, Tonga
Réduction des délais de traitement des demandes de permis	Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Colombie, Jamaïque, Libéria, Singapour
Adoption de nouvelles réglementations	Croatie, Égypte, Mauritanie, Portugal, Tonga
Réduction des frais	Arménie, Bosnie-Herzégovine, Burkina Faso, Hong-Kong (Chine), Libéria
Amélioration du régime d'inspection des projets de construction	Burkina Faso, Hong-Kong (Chine), Sierra Leone

Source : Base de données *Doing Business*.

d'inspections des chantiers par le Laboratoire National des Bâtiments et Travaux Publics. Cela a mis fin aux inspections imprévisibles bihebdomadaires, source de harcèlement des entrepreneurs à Ouagadougou. « Nous pouvons toujours nous attendre à des inspections aux phases critiques, mais cela n'a rien à voir avec la quinzaine d'inspections qu'on recevait avant », affirme un architecte. Le gouvernement a créé un guichet unique en mai 2008, une mesure qui a déjà porté ses fruits. Il a réduit les frais d'examen des sols de moitié ainsi que ceux inhérents aux autorisations municipales et aux études sur la sécurité anti-incendie. La mesure permet aux demandeurs de permis de construire d'effectuer tous les paiements auprès d'un seul bureau.

Les réformateurs ont été actifs en Afrique. Au Libéria, le ministère des Travaux publics s'est engagé à délivrer des permis de construire dans un délai de 30 jours contre 90 précédemment. Le ministère a mené une campagne publicitaire sur le nouveau délai réglementaire de 30 jours et élaboré une liste de contrôle facile à utiliser contenant tous les documents requis. Il a également supprimé l'obligation d'obtenir la signature du ministre sur les permis de construire pour des projets simples en déléguant l'autorisation à des agents de niveau intermédiaire.

Le secrétaire d'État du Libéria aux Travaux publics a baissé les frais liés aux permis de construire de moitié, de 1 400 à 700 dollars, afin de favoriser davantage la légalité des constructions dans Monrovia. « J'ai estimé que les entrepreneurs choisissaient le travail au noir car les coûts étaient trop élevés, j'ai donc décidé de réduire les frais ». Dans un pays où l'obtention d'un permis de construire impliquait un coût dix fois supérieur au revenu par habitant et où d'autres coûts liés à l'obtention du permis de construire demeurent élevés, cela n'a rien d'absurde (tableau 3.3).

La Sierra Leone a réformé son régime d'inspection. La réglementation en vigueur prévoyait des inspections après chaque étape de la construction. Les inspecteurs se ren-

daient sans prévenir sur les chantiers une ou même deux fois par semaine. Dès 2007, le ministère de l'Aménagement du territoire, du Logement, des Sols et de l'Environnement a recruté une nouvelle équipe d'inspecteurs professionnels et a commencé à appliquer la réglementation.

Le Rwanda a simplifié la validation de projet de construction pour la deuxième année consécutive en regroupant les demandes d'autorisation d'emplacement et du permis de construire dans un seul formulaire. Les entreprises doivent désormais envoyer qu'une seule demande pour l'eau, l'assainissement et le raccordement au réseau électrique. L'Angola a également intégré les demandes de branchement aux réseaux électrique et d'alimentation d'eau au processus d'obtention du permis de construire, ce qui a réduit le nombre de procédures à 12 contre 14 précédemment.

La Mauritanie a lancé son premier code de la construction, assouplissant les conditions préalables à la réalisation de petits projets de construction ; cette innovation pose les bases nécessaires à la création d'un guichet unique pour la délivrance des permis de construire.

Au Zimbabwe et au Bénin, l'obtention de permis de construction est devenue plus difficile. À Harare la capitale du Zimbabwe, les employés quittent l'administration chargée de la construction. En l'absence de professionnels qualifiés en nombre suffisant pour examiner les demandes, il faut compter un an pour obtenir un plan de construction auprès du conseil municipal.

À Cotonou au Bénin, il faut compter désormais 180 jours pour obtenir un permis de construire, soit 3 mois de plus qu'auparavant, en raison des délais administratifs. Une nouvelle réglementation entrée en vigueur en juin 2007 fixe des limites de temps à 120 jours pour les permis de construire, mais encore faudrait-il que ces délais soient respectés.

L'Europe de l'Est et l'Asie centrale ont connu de nombreuses réformes dont seule la moitié vise à alléger le fardeau réglementaire. En Croatie, un nouveau code de la

TABLEAU 3.3

Quels pays réglementent le moins les permis de construire et quels pays les réglementent le plus ?

Procédures (nombre)			
Le moins		Le plus	
Danemark	6	Azerbaïdjan	31
Nouvelle-Zélande	7	Hongrie	31
Vanuatu	7	Brunéi Darussalam	32
Suède	8	Guinée	32
Tchad	9	Tadjikistan	32
Maldives	9	El Salvador	34
Sainte-Lucie	9	République tchèque	36
Grenade	10	Chine	37
Jamaïque	10	Kazakhstan	38
Kenya	10	Fédération de Russie	54
Délai (jours)			
Le plus rapide		Le plus lent	
Corée	34	Cameroun	426
Finlande	38	Suriname	431
Singapour	38	Ukraine	471
États-Unis	40	Lesotho	601
Vanuatu	51	Côte d'Ivoire	628
Îles Marshall	55	Iran	670
Bahreïn	56	Fédération de Russie	704
Îles Salomon	62	Cambodge	709
Nouvelle-Zélande	65	Haïti	1 179
Belize	66	Zimbabwe	1 426
Coût (% du revenu par habitant)			
Le moins élevé		Le plus élevé	
Qatar	0,8	Ukraine	1 902
Émirats arabes unis	1,5	Tanzanie	2 087
St.-Kitts-et-Nevis	5,1	Serbie	2 178
Brunéi Darussalam	5,3	Fédération de Russie	2 613
Trinité-et-Tobago	5,5	Guinée-Bissau	2 629
Palaos	5,9	Niger	2 694
Malaisie	7,9	Burundi	8 516
St.-Vincent-et-les-Grenadines	8,4	Afghanistan	14 919
Thaïlande	9,4	Zimbabwe	16 369
Hongrie	10,3	Libéria	60 989

Source : Base de données Doing Business.

construction a mis fin à l'obligation d'obtenir un permis de construire pour les projets de petite taille et assoupli les conditions pour les plus grands. Désormais, les projets de construction commerciaux de taille moyenne n'ont plus besoin d'autorisations de la part des pompiers, des autorités responsables de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, de la compagnie de télécommunications, de l'inspection du travail et des autorités sanitaires, supprimant ainsi 5 procédures.

En Bosnie-Herzégovine, les améliorations administratives ont facilité l'obtention d'extraits cadastraux requis pour les permis de construire et pour enregistrer de nouveaux bâtiments dans le cadastre et le livre foncier.

Cela a permis de réduire le délai de 467 à 296 jours. Au Bélarus, les nouvelles limites de temps statutaires pour les procédures préalables à l'obtention du permis de construire et pour les permis de construire proprement dit ont été réduites de 140 jours. En Arménie, les entreprises ne sont plus tenues de payer des frais de « contribution à des œuvres caritatives » pour obtenir le droit d'enregistrement. Le coût a baissé de 383,3 % du revenu par habitant.

Plusieurs pays ont fait le chemin inverse. En Serbie, le délai d'obtention des permis de construire a augmenté en moyenne de 75 jours. En Ukraine, une réglementation entrée en vigueur en 2007 exige des entreprises qu'elles versent une cotisation

destinée au développement de l'infrastructure qui représente 15 % des coûts de construction. Les entrepreneurs de Kiev peuvent s'attendre désormais à payer 1 902 % du revenu par habitant pour le traitement de leur demande de permis de construire.

En Asie de l'Est, Hong-Kong (Chine) a mis en œuvre un large programme qui a supprimé 8 procédures et a réduit le délai d'obtention des permis de construire de plus de 5 semaines, ce qui place le pays parmi les premiers réformateurs globalement. En 2006, le gouvernement, en collaboration avec le secteur privé, a constitué une équipe intersectorielle de consultation pour identifier les possibilités d'améliorer les procédures de délivrance des permis. Des groupes de travail créés avec le concours d'organismes et d'entreprises opérant dans le secteur de la construction ont mis en évidence les procédures superflues, contribué à améliorer la communication et la coordination et trouvé des solutions faciles aux problèmes liés à la réglementation et susceptibles d'accroître l'efficacité. « Il s'agit d'une approche pragmatique et très judicieuse, en phase avec notre culture », fait remarquer le propriétaire d'une société de construction locale.

Singapour a réduit le délai de traitement des demandes de permis de construction de deux tiers en 2007-08, plus qu'aucun autre pays du monde. Les agences responsables des autorisations ont réduit de moitié leurs limites de temps en interne. Pour gagner davantage de temps, la direction de la construction a eu recours à un nouveau système de gestion des données simplifié et facilement accessible. Les entrepreneurs en bâtiment sont régulièrement informés de l'état d'avancement de leurs demandes de permis par courriel et SMS.

L'Amérique latine et les Caraïbes ont également entrepris des réformes majeures. En Colombie, les magistrats responsables de la délivrance des permis de construire ont commencé à utiliser un formulaire unique. Les entrepreneurs ne sont plus tenus d'obtenir les noms et les coordonnées de tous les riverains avant de soumettre une demande de permis. Un décret instaurant la mise en place d'une règle tacite vieille de dix ans est entré en vigueur, réduisant le délai d'obtention du permis de construire d'un mois, réduisant ainsi les délais à 2 mois. En Jamaïque, le gouvernement a commencé à instituer un délai de 90 jours. Cela a permis de diminuer le délai d'obtention du permis de construire de 210 à 130 jours, un délai bien plus court mais encore éloigné de l'objectif visé.

Dans le reste du monde, les pays n'ont cessé de réformer leurs codes de la construction. Tonga a instauré son code de la construction 2005 à la fin de l'année 2007. Le nouveau code intègre les autorisations en matière de sécurité anti-incendie, d'hygiène et de zonage au processus d'octroi de permis de construire, supprimant ainsi 3 procédures et réduisant le

délaï de 12 jours. La nouvelle réglementation portugaise régissant la construction prévoit le traitement électronique des documents. Le nouveau code de la construction égyptien vise à réduire le délai d'obtention des permis de construire en mettant en place un guichet unique et en veillant à l'application d'une limite de temps de 30 jours. Le nouveau code prévoit également un certificat unique pour le raccordement aux réseaux de services d'utilité publique. Auparavant, pour chaque raccordement il fallait 3 lettres différentes de la municipalité.

QUELLES SONT LES TENDANCES DE RÉFORME ?

Au cours des quatre dernières années, avec 20 réformes, l'Europe de l'Est et l'Asie centrale ont entrepris le plus grand nombre de réformes, facilitant le traitement des demandes de permis de construire (figure 3.3). L'Afrique vient ensuite avec 13 réformes. Les pays à revenu élevé de l'OCDE en ont 9. Le nombre de réformes en Asie de l'Est et la région Pacifique se chiffre à 8, l'Amérique latine et les Caraïbes à 6, le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord à 4 et l'Asie du Sud n'en a aucune.

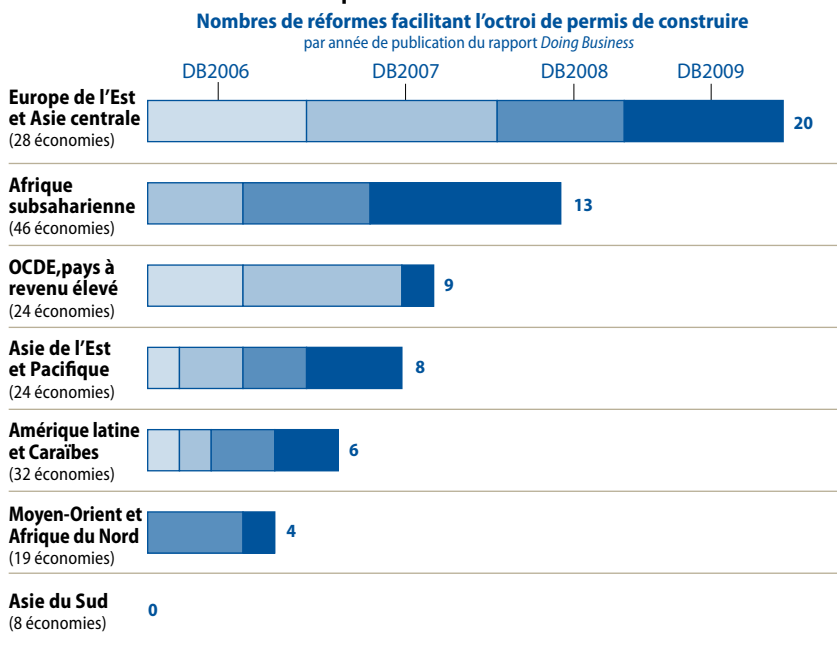
Sur un total de 60 réformes assouplissant les conditions d'octroi de permis de construire, 35 sont d'ordre juridique et 25 de nature administrative. Les réformes juridiques se rapportent à de nouveaux codes de construction, et portent aussi sur les réglementations et codes qui modifient les normes et l'organisation de la délivrance des permis. Les réformes administratives consistent à simplifier la validation des projets, à fixer des délais et à offrir la possibilité de compléter des procédures en ligne. La réforme des codes de la construction peut être un exercice long et complexe qui fait appel à la participation de nombreux acteurs. Le nouveau code de la construction entré en vigueur en 2007 en République tchèque est le fruit de 18 ans de travail.

En Europe de l'Est et Asie centrale, bien qu'initialement concentrées sur les réformes juridiques, les mesures envisagées portent progressivement sur les réformes administratives. La Géorgie en est une bonne illustration. Après 3 années de réforme, elle s'est classée parmi les 10 premiers réformateurs des procédures d'octroi de permis de construire. Les longs délais persistent dans le reste de la région où il faut compter 260 jours en moyenne, soit 100 jours de plus que la moyenne de 154 jours observée dans les pays membres de l'OCDE.

Les pays réformateurs en Afrique ont commencé par les réformes administratives. Prenant un bon départ en 2006, ils ont supprimé en moyenne 4 procédures et réduit les délais de 15 jours. Dans l'intervalle, les délais ont augmenté de 26 jours dans le reste de la

FIGURE 3.3

Les réformes s'accroissent en Afrique subsaharienne



Note : Une réforme est comptée comme une réforme par pays réformateur par an.

Source : Base de données *Doing Business*.

région. Au Nigéria, les réformes administratives ont permis de supprimer les procédures et les inspections superflues. Les entrepreneurs en Afrique continuent toutefois de faire face soit à des codes obsolètes en matière de construction soit à de nouveaux codes dont l'application reste partielle. Le Kenya a réformé l'ensemble de ses réglementations. À l'heure actuelle, c'est le seul pays africain à s'être classé parmi les dix premiers pays pour la facilité d'octroi de permis de construire.

SIMPLIFIER LES PROCÉDURES DE VALIDATION DES PROJETS

L'élément de réforme le plus populaire dans le monde concerne la simplification des procédures de validation des projets de construction (figure 3.4). Dans la mesure où ces procédures font appel au contrôle technique de plusieurs organismes, il va de soi que la préférence aille à la mise en place d'un guichet unique, bien que cela ne soit pas une tâche facile. Les guichets uniques sont conçus pour intégrer des services au niveau d'un point de contact unique entre les autorités et les entrepreneurs. Leur succès dépend de la coordination entre les autorités concernées et l'existence d'une législation judicieuse et d'envergure.

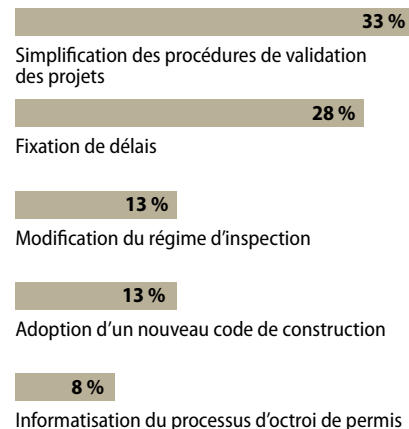
Au Bangladesh par exemple, en août 2007, la direction de la construction de la ville de Dhaka a créé un guichet unique pour les permis de construire. Près d'un an plus tard, les entrepreneurs devaient encore se rendre dans chaque agence en charge des autorisations, principalement en raison de l'incohérence dans la réglementation anti-

incendie. Selon la loi, seuls les immeubles de plus de dix étages requièrent l'obtention d'une attestation anti-incendie. Les pompiers insistent pour maintenir les dispositions antérieures prévoyant un seuil de 6 étages, comme auparavant. La conséquence pour les entrepreneurs est qu'ils peuvent passer six mois à faire la navette entre les différentes administrations, s'efforçant de venir à bout de l'incohérence de cette réglementation.

FIGURE 3.4

Les 5 caractéristiques principales des réformes destinées à faciliter l'octroi de permis de construire

Réformes qui incluent cet élément depuis DB2006 (%)



Note : Une réforme peut avoir plusieurs éléments.

Source : Base de données *Doing Business*.

FIXER DES DÉLAIS

La deuxième réforme la plus populaire concerne la fixation de délai ou l'établissement de règles tacites. Nombreux sont les pays à inscrire des limites de temps dans la loi, espérant en finir avec les retards de l'administration. L'Algérie a institué un délai de deux mois pour la délivrance des permis de construire en 2006. Il faut toutefois encore compter 150 jours en moyenne pour obtenir un permis de construire, en raison du manque de personnel administratif et de la crainte des entrepreneurs de voir leurs bâtiments détruits s'ils poursuivaient les travaux sans permis. Ils attendent, donc.

En Colombie, une règle de consentement « tacite » a été instituée en 1997 par voie législative. Dix ans plus tard, un règlement d'application et une vaste campagne de sensibilisation du public ont finalement permis aux entrepreneurs de prendre le contrôle du processus. « Nous pouvons désormais démarrer les travaux de construction après 45 jours ouvrables sans crainte. Tant que les conditions sont remplies, nous savons que la loi nous protège », affirme un architecte colombien.

RATIONALISER LES INSPECTIONS

La troisième réforme la plus populaire a consisté à s'éloigner des inspections impromptues pour adopter progressivement une approche plus axée sur la prise en compte des facteurs de risque, les inspections n'intervenant qu'aux phases critiques de la construction. En règle générale, les autorités chargées de la réglementation de la construction s'appuient sur les inspections pour assurer la conformité aux règles. À l'heure actuelle, seules 41 économies, la plupart en Afrique, en Amérique latine et aux

Caraïbes et au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, continuent d'y avoir recours. Les autorités sont conscientes que les inspections impromptues mettent leurs ressources déjà limitées à rude épreuve et restent une méthode inefficace pour assurer la sécurité des constructions (figure 3.5).

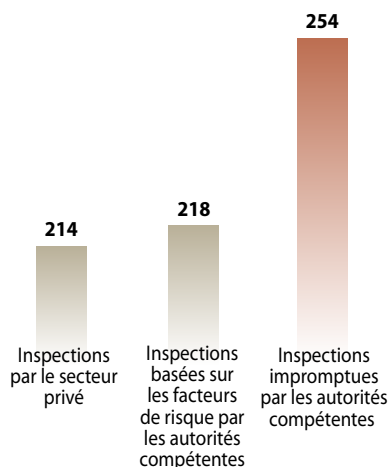
Onze des 15 économies les mieux classées au titre de la facilité d'octroi de permis de construire ne se sont pas contentées du régime d'inspection basé sur la prise en compte des facteurs de risque. Ces pays autorisent plutôt des spécialistes dûment habilités ou des agences indépendantes à effectuer les inspections pendant les travaux de construction. Les autorités inspectent généralement les immeubles dès lors que ceux-ci sont terminés. Singapour, l'un des plus performants, délègue le contrôle et la supervision de l'ensemble du processus de construction à des ingénieurs et architectes agréés. Au Japon, en raison de l'application de règles d'agrément plus souples aux entreprises privées d'inspection, on note une augmentation en nombre de ces entreprises, ce qui a pour effet d'accélérer leur recrutement et d'en réduire les frais à la charge des entrepreneurs.

La plupart des pays européens ont délégué au moins une partie des inspections au secteur privé. Leur expérience démontre que les inspections privées sont plus efficaces lorsqu'elles bénéficient du soutien d'associations professionnelles solides outre des mécanismes d'accréditation parfaitement réglementés. L'existence d'un secteur d'assurance solide s'avère également utile. En 2007, la République tchèque a institué une nouvelle profession d'inspecteurs agréés. L'existence de deux associations professionnelles d'architectes, d'ingénieurs et de techniciens a constitué une base solide pour cela³.

FIGURE 3.5

Inspections par le secteur privé et en fonction des risques — un système plus efficace

Délai moyen d'inspection (jours)



Source : Base de données Doing Business.

NOTES

1. Bayerisches Staatsministerium des Innern (2002).
2. PricewaterhouseCoopers (2005).
3. Geginat and Malinska (2008).

Présentation générale
Création d'entreprise
Octroi de permis de construire

Embauche des travailleurs

Transfert de propriété
Obtention de prêts
Protection des investisseurs
Paiement des taxes et impôts
Commerce transfrontalier
Exécution des contrats
Fermeture d'entreprise

Aïssa, une styliste accomplie, est propriétaire d'une entreprise de fabrication de tissus du Sénégal tissés à la main qu'elle vend à des marques de renommée internationale telles qu'Hermès et Christian Lacroix. La demande n'a cessé d'augmenter, à tel point qu'Aïssa devra quadrupler la production pour y répondre. Elle n'aura d'autre choix que d'embaucher de nouveaux employés, chose qui paraît risquée¹. Et si la demande diminue ? Le cas échéant, il serait difficile de réduire les effectifs. « Les employés peuvent vous poursuivre en justice et vous accuser de licenciement illégal », explique Aïssa. « Vous devez leur adresser une correspondance et un long processus s'ensuit ».

Ce processus impliquerait l'envoi de plusieurs courriers à l'inspecteur du travail, tous devant donner lieu à une réponse formelle. Dans un tel cas de figure, Aïssa devra avancer des raisons spécifiques pour

TABLEAU 4.1

Où l'embauche des travailleurs est-elle facile ? Où ne l'est-elle pas ?

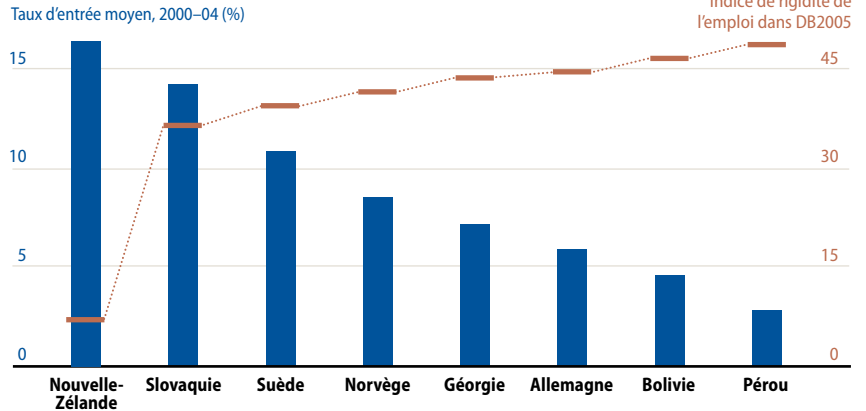
Le plus facile	CLASSEMENT	Le plus difficile	CLASSEMENT
États-Unis	1	Panama	172
Singapour	2	Sierra Leone	173
Îles Marshall	3	Angola	174
Maldives	4	Rép. dém. du Congo	175
Géorgie	5	Guinée-Bissau	176
Brunéi	6	Paraguay	177
Darussalam			
Tonga	7	Guinée équatoriale	178
Australie	8	Sao Tomé-et-Principe	179
Palaos	9	Bolivie	180
Danemark	10	Venezuela	181

Remarque : Le classement correspond à la moyenne des classements de l'économie en matière des indices de difficulté de recruter, de rigidité des horaires, de difficulté de licencier et du coût du licenciement. Voir les Notes statistiques pour plus de détails.

Source : Base de données *Doing Business*.

FIGURE 4.1

Les pays dotés d'une législation du travail rigide ont moins de créations d'entreprises



Source : Base de données *Doing Business* ; Djankov, Ganser, McLiesh, Ramalho et Shleifer (2008).

justifier le licenciement et prouver qu'elle a exploré d'autres solutions. Elle ne pourra pas choisir quels employés licencier, obligation lui étant faite de procéder par ordre d'ancienneté. Elle devra également démontrer que son domaine d'activité connaît un ralentissement, ce qui est quasiment impossible à prouver, car le Sénégal manque de statistiques fiables sur les tendances du secteur. Il n'y a par ailleurs aucun critère formel établi permettant de démontrer un ralentissement de l'activité. À ce sujet, le dernier mot revient à l'inspecteur du travail.

Les lois sénégalaises sur le travail sont restrictives et permettent difficilement de s'ajuster à la demande. Outre le fardeau que constituent les conditions de licenciement, les employeurs font face à des restrictions rigoureuses sur les heures de travail et à une interdiction de recourir à des contrats à durée déterminée pour les tâches permanentes. Tout ceci pose un autre problème à Aïssa : nombreux sont ses concurrents à contourner la réglementation du travail en opérant dans le secteur informel.

Aïssa n'est pas seule dans cette situation. Une enquête auprès de 1 948 commerces de détail dans les métropoles indiennes montre que 27 % des commerçants considèrent la réglementation du travail comme une entrave². L'enquête révèle également que l'instauration d'une législation du travail plus flexible pourrait augmenter l'emploi dans les commerces de l'ordre de 22 % en moyenne. Ce qui est loin d'être négligeable : la distribution est le deuxième secteur le plus pourvoyeur d'emplois en Inde, représentant 9,4 % des travailleurs. De la même manière, une enquête réalisée au Brésil montre que l'application d'une législation du travail rigide limite la taille des entreprises et réduit l'emploi³.

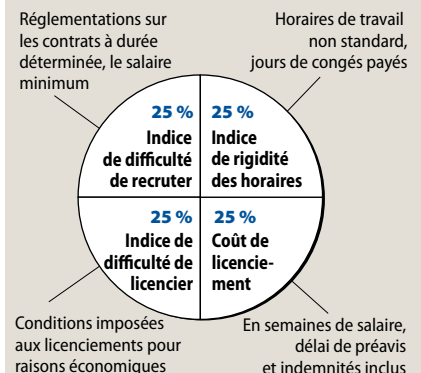
Les lois sur l'emploi sont nécessaires pour rendre les relations contractuelles entre les employeurs et les travailleurs plus efficaces et pour protéger ces derniers

contre toute injustice ou discrimination perpétrée par les employeurs. Dans ses indicateurs sur l'emploi, *Doing Business* mesure la flexibilité de la réglementation sur le recrutement, les horaires de travail et le licenciement conformément aux conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT). Une économie peut se doter des lois sur l'emploi les plus flexibles au regard des indicateurs de *Doing Business*, tout en ratifiant et respectant les conventions s'appliquant directement aux facteurs mesurés par *Doing Business*⁴ et aux normes fondamentales de travail de l'OIT. Aucune économie ne peut avoir un meilleur classement sans respecter ces conventions.

Le rapport *Doing Business* souscrit aux normes fondamentales de travail de l'OIT, à savoir les 8 conventions qui recouvrent le droit de négociation collective, l'abolition du travail forcé, l'abolition du travail des enfants et l'égalité de traitement en matière d'emploi. Le respect de ces normes facilite la

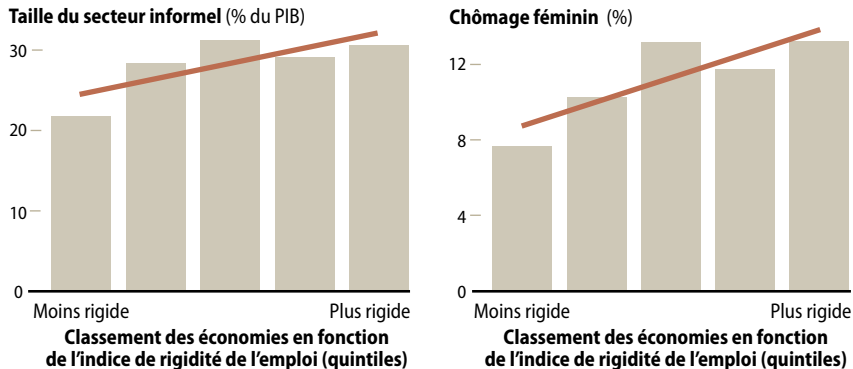
FIGURE 4.2

Le classement pour l'embauche des travailleurs est établi sur la base de 4 sous-indicateurs



Note : Voir les Notes statistiques pour plus de détails.

FIGURE 4.3

Une législation du travail rigide est associée à un vaste secteur informel et un fort chômage

Note : Les degrés de corrélation sont significatifs aux niveaux de 1 % pour la taille du secteur informel et de 10 % pour le chômage féminin, et le restant si le revenu par habitant est pris en compte.

Source : Base de données *Doing Business* ; WEF (2007) ; Banque mondiale, base de données Indicateurs du développement dans le monde.

mise en place d'un environnement propice au développement des entreprises. Ceci étant, *Doing Business* ne mesure pas la conformité à ces 8 conventions, lesquelles ne sont pas prises en compte par les indicateurs d'embauche des travailleurs. Des 8 conventions, le rapport de cette année présente celles qui ont été ratifiées par chacun des 181 États parties (voir le tableau sur l'état d'avancement de la ratification des 8 conventions relatives aux normes fondamentales de travail de l'OIT, page 147). La ratification de ces normes ne représente pas forcément un bon indicateur de conformité. Un indicateur sur la conformité est en cours de formulation dans le cadre de *Doing Business*, en vue de l'inclure prochainement dans les indicateurs d'embauche des travailleurs.

Les gouvernements du monde entier font face au problème du juste équilibre entre la protection des travailleurs et la flexibilité du marché de l'emploi. Le Danemark, par exemple, s'efforce de concilier la flexibilité avec la sécurité de l'emploi par le biais de la « flexicurité ». Les employeurs ne sont soumis à aucune réglementation contre le licenciement de salariés pour des raisons économiques. Il leur suffit de donner un préavis. Plus de 80 % des travailleurs souscrivent à un régime d'assurance volontaire contre le chômage⁵. Les travailleurs tirent profit de la flexibilité de la réglementation qui leur permet de travailler dans le secteur formel et de passer facilement d'un emploi à un autre. En effet, plus de 70 % des Danois estiment qu'il est bon de changer d'emploi fréquemment⁶.

Dans les pays en développement en particulier, les législateurs se fourvoient souvent à un extrême, ce qui pousse les employeurs et les travailleurs à faire le choix du secteur informel. Dans ces pays, les lois excessivement rigides sur le travail sont associées avec un secteur informel plus vaste⁷ (figure 4.3). Le Venezuela et la Bolivie en constituent

de parfaites illustrations. Ces deux pays ont des lois qui proscrivent le licenciement de salariés pour des raisons économiques et figurent parmi les économies dont la réglementation est la plus rigide (tableau 4.1). Les deux pays font partie des 5 États où la part de l'économie informelle compte parmi les plus élevées (41 % du PIB au Venezuela, 43 % en Bolivie)⁸.

Au bout du compte, ce sont les travailleurs du secteur informel qui perdent le plus. Ils sont généralement moins bien rémunérés et ne disposent d'aucune protection légale ou de prestations sociales. Les groupes les plus vulnérables, les femmes et les jeunes, sont souvent les plus touchés. Une enquête réalisée en Indonésie indique que si ce pays avait disposé d'une législation du travail aussi flexible que la Finlande par exemple, son taux de chômage aurait pu être inférieur de 2,1 points en général et de 5,8 points parmi les jeunes⁹.

Trouver le bon équilibre peut être un défi complexe qu'il vaut toutefois la peine de relever. Une autre étude récente se penche sur les effets de la réglementation du travail en Amérique latine, en utilisant les données d'une enquête concernant 10 396 entreprises réparties dans 14 pays¹⁰. Il a été demandé aux entreprises de se prononcer sur le nombre de travailleurs à durée indéterminée qu'elles embaucheraient et sur ceux qu'elles licencieraient si la réglementation était plus flexible. L'analyse suggère qu'il en résulterait une hausse nette en moyenne de 2,1 % du total des emplois. Les entreprises dont l'effectif est inférieur à 20 employés en seraient les premiers bénéficiaires, avec des progressions moyennes de 4,2 %.

La flexibilité de la réglementation favorise également la création d'entreprises. Deux études récentes indiquent que la flexibilité augmente la probabilité de création d'entreprise de 30 %¹¹. Les chercheurs

avancent deux explications¹¹ à cela. Pour les employés, moins il y a de sécurité de l'emploi, plus d'incitation il y a à créer sa propre entreprise. Pour les entrepreneurs, le fait de jouir d'une flexibilité plus grande dans la conduite des affaires rend le travail à son compte plus attrayant.

Les réformes visant à introduire plus de flexibilité dans la réglementation du travail peuvent aussi faire augmenter la production industrielle et contribuer à réduire le chômage dans les villes. Dans les États indiens d'Andhra Pradesh et de Tamil Nadu, les réformes de ce type ont fait augmenter la production industrielle de 15 %. En revanche dans le Bengale occidental, les réformes visant à rendre la législation du travail plus rigide ont contribué à faire baisser la production de 20 %¹². Comme conséquence, on estime à 1,8 million le nombre supplémentaire de pauvres urbains dans le Bengale occidental¹³.

QUI A RÉFORMÉ EN 2007-08 ?

Quinze économies ont apporté des changements significatifs à leur réglementation du travail en 2007-08. Six économies ont accru leur flexibilité, 9 ont adopté une réglementation plus rigide. L'Europe de l'Est et l'Asie centrale ont introduit le plus grand nombre de réformes pour accroître la flexibilité, suivies de l'Afrique, de l'Amérique latine et des Caraïbes (tableau 4.2).

Le Burkina Faso est le pays ayant le plus réformé, en adoptant un nouveau code du travail en remplacement de celui de 2004. Les employés et les employeurs peuvent désormais déterminer le jour de repos hebdomadaire sans avoir à obtenir l'accord des pouvoirs publics. Les employeurs peuvent être invités à prendre davantage de risques dans le recrutement de nouveaux employés en facilitant le recours aux contrats à durée déterminée et en raison de procédures de licenciement moins rigides. Par exemple, les règles de priorité strictes, dont l'ancienneté, ne s'appliquent plus pour le licenciement de salariés.

L'Azerbaïdjan a été le deuxième pays le plus réformateur. Les heures de travail sont devenues plus flexibles, les restrictions sur le travail de nuit ne s'appliquant désormais que si les conditions de travail sont difficiles ou dangereuses. Avant la réforme, un employeur ne pouvait licencier un salarié pour des raisons économiques que si celui-ci ne pouvait être reclassé. Cette condition a été supprimée. Les conditions relatives au préavis et au licenciement du travailleur avec le consentement de celui-ci ont été assouplies. Et à l'instar du Burkina Faso, les employeurs peuvent désormais avoir recours aux contrats à durée déterminée, quelle que soit la nature du travail. Sur la base du nouveau code du travail, l'Azerbaïdjan se

TABLEAU 4.2

Assouplissement des restrictions sur les contrats à durée déterminée — un élément de réforme populaire en 2007–08

Assouplissement des restrictions sur les contrats à durée déterminée	Azerbaïdjan, Burkina Faso, Mozambique, Slovénie
Horaires de travail plus flexibles	Azerbaïdjan, Burkina Faso, République tchèque
Réduction des coûts de licenciement	Argentine, Mozambique, Slovénie
Suppression des conditions de licenciement	Azerbaïdjan, Burkina Faso
Licenciement rendu plus difficile	Cap-Vert, Chine, Fidji, Gambie, Italie, Kazakhstan
Augmentation des restrictions sur les contrats à durée déterminée	Corée, Suède
Augmentation du nombre de congés payés	Royaume-Uni

Source : Base de données *Doing Business*.

classe désormais au dixième rang des pays ayant les réglementations les moins rigides d'après *Doing Business* (tableau 4.3).

La nouvelle législation du travail du Mozambique a également augmenté la flexibilité dans le recours aux contrats à durée déterminée. La loi réduit la période de préavis de licenciement en la faisant passer de 90 à 30 jours. Et elle a introduit la réduction progressive des indemnités de licenciement.

En Europe de l'Est, la Slovénie et la République tchèque ont rendu plus flexible le recours aux contrats de travail. La Slovénie autorise désormais les employeurs à prolonger les contrats à durée déterminée ; des 24 mois réglementaires, ils passent à la durée du projet. La loi réduit également le délai de préavis de licenciement en le portant à 60 jours contre 75 auparavant. La République tchèque a assoupli la réglementation relative aux heures supplémentaires, à la période d'essai et à la durée du travail hebdomadaire. En outre, le code du travail tchèque a été amendé pour simplifier le décompte des heures travaillées, laissant le libre choix dans la répartition des heures de travail sur une période de 4 semaines.

Dans le même élan de rendre plus flexible les réglementations du travail en Europe de l'Est, l'ex-République yougoslave de Macédoine s'apprête à adopter une nouvelle loi sur les relations du travail qui augmentera la flexibilité des heures de travail et réduira le coût du licenciement. Les nouvelles dispositions permettront de recourir avec plus de flexibilité aux contrats à durée déterminée, en augmentant la durée maximum de 4 à 5 ans. La loi supprimera également les restrictions sur le travail durant les fins de semaine et assouplira les conditions sur le licenciement des employés.

En Amérique latine, l'Argentine a baissé les indemnités de licenciement pour un travailleur ayant accumulé 20 années d'ancienneté, les faisant passer de 30 à 20 mois de salaire. Une fois, le taux de chômage en Argentine a baissé en dessous des 10 %, un

décret de 2007 a supprimé l'augmentation de 50 % des indemnités de licenciement qui s'inscrivait dans le cadre des « lois d'urgence » adoptées en 2002.

Les réformes en Asie de l'Est et Pacifique sont mitigées; on note aussi bien l'augmentation de la flexibilité dans certains pays, ainsi que l'adoption d'une réglementation plus rigide dans d'autres. La Chine a mis en place de nouvelles règles de priorité pour les licenciements collectifs, ce qui rend l'ajustement plus difficile pour les employeurs

en période de ralentissement de l'activité économique. Aux Fidji, la nouvelle législation a renforcé les protections contre la discrimination dans le travail et, pour la résolution des litiges, le législateur a opté pour la médiation à la place du contentieux. Elle a également introduit de nouvelles conditions de préavis pour les licenciements et réduit la flexibilité des heures de travail en imposant une limite de 48 heures dans une semaine de 6 jours.

Dans les pays à revenu élevé de l'OCDE, la Corée a introduit d'importantes dispositions sur l'égalité des chances et la non discrimination à l'embauche et en matière de promotion. Le législateur coréen a également limité les contrats à durée déterminée à 24 mois.

Plusieurs économies ont rendu leur réglementation du travail plus rigide. Le Kazakhstan exige désormais des employeurs qu'ils reclassent d'abord un salarié avant d'envisager son licenciement. L'Italie a augmenté la période de préavis de licenciement des travailleurs de deux semaines à 75 jours, la Gambie de 2 à 6 mois et le Cap-Vert de 30 à 45 jours. La Suède a réduit la durée maximum des contrats à durée déterminée de 3 à 2 ans. Le Royaume-Uni a porté le nombre de jours de congé payé annuel auxquels les salariés ont droit à 24 jours ouvrables, contre 20 précédemment.

TABLEAU 4.3

Qui facilite le plus/le moins l'embauche des travailleurs ?**Indice de rigidité de l'emploi (0–100)**

Le moins		Le plus	
Hong Kong (Chine)	0	Sao Tomé-et-Principe	63
États-Unis	0	Angola	66
Singapour	0	Guinée équatoriale	66
Maldives	0	Guinée-Bissau	66
Îles Marshall	0	Panama	66
Australie	3	République du Congo	69
Azerbaïdjan	3	Niger	70
Ouganda	3	République démocratique du Congo	74
Canada	4	Bolivie	79
Jamaïque	4	Venezuela	79

Coût de licenciement (semaines de salaire)

Le moins		Le plus	
Danemark	0	Guinée équatoriale	133
Nouvelle-Zélande	0	Mozambique	134
États-Unis	0	Équateur	135
Porto Rico	0	Sri Lanka	169
Afghanistan	0	Ghana	178
Iraq	0	Zambie	178
Îles Marshall	0	Sierra Leone	189
Micronésie	0	Zimbabwe	446
Palaos	0	Bolivie	PAS POSSIBLE
Tonga	0	Venezuela	PAS POSSIBLE

Remarque : l'indice de rigidité de l'emploi est la moyenne des indices de difficulté de recruter, de rigidité des horaires et de difficulté de licenciement.

Source : Base de données *Doing Business*.

QUELLES SONT LES TENDANCES DE RÉFORME ?

Doing Business n'a recensé dans le monde que 77 réformes ayant une incidence sur les indicateurs d'embauche des travailleurs depuis 2004. Sur ce total, 47 ont contribué à rendre la réglementation du travail plus flexible tandis que 30 la rendent plus rigide. Il n'est pas surprenant de constater que les exemples de réforme de la réglementation du travail sont rares. Les gouvernements y travaillent dessus pendant des années avec de nombreuses parties prenantes. C'est un exercice qui implique généralement une consultation tripartite entre les pouvoirs publics, les représentants des employeurs et les représentants des travailleurs. Trouver le juste équilibre entre les intérêts en présence est un exercice difficile et important.

VERS UNE RÉGLEMENTATION PLUS FLEXIBLE

Les gouvernements de l'Europe de l'Est et d'Asie centrale ont été les plus actifs en matière de réforme au cours des cinq dernières années, instituant 19 réformes à l'effet d'accroître la flexibilité de la réglementation du travail (figure 4.4). Viennent ensuite les économies à revenu élevé de l'OCDE avec 16 réformes, l'Australie, l'Allemagne et la Suisse, qui ont chacune entrepris plus d'une réforme.

En Afrique, l'Ouganda (en 2006), le Mozambique (en 2007) et le Burkina Faso (en 2008) ont promulgué de nouvelles lois en matière d'emploi, introduisant des

dispositions de protection des travailleurs tout en augmentant la flexibilité de la législation du travail. La Namibie (en 2004) a assoupli les restrictions sur les heures de travail. Cependant, comparée aux autres régions, l'Afrique possède toujours les réglementations les plus rigides. Le coût du licenciement d'un salarié ayant 20 ans d'ancienneté correspond à plus de 3 ans de salaire en Sierra Leone et à plus de 8 ans au Zimbabwe. C'est aussi en Afrique qu'on trouve les pays comptant le nombre le plus élevé de jours de congé payé obligatoire : L'Érythrée avec 34 jours, l'Éthiopie 33 et le Cameroun 32.

Trois réformateurs se détachent clairement de l'ensemble des pays d'Europe de l'Est et Asie centrale. La Slovaquie (en 2004) et l'Azerbaïdjan (en 2008) ont facilité davantage le recours aux contrats à durée déterminée, assoupli les horaires de travail et les conditions de licenciement. La Géorgie a lancé de grandes réformes dans ces domaines en 2005 et 2006 ainsi que dans les délais de préavis et les indemnités de licenciement. Le principe des réformes s'étant généralisé, 8 des 10 pays de la région ayant adhéré à l'Union européenne ont réformé leur législation du travail. Plusieurs pays dont la Lituanie et la Roumanie en ont fait autant en vue d'harmoniser leurs lois avec la législation européenne.

En Asie du Sud, 2 pays ont entrepris des réformes. Ne ménageant aucun effort, le Bhoutan a institué son premier code du travail en 2007, établissant des mesures de protection des travailleurs sans imposer de lourds fardeaux aux employeurs. Les

protections ont incité les travailleurs à rejoindre le secteur privé, et les employeurs disposent désormais d'un plus grand choix de candidats. L'amélioration des conditions de travail a entraîné une hausse de la productivité¹⁴.

En Amérique latine, la Colombie et l'Argentine ont rendu leurs réglementations sur le travail plus flexibles. Ces deux pays ont facilité le licenciement, la Colombie en 2004 et l'Argentine en 2005. L'Argentine a également réduit le coût du licenciement en 2007. En Asie de l'Est et Pacifique, le Vietnam a assoupli les restrictions sur les contrats à durée déterminée et Taïwan (Chine) celles sur les heures de travail. À l'exception d'Israël, aucun État de la région Moyen-Orient et Afrique du Nord n'a assoupli sa législation du travail.

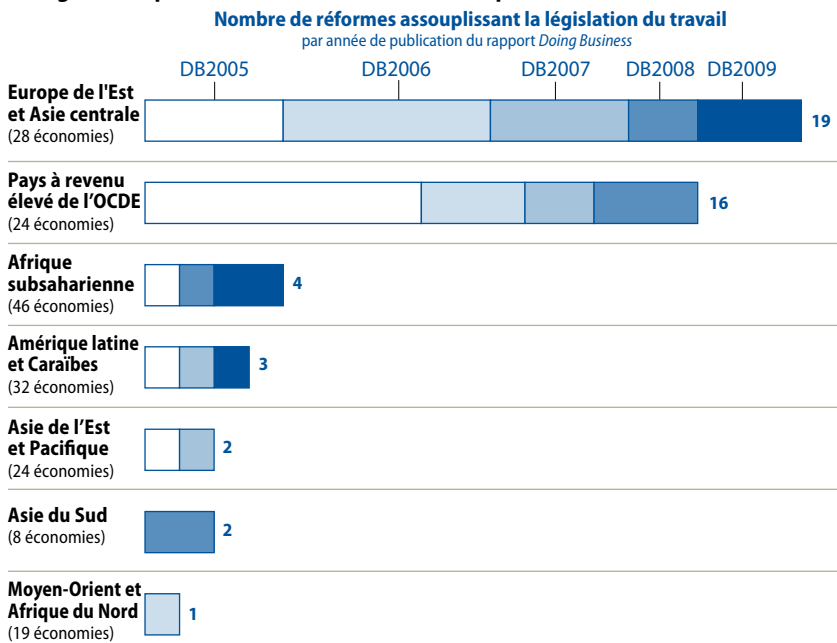
RENDRE PLUS FLEXIBLES LES HEURES DE TRAVAIL ET LE RECOURS AUX CONTRATS

Au cours des cinq dernières années, 36 réformes ont eu pour finalité d'augmenter la flexibilité des heures de travail et du recours aux contrats à durée déterminée (figure 4.5). Cinq réformes ont rendu la planification des heures de travail plus difficile. Neuf ont restreint le recours aux contrats à durée déterminée.

La plupart des réformes visant à augmenter la flexibilité des heures de travail ont été instituées en Europe de l'Est et en Asie centrale. Ces réformes, concentrées en 2004 et en 2005, ont favorisé des dispositions plus flexibles concernant les heures supplémentaires et permis aux entreprises de transférer des heures de travail de la

FIGURE 4.4

La région Europe de l'Est et Asie centrale avec le plus de réformes

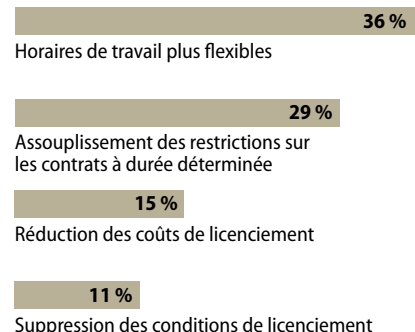


Note : Une réforme est comptée comme une réforme par pays réformateur par an.
Source : Base de données *Doing Business*.

FIGURE 4.5

Les quatre éléments les plus communs des réformes en matière d'embauche des travailleurs

Réformes qui incluent cet élément depuis DB 2005(%)



Note : Une réforme peut avoir plusieurs éléments.
Source : Base de données *Doing Business*.

basse saison à la haute saison. En Lettonie et en Pologne, le décompte des heures de travail doit s'équilibrer dans un délai de 4 mois ; en Hongrie, ce délai est d'un an. Les heures supplémentaires sont devenues plus prévisibles pour les travailleurs, et les employeurs peuvent s'adapter plus facilement aux cycles de la demande. Dans le reste du monde, le Pakistan a assoupli les restrictions sur les heures supplémentaires, tandis que l'Ouganda a autorisé les employeurs et les employés à fixer librement le jour de repos obligatoire. Le Bhoutan a assoupli les restrictions sur le travail de nuit.

Seize pays ont autorisé une plus grande flexibilité dans le recours aux contrats à durée déterminée. Au Burkina Faso et en Azerbaïdjan par exemple, les employeurs peuvent désormais avoir recours aux contrats à durée déterminée pour les missions permanentes. La Lettonie et le Togo ont allongé la durée maximum, ce qui permet aux employeurs et aux employés d'adapter les dispositions contractuelles à leurs besoins.

RÉDUCTION DES COÛTS DE LICENCIEMENT

Dix économies ont accordé aux entreprises davantage de flexibilité dans les licenciements en période de ralentissement économique. Quinze pays (dont la Bolivie, les Îles Fidji, le Kazakhstan et le Zimbabwe) ont rendu les licenciements plus coûteux ou plus difficiles. En Bolivie et au Venezuela, un employeur ne peut licencier des salariés sans leur consentement. Dans ces conditions, les employeurs y réfléchissent à deux fois avant d'embaucher un nouvel employé.

Le coût élevé du licenciement peut dissuader les employeurs de créer des emplois dans le secteur formel, un argument qui milite en faveur de l'allègement du fardeau du licenciement. Toutefois, la flexibilité excessive pose un autre problème, à savoir, la crainte des employés déjà embauchés de perdre leur emploi et de se retrouver dépourvus de protection sociale.

Une solution consiste à accorder une assurance-chômage plutôt qu'une indemnité de licenciement. En Autriche, les employeurs cotisent à un fonds d'où ils peuvent puiser si un salarié est licencié après avoir passé 3 ans avec un même emploi. À Saint-Kitts-et-Nevis, les indemnités de licenciement proviennent d'un fonds géré par le gouvernement et alimenté par les employeurs au fil du temps. En Italie, les employeurs déposent une partie de la rémunération de chaque salarié dans un fonds pendant toute la durée de la relation de travail. En Corée, les employeurs adoptant le nouveau régime de cotisation verseront un mois de salaire par an sur le compte de retraite privée de chaque employé.

Le Chili a adopté un bon système d'assurance-chômage en 2002. La réforme a permis de mettre en place des comptes d'épargne individuels auxquels cotisent l'employeur et le salarié. Elle a également réduit l'indemnité de licenciement à l'équivalent de 24 jours pour chaque jour travaillé, contre 30 jours auparavant. Les chômeurs chiliens percevront des prestations provenant de leurs comptes d'épargne individuels pendant 5 mois.

NOTES

1. Cet exemple est extrait de *Doing Business* de la Banque mondiale : *Women in Africa* (2008a), une série d'études de cas des entrepreneurs africains.
2. Amin (à paraître).
3. Almeida et Carneiro (à paraître).
4. Convention 14 de l'OIT sur le repos hebdomadaire (industrie), Convention 171 de l'OIT sur le travail de nuit, Convention 132 sur les congés payés et la Convention 158 de l'OIT sur la résiliation du contrat de travail.
5. Les chiffres relatifs à la population active ayant droit à l'assurance-chômage, de Clasen et Viebrock (2008), concernent 2002.
6. Eurobaromètre (2006).
7. Djankov et Ramalho (2008). Une augmentation de 10 points de l'indice de rigidité de l'emploi va de pair avec une hausse de 0,9 % de la part du secteur informel dans le PIB.
8. Djankov et Ramalho (2008).
9. Feldmann (2008).
10. Kaplan (à paraître). L'étude utilise des données issues des enquêtes menées par la Banque mondiale auprès des entreprises, disponibles sur le site <http://www.enterprisesurveys.org>.
11. Van Stel, Storey et Thurik (2007) et Ardagna et Lusardi (2008).
12. Aghion et al. (à paraître).
13. Besley et Burgess (2004).
14. Wangda (à paraître).

Transfert de propriété

Ida, une Gambienne ayant une petite entreprise, décide de vendre sa parcelle de terrain pour développer ses activités. Elle a trouvé un acheteur. Mais elle a aussi appris que, pour effectuer un transfert de propriété en Gambie, il faut obtenir l'autorisation du service du Cadastre (Department of Lands and Surveys), ce qui prend environ un an. Il existe bien une autre solution - retenir les services d'un juriste ayant des relations au Cadastre afin d'obtenir l'autorisation requise en une journée. Mais Ida n'a pas les moyens de payer ses honoraires d'environ 3 % du prix de la propriété en question. Elle décide donc d'attendre la réponse du Cadastre et de remettre à plus tard ses projets de développement.

Outre la Gambie, onze pays exigent encore une autorisation ministérielle pour le transfert d'un titre de propriété : les Îles Salomon, le Lesotho, Madagascar, le Malawi, le Nigéria, l'Ouganda, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Sénégal, la Tanzanie, les Tonga et la Zambie. C'était aussi le cas de la Côte d'Ivoire jusqu'en 2005 quand le pays a aboli l'obliga-

TABLEAU 5.1

Où est-il facile d'enregistrer un titre de propriété – et où cela est-il difficile ?

Le plus facile	CLASSEMENT	Le plus difficile	CLASSEMENT
Arabie saoudite	1	Libéria	172
Géorgie	2	Angola	173
Nouvelle-Zélande	3	Afghanistan	174
Lituanie	4	Bangladesh	175
Arménie	5	Nigéria	176
Thaïlande	6	Brunéi	177
Slovaquie	7	Maldives	178
Norvège	8	Îles Marshall	179
Azerbaïdjan	9	Micronésie	180
Suède	10	Timor-Leste	181

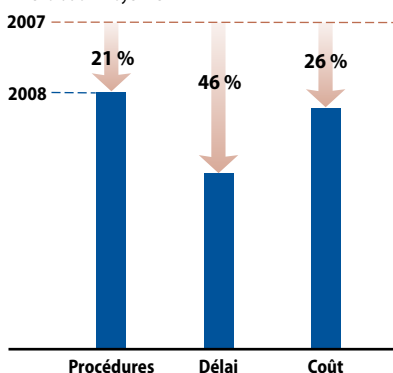
Note : Le classement correspond à la moyenne des classements des pays en matière de procédures, délais et coûts pour le transfert de propriété. Voir les Notes statistiques pour plus de détails.

Source : Base de données Doing Business.

FIGURE 5.1

Les 10 premiers pays réformateurs en matière de transfert de propriété

Amélioration moyenne



1. Bélarus
2. Rwanda
3. Azerbaïdjan
4. Kazakhstan
5. Hongrie
6. Zambie
7. Maurice
8. Burkina Faso
9. Madagascar
10. Égypte

Source : Base de données Doing Business.

tion d'obtenir l'autorisation du ministère de l'Urbanisme. Cette mesure a drastiquement réduit les délais d'enregistrement (ils ont été ramenés de 397 à 62 jours) et le nombre de transferts de titres de propriété à Abidjan a presque quadruplé (pour passer de 500 en 2005 à 1968 en 2007)¹.

L'existence de titres de propriété officiels encourage le transfert de terrains, stimule l'investissement et donne aux entrepreneurs l'accès aux marchés officiels du crédit². Cependant, dans les pays en développement, la plupart des titres fonciers ne sont pas formellement enregistrés et comme un titre non officiel ne peut pas servir de garantie à un emprunt, les possibilités de financement des entreprises sont limitées. Les autorités de nombreux pays comprennent bien le problème et elles ont lancé d'importants programmes de délivrance de titres de propriété. L'enregistrement des titres de propriété dans le secteur formel ne constitue toutefois qu'une partie du problème. Plus la procédure de transfert officiel est lourde et chère, plus le risque d'un retour rapide à un système informel est grand. Il est donc important, pour favoriser l'essor de l'économie, d'éliminer les obstacles inutiles liés au transfert et à l'enregistrement des titres de propriété.

Les pays qui affichent de bons résultats pour la facilité d'enregistrement des titres de propriété, sont en général ceux où les procédures sont simples, les taxes de transfert peu élevées et les frais d'enregistrement fixes, où il est possible de compléter les formalités en ligne et où il existe un délai limité pour compléter certaines procédures administratives. Le recours aux services de notaires ou de juristes y est facultatif. L'Arabie saoudite a informatisé ses procédures en 2007 et, depuis lors, il est possible d'y enregistrer un titre de propriété en suivant une procédure en deux étapes et en deux jours. En Géorgie et en Lituanie, qui ont récemment simplifié leurs procédures, il ne faut que trois jours

pour enregistrer un titre de propriété. En Nouvelle-Zélande, qui arrive en troisième place au classement, il est très simple d'effectuer la procédure d'enregistrement en ligne. En Slovaquie, qui a remplacé ses frais d'enregistrement établis sur la base d'un pourcentage par un montant forfaitaire, les coûts d'enregistrement ne représentent plus que 0,05 % de la valeur de la propriété.

QUI A RÉFORMÉ EN 2007-08 ?

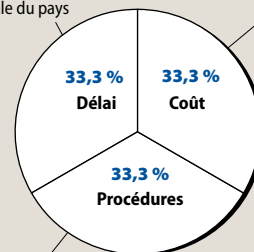
Vingt quatre pays ont facilité l'enregistrement des titres de propriété en 2007-08 (tableau 5.2). La réforme la plus populaire a été la baisse des coûts d'enregistrement en réduisant la taxe de transfert des titres fonciers, les frais d'enregistrement ou le droit de timbre. Cinq pays — le Burkina Faso, la Jamaïque, la République dominicaine, la Serbie et la Thaïlande — ont abaissé leur taxe de transfert. La République du Congo et le Rwanda ont réduit les frais d'enregistrement. Madagascar a éliminé le droit de timbre.

FIGURE 5.2

Le classement pour le transfert de propriété est établi sur la base de 3 sous-indicateurs

Nombre de jours pour un transfert de propriété entre 2 sociétés dans une ville principale du pays

En % de la valeur du bien, non compris les paiements illicites



Étapes requises pour la vérification des charges et le transfert de l'acte de cession et du titre de propriété avant que le bien puisse être revendu ou utilisé comme garantie

Note : Voir les Notes statistiques sur les données pour plus de détails.

TABLEAU 5.2

Réduction du coût de l'enregistrement des titres de propriété : élément le plus populaire des réformes en 2007-08

Réduction des impôts ou des frais	Burkina Faso, Jamaïque, Madagascar, République dominicaine, République du Congo, Rwanda, Serbie, Thaïlande
Consolidation et suppression de procédures	Azerbaïdjan, Bélarus, Géorgie, Kazakhstan, Lettonie, Lituanie, Maurice
Informatisation de procédures	Arabie saoudite, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Géorgie, Madagascar, Zambie
Accélération des procédures d'enregistrement au registre	Bangladesh, Égypte, Ex-République yougoslave de Macédoine, Madagascar, Sierra Leone
Imposition de délais de traitement des dossiers	Bélarus, Égypte, Sénégal
Introduction de procédures accélérées	Azerbaïdjan, Hongrie
Autorisation donnée à des experts fonciers privés d'évaluer les biens	République du Congo

Source : Base de données Doing Business.

C'est le Bélarus qui arrive en tête des pays ayant le plus réformé dans le domaine du transfert de propriété. En mars 2004, le gouvernement a procédé à la mise en place d'un guichet unique. Les textes de loi nécessaires pour rendre ce guichet opérationnel sont entrés en vigueur au début de 2006. Pour achever le processus et éliminer les derniers goulets d'étranglement au Cadastre, le gouvernement a lancé, en novembre 2007, un vaste programme de simplification administrative. Celui-ci, impose de stricts délais, informatise le registre et numérise les titres de propriété. Cet ambitieux programme de réforme a porté ses fruits : le nombre de jours nécessaire pour enregistrer un titre de propriété à Minsk a été ramené de 231 à 21. Le Bélarus compte désormais parmi les 25 pays les plus performants en ce qui concerne la facilité d'enregistrement des titres de propriété.

« La situation du registre aujourd'hui ne pourrait pas être plus différente de ce qu'elle était il y a quelques années. Avant, il fallait faire des queues interminables pour accomplir des procédures qui pouvaient prendre plusieurs mois ; maintenant, nous avons un guichet unique moderne et efficace. Ils ont même une webcam dans les bureaux pour vérifier la longueur de la file d'attente », déclare Alexander, un entrepreneur chevronné de Minsk.

Le Rwanda arrive en deuxième place au classement des pays réformateurs. En janvier 2008, un décret présidentiel a été promulgué mettant fin à la perception de frais d'enregistrement représentant 6 % du prix de la propriété et l'a remplacé par un montant forfaitaire de 20 000 francs rwandais (environ 34 dollars) quelle que soit la valeur de la propriété. Auparavant, le droit d'enregistrement de 6 % était perçu sur chaque

opération foncière, de sorte que le service rwandais des contributions devait évaluer la valeur de la propriété, ce qui demandait en moyenne 35 jours. L'enregistrement d'un titre de propriété à Kigali ne nécessite maintenant plus que quatre démarches et coûte moins de 1 % de la valeur de la propriété (figure 5.3). Cependant, le processus prend encore en moyenne un an. Il reste des progrès à faire.

La région de l'Europe de l'Est et de l'Asie centrale affiche le plus grand nombre de réformes dans le domaine de l'enregistrement des titres de propriété. L'Azerbaïdjan a mis en place un guichet unique et a confié l'entière responsabilité de tous les enregistrements de titres de propriété au Registre national des biens fonciers. Il a fallu, pour cela, modifier le code civil en avril 2006. Auparavant, les entrepreneurs devaient enregistrer les terrains et les bâtiments séparément. Il leur fallait ensuite compléter sept longues procédures, notamment pour obtenir l'autorisation de deux administrations ainsi qu'un état à jour du Bureau technique des actifs indiquant les limites de la propriété et d'autres détails techniques. Cela n'est plus nécessaire. Grâce à l'option qui permet d'accélérer deux des quatre procédures restantes, il est maintenant possible d'enregistrer un titre de propriété en onze jours seulement.

Le Kazakhstan en a fait de même. En ouvrant des centres publics, qui constituent des guichets uniques implantés localement, l'enregistrement des titres de propriété a été simplifié dans les villes principales du pays. La Géorgie, qui a poursuivi plusieurs séries de réformes au cours des quatre dernières années, a mis en place une base de données électronique. Les responsables du cadastre peuvent maintenant obtenir en ligne un extrait du registre des entreprises, une attestation de droit réel et un plan cadastral. Auparavant, ces documents ne

TABLEAU 5.3

Où le transfert de propriété est-il le moins réglementé — et où l'est-il le plus ?

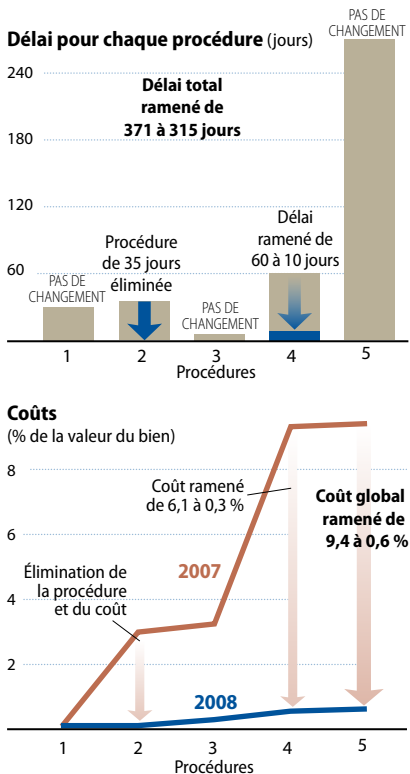
Procédures (nombre)				Délai (jours)				Coût (% de la valeur du bien)			
Le moins		Le plus		Le plus rapide		Le plus lent		Le moins		Le plus	
Norvège	1	Grèce	11	Nouvelle-Zélande	2	Bangladesh	245	Arabie saoudite	0,00	République du Congo	16,48
Suède	1	Swaziland	11	Arabie saoudite	2	Afghanistan	250	Bhoutan	0,01	Cameroun	17,79
Bahreïn	2	Érythrée	12	Suède	2	Togo	295	Géorgie	0,03	Rep. centrafricaine	18,55
Géorgie	2	Ouzbékistan	12	Thaïlande	2	Îles Salomon	297	Bélarus	0,04	Mali	20,31
Lituanie	2	Éthiopie	13	Géorgie	3	Rwanda	315	Slovaquie	0,05	Sénégal	20,61
Pays-Bas	2	Libéria	13	Lituanie	3	Angola	334	Kiribati	0,06	Comores	20,82
Nouvelle-Zélande	2	Ouganda	13	Norvège	3	Gambie	371	Kazakhstan	0,08	Nigéria	21,93
Oman	2	Algérie	14	Arménie	4	Slovénie	391	Nouvelle-Zélande	0,09	Tchad	22,72
Arabie saoudite	2	Brésil	14	Islande	4	Haïti	405	Fédération de Russie	0,20	Zimbabwe	25,01
Thaïlande	2	Nigéria	14	Australie	5	Kiribati	513	Qatar	0,25	Syrie	28,05

Source : Base de données Doing Business.

FIGURE 5.3

Simplification des procédures de transfert de propriété au Rwanda

Réduction des délais et des coûts, 2007–08



Source : Base de données Doing Business.

pouvaient être obtenus qu'en se rendant dans différentes agences.

La Bosnie-Herzégovine a également procédé à des réformes notables. La durée du processus d'enregistrement d'un titre à Sarajevo a été ramenée de 331 à 128 jours, soit 203 jours de moins qu'auparavant. Une fois que le registre sera totalement informatisé (80 % des dossiers l'étaient au milieu de 2008), ce délai devrait encore diminuer. L'ex République yougoslave de Macédoine a accéléré le processus en recrutant du personnel. La Lituanie a éliminé une procédure en installant un logiciel spécial qui permet aux notaires d'obtenir l'attestation de la transaction foncière depuis leur bureau. Auparavant, l'acheteur devait aller chercher cette attestation au cadastre.

L'Afrique arrive en deuxième place au classement des régions par nombre de réformes. Le 11 mai 2007, la République du Congo a adopté une nouvelle loi abaissant les frais d'enregistrement de 10 pour cent. Le transfert d'un titre de propriété demandait environ 137 jours et coûtait 27 % de la valeur de la propriété. Il demande maintenant 116 jours et coûte environ 17 % de la valeur de la propriété. Le Sénégal a imposé des délais maximum au Cadastre afin d'accélérer la délivrance des certificats de droit réels et l'enregistrement

des transferts de titres de propriété. Les délais sont passés de 145 à 124 jours.

La Zambie a informatisé son registre et mis en place un centre de service client pour combler les retards pris dans le traitement des demandes d'enregistrement. Le temps nécessaire pour enregistrer un titre de propriété a été ramené de 70 à 39 jours.

Madagascar figure aussi parmi les réformateurs de la région. Une nouvelle loi fiscale a aboli le droit de timbre et deux taxes, de sorte que le coût du transfert d'un titre de propriété est tombé de 11,6 % à 7,5 % de la valeur de la propriété. Mais Madagascar ne s'est pas arrêté là. Le pays a réorganisé son service du cadastre en ouvrant des bureaux supplémentaires, en achetant de nouveaux ordinateurs et en recrutant davantage de personnel. Le transfert d'un titre de propriété à Antananarivo prend maintenant huit semaines de moins qu'il y a un an. Au Burkina Faso, il n'est plus nécessaire d'obtenir l'autorisation de la municipalité pour transférer un titre de propriété, ramenant ainsi le temps nécessaire pour compléter la procédure, de 182 à 136 jours, soit 46 jours de moins.

Au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, des réformes ont été menées par l'Égypte et l'Arabie saoudite. L'Égypte a simplifié ses procédures administratives et a imposé une limite au temps pris pour traiter les dossiers : les délais d'enregistrement d'un titre de propriété a diminué de quatre mois (en passant de 193 à 72 jours). L'Arabie saoudite a doté le Service notarial public principal de Riyad d'un système informatique d'enregistrement des titres de propriété qui permet maintenant d'effectuer le transfert d'un titre en deux étapes et en deux jours.

Le processus se déroule comme suit : un notaire public du Service notarial, en présence des représentants en justice de l'acquéreur et du vendeur, vérifie d'abord que le dossier est complet. Il transfère ensuite les documents par voie électronique au bureau des fichiers immobiliers, qui prépare un nouveau titre de propriété indiquant que l'acquéreur est le propriétaire. Ce nouveau titre est immédiatement enregistré dans les fichiers électroniques qui comprennent tous les titres de propriété à Riyad. Quelques heures plus tard, les représentants de l'acquéreur et du vendeur se présentent une seconde fois devant le notaire public, qui imprime un exemplaire du nouveau titre de propriété et demande aux représentants et à deux témoins de signer un accord de vente qui revêt la forme d'un formulaire standard. L'accord signé est scanné et sauvegardé dans les fichiers électroniques, tandis que l'original est conservé dans les dossiers du notaire public.

En Asie du Sud, le Bangladesh a diminué de moitié le temps pris par le traitement des demandes d'enregistrement dans les services municipaux du Cadastre ; le délai a été

ramené de 360 à 180 jours. Le nombre total de jours requis pour enregistrer un titre de propriété est passé de 425 à 245 jours.

Dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, la Jamaïque a promulgué une loi en mai 2008 pour abaisser la taxe sur le transfert d'un titre de propriété de 7,5 % à 6 % de la valeur de la propriété et pour ramener le droit de timbre de 5,5 à 4,5 %. Le coût du transfert d'un titre de propriété est tombé de 13,5 % à 11 % de la valeur de la propriété. La République dominicaine a ramené la taxe de transfert de 4,3 % à 3 %. Le transfert d'un titre de propriété coûte maintenant 3,8 % de la valeur de la propriété, contre 5,1 % auparavant.

Dans la région de l'Asie de l'Est et du Pacifique, la Thaïlande a réduit les frais de transfert de 2 % à 0,01 %, et la taxe professionnelle de 3,3 % à 0,11 %, de sorte que le coût total du transfert d'un titre de propriété est tombé de 6,3 % à 1,13 % de la valeur de la propriété. La Thaïlande compte maintenant parmi les dix premiers pays au classement établi pour la facilité d'enregistrement des titres de propriété. Ces réductions sont toutefois provisoires et resteront en vigueur pendant un an à compter du mois de mars 2008 afin que le gouvernement thaïlandais puisse analyser les résultats de la réforme en avril 2009.

QUELLES SONT LES TENDANCES DE RÉFORMES ?

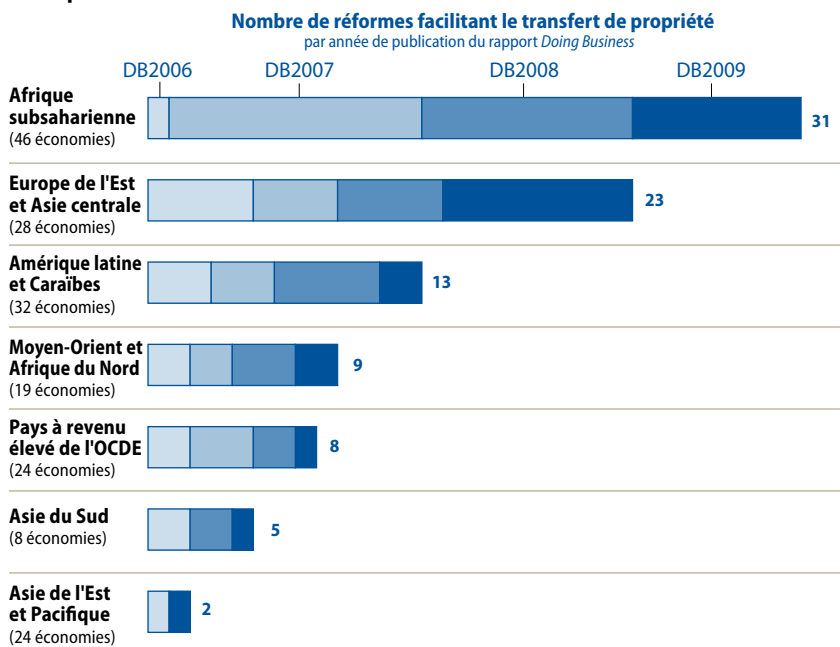
Près de 60 % des réformes portant sur l'enregistrement des titres de propriété recensées par *Doing Business* au cours des quatre dernières années ont eu lieu dans deux régions : l'Afrique et l'Europe de l'Est et Asie centrale (figure 5.4). En 2005, les pays de l'Europe de l'Est et de l'Asie centrale ont mené le plus grand nombre de réformes. En 2006 et 2007, ce sont les pays d'Afrique qui ont été les plus gros réformateurs. Pour la période 2007–08, la région Europe de l'Est et Asie centrale affiche neuf réformes mais est suivie de près par l'Afrique où l'on en recense huit.

RÉDUIRE LES FRAIS

Dans toutes les régions, l'élément le plus populaire des réformes a été la diminution des taxes et des frais de transfert de titres de propriété — les frais d'enregistrement, les frais de notaire et les droits de timbre (figure 5.5). En 2005 et 2006, sept des dix pays qui ont mené des réformes ont procédé à de telles réductions. Celles-ci ont été importantes en Afrique. En 2004, le coût moyen du transfert d'un titre de propriété était plus élevé en Afrique que dans toutes les autres régions et représentait environ 13 % de la valeur de la propriété. Aujourd'hui il n'est plus que de 10,5 %, soit un pourcentage bien inférieur au précédent mais toujours supérieur à celui de 6 % enregistré pour l'Amérique

FIGURE 5.4

L'Afrique vient en tête des réformes



Note : Une réforme est comptée comme une réforme par pays réformateur par an.
Source : Base de données *Doing Business*.

latine qui, après l'Afrique, affiche les frais les plus élevés.

De nombreux pays ont réduit les frais d'enregistrement des titres de propriété en percevant des frais fixes au lieu d'un pourcentage de la valeur de la propriété. En 2005, la Slovaquie a aboli la taxe de 3 % sur les transferts immobiliers qu'elle a remplacé par la perception du montant fixe et peu élevé de 8 000 couronnes slovaques (286 dollars) pour une procédure d'enregistrement accélérée. L'Égypte et la Pologne ont adopté des réformes similaires en 2007, et le Rwanda a suivi leur exemple en 2007-08. Ces mesures contribuent à réduire les déclarations frauduleuses de la valeur des biens et à accroître les recettes fiscales. Six mois après que l'Égypte ait remplacé la perception de frais d'enregistrement au taux de 3 % par celles d'un montant fixe de 2 000 livres égyptiennes (323 dollars), les recettes avaient augmenté de 39 %³.

INFORMATISER LE REGISTRE

Un autre aspect très populaire des réformes est l'informatisation du registre et des procédures qui facilite les interactions entre le notaire et le Cadastre. Comme le processus d'informatisation peut être onéreux, il n'est guère surprenant que plus de la moitié de ces réformes aient été effectuées en Europe de l'Est et en Asie centrale ainsi que dans les pays de l'OCDE à revenu élevé.

L'informatisation des registres s'est avérée très efficace. Dans les pays qui ont procédé à cette opération, les délais

d'enregistrement ont chuté, en moyenne, de 45 % depuis 2005. Au Salvador, qui a informatisé son registre en 2006, le nombre de jours requis pour enregistrer un titre a été ramené de 52 à 33. Le Portugal a informatisé les registres immobiliers de Lisbonne en 2007 et a ainsi raccourci la procédure de 81 à 42 jours. L'informatisation des dossiers non seulement facilite l'enregistrement mais permet également d'améliorer l'archivage et, par conséquent, la sécurité des titres.

La numérisation du registre des titres de propriété et l'ouverture d'un accès électronique peuvent améliorer la situation, mais ne suffisent souvent pas à elles seules. En 2005, le Honduras a instauré une réforme destinée à permettre à chaque entrepreneur d'accéder aux informations du registre en ligne. Mais cet accès en ligne n'a pas permis de remédier aux nombreuses divergences entre les données du registre et celles du cadastre. Pour parvenir à cet objectif, il importera de coordonner les opérations des deux administrations et de mettre le cadastre régulièrement à jour⁴. Comayagua, qui se trouve à 80 km au nord-est de Tegucigalpa, est la seule ville du Honduras à avoir entièrement numérisé son registre des titres de propriété, cela grâce à un cadastre numérique tenu à jour.

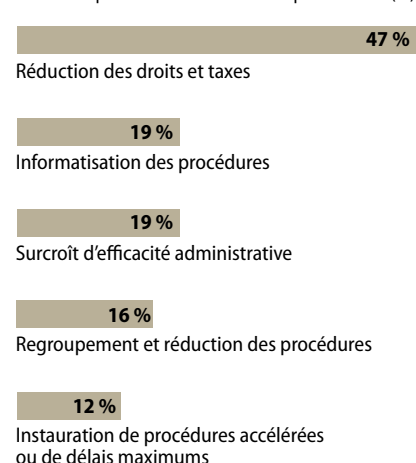
COMMENT RÉFORMER

Certaines réformes destinées à faciliter l'enregistrement des titres de propriété, telles que l'élimination des procédures inutiles ou la diminution du nombre d'autorisations nécessaires, peuvent être menées rapidement — dès

FIGURE 5.5

Les cinq éléments les plus communs des réformes en matière de transfert de propriété

Réformes qui incluent cet élément depuis DB2006 (%)



Note : Une réforme peut avoir plusieurs éléments.
Source : Base de données *Doing Business*.

lors que tous les intéressés sont convaincus de leurs avantages. Ces réformes n'impliquent habituellement pas de grands changements d'ordre législatif et peuvent être exécutées par l'administration. Ces dernières années, la Côte d'Ivoire, la Géorgie et le Ghana ont réduit le temps nécessaire pour enregistrer un titre de propriété en éliminant des procédures longues et inutiles.

Il faut parfois chercher l'inspiration chez soi. Les études régionales de *Doing Business* ont montré que les autorités locales, fédérales et municipales tirent des leçons des actions menées les unes et les autres pour améliorer les processus d'enregistrement, même si elles ont les mêmes cadres juridiques et réglementaires. Il en a été de même au Mexique, où l'Aguascalientes a suivi l'exemple du Yucatán en vue de simplifier le processus et de réduire les frais d'enregistrement. En 2007-08, San Luis Potosí et Chiapas ont suivi l'exemple d'Aguascalientes en adoptant un système de code-barres pour permettre de rechercher les titres de propriété de manière électronique⁵.

D'autres réformes, comme la modernisation de la totalité du système d'enregistrement des titres, peuvent prendre des années. Considérons le cas du Bélarus, premier au classement des pays ayant le plus réformé dans le domaine du transfert de propriété en 2007-2008. Le Bélarus a promulgué une loi portant création de son guichet unique en mars 2004. Il a fallu trois ans et demi de plus et plusieurs décrets présidentiels pour que le guichet devienne opérationnel. Quant au Ghana, le principal réformateur de l'année

précédente, il lui a fallu plus de quatre ans pour passer d'un système d'enregistrement des actes à un système d'enregistrement de titres de propriété. Les entrepreneurs peuvent maintenant enregistrer un titre en 34 jours à Accra. Dans d'autres parties du pays, le même processus prend encore plusieurs mois⁶.

Le passage d'un système d'enregistrement des actes à un système d'enregistrement des titres de propriété prend également du temps à Hong Kong (Chine), qui a entrepris cette réforme en juillet 2004. Elle n'est pas encore achevée, les pouvoirs publics continuent de s'efforcer de régler des questions juridiques telles que le mode d'indemnisation des utilisateurs en cas d'erreur et la manière dont le système traitera les recours de tiers.

NOTES

1. Les données sur les transferts de biens à Abidjan proviennent de la Direction ivoirienne du Domaine, de la Conservation Foncière, de l'Enregistrement et du Timbre.
2. Miceli et Kieyah (2003).
3. Haidar (2008).
4. Coma-Cunill et Delion (2008).
5. Cruz-Osorio et Enrigue (2008).
6. Hacibeyoglu (2008).

Présentation générale
Création d'entreprise
Octroi de permis de construire
Embauche des travailleurs
Transfert de propriété

Obtention de prêts

Protection des investisseurs
Paiement des taxes et impôts
Commerce transfrontalier
Exécution des contrats
Fermeture d'entreprise

Sibongile a l'aviation dans le sang. « J'ai passé mon enfance près d'une base aérienne et j'ai, depuis toujours, la passion des avions », explique-t-elle, en se souvenant que lorsqu'elle était enfant, elle saluait avec de grands gestes les avions de la base sud-africaine de Hoedspruit.

Après une brillante carrière de 7 ans dans le secteur des ressources humaines, Sibongile a saisi l'opportunité offerte en 2003 par l'adoption en Afrique du Sud de la loi *Black Economic Empowerment Act* sur l'intégration économique des Noirs, démarrant sa propre entreprise, sous la raison sociale SRS Aviation. Très rapidement, des opportunités de marchés publics se sont présentées, mais il s'est avéré difficile d'accéder à des financements. « Je me suis présentée à la banque avec le contrat de marché public », explique Sibongile, mais « la réaction négative de la banque était sans appel, parce que le montant demandé était trop élevé et la garantie insuffisante ».

TABLEAU 6.1

Où l'obtention de prêts est-elle la plus facile et la plus difficile?

Le plus facile	CLASSEMENT	Le plus difficile	CLASSEMENT
Malaisie	1	Bhoutan	172
Hong Kong, Chine	2	Djibouti	173
Afrique du Sud	3	Érythrée	174
Royaume-Uni	4	Madagascar	175
Australie	5	Tadjikistan	176
Bulgarie	6	Yémen	177
Israël	7	Afghanistan	178
Nouvelle-Zélande	8	Syrie	179
Singapour	9	Timor-Leste	180
États-Unis	10	Palaos	181

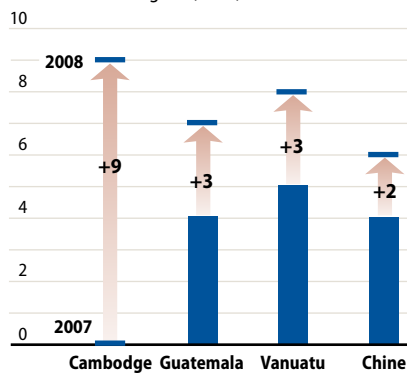
Note : Le classement relatif à la facilité d'obtenir des prêts repose sur la somme de l'indice de fiabilité des garanties et de l'étendue de l'information sur le crédit. Voir les Notes statistiques pour plus de détails.

Source : Base de données *Doing Business*.

FIGURE 6.1

Le Cambodge vient en tête pour la réforme des droits légaux, l'Albanie et les Émirats arabes unis pour celle de l'information sur le crédit

Indice des droit légaux (0–10)



Source : Base de données *Doing Business*.

Pour financer le premier contrat, Sibongile a fini par puiser dans les économies de sa famille, y compris les fonds de retraite constitués par sa mère et sa tante ; il s'agissait de l'affrètement d'un avion de la Fédération de Russie. « Je me souviens avoir passé des journées entières à l'aéroport, à attendre l'avion, paniquée à l'idée qu'après avoir dépensé des sommes aussi importantes et pris autant de risques avec les économies des autres, l'avion pourrait ne pas arriver ». Mais tout a fini par bien se passer, et l'affaire de Sibongile prit son envol¹.

Dans les pays dotés de lois efficaces sur les sûretés et d'un registre central des crédits, les banques sont plus susceptibles d'accorder des prêts. Hong Kong (Chine), Singapour et le Kenya facilitent l'obtention de prêts, grâce à des lois qui permettent d'utiliser diverses catégories d'actifs comme garanties de prêt, sans que ne soit exigée une description détaillée de la garantie ou de l'obligation. Ces pays sont également dotés de registres unifiés de garanties, et autorisent l'exécution des sûretés par voie extrajudiciaire.

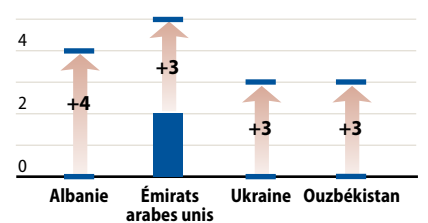
En Arabie saoudite, au Canada, à El Salvador, aux États-Unis, en Géorgie, en Malaisie et au Pérou, le registre central des crédits permet d'enregistrer et de tenir à disposition des informations chronologiques sur tous les prêts bancaires – ainsi que les crédits accordés par des organismes d'utilité publique et des distributeurs – aussi bien pour des particuliers que pour des entreprises. Ce registre fournit également des informations positives (montant des emprunts et tendances des paiements effectués dans les délais) et des informations négatives (paiements en retard et défauts de paiement), et permettent aux emprunteurs de vérifier ces informations et de les contester le cas échéant.

Doing Business évalue la protection juridique des créanciers et des débiteurs ainsi que l'étendue et la qualité des systèmes d'information sur le crédit. Le premier ensemble d'indicateurs décrit dans quelle me-

sure les lois sur les sûretés, et les faillites, facilitent l'octroi de prêts. Le second mesure la couverture, l'étendue, la qualité et l'accessibilité des renseignements sur la solvabilité mis à disposition à travers les registres publics et privés sur le crédit (figure 6.2).

La protection juridique des créanciers tout comme l'existence de registres sur le crédit sont associées à des rapports plus élevés de crédit privé/PIB. Par exemple, l'augmentation d'un point de l'indice de protection des créanciers, est associée à une augmentation de 6,5 points de pourcentage du ratio crédit privé/PIB dans les 3 années qui suivent la réforme, comparé aux 3 années précédentes².

La recherche indique que la création de registres sur le crédit est associée à une augmentation de 4,2 points de pourcentage du recours des entreprises au crédit³. Ceci est dû, en partie, au fait que la mise en place d'un tel registre fait augmenter le taux de remboursement : les emprunteurs sont moins enclins à ne pas honorer leurs échéances, étant donné qu'un défaut de paiement peut



sure les lois sur les sûretés, et les faillites, facilitent l'octroi de prêts. Le second mesure la couverture, l'étendue, la qualité et l'accessibilité des renseignements sur la solvabilité mis à disposition à travers les registres publics et privés sur le crédit (figure 6.2).

La protection juridique des créanciers tout comme l'existence de registres sur le crédit sont associées à des rapports plus élevés de crédit privé/PIB. Par exemple, l'augmentation d'un point de l'indice de protection des créanciers, est associée à une augmentation de 6,5 points de pourcentage du ratio crédit privé/PIB dans les 3 années qui suivent la réforme, comparé aux 3 années précédentes².

La recherche indique que la création de registres sur le crédit est associée à une augmentation de 4,2 points de pourcentage du recours des entreprises au crédit³. Ceci est dû, en partie, au fait que la mise en place d'un tel registre fait augmenter le taux de remboursement : les emprunteurs sont moins enclins à ne pas honorer leurs échéances, étant donné qu'un défaut de paiement peut

FIGURE 6.2

Obtention de prêts : le classement est établi sur la base de 2 sous-indicateurs

Réglementation relatives aux sûretés mobilières sans dépossession

62,5 %
Indice des droits légaux (0–10)

37,5 %
Indice de qualité de l'information sur le crédit (0–6)

Étendue, qualité et accessibilité des renseignements sur la solvabilité disponibles par le biais des registres publics et privés sur le crédit

Note : La couverture du registre privé et celle du registre public n'entrent pas en ligne de compte dans les classements. Voir les Notes statistiques pour plus de détails.

les empêcher d'accéder à des prêts futurs. Dans les pays en développement, on assiste parfois à une augmentation du taux de remboursement de l'ordre de 80 % lorsque démarrent les activités des registres sur le crédit. Ce sont les petites entreprises qui en bénéficient le plus : dans les économies en transition qui instituent de nouveaux registres sur le crédit, ces entreprises accèdent deux fois plus rapidement au crédit que les grandes entreprises⁴.

L'amélioration de la protection juridique des créanciers et des débiteurs incite les entreprises à investir davantage dans de nouvelles technologies. Il ressort d'une étude récente que les économies les mieux classées en matière de protection des créanciers possèdent des avions plus modernes⁵. En outre, les compagnies aériennes de ces économies investissent dans de meilleures technologies de sécurité et de télécommunications. Pourquoi ? En partie parce qu'en l'absence de bonnes protections, les créanciers n'offrent que l'option du bail ; ils ne proposent pas de prêts. Par conséquent, dans les économies caractérisées par une protection insuffisante des créanciers, la plupart des avions sont en crédit-bail, et les propriétaires de compagnies aériennes ont moins de motivation pour améliorer leurs dispositifs de sécurité.

On constate aujourd'hui que le renforcement de la protection juridique des créanciers et la mise en place de nouveaux registres sur le crédit constituent des actions pouvant également contribuer à réduire l'inégalité des revenus⁶. Une explication possible à cela est que ces changements permettent à un nombre supérieur d'entrepreneurs de développer leurs entreprises, les emprunts accordés par la banque étant tributaires du degré de solvabilité de l'entreprise, plutôt que des contacts personnels.

QUI A RÉFORMÉ EN 2007-08 ?

Avec sa nouvelle loi sur les opérations en sûreté, le Cambodge est le top réformateur en 2007-08, pour l'obtention de prêts. Il est suivi par l'Albanie, qui a créé un registre public sur le crédit, fournissant des informations complètes sur les prêts de tout montant accordés tant aux particuliers qu'aux entreprises.

Jusqu'à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, les chefs d'entreprise cambodgiens pouvaient seulement utiliser des biens immobiliers comme sûreté. La propriété foncière privée étant limitée, obtenir un prêt n'était souvent qu'un rêve irréalisable pour la

plupart des petites ou moyennes entreprises. Mais la nouvelle loi a changé tout cela. Les entrepreneurs cambodgiens sont désormais en mesure de garantir leurs emprunts avec une vaste gamme de types d'actifs mobiliers, y compris les actifs renouvelables tels que l'inventaire et les comptes débiteurs. Dans les ententes de sûreté, une description générale des biens nantis tel que : « tous les actifs » ou « tous les biens mobiliers » de l'emprunteur, est suffisante. Grâce à ces dispositions et bien d'autres contenues dans la nouvelle loi, le score administré au Cambodge pour l'indice de fiabilité des garanties est passée de 0 à 9.

Trois autres économies de l'Asie de l'Est et du Pacifique, le Vanuatu, la Chine et Taïwan (Chine), ont également facilité aux entreprises l'emploi de biens mobiliers comme garantie des emprunts. Le Vanuatu a adopté une nouvelle loi sur les opérations garanties. De son côté, la Chine a modifié son droit de la propriété pour permettre aux emprunteurs d'utiliser toute une série de biens renouvelables, ainsi qu'une combinaison d'actifs (matières premières, équipements de production et produits finis) comme garantie. Cette nouvelle loi devrait contribuer à mettre en circulation plus de 2 000 milliards de dollars d'actifs mobiliers⁷. Taïwan (Chine) a modifié son code civil pour permettre aux parties prenantes d'un accord de nantissement d'établir le montant de l'emprunt comme ligne de crédit maximum.

En Asie du Sud et au Sri Lanka en particulier, les créances garanties ne sont pas assujetties à une mesure de suspension automatique des procédures d'exécution par voie judiciaire en cas de procédures d'insolvabilité.

La Géorgie a modifié son code civil au mois de juin 2007 pour permettre aux parties de décider de la vente des actifs garantis de façon extrajudiciaire. En octobre 2007, le Guatemala a promulgué une loi établissant un régime spécial d'enregistrement des sûretés sur les biens mobiliers. Cette loi est entrée en vigueur au mois de janvier 2008.

En 2007-08, vingt-sept économies ont réformé leurs systèmes d'information sur le crédit, en renforçant la qualité et l'étendue des informations recueillies et diffusées par les registres sur le crédit privés ou publics (tableau 6.2). L'Ouzbékistan a créé un registre public et un registre privé sur le crédit. L'Albanie, le Libéria et le Monténégro ont institué de nouveaux registres publics sur le crédit, et, au Monténégro, la couverture des emprunteurs est passée de 0 à 26 % de la population adulte. L'Ukraine et les Émirats arabes unis ont mis en place chacun un registre privé sur le crédit, et la Zambie suit la même voie.

Six autres économies de la région Europe de l'Est et Asie centrale ont procédé à la réforme de leurs systèmes d'information sur le crédit, ce qui porte le nombre total

TABLEAU 6.2

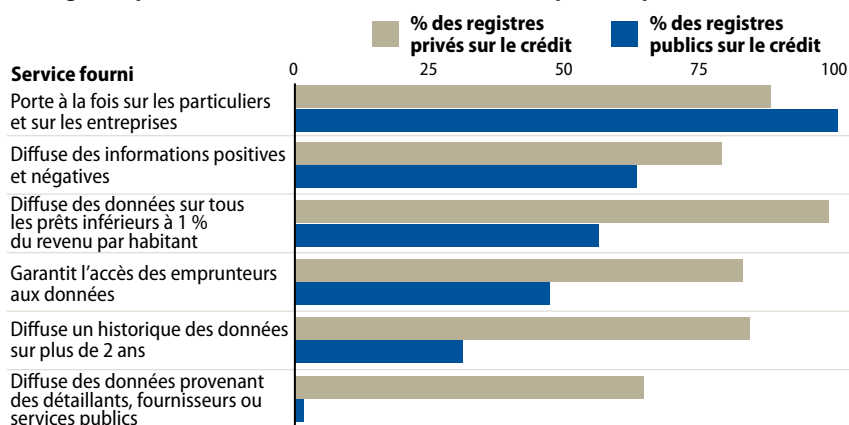
Davantage d'informations sur le crédit et un accès plus large — éléments de réforme populaires en 2007-08

Possibilité d'accès par les membres au registre sur le crédit par voie électronique	Cameroun, Cisjordanie et Gaza, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, République du Congo, Sri Lanka, Tchad
Élargissement des informations recueillies dans les registres sur le crédit	Azerbaïdjan, Bélarus, Géorgie, Kazakhstan, Maurice, Sri Lanka, Tunisie, Vietnam
Institution de réglementations garantissant aux emprunteurs la possibilité de consulter les informations contenues dans les registres sur le crédit	Bélarus, Égypte, Géorgie, Indonésie, ex-République yougoslave de Macédoine, Maroc, Tunisie
Création de nouveaux registres sur le crédit privés ou publics	Albanie, Émirats arabes unis, Libéria, Monténégro, Ukraine, Ouzbékistan
Élargissement de la gamme d'actifs mobiliers pouvant servir de garantie	Cambodge, Chine, Guatemala, Vanuatu
Autorisation d'exécuter les garanties par voie extrajudiciaire	Géorgie, Guatemala, Vanuatu
Autorisation d'indiquer le montant maximum plutôt que le montant spécifique dans les contrats de financement	Cambodge, Taïwan (Chine)
Priorité aux créances garanties, dans les procédures de faillite et en dehors des procédures de faillite	Cambodge, Vanuatu
Non assujettissement des créances garanties à des sursis automatiques pendant les procédures de réorganisation	Cambodge, Sri Lanka
Création d'un registre unifié pour les garanties sur les biens mobiliers	Cambodge

Source : Base de données Doing Business.

FIGURE 6.3

Les registres privés sur le crédit fournissent des services plus complets aux créanciers



Source : Base de données Doing Business.

de pays dans la région ayant adopté cette réforme au chiffre record de 10. La Géorgie met désormais à disposition une gamme complète de renseignements, y compris les paiements effectués dans les délais et le montant des encours. La couverture est 20 fois plus élevée. Le registre privé sur le crédit du Kazakhstan rajoute des nouveaux fournisseurs d'informations au rythme de 2 par mois. Cela inclue en particulier des institutions non bancaires telles que les

distributeurs et les entreprises de services publics. Le taux de couverture est rapidement passé à 80 %. La Moldavie a adopté une nouvelle loi facilitant la création d'un registre privé sur le crédit. L'Azerbaïdjan, le Bélarus et l'ex-République yougoslave de Macédoine ont également réformé.

L'élément de réforme le plus populaire concernant les systèmes d'information sur le crédit était de faciliter l'accès d'information en ligne aux membres. Le registre public

régional sur le crédit de l'Union monétaire de l'Afrique Centrale a permis aux banques d'accéder aux informations en ligne, ce qui a favorisé une croissance de la couverture au Cameroun, au Tchad, en République du Congo et au Gabon. Le registre public sur le crédit au Sri Lanka, ainsi que le registre public sur le crédit de Cisjordanie et Gaza, ont créé des systèmes permettant aux banques de mettre à jour leurs informations et d'obtenir par voie électronique des rapports sur la solvabilité.

Un grand nombre d'économies ont mis en place des réglementations garantissant aux emprunteurs l'accès aux informations se trouvant dans les registres sur le crédit. L'Égypte a institué ce type de règlements pour le registre privé sur le crédit. La Géorgie a modifié son code civil dans le même but. Dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, une nouvelle loi sur la protection des données personnelles garantit aux emprunteurs la possibilité d'examiner les informations les concernant dans le nouveau registre public sur le crédit. Au Bélarus et en Tunisie, de nouvelles lois permettent aux particuliers et aux entreprises de consulter les informations sur leur solvabilité dans toutes les agences de la banque centrale. Le Maroc a publié de nouvelles circulaires garantissant aux emprunteurs la possibilité de consulter leurs informations dans les registres sur le crédit, constituant aussi la base pour la création de nouveaux registres privés.

D'autres économies ont supprimé le seuil minimum pour inscrire les prêts dans les registres sur le crédit. Le registre privé du Sri Lanka a lancé un nouveau système en ligne pour la collecte d'informations sur tous les prêts, quel qu'en soit le montant. La couverture a triplé, s'établissant à environ 1,3 million de particuliers et d'entreprises. En Azerbaïdjan, la couverture a plus que doublé après la suppression du seuil minimum de 1 100 dollars. Cette tendance se confirme au Bélarus, à la suite de l'abolition du seuil minimum de 10 000 dollars. L'Île Maurice a supprimé, elle aussi, son seuil de 3 000 dollars.

La Tunisie procède maintenant à la collecte et à la diffusion d'informations plus détaillées (positives et négatives) sur les emprunteurs. Le Sri Lanka a augmenté de 1 à 2 ans la période pendant laquelle des informations sont enregistrées, et met à disposition les informations positives pendant 5 ans. En Indonésie, les informations historiques couvrent à présent 2 ans. Le Vietnam a augmenté de 2 à 5 ans la période pendant laquelle des données sont mises à disposition, ce qui explique l'augmentation de 49 % de la couverture qui s'établit à plus de 8 millions de particuliers et d'entreprises. La Finlande a promulgué une nouvelle loi relative à l'information sur le crédit, qui

TABLEAU 6.3

Qui compte le plus de renseignements sur la solvabilité et le plus de protections juridiques pour les créanciers et débiteurs — et qui en compte le moins ?

Protection juridique des créanciers et débiteurs (indice de fiabilité des garanties 0–10)

Le plus		Le moins	
Hong Kong, Chine	10	Burundi	2
Kenya	10	Madagascar	2
Malaisie	10	Rwanda	2
Singapour	10	Afghanistan	1
Australie	9	Bolivie	1
Bahamas	9	Djibouti	1
Cambodge	9	Syrie	1
Danemark	9	Timor-Leste	1
Nouvelle-Zélande	9	Palaos	0
Royaume-Uni	9	Cisjordanie et Gaza	0

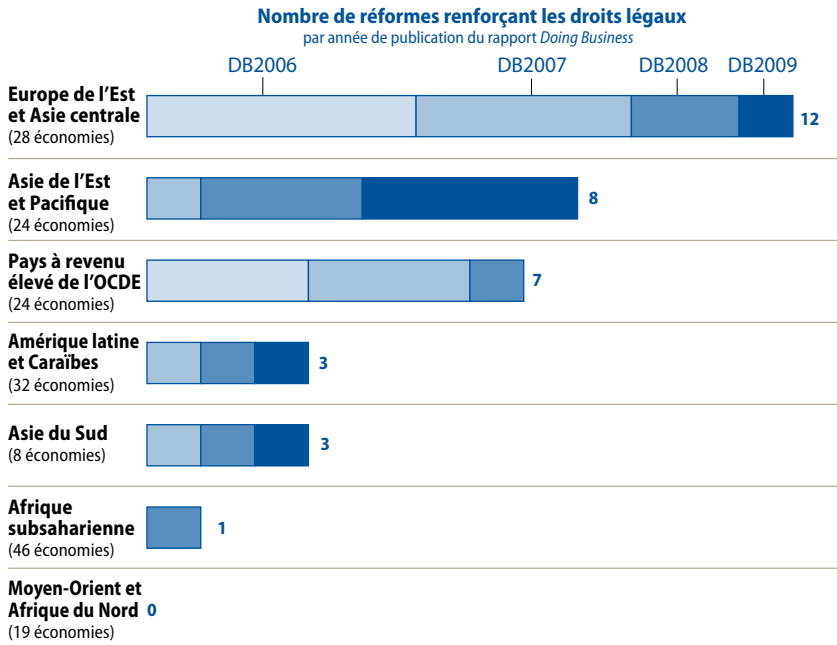
Emprunteurs couverts par les registres sur le crédit (% des adultes)

Le plus		Le moins	
Argentine	100	Népal	0,24
Australie	100	Algérie	0,20
Canada	100	Djibouti	0,18
Islande	100	Mauritanie	0,17
Irlande	100	Éthiopie	0,13
Nouvelle-Zélande	100	Madagascar	0,07
Norvège	100	Yémen	0,07
Suède	100	Nigéria	0,06
Royaume-Uni	100	Zambie	0,05
États-Unis	100	Guinée	0,02

Note : Le classement relatif à la couverture des emprunteurs présenté dans ce tableau ne comprend que les économies qui se sont dotées de registres publics ou privés sur le crédit (129 au total). Le groupe de 52 autres économies qui ne possèdent pas de registre et n'ont donc pas de couverture. Voir les Notes statistiques pour plus de détails.

Source : Base de données Doing Business.

FIGURE 6.4

Réforme des garanties : la région Asie de l'Est et Pacifique progresse rapidement

Note : Une réforme est comptée comme une réforme par pays réformateur par an.
Source : Base de données *Doing Business*.

réglemente l'utilisation d'informations sur les crédits accordés aux entreprises.

Deux économies ont réduit l'efficacité de leurs systèmes d'information sur les crédits. En Indonésie, la centrale de risques privée a fermé sous l'effet insoutenable de la concurrence du registre public (figure 6.3). Pour sa part, le Burundi a été contraint de doubler le montant du seuil minimum des prêts enregistrés dans la base de données, le portant à environ 900 dollars, pour faire face à des contraintes techniques et à une augmentation soudaine des opérations de prêt.

QUELLES SONT LES TENDANCES DE RÉFORME ?

Au cours des 4 dernières années, 34 réformes ont permis de renforcer la protection juridique des créanciers et des débiteurs dans 27 économies du monde, tandis que 88 réformes ont renforcé les systèmes d'information sur le crédit dans 61 économies.

C'est dans la région Europe de l'Est et Asie centrale que l'on compte le nombre le plus élevé de réformes destinées à améliorer la protection juridique des créanciers et des débiteurs au cours des 4 dernières années, avec un total de 12 réformes (figure 6.4). Les grandes économies émergentes, à l'exception de la Fédération de Russie, figurent parmi les principaux réformateurs. Au cours des deux dernières années, la Chine a entrepris de nombreuses réformes, en élargissant la

gamme d'actifs mobiliers pouvant servir de garantie. De son côté, l'Inde a procédé à des réformes deux années de suite, à partir de 2006, en créant un registre des garanties en ligne, et en développant les possibilités d'exécution de garanties par voie extrajudiciaire. Dans le contexte des faillites, l'Ukraine a renforcé la situation des créanciers munis de garanties, en accordant la priorité à leurs créances plutôt qu'à celles des salariés et des autorités fiscales. Le Vietnam a facilité l'obtention de prêts par les entrepreneurs, en élargissant la gamme des biens pouvant servir de garantie, et en autorisant le recours à l'exécution par voie extrajudiciaire.

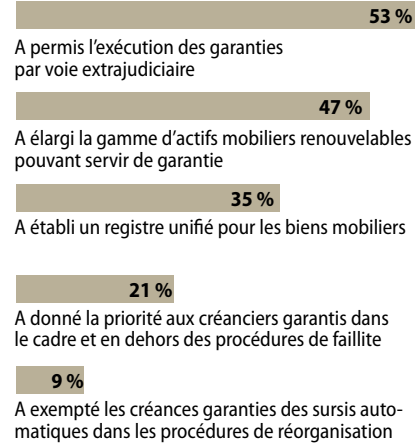
L'élément de réforme le plus populaire en matière de protection juridique des créanciers et des débiteurs était d'accorder la possibilité aux parties de recourir à l'exécution des garanties par voie extrajudiciaire en cas de défaut de paiement du débiteur. (figure 6.5) La possibilité de passer un accord de ce type peut inciter des prêteurs méfiants à l'égard des longues procédures du tribunal, à accorder des prêts. En plus de l'Inde et du Vietnam, les économies qui ont institué des accords de ce type sont la Croatie, la France, le Ghana, le Honduras, le Pérou et la République kirghize.

Un autre élément de réforme populaire concerne la création d'un registre des garanties unifié sur le plan géographique, couvrant la plupart des garanties mobilières. Ce registre permet à des prêteurs potentiels de vérifier, facilement et sans le moindre doute, dans quelle mesure des intérêts concurrents

FIGURE 6.5

Droits légaux : les 5 principaux éléments de réforme

Réformes qui incluent cet élément depuis DB2006 (%)



Note : Une réforme peut avoir plusieurs éléments.
Source : Base de données *Doing Business*.

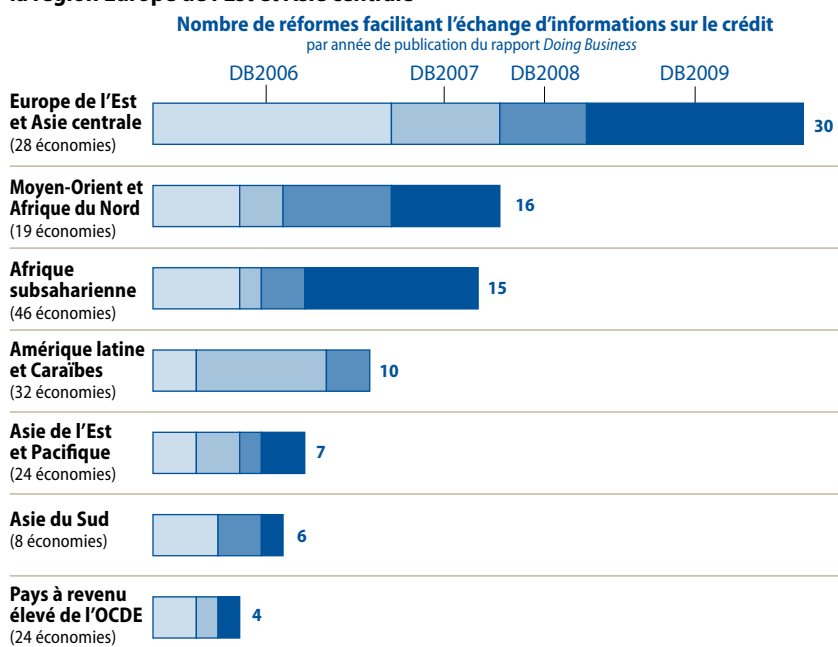
s'exercent sur la garantie concernée. Parmi les économies qui ont adopté ce genre de mesure, l'Inde occupe une place toute particulière. Si l'on tient compte de l'étendue de son territoire et de sa population immense, la création d'une base de données unifiée en ligne, à étendue nationale, sur les sûretés concernant les éléments d'actif mobilier constitue un accomplissement remarquable.

De nombreux pays ont adopté de nouvelles lois sur les sûretés. Tel est le cas de trois des principaux réformateurs de cette année ; le Cambodge, le Guatemala et le Vanuatu. En 2006 le Pérou a adopté, une nouvelle loi sur les garanties concernant les actifs mobiliers. Il est désormais possible d'utiliser des actifs mobiliers de tous genres, corporels ou incorporels, actuels ou futurs, comme garantie d'un emprunt, sans qu'il soit nécessaire de décrire dans le détail la nature de ces actifs. Plus de 20 types de nantissements différents ont été consolidés en 1 seul. De même, les 17 registres préexistants ont également été unifiés⁸.

Les 88 réformes ayant amélioré les systèmes d'information sur le crédit au cours des 4 dernières années sont évidentes : le taux de couverture mondiale des registres a plus que doublé, et comprend environ 1,8 milliard de particuliers et d'entreprises. La région Europe de l'Est et Asie centrale s'affiche en tête des réformateurs (figure 6.6). La note moyenne attribuée à cette région au titre de l'étendue de l'information sur le crédit a doublé au cours des 4 dernières années, passant de 2,1 points à 4,4 points

FIGURE 6.6

Un tiers des réformes de l'information sur le crédit se situe dans la région Europe de l'Est et Asie centrale



Note : Une réforme est comptée comme une réforme par pays réformateur par an.
Source : Base de données *Doing Business*.

sur un maximum de 6, et sa couverture des emprunteurs a quasiment quintuplé. Fort de ces résultats, cette région dépasse celle de l'Amérique latine et des Caraïbes, et n'est devancée que par le groupe des économies à revenu élevé de l'OCDE.

Plus de 25 % des réformes concernant les renseignements sur la solvabilité ont trait à la création de nouveaux registres : 19 économies ont créé des centrales de risques privées, 8 autres ont mis en place de nouveaux registres publics sur le crédit (figure 6.7). La région Europe de l'Est et Asie centrale affiche les avancées les plus importantes, près de la moitié des économies ayant mis sur pied soit un registre public sur le crédit soit une centrale de risques privée. Cette région est suivie par le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord.

Dans 20 économies, les réformes ont permis d'étendre le champ des informations

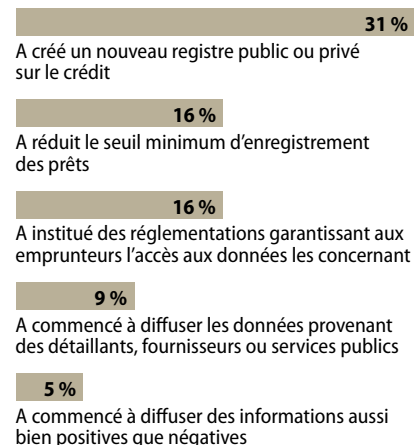
sur le crédit recueillies et diffusées par les registres publics ou privés. Dans 13 d'entre elles, le registre public a supprimé le seuil minimum à partir duquel les prêts sont enregistrés, ce qui a permis de multiplier quasiment par quatre la couverture moyenne. Dans nombre de cas, la mise en place d'une infrastructure d'information ainsi que la transition d'un système sur papier à un système en ligne auront rendu cette réforme possible.

Dans 8 autres économies, des registres sur le crédit privés ont étendu les sources de renseignements sur la solvabilité, en incluant des institutions non financières, par exemple des entreprises de services publics (comme les entreprises de téléphonie mobile) ou des distributeurs (les supermarchés et magasins de meubles par exemple). Des réformes de ce type ont eu lieu en Arabie saoudite, en Bulgarie, en Géorgie, au Kazakhstan, au Kenya, au Koweït, au Nicaragua et à Trinité-

FIGURE 6.7

Information sur le crédit : les 5 principaux éléments de réforme

Réformes qui incluent cet élément depuis DB2006 (%)



Note : Une réforme peut avoir plusieurs éléments.
Source : Base de données *Doing Business*.

et-Tobago. Désormais, les particuliers possédant un téléphone portable, mais n'ayant aucun emprunt bancaire, peuvent néanmoins constituer un historique sur leur crédit, ce qui est particulièrement important dans les économies pauvres.

NOTES

1. Cet exemple est extrait du recueil *Doing Business: Women in Africa* (2008a) de la Banque mondiale, un ensemble d'études de cas sur des entrepreneurs africains.
2. Djankov, McLeish et Shleifer (2007).
3. Brown, Jappelli et Pagano (2008).
4. Brown et Zehnder (2007).
5. Benmelech et Bergman (2008).
6. Claessens et Perotti (2007).
7. Banque mondiale (2007c).
8. Marechal et Shahid-Saless (2008).

Présentation générale
Création d'entreprise
Octroi de permis de construire
Embauche des travailleurs
Transfert de propriété
Obtention de prêts

Protection des investisseurs

Paiement des taxes et impôts
Commerce transfrontalier
Exécution des contrats
Fermeture d'entreprise

Investir au Costa Rica est parfois une entreprise risquée. Diego, un entrepreneur costaricain, en est tout à fait conscient. « Pourquoi devrais-je acheter des actions dans une entreprise si je sais que la direction de cette dernière peut approuver d'importantes transactions entre parties apparentées sans jamais en faire part à ses actionnaires ? ». Au Costa Rica, comme dans de nombreux pays du monde, les actionnaires minoritaires ne sont pas protégés contre la violation, par les dirigeants des sociétés, de l'intérêt social, c'est-à-dire, l'utilisation abusive des actifs de la société à des fins personnelles.

Les entreprises réalisent leur expansion en levant des capitaux – à travers un emprunt bancaire ou en attirant des investisseurs. En vendant des actions, les entreprises réalisent leur expansion sans devoir fournir de garantie ni rembourser des emprunts. Mais les investisseurs, eux, sont soucieux de récupérer leurs investissements, et souhaitent jouir de la protection de la loi. Une étude effectuée récemment révèle que l'existence d'instruments juridiques et réglementaires de protection des investisseurs est à l'origine de 73 % des déci-

TABLEAU 7.1

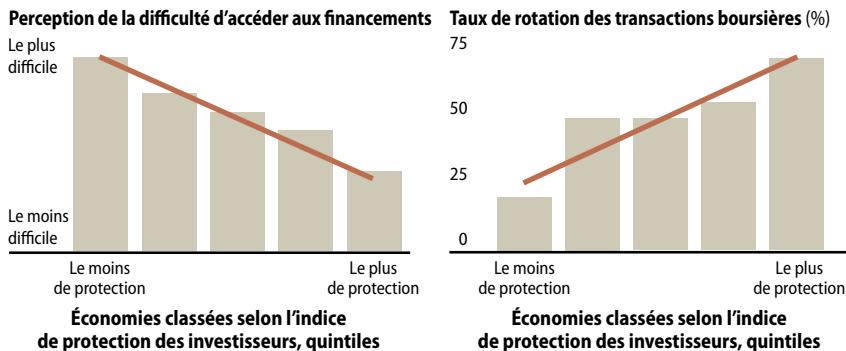
Où les investisseurs sont-ils protégés ? Où ne le sont-ils pas ?

Le plus protégés	CLASSEMENT	Le moins protégés	CLASSEMENT
Nouvelle-Zélande	1	Micronésie	172
Singapour	2	Palaos	173
Hong Kong, Chine	3	Rwanda	174
Malaisie	4	Venezuela	175
Canada	5	Viet Nam	176
Irlande	6	Djibouti	177
Israël	7	Suriname	178
États-Unis	8	Swaziland	179
Afrique du Sud	9	RDP Lao	180
Royaume-Uni	10	Afghanistan	181

Note : Les classements correspondent à l'indice de protection des investisseurs. Voir les Notes statistiques pour plus de détails.
Source : Base de données Doing Business.

FIGURE 7.1

La protection accrue des investisseurs s'accompagne d'un plus grand accès des entreprises aux marchés des actions et d'un volume de transactions boursières plus élevé



Note : Les rapports restent significatifs au taux de 5 % une fois neutralisés les effets du revenu par habitant. Le classement des économies repose sur la perception de la difficulté d'accéder aux financements ; le pays où il est le plus difficile d'accéder aux financements est classé 131^e. Voir les Notes statistiques pour de plus amples détails.
Source : Base de données Doing Business ; WEF (2007) ; Banque mondiale, base de données Indicateurs du développement dans le monde.

sions d'investir. Au contraire, les investissements ne s'expliquent par les caractéristiques de l'entreprise que dans 4 % à 22 % des cas¹. En conséquence, tant les gouvernements que les entreprises ont intérêt à mettre en place des réformes qui renforcent la protection des investisseurs.

Si les investisseurs ne sont pas protégés, les marchés financiers ne parviennent pas à se développer, et les banques deviennent la seule et unique source de financement. Résultat : les entreprises ne parviennent pas à atteindre la taille qu'il leur faudrait pour être compétitives en raison de l'insuffisance des financements, ce qui freine la croissance économique. Une recherche menée dans 22 économies émergentes révèle que lorsque les investisseurs ne jouissent que de recours limités contre des actions préjudiciables à l'entreprise, ils n'investissent que dans un nombre limité d'entreprises dans lesquelles ils détiennent une part majoritaire². Par contraste, l'existence de bonnes protections des actionnaires minoritaires s'accompagne de marchés financiers plus importants et plus dynamiques.

Le dynamisme des marchés financiers n'est pas la seule raison qui milite en faveur de mesures de protection plus rigoureuses des investisseurs. La Tanzanie a lancé la réforme de la protection des investisseurs dans le cadre d'une initiative de grande envergure pour la réduction de la corruption et la création d'un environnement inspirant la confiance nécessaire pour les affaires³. Un environnement de ce type renforce la confiance des investisseurs aussi bien dans les entreprises locales que dans le gouvernement.

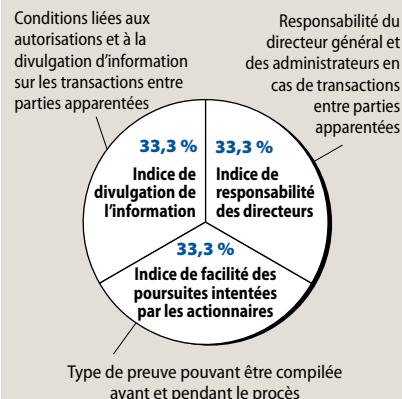
Les économies qui se classent parmi les meilleures dans l'indice de protection des investisseurs imposent des conditions rigoureuses de divulgation de l'information, et donnent aux actionnaires un accès général à l'information, aussi bien avant que pendant les actions en justice, afin de déterminer la responsabilité des dirigeants. La Nouvelle-

Zélande et Singapour, pays les plus hauts classés avec un indice de 29 et 28 points respectivement sur un total possible de 30, exigent la divulgation immédiate des transactions entre parties apparentées et des conflits d'intérêts (tableau 7.1). Ils exigent au préalable l'autorisation de la transaction par les actionnaires désintéressés; en outre, ils permettent aux actionnaires minoritaires de poursuivre en justice les dirigeants des sociétés, et d'invalider la transaction si elle est préjudiciable pour l'entreprise. De plus, en Nouvelle-Zélande, les actionnaires peuvent inspecter tous les documents internes de l'entreprise avant de décider d'initier une action en justice.

Le Viet Nam démontre les avantages des réformes visant à renforcer la protection des investisseurs. En 2005, avant que le Viet Nam adopte une législation claire en la matière, 60 à 100 échanges avaient lieu quotidiennement dans le marché de capitaux non réglementé, pour un volume d'échanges oscillant entre

FIGURE 7.2

Protection des investisseurs : le classement est établi sur la base de 3 sous-indicateurs



Note : Voir les Notes statistiques pour plus de détails.

10 000 et 16 000 dollars, soit 3 à 6 fois celui du marché réglementé à Ho Chi Minh⁴. Après la réforme de la loi sur les valeurs mobilières et de la loi sur les sociétés commerciales, le nombre d'entreprises cotées en bourse est passé de 41 en 2005 à 193 aujourd'hui, dont 107 sont cotées à la bourse Ho Chi Minh. En dépit des récentes difficultés des marchés financiers au Viet Nam, la capitalisation boursière est passée de moins de 1 milliard de dollars en 2005 à 13 milliards de dollars aujourd'hui.

Parmi les régions, l'Amérique latine est celle qui réglemente le moins les transactions entre parties apparentées, et impose les exigences les moins rigoureuses en matière de divulgation de l'information et d'autorisation. Un grand nombre d'économies d'Amérique latine appliquent des lois commerciales qui n'ont pas été réformées depuis les années 1920. En Europe de l'Est et Asie centrale, les économies imposent des conditions plus rigoureuses dans le domaine de divulgation de l'information et des autorisations, mais lorsqu'une transaction a été autorisée et rendue publique, les dirigeants de l'entreprise concernée ne sont plus responsables des dommages qui en résultent.

Au Moyen-Orient et Afrique du Nord, des économies, comme Djibouti et Oman, limitent l'accès à l'information : en conséquence, il est difficile, pour des actionnaires minoritaires, d'obtenir les preuves nécessaires pour justifier leur plainte auprès d'un tribunal.

QUI A RÉFORMÉ EN 2007-08 ?

En 2007-08, douze économies ont renforcé les mesures de protection des investisseurs (tableau 7.2). En tête du peloton se trouve l'Albanie, qui a adopté la Loi sur les Entrepreneurs et les Sociétés Commerciales ; cette loi réglemente les conflits d'intérêts, en exigeant l'autorisation des actionnaires pour les transactions entre parties apparentées représentant plus de 5 % du capital social. Cette loi comporte également des règles rigoureuses sur la divulgation de l'information, et comprend des dispositions grâce auxquelles il est plus facile, pour des investisseurs minoritaires, de poursuivre des dirigeants en justice. De plus, les actionnaires minoritaires peuvent maintenant demander aux dirigeants, une compensation pour les dommages résultant des transactions entre parties apparentées, y compris le remboursement de tous les bénéfices réalisés sur la transaction. Cette nouvelle loi incite fortement les dirigeants des sociétés albanaises à être sensibles aux intérêts des investisseurs.

La Thaïlande occupe la deuxième place. Chef de file des réformateurs dans le domaine de la protection des investisseurs il y a trois ans, la Thaïlande a redoublé ses efforts pour renforcer les droits des actionnaires minori-

TABLEAU 7.2

Plus grande divulgation de l'information — la réforme la plus populaire en 2007-08

Accroissement des exigences en matière de divulgation de l'information	Albanie, Arabie saoudite, Azerbaïdjan, Égypte, Tadjikistan
Poursuites en justice contre les dirigeants facilitées	Albanie, Botswana, République kirghize, Thaïlande
Possibilité d'intenter des actions sociales ou directes	Grèce, République kirghize, Slovénie
Réglementation de l'autorisation des transactions entre parties apparentées	Albanie, Azerbaïdjan, Tadjikistan
Promulgation d'une nouvelle loi sur les sociétés	Albanie, Botswana, Tadjikistan
Recours à un organe extérieur pour examiner les transactions entre parties apparentées	Égypte, Turquie
Possibilité d'annuler des transactions préjudiciables entre parties apparentées	Tunisie

Source : Base de données *Doing Business*.

taires, notamment sur le plan de la responsabilité des dirigeants. Désormais, les dirigeants nuisant les intérêts de l'entreprise ne pourront plus dépendre d'avoir simplement obtenu l'autorisation préalable des actionnaires pour une certaine transaction comme moyen de se dérober à leurs responsabilités. Et s'ils sont jugés responsables, les sanctions sont sévères : ils sont tenus de compenser l'entreprise pour tous les dommages causés, de rembourser tous les bénéfices tirés de l'opération, et de verser des amendes à l'État. Ils sont même passibles d'une peine de prison.

Les économies d'Asie centrale ont renforcé, elles aussi, les droits des actionnaires minoritaires. Le Tadjikistan, l'Azerbaïdjan et la République kirghize ont aligné leur droit des sociétés avec les réglementations modernes et les principes de gouvernance d'entreprise.

Le Tadjikistan a adopté une nouvelle loi sur les sociétés par actions. Cette loi définit les « parties intéressées », et impose l'agrément des actionnaires pour les transactions entre ces parties. Elle exige en outre que les parties intéressées déclarent immédiatement les conflits d'intérêts au conseil d'administration. De plus, il est maintenant possible d'intenter en justice des actions sociales : actionnaires détenant au moins 10 % des actions peuvent intenter des actions en justice au nom de la société contre des dirigeants de l'entreprise.

L'Azerbaïdjan a réformé son Code civil, et la Commission Étatique des Valeurs Mobilières a adopté un nouveau règlement pour la réglementation des transactions entre parties apparentées. Cette nouvelle loi définit les « transactions entre parties apparentées », et requiert l'autorisation des actionnaires lorsque ces transactions dépassent 5 % des actifs de l'entreprise, bien que les parties intéressées sont autorisées à participer au vote pour l'autorisation de la transaction. La loi contient également des stipulations relatives à la divulgation d'informations auprès de l'organe de réglementation du marché, et par

le biais des rapports annuels de l'entreprise. Comme en Albanie, les actionnaires minoritaires peuvent désormais réclamer des compensations pour les dommages subis par l'entreprise à la suite de transactions entre parties apparentées.

La République kirghize a modifié sa loi sur les sociétés par actions. Dorénavant, les actionnaires peuvent poursuivre en justice, en leur propre nom, les dirigeants qui ont nuit aux intérêts des actionnaires, et leur réclamer une compensation.

Le Botswana a défini les transactions entre parties apparentées, et clarifié les dispositions relatives à la divulgation de l'information, dans sa Loi sur les Sociétés de 2004, entrée en vigueur en juillet 2007. Il est maintenant plus facile d'établir la responsabilité des dirigeants, les actionnaires pouvant entamer une action contre les dirigeants, si la transaction s'avère préjudiciable pour l'entreprise. Si les dirigeants sont jugés responsables, ils sont tenus non seulement de couvrir les dommages encourus, mais également de rembourser tous les bénéfices réalisés – une bonne incitation à réfléchir deux fois plutôt qu'une avant de tenter d'abuser des biens sociaux.

En Égypte, l'organisme responsable des marchés financiers a ciblé, de façon prioritaire, la réglementation sur la divulgation d'information dans la modification des règles relatives à l'admission à la bourse du Caire. L'objet de ces modifications est de renforcer la transparence, tant avant qu'après la conclusion de transactions entre parties apparentées. Ces transactions devront désormais être évaluées par un conseiller financier indépendant avant leur exécution, afin d'assurer une meilleure information des actionnaires. De plus, ces modifications viennent renforcer l'obligation de divulguer ces informations dans le rapport annuel de l'entreprise. Au mois de mars 2008, la Turquie a entrepris des réformes similaires. La réglementation qui régit l'admission à la bourse d'Istanbul exige maintenant que toutes les transactions entre parties apparentées

TABLEAU 7.3

Où les mesures de protection des investisseurs sont-elles rigoureuses ? Où ne le sont-elles pas ?

Indice de divulgation de l'information (0-10)			
Mesures plus rigoureuses		Mesures moins rigoureuses	
Bulgarie	10	Ukraine	1
Chine	10	Afghanistan	0
France	10	RDP Lao	0
Hong Kong, Chine	10	Maldives	0
Irlande	10	Micronésie	0
Malaisie	10	Palaos	0
Nouvelle-Zélande	10	Soudan	0
Singapour	10	Suisse	0
Thaïlande	10	Swaziland	0
Royaume-Uni	10	Tunisie	0
Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)			
Mesures plus rigoureuses		Mesures moins rigoureuses	
Albanie	9	Tadjikistan	1
Cambodge	9	Togo	1
Canada	9	Zimbabwe	1
Israël	9	Afghanistan	0
Malaisie	9	République dominicaine	0
Nouvelle-Zélande	9	Îles Marshall	0
Singapour	9	Micronésie	0
Slovénie	9	Palaos	0
Trinité-et-Tobago	9	Suriname	0
États-Unis	9	Viet Nam	0
Indice de facilité des poursuites intentées par les actionnaires (0-10)			
Le plus facile		Le plus difficile	
Kenya	10	Émirats arabes unis	2
Nouvelle-Zélande	10	PDR Lao	2
Colombie	9	Syrie	2
Hong Kong, Chine	9	Venezuela	2
Irlande	9	Yémen	2
Israël	9	Guinée	1
Maurice	9	Maroc	1
Pologne	9	Rwanda	1
Singapour	9	Djibouti	0
États-Unis	9	Iran	0

Source : Base de données Doing Business.

soient évaluées par un organisme indépendant avant d'être autorisées.

L'Arabie saoudite a modifié des dispositions de sa loi sur les sociétés. Dorénavant, les dirigeants directement intéressés ne pourront plus voter aux assemblées des actionnaires pour l'autorisation de transactions entre parties apparentées. Et, tout comme en Albanie, au Botswana et en Thaïlande, les dirigeants jugés responsables des préjudices causés à une entreprise en raison des transactions entre parties apparentées seront tenus de rembourser tous les bénéfices réalisés sur ces transactions.

La Grèce a adopté une nouvelle loi sur les sociétés, qui réduit le seuil minimum pour entamer une action sociale en justice. Pour ce faire, il suffit maintenant aux actionnaires

de détenir 10 % seulement des actions de la société, et non plus 33 %, comme avant. La Slovaquie a modifié ses lois en permettant à des investisseurs minoritaires, titulaires d'au moins 10 % des actions, d'intenter des actions sociales auprès des tribunaux.

La Tunisie a promulgué une loi donnant aux actionnaires le droit d'accéder à des documents internes de la société, et de demander la nomination d'un inspecteur indépendant : il est maintenant plus facile de rassembler des pièces à conviction à l'appui d'une action en justice. En outre, la nouvelle loi donne aux titulaires de 10 % des actions le droit de demander à un juge d'annuler des transactions préjudiciables entre parties apparentées.

Des réformes de la gouvernance d'entreprise, en particulier du droit des sociétés, ont

été réalisées dans le monde entier, de la Syrie au Sri Lanka, et de l'Indonésie au Viet Nam. L'Argentine a renforcé davantage les principes de gouvernance d'entreprise en introduisant un ensemble complet de règles de « *conformité ou justification* » pour les entreprises cotées en bourse.

Dans plusieurs pays membres de l'Union européenne (UE), comme l'Autriche et le Luxembourg, ainsi que dans des pays candidats à l'adhésion, comme la Croatie, des réformes sont en cours pour la mise en application des directives communautaires sur la transparence. La mise en application de ces directives nécessite souvent une modification des lois sur les sociétés et sur les valeurs mobilières. Au cours des 2 dernières années, la Bulgarie et la Roumanie ont modifié leur droit des sociétés, et mettent à présent ces modifications en application.

QUELLES SONT LES TENDANCES DE RÉFORME ?

L'expérience des 4 dernières années permet d'affirmer que les pays sont en mesure de renforcer avec succès les règles qu'ils mettent en place pour protéger les actionnaires minoritaires. Il s'agit d'un processus qui nécessite souvent un certain temps, même avec la volonté politique nécessaire, mais des économies comme l'Albanie, l'Azerbaïdjan et la République kirghize ont démontré que ceci peut être réalisé dans l'espace de quelques mois, et non pas d'années.

Dans certains cas, le secteur privé s'oppose à des réformes conçues pour la protection d'investisseurs minoritaires, notamment dans des économies sujettes à une forte concentration de la propriété. Une des raisons possibles est que la conformité avec les règles rigoureuses sur la divulgation de l'information constitue parfois une charge financière onéreuse pour les entreprises, en particulier dans les pays en développement. Au Mexique par exemple, l'adversaire le plus véhément des réformes se trouve être l'un des hommes d'affaires les plus riches du pays⁵. En Géorgie, c'est l'une des principales banques d'affaires.

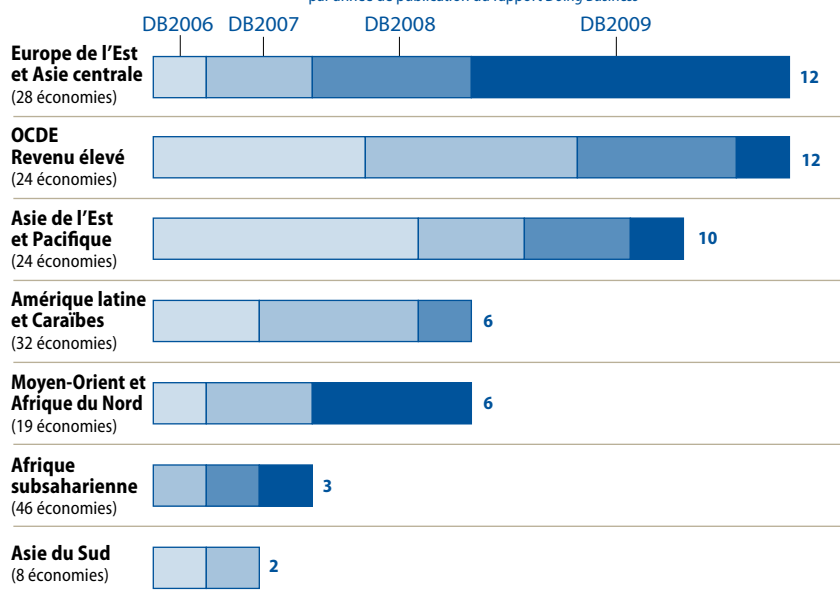
Mais cette opposition n'a pas empêché l'avènement des réformes : *Doing Business* a relevé, au cours des 4 dernières années, plus de 50 réformes dans 41 économies visant à renforcer la protection des investisseurs. C'est en Europe de l'Est et Asie centrale, ainsi que dans les économies à revenu élevé de l'OCDE que l'on compte le plus de réformes, à raison de 12 dans chacun de ces deux groupes (Figure 7.3).

En Europe de l'Est et Asie centrale, la principale incitation aux réformes a été l'accession à l'Union européenne. Des économies comme la Pologne, la Roumanie et la Slovaquie ont mis à jour leur droit des sociétés et des valeurs mobilières, en l'harmonisant avec

FIGURE 7.3

Multiplication des réformes en Europe de l'Est et Asie centrale

Nombre de réformes destinées à renforcer la protection des investisseurs
par année de publication du rapport *Doing Business*



Note : Une réforme est comptée comme une réforme par pays réformateur par an.
Source : Base de données *Doing Business*.

les normes européennes. Ces réformes se sont concentrées sur la formulation de réglementations exigeant une transparence accrue dans l'administration courante des entreprises. Les réformes ont contribué à rehausser la note moyenne de la région au titre de l'indice de divulgation de l'information, laquelle note est passée de 4,7 en 2005 à 5,8 aujourd'hui.

Ce sont les économies de l'OCDE au revenu élevé qui protègent le plus les investisseurs minoritaires. Mais comment expliquer qu'elles continuent à réformer ? La raison relève de la logique : les marchés financiers complexes et actifs doivent résoudre rapidement des problèmes qui, comme la fraude, sont en constante évolution. Parmi les réformateurs les plus actifs, on citera Hong Kong (Chine) et le Royaume-Uni, deux pays qui comptent parmi les 10 premiers en raison de l'indice de protection des investisseurs. Au cours des 3 dernières années, ces deux économies ont procédé à deux reprises à des réformes, renforçant les conditions de divulgation de l'information et l'accès des actionnaires aux documents internes de l'entreprise.

Un nombre inférieur de réformes ont été réalisées en Amérique latine et aux Caraïbes, en Afrique, et en Asie du Sud. Dans ces régions, on n'a relevé, en 2007-08, qu'une seule réforme, au Botswana, alors qu'au cours des années précédentes, des réformes avaient renforcé la protection des investisseurs dans des économies comme la Colombie et le Mexique en Amérique latine, ainsi que le Mozambique et la Tanzanie en Afrique.

LA TENDANCE EST AU RENFORCEMENT DE LA DIVULGATION DE L'INFORMATION

Dans l'ensemble des régions, la réforme la plus populaire a été d'exiger davantage de divulgation d'informations dans les transactions impliquant des parties apparentées (figure 7.4). Les résultats d'une enquête mondiale sur la gouvernance d'entreprise menée en 2002 présente une explication : environ 90 % des investisseurs interrogés souhaitent voir une transparence accrue dans l'administration courante des entreprises⁶. Qu'entendent-ils par « transparence accrue » ? L'harmonisation des règles comptables, la divulgation immédiate des transactions importantes, et une participation accrue des investisseurs minoritaires aux grandes décisions et aux principales opérations.

Bien que populaire, les réformes relatives à la divulgation d'informations n'est pas garantie de succès partout. Pour assurer une diffusion plus large de l'information, il faut disposer de l'infrastructure nécessaire à une communication efficace et, condition plus importante encore, posséder les cadres qu'il faut, des juristes et des comptables par exemple, pour assurer la conformité aux normes. Un grand nombre de pays pauvres sont dépourvus de ces deux ressources. Ils ont peut-être une bourse, mais il leur manque un site web pour afficher les informations. Et s'ils possèdent des experts-comptables, ceux-ci sont en nombre si réduit qu'il est pratiquement impossible d'assurer la conformité aux règles de divulgation. Au Viet Nam par exemple, la loi sur les valeurs mobilières comporte des dispositions importantes sur

FIGURE 7.4

Les 4 caractéristiques principales des réformes destinées à faciliter la protection des investisseurs

Réformes qui incluent cet élément depuis DB2006 (%)

47 %
Davantage de divulgation de l'information

33 %
Règles claires sur la responsabilité des dirigeants

22 %
Réglementation de l'autorisation des transactions impliquant des parties apparentées

13 %
Autorisation des actionnaires à accéder à des documents internes de l'entreprise

Note : Une réforme peut avoir plusieurs éléments.
Source : Base de données *Doing Business*.

la divulgation d'informations et reddition de comptes, mais le pays est encore dépourvu de systèmes de stockage et de contrôle électroniques de l'information⁷.

TROUVER L'INSPIRATION POUR LA RÉFORME

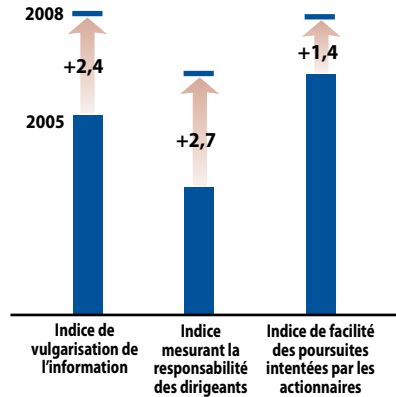
Les crises sont parfois un facteur déterminant des réformes. La crise financière en Asie de l'Est, ainsi que certains scandales d'entreprise, comme ceux qui ont secoué Enron, Parmalat et WorldCom, ont déclenché un mouvement de réformes de la réglementation dans le monde. Ces crises ont dévoilé au grand jour les faiblesses de marchés jusqu'alors considérés comme des exemples de bonne réglementation. Les pays affectés par la crise ont réformé leurs législations, d'autres ont suivi leur exemple, en s'inspirant de leur expérience pour ne pas répéter les mêmes erreurs. Par exemple, le Mexique s'est inspiré de l'expérience des États-Unis pour injecter la dynamique nécessaire dans ses réformes de réglementation.

Les pays souhaitant réformer peuvent soit modifier leurs lois existantes soit commencer à zéro, selon que leur législation en vigueur est à jour ou non. En 2007, la Géorgie a modifié sa législation sur les valeurs mobilières, en y ajoutant des dispositions concernant la divulgation et l'autorisation des transactions entre parties intéressées. Le Bélarus, la Colombie et la Thaïlande en ont fait de même. D'autres pays, par exemple le Mozambique et la Slovénie, sont partis de zéro. L'adoption d'une loi entièrement nouvelle offre l'opportunité de réformer dans

FIGURE 7.5

Protection des investisseurs : les premiers parmi les réformateurs en 2005-08

Amélioration moyenne (indice 0-10)



Source : Base de données Doing Business.

d'autres aspects — par exemple, l'enregistrement d'entreprises, les obligations des dirigeants, les règles sur la divulgation de l'information et l'émission d'actions.

Les réformateurs s'inspirent souvent d'économies ayant une origine juridique similaire ou qui sont leurs principaux partenaires commerciaux. La réforme de la loi sur les valeurs mobilières au Mexique a tenu compte de certains aspects de la législation des États-Unis, en l'occurrence la loi *Public Company Accounting Reform and Investor Protection Act* de 2002, désignée généralement sous le nom de loi Sarbanes-Oxley. Le Botswana et le Mozambique ont suivi le modèle sud-Africain. Comme l'explique un réformateur au Mozambique : « Nous avons hérité notre code précédent du Portugal. Aujourd'hui, notre principal partenaire commercial c'est l'Afrique du Sud, et nous sommes entourés de pays qui suivent le même modèle. Nous préférons adopter une législation qui nous permet d'attirer plus d'investissements d'Afrique du Sud, et faciliter les choses pour nos principaux investisseurs ».

Mais si le système judiciaire est faible, même les meilleures réglementations ne permettront pas de réaliser les progrès souhaités. Le Bangladesh et le Monténégro possèdent des lois prévoyant des conditions rigoureuses en matière de divulgation de l'information, et exigeant des dirigeants d'entreprises de nombreuses obligations. Mais si la résolution des litiges commerciaux les plus ordinaires dure plus de 1 000 jours au Bangladesh, et plus de 500 au Monténégro, ces lois risquent de ne pas avoir l'effet escompté.

NOTES

1. Doidge, Karolyi et Stulz (2007).
2. Dahya, Dimitrov et McConnell (2008).
3. Sitta (2005).
4. Banque Mondiale (2006c).
5. Cf. Johns et Lobet (2007).
6. McKinsey & Company (2002, p. 8).
7. Lobet (2008).

Présentation générale
Création d'entreprise
Octroi de permis de construire
Embauche des travailleurs
Transfert de propriété
Obtention de prêts
Protection des investisseurs

Paiement des taxes et impôts

Commerce transfrontalier
Exécution des contrats
Fermeture d'entreprise

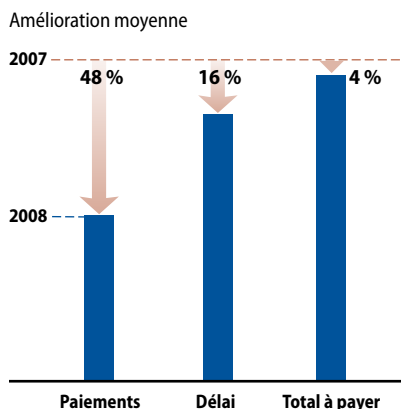
Pour Kah, la propriétaire d'une société de conseil en gestion au Cameroun, la simplicité d'un système fiscal et des taux et modalités de paiement d'impôts normalisés est fondamentale pour la facilité de faire des affaires. Cependant, au Cameroun, qui est l'un des pays les plus complexes en termes de paiement des impôts, il faut compter plus de 1000 heures et 41 paiements par an¹ pour accomplir les formalités nécessaires.

Pour remplir la déclaration fiscale de son entreprise, Kah passe souvent plusieurs heures dans le bureau de l'administration fiscale à attendre des informations fournies par les inspecteurs des impôts. Comme elle refuse de payer des pots-de-vin, elle doit régulièrement passer par des procédures judiciaires longues et coûteuses. En outre, étant donné que le système fiscal manque de transparence, les résultats sont souvent arbitraires.

Kah a le sentiment d'être une cible facile pour les agents des contributions directes. Un sentiment partagé par bien d'autres. Une

FIGURE 8.1

Les 10 premiers pays réformateurs en matière de paiement des taxes et impôts



1. République dominicaine
2. Malaisie
3. Azerbaïdjan
4. Afrique du Sud
5. Chine
6. Grèce
7. Colombie
8. France
9. Honduras
10. Thaïlande

Source : Base de données Doing Business.

étude récente menée en Ouganda montre que les entreprises dirigées par des femmes sont sujettes à des obstacles administratifs plus élevés (et à un harcèlement par des fonctionnaires plus soutenu) que les entreprises dirigées par des hommes².

Les taxes et les impôts sont essentiels. Sans eux, il n'y aurait pas les moyens pour assurer les services publics de base nécessaires à toute économie qui fonctionne bien et qui est soucieuse de n'exclure personne. Pourtant, dans 90 % des pays couverts par les enquêtes menées par la Banque mondiale auprès des entreprises, les entreprises placent les taux d'imposition et l'administration fiscale parmi les 5 principaux obstacles aux affaires³. Les entreprises préfèrent des taux d'imposition moins élevés, appliqués de manière simple. Ou, si les taux sont élevés, les entreprises veulent de bons services en retour.

Dans les pays où les impôts sont élevés et où les gains associés semblent faibles, beaucoup d'entreprises préfèrent tout simplement rester informelles. Une étude récente dévoile que des taux d'imposition plus élevés s'accompagnent de moins d'investissement privé, moins d'entreprises formelles par habitant et des taux de création d'entreprises plus faibles. L'analyse indique, par exemple, qu'une augmentation de 10 % du taux effectif d'imposition sur les bénéfices des entreprises réduit le ratio de l'investissement au PIB de 2 pour cent⁴.

Les pays qui occupent une bonne place au classement de la facilité de paiement des taxes et impôts ont tendance à avoir des impôts sur les entreprises moins élevés et moins complexes (tableau 8.1). Elles ont également des procédures administratives de paiement des impôts et de déclarations fiscales simples. Pour les entreprises, ce ne sont pas seulement les taux d'imposition qui comptent. Les procédures administratives comptent également.

Une administration rapide et efficace, c'est moins de contraintes pour les entreprises, et souvent plus de recettes pour les pouvoirs

publics. En 2007-08, à Maurice, l'État a perçu un surplus de recettes de 4 milliards de roupies mauriciennes (150 millions de dollars) par rapport aux prévisions. La réforme du système fiscal était une priorité du gouvernement depuis 3 ans. Il s'agissait de créer un environnement porteur pour les entreprises, grâce à des impôts peu élevés et simplifiés, d'une part, et une administration rapide et efficace d'autre part. Cette stratégie a porté ses fruits.

QUI A RÉFORMÉ EN 2007-08?

Trente-six pays ont facilité le paiement des impôts en 2007-08. Comme les années précédentes, l'élément de réforme le plus populaire a été la réduction du taux de l'impôt sur les bénéfices, consentie dans pas moins de 21 pays. Le deuxième élément de réforme le plus répandu a été l'introduction et l'amélioration de systèmes de déclaration et de paiement électronique. Cette réforme, pra-

TABEAU 8.1

Où est-il le plus facile de payer taxes et impôts ? Où ne l'est-il pas ?

Le plus facile	CLASSEMENT	Le plus difficile	CLASSEMENT
Maldives	1	Panama	172
Qatar	2	Jamaïque	173
Hong Kong, Chine	3	Mauritanie	174
Émirats arabes unis	4	Gambie	175
Singapour	5	Bolivie	176
Irlande	6	Venezuela	177
Arabie saoudite	7	République centrafricaine	178
Oman	8	République du Congo	179
Koweït	9	Ukraine	180
Kiribati	10	Bélarus	181

Note : Le classement correspond à la moyenne des classements de chaque pays sur le nombre de paiements, le délai et le taux d'imposition total. Voir les Notes statistiques pour plus de détails.

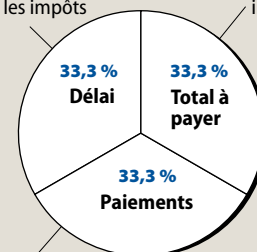
Source : Base de données Doing Business.

FIGURE 8.2

Paiement des taxes et impôts : le classement est établi sur la base de 3 sous-indicateurs

Nombre d'heures nécessaires pour préparer et produire des déclarations, et payer les impôts

Obligation fiscale de l'entreprise exprimée en pourcentage du bénéfice avant toute imposition



Nombre de paiements d'impôts par an

Note : Voir les Notes statistiques pour plus de détails.

tiquée dans 12 pays, a réduit la fréquence des paiements et le temps passé à payer les impôts et à remplir les déclarations. Huit pays ont réduit le nombre d'impôts payés par les entreprises en éliminant les plus petits impôts, tels que le droit de timbre. Les 10 premiers pays réformateurs de cette année en termes de paiement des impôts ont presque réduit le nombre des paiements de moitié. La Bosnie-Herzégovine, la Bulgarie, le Maroc, le Mozambique et la Zambie ont modifié leur code des impôts (tableau 8.2).

Deux pays ont introduit de nouveaux impôts : le Botswana et le Venezuela. Pour les entreprises, non seulement les coûts s'en trouvent augmentés mais les démarches administratives sont également plus nombreuses.

La République dominicaine est le top réformateur en 2007–08. Elle a réduit l'impôt sur les bénéfices des entreprises de 30 % à 25 %, aboli plusieurs impôts (dont le droit de timbre) et réduit les droits de mutation immobilière. En outre, en 2007 la République dominicaine a intégralement mis en œuvre la déclaration et le paiement en ligne, introduits à titre d'essai en 2006.

La Malaisie est en deuxième position parmi les pays réformateurs. Elle a réduit l'impôt sur les bénéfices des entreprises pour l'année 2009 à 25 %, dans le cadre d'une réduction graduelle qui a vu le taux baisser à 27 % en 2007 et à 26 % en 2008. La réforme a également introduit un système fiscal à palier unique, dans lequel les bénéfices sont imposés uniquement après que les paiements de dividendes aient été exonérés. L'impôt sur les gains de capital a été aboli en 2007 afin d'inciter l'investissement dans les secteurs de l'immobilier et du marché des capitaux. En outre, les systèmes de paiement électronique ont été améliorés, entraînant une augmentation des déclarations et des paiements en ligne.

TABLEAU 8.2

Réduction des taux d'imposition : la réforme la plus courante en 2007–08

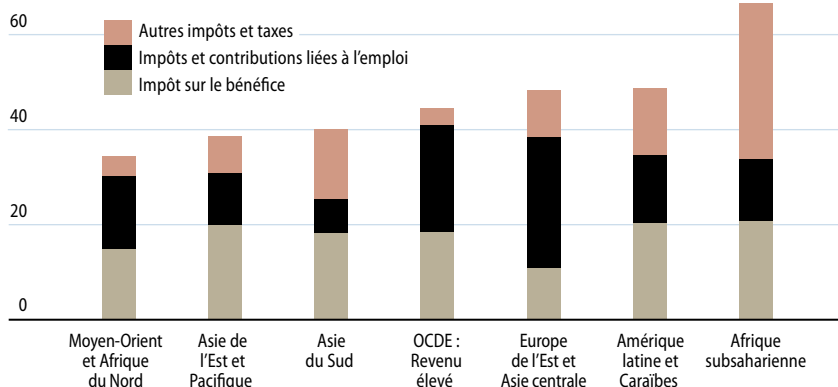
Réduction du taux de l'impôt sur les bénéfices	Albanie, Allemagne, Antigua-et-Barbuda, Bosnie-Herzégovine, Burkina Faso, Canada, Chine, Côte d'Ivoire, Danemark, Géorgie, Italie, Madagascar, Malaisie, Maroc, Nouvelle-Zélande, République dominicaine, République tchèque, ex-République yougoslave de Macédoine, Samoa, St.-Vincent-et-Grenadines, Thaïlande
Simplification des procédures de paiement des taxes et impôts	Azerbaïdjan, Bélarus, Chine, Colombie, France, Grèce, Honduras, Malaisie, Mozambique, République dominicaine, Tunisie, Ukraine
Taxes ou impôts supprimés	Afrique du Sud, Bélarus, Géorgie, Madagascar, Malaisie, Mexique, République dominicaine, Uruguay
Modification du Code des impôts	Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Maroc, Mozambique, Zambie
Réduction des impôts ou contributions liés à l'emploi	France, Mongolie, Ukraine

Source : Base de données Doing Business.

FIGURE 8.3

L'impôt sur le bénéfice est le plus faible en Europe de l'Est et Asie centrale, mais la pression fiscale globale y reste élevée

Total à payer (% du bénéfice)



Source : Base de données Doing Business.

En termes de régions géographiques, c'est l'Europe de l'Est et l'Asie centrale qui a mené le plus de réformes en 2007–08. Neuf pays ont réformé, confirmant surtout la tendance d'une réduction du taux de l'impôt sur les bénéfices, déjà parmi les plus bas au monde (figure 8.3). L'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et l'ex-République yougoslave de Macédoine ont toutes réduit leur impôt sur les bénéfices à 10 %. La Géorgie a réduit l'impôt sur le revenu des entreprises de 20 % à 15 % et aboli la taxe sociale. La République tchèque a réduit son impôt sur le revenu des entreprises à 21 %.

L'Azerbaïdjan et l'Ukraine ont simplifié la déclaration et le paiement des impôts en introduisant des systèmes électroniques et des possibilités de paiement en ligne. Le temps passé à préparer et produire des déclarations et à payer des impôts a ainsi été largement réduit dans cette région. Le

Bélarus a réduit la charge des impôts et des démarches administratives en abolissant certains impôts et en réduisant la fréquence des paiements. La Bulgarie a réduit les impôts et contributions liés à l'emploi.

Les pays à revenu élevé de l'OCDE et les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, ayant promulgué respectivement 7 réformes, suivent dans le classement. Cinq pays à revenu élevé de l'OCDE ont réduit les taux d'imposition des revenus des entreprises. Le Canada réduit progressivement l'impôt sur les revenus des entreprises pour atteindre 15 % en 2012, dans le cadre d'une politique de réforme ambitieuse de son système fiscal. Les réformes comprennent également l'abolition de la surtaxe de 1,12 % et l'introduction de taux d'amortissement accéléré pour les bâtiments (10 %) et les ordinateurs (50 %). D'autres ont également réduit le taux de leur impôt sur les revenus des entreprises: le Danemark (de 28 à 25 %), l'Allemagne (de 25 à 15 %), l'Italie (de 33 à 27,5 %) et la Nouvelle-Zélande (de 33 à 30 %).

La France et la Grèce ont accéléré la déclaration et le paiement des impôts en mettant en œuvre la déclaration électronique obligatoire pour les impôts et contributions liés à l'emploi.

En Amérique latine et aux Caraïbes, outre les réformes en République dominicaine, Antigua-et-Barbuda a réduit le taux de l'impôt sur le revenu des entreprises de 30 % à 25 %. Saint-Vincent-et-Grenadines a introduit une nouvelle taxe sur la valeur ajoutée qui remplace plusieurs taxes existantes, dont la taxe hôtelière, la taxe sur les spectacles, le droit de consommation, le droit de timbre sur les recettes et la surcharge sur les télécommunications nationales et internationales. L'Uruguay a aboli une taxe sur la consommation. Le Mexique a aboli son impôt sur les actifs. La Colombie et le Honduras ont simplifié le paiement des impôts en mettant en œuvre et en améliorant les

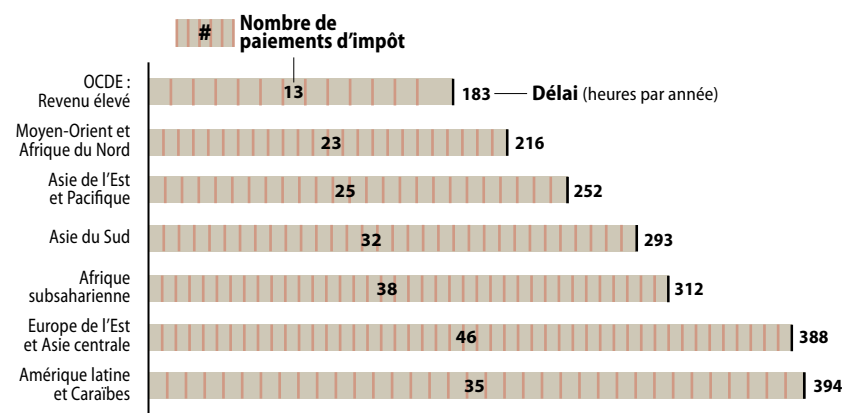
systèmes de déclaration et de paiement en ligne. Le temps passé à préparer et produire des déclarations et à payer des impôts a ainsi été réduit, en particulier au Honduras.

En Afrique, 6 pays ont réformé. Trois ont réduit le taux de leur impôt sur le revenu des entreprises (tableau 8.3). Le Burkina Faso a réduit le taux de l'impôt sur le revenu des entreprises de 35 % à 30 %, le taux de l'impôt sur les dividendes de 15 % à 12,5 % et le taux des droits de mutation immobilière de 10 % à 8 %. La Côte d'Ivoire a réduit le taux de l'impôt sur le revenu des entreprises de 27 % à 25 %. Madagascar a réduit ce taux de 30 % à 25 % et aboli 9 taxes et impôts, dont le droit de timbre et l'impôt sur les dividendes. En Afrique, les taxes et impôts autres que l'impôt sur les bénéfices (tels que le droit de timbre, les impôts fonciers et les impôts liés à l'emploi) représentent la plus grande partie du taux d'imposition total. Cette donnée se reflète dans le grand nombre de paiements que les entreprises africaines doivent effectuer chaque année (figure 8.4).

Le Mozambique a simplifié la déclaration et le paiement des impôts en introduisant des systèmes électroniques. Il a également modifié son code des impôts afin d'apporter les mises à jour nécessaires, de clarifier toutes les ambiguïtés et de renforcer la collecte des impôts. La Zambie a suivi cet exemple. Ces modifications devraient

FIGURE 8.4

Plus de temps nécessaire en Amérique latine et aux Caraïbes



Source : Base de données *Doing Business*.

contribuer à améliorer l'efficacité de l'administration fiscale.

Dans la région Asie de l'Est et Pacifique, 5 pays ont réformé. Outre la Malaisie, la Chine a fait des réformes notables en réduisant l'impôt sur le revenu des entreprises de 33,3 % à 25 % et en unifiant les méthodes et les critères de comptabilité pour les abattements et les exonérations d'impôts. La déclaration en ligne a, de son côté, gagné en importance. La Thaïlande a introduit des

exonérations de l'impôt sur le revenu des petites entreprises, réduit le taux de l'impôt sur le revenu à 25 % pour les entreprises créées récemment et réduit plusieurs impôts fonciers de manière significative. Elle a également facilité la déclaration et les paiements en ligne. Le Samoa a baissé le taux de l'impôt sur le revenu des entreprises de 29 % à 27 %. La Mongolie a réduit les cotisations de sécurité sociale payées par les employeurs de 19 % à 11 % des salaires bruts.

Au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, seuls 2 pays ont réformé. Le Maroc a baissé le taux normal de son impôt sur les bénéfices des entreprises de 35 % à 30 %. La Tunisie a simplifié la déclaration et le paiement des impôts en étendant la portée des possibilités électroniques. Les entreprises avaient certes la possibilité de remplir leur déclaration et de payer leurs impôts en ligne depuis 2005, mais beaucoup d'entre elles étaient encore réticentes. Afin de répondre à leurs inquiétudes tout en simplifiant les tâches administratives, les autorités tunisiennes ont introduit la possibilité de remplir une déclaration en ligne tout en payant les impôts en personne dans un bureau des contributions. Il s'agit là d'une étape pratique intermédiaire vers un système intégralement en ligne.

L'Asie du Sud n'a pas fait de réformes significatives.

QUELLES SONT LES TENDANCES DE RÉFORME ?

Les différentes administrations fiscales du monde redoublent les efforts pour rationaliser les procédures administratives et moderniser les systèmes de paiement. Lors des 4 dernières années, *Doing Business* a relevé 126 réformes visant à réduire les taux d'imposition, le délai, ou le coût nécessaire pour faire face aux lois fiscales.

TABLEAU 8.3

Principales réductions du taux de l'impôt sur le revenu des sociétés en 2007-08

Région	Réduction du taux de l'impôt sur le revenu des entreprises (%)
OCDE : Revenu élevé	Canada, de 22,1 à 19,5
	République tchèque, de 24 à 21
	Danemark, de 28 à 25
	Allemagne, de 25 à 15
	Italie, de 33 à 27,5
	Nouvelle-Zélande, de 33 à 30
Asie de l'Est et Pacifique	Chine, de 33,3 à 25
	Malaisie, de 27 à 25
	Samoa, de 29 à 27
	Thaïlande, de 30 à 25
Europe de l'Est et Asie centrale	Albanie, de 20 à 10
	Bosnie-Herzégovine, de 30 à 10
	Géorgie, de 20 à 15
	Macédoine (ex-Rép. yougoslave de), de 12 à 10
Amérique latine et Caraïbes	Antigua-et-Barbuda, de 30 à 25
	République dominicaine, de 30 à 25
	St.-Vincent-et-Grenadines, de 40 à 37,5
Afrique subsaharienne	Burkina Faso, de 35 à 30
	Côte d'Ivoire, de 27 à 25
	Madagascar, de 30 à 25
Moyen-Orient et Afrique du Nord	Maroc, de 35 à 30

Source : Base de données *Doing Business*.

La tendance dans toutes les régions est de réduire le taux d'imposition total des entreprises. En 2004, ce taux représentait 50,6 % des bénéfices commerciaux. En 2007, il n'était plus que de 49,3 %. Le temps consacré aux impôts s'est, lui, trouvé réduit à une moyenne de 16 heures par an.

Quelque 50 % des pays ont mis en œuvre des réformes simplifiant le paiement des impôts au cours des 4 dernières années. En termes de régions géographiques, c'est l'Europe de l'Est et Asie centrale qui a le plus réformé, suivie par l'Afrique (figure 8.5). C'est l'Asie du Sud qui en a fait le moins.

LA RÉDUCTION DES TAUX

La réduction du taux de l'impôt sur le revenu des entreprises a été l'élément de réforme le plus populaire (figure 8.6). Plus de 60 pays ont consenti ce type de réduction. Les pays peuvent augmenter leurs recettes fiscales en baissant les taux et en convainquant un plus grand nombre d'entreprises de se conformer aux règles les plus favorables.

Les réductions d'impôts menées par la Fédération de Russie en 2001 illustrent bien cette constatation. Le taux d'imposition des entreprises a baissé de 25 % à 24 % et un programme de simplification des impôts a réduit les taux pour les petites entreprises. Les recettes fiscales n'en ont pas moins augmenté : une moyenne annuelle de 14 % au cours des 3 années suivantes. Une étude montre que les nouvelles recettes étaient dues au fait qu'un plus grand nombre

d'entreprises se conformaient au paiement des impôts⁵.

INFORMATISER LE PAIEMENT DES TAXES ET IMPÔTS

L'introduction de la déclaration électronique s'est avérée une manière populaire et efficace de simplifier le paiement des impôts. Les entreprises peuvent fournir des informations financières en ligne et produire leur déclaration en un seul clic, sans opérer des calculs ou rencontrer des agents du fisc. Les erreurs sont identifiables immédiatement et les déclarations sont traitées rapidement. À Hong Kong (Chine), les entreprises produisent une déclaration électronique et paient l'impôt sur le revenu des entreprises annuellement. Les démarches liées aux impôts prennent seulement 80 heures par an. Soixante pays (de l'Azerbaïdjan à la Colombie, en passant par le Lesotho) ont rendu possible la déclaration électronique ; un chiffre en augmentation constante.

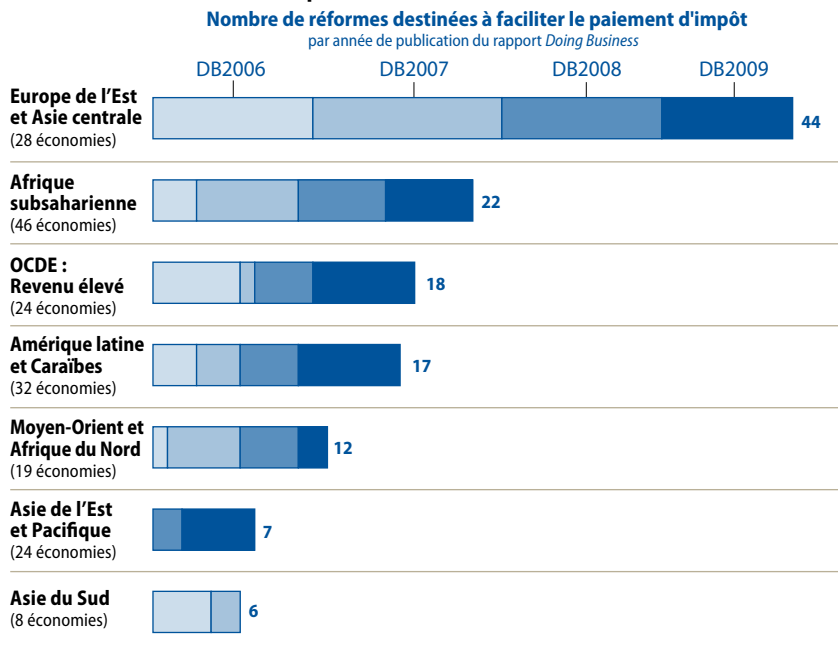
Ces réformes peuvent simplifier les démarches administratives liées au paiement des impôts. Cependant, les conséquences réelles peuvent tarder à se faire sentir. En Argentine et en Tunisie, 3 ans sont passés avant que les plus petites entreprises ressentent l'impact. L'explication réside dans le fait que les petites entreprises ne sont pas souvent équipées des logiciels requis pour la déclaration et les paiements électroniques. En outre, les contribuables tendent à se méfier des systèmes en ligne lorsqu'il s'agit des informations financières sensibles.

Les entreprises en Azerbaïdjan bénéficient d'une ambitieuse réforme de modernisation lancée il y a 3 ans par le gouvernement. Des systèmes électroniques de paiement et de déclaration sont en place depuis mars 2007. L'objectif est d'atteindre 100 % des déclarations en ligne. L'administration fiscale encourage activement la déclaration en ligne auprès des entreprises qui paient la taxe sur la valeur ajoutée. Les efforts ont porté leurs fruits : 95 % de ces entreprises ont recours à ce service, ce qui représente plus de 200 000 transactions en ligne rien qu'au cours du premier trimestre 2008, et un gain moyen de 577 heures par an. La déclaration en ligne est également disponible pour l'impôt sur le revenu des entreprises.

Les réformes introduisant des systèmes de paiement et de déclaration électroniques nécessitent souvent une sensibilisation et une formation du public. L'Azerbaïdjan a fourni un logiciel gratuit aux contribuables 6 mois avant de mettre en œuvre son nouveau système, afin de leur laisser le temps de se familiariser. La distribution précoce du logiciel de calcul d'impôt a porté ses fruits de multiples manières : les utilisateurs ont également suggéré des améliorations pour simplifier l'interface du logiciel.

Afin de renforcer l'efficacité du nouveau système en ligne, le gouvernement de l'Azerbaïdjan a également introduit des logiciels de comptabilité avancés pour faciliter le calcul des paiements. Ce sont principalement les entreprises de taille moyenne qui en ont bénéficié, autrement dit, une part non né-

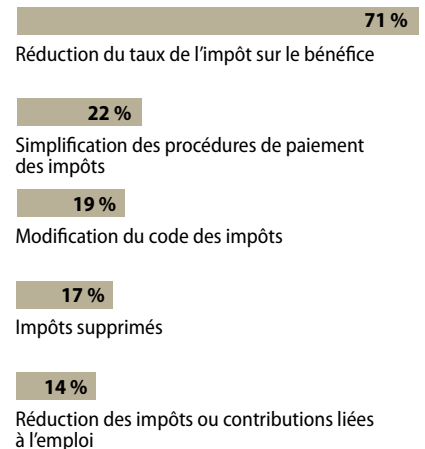
FIGURE 8.5 **Un tiers des réformes en Europe de l'Est et Asie centrale**



Note : Une réforme est comptée comme une réforme par pays réformateur par an. Source : Base de données Doing Business.

FIGURE 8.6 **Les 5 caractéristiques principales des réformes destinées à faciliter le paiement des taxes et impôts**

Réformes qui incluent cet élément depuis DB2006 (%)



Note : Une réforme peut avoir plusieurs éléments. Source : Base de données Doing Business.

gligeable des utilisateurs. Pour les petites entreprises, qui ont moins de chance d'avoir accès à l'Internet, le ministère des Impôts installe actuellement des stations informatiques partout dans le pays qui sont reliées à la base de données centrale.

Les contribuables kényans et mozambicains bénéficient également de systèmes électroniques de paiement des impôts. Les entreprises kényanes ont la possibilité de remplir et d'envoyer les formulaires de sécurité sociale en ligne. Alors qu'il fallait 72 heures par an pour faire face aux exigences fiscales liées à l'emploi, il faut aujourd'hui environ 20 % de temps en moins. Les entreprises mozambicaines ont également déjà la possibilité de remplir les formulaires de sécurité sociale en ligne et ils ont hâte de pouvoir les soumettre électroniquement ce qui leur simplifiera d'autant plus la tâche.

NOTES

1. Cet exemple est tiré du rapport *Doing Business: de la Banque mondiale : Women in Africa* (2008a), un ensemble d'études de cas sur des entrepreneurs africains.
2. Ellis, Manuel et Blackden (2006).
3. Enquêtes menées par la Banque mondiale auprès des entreprises (<http://www.entreprisesurveys.org>).
4. Djankov, Ganser, McLiesh, Ramalho et Shleifer (2008).
5. Ivanova, Keen et Klemm (2005).

TABLEAU 8.4

Qui facilite le paiement des taxes et impôts ? Qui ne le facilite pas ?

Paielements (nombre par année)			
Le moins		Le plus	
Maldives	1	Côte d'Ivoire	66
Qatar	1	Serbie	66
Suède	2	Venezuela	70
Hong Kong, Chine	4	Jamaïque	72
Norvège	4	République kirghize	75
Singapour	5	Monténégro	89
Kiribati	7	Ukraine	99
Lettonie	7	Ouzbékistan	106
Maurice	7	Bélarus	112
Afghanistan	8	Roumanie	113

Délais (heures par année)			
Le moins		Le plus	
Maldives	0	Ukraine	848
Émirats arabes unis	12	Venezuela	864
Bahreïn	36	République tchèque	930
Qatar	36	Nigéria	938
Bahamas	58	Arménie	958
Luxembourg	59	Viet Nam	1,050
Sainte-Lucie	61	Bolivie	1,080
Oman	62	Bélarus	1,188
Suisse	63	Cameroun	1,400
Nouvelle-Zélande	70	Brésil	2,600

Total à payer (% du bénéfice brut)			
Le plus bas		Le plus élevé	
Vanuatu	8,4	Tadjikistan	85,5
Maldives	9,1	Ouzbékistan	90,6
Qatar	11,3	Mauritanie	98,7
Émirats arabes unis	14,4	Argentine	108,1
Koweït	14,4	Bélarus	117,5
Arabie saoudite	14,5	République centrafricaine	203,8
Bahreïn	15,0	République démocratique du Congo	229,8
Zambie	16,1	Sierra Leone	233,5
Cisjordanie et Gaza	16,8	Burundi	278,7
Botswana	17,1	Gambie	292,4

Source : Base de données *Doing Business*.

Présentation générale
 Création d'entreprise
 Octroi de permis de construire
 Embauche des travailleurs
 Transfert de propriété
 Obtention de prêts
 Protection des investisseurs
 Paiement des taxes et impôts

Commerce transfrontalier

Exécution des contrats
 Fermeture d'entreprise

Cáñamo, une entreprise vénézuélienne d'exportation envisage de vendre ses produits artisanaux à des sociétés d'une plus grande envergure, notamment les grandes surfaces américaines. Elle possède la capacité d'honorer des commandes en l'espace de deux semaines. Un problème demeure : la bureaucratie. « Je dois obtenir un certificat de conformité en matière d'emploi de la part du ministère du Travail, avant toutefois de délivrer le certificat, le ministère demande 4 autres documents de la part des autorités municipales. Pour chaque livraison, je dois informer les autorités de mon intention d'exporter, confirmer les exportations et obtenir une lettre attestant de mon remboursement des devises engrangées à la banque centrale », affirme Bruno, le propriétaire.

Il faut parfois compter entre deux et six mois en moyenne pour venir à bout de toutes les formalités administratives. Face à

TABLEAU 9.1

Où est-il facile de faire du commerce ? Où ne l'est-il pas ?

Le plus facile	CLASSEMENT	Le plus difficile	CLASSEMENT
Singapour	1	Angola	172
Hong Kong, Chine	2	Burkina Faso	173
Danemark	3	Azerbaïdjan	174
Finlande	4	République centrafricaine	175
Estonie	5	République du Congo	176
Suède	6	Tadjikistan	177
Norvège	7	Iraq	178
Panama	8	Afghanistan	179
Israël	9	Kazakhstan	180
Thaïlande	10	République kirghize	181

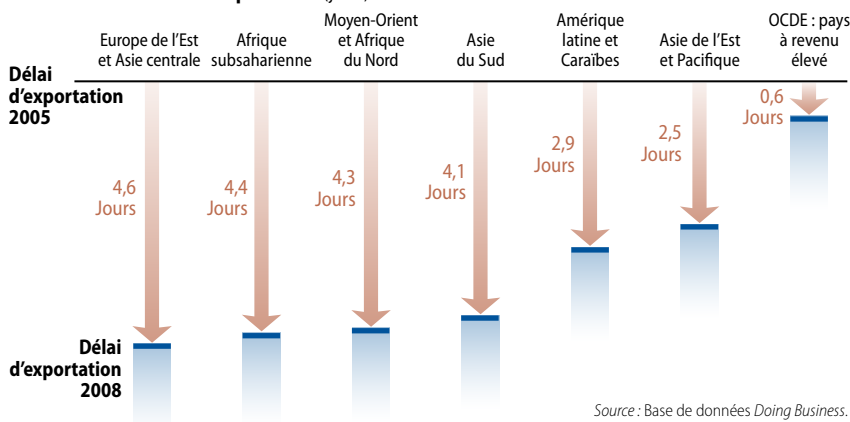
Remarque : les classements sont la moyenne des classements du pays en matière de documents, de délai et de coût liés à l'exportation et l'importation. Voir les Notes statistiques pour plus de détails.

Source : Base de données Doing Business.

FIGURE 9.1

Accélérer le commerce transfrontalier, en particulier en Europe de l'Est et en Asie centrale

Réduction des délais à l'exportation (jours)



Source : Base de données Doing Business.

un processus d'exportation long et imprévisible, Cáñamo a peu de chance de pénétrer le marché américain.

Les exportateurs d'un pays enclavé, tel que le Rwanda, ont plus de chances d'y parvenir grâce aux réformes en cours. Les paniers de Gahaya Links, une entreprise basée à Kigali dirigée par les sœurs Janet et Joy, sont déjà disponibles aux ménages américains dans les magasins Macy's¹. Cela n'a pas été facile au début, avec les coûts de transport élevés et l'état des routes qui mènent à la ville portuaire de Mombasa, au Kenya. Ceci étant, le gouvernement a procédé à des réformes pendant deux années consécutives et l'exportation y a gagné en simplicité.

Doing Business procède à une évaluation des conditions administratives en matière d'exportation et d'importation, ainsi que le nombre de documents requis, le délai et le coût associés (à l'exception des droits de douane).

Plus le processus d'exportation ou d'importation est laborieux, moins grande est la probabilité qu'un entrepreneur soit capable de toucher sa clientèle à temps. Cela nuit à la capacité de développement des entreprises et de création d'emplois. Afin d'y remédier, nombreux sont les pays à avoir travaillé sur l'introduction de pratiques visant à réduire le délai et les coûts inhérents au commerce. Ces pratiques consistent à permettre la transmission électronique des documents commerciaux (par le biais de systèmes électroniques d'échange d'informations), permettre aux expéditeurs de transmettre les manifestes en ligne, de réduire le nombre de documents à présenter et d'avoir recours à des méthodes d'inspection basées sur la gestion des risques. Une autre mesure efficace consiste à mettre en place un guichet unique pour l'obtention des différents permis et autorisations, ce qui réduit le temps consacré à la préparation des documents. Un système bancaire efficace peut également s'avérer utile, dans la mesure où il contribue à accélérer le traitement des

instruments de financement du commerce tels que les lettres de crédit.

La mise en place de ces pratiques a permis de réduire le délai des transactions commerciales. Le délai moyen d'exportation a diminué de trois jours depuis 2005. C'est en Europe de l'Est et en Asie centrale où la baisse a été la plus significative, de 5 jours environ (figure 9.1). Le délai d'exportation a chuté de 4 jours en Afrique, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, et en Asie du Sud. Il a diminué de moins de 3 jours en Asie de l'Est et dans le Pacifique ainsi qu'en Amérique latine. Les délais les plus longs s'observent en Asie centrale (58 jours) et en Afrique centrale (48 jours), où la plupart des pays sont enclavés.

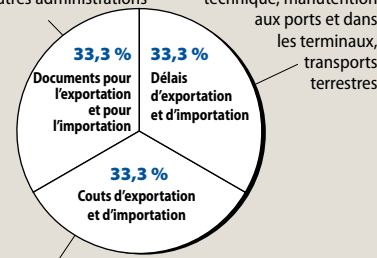
Les plus performants en matière d'assouplissement des conditions du commerce transfrontalier, consultent en permanence les entreprises d'exportation sur les mesures à prendre pour faciliter le commerce (tableau 9.1). Au Danemark par exemple, 3 documents commerciaux principaux (connaissance, facture commerciale et déclaration en douane) suffisent pour couvrir

FIGURE 9.2

Commerce transfrontalier : le classement est établi sur la base de 3 sous-indicateurs

Tous documents requis par les douanes et autres administrations

Préparation des documents, dédouanement et contrôle technique, manutention aux ports et dans les terminaux, transports terrestres



USD par conteneur de 20 pieds, hors droits de douanes et pots-de-vin

Note : Voir les Notes statistiques pour plus de détails.

TABLEAU 9.2

Échange de données électroniques — la réforme la plus populaire en 2007–08

Introduction ou amélioration de systèmes d'échange de données électroniques	Botswana, Brésil, Colombie, El Salvador, France, Inde, Kenya, Madagascar, Mali, Maroc, Mongolie, Palaos, Philippines, République dominicaine, Rwanda, Sénégal, Syrie, Thaïlande, Uruguay
Introduction ou amélioration des méthodes d'inspection basées sur la gestion des risques	Brésil, Colombie, El Salvador, Haïti, Kenya, Madagascar, Mali, Mongolie, Philippines, République dominicaine, ex-République yougoslave de Macédoine, Rwanda, Sénégal
Amélioration des procédures aux ports	Bénin, Croatie, Djibouti, Égypte, El Salvador, Équateur, Erythrée, Kenya, Libéria, Madagascar, Nigéria, Ukraine
Réduction du nombre de documents commerciaux	Djibouti, El Salvador, Équateur, France, Honduras, ex-République yougoslave de Macédoine, Sénégal, Sierra Leone, Thaïlande
Amélioration de l'administration des douanes	Bélarus, Botswana, Égypte, Kenya, Libéria, ex-République yougoslave de Macédoine, Rwanda, Sénégal, Thaïlande
Introduction ou amélioration d'un guichet unique	El Salvador, Corée, Madagascar, Mongolie, Sénégal
Signature d'accords de coopération frontalière	Botswana, Mali

Source : Base de données *Doing Business*.

la plupart des transactions commerciales. Ils sont par ailleurs transmis en ligne. Les exportateurs démarrent le processus de dédouanement avant que les marchandises n'arrivent au port. En raison du recours au système de gestion de risques, 2 % des marchandises seulement sont inspectés. Il ne faut compter que 5 jours pour que les marchandises quittent l'usine, soient dédouanées et chargées sur un navire pour l'expédition vers leur destination.

D'autres pays devraient s'en inspirer. Une étude récente de 126 pays évalue la perte liée aux délais d'exportation à 1 % du commerce pour chaque jour supplémentaire. Pour les produits agricoles périssables, le coût s'élève à près de 3 % du volume de transactions pour chaque jour². Certains produits non agricoles sont soumis au facteur temps également, tels que les accessoires de mode et les biens de consommation électroniques.

Une autre étude révèle que pour chaque signature supplémentaire qu'un exportateur doit obtenir, le volume d'échange baisse de 4,2 %. Pour les exportations haut de gamme la réduction est d'environ 5 %³. Les coûts élevés entravent la participation au commerce mondial pour de nombreux pays, notamment en Afrique. Une étude révèle que le régime préférentiel de droit pour l'exportation vers les États-Unis (dans le cadre de la Loi sur la croissance et les possibilités économiques en Afrique (AGOA)) et l'Union européenne (dans le cadre de l'accord de Cotonou) sont largement sous-employés⁴.

Les économies souffrent aussi de retards et des procédures d'importation lourdes. De nombreuses exportations font partie

des chaînes logistiques mondiales. Pour faire partie de ces chaînes, les producteurs dépendent de la livraison opportune des matières premières importées. Les matériaux importés représentent un tiers de la valeur des exportations chinoises de produits électroniques, par exemple. Ils représentent 55 % des exportations irlandaises, 65 % des thaïlandaises⁵. Les pays qui réduisent les délais sont en mesure d'intégrer le commerce mondial plus rapidement.

QUI A RÉFORMÉ EN 2007–08 ?

Trente-quatre pays ont institué des mesures de facilitation du commerce en 2007–08. La possibilité d'envoyer les documents de douanes par voie électronique a été le volet le plus populaire de réforme, mis en place par 19 pays (tableau 9.2).

L'Afrique a été la plus active en matière de réformes. Le Sénégal a été le pays le plus réformateur, simplifiant les formalités administratives pour le commerce transfrontalier. Un changement de taille : rassembler les personnes impliquées dans le processus de dédouanement – à savoir les douanes, les courtiers en douane, les banques, le trésor, les commerçants et plusieurs ministères – via un système de guichet unique électronique. Les commerçants n'ont plus à rencontrer chacune de ces entités pour obtenir les documents requis. Ils n'ont qu'à compléter un formulaire unique. De plus, les douanes ont mis en place un régime d'inspection basé sur la gestion des risques et allongé ses horaires d'ouverture de 4 heures.

Les réformes visant à assouplir le commerce ont été étendues aux pays voisins. Le Sénégal a signé un accord de coopération avec le Mali, harmonisant les documents commerciaux entre les deux pays. Une fois les marchandises dédouanées à Dakar, les commerçants maliens n'ont plus à fournir de documents supplémentaires. Le nombre de postes de contrôle entre Dakar et Bamako a chuté de 25 à 4. Les trajets qui s'étaient sur 7 à 10 jours ne durent plus que 1 ou 2 jours. Sachant cela, les commerçants maliens utilisent de plus en plus le port de Dakar au détriment d'Abidjan. Le Mali a également supprimé la disposition antérieure qui exigeait une escorte officielle à la frontière pour tous les camions de marchandises destinées à l'exportation, ce qui allongeait inévitablement les délais.

À Madagascar, les commerçants peuvent désormais envoyer des déclarations de douane et des paiements en ligne, grâce au *Madagascar Community Network* (figure 9.3). La Sierra Leone a supprimé la condition d'obtention d'une licence d'exportation pour le café. Le Rwanda a allongé les heures d'ouverture des douanes à ses frontières de 18h à 22h. Le nombre de camions bloqués à la frontière la nuit a beaucoup baissé.

Le Botswana a délivré plus de permis aux courtiers en douane, ce qui a stimulé la concurrence et fait baisser les frais de courtage. Le Libéria a baissé ses frais douaniers de 3 % de la valeur des marchandises à 1,5 %. Le Kenya a allongé les heures d'ouverture de ses ports à 24 heures. Par ailleurs, les audits post-dédouanement permettent à certains commerçants de localiser rapidement leurs marchandises pour le dédouanement. Le Nigéria commence à récolter les fruits de la concession de ses terminaux de conteneur à des opérateurs privés : Il faut compter désormais 2 jours de moins pour dédouaner des marchandises dans le port d'Apapa.

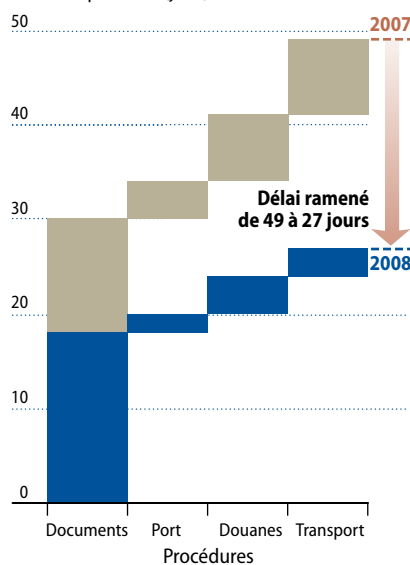
En Amérique latine, El Salvador facilite les transactions commerciales pour la deuxième année. Le pays a mis en place un guichet unique regroupant les douanes, les ministères et les directions de la sécurité sociale et de la fiscalité. Cela réduit de 2 le nombre de documents à présenter. Le Guatemala a réduit la part des marchandises qui sont physiquement inspectées de 54 à 33 %, grâce à la mise en place actuelle de son système de gestion des risques. L'Uruguay a terminé la mise en place de son système de dédouanement automatisé. Les opérateurs peuvent désormais envoyer les documents aux douanes depuis leur propre bureau. Le Brésil a introduit un système de transmission électronique du manifeste, permettant de démarrer le dédouanement avant l'arrivée des marchandises.

En Asie de l'Est et dans la région Pacifique, la Corée du Sud et la Thaïlande ont été les plus actifs en matière de réformes. Ces deux

FIGURE 9.3

Madagascar accélère ses importations

Délai d'importation (jours)



Source : Base de données Doing Business.

États ont introduit des systèmes d'échange de données électroniques et la délivrance en ligne des documents commerciaux. Les commerçants peuvent présenter des déclarations de douane depuis n'importe quel endroit. Singapour, déjà classé au premier rang des pays qui facilitent le plus les échanges commerciaux, franchit un nouveau cap. Le pays a modernisé son système pour implanter une plateforme de commerce tridimensionnelle permettant aux commerçants d'interagir avec les organismes publics ainsi qu'avec les entreprises locales et étrangères.

L'Indonésie a mis en place un guichet unique dès décembre 2007 dans le port de Jakarta. Les Philippines ont introduit de nouveaux scanners, réduisant le niveau des inspections physiques dans les ports. Les commerçants peuvent désormais présenter des déclarations de douane par voie électronique par l'intermédiaire de fournisseurs de service à valeur ajoutée. Aux Palaos et au Tonga, les commerçants peuvent archiver leurs déclarations de douane sur un disque USB. Les douanes n'ont plus à saisir à nouveau les informations, réduisant ainsi les délais.

Au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, l'Égypte a poursuivi ses réformes. Le pays autorise désormais le dédouanement dans les locaux de l'entreprise. Il contrôle également les performances des organismes intervenant aux frontières afin d'améliorer la prestation de services. Djibouti a porté le nombre de documents requis pour le commerce à 5 contre 8 auparavant. L'Arabie Saoudite a réduit ses frais portuaires de 50 %. Le Maroc est en train de rassembler différentes entités intervenant aux frontières au moyen d'un réseau communautaire du port afin d'accélérer le dédouanement des marchandises.

L'Europe de l'Est et l'Asie centrale ont maintenu leur cadence de réforme. La Géorgie a mis en place un système de gestion des risques, réduisant la part des marchandises inspectées à 10 %. Le Bélarus a introduit des amendements législatifs afin de réduire la durée maximum autorisée pour le dédouanement de 10 à 1 jour. Lex-République yougoslave de Macédoine a fait l'acquisition de quatre scanners mobiles, réduisant le nombre d'inspections physiques.

Les pays de l'OCDE ont également entrepris des réformes. En France, les commerçants peuvent désormais envoyer les documents par voie électronique. Des procédures accélérées de dédouanement ont également été mises en place. La Belgique a introduit un système de dédouanement sans papier. Le Danemark a amélioré son système de dédouanement en ligne. En Autriche, il est désormais possible d'utiliser une lettre de crédit électronique.

Dans certains pays, les réformes ont compliqué les transactions. En Guinée équatoriale, les commerçants prenaient possession de leurs marchandises dans les ports tout en complétant les formalités douanières. Cela n'est plus possible aujourd'hui. Au Burkina Faso, la valeur limite à partir de laquelle des inspections sont effectuées a été abaissée, même si les prix sont en hausse. Désormais, plus de marchandises doivent être inspectées, ralentissant ainsi le processus. La Gambie a réinstauré des frais d'inspection au scanner obligatoires. Les commerçants se plaignent de devoir payer la commission d'inspection, y compris lorsque les marchandises ne sont pas passées au scanner.

QUELLES SONT LES TENDANCES DE RÉFORME ?

Le nombre de pays ayant mis en place de nouvelles réformes visant à faciliter le commerce est en hausse. En 2005, 25 pays ont entrepris des réformes. En 2007-08, ce nombre s'élevait à 34. L'Afrique tenait le haut du pavé (figure 9.4). En 2005, 5 pays africains ont lancé des réformes. En 2007-08, ils étaient 11. Le Ghana, le Kenya, Maurice, le Rwanda et la Tanzanie ont réformé leurs systèmes. Au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, en moyenne 4 pays ont lancé des réformes chaque année. En Amérique latine et aux Caraïbes, on comptait 3 à 8 réformes.

ACCÉLÉRER LE DÉDOUANEMENT

Le volet de la réforme le plus populaire visant à faciliter le commerce concerne la mise en place de systèmes électroniques d'échange de données (figure 9.5). La transmission électronique des documents accélère non seulement le dédouanement des marchandises, mais elle réduit également les possibilités de payer des pots-de-vin. « Un

proverbe ancien dit : ne me paie pas de salaire, affecte-moi aux douanes », fait remarquer un transitaire du Honduras. La donne change avec l'introduction du traitement électronique des informations. Pour éviter un double processus de dédouanement manuel et électronique, les nouveaux systèmes doivent être complétés en favorisant la législation autorisant les transactions électroniques.

Les pays ayant mis en place un système électronique d'échange des informations ont vu leur délai de dédouanement des marchandises baisser de 3 jours en moyenne. La réforme a également permis d'augmenter la prévisibilité des délais de dédouanement. Avant que le Pakistan n'ait mis en place son système électronique, seulement 4,3 % des marchandises étaient dédouanées en un jour ; pour un quart des marchandises, il fallait attendre une semaine. Désormais, 93 % des marchandises sont dédouanées en une journée⁶.

Dans les pays disposant d'un système électronique d'échange d'informations, il est plus facile d'appliquer la gestion des risques au dédouanement, une autre réforme populaire. Treize pays dont la Colombie, Madagascar et la Mongolie ont introduit des méthodes d'inspection basées sur la gestion de risques ainsi que la transmission électronique des documents. Dans les pays ayant recours aux inspections basées sur la gestion de risques, 19 % des conteneurs sont inspectés en moyenne, dans les pays qui ne l'ont pas, 53 % des conteneurs sont inspectés.

AU-DELÀ DES DOUANES

Tandis que les réformes concernant les douanes restent les plus importantes pour le commerce transfrontalier, bien d'autres réformes jouent un rôle majeur. Dans l'échantillon de *Doing Business*, le dédouanement représente moins de 20 % du délai d'exportation, à compter de la date à laquelle le contrat d'exportation est signé jusqu'au moment où les marchandises quittent le port. Les autorisations des ministères, des autorités sanitaires, des agences de sécurité, des agences d'inspection, des autorités portuaires, des banques et des autorités de l'immigration sont à l'origine de la majeure partie des retards.

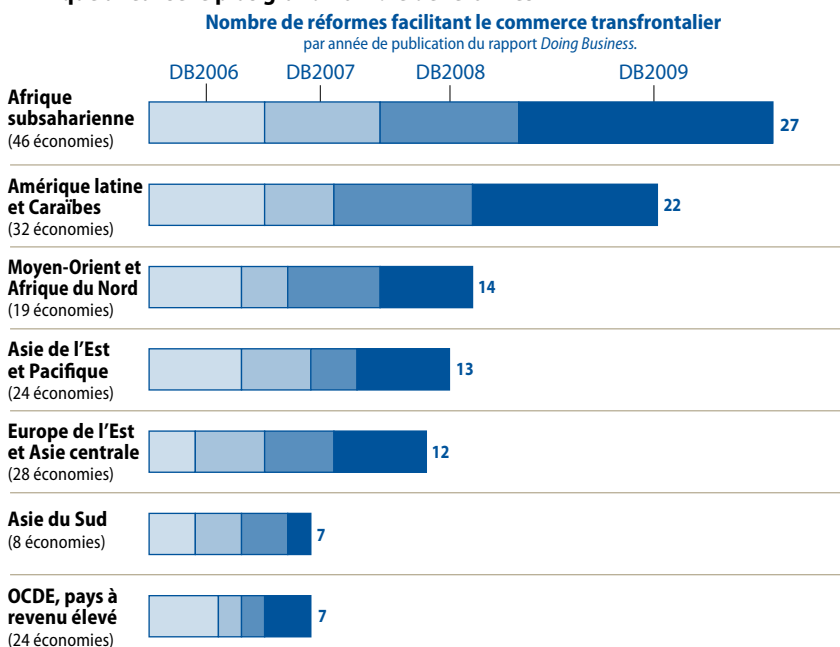
Les pays reconnaissent de plus en plus l'importance d'une approche exhaustive en matière d'assouplissement des conditions pour le commerce. La Corée du Sud a rassemblé 69 organismes publics ainsi que des acteurs du secteur privé autour d'un système de guichet unique. Le Sénégal a réuni 15 agences. El Salvador a réuni 3 départements ministériels et continue d'étendre son réseau.

LANCER DES RÉFORMES PEU COÛTEUSES

Certaines réformes impliquent des coûts élevés, telles que la construction d'infrastructures

FIGURE 9.4

L'Afrique a réalisé le plus grand nombre de réformes



Note : Une réforme est comptée comme une réforme par pays réformateur par an.
Source : Base de données *Doing Business*.

tures routières ou portuaires. Il est toutefois possible d'entreprendre des réformes sans que cela n'entraîne des dépenses somptuaires. Il serait judicieux de commencer par clarifier les règles. « Ils nous demandent parfois de présenter un document, qui la fois suivante ne sera pas nécessaire. Nous sommes à la merci des responsables, » affirme un commerçant en Ouzbékistan. « Nous avons dû rentrer en Afrique du Sud pour retirer le bon formulaire avant que le camion ne soit autorisé à franchir la frontière », se plaint un agent en dédouanement du Botswana.

Davantage de publicité, de formation et des réunions régulières avec les exportateurs sur le dédouanement peuvent permettre de faire la différence. En Jamaïque, où de tels efforts ont été déployés, les courtiers en douane dont les pourcentages d'erreur sont faibles sont récompensés par l'accès à un dédouanement accéléré, tandis que les autres sont soumis à un contrôle plus strict. « Comme je souhaite que mes marchandises soient dédouanées rapidement, je n'accepte pas tous les documents que m'envoient mes clients. Je leur demande parfois de me présenter une facture plus claire », affirme Loraine, un courtier en douane de Jamaïque.

Le paiement des droits de douane ne doit pas retarder la livraison des marchandises. Pourquoi ne pas introduire une caution ou une garantie financière, permettant de libérer les marchandises en attendant la remise des documents ? Nombreux sont les pays, tels que la Malaisie, à l'avoir fait.

Les pays réalisent des économies en synchronisant les documents et les procédures aux frontières. Grâce à un accord de coopération frontalière avec la Suède et la Finlande, on estime à plus de 9 millions de dollars par an les économies réalisées par la Norvège en coûts supportés par les douanes et à 48 millions de dollars par an par les opérateurs économiques⁷.

Dans certaines régions, le commerce est entravé par des obstacles bureaucratiques aux frontières. En Afrique et en Asie centrale, le franchissement des frontières occasionne des retards considérables. Mais la donne commence toutefois à changer. L'Afrique du Sud et le Mozambique travaillent à la mise en place d'un poste frontalier unique à la frontière Lebombo-Ressano Garcia. Les approches régionales en matière d'assouplissement des conditions pour le commerce devraient donner lieu à des retombées positives dans les deux régions.

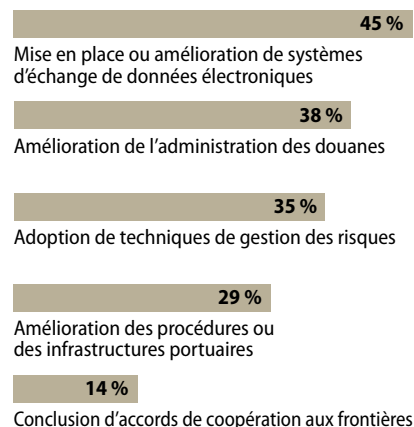
NOTES

1. Cet exemple est extrait de *Doing Business: Women in Africa* (2008a) de la Banque mondiale, une série d'études de cas des entrepreneurs africains.
2. Djankov, Freund et Pham (à paraître).
3. Sadikov (2007).
4. Bureau, Chakir et Gallezot (2007).
5. Nordas, Pinali et Geloso-Grosso (2006).
6. Ahmad (2008).
7. OMC (2005).

FIGURE 9.5

Les 5 caractéristiques principales des réformes destinées à faciliter le commerce transfrontalier

Réformes qui incluent cet élément depuis DB2006 (%)



Note : Une réforme peut avoir plusieurs éléments.
Source : Base de données *Doing Business*.

TABLEAU 9.3

Qui facilite les exportations ? Qui ne les facilite pas ?

Documents (nombre)			
Le moins		Le plus	
France	2	Namibie	11
Estonie	3	Mauritanie	11
Panama	3	Burkina Faso	11
Canada	3	Congo, Rép. du	11
Micronésie, États fédérés de	3	Kazakhstan	11
Singapour	4	Malawi	12
Hong Kong, Chine	4	Angola	12
Danemark	4	Afghanistan	12
Finlande	4	Fidji	13
Suède	4	République kirghize	13
Temps (jours)			
Le plus rapide		Le plus lent	
Singapour	5	République centrafricaine	57
Danemark	5	Niger	59
Estonie	5	République kirghize	64
Hong Kong, Chine	6	Angola	68
Pays-Bas	6	Afghanistan	74
États-Unis	6	Tchad	78
Luxembourg	6	Ouzbékistan	80
Norvège	7	Tadjikistan	82
Allemagne	7	Kazakhstan	89
Irlande	7	Iraq	102
Coût (USD par conteneur)			
Le moins		Le plus	
Malaysie	450	Kazakhstan	3 005
Singapour	456	Azerbaïdjan	3 075
Chine	460	Uganda	3 090
Finlande	495	Ouzbékistan	3 100
Pakistan	611	Tadjikistan	3 150
Émirats arabes unis	618	Rwanda	3 275
Hong Kong, Chine	625	Niger	3 545
Thaïlande	625	Iraq	3 900
Brunéi	630	République centrafricaine	5 121
Tonga	650	Tchad	5 367

Qui facilite les importations ? Qui ne les facilite pas ?

Documents (nombre)			
Le moins		Le plus	
France	2	Burkina Faso	11
Danemark	3	Afghanistan	11
Suède	3	Congo, Rép. du	12
Thaïlande	3	Fidji	13
Singapour	4	Fédération de Russie	13
Hong Kong, Chine	4	Érithrée	13
Estonie	4	Kazakhstan	13
Norvège	4	République kirghize	13
Panama	4	Azerbaïdjan	14
Israël	4	République centrafricaine	18
Temps (jours)			
Le plus rapide		Le plus lent	
Singapour	3	Vénézuela	71
Hong Kong, Chine	5	Burundi	71
Denmark	5	Zimbabwe	73
Estonie	5	République kirghize	75
États-Unis	5	Kazakhstan	76
Suède	6	Afghanistan	77
Pays-Bas	6	Tadjikistan	83
Luxembourg	6	Iraq	101
Norvège	7	Tchad	102
Allemagne	7	Ouzbékistan	104
Coût (USD par conteneur)			
Le moins		Le plus	
Singapour	439	Niger	3 545
Malaysie	450	Burkina Faso	3 630
Chine	545	Burundi	3 705
Finlande	575	Iraq	3 900
São Tomé et Príncipe	577	Zimbabwe	3 999
Émirats arabes unis	587	Tadjikistan	4 550
Israël	605	Ouzbékistan	4 600
Fidji	630	Rwanda	5 070
Hong Kong, Chine	633	République centrafricaine	5 074
Qatar	657	Tchad	6 020

Source : Base de données Doing Business.

Présentation générale
Création d'entreprise
Octroi de permis de construire
Embauche des travailleurs
Transfert de propriété
Obtention de prêts
Protection des investisseurs
Paiement des taxes et impôts
Commerce transfrontalier

Exécution des contrats

Fermeture d'entreprise

Tan, un avocat spécialisé en contentieux commercial à Singapour, n'est pas dérangé par le fait d'attendre à la Cour suprême que son affaire soit appelée en audience. Un écran d'ordinateur affiche le temps d'attente estimé pour chaque affaire. En outre, dès que le juge sera prêt pour la sienne, un SMS lui sera envoyé pour le prévenir. En attendant, il affûte ses arguments oraux et apprécie un bon déjeuner au restaurant Academy Bistro, situé dans le bâtiment de la Cour suprême.

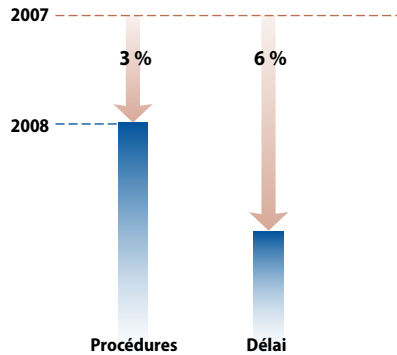
Tan et ses clients peuvent se permettre d'être détendus car ils savent que leur affaire sera résolue rapidement. À Singapour, 150 jours suffisent pour résoudre un litige commercial : c'est plus rapide que dans n'importe quel autre pays du monde.

Une telle efficacité n'est pas offerte à tous ceux qui saisissent les tribunaux pour une affaire commerciale. L'inefficacité des tribunaux est l'un des obstacles à surmonter pour faire des affaires dans les pays en développement. Le problème se pose tout

FIGURE 10.1

Les 10 premiers pays réformateurs en matière d'exécution des contrats

Amélioration moyenne



1. Mozambique
2. Macédoine, ex-République yougoslave de
3. Bulgarie
4. Roumanie
5. Arménie
6. Chine
7. Bhoutan
8. Belgique
9. Azerbaïdjan
10. Portugal

Source : Base de données Doing Business.

particulièrement en Afrique, où 80 % des plaignants se tournent vers des institutions informelles¹.

Retard de justice rime souvent avec déni de justice. Par ailleurs, dans beaucoup de pays, seuls les riches ont les moyens d'intenter des actions en justice. Pour les autres, la justice est hors de portée. Faute de tribunaux efficaces, les entreprises investissent moins et réduisent leurs opérations commerciales. Elles préfèrent évoluer au sein d'un petit groupe de personnes qui se connaissent et qui ont déjà travaillé ensemble.

L'inefficacité des tribunaux se traduit par des coûts élevés. Une étude récente en Europe de l'Est montre qu'il y a moins de financements bancaires pour les nouveaux investissements des entreprises dans les pays où les tribunaux sont plus lents. Les réformes dans d'autres domaines, tels que les droits des créanciers, aident à augmenter le nombre des crédits bancaires que si les contrats peuvent être exécutés devant les tribunaux². Une deuxième étude, menée dans 41 pays en développement, montre que chaque amélioration de 10 % dans la résolution des litiges commerciaux entraîne une baisse de 2,3 %³ de la part du secteur informel de l'économie nationale.

Les tribunaux servent mieux les entreprises quand ils sont rapides, abordables et justes. À l'échelle mondiale, seules 35 % des entreprises couvertes par les enquêtes menées par la Banque mondiale auprès des entreprises estiment que les tribunaux de leur pays sont justes, impartiaux et sans corruption⁴.

Doing Business mesure l'efficacité du système judiciaire en matière de résolution de litiges commerciaux. Le rapport prend en compte les délais, le coût et les procédures d'exécution d'un contrat devant les tribunaux (figure 10.2).

Les pays qui sont bien placés dans le classement en matière de facilité d'exécution des contrats maintiennent l'efficacité des

tribunaux en introduisant la gestion des dossiers, des délais stricts pour les procédures, et des tribunaux commerciaux ou des systèmes électroniques pour l'administration judiciaire. Ils maintiennent également leur efficacité en contrôlant les voies de recours et en accélérant l'exécution des jugements et en diminuant leur frais. (tableau 10.1).

À Singapour, les documents requis par le tribunal peuvent être soumis par voie électronique, et chaque affaire est supervisée à partir du moment où l'action est intentée jusqu'à la décision finale. La gestion des dossiers permet également d'évaluer la performance des juges. Le droit d'appel à un tribunal de haute instance existe que pour les affaires au-delà de 50 000 dollars de Singapour (35 500 dollars). Les affaires en-deçà de ce seuil doivent obtenir une autorisation judiciaire préalable avant de faire appel.

Hong Kong (Chine) accélère l'exécution des jugements en permettant au processus de se déclencher sur la base de la décision rendue par le tribunal. Il n'y a pas besoin

TABLEAU 10.1

Où l'exécution des contrats est-elle facile ? Où ne l'est-elle pas ?

Le plus facile	CLASSEMENT	Le plus difficile	CLASSEMENT
Hong Kong, Chine	1	Cameroun	172
Luxembourg	2	Rép. dém. du Congo	173
Islande	3	Syrie	174
Lettonie	4	Bénin	175
Finlande	5	Honduras	176
États-Unis	6	Suriname	177
Norvège	7	Bangladesh	178
Corée	8	Angola	179
Allemagne	9	Inde	180
France	10	Timor-Leste	181

Note : Les classements correspondent à la moyenne des classements des économies sur les procédures, le délai et le coût de résolution d'un litige commercial par la voie juridique. Voir les Notes statistiques pour plus de détails.

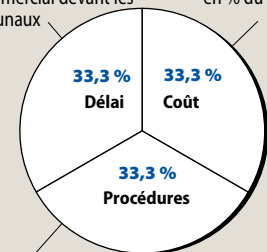
Source : Base de données Doing Business.

FIGURE 10.2

Exécution des contrats : le classement est établi sur la base de 3 sous-indicateurs

Nombre de jours nécessaires pour résoudre un litige commercial devant les tribunaux

Frais d'avocats, de justice et d'exécution, en % du montant de la demande



Nombre d'étapes procédurales, du dépôt de la demande à l'exécution des jugements

Note : Voir les Notes statistiques pour plus de détails.

TABLEAU 10.2

Où l'exécution des contrats est-elle la plus efficace et où l'est-elle la moins ?

Procédures (nombre)			
Le moins		Le plus	
Irlande	20	Guinée	50
Singapour	21	Koweït	50
Hong Kong, Chine	24	Émirats arabes unis	50
Rwanda	24	Belize	51
Autriche	25	Iraq	51
Belgique	25	Oman	51
Pays-Bas	25	Timor-Leste	51
Islande	26	Soudan	53
Luxembourg	26	Syrie	55
République tchèque	27	Brunéi Darussalam	58
Délai (jours)			
Le plus rapide		Le plus lent	
Singapour	150	Sri Lanka	1 318
République kirghize	177	Trinité-et-Tobago	1 340
Ouzbékistan	195	Colombie	1 346
Lituanie	210	Slovénie	1 350
Hong Kong, Chine	211	Inde	1 420
Nouvelle-Zélande	216	Bangladesh	1 442
Bélarus	225	Guatemala	1 459
Bhoutan	225	Afghanistan	1 642
Kazakhstan	230	Suriname	1 715
Corée	230	Timor-Leste	1 800
Coût (% de la créance)			
Le plus bas		Le plus élevé	
Bhoutan	0,1	Comores	89,4
Islande	6,2	Cambodge	102,7
Luxembourg	8,8	Burkina Faso	107,4
États-Unis	9,4	Papouasie-Nouvelle-Guinée	110,3
Norvège	9,9	Indonésie	122,7
Corée	10,3	Malawi	142,4
Finlande	10,4	Mozambique	142,5
Chine	11,1	Sierra Leone	149,5
Pologne	12,0	République démocratique du Congo	151,8
Hongrie	13,0	Timor-Leste	163,2

Source : Base de données Doing Business.

que la décision soit écrite. Les 10 pays aux délais moyens d'exécution de contrats les plus rapides tendent à avoir des tribunaux de commerce spécialisés ou des sections commerciales au sein de tribunaux existants, ainsi que des limitations dans le nombre et la longueur des ajournements, une fois une affaire commencée.

Il est bénéfique de réduire les obstacles pour pénétrer le marché des services judiciaires. Par exemple, permettre aux femmes d'entrer dans les professions judiciaires, peut encourager la concurrence entre avocats et réduire leurs honoraires. L'Arabie saoudite a vu ses premières étudiantes licenciées en droit (au nombre de 170) en juin

2008. Le Gouvernement saoudien envoie les 4 meilleures d'entre elles suivre un programme d'études supérieures à l'étranger pour les préparer à revenir en tant que professeurs de droit. Ce sont les premières femmes à exercer cette profession dans le pays. Certains pays interdisent toujours aux femmes d'exercer la profession de juge. D'autres ont commencé récemment à autoriser les femmes à exercer dans le domaine judiciaire. Le Bahreïn l'a fait en 2003 et il y a maintenant 3 femmes juges. Enfin, fin mars 2008, la première juge fédérale a été nommée à Abou Dhabi.

QUI A RÉFORMÉ EN 2007-08 ?

Douze pays ont réformé l'exécution des contrats en 2007-08 (tableau 10.3). Les réformes ont réduit les délais, le coût ou le nombre d'étapes en procédure civile. Cela s'est fait en introduisant des tribunaux commerciaux spécialisés, une nouvelle gestion des dossiers judiciaires, en simplifiant les règles pour les petites affaires, ainsi que le processus d'appel en général et en améliorant l'efficacité des voies d'exécution des jugements.

La plupart des réformes ont été faites en Europe de l'Est et en Asie centrale : en Arménie, en Azerbaïdjan, en Bulgarie, dans l'ex-République yougoslave de Macédoine et en Roumanie. Parmi les pays à revenu élevé de l'OCDE, l'Autriche, la Belgique et le Portugal ont réformé. En Afrique, le Mozambique et le Rwanda l'ont fait. En Asie du Sud, le Bhoutan est le seul pays ayant amélioré ses tribunaux en 2007-08. En Asie de l'Est, la Chine est le seul pays à avoir entrepris des réformes. Le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord n'ont pas réformé.

Le Mozambique, le top réformateur en matière d'exécution de contrats, a réduit le délai moyen de résolution des litiges commerciaux de 1 010 jours à 730 jours. Les tribunaux de commerce récemment établis ont commencé à produire des résultats. Depuis mars 2008, le pays a également 22 nouveaux juges, une augmentation de 10 %. Le Mozambique a également introduit un système d'évaluation de la performance des juges. De plus les assistants de justice sont désormais chargés des tâches administratives qui incombant autrefois aux juges, telles que le paiement des créanciers après une enchère publique d'éléments d'actif du débiteur.

Dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, qui est en deuxième position parmi les pays réformateurs, une section commerciale du tribunal civil de Skopje a commencé à fonctionner en novembre 2007, après avoir résolu quelques difficultés pour nommer les juges. L'archivage électronique de toutes les affaires est en place depuis janvier 2008. La division commerciale de Skopje sera bientôt dotée de 15 ordinateurs supplémentaires pour commencer l'enregistrement électronique des affaires.

Au Rwanda, des tribunaux de commerce spécialisés ont commencé à fonctionner en mai 2008. Trois tribunaux d'instance (à Kigali et dans les provinces du Nord et du Sud) sont compétents pour les litiges commerciaux d'une valeur inférieure à environ 37 000 dollars. Un quatrième tribunal de commerce, rattaché au tribunal de grande instance, prend en charge les affaires supérieures à cette valeur, ainsi que les appels émanant des trois tribunaux précités. Non seulement les tribunaux commerciaux résolvent les litiges

TABLEAU 10.3

L'amélioration de l'efficacité des procédures : l'élément de réforme le plus populaire en 2007-08

Amélioration de l'efficacité des procédures au tribunal de première instance	Arménie, Belgique, Bulgarie, ex-République yougoslave de Macédoine, Mozambique
Introduction ou extension de tribunaux de commerce spécialisés	Azerbaïdjan, ex-République yougoslave de Macédoine, Rwanda
Amélioration de l'efficacité de l'exécution des jugements	Chine, Roumanie
Simplification des règles pour les demandes à faible valeur litigieuse	Bhoutan, Portugal
Établissement de systèmes électroniques d'administration judiciaire	Autriche
Simplification des appels	Bulgarie

Source : Base de données *Doing Business*.

plus rapidement, ils offrent aussi l'expertise nécessaire aux affaires commerciales.

La Bulgarie a réduit les délais d'instruction en demandant aux juges de refuser les demandes incomplètes plutôt que d'autoriser les prolongations multiples. Afin de garantir le respect des délais, des sanctions disciplinaires sont infligées aux juges qui les dépassent systématiquement. La Bulgarie a également réformé sa procédure d'appel. Les appels ne sont désormais possibles que sur la base de faits nouveaux et uniquement contre des jugements dépassant 1 000 Lev (environ 800 dollars). Les recours en Cour suprême ne sont ouverts que s'ils sont fondés sur un point de droit substantif.

La Roumanie a simplifié les voies d'exécution en éliminant la nécessité du décret d'application et en autorisant la prise en compte des soldes créditeurs et débiteurs. La réforme a réduit le délai d'exécution d'un jugement d'un mois ; celui-ci est passé de 120 jours à 95 jours.

En Arménie, des règles de procédures entrées en vigueur en janvier 2008 ont introduit un nouveau principe : toutes les décisions judiciaires deviennent exécutoires 1 mois après avoir été rendues. En outre, une loi de mai 2007 a établi des juridictions criminelles et administratives spécialisées, ainsi qu'un nouveau tribunal, qui sera en charge des affaires financièrement les plus importantes.

L'Azerbaïdjan a réduit le délai moyen d'exécution d'un contrat de 267 jours à 237 jours, en établissant un deuxième tribunal de commerce spécialisé à Bakou et en augmentant le nombre de juges dans les tribunaux de commerce de 5 à 9.

En Europe occidentale, en Autriche il est maintenant obligatoire que les requêtes soient soumises par voie électronique dans les tribunaux civils. Toutes les requêtes faites par les avocats en contentieux civil et les procédures d'application passent par un canal

de données électroniques administré par le ministère de la Justice. Les jugements sont, eux, envoyés par courriel ; les anciennes notifications sur papier sont remplacées.

La Belgique a adopté une loi en 2007 pour accélérer les procédures du tribunal. La loi a introduit un calendrier de procédures obligatoires comprenant des limites temporelles pour la soumission des procédures écrites. Le calendrier est établi par les parties ou, faute d'accord entre les parties, par le juge. Si les juges ne parviennent pas à rendre un jugement sous un mois après l'audience, ils subissent des sanctions disciplinaires. Une seconde loi vise à encourager les experts à produire leurs rapports plus rapidement en faisant contrôler leurs honoraires par le tribunal.

Le Portugal a étendu la portée de ses procédures simplifiées à toutes les affaires d'une valeur allant jusqu'à 30 000 euros.

La Chine a fixé de nouvelles règles de procédure. L'accent a été mis sur l'accélération de l'exécution des jugements. En Asie de l'Est, la phase d'exécution représente en moyenne 34 % du délai nécessaire pour la résolution d'un litige commercial (le délai le plus long parmi toutes les régions). En Chine, l'exécution d'un jugement prend presque la moitié du délai total nécessaire pour la résolution d'un litige commercial.

Afin de réduire le délai d'application, les nouvelles règles chinoises exigent que les parties divulguent leurs actifs au début de l'instance. Les parties qui refusent de s'y conformer sont passibles d'une amende. Les huissiers de justice peuvent prendre des mesures destinées à empêcher les parties de dissimuler ou de transférer leurs actifs au cours de la période des procédures judiciaires ou immédiatement après celles-ci. En outre, les tribunaux peuvent empêcher les parties de quitter le pays si elles sont suspectées de ne pas respecter une décision.

En Asie du Sud, le Bhoutan a transféré tous les litiges fonciers (qui représentent environ 30 % des affaires qui passent devant le tribunal du district de Thimphu) vers une commission spécialisée dans les affaires foncières. Cette mesure a permis au tribunal de bénéficier de plus de temps pour prendre en charge les affaires commerciales. Résultat : le tribunal du district de Thimphu a réduit le délai moyen de résolution des litiges commerciaux de 275 jours à 225 jours.

QUELLES SONT LES TENDANCES DE RÉFORME ?

Les réformateurs cherchant à améliorer l'environnement réglementaire des entreprises préfèrent souvent ne pas s'attaquer aux réformes judiciaires. Cette frilosité n'est pas surprenante. Peu de réformes des tribunaux aboutissent : en moyenne, 1 tentative de réforme sur 4 parvient à réduire les coûts et les retards. Même les réformes réussies mettent des années à produire des résultats visibles.

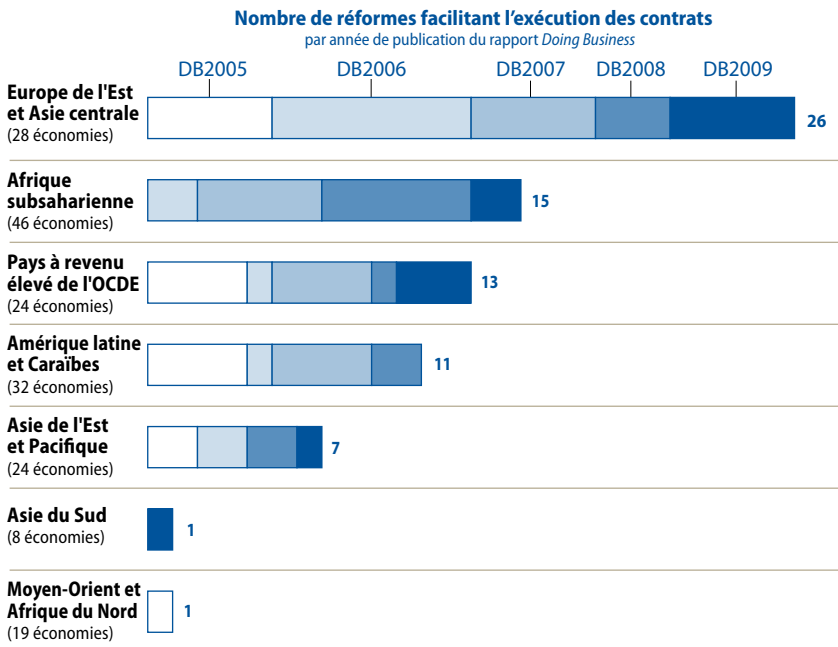
En règle générale, les pays qui facilitent le mieux l'exécution des contrats réforment continuellement leurs tribunaux afin de les adapter aux réalités fluctuantes des relations commerciales. Le Danemark est un bon exemple. En 2006, le Danemark a introduit des règles spéciales pour les affaires en-deçà d'environ 8 600 dollars, ce qui a réduit de 38 % le nombre d'affaires portées devant les tribunaux généraux à Copenhague. Les réformateurs ne se sont pas arrêtés là. En mars 2008, une nouvelle loi a introduit la médiation, suite à une étude pilote qui avait démontré que deux tiers des affaires qui avaient eu recours à la médiation entre 2003 et 2005 se sont soldées par un règlement à l'amiable. Moralité : l'accent doit continuellement être mis sur l'amélioration, même quand la situation est satisfaisante.

L'INTRODUCTION DE TRIBUNAUX COMMERCIAUX EN AFRIQUE

L'élément de réforme le plus populaire en Afrique ces 5 dernières années a été l'introduction de tribunaux de commerce spécialisés ou de sections commerciales au sein de tribunaux existants. Certains pays africains ont obtenu des résultats depuis longtemps de cette manière : le Kenya, Madagascar, la Tanzanie, l'Ouganda et la Zambie, entre autres.

Dans 7 pays africains qui ont établi des tribunaux de commerce ou sections commerciales au cours des 5 dernières années (le Burkina Faso, la République démocratique du Congo, le Ghana, la Mauritanie, le Mozambique, le Nigéria et le Rwanda), le délai moyen de résolution d'un litige commercial a baissé d'environ 19 %, passant de 604 jours à 492 jours (figure 10.5). Les juges devant être nommés et formés, les règles ajustées et

FIGURE 10.3
Nombre limité de réformes au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, ainsi qu'en Asie du Sud



Note : Une réforme est comptée comme une réforme par pays réformateur par an.
 Source : Base de données *Doing Business*.

le financement garanti, de telles réductions de délais prennent habituellement des années. Au Ghana, par exemple, une section commerciale a commencé à fonctionner au sein de la juridiction de grande instance en mars 2005. *Doing Business* 2008 note une baisse des délais de 552 jours à 487 jours, plus de deux ans après.

Les tribunaux de commerce spécialisés sont souvent critiqués car ils prennent seulement en charge les affaires financièrement les plus importantes. En Tanzanie, par exemple, ils acceptent que les affaires dont le montant réclamé équivaut à au moins 66 fois le revenu par habitant ; 15 fois le revenu par habitant en Zambie. Les seuils peuvent se justifier comme un moyen d'éviter la surcharge dans les nouveaux tribunaux spécialisés, mais un équilibre doit être trouvé entre accès à la justice et un nombre raisonnable de dossiers à traiter pour les nouveaux tribunaux. Une approche pragmatique consiste à réduire les seuils parallèlement à l'augmentation de la capacité des tribunaux à accepter plus d'affaires. Ceci est mieux que de laisser les tribunaux être submergés d'affaires dès le départ.

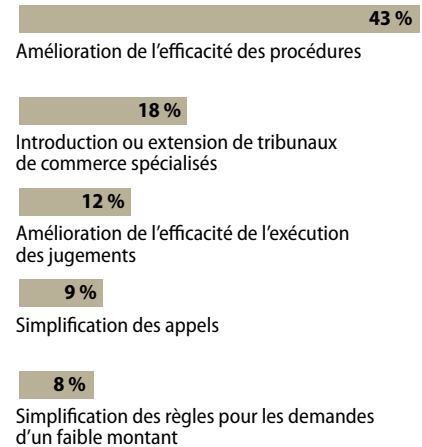
AMÉRIQUE LATINE : VERS PLUS DE PROCÉDURES ORALES

Les pays d'Amérique latine ont accéléré la résolution d'affaires criminelles en remplaçant les échanges de documents écrits par des procédures orales. L'Argentine et le Chili ont amorcé cette tendance dans les années 90. La Colombie, le Guatemala,

le Honduras et le Mexique travaillent actuellement sur des réformes similaires. La Colombie prévoit d'étendre les procédures orales aux affaires commerciales dans les 4 années à venir.

En El Salvador, l'assemblée législative est sur le point de voter une loi pour que les affaires en justice (y compris les affaires commerciales) soient résolues à l'issue de procédures orales. À présent, tout se règle par écrit entre les parties, avec peu d'interventions du juge. À l'avenir, il y aura une audience préliminaire pendant laquelle le juge essaiera d'abord de réconcilier les parties. En cas d'échec, le juge déterminera les faits et les preuves à présenter au cours de l'affaire. Lors de la seconde audience et de

FIGURE 10.4
Les 5 caractéristiques principales des réformes destinées à faciliter l'exécution des contrats
 Réformes qui incluent cet élément depuis DB2005 (%)

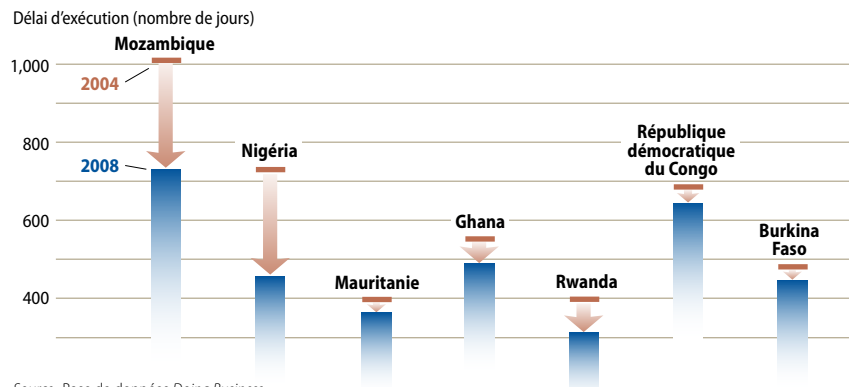


Note : Une réforme peut avoir plusieurs éléments.
 Source : Base de données *Doing Business*.

l'audience finale, les témoins et les experts seront interrogés. Selon les nouvelles règles, le juge doit établir un jugement sous 15 jours après la deuxième audience.

Les procédures orales sont une tendance récente en Amérique latine ; mais dans d'autres régions géographiques, elles sont en place depuis longtemps. Au Luxembourg par exemple, le deuxième pays le mieux placé en matière de facilité d'exécution des contrats, les parties n'échangent pas de longues procédures écrites dans le cadre des affaires commerciales. Elles échangent simplement les preuves écrites sur lesquelles elles comptent se reposer au cours des arguments oraux devant le juge, ce qui permet de gagner plusieurs mois.

FIGURE 10.5
L'introduction de tribunaux commerciaux en Afrique contribue à réduire les délais d'exécution des contrats



Source : Base de données *Doing Business*.

IMPOSER DES DÉLAIS STRICTS

En 1995, la responsabilité des litiges commerciaux a été confiée aux tribunaux « arbitrazh » en Russie. En 2002, dans le but d'accélérer les procédures, la Russie a révisé son code de procédure. L'innovation principale était d'introduire des limites strictes dans les délais : 2 mois pour une audience complète, 1 mois pour les procédures accélérées.

La plupart des pays d'Asie centrale ont reproduit les règles de procédures russes, y compris les délais stricts. Les juges doivent respecter les délais ; les plus efficaces étant les plus aptes à être promus. Parmi les 10 pays les plus rapides en matière d'exécution de contrats, la moitié se trouve en Europe de l'Est et en Asie centrale, ce qui n'est pas surprenant.

NOTES

1. Wojkowska (2006).
2. Safavian et Sharma (2007).
3. Dabla-Norris, Gradstein et Inchauste (2008).
4. Enquêtes menées par la Banque mondiale auprès des entreprises (<http://www.enterprisesurveys.org>).

- Présentation générale
- Création d'entreprise
- Octroi de permis de construire
- Embauche des travailleurs
- Transfert de propriété
- Obtention de prêts
- Protection des investisseurs
- Paiement des taxes et impôts
- Commerce transfrontalier
- Exécution des contrats

Fermeture d'entreprise

Carlos, propriétaire d'une importante entreprise manufacturière en Colombie, a reçu une mauvaise nouvelle : son principal client est en faillite. Carlos craint d'avoir à attendre peut-être plusieurs années avant de pouvoir récupérer ses créances et que son entreprise puisse en souffrir.

La bonne nouvelle, toutefois, est que la nouvelle législation colombienne sur l'insolvabilité, entrée en vigueur à la fin de 2007, a rationalisé les procédures de faillite. Jusque-là, un débiteur pouvait contester toute demande de ses créanciers, ce qui ralentissait considérablement l'action judiciaire. Maintenant, toutes les revendications devront être réglées dans le cadre d'une seule audience. En outre, la nouvelle législation limite les délais de procédure et donne aux créanciers la possibilité d'influencer davantage le déroulement de celle-ci, en leur permettant, par exemple, de dessaisir et de remplacer le liquidateur.

TABLEAU 11.1

Dans quels pays est-il facile de fermer une entreprise ? Et dans lesquels est-ce difficile ?

Plus facile	Taux de recouvrement	Plus difficile	Taux de recouvrement
Japon	92,5	Libéria	8,3
Singapour	91,3	Suriname	8,1
Norvège	89,0	Mauritanie	6,7
Canada	88,7	Venezuela	6,0
Finlande	87,3	Rép. dém. du Congo	5,4
Irlande	86,6	Philippines	4,4
Danemark	86,5	Micronésie	3,5
Belgique	86,3	Haïti	2,7
Royaume-Uni	84,2	Zimbabwe	0,0
Pays-Bas	82,7	République centrafricaine	0,0

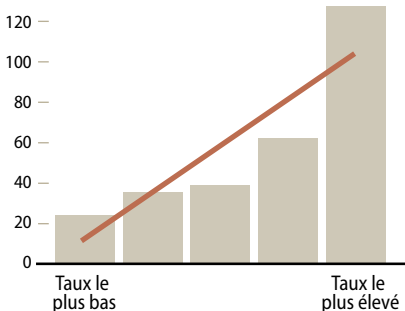
Note : Le classement est fondé sur le taux de recouvrement : nombre de centimes par dollar que les créanciers (créanciers, fisc et employés) recouvrent de l'entreprise insolvable. Pour plus de détails, voir les Notes statistiques.

Source : Base de données *Doing Business*.

FIGURE 11.1

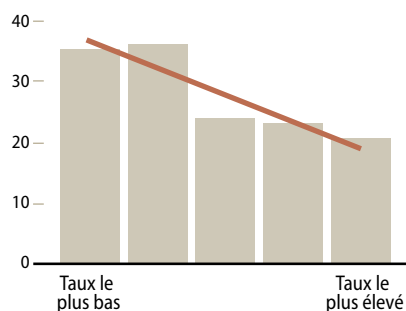
Un meilleur accès au crédit va de pair avec des taux de recouvrement plus élevés

Crédit privé en % du PIB



Classement des économies sur la base du taux de recouvrement des créances, quintiles

Pourcentage des entreprises percevant l'accès au crédit comme une difficulté



Classement des économies sur la base du taux de recouvrement des créances, quintiles

Note : À 1 %, la corrélation est importante, et elle le reste, en données corrigées du revenu par habitant.

Source : Base de données *Doing Business* ; Banque mondiale, base de données des Indicateurs du développement dans le monde ; Enquêtes de la Banque mondiale auprès des entreprises.

Un régime de faillite efficace facilite l'accès au crédit. Lorsque les régimes d'insolvabilité sont efficaces, les créanciers sont assurés de pouvoir récupérer leurs actifs et ainsi octroyer plus régulièrement des prêts¹.

Les avantages découlant d'une réglementation efficace en la matière ressortent plus particulièrement si l'on établit une comparaison entre pays riches. D'après les études conduites récemment en Europe, le taux de recouvrement effectif des créances est de 92 % du montant des prêts au Royaume-Uni, de 80 % aux Pays-Bas, de 67 % en Allemagne et de 56 % en France². Comment expliquer ces écarts importants ? En partie par le fait qu'à peine un an soit nécessaire pour mener à terme une procédure d'insolvabilité à Londres, contre 13 mois à Amsterdam, 15 mois à Berlin, et près de 2 ans à Paris, selon les données de *Doing Business*.

Un bon régime des faillites remplit trois fonctions principales. Il permet premièrement de réhabiliter les entreprises qui sont viables et de liquider celles qui ne le sont pas ; deuxièmement de maximiser les montants récupérés par les créanciers, actionnaires, employés et autres parties prenantes, en privilégiant la solution la plus rentable (redressement, cession ou liquidation de l'entreprise) ; et troisièmement de déterminer clairement le rang des créanciers. Les pays dotés d'une législation remplissant ces trois critères affichent un taux de recouvrement des créances supérieur à ceux qui en sont dépourvus.

Doing Business examine le délai, le coût et le dénouement des procédures de faillite qui s'appliquent aux sociétés locales. Les économies les plus performantes se distinguent par des procédures rapides et peu coûteuses et par la poursuite des activités d'entreprises viables. Dans ces économies, il ya une plus haute probabilité de voir les entreprises être vendues ou réorganisées tout en maintenant leurs opérations plutôt que liquidées via le démantèlement de leurs

différents actifs. Dans la plupart de ces pays, les créanciers ont aussi leur mot à dire dans le recrutement du liquidateur, et les syndicats de faillite sont tenus d'avoir des qualifications spéciales (figure 11.3).

Au Canada, en Irlande, au Japon, en Norvège et à Singapour, les procédures de saisie du bien hypothéqué, de redressement ou de liquidation aboutissent dans un délai d'un an (tableau 11.1). Au Canada et en Irlande, il y a des tribunaux spécialisés dans l'instruction des faillites qui sont sujets à des délais légaux. Les possibilités de recours juridictionnel y sont, par ailleurs, limitées. En 2006, le Danemark a introduit, une « charge d'entreprise » qui permet aux créanciers de constituer une garantie sur l'ensemble des biens d'une entreprise, renforçant ainsi la probabilité qu'une entreprise viable soit vendue en maintenant ses opérations. En Colombie, au Koweït, en Norvège et à Singapour, le coût du règlement d'une affaire d'insolvabilité ne représente qu'environ 1 % de la valeur de la société en faillite. (tableau 11.2).

FIGURE 11.2

Fermeture d'entreprise : le classement est établi sur la base de 1 sous-indicateur

En fonction des délais requis par la procédure et de son coût, ainsi que d'autres facteurs comme les taux des prêts et la probabilité que l'entreprise reste en activité



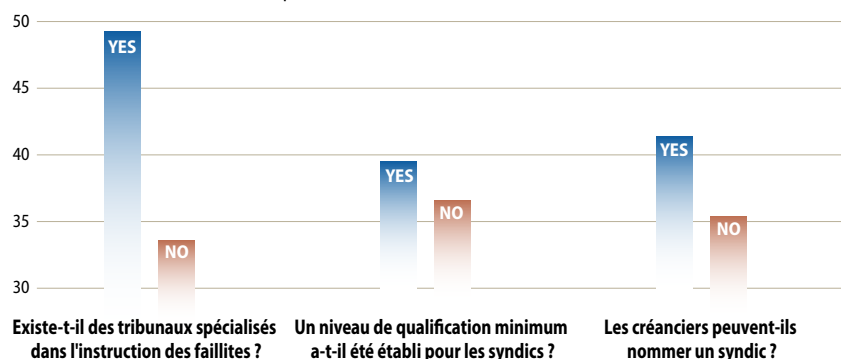
Note : Les facteurs temps et coût ne sont pas pris en compte séparément pour le classement.

Voir les Notes statistiques pour plus de détails.

FIGURE 11.3

Les pays dotés de syndicats et de tribunaux spécialisés affichent des taux de recouvrement plus élevés

Taux de recouvrement (centimes par dollar)



Source : Base de données Doing Business.

QUI A RÉFORMÉ EN 2007-08 ?

Le principal pays réformateur en matière de fermeture d'entreprise au cours de l'année 2007-08 a été la Pologne (tableau 11.3). La nouvelle loi régissant l'octroi de licences aux syndicats de faillite, qui est entrée en vigueur le 10 octobre 2007, durcit les critères professionnels auxquels doivent satisfaire les syndicats, l'objectif étant de s'assurer qu'ils possèdent les connaissances et le niveau d'instruction requis pour surveiller le déroulement des procédures de faillite. Pour obtenir une licence de syndic de faillite, il faut désormais justifier des connaissances en économie, droit, finances et gestion, sanctionnées par un examen. En outre, la réforme limite la rémunération des syndicats à 3 % de la valeur des biens de la société en faillite, contre 5 % précédemment.

Trois pays de la région Amérique Latine et Caraïbes se classent juste derrière la Pologne dans le groupe de tête des réformateurs. La Colombie, en deuxième place, a introduit 2 nouvelles procédures pour l'insolvabilité : une procédure de redressement pour la restructuration des entreprises en cessation de paiements, et une procédure pour la mise en liquidation obligatoire. Sa nouvelle législation sur l'insolvabilité impose des délais plus courts pour négocier les accords de redressement. Auparavant, le délai autorisé était de 6 mois, avec une prorogation possible de 8 mois. La nouvelle législation limite le délai à 4 mois, et la prorogation à 2.

Le Mexique a modifié sa législation applicable aux faillites. Dorénavant, débiteurs et créanciers pourront conclure un accord de restructuration à n'importe quel stade de la procédure d'insolvabilité. En 2007, Saint Vincent-et-les-Grenadines a promulgué une loi régissant les faillites. C'est la première fois depuis son accession à l'indépendance que ce pays se dote d'un ensemble de règles régissant la faillite d'entreprises privées.

Quatre économies d'Europe de l'Est ont rejoint la Pologne pour rationaliser leurs procédures de faillite. La Lettonie a adopté une nouvelle loi sur l'insolvabilité en novembre 2007. Les entreprises en difficulté financière pourront désormais continuer d'opérer en procédant à leur restructuration. Tout comme la Pologne, la Lettonie a durci le niveau des qualifications exigées des syndicats de faillite, et la Bosnie Herzégovine en a fait de même. La loi sur l'insolvabilité promulguée par la République tchèque est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008. Cette législation fait du redressement le mode de résolution privilégié d'insolvabilité, impose des échéances plus rigoureuses, crée un registre électronique des entreprises en difficulté, et établit des nouvelles conditions d'éligibilité pour les syndicats de faillite.

La Bulgarie a adopté deux nouvelles lois : le code de procédure civile et la loi sur le registre du commerce. La première instaure deux niveaux de recours juridictionnel : d'abord devant la cour d'appel et puis devant la cour suprême. La décision finale revient à la cour suprême de Bulgarie, qui décide, à sa discrétion, d'entendre ou non une affaire. Jusqu'à présent, on ne pouvait faire appel des décisions du tribunal qu'à la cour suprême, qui renvoyait généralement les affaires aux tribunaux de première instance, ce qui occasionnait des retards considérables. Autre nouveauté pour la Bulgarie : les principales décisions du tribunal des faillites sont publiées sur le site web du registre du commerce.

En Asie de l'Est et Pacifique, seuls Hong Kong (Chine) et le Cambodge figurent dans la liste des pays réformateurs. Hong Kong (Chine) a publié de nouvelles règles régissant les faillites (*Bankruptcy Amendment Rules*) pour 2007, qui renforcent le rôle et les pouvoirs des syndicats de faillite. Le Cambodge a adopté en 2007 la loi sur les faillites (*Bankruptcy Law*), qui constitue le premier instrument de réglementation des faillites d'entreprises privées. Cette loi introduit une

procédure de redressement pour la restructuration des entreprises insolubles.

Cinq pays à revenu élevé de l'OCDE sont venus gonfler les rangs des réformateurs en 2007-08. La Finlande a rationalisé la procédure de redressement supervisée par les tribunaux. Là où un consentement unanime était nécessaire, une simple majorité de créanciers peut désormais approuver des plans de réorganisation simplifiés. La Finlande a révisé sa loi sur le redressement des entreprises, en accélérant les audiences et en assouplissant le déroulement de l'ensemble du processus. L'Allemagne a modifié son code de l'insolvabilité, en facilitant la continuité d'exploitation de l'entreprise du débiteur. La nouvelle loi permet au tribunal des faillites de suspendre les actions d'exécutions contre les biens indispensables à la poursuite des activités de l'entreprise.

Le Portugal a aboli les règles de publication des avis de faillite dans la presse. Ce pays a également introduit une procédure accélérée pour les débiteurs dont la totalité d'actifs sont d'un montant inférieur à 5 000 euros, ainsi que des procédures nouvelles pour accélérer les paiements des syndicats de faillites. Ce pays a par ailleurs limité le nombre des recours possibles en consolidant la procédure en appel et en élevant le seuil des créances

TABLEAU 11.2

Dans quels pays la procédure de faillite est-elle la plus efficace ? Et dans lesquels l'est-elle le moins ?

Délais (année)			
	Plus rapide	Plus lente	
Irlande	0,4	Équateur	5,3
Japon	0,6	Indonésie	5,5
Canada	0,8	Haïti	5,7
Singapour	0,8	Philippines	5,7
Belgique	0,9	Bélarus	5,8
Finlande	0,9	Angola	6,2
Norvège	0,9	République tchèque	6,5
Australie	1,0	Maldives	6,7
Belize	1,0	Mauritanie	8,0
Islande	1,0	Inde	10,0

Coût (% de la valeur du patrimoine)			
	Le plus bas	Le plus élevé	
Colombie	1,0	Micronésie	38,0
Koweït	1,0	Philippines	38,0
Norvège	1,0	Samoa	38,0
Singapour	1,0	Îles Salomon	38,0
Bahamas	3,5	Vanuatu	38,0
Belgique	3,5	Venezuela	38,0
Brunei	3,5	Sierra Leone	42,0
Canada	3,5	Ukraine	42,0
Finlande	3,5	Libéria	42,5
Géorgie	3,5	République centrafricaine	76,0

Source : Base de données Doing Business.

TABLEAU 11.3

Mettre en place ou promouvoir les procédures de redressement — Un axe privilégié des réformes en 2007/08

Procédure de restructuration mise en place ou encouragée	Allemagne, Colombie, Finlande, Grèce, Lettonie, Mexique, Nouvelle Zélande, République tchèque
Développement de la profession de syndic de faillite	Bosnie Herzégovine, Hong Kong (Chine), Lettonie, Pologne, République tchèque
Introduction ou resserrement des délais, et rationalisation des recours juridiques	Arabie saoudite, Bulgarie, Colombie, Portugal
Adoption d'une première législation sur les faillites	Cambodge, Saint-Vincent-et-les-Grenadines
Octroi de la priorité aux créanciers garantis	République tchèque

Source : Base de données Doing Business.

admissibles devant les tribunaux de première et deuxième instance. Dorénavant, les recours contre les décisions des cours d'appel confirmant les décisions de tribunaux de première instance ne seront possibles que dans certains cas limités, ce qui devrait réduire le nombre de recours déposés auprès de la cour suprême.

La Nouvelle-Zélande a introduit une procédure de redressement similaire à celle qui est en vigueur en Australie. L'objectif est de proposer une solution autre que la liquidation ou la mise sous administration judiciaire et de maximiser les possibilités de maintenir une entreprise en exploitation. La Grèce a procédé au remaniement intégral de son régime de faillite pour maximiser les taux de recouvrement. La nouvelle loi vise à réorganiser les entreprises ayant des difficultés financières, conserver leurs actifs, assurer l'égalité de traitement des créanciers et empêcher le démantèlement des actifs. Cette loi devrait engendrer une augmentation des restructurations et, avec l'aide d'un meilleur système de détection précoce, permettre à un plus grand nombre d'entreprises de poursuivre leurs activités.

Dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord, l'Arabie saoudite a été le seul pays à engager des réformes. Le ministère du Commerce a introduit des délais rigoureux pour les procédures de faillite. La vente aux enchères des actifs du débiteur devrait se dérouler plus rapidement qu'auparavant.

La Bolivie en revanche a rendu le traitement de l'insolvabilité plus complexe, en mettant fin aux demandes de restructuration volontaire. La seule solution possible désormais est d'engager une procédure de faillite, qui dure généralement des années.

QUELLES SONT LES TENDANCES DE RÉFORME ?

Les réformes se poursuivent, même dans les juridictions les plus performantes. Au cours des cinq dernières années, *Doing Business* a recensé 58 réformes qui facilitent la ferme-

ture d'entreprise. La plupart de ces réformes porte sur la consolidation des droits des créanciers et l'accélération de l'instruction des faillites par les tribunaux.

Depuis cinq ans, ce sont les pays d'Europe de l'Est et d'Asie centrale qui mènent le plus de réformes destinées à faciliter la fermeture d'entreprise, en particulier en accélérant l'instruction des faillites par les tribunaux (figure 11.4). Ils sont suivis de près par les pays à revenu élevé de l'OCDE, qui s'emploient davantage à renforcer les moyens d'action des créanciers.

Dans d'autres régions du monde, les réformes sont plus lentes. Dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, d'Afrique subsaharienne et de l'Asie du Sud, dix réformes allant de l'introduction de délais plus rigoureux à l'établissement de tribunaux spécialisés

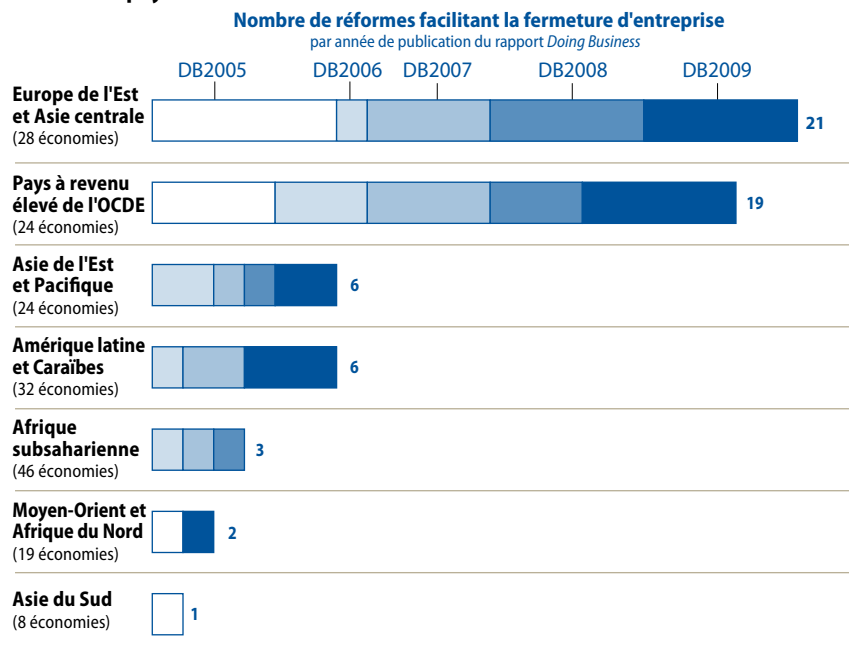
dans l'instruction des faillites ont été menées à bien. En 2006, le Burundi a promulgué sa première loi sur les faillites, qui fixe des délais précis pour les procédures. Dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord, la Tunisie et l'Arabie saoudite sont les deux seuls pays qui ont procédé à des réformes.

RENFORCEMENT DES DROITS DES CRÉANCIERS

Le thème privilégié des réformes des cinq dernières années a été le renforcement des droits des créanciers (figure 11.5). Dix-sept pays ont ainsi étendu les moyens d'action des créanciers : la Chine, la Corée, le Danemark, les États-Unis, la Finlande, la France, la Hongrie, l'Indonésie, l'Italie, la Pologne, Porto-Rico, le Portugal, la République tchèque, la Roumanie, la Serbie, la Slovaquie et le Viet Nam. Lorsque les créanciers ont plus de pouvoir sur le déroulement de la procédure, la résolution de faillite est instruite plus rapidement et est plus probable de se résoudre en poursuite de l'activité économique. Donner aux créanciers un plus grand rôle dans la prise de décision renforce le taux de recouvrement.

Les réformes visant à renforcer les pouvoirs des créanciers sont le plus souvent menées par les pays à revenu élevé de l'OCDE. La Finlande a ainsi conféré aux créanciers le droit de créer un comité des créanciers, qui conseille le syndic de faillite. En France et en Corée, le comité des créanciers peut ainsi se prononcer par vote sur le plan de réorganisation. Au Danemark, on encourage les créanciers à signaler au tribunal toute mesure prise

FIGURE 11.4

La plupart des réformes sont menées dans la région Europe de l'Est et Asie centrale et dans les pays riches


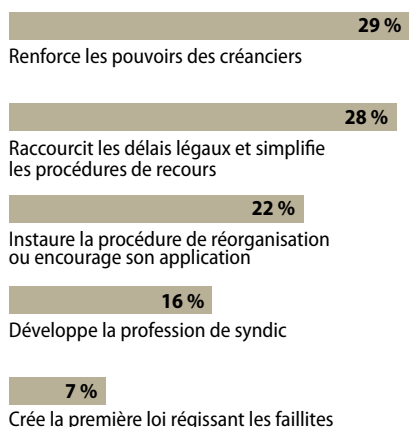
Note : Une réforme est comptée comme une réforme par pays réformateur par an.

Source : Base de données Doing Business.

FIGURE 11.5

Les 5 caractéristiques principales des réformes destinées à faciliter la fermeture d'entreprise

Réformes qui incluent cet élément depuis DB2005 (%)



Note : Une réforme peut avoir plusieurs éléments.
Source : Base de données *Doing Business*.

par le syndic de faillite qui semble retarder la procédure. Le tribunal peut alors nommer un nouveau syndic s'il estime, sur la base des rapports des créanciers, que le syndic initial est incompétent.

Plusieurs pays, dont la Finlande et la France, accordent un rang supérieur aux créanciers dans la procédure de faillite. La France confère ainsi un statut « super privilégié » aux créanciers qui accordent des prêts aux entreprises en difficulté, en leur donnant priorité sur d'autres créanciers privilégiés. Il est ainsi plus facile, pour ces entreprises, d'obtenir de nouveaux emprunts et de poursuivre leurs activités.

Plusieurs pays à revenu élevé de l'OCDE encouragent également la procédure de redressement. La Corée, la Finlande, la France et l'Italie ont ainsi facilité le recours à cette formule pour les entreprises en difficulté. En outre, l'Italie autorise désormais les entreprises en difficulté à rechercher un accord avec leurs créanciers avant d'engager la procédure officielle de faillite, sans conditions préalables, ce qui permet aux entreprises de poursuivre leurs activités³.

Dans la région Asie de l'Est et Pacifique, plusieurs pays ont également renforcé les moyens d'action des créanciers. En Indonésie, les comités de créanciers sont désormais habilités à déposer des plans de réorganisation et à se prononcer par vote sur ces plans. La Chine de son côté a adopté en 2007 une nouvelle loi sur les faillites qui renforce considérablement les droits des créanciers, une première depuis 1949. Les créanciers garantis occupent désormais la première place dans la priorité des paiements⁴. Le Viet Nam a également accordé un rang de priorité plus élevé aux créanciers privilégiés et supprimé la priorité attachée précédemment aux créances

fiscales lorsqu'il a modifié, en 2004, sa loi de 1993 sur les faillites.

ACCÉLÉRATION DES PROCÉDURES DE FAILLITE

Un autre aspect privilégié par les réformes concernant la fermeture d'entreprise a été d'introduire, ou d'accourcir, les délais d'instruction par les tribunaux, et de rationaliser les recours juridictionnels. Seize pays ont engagé des réformes dans ce sens : l'Arabie Saoudite, l'Arménie, la Bulgarie, la Colombie, l'Espagne, l'Estonie, les États-Unis, la Géorgie, la Lituanie, Porto-Rico, le Portugal, la Roumanie, le Royaume-Uni, la Serbie, la Slovaquie et la Tunisie. L'imposition de délais accélère l'instruction des dossiers, ce qui permet d'éviter que l'entreprise perde de sa valeur au fil du temps.

Ce type de réforme a connu un grand succès dans les pays d'Europe de l'Est et d'Asie Centrale, où pas moins de huit pays ont adopté des réformes en ce sens au cours des cinq dernières années. La Bulgarie, l'Estonie et la Roumanie ont également imposé des limites pour les recours. En 2004, la Roumanie a ainsi ramené de 30 à 10 jours le délai autorisé pour déposer un recours, ce qui a permis de ramener la durée totale d'une procédure de faillite de 55 à 40 mois. La Bulgarie quant à elle a limité les possibilités de recours. Avant la réforme, il était possible de faire appel de la décision initiale auprès de deux instances supérieures : désormais, un seul recours pourra être déposé. Enfin, l'Estonie permet la poursuite des procédures de recouvrement de la dette même lorsqu'un appel a été déposé, ceci afin de ne pas entraver le déroulement de la procédure.

L'Arménie, la Bulgarie, l'Estonie, la Géorgie, la Lituanie, la Serbie et la Slovaquie ont instauré des délais de procédure, ou les ont raccourcis. L'Arménie a promulgué une nouvelle loi instaurant des délais pour la procédure de redressement. La Serbie a imposé des délais rigoureux : les créanciers disposent désormais de 5 jours pour soulever des objections à la résolution ; après la décision, ils ont 8 jours pour faire appel, et le tribunal a 30 jours pour statuer sur un appel. La Slovaquie a quant à elle resserré les délais requis, ce qui a permis de réduire d'au moins 9 mois la durée des procédures de faillite.

SAVOIR CIBLER LA MEILLEURE POLITIQUE

En matière de réforme des régimes de faillite, on estime souvent que la restructuration est toujours la meilleure solution. Dans les pays à faible revenu, la réorganisation n'est pourtant pas toujours la formule la plus rentable pour les créanciers.

Dans certaines économies africaines, les procédures de restructuration ne font souvent qu'empirer la situation. Prenons par exemple le Bénin, la République du Congo ou la Côte

d'Ivoire : dans tous ces pays, il existe des dispositions de restructuration obligatoire, mais les systèmes judiciaires en place n'ont pas les capacités nécessaires pour les appliquer. Ce qui explique les problèmes de suspension d'audience fréquemment rencontrés et l'incapacité des tribunaux à rendre des décisions rapides.

Dans ce type d'environnement, la restructuration de l'entreprise aboutit généralement à sa liquidation. De plus, le temps consacré à la restructuration ne fait qu'allonger la procédure et accroître les coûts. Dans ces pays, il est plus probable que les réformes axées sur l'exécution de la dette ou la saisie du bien hypothéqué produisent des résultats. En outre, des réformes assurant la mise en place de tribunaux disposant de ressources appropriées et fonctionnant correctement pourront aider un grand nombre d'entreprises viables à se restructurer avec succès.

Dans l'ensemble, les économies du monde entier mettent en place des réformes axées sur la mise en place de régimes de faillite plus efficaces. Depuis que *Doing Business* a commencé à recueillir des données sur cette question, le délai moyen d'instruction d'une procédure de faillite a été réduit de 4 %.

NOTES

1. Djankov et al (2006).
2. Davydenko et Franks (2008), et de Jong et Couwenberg (2007).
3. Beye et Nasr (2008).
4. Seules les créances salariales soumises avant l'entrée en vigueur de la nouvelle loi ont priorité sur les créanciers privilégiés.

Références

- Aghion, Philippe, Robin Burgess, Stephen Redding and Fabrizio Zilibotti. Forthcoming. "The Unequal Effects of Liberalization: Evidence from Dismantling the License Raj in India." *American Economic Review*.
- Ahmad, Manzoor. 2008. "Reforming Trade Facilitation: Experience of Pakistan." Presentation to Trade Logistics Advisory Program, World Bank, Washington, DC. Pakistan Mission to World Trade Organization, Geneva.
- Alesina, Alberto, Silvia Ardagna, Giuseppe Nicoletti and Fabio Schiantarelli. 2005. "Regulation and Investment." *Journal of the European Economic Association* 3 (4): 791–825.
- Almeida, Rita, and Pedro Carneiro. Forthcoming. "Enforcement of Labor Regulation and Firm Size." *Journal of Comparative Economics*.
- Amin, Mohammad. Forthcoming. "Labor Regulation and Employment in India's Retail Stores." *Journal of Comparative Economics*.
- Antunes, Antonio, and Tiago Cavalcanti. 2007. "Start Up Costs, Limited Enforcement, and the Hidden Economy." *European Economic Review* 51 (1): 203–24.
- Ardagna, Silvia, and Annamaria Lusardi. 2008. *Explaining International Differences in Entrepreneurship: The Roles of Individual Characteristics and Regulatory Constraints*. NBER Working Paper 14012. Cambridge, MA: National Bureau of Economic Research.
- Barseghyan, Levon. 2008. "Entry Costs and Cross-Country Differences in Productivity and Output." *Journal of Economic Growth* 13 (2): 145–67.
- Bayerisches Staatsministerium des Innern. 2002. *Erfahrungsbericht BayBO 1998*. Munich.
- Benmelech, Effi, and Nittai Bergman. 2008. "Vintage Capital and Creditor Protection." Working Paper, Department of Economics, Harvard University, Cambridge, MA.
- Besley, Timothy, and Robin Burgess. 2004. "Can Labor Regulation Hinder Economic Performance? Evidence from India." *Quarterly Journal of Economics* 119(1): 91–134.
- Beye, Mema, and Joanna Nasr. 2008. "Repaying Creditors without Imprisoning Debtors." In World Bank, *Celebrating Reform 2008*. Washington, DC: World Bank Group and U.S. Agency for International Development.
- Botero, Juan C., Simeon Djankov, Rafael La Porta, Florencio López-de-Silanes and Andrei Shleifer. 2004. "The Regulation of Labor." *Quarterly Journal of Economics* 119 (4): 1339–82.
- Brown, Martin, and Christian Zehnder. 2007. "Credit Registries, Relationship Banking, and Loan Repayment." *Journal of Money, Credit and Banking* 39 (8): 1883–918.
- Brown, Martin, Tullio Jappelli and Marco Pagano. 2008. "Information Sharing and Credit: Firm-Level Evidence from Transition Countries." Finance Working Paper 201, European Corporate Governance Institute, Brussels.
- Bruhn, Miriam. 2008. "License to Sell: The Effect of Business Registration Reform on Entrepreneurial Activity in Mexico." Policy Research Working Paper 4538, World Bank, Washington, DC.
- Bureau, Jean-Christophe, Raja Chakir and Jacques Gallezot. 2007. "The Utilization of EU and US Trade Preferences for Developing Countries in the Agri-Food Sector." Working Paper, Trinity College, Dublin.
- Chang, Roberto, Linda Kaltani and Norman Loayza. Forthcoming. "Openness Can Be Good for Growth: The Role of Policy Complementarities." *Journal of Development Economics*.
- Chari, Amalavoyal. 2008. "License Reform in India: Theory and Evidence." Department of Economics, Yale University, New Haven, CT.
- Ciccone, Antonio, and Elias Papaioannou. 2007. "Red Tape and Delayed Entry." *Journal of the European Economic Association* 5 (2–3): 444–58.
- Claessens, Stijn, and Enrico Perotti. 2007. "Finance and Inequality: Channels and Evidence." *Journal of Comparative Economics* 35 (4): 748–73.
- Clasen, Jochen, and Elke Viebrock. 2008. "Voluntary Unemployment Insurance and Trade Union Membership: Investigating the Connections in Denmark and Sweden." *Journal of Social Policy* 37 (3): 433–51.
- Coma-Cunill, Roger, and Marie Delion. 2008. "Honduras: Slashing the Time to Register a Property from 18 Months to 15 Days." In World Bank, *Celebrating Reform 2008*. Washington, DC: World Bank Group and U.S. Agency for International Development.
- Cruz-Osorio, Jose, and Gabriela Enrigue. 2008. "Compare, Compete, and Cooperate: How Mexican States Improve Regulation with the Help of Subnational Doing Business." Subnational Doing Business Case Studies Series, World Bank Group, Washington, DC.
- Cuñat, Alejandro, and Marc Melitz. 2007. *Volatility, Labor Market Flexibility, and the Pattern of Comparative Advantage*. NBER Working Paper 13062. Cambridge, MA: National Bureau of Economic Research.
- Dabla-Norris, Era, Mark Gradstein and Gabriela Inchauste. 2008. "What Causes Firms to Hide Output? The Determinants of Informality." *Journal of Development Economics* 85 (1): 1–27.
- Dahya, Jay, Orlin Dimitrov and John McConnell. 2008. "Dominant Shareholders, Corporate Boards, and Corporate Value: A Cross-Country Analysis." *Journal of Financial Economics* 87 (1): 73–100.
- Davydenko, Sergei, and Julian Franks. 2008. "Do Bankruptcy Codes Matter? A Study of Defaults in France, Germany and the UK." *Journal of Finance* 63 (2): 565–608.
- de Jong, Abe, and Oscar Couwenberg. 2007. "Costs and Recovery Rates in the Dutch Liquidation-Based Bankruptcy System." Working paper, Faculty of Law, University of Groningen.
- de Soto, Hernando. 2000. *The Mystery of Capital: Why Capital Triumphs in the West and Fails Everywhere Else*. New York: Basic Books.
- Djankov, Simeon, and Rita Ramalho. 2008. "The Regulation of Labor in Developing Countries." Working paper, Global Indicators and Analysis Department, World Bank, Washington, DC.
- Djankov, Simeon, Caroline Freund and Cong Pham. Forthcoming. "Trading on Time." *Review of Economics and Statistics*.
- Djankov, Simeon, Caralee McLiesh and Andrei Shleifer. 2007. "Private Credit in 129 Countries." *Journal of Financial Economics* 84 (2): 299–329.
- Djankov, Simeon, Oliver Hart, Caralee McLiesh and Andrei Shleifer. 2006. *Debt Enforcement around the World*. NBER Working Paper 12807. Cambridge, MA: National Bureau of Economic Research.

- Djankov, Simeon, Rafael La Porta, Florencio López-de-Silanes and Andrei Shleifer. 2002. "The Regulation of Entry." *Quarterly Journal of Economics* 117 (1): 1–37.
- . 2003. "Courts." *Quarterly Journal of Economics* 118 (2): 453–517.
- . 2008. "The Law and Economics of Self-Dealing." *Journal of Financial Economics* 88 (3): 430–65.
- Djankov, Simeon, Darshini Manraj, Caralee McLiesh and Rita Ramalho. 2005. "Doing Business Indicators: Why Aggregate, and How to Do It." World Bank, Washington, DC. http://www.doingbusiness.org/documents/how_to_aggregate.pdf.
- Djankov, Simeon, Tim Ganser, Caralee McLiesh, Rita Ramalho and Andrei Shleifer. 2008. *The Effect of Corporate Taxes on Investment and Entrepreneurship*. NBER Working Paper 13756. Cambridge, MA: National Bureau of Economic Research.
- Doidge, Craig, Andrew Karolyi and René M. Stulz. 2007. "Why Do Countries Matter So Much for Corporate Governance?" *Journal of Financial Economics* 86 (1): 1–39.
- Ellis, Amanda, Claire Manuel and Mark Blackden. 2006. *Gender and Economic Growth in Uganda: Unleashing the Power of Women*. Directions in Development series. Washington, DC: World Bank.
- Eurobarometer. 2006. *Europeans and Mobility: First Results of an EU-Wide Survey*. http://ec.europa.eu/employment_social/workersmobility_2006/uploaded_files/documents/FIRST%20RESULTS_Web%20version_06.02.06.pdf.
- Feldmann, Horst. 2008. "Business Regulation and Labor Market Performance around the World." *Journal of Regulatory Economics* 33 (2): 201–35.
- Fisman, Raymond, and Virginia Sarria-Allende. 2004. *Regulation of Entry and the Distortion of Industrial Organization*. NBER Working Paper 10929. Cambridge, MA: National Bureau of Economic Research.
- Freund, Caroline, and Bineswaree Bolaky. Forthcoming. "Trade, Regulation and Income." *Journal of Development Economics*.
- Geginat, Carolin, and Jana Malinska. 2008. "Czech Republic: Creating a New Profession from Scratch." In World Bank, *Celebrating Reform 2008*. Washington, DC: World Bank Group and U.S. Agency for International Development.
- Hacibeyoglu, Cemile. 2008. "Ghana: When Enough Is Enough." In World Bank, *Celebrating Reform 2008*. Washington, DC: World Bank Group and U.S. Agency for International Development.
- Haidar, Jamal Ibrahim. 2008. "Egypt: How to Raise Revenues by Lowering Fees." In World Bank, *Celebrating Reform 2008*. Washington, DC: World Bank Group and U.S. Agency for International Development.
- Helpman, Elhanan, and Oleg Itskhoki. 2007. *Labor Market Rigidities, Trade, and Unemployment*. NBER Working Paper 13365. Cambridge, MA: National Bureau of Economic Research.
- Helpman, Elhanan, Marc Melitz and Yona Rubinstein. 2008. "Estimating Trade Flows: Trading Partners and Trading Volumes." *Quarterly Journal of Economics* 123 (2): 441–87.
- Hertveldt, Sabine. 2008. "Rwanda: Pragmatism Leads the Way in Setting Up Specialized Commercial Court." In World Bank, *Celebrating Reform 2008*. Washington, DC: World Bank Group and U.S. Agency for International Development.
- Ivanova, Anna, Michael Keen and Alexander Klemm. 2005. "The Russian Flat Tax Reform." IMF Working Paper 5/16, International Monetary Fund, Washington, DC.
- Johns, Melissa, and Jean Michel Lobet. 2007. "Protecting Investors from Self-Dealing." In World Bank, *Celebrating Reform 2007*. Washington, DC: World Bank Group and U.S. Agency for International Development.
- Kaplan, David. Forthcoming. "Job Creation and Labor Reform in Latin America." *Journal of Comparative Economics*.
- Kaplan, David, Eduardo Piedra and Enrique Seira. 2008. "Entry Regulation and Business Start-Ups: Evidence from Mexico." Working Paper, Enterprise Analysis Unit, World Bank, Washington, DC.
- Klapper, Leora, Luc Laeven and Raghuram Rajan. 2006. "Entry Regulation as a Barrier to Entrepreneurship." *Journal of Financial Economics* 82 (3): 591–629.
- Klapper, Leora, Raphael Amit, Mauro F. Guillén and Juan Manuel Quesada Delgado. 2008. "Entrepreneurship and Firm Formation across Countries." Policy Research Working Paper 4313, World Bank, Washington, DC.
- Lobet, Jean Michel. 2008. "Vietnam: Protecting Minority Shareholders to Boost Investment." In World Bank, *Celebrating Reform 2008*. Washington, DC: World Bank Group and U.S. Agency for International Development.
- Marechal, Valerie, and Rachel (Raha) Shahid-Saless. 2008. "Peru: Bringing More Credit to the Private Sector." In World Bank, *Celebrating Reform 2008*. Washington, DC: World Bank Group and U.S. Agency for International Development.
- Masatlioglu, Yusufcan, and Jamele Rigolini. 2008. "Informality Traps." Department of Economics, University of Michigan, Ann Arbor.
- McKinsey & Company. 2002. *McKinsey Global Investor Opinion Survey on Corporate Governance*. <http://www.mckinsey.com/client/service/organizationleadership/service/corpgovernance/pdf/globalinvestoropinionsurvey2002.pdf>.
- Miceli, Thomas, and Joseph Kieyah. 2003. "The Economics of Land Title Reform." *Journal of Comparative Economics* 31 (2): 246–56.
- Monteiro, Joana, and Juliano Assunção. 2008. "Outgoing the Shadows: Estimating the Impact of Bureaucratic Simplification and Tax Cuts on Informality and Investment." Department of Economics, Pontifícia Universidade Católica, Rio de Janeiro.
- Narayan, Deepa, Robert Chambers, Meera Kaul Shah and Patti Petesh. 2000. *Voices of the Poor: Crying Out for Change*. Washington, DC: World Bank.
- Nordas, Hildegunn, Enrico Pinali and Massimo Geloso-Grosso. 2006. "Logistics and Time as a Trade Barrier." OECD Trade Policy Working Paper 35, Organisation for Economic Co-operation and Development, Paris.
- Perotti, Enrico, and Paolo Volpin. 2004. "Lobbying on Entry." CEPR Discussion Paper 4519, Centre for Economic Policy Research, London.
- PricewaterhouseCoopers. 2005. "The Economic Impact of Accelerating Permit Processes on Local Development and Government Revenues." Report prepared for American Institute of Architects, Washington, DC.
- Ramos, Camille. 2008. "One-Stop Shopping in Portugal." In World Bank, *Celebrating Reform 2008*. Washington, DC: World Bank Group and U.S. Agency for International Development.
- Sadikov, Azim. 2007. "Border and Behind-the-Border Trade Barriers and Country Exports." IMF Working Paper 7/292, International Monetary Fund, Washington, DC.
- Safavian, Mehnaz, and Siddharth Sharma. 2007. "When Do Creditor Rights Work?" *Journal of Comparative Economics* 35 (3): 484–508.
- Schneider, Friedrich. 2005. "The Informal Sector in 145 Countries." Department of Economics, University of Linz.
- Sitta, Samuel. 2005. "Integrity Environment and Investment Promotion: The Case of Tanzania." Paper presented at the Organisation for Economic Co-operation and Development, New Partnership for Africa's Development and Transparency International conference Alliance

- for Integrity—Government & Business Roles in Enhancing African Standards of Living, Addis Ababa, March 7–8. Tanzania Investment Center, Dar es Salaam. van Stel, André, David Storey and Roy Thurik. 2007. “The Effect of Business Regulations on Nascent and Young Business Entrepreneurship.” *Small Business Economics* 28 (2): 171–86.
- Wangda, Pema. Forthcoming. *Reforming the Labor Administration in Bhutan*. IFC Smart Lesson Series. Washington, DC: World Bank Group.
- WEF (World Economic Forum). 2007. *The Global Competitiveness Report 2007–2008*. New York: Palgrave Macmillan.
- Wojkowska, Ewa. 2006. “Doing Justice: How Informal Justice Systems Can Contribute.” Oslo Governance Centre, United Nations Development Programme, Oslo.
- World Bank. 2003. *Doing Business in 2004: Understanding Regulation*. Washington, DC: World Bank Group.
- . 2004. *Doing Business in 2005: Removing Obstacles to Growth*. Washington, DC: World Bank Group.
- . 2005. *Doing Business in 2006: Creating Jobs*. Washington, DC: World Bank Group.
- . 2006a. *Doing Business in Mexico 2007: Comparing Regulation in the 31 States and Mexico City*. Washington, DC: World Bank Group.
- . 2006b. *Doing Business 2007: How to Reform*. Washington, DC: World Bank Group.
- . 2006c. “Vietnam: Report on the Observance of Standards and Codes (ROSC).” World Bank Group, Washington, DC.
- . 2007a. *Celebrating Reform 2007*. Washington, DC: World Bank Group and U.S. Agency for International Development.
- . 2007b. *Doing Business 2008: Comparing Regulation in 178 Economies*. Washington, DC: World Bank Group.
- . 2007c. *Reforming Collateral Laws and Registries: International Best Practices and the Case of China*. Washington, DC: World Bank Group. http://www.ifc.org/ifcext/fias.nsf/Content/FIAS_Resources_Country_Reports.
- . 2008a. *Doing Business: Women in Africa*. Washington, DC: World Bank Group.
- . 2008b. *World Development Indicators 2008*. Washington, DC: World Bank Group.
- World Bank Independent Evaluation Group. 2008. *Doing Business: An Independent Evaluation—Taking the Measure of the World Bank–IFC Doing Business Indicators*. Washington, DC: World Bank Group.
- WTO (World Trade Organization). 2005. “Customs Border Cooperation between Norway, Sweden and Finland.” Communication from Norway. Document TN/TF/W/48. Negotiating Group on Trade Facilitation, WTO, Geneva.
- Yakovlev, Evgeny, and Ekaterina Zhuravskaya. 2008. “Deregulation of Business.” New Economic School, Moscow. <http://ssrn.com/abstract=965838>.

Notes statistiques

Les indicateurs présentés et analysés dans *Doing Business* évaluent la réglementation des affaires et la protection des droits de propriété — ainsi que leurs effets sur les entreprises, plus particulièrement sur les petites et moyennes entreprises nationales. Premièrement, ces indicateurs permettent de déterminer le degré de réglementation, par exemple le nombre de procédures nécessaires pour créer une entreprise ou pour enregistrer un titre de propriété commerciale. Deuxièmement, ils évaluent les conséquences de la réglementation, telles que les délais et coûts nécessaires pour exécuter un contrat, l'accomplissement des procédures de faillite, ou importer et exporter des marchandises. Troisièmement, ces indicateurs mesurent l'étendue de protection légale de la propriété, par exemple la protection des investisseurs contre les abus dirigeants de l'entreprise ou encore la gamme d'actifs pouvant servir de garantie conformément aux lois sur les transactions garanties. Quatrièmement, ils mesurent la flexibilité de la réglementation du travail. Enfin, un ensemble d'indicateurs permet d'évaluer la charge fiscale qui pèse sur les entreprises. Pour plus de détails sur l'élaboration du classement relatif à ces indicateurs, on se reportera à la section Facilité de faire des affaires, à la page 79.

Pour la totalité des indicateurs du rapport *Doing Business 2009*, les statistiques se rapportent à juin 2008¹. Trois nouveaux pays, les Bahamas, Bahreïn et le Qatar, ont été ajoutés à l'étude, qui porte désormais sur 181 économies.

MÉTHODOLOGIE

Les données utilisées dans l'analyse du rapport *Doing Business* sont recueillies selon un procédé standard. Pour commencer,

l'équipe du rapport *Doing Business*, assistée de spécialistes du monde universitaire, élabore un questionnaire. L'enquête repose sur une simple étude de cas, afin d'assurer la comparabilité des données d'un pays à l'autre et au fil du temps — avec des hypothèses sur la forme juridique de l'entreprise, sa taille, son emplacement et la nature de ses activités. Des sondages sont effectués avec le concours de plus de 6 700 experts locaux, au rang desquels figurent des juristes, des conseillers en commerce, des comptables, des transitaires, des fonctionnaires et d'autres professionnels spécialisés dans les questions juridiques et réglementaires (tableau 12.1). Ces experts ont plusieurs échanges avec l'équipe *Doing Business* (en général 4), en particulier à travers des conférences téléphoniques, des correspondances écrites et des visites en personne dans les pays. Pour rédiger le rapport *Doing Business 2009*, les membres de l'équipe se sont rendus dans 73 pays dans le but de vérifier les données et identifier des personnes à interroger. Les données recueillies dans le cadre de ces enquêtes font l'objet de plusieurs vérifications pour en déterminer la fiabilité, et sont ainsi sujettes à des révisions ou développements.

La méthodologie suivie par *Doing Business* présente plusieurs avantages. Elle est transparente, fait appel à des informations factuelles sur le contenu des lois et réglementations, et permet de nombreuses interactions avec les personnes interrogées localement, afin d'éviter toute erreur d'interprétation des éléments traités. Établir un échantillon représentatif de personnes interrogées n'est pas un problème, les textes de loi et réglementations en question étant rassemblés et l'exactitude des réponses vérifiée. Cette méthodologie étant peu onéreuse et facilement reproductible, des données peuvent être recueillies dans un large échantillon d'économies. Les

mêmes hypothèses étant retenues pour la collecte des données, les comparaisons et les références s'appliquent à l'ensemble des pays. Enfin, non seulement les données mettent en lumière l'étendue des obstacles réglementaires spécifiques à *Doing Business*, mais elles identifient également leur origine, et indiquent ce que l'on pourrait réformer.

LIMITES DE CE QUI EST MESURÉ

Pour interpréter les données statistiques, il convient de tenir compte de 5 limites qui caractérisent la méthodologie de *Doing Business*. Premièrement, les statistiques collectées se rapportent au plus grand pôle économique urbain du pays en question, et peuvent ne pas être représentatives de la réglementation en vigueur dans d'autres régions de ce pays. Pour tenir compte de ces limites, des indicateurs régionaux de *Doing Business* ont été créés pour 6 économies en 2007–08 : la Chine, la Colombie, l'Égypte, le Maroc, le Nigéria et les Philippines. Six autres études régionales sont en cours en Asie centrale, en Europe du Sud-Est, en Indonésie, dans la Fédération de Russie, en Asie du Sud-Est et en Ukraine. Certaines études existantes sont mises à jour chaque année, par exemple les études menées en Inde, au Mexique et au Pakistan. Ces études infranationales mettent en exergue des différences majeures dans la vitesse de mise en œuvre des réformes et la facilité de faire des affaires entre des villes d'un même pays.

Deuxièmement, les données se concentrent souvent sur une forme d'entreprise spécifique, généralement une société à responsabilité limitée (ou personne morale équivalente) d'une certaine taille spécifiée, et peuvent ne pas être typiques de la réglementation régissant d'autres entreprises, par exemple des entreprises individuelles. Troisièmement, les opérations décrites dans l'étude de cas type se rapportent à un ensemble spécifique de questions, et peuvent ne pas être caractéristiques de l'ensemble des problèmes auxquels une entreprise est confrontée. Quatrièmement, l'évaluation du temps n'est pas totalement indépendante du jugement porté par les spécialistes interrogés. Lorsque les sources indiquent des estimations différentes, les indicateurs de temps contenus dans *Doing Business* représentent les valeurs médianes de plusieurs réponses fournies d'après les hypothèses de l'étude de cas type.

Pour terminer, cette méthodologie part du principe que l'entreprise dispose de toutes les informations dont elle a besoin concernant les démarches à suivre, et ne perd pas de temps lors de l'accomplissement des

TABLEAU 12.1

Combien d'experts sont consultés par *Doing Business* ?

Ensemble d'indicateurs	Nombre d'experts
Création d'entreprise	1 166
Octroi de permis de construire	739
Embauche des travailleurs	810
Transfert de propriété	907
Obtention de prêts	1 033
Protection des investisseurs	653
Paiement des taxes et impôts	862
Commerce transfrontalier	817
Exécution des contrats	767
Fermeture d'entreprise	727

procédures. En pratique, l'accomplissement d'une procédure est parfois plus laborieux si l'entreprise ne dispose pas de tous les éléments nécessaires, ou n'est pas en mesure de les exploiter rapidement. L'entreprise peut également décider de ne pas tenir compte de certaines procédures lourdes. Pour ces deux raisons, les délais rapportés dans *Doing Business 2009* se distinguent parfois de la perception des entrepreneurs, rapportée dans les enquêtes menées par la Banque mondiale auprès des entreprises ou par d'autres enquêtes d'opinion.

CHANGEMENTS RELATIFS À CE QUI EST MESURÉ

On a amélioré, cette année, la méthodologie utilisée pour l'un des thèmes de *Doing Business*, à savoir l'obtention de crédits. Trois principales modifications ont été faites, qui affectent uniquement l'indice de fiabilité de droits des créanciers et emprunteurs. En premier lieu, une étude de cas type comportant des hypothèses spécifiques a été établie pour harmoniser cet indicateur avec d'autres indicateurs de *Doing Business*. Deuxièmement, l'indicateur cible désormais non pas des garanties mobilières corporelles, par exemple des biens d'équipements, mais des garanties mobilières renouvelables, par exemple les stocks et les effets à recevoir. Troisièmement, l'indicateur ne sert plus à déterminer si la direction reste en place au cours d'une procédure de réorganisation ;

il prend mieux en compte les économies adoptant des procédures de restructuration similaires à celles de la restructuration prévues par le chapitre 11 du code des faillites, ou des procédures de *redressement*, dans des systèmes de droit civil.

DONNÉES — CORRECTIONS ET RÉVISIONS

La majorité des lois et règlements qui régissent les données publiées dans *Doing Business* peuvent être consultés sur le site web de *Doing Business* à l'adresse <http://www.doingbusiness.org>. Toutes les enquêtes par sondage et les détails associés aux indicateurs sont également publiés sur ce site web. Toute question relative à la méthodologie et à la contestation des données peut être soumise en utilisant la fonction « Ask a Question », toujours à l'adresse <http://www.doingbusiness.org>.

Doing Business publie 8 900 indicateurs chaque année. Pour élaborer ces indicateurs, l'équipe évalue plus de 52 000 points, chacun d'eux étant disponible sur le site web de *Doing Business*. Des séries chronologiques de données, pour chaque indicateur et économie, sont disponibles sur le site web, à partir de la première année où l'indicateur ou l'économie a été incorporé(e) dans le Rapport. Afin de prévoir une série chronologique comparable du point de vue de la recherche, les données sont rétro-calculées pour tenir compte de toute modification de la méthodologie et de

toute révision des données à la suite de corrections. Le site web donne également accès à tous les lots de données d'origine ayant servi à élaborer les documents de base. Le taux de correction entre *Doing Business 2008* et *Doing Business 2009* s'établit à 6 %.

CRÉATION D'ENTREPRISE

Doing Business recense toutes les procédures officiellement exigées d'un entrepreneur pour la création et la gestion formelle d'une entreprise industrielle ou commerciale. Il s'agit notamment d'obtenir toutes les licences et tous les permis nécessaires, et d'accomplir, auprès des autorités concernées, toute formalité demandée pour l'entreprise et les employés, y compris les notifications, vérifications ou inscriptions (tableau 12.2).

Après l'examen des lois, de la réglementation et des informations publiquement disponibles sur la création d'entreprises, une liste détaillée de procédures, de délais, des coûts nécessaires pour s'acquitter de ces procédures dans des conditions normales et des montants minimums de capital à verser est établie. Par la suite, des juristes locaux experts en constitution de sociétés et des fonctionnaires complètent et vérifient les données.

Des informations concernant l'ordre des procédures à accomplir et la possibilité de le faire simultanément sont également rassemblées. On part du principe que toutes les informations nécessaires sont disponibles immédiatement et que tous les services participant aux procédures de création d'entreprise exercent leurs activités sans la moindre corruption. Lorsque les réponses des experts locaux divergent, les sondages se poursuivent jusqu'à la conciliation de toutes les données.

Pour assurer la comparabilité des données d'une économie à l'autre, plusieurs hypothèses concernant l'entreprise et les procédures sont retenues.

HYPOTHÈSES RELATIVES À L'ENTREPRISE

L'entreprise :

- Est une société à responsabilité limitée. Lorsqu'il existe plus d'un type de société à responsabilité limitée dans le pays concerné, la forme la plus courante de société à responsabilité limitée dans le milieu des entreprises locales est choisie. Les informations concernant cette forme de société sont obtenues auprès de juristes experts en constitution de sociétés ou du service des statistiques.

Caractéristiques de l'économie

REVENU NATIONAL BRUT (RNB) PAR HABITANT

Doing Business 2009 fait référence au revenu par habitant de 2007 tel qu'il figure dans la publication *World Development Indicators 2008* de la Banque mondiale, calculé selon la méthode Atlas en dollars US courants. Pour les indicateurs de coût exprimés en pourcentage du revenu par habitant, on utilise comme dénominateur le RNB 2007 en monnaie nationale. La Banque mondiale ne disposait pas de données sur le RNB pour les Bahamas, Bahreïn, Porto Rico, le Qatar et les Émirats arabes unis. Dans ces cas, on a utilisé des données de PIB ou de PNB par habitant et des taux de croissance tirés de la base de données des Perspectives de l'économie mondiale du Fonds monétaire international, des profils nationaux de Economist Intelligence Unit pour 2008, et

de l'édition 2008 des profils nationaux du Département d'État des États-Unis.

RÉGION ET CATÉGORIE DE REVENU

Doing Business utilise les classifications des régions et des catégories de revenu de la Banque mondiale, disponibles à l'adresse suivante : <http://www.worldbank.org/data/countryclass>. Tout au long du présent rapport, l'expression *économies riches* renvoie au groupe de pays à revenu élevé, l'expression *économies intermédiaires* au groupe de pays à revenu moyen supérieur, et l'expression *économies pauvres* concerne les catégories de pays à revenu moyen inférieur et à revenu faible.

POPULATION

Doing Business 2009 reprend les statistiques démographiques du milieu de l'année 2007, rapportées dans l'édition 2008 de *World Development Indicators*.

TABLEAU 12.2

Qu'évalue l'indicateur Création d'entreprise ?**Procédures relatives à la création et l'exploitation légale d'une entreprise (nombre)**

- Pré-enregistrement (par exemple, vérification ou réservation de la dénomination sociale, authentification par-devant notaire)
- Enregistrement dans la plus grande ville économique du pays
- Post-enregistrement (par exemple, enregistrement à la sécurité sociale, sceau de l'entreprise)

Délai nécessaire pour s'acquitter de chaque procédure (jours civils)

- Ne comprend pas le temps passé à rassembler les informations
- Chaque procédure commence un jour différent
- La procédure est achevée à la réception du document final
- Aucun contact préliminaire avec les administrations

Coût nécessaire pour s'acquitter de chaque procédure (% du revenu par habitant)

- Coûts officiels uniquement, pas de pot-de-vin
- Pas de frais professionnels sauf si ces services sont requis par la loi

Capital minimum à verser (% du revenu par habitant)

- Déposé dans une banque ou chez un notaire avant le début de l'enregistrement

Source : Base de données Doing Business.

- Exerce ses activités dans la plus grande ville économique du pays.
- Est détenue entièrement (100 %) par des ressortissants du pays, au nombre de cinq, aucun desquels n'est une personne morale.
- Dispose d'un capital initial équivalent à 10 fois le revenu par habitant fin 2007, versé en numéraire.
- Exerce des activités générales à caractère industriel ou commercial, telles que la production ou la vente de produits ou services destinés au public ; ne mène pas d'activités de commerce extérieur et son domaine d'activité ne couvre pas les produits soumis à un régime fiscal particulier, comme par exemple les alcools et le tabac. L'entreprise n'utilise pas de procédés de production particulièrement polluants.
- Loue les locaux, usine et bureaux qu'elle utilise à des fins commerciales, et n'est pas propriétaire de biens immobiliers.
- Ne répond pas aux critères lui permettant de bénéficier de mesures d'encouragement à l'investissement ou d'autres avantages particuliers.
- Emploie au minimum 10 salariés, au maximum 50, dans le mois qui suit le lancement de ses activités, tous les salariés étant des ressortissants de ce pays.
- Son chiffre d'affaires représente au moins 100 fois le revenu par habitant.
- Les statuts de l'entreprise s'étendent sur 10 pages.

PROCÉDURES

Une procédure est définie comme toute interaction entre les fondateurs de l'entreprise et des parties extérieures (par exemple des organismes publics, des avocats, des com-

missaires aux comptes, des notaires). Les interactions entre les fondateurs ou les représentants de l'entreprise et le personnel ne sont pas considérées comme des procédures. Les procédures qui doivent être accomplies au sein d'un même bâtiment, mais dans des bureaux différents, sont considérées comme étant différentes. Si les fondateurs doivent se rendre dans le même bureau à plusieurs reprises pour l'accomplissement de différentes procédures d'affilée, chacune de celles-ci est comptée séparément. Les fondateurs sont censés accomplir toutes les procédures en personne, sans intermédiaires, médiateurs, comptables ou avocats, sauf si le recours à ces tiers est exigé par la loi. Si les services de professionnels sont obligatoires, les procédures effectuées par ces derniers au nom de l'entreprise sont comptées séparément. Chaque procédure électronique est comptée séparément. Si 2 procédures peuvent être exécutées à travers le même site web, mais nécessitent des dossiers distincts, elles comptent pour 2 procédures distinctes.

Les procédures officielles dont un entrepreneur est tenu de s'acquitter avant et après la constitution de la société, afin de pouvoir gérer officiellement son entreprise, sont comptabilisées.

Les procédures applicables à la correspondance officielle ou aux transactions avec des organismes publics sont aussi prises en compte. À titre d'exemple, si le sceau ou le tampon de l'entreprise doit être obligatoirement apposé sur les documents officiels, tels que les déclarations fiscales, l'obtention de ces sceaux et tampons est prise en considération. De même, si une entreprise doit ouvrir un compte bancaire avant d'être inscrite au re-

gistre de la taxe sur les ventes ou la taxe sur la valeur ajoutée, une telle transaction est comptée comme procédure. Les raccourcis ne sont prises en compte que s'ils satisfont à quatre critères : ils doivent être légaux, accessibles au grand public, utilisés par la majorité des entreprises, et les contourner engendrerait des retards considérables.

Seules les procédures obligatoires pour toutes les entreprises sont traitées. Celles qui sont spécifiques à certains secteurs d'activité sont exclues. Par exemple, les procédures de mise en conformité avec les normes environnementales ne sont incluses que lorsqu'elles s'appliquent à toutes les entreprises menant des activités générales de nature commerciale ou industrielle. Les procédures effectuées par l'entreprise pour se raccorder aux réseaux d'alimentation en électricité, eau et en gaz, et pour bénéficier des services d'évacuation des déchets ne sont pas incluses.

DÉLAIS

Les délais sont exprimés en jours civils. La mesure correspond à la durée médiane nécessaire pour accomplir une procédure, selon les juristes spécialisés dans la constitution de sociétés, avec un minimum de modalités complémentaires auprès des organismes publics et aucun paiement supplémentaire. On estime que le temps minimum nécessaire à chaque procédure est d'une journée. Les procédures peuvent être accomplies simultanément, mais ne peuvent pas être initiées le même jour (autrement dit, des procédures simultanées commencent des jours différents consécutifs). Une procédure est considérée comme étant accomplie une fois que l'entreprise a reçu le document final, à savoir le certificat d'enregistrement de l'entreprise ou son numéro fiscal. Lorsqu'une procédure peut être accélérée moyennant un coût supplémentaire, le procédé le plus rapide est retenu. On suppose que l'entrepreneur ne perd pas de temps et qu'il s'efforce d'accomplir toutes les procédures restantes sans attendre. Le temps consacré par l'entrepreneur à recueillir des informations n'est pas pris en compte. On suppose que l'entrepreneur connaît, dès le début, toutes les réglementations s'appliquant à la création d'entreprise et l'ordre dans lequel celles-ci doivent être observées, mais n'a eu de contact préalable avec aucun service administratif.

COÛT

Le coût est exprimé en pourcentage du revenu par habitant du pays. Il comprend tous les droits officiels, frais de justice ou honoraires

de professionnels, si ces services sont requis par la loi. Les frais d'acquisition et de certification des livres commerciaux et comptables de l'entreprise sont comptabilisés si ces transactions sont exigées par la loi. Le calcul des coûts repose sur le droit des sociétés, le code du commerce, ainsi que des règlements et barèmes tarifaires spécifiques. Si les barèmes tarifaires ne sont pas disponibles, l'estimation d'un fonctionnaire sert de référence officielle. En l'absence de cette estimation, les estimations formulées par des juristes experts en constitution de sociétés sont retenues. Si plusieurs juristes experts en constitution de sociétés fournissent des estimations différentes, la valeur médiane de ces différentes estimations est retenue. Dans tous les cas, le coût exclut les pots-de-vin.

VERSEMENT OBLIGATOIRE D'UN MONTANT MINIMUM DE CAPITAL

Le versement obligatoire d'un capital minimum correspond à la somme que l'entrepreneur doit déposer dans une banque ou chez un notaire avant d'entamer la procédure d'enregistrement de l'entreprise ; et cela jusqu'à trois mois après la constitution en société, le montant enregistré étant exprimé en pourcentage du revenu par habitant du pays. Ce montant est fixé par le code du commerce ou le droit des sociétés. Nombre de pays exigent le versement d'un capital minimum, mais permettent aux entreprises de n'en verser qu'une partie avant l'enregistrement, le reste devant être versé après la première année d'activité. Par exemple, en Allemagne, en juin 2008 le montant du capital minimum obligatoire pour les sociétés à responsabilité limitée était de 25 000 euros, dont au moins 12 500 euros devaient être versés avant l'enregistrement de l'entreprise. Le montant minimum à verser retenu pour l'Allemagne est donc 12 500 euros, soit 42,2 % du revenu par habitant. En Serbie, le montant du capital minimum était de 500 euros, mais uniquement la moitié de ce montant était payable avant l'enregistrement de l'entreprise. Le montant minimum de capital retenu pour la Serbie est donc 250 euros, soit 7 % du revenu par habitant.

Toutes les informations relatives à la création d'entreprise sont fournies, pour chaque économie, à l'adresse suivante :

<http://www.doingbusiness.org>.

Cette méthodologie a été mise au point dans Djankov et al. (2002) et a été adoptée pour le présent rapport avec des changements mineurs.

TABLEAU 12.3

Qu'évalue l'indicateur Octroi de permis de construire ?

Procédures à accomplir pour la construction dans les règles d'un entrepôt (nombre)

- Présentation de tous les documents pertinents et obtention de tous les certificats, autorisations, licences et permis nécessaires.
- Exécution de toutes les communications stipulées, et soumission à toutes les inspections nécessaires.
- Obtention des raccordements aux fournitures diverses : électricité, eau, évacuation des eaux usées et téléphone.
- Enregistrement de l'entrepôt après sa construction (lorsqu'on doit l'utiliser comme garantie, ou pour le transfert d'entrepôts)

Délai nécessaire pour l'accomplissement de chaque procédure (jours civils)

- Ne comprend pas le temps passé à rassembler les informations
- Chaque procédure commence un jour différent
- La procédure est achevée une fois le document final reçu
- Aucun contact préliminaire avec les administrations

Frais à prévoir pour l'accomplissement de chaque procédure (% du revenu par habitant)

- Coûts officiels uniquement, pas de pot-de-vin

Source : Base de données Doing Business.

OCTROI DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Doing Business recense toutes les procédures dont doit s'acquitter une entreprise du bâtiment souhaitant construire un entrepôt conforme aux normes en vigueur. Ces procédures comprennent le dépôt auprès des autorités compétentes de tous les documents requis pour ce projet précis (par exemple, les plans du bâtiment et les cartes du site) ; l'obtention de tous les permis, autorisations, licences et certificats prescrits ; l'observation de toutes les obligations de notification et d'inspection. Doing Business couvre également les procédures suivies pour être raccordé aux réseaux d'électricité, d'eau, d'évacuation des eaux usées et de ligne téléphonique fixe. Les procédures nécessaires pour faire enregistrer une propriété, de sorte qu'elle puisse être utilisée comme garantie ou faire l'objet d'une mutation au bénéfice d'une autre entité, sont également comptées (tableau 12.3). L'enquête répartit le processus de construction d'un entrepôt en procédures distinctes et calcule les délais et les coûts associés à l'accomplissement de chacune de ces procédures dans des conditions normales.

Les informations sont recueillies auprès d'experts en permis de construire, notamment des architectes, des avocats spécialisés dans la construction, des entreprises de construction, des prestataires de services d'utilité publique et des fonctionnaires chargés de la réglementation de la construction, y compris les autorisations et inspections. Pour assurer la comparabilité des données d'une économie à l'autre, plusieurs hypothèses concernant l'entreprise, le projet d'entrepôt et les procédures sont retenues.

HYPOTHÈSES RELATIVES À L'ENTREPRISE DE CONSTRUCTION

L'entreprise (BuildCo) :

- Est une société à responsabilité limitée.
- Exerce ses activités dans la plus grande ville économique du pays.
- Est privée et détenue à 100 % par des ressortissants de ce pays.
- Est détenue par cinq propriétaires, aucun desquels n'est une personne morale.
- Dispose de toutes les autorisations et assurances nécessaires pour conduire des projets de construction, tels que la construction d'entrepôts.
- Emploie 60 travailleurs du secteur du bâtiment, et d'autres salariés, tous ressortissants de ce pays, possédant les connaissances techniques et l'expérience professionnelle requises pour obtenir permis de construire et autorisations.
- Au moins l'un de ses employés est un architecte diplômé inscrit auprès de l'association locale des architectes.
- S'est acquittée de toutes les taxes et de tous les impôts et a contracté toutes les assurances nécessaires applicables à son activité commerciale (par exemple, une assurance contre les accidents pour les employés du bâtiment ou une assurance responsabilité civile envers les tiers).
- Est propriétaire du terrain sur lequel est construit l'entrepôt.

HYPOTHÈSES RELATIVES AU PROJET D'ENTREPÔT

L'entrepôt :

- Sera utilisé pour des activités générales de stockage, comme le stockage de livres ou de matériels et articles de papeterie.

- L'entrepôt ne sera pas utilisé pour des produits nécessitant des conditions particulières, par exemple des produits alimentaires et des produits chimiques ou pharmaceutiques.
- Est construit sur deux niveaux et s'étend sur une superficie totale d'environ 1 300,6 mètres carrés. Chaque étage mesure 3 mètres de haut.
- Possède une voie d'accès à la route et se situe dans la zone périurbaine de la plus grande ville économique du pays (c'est-à-dire à la périphérie de la ville, mais toujours dans ses limites officielles).
- Ne se trouve pas dans une zone économique ou industrielle spéciale. On satisfait les exigences de zonage applicables aux entrepôts en construisant le bâtiment dans une zone où se trouvent des entrepôts similaires.
- Est construit sur un terrain de 929 mètres carrés, qui est la propriété exclusive de BuildCo dûment inscrite au cadastre et à la conservation foncière.
- Est une construction neuve (occupant un terrain précédemment non bâti).
- Fait l'objet de plans architecturaux et techniques préparés par un architecte agréé.
- Sera pourvu de tous les équipements techniques nécessaires pour que l'entrepôt soit pleinement opérationnel.
- Sera construit en 30 semaines (sans compter tous les retards imputables à des exigences administratives et réglementaires).

HYPOTHÈSES RELATIVES AU RACCORDEMENT AUX SERVICES D'UTILITÉ PUBLIQUE

Le raccordement au réseau d'électricité :

- Se trouve à 10 mètres du réseau électrique principal.
- Est une liaison moyenne tension triphasée, quatre fils Y et 140 kVA. Une liaison triphasée est disponible dans la zone de construction.
- Est apporté par ligne aérienne, sauf lorsque ce type de ligne n'est pas disponible dans la zone périurbaine.
- Se compose d'un raccordement simple sauf lorsque l'installation d'une sous-station privée (transformateur) ou d'une extension du réseau est nécessaire.
- Nécessite l'installation d'un seul compteur électrique.

L'entreprise BuildCo est censée disposer d'un électricien qualifié dans son équipe pour effectuer le câblage interne de l'entrepôt.

Le raccordement à l'eau et au réseau d'évacuation des eaux usées :

- Se trouve à 10 mètres de la source d'eau existante et du point de branchement sur le réseau d'évacuation des eaux usées.
- Ne nécessite pas de fourniture d'eau pour la lutte contre l'incendie, un système d'extincteurs (à poudre) pouvant être utilisé le cas échéant. La réglementation en vigueur pouvant exiger l'emploi d'un système anti-incendie à l'eau, la demande en eau spécifiée ci-dessous répond également aux exigences de fourniture en eau nécessaire pour le système anti-incendie.
- Enregistre une consommation moyenne de 662 litres d'eau par jour, et un écoulement moyen d'eaux usées de 568 litres par jour.
- Enregistre une consommation de pointe d'eau de 1 325 litres par jour, et un écoulement de pointe d'eaux usées de 1 136 litres par jour.
- Fait l'objet d'un niveau constant de la demande en eau et de l'écoulement d'eaux usées tout au long de l'année.

Le raccordement au réseau téléphonique :

- Est situé à 10 mètres du réseau téléphonique principal.
- Est une ligne terrestre fixe.

PROCÉDURES

Une procédure est définie comme toute interaction entre les employés ou les responsables d'une entreprise et des tiers extérieurs, notamment des organismes publics, des notaires, le bureau d'enregistrement des titres de propriété, le cadastre, les sociétés de services publics, les inspecteurs publics et privés et les experts techniques, à l'exception des architectes et des ingénieurs de l'entreprise. Les interactions entre les employés de l'entreprise, par exemple la réalisation des plans de l'entrepôt et les inspections menées par des employés, ne sont pas considérées comme des procédures. Les procédures engagées par l'entreprise pour le raccordement aux services d'alimentation en électricité et en eau, au réseau d'évacuation des eaux usées et au réseau téléphonique sont prises en compte. Toutes les procédures requises sur le plan juridique ou pratique pour la construction d'un entrepôt sont prises en compte, même si elles peuvent être évitées dans des cas exceptionnels.

DÉLAIS

Les délais sont exprimés en jours civils. La mesure correspond à la durée médiane nécessaire pour s'acquitter dans la pratique d'une procédure, selon les experts locaux. On suppose que la durée minimale requise

pour chaque procédure est d'un jour. Les procédures peuvent être accomplies simultanément, mais ne peuvent pas être initiées le même jour (autrement dit, des procédures simultanées commencent des jours différents consécutifs). Lorsqu'une procédure peut être légalement accélérée moyennant un coût supplémentaire, le procédé le plus rapide est retenu. On suppose que BuildCo ne perd pas de temps et qu'elle s'efforce d'accomplir toutes les procédures restantes sans attendre. Le temps passé par BuildCo à recueillir des informations n'est pas pris en compte. On suppose que BuildCo connaît dès le début toutes les exigences relatives à la construction et l'ordre dans lequel celles-ci doivent être satisfaites.

COÛT

Le coût est exprimé en pourcentage du revenu par habitant du pays. Seuls les coûts officiels sont recensés. Tous les frais associés à la réalisation des procédures afférentes à la construction légale d'un entrepôt, y compris les coûts relatifs à l'obtention des autorisations d'occupation des sols et à l'homologation des plans avant la construction ; aux inspections avant, pendant et après la construction ; au raccordement aux services publics et à l'enregistrement de l'entrepôt, sont pris en compte. Les taxes et impôts exceptionnels liés à la réalisation du projet d'entrepôt sont également pris en compte. Le code de la construction, les informations recueillies auprès des experts locaux, les réglementations spécifiques et la liste des frais sont utilisés comme sources d'évaluation des coûts. Si plusieurs partenaires locaux fournissent des estimations différentes, la valeur médiane de ces estimations est retenue.

Tous les renseignements détaillés sur l'obtention des permis de construire sont fournis, pour chaque économie, à l'adresse suivante : //www.doingbusiness.org.

EMBAUCHE DES TRAVAILLEURS

Doing Business évalue la réglementation de l'emploi, plus particulièrement pour ce qui touche à l'embauche et au licenciement des travailleurs, ainsi qu'à la rigidité des horaires de travail.

Des mesures ont été prises en 2007 pour mettre la méthodologie relative aux indicateurs d'embauche des travailleurs en conformité avec les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT). Seules 4 des 188 conventions de l'OIT couvrent les domaines compris dans l'évaluation faite par *Doing Business*, à savoir le licenciement d'employés,

le travail durant les fins de semaine, les congés payés et le travail de nuit. Cette méthodologie a été l'objet d'adaptations visant à en assurer la pleine conformité avec les 4 conventions mentionnées ci-dessus. Une économie peut tout à fait recevoir la note la plus élevée sur l'indicateur relatif à la facilité d'embaucher des travailleurs et respecter toutes les conventions pertinentes de l'OIT (en particulier les 4 en rapport avec *Doing Business*) — mais aucune économie ne peut améliorer sa note sans respecter ces conventions.

Les conventions de l'OIT couvrant les domaines relatifs aux indicateurs d'embauche des travailleurs ne comprennent pas les normes fondamentales de travail de l'OIT — 8 conventions sur le droit de négociation collective, l'abolition du travail forcé, l'abolition du travail des enfants et le traitement équitable en matière d'emploi. Le rapport *Doing Business* souscrit aux normes fondamentales de travail de l'OIT et comprend cette année des informations sur leur ratification. *Doing Business* n'évalue pas le niveau de ratification ni le respect des conventions de l'OIT ; il n'en fait pas non plus le classement.

Les données relatives à l'embauche des travailleurs reposent sur des études détaillées concernant les règlements sur l'emploi menées par des juristes et des fonctionnaires locaux. Un examen est effectué des lois et règlements relatifs à l'emploi, ainsi que les sources secondaires, dans un souci d'exactitude. Pour assurer la comparabilité des données d'une économie à l'autre, plusieurs hypothèses concernant le travailleur et l'entreprise ont été retenues.

HYPOTHÈSES RELATIVES AU TRAVAILLEUR

Le travailleur :

- Est un salarié de sexe masculin de 42 ans. Il est employé à plein temps et ne fait pas partie des cadres.
- Travaille dans la même entreprise depuis 20 ans.
- Touche, pendant toute la durée de son contrat de travail, un salaire, auquel s'ajoutent des avantages, égal au salaire moyen du pays.
- Est un citoyen jouissant de tous ses droits qui appartient à la race et à la religion de la majorité de la population nationale.
- Réside dans la plus grande ville économique du pays.
- N'est pas syndiqué, sauf si l'affiliation à un syndicat est obligatoire.

HYPOTHÈSES RELATIVES À L'ENTREPRISE

L'entreprise :

- Est une société à responsabilité limitée.
- Exerce ses activités dans la plus grande ville économique du pays.
- Est détenue à 100 % par des ressortissants de ce pays.
- Exerce son activité dans le secteur de l'industrie manufacturière.
- Emploie 201 salariés.
- Est soumise aux conventions collectives en vigueur dans les pays où ces conventions couvrent plus de la moitié du secteur industriel et s'appliquent même aux entreprises qui n'y sont pas partie.
- Se conforme à toutes les lois et réglementations mais n'accorde pas à ses salariés d'autres avantages que ceux qui sont obligatoires en vertu de la loi, de la réglementation en vigueur ou, le cas échéant, des conventions collectives.

INDICE DE RIGIDITÉ DE L'EMPLOI

L'indice de rigidité de l'emploi est la moyenne de trois sous-indices : l'indice de difficulté de recruter, l'indice de rigidité des horaires et l'indice de difficulté de licencier (tableau 12.4). Chacun de ces sous-indices se compose de plusieurs éléments et présente une note comprise entre 0 et 100 ; plus la valeur en est élevée, plus rigide est la réglementation.

L'indice de difficulté de recruter évalue : i) dans quelle mesure les contrats à durée déterminée sont interdits pour les emplois permanents ; ii) la durée maximum cumulée

des contrats à durée déterminée ; iii) le rapport entre le salaire minimum obligatoire pour un stagiaire ou un premier emploi et la valeur ajoutée moyenne par salarié. La note 1 est administrée à une économie si les contrats à durée déterminée sont interdits pour les emplois permanents ; elle reçoit la note 0 s'ils peuvent s'appliquer à n'importe quel emploi. On attribue la note 1 si la durée maximum cumulée du contrat à durée déterminée est inférieure à trois ans, la note 0,5 si sa durée est supérieure à trois ans mais inférieure à cinq ans et 0 si ce contrat peut être prolongé au-delà de cinq ans. Enfin, la note 1 est attribuée si le ratio entre le salaire minimum et la valeur ajoutée moyenne par salarié est supérieur ou égal à 0,75 ; 0,67 si ce ratio est supérieur ou égal à 0,50 mais inférieur à 0,75 ; 0,33 si le ratio est supérieur ou égal à 0,25 mais inférieur à 0,50 ; et 0 si le ratio est inférieur à 0,25. En République centrafricaine, par exemple, les contrats à durée déterminée sont interdits pour les emplois permanents (d'où la note 1) et leur durée est limitée à une période maximale de quatre ans (d'où la note 0,5). Le rapport entre le salaire minimum obligatoire et la valeur ajoutée par salarié est 0,62 (d'où la note 0,67). En faisant la moyenne des 3 valeurs et en prenant comme base 100, on attribue à la République centrafricaine une note égale à 72.

L'indice de rigidité des horaires mesure, au moyen des 5 éléments suivants, dans quelle mesure : i) le principe du travail de nuit est appliqué sans restriction ; ii) le prin-

TABLEAU 12.4

Qu'évalue l'indicateur Embauche des travailleurs ?

Indice de difficulté de recruter (0–100)

- Pertinence et durée maximale de contrats à durée déterminée
- Salaire minimum pour stagiaire ou premier emploi

Indice de rigidité des horaires (0–100)

- Restrictions sur le travail de nuit et durant les fins de semaine
- Durée maximum admissible de la semaine de travail, en jours et heures, heures supplémentaires comprises
- Jours de congés payés annuels

Indice de difficulté de licencier (0–100)

- Conditions relatives au préavis et autorisations pour le licenciement d'un employé ou d'un groupe d'employés en sureffectifs
- Obligation de réaffectation ou de recyclage, et règles prioritaires pour le licenciement et le reclassement

Indice de rigidité de l'emploi (0–100)

- Moyenne simple des indices de difficulté du recrutement, de rigidité de l'horaire et de difficulté du licenciement

Coût de licenciement (semaines de salaire)

- Conditions relatives au préavis, aux indemnités de licenciement et amendes applicables en cas de licenciement pour sureffectifs, exprimées en semaines de travail

Source : Base de données *Doing Business*.

cipe du travail durant les fins de semaines est appliqué sans restriction ; iii) la semaine de travail peut s'étaler sur 5,5 jours ; iv) la semaine de travail peut compter 50 heures ou plus (heures supplémentaires comprises), 2 mois par an, en réponse à une augmentation saisonnière de la production ; et v) les congés payés annuels durent 21 jours ouvrables ou moins. Si, à chacune de ces questions, la réponse est non, l'économie reçoit la note 1 ; autrement la note 0 lui est affectée. Par exemple, la République tchèque impose des restrictions sur le travail de nuit (d'où la note 1) et sur le travail durant les fins de semaines (d'où la note 1), prévoit une semaine de travail de 6 jours (d'où la note 0), autorise des semaines de travail de 50 heures pendant 2 mois (d'où la note 0) et impose 20 jours ouvrables de congés payés (d'où la note 0). En faisant la moyenne des notes et en rapportant le résultat obtenu à l'échelle de 100, on obtient l'indice final de 40 pour la République tchèque.

L'indice de difficulté de licencier mesure, au moyen des 8 éléments suivants, dans quelle mesure : i) les sureffectifs sont rejetés comme motif valable de licenciement ; ii) l'employeur est tenu d'informer une tierce partie (tel qu'un organisme public) pour pouvoir licencier un salarié en sureffectif ; iii) l'employeur est tenu d'informer une tierce partie pour pouvoir licencier un groupe de 25 salariés en sureffectif ; iv) l'employeur doit obtenir l'autorisation d'une tierce partie pour pouvoir licencier 1 salarié en sureffectif ; v) l'employeur doit obtenir l'autorisation d'une tierce partie pour pouvoir licencier un groupe de 25 salariés en sureffectif ; vi) la loi fait obligation à l'employeur de faire bénéficier au salarié d'une réaffectation ou d'une formation avant de le licencier ; vii) des règles de priorité s'appliquent aux licenciements ; viii) des règles de priorité s'appliquent au reclassement. Si la réponse à la première question est oui pour les salariés de tous niveaux de revenu, la note administrée est égale à 10 et les autres questions ne s'appliquent pas. Si la réponse à la question iv) est oui, la note 2 est attribuée. Pour toutes les autres questions, si la réponse est oui, la note attribuée est égale à 1 ; sinon, la note attribuée est 0. Les éléments i) et iv) correspondant aux aspects les plus restrictifs de la réglementation, leur pondération est plus importante dans l'élaboration de l'indice.

En Tunisie, par exemple, le sureffectif est considéré comme un motif valable de licenciement (d'où la note 0). Un employeur doit à la fois informer (d'où la note 1) une tierce partie et obtenir son accord (d'où la note 2) pour pouvoir licencier un seul salarié

en sureffectif ; de même, s'il s'agit d'un groupe de 25 salariés en sureffectif, il doit à la fois informer une tierce partie (d'où la note 1) et obtenir son accord (d'où la note 1) pour les licencier. La loi impose à l'employeur de proposer un stage de recyclage ou de trouver un nouvel emploi au salarié avant tout licenciement (d'où la note 1). Des règles de priorité s'appliquent pour les licenciements (d'où la note 1) et pour les reclassements (d'où la note 1). En faisant la moyenne des notes et en rapportant le résultat obtenu à l'échelle de 100, on obtient l'indice final de 80 pour la Tunisie.

COÛT DU LICENCIEMENT

L'indicateur du coût de licenciement mesure le coût des exigences liés au préavis de licenciement, des indemnités de licenciement et des amendes dues en cas de licenciement pour sureffectif, le tout exprimé en semaines de salaire. Si le coût de licenciement s'élève à 8 semaines de salaire ou moins, la note 0 est attribuée aux fins de calcul du classement général de la facilité de faire des affaires. Si le coût de licenciement s'élève à plus de 8 semaines de salaire, la note correspond au nombre de semaines. Un mois est enregistré en tant que 4 semaines 1/3. À Maurice, par exemple, l'employeur est tenu de donner un préavis de 3 mois avant de procéder à un licenciement pour sureffectif ; et les indemnités de licenciement versées à un salarié ayant 20 ans d'ancienneté s'élèvent à 5 mois de salaire. Aucun prélèvement n'est appliqué. Au total, l'employeur verse à l'employé l'équivalent de 35 semaines de salaire en le licenciant.

Tous les renseignements détaillés sur l'embauche des travailleurs sont fournis, pour chaque économie, à l'adresse suivante : <http://www.doingbusiness.org>. Cette méthodologie a été mise au point par Botero et al. (2004) et a été adoptée pour le présent rapport avec des changements mineurs.

TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ

Doing Business retrace l'enchaînement intégral des procédures que doit exécuter une entreprise (un acquéreur) pour racheter une propriété à une autre entreprise (vendeur), et pour transférer le titre de cette propriété au nom de l'acquéreur, de sorte que ce dernier puisse utiliser ladite propriété aux fins de l'expansion de son entreprise, comme garantie pour souscrire de nouveaux emprunts, ou, si nécessaire, céder la propriété à une autre entreprise (tableau 12.5). Le processus commence par

l'obtention des documents nécessaires, un exemplaire du titre de propriété du vendeur par exemple, si besoin est, et comprend l'exercice de la diligence voulue, le cas échéant. L'opération est considérée comme étant terminée lorsque l'acquéreur peut utiliser la propriété comme garantie pour obtenir un emprunt bancaire.

Toutes les procédures obligatoires en vertu de la loi ou nécessaires dans la pratique sont prises en compte, qu'elles relèvent de la responsabilité du vendeur ou de l'acheteur ou encore qu'elles doivent être effectuées par un tiers agissant en leur nom. Les avocats locaux spécialisés en droit de la propriété, les notaires et les services de la conservation foncière fournissent des informations sur les procédures à accomplir, ainsi que sur le délai et les coûts afférents à chaque procédure.

Pour assurer la comparabilité des données d'une économie à l'autre, plusieurs hypothèses concernant les parties à la transaction, la propriété et les procédures sont retenues.

HYPOTHÈSES RELATIVES AUX PARTIES

Les parties (acquéreur et vendeur) :

- Sont des sociétés à responsabilité limitée.
- Sont situées dans l'espace périurbain de la plus grande ville économique du pays.
- Elles sont entièrement privées et détenues à 100 % par des ressortissants du pays.
- Elles emploient chacune 50 salariés, tous étant des ressortissants du pays.
- Elles exercent des activités commerciales à caractère général.

HYPOTHÈSES RELATIVES À LA PROPRIÉTÉ

La propriété :

- A une valeur égale à 50 fois le revenu par habitant. Le prix de vente est égal à la valeur.
- Est détenue à 100 % par le vendeur.
- Ne fait l'objet d'aucune hypothèque et est détenue par le même propriétaire depuis 10 ans.
- Est inscrite au registre du cadastre, au registre foncier, ou les deux, et ne fait l'objet d'aucun litige.
- Est située dans une zone commerciale périurbaine et ne nécessite pas de nouveau zonage.
- Comprend un terrain et un bâtiment. La superficie est de 557,4 mètres carrés. Un entrepôt de 2 étages, occupant une superficie de 929 mètres carrés, est situé sur le terrain. L'entrepôt est vieux de dix ans, est en bon état et en conformité avec

toutes les normes de sécurité et les codes de construction, ainsi qu'avec toutes les autres obligations légales. La propriété du terrain et du bâtiment sera transférée intégralement.

- Ne fera l'objet ni de rénovations, ni de nouvelles constructions à la suite de l'achat.
- Ne comporte pas d'arbres, de sources naturelles d'eau, de réserves naturelles ou de monuments historiques quels qu'ils soient.
- Ne sera pas utilisée à des fins spéciales et aucun permis particulier, par exemple pour l'usage résidentiel, l'implantation d'une usine, le stockage de déchets ou certains types d'activités agricoles, n'est requis.
- N'est pas occupée (à titre légal ou illégal), et aucune autre partie n'a de droit sur cette propriété.

PROCÉDURES

Par procédure, on entend toute interaction entre d'une part l'acquéreur ou le vendeur ou leurs agents (si un agent est requis par la loi ou dans la pratique), d'autre part des parties extérieures, en l'occurrence des organismes publics, des inspecteurs, des notaires et des juristes. Les interactions entre les dirigeants de l'entreprise et les salariés ne sont pas prises en compte. Toutes les procédures requises par la loi ou dans la pratique pour l'enregistrement de la propriété sont recensées, même s'il est possible de s'en dispenser dans des cas exceptionnels. On suppose que l'acquéreur choisit la solution légale la plus rapide et adoptée par la majorité des propriétaires. Bien que l'acquéreur puisse faire appel à des juristes ou autres professionnels, si nécessaire, au cours du processus d'enregistrement, on supposera qu'il ne recourt pas à un intermédiaire extérieur, sauf si la loi ou les pratiques habituelles l'exigent.

DÉLAIS

Les délais sont exprimés en jours civils et tiennent compte de la durée médiane indiquée par les avocats spécialisés en droit de la propriété, les notaires ou les agents de la conservation foncière indiquent comme étant nécessaire pour l'accomplissement d'une procédure. On suppose que le délai minimum requis pour l'accomplissement d'une procédure est d'un jour. Les procédures peuvent être effectuées simultanément, mais ne peuvent pas commencer le même jour. On suppose que l'acquéreur ne perd pas de temps et s'emploie sans tarder à effectuer toutes les procédures restantes. Si une procédure peut être

TABLEAU 12.5

Qu'évalue l'indicateur Transfert de propriété ?

Procédures pour le transfert légal du titre d'un bien immobilier (nombre)

- Pré-enregistrement (par exemple, vérification de l'existence de privilèges, signature devant notaire des accords de vente, règlement des droits de mutation immobilière)
- Enregistrement dans la plus grande ville économique du pays
- Post-enregistrement (par exemple, enregistrement du titre auprès de la municipalité)

Délai nécessaire pour l'accomplissement de chaque procédure (jours civils)

- Ne comprend pas le temps passé à rassembler les informations
- Chaque procédure commence un jour différent
- La procédure est achevée à la réception du document final
- Aucun contact préliminaire avec les administrations

Frais à prévoir pour l'accomplissement de chaque procédure (% de la valeur du bien)

- Coûts officiels uniquement, pas de pot-de-vin
- Taxes sur la valeur ajoutée et impôts sur les plus-values non compris

Source : Base de données Doing Business.

accélérée moyennant un coût supplémentaire, c'est la procédure la plus rapide et utilisée par la majorité des propriétaires qui est choisie. Si des procédures peuvent être accomplies simultanément, on supposera qu'elles le sont ; de même, on supposera que les parties concernées sont, dès le début, au fait de toute la réglementation ainsi que de l'enchaînement des opérations. Le temps consacré à recueillir des informations n'est pas comptabilisé.

COÛT

Le coût est exprimé en pourcentage de la valeur de la propriété, considérée comme étant équivalente à 50 fois le revenu par habitant. Seuls les coûts officiels sont comptabilisés, y compris les honoraires, les droits de transfert, les droits de timbre et autres versements à effectuer à la conservation foncière, aux notaires, aux organismes publics ou à des juristes. Compte n'est pas tenu des impôts ou taxes divers, tels que l'impôt sur les plus-values ou la taxe sur la valeur ajoutée, dans l'évaluation du coût. Les coûts à la charge de l'acquéreur, et ceux qui sont à la charge du vendeur, sont inclus. Lorsque les évaluations provenant de différentes sources sont différentes, on en retient la valeur médiane.

Tous les renseignements détaillés sur l'enregistrement des biens sont fournis, pour chaque économie, à l'adresse suivante : <http://www.doingbusiness.org>.

OBTENTION DE PRÊTS

Doing Business évalue la protection juridique des emprunteurs et des prêteurs, ainsi que le partage des informations sur le crédit. La première série d'indicateurs décrit la mesure

dans laquelle les lois sur le nantissement et la faillite facilitent l'obtention de prêts. La seconde série mesure la couverture, l'étendue, la qualité et l'accessibilité des informations sur le crédit qu'il est possible d'obtenir auprès des registres publics ou privés sur le crédit (tableau 12.6).

Les données relatives à la protection juridique des emprunteurs et des prêteurs sont recueillies par le biais d'une enquête effectuée auprès de juristes spécialisés dans la finance et vérifiées par l'analyse des lois et règlements, ainsi qu'en s'appuyant sur des sources d'information publiques concernant les lois sur le nantissement et la faillite. Les données relatives au partage des informations sur le crédit sont collectées en deux étapes. En premier lieu, les autorités de contrôle bancaire et les sources d'information publiques sont consultées afin de confirmer qu'il existe des registres publics et des registres privés d'information sur le crédit. En second lieu, une enquête approfondie sur la structure du registre public ou privé sur le crédit, de la législation et des règles afférentes est effectuée le cas échéant. Les réponses à l'enquête sont vérifiées par le biais de plusieurs séries de communications destinées à en assurer le suivi auprès des personnes interrogées ; des tiers et des sources publiques sont également consultés. Les données de l'enquête sont corroborées par le biais de téléconférences ou de visites sur place dans tous les pays.

INDICE DE FIABILITÉ DE DROITS DES CRÉANCIERS ET EMPRUNTEURS

Cet indice mesure la protection juridique des emprunteurs et des créanciers, et évalue dans quelle mesure les lois sur le nantissement

et la faillite facilitent le prêt. Deux scénarios sont présentés afin d'évaluer le système des sûretés ; ces scénarios font intervenir un emprunteur octroyant une garantie, l'entreprise ABC, et l'organisme prêteur BizBank, le créancier nanti.

Plusieurs hypothèses sont émises sur l'emprunteur et le créancier :

- ABC est une entreprise nationale à responsabilité limitée.
- Le siège d'ABC, ainsi que son seul centre d'activité, est situé dans la plus grande ville économique du pays.
- Afin de financer ses projets d'expansion commerciale, ABC obtient un prêt de BizBank dont le montant est égal à 10 fois le revenu par habitant en monnaie nationale.
- Aussi bien ABC que BizBank sont des entreprises détenues à 100 % par des ressortissants du pays.

Les scénarios comportent également deux hypothèses ; dans l'hypothèse A, ABC accorde à BizBank un nantissement sur une catégorie de biens meubles renouvelables, par exemple des comptes débiteurs ou l'inventaire. ABC souhaite conserver la possession et le titre de la garantie. Dans les pays dans lesquelles la loi ne permet pas d'octroyer des sûretés mobilières sans dépossession sur des biens meubles renouvelables, ABC et BizBank utilisent un dispositif fiduciaire de transfert de propriété (ou un dispositif équivalent aux sûretés mobilières sans dépossession).

Dans l'hypothèse B, ABC accorde à BizBank une charge ou une combinaison de charges, telle qu'une charge d'entreprise ou une charge flottante, sur la totalité ou quasi-totalité de ses actifs. ABC conserve la possession et le titre des actifs.

L'indice de fiabilité des garanties comprend 8 aspects liés à la protection juridique

accordée par le droit des sûretés et deux aspects liés au droit de la faillite. La note 1 est attribuée pour chacun des aspects suivants de la législation :

- Toute entreprise peut utiliser des biens meubles renouvelables comme sûreté, tout en en conservant le titre, et toute institution financière peut accepter ce type de bien comme garantie.
- La loi permet à une entreprise d'accorder un nantissement dans une catégorie unique de biens meubles renouvelables (par exemple, des comptes débiteurs ou l'inventaire) sans exiger une description spécifique des actifs garantis.
- La loi permet à une entreprise d'accorder un nantissement sur la totalité ou la quasi-totalité de ses actifs, sans exiger une description spécifique des actifs garantis.
- Une sûreté peut porter également sur des biens futurs ou acquis par la suite, et s'appliquer automatiquement aux fruits, produits ou remplacements du bien d'origine.
- Une description générale de la dette ou de l'obligation est permise dans les accords de garantie et les documents d'enregistrement, afin que tous les types d'obligations et de créances puissent être garantis, les parties prenantes pouvant déterminer un montant maximum et non un montant spécifique.
- Un registre des garanties est opérationnel ; unifié sur le plan géographique et par type d'actif, il est classé suivant le nom du débiteur.
- En cas de défaut de paiement en dehors d'une procédure d'insolvabilité, la priorité est accordée aux créances garanties (avant le paiement des impôts et des salariés par exemple).
- En cas de liquidation d'une entreprise, la priorité est accordée aux créances

garanties (avant le paiement des impôts et des salariés par exemple).

- Lorsqu'un débiteur entame une procédure de redressement judiciaire, les créances garanties ne sont pas soumises à un sursis automatique ni à un moratoire sur les procédures d'exécution.
- La loi permet aux parties de convenir, dans le cadre d'un accord de garantie, que le prêteur puisse faire valoir l'exécution de ses sûretés par voie extrajudiciaire.

Les valeurs de l'indice sont comprises entre 0 et 10. Les valeurs élevées indiquent que les lois sur les sûretés et la faillite sont mieux adaptées au développement de l'obtention de prêts.

INDICE SUR LA QUALITÉ DE L'INFORMATION SUR LE CRÉDIT

Cet indice évalue les règles qui affectent l'étendue, l'accessibilité et la qualité de l'information sur le crédit qu'il est possible de trouver dans les registres publics ou privés d'information sur le crédit. La note 1 est attribuée pour chacun des 6 éléments suivants se rapportant au registre public et/ou privé sur le crédit :

- Les informations aussi bien positives (comme par exemple le montant des emprunts et les modalités de remboursement à l'échéance) que négatives (concernant par exemple les paiements en retard, le nombre et le montant des défauts de remboursement ou toute faillite) sont diffusées.
- Les informations sur le crédit octroyées aux entreprises, comme aux particuliers, sont diffusées.
- Les données statistiques provenant de détaillants, de fournisseurs ou de services d'utilité publique en plus des institutions financières sont diffusées.
- Un historique des données statistiques sur plus de deux ans est diffusé. Les registres ne conservant pas les données relatives aux défauts de paiement dès que le remboursement a été effectué obtiennent la note 0 pour cet indicateur.
- Les données statistiques sur les prêts inférieurs à 1 % du revenu par habitant sont diffusées. Un registre doit disposer d'une couverture minimale de 1 % de la population adulte pour obtenir la note 1 pour cet indicateur.
- La réglementation garantie aux emprunteurs le droit d'accéder à leur dossier dans le principal registre de l'économie.

Les valeurs de l'indice sont comprises entre 0 et 6. Les valeurs élevées indiquent que l'on dispose de plus d'informations sur le crédit, et par conséquent que les décisions en

TABLEAU 12.6

Qu'évalue l'indicateur Obtention de prêts ?

Indice de droits des créanciers et emprunteurs (0-10)

- Protection des droits des emprunteurs et des créanciers au moyen de lois sur les sûretés et la faillite
- Nantissement en matière de valeurs mobilières

Étendue de qualité de l'information sur le crédit (0-6)

- Portée et accessibilité des informations sur le crédit diffusées par des registres publics et privés sur le crédit
- Qualité de données diffusées par des registres publics et privés sur le crédit

Taux de couverture du registre public sur le crédit (% des adultes)

- Nombre de particuliers et d'entreprises inscrits dans un registre public sur le crédit, en pourcentage de la population adulte

Taux de couverture du registre privé sur le crédit (% des adultes)

- Nombre de particuliers et d'entreprises inscrits dans un registre privé sur le crédit, en pourcentage de la population adulte

matière de prêts sont facilitées si l'on consulte un registre public ou si l'on s'adresse à un registre privé. Si le registre n'est pas opérationnel ou si sa couverture est inférieure à 0,1 % de la population adulte, la note obtenue pour la qualité de l'information sur le crédit est 0.

En Turquie, par exemple, il existe à la fois un registre public et un registre privé. Ces deux registres diffusent des informations positives et négatives (d'où la note 1). Le registre privé ne diffuse que des informations sur les particuliers, tandis que le registre public diffuse des informations à la fois sur les entreprises et sur les particuliers (d'où la note 1). Les deux bureaux mettent en commun leurs informations uniquement avec des institutions financières, et aucune donnée n'est recueillie auprès des distributeurs et des services publics (d'où la note 0). Le registre privé diffuse des données chronologiques couvrant plus de deux ans (d'où la note 1). Le registre public collecte des données relatives aux prêts supérieurs ou égaux à 3 493 dollars (soit 44 % du revenu par habitant), tandis que le registre privé collecte l'information relative aux prêts de tous montants (d'où la note 1). Les emprunteurs disposent du droit d'accès aux données les concernant auprès des registres privé et public (d'où la note 1). Pour la Turquie, cela fait une note totale de 5.

COUVERTURE DU REGISTRE PUBLIC SUR LE CRÉDIT

L'indicateur de couverture du registre public représente le nombre de particuliers et d'entreprises recensés dans le registre public et pour lesquels on dispose d'informations à jour sur l'historique de remboursement, sur les dettes impayées ou les crédits en cours pendant les 5 dernières années. Ce nombre est exprimé en pourcentage de la population adulte (les personnes âgées de plus de 15 ans, d'après les indicateurs établis par la Banque mondiale dans l'édition 2008 du rapport *World Development Indicators*). Le registre public sur le crédit se définit comme une base de données gérée par le secteur public, généralement par la banque centrale ou par l'autorité responsable du contrôle des banques, qui rassemble des informations sur la solvabilité des emprunteurs (particuliers ou entreprises) dans le système financier pour les tenir à la disposition des institutions financières. S'il n'y a pas de registre public, la valeur de la couverture est égale à 0.

COUVERTURE DU REGISTRE PRIVÉ SUR LE CRÉDIT

L'indicateur de couverture du registre privé représente le nombre de particuliers et d'en-

treprises recensés dans les registres privés sur le crédit et pour lesquels on dispose d'informations à jour sur l'historique de remboursement, sur les dettes impayées ou sur les crédits en cours. Ce nombre est exprimé en pourcentage de la population adulte (les personnes âgées de plus de 15 ans, d'après les indicateurs établis par la Banque mondiale dans l'édition 2008 du rapport *World Development Indicators*). Le registre privé sur le crédit se définit comme une entreprise privée ou une organisation à but non lucratif qui gère une base de données sur la solvabilité des emprunteurs (particuliers ou entreprises) dans le système financier et qui facilite les échanges d'informations en matière de crédit entre les banques, les autres type d'institutions financières. Ne sont pas pris en compte les bureaux d'investigation sur le crédit et les sociétés d'information sur le crédit qui ne prennent pas une part directe dans les échanges d'informations entre les banques et les autres institutions financières. S'il n'y a pas de registre privé, la valeur de la couverture est 0.

Tous les renseignements détaillés pour l'obtention de crédits sont fournis, pour chaque économie, à l'adresse suivante : <http://www.doingbusiness.org>. Cette méthodologie a été mise au point par Djankov, McLiesh et Shleifer (2007) et a été adoptée pour le présent rapport avec des changements mineurs.

PROTECTION DES INVESTISSEURS

Doing Business évalue le niveau de protection des actionnaires minoritaires contre l'utilisation des actifs de la société par les dirigeants à des fins personnelles. Les indicateurs distinguent 3 aspects de la protection des investisseurs : la transparence des transactions entre parties intéressées (indice de divulgation de l'information), la responsabilité légale des dirigeants (indice de responsabilité des dirigeants) et, la possibilité pour les actionnaires de poursuivre en justice les dirigeants et administrateurs pour mauvaise gestion (indice de facilité des poursuites intentées par les actionnaires) (tableau 12.7). Les données proviennent d'une enquête effectuée auprès des juristes spécialisés en droit des sociétés et reposent sur la réglementation boursière, le droit des sociétés, et les règles de procédure civile.

Pour assurer la comparabilité des données d'une économie à l'autre, plusieurs hypothèses concernant l'entreprise et les transactions ont été retenues.

HYPOTHÈSES RELATIVES À L'ENTREPRISE

L'entreprise (Acheteur) :

- Est cotée en bourse, dans le marché boursier le plus important du pays. Si le nombre d'entreprises de ce type cotées dans ce marché est inférieur à 10, ou si le pays ne dispose pas de marché boursier, on suppose que l'acquéreur est une grande entreprise privée comptant de nombreux actionnaires.
- Est dirigée par un conseil d'administration et par un président directeur général (PDG) légalement habilité à agir au nom de l'Acheteur, lorsque cela est autorisé, même si la loi en vigueur ne le stipule pas de façon spécifique.
- Est un producteur de produits alimentaires.
- Possède son propre réseau de distribution.

HYPOTHÈSES SUR LA TRANSACTION

- M. James est actionnaire majoritaire et siège au conseil d'administration de l'entreprise. Il détient 60 % des parts d'Acheteur et a choisi 2 des 5 membres du conseil d'administration.
- M. James détient également 90 % des parts du Vendeur, une entreprise qui gère une chaîne de distribution d'articles de quincaillerie. Cette entreprise a récemment fermé un nombre élevé de magasins.
- M. James propose à l'Acheteur de racheter le parc de camions inutilisés du Vendeur, afin de développer la distribution de ses produits alimentaires. L'acquéreur accepte cette proposition. Le montant de la transaction s'élève à 10 % du capital de l'Acheteur, soit un montant supérieur à la valeur de réalisation des actifs.
- La transaction proposée s'inscrit dans les activités normales de l'entreprise et relève de son autorité.
- L'Acheteur engage la transaction. Toutes les autorisations nécessaires sont obtenues et toutes les déclarations requises sont effectuées (autrement dit, la transaction n'est pas frauduleuse).
- Cette transaction est préjudiciable pour l'Acheteur. Les actionnaires intentent alors une action en justice contre M. James et les autres parties qui ont approuvé la transaction.

INDICE DE DIVULGATION DE L'INFORMATION

L'indice de divulgation comprend les 5 éléments suivants :

- Quel organe de l'entreprise peut, vis à vis de la loi, donner une autorisation valable pour que la transaction puisse avoir lieu.

TABLEAU 12.7

Qu'évalue l'indicateur Protection des investisseurs ?**Indice de divulgation de l'information (0–10)**

- Qui est habilité à approuver des opérations entre personnes apparentées
- Conditions de divulgation de l'information en cas d'opérations entre parties apparentées

Indice de responsabilité des dirigeants (0–10)

- Capacité des actionnaires de tenir pour responsable la partie intéressée et l'organe ayant autorisé la transaction, en cas d'opérations entre parties apparentées
- Recours légaux disponibles (dommages-intérêts, remboursement de bénéfices, amendes et peines de prison)
- Possibilité pour les actionnaires d'intenter directement ou indirectement une action en justice

Indice de facilité des poursuites intentées par les actionnaires (0–10)

- Documents et informations disponibles au cours du procès
- Accès direct à des documents internes de l'entreprise, et utilisation des services d'un inspecteur public, sans déposer de plainte auprès d'un tribunal

Indice de protection des investisseurs (0–10)

- Moyenne simple de l'indice de divulgation de l'information, de l'indice de la responsabilité des dirigeants et de l'indice de facilité des poursuites intentées par les actionnaires

Source : Base de données Doing Business.

La note 0 est attribuée si c'est uniquement le PDG ; la note 1 si le conseil d'administration ou les actionnaires doivent voter, M. James étant autorisé à voter ; la note 2 si le conseil d'administration doit voter, M. James n'y étant pas autorisé, 3 si les actionnaires doivent voter, M. James n'y étant pas autorisé.

- La divulgation immédiate de la transaction au public, aux autorités de contrôle ou aux actionnaires, est obligatoire. La note 0 est attribuée si la divulgation n'est pas obligatoire ; la note 1 si la divulgation des conditions de la transaction est obligatoire, mais pas celle du conflit d'intérêt de M. James ; la note 2 si la divulgation d'information sur les conditions de la transaction et le conflit d'intérêt de M. James est obligatoire.
- La divulgation dans le rapport annuel est obligatoire. La note 0 est attribuée si la divulgation n'est pas obligatoire ; la note 1 si la divulgation d'information sur les conditions de la transaction est obligatoire, mais pas celle sur le conflit d'intérêt de M. James ; la note 2 si la divulgation d'information sur les conditions de la transaction et le conflit d'intérêt de M. James est obligatoire.
- M. James est tenu de divulguer son intérêt dans la transaction au conseil d'administration. La note 0 est attribuée si la divulgation n'est pas obligatoire ; la note 1 si la divulgation d'information générale sur l'existence d'un conflit d'intérêt est obligatoire, mais sans qu'il soit nécessaire d'apporter des précisions ; la note 2 si la divulgation doit être complète et préciser l'ensemble des éléments matériels

liés à l'intérêt que M. James a dans la transaction entre le vendeur et l'acquéreur.

- Un organisme extérieur, par exemple un commissaire aux comptes extérieur, doit examiner la transaction avant qu'elle n'ait lieu (la note 0 est attribuée si la réponse est non, et la note 1 si la réponse est oui).

L'indice varie entre 0 et 10 ; plus la valeur est élevée, plus important est le niveau de divulgation de l'information. En Pologne, par exemple, le conseil d'administration est tenu de sanctionner la transaction, et M. James n'a pas le droit de vote (d'où la note 2). L'acquéreur est tenu de divulguer immédiatement toutes les informations relatives à la valeur des actions, y compris celles liées au conflit d'intérêt (d'où la note 2). Dans son rapport annuel, l'acquéreur doit également divulguer les conditions de la transaction ainsi que l'intérêt que M. James a dans la transaction entre le vendeur et l'acquéreur (d'où la note 2). Avant la transaction, M. James est tenu de divulguer tout conflit d'intérêt le concernant aux autres membres du conseil d'administration, mais il ne doit pas donner des précisions (d'où la note 1). La Pologne n'exige pas qu'un organisme extérieur examine la transaction (d'où la note 0). La Pologne totalise la note de 7 pour l'indice de divulgation de l'information.

INDICE MESURANT LA RESPONSABILITÉ DES DIRIGEANTS

Cet indice comprend les 7 éléments suivants :

- Possibilité pour l'actionnaire de poursuivre en justice M. James pour les dommages causés à l'entreprise du fait de la transaction. La note 0 est attribuée si la responsabilité de M. James ne peut pas être engagée ou si elle ne peut l'être qu'en

cas de fraude ou de mauvaise foi ; la note 1 si la responsabilité de M. James peut être engagée uniquement s'il a influencé l'approbation de la transaction ou s'il a fait preuve de négligence ; la note 2 si la responsabilité de M. James peut être engagée lorsque la transaction n'est pas équitable ou lorsqu'elle porte préjudice aux autres actionnaires.

- Possibilité pour l'actionnaire de poursuivre en justice l'organe de l'entreprise ayant autorisé la transaction (PDG ou conseil d'administration) pour les dommages causés à l'entreprise du fait de la transaction. La note 0 est attribuée si la responsabilité de cet organe ne peut pas être engagée ou si elle ne peut l'être qu'en cas de fraude ou de mauvaise foi ; la note 1 si cet organe a fait preuve de négligence ; la note 2 si la responsabilité de cet organe peut être engagée lorsque la transaction n'est pas équitable ou lorsqu'elle porte préjudice aux autres actionnaires.
- Possibilité pour l'actionnaire de demander l'annulation de la transaction. La note 0 est attribuée si l'annulation ne peut pas être obtenue ou si elle ne peut l'être qu'en cas de fraude ou de mauvaise foi ; la note 1 si l'annulation est possible lorsque la transaction est abusive ou porte préjudice aux autres actionnaires ; la note 2 si l'annulation est possible lorsque la transaction n'est pas équitable ou entraîne un conflit d'intérêt.
- M. James paie des dommages-intérêts pour le préjudice subi par l'entreprise par suite d'une plainte remportée par un actionnaire (la note 0 est attribuée si la réponse est non, la note 1 si la réponse est oui).
- M. James rembourse les bénéfices qu'il a dégagés de la transaction (la note attribuée est 0 si la réponse est non, 1 si la réponse est oui).
- M. James peut être passible d'une amende et d'une peine de prison (la note attribuée est 0 si la réponse est non, 1 si la réponse est oui).
- Possibilité pour les actionnaires d'intenter, personnellement ou au nom de la société, une action en justice en raison du préjudice subi par l'entreprise du fait de la transaction. La note 0 est attribuée si les poursuites ne sont pas possibles ou si elles ne le sont que pour les actionnaires détenant plus de 10 % du capital social de l'entreprise ; la note 1 si les poursuites sont possibles, personnellement ou au nom de la société, pour les actionnaires qui détiennent une part inférieure ou égale à 10 % du capital social de l'entreprise.

L'indice varie entre 0 et 10 ; plus la valeur est élevée, plus grande est la responsabilité des dirigeants. Au Panama, par exemple, pour que M. James soit jugé responsable, il est nécessaire que le demandeur prouve que M. James a influencé l'organe qui a autorisé la transaction ou qu'il a fait preuve de négligence (d'où la note 1). Pour que la responsabilité des autres administrateurs soit engagée, le demandeur doit prouver qu'ils ont fait preuve de négligence (d'où la note 1). La transaction en cause ne peut pas être annulée (d'où la note 0). Si la responsabilité de M. James est engagée, il doit verser des dommages-intérêts (d'où la note 1), mais il n'est pas tenu de rembourser les bénéfices qu'il a dégagés de la transaction (d'où la note 0). Ni amendes ni peines de prison ne peuvent être infligées à M. James (d'où la note 0). Les actionnaires détenant une part du capital social inférieure ou égale à 10 % peuvent engager des poursuites directes (d'où la note 1). Panama totalise une note de 4 pour l'indice de responsabilité des dirigeants.

INDICE DE FACILITÉ DES POURSUITES INTENTÉES PAR LES ACTIONNAIRES

Cet indice comprend les 6 éléments suivants :

- L'ensemble des documents mis à la disposition du demandeur par le défendeur et les témoins pendant le procès. La note 1 est attribuée à chacun des types de documents suivants : les éléments sur lesquels le défendeur a déclaré souhaiter baser sa défense ; les éléments qui constituent une preuve directe de certains faits mentionnés dans la requête du demandeur ; toute information ayant un rapport avec l'objet de la requête ; et tout élément susceptible d'apporter des informations utiles.
- Le demandeur a la possibilité d'interroger directement le défendeur et les témoins au cours du procès. La note 0 est attribuée si la réponse est non ; la note 1 si la réponse est oui et accompagnée de l'accord préalable du juge sur les questions ; la note 2 si la réponse est oui et sans accord préalable.
- Le demandeur peut obtenir divers documents pertinents provenant du défendeur sans en préciser la nature (la note 0 est attribuée si la réponse est non ; la note 1 si la réponse est oui).
- Les actionnaires qui détiennent une part inférieure ou égale à 10 % du capital social de l'entreprise peuvent demander la nomination d'un inspecteur pour enquêter sur la transaction entre Acheteur et Vendeur sans déposer de plainte auprès d'un tribu-

nal (la note 0 est attribuée si la réponse est non ; la note 1 si la réponse est oui).

- Les actionnaires qui détiennent une part inférieure ou égale à 10 % du capital social de l'entreprise ont le droit d'examiner les documents de la transaction avant de déposer plainte (la note 0 est attribuée si la réponse est non ; la note 1 si la réponse est oui).
- L'étendue de la charge de la preuve est la même au civil qu'au pénal (la note 0 est attribuée si la réponse est non ; la note 1 si la réponse est oui).

L'indice varie entre 0 et 10 ; plus la valeur en est élevée, plus grande est la possibilité pour les actionnaires de contester la transaction. En Grèce, par exemple, le demandeur peut avoir accès aux documents sur lesquels le défendeur a l'intention de fonder sa défense et qui constituent des preuves directes des faits qui figurent dans la demande du plaignant (d'où la note 2). Le demandeur peut interroger le défendeur et les témoins durant le procès, mais uniquement après avoir obtenu l'accord du tribunal sur les questions (d'où la note 1). Le demandeur doit préciser la nature des documents qu'il veut consulter, comme par exemple le contrat de vente entre Vendeur et Acheteur en date du 15 juillet 2006. Il ne peut pas se contenter de demander des documents de manière générale (par exemple, tous les documents relatifs à la transaction) (d'où la note 0). Tout actionnaire détenant 5 % de la part du capital social détenue par l'Acheteur peut demander que les éléments établissant la mauvaise gestion de M. James et le PDG soient examinés par un inspecteur public, sans tenter une action en justice (d'où la note 1). Tout actionnaire peut examiner les documents de la transaction avant de décider de porter plainte ou non (d'où la note 1). Les exigences en matière de preuve sont les mêmes au civil et au pénal (d'où la note 0). La Grèce totalise une note de 5 pour l'indice de facilité des poursuites intentées par les actionnaires.

INDICE DE PROTECTION DES INVESTISSEURS

On obtient l'indice de protection des investisseurs en calculant la moyenne de l'indice de divulgation de l'information, de l'indice de responsabilité des dirigeants et de l'indice de facilité des poursuites intentées par les actionnaires. Cet indice varie entre 0 et 10 ; plus la valeur en est élevée, plus grande est la protection des investisseurs.

Toutes les informations détaillées pour la protection des investisseurs sont fournies, pour chaque économie, à l'adresse suivante : <http://www.doingbusiness.org>. Cette méthodologie a été mise au point par Djankov, La Porta, López-de-Silanes et Shleifer (2008).

PAIEMENT DES TAXES ET IMPÔTS

Doing Business recense les taxes, impôts et cotisations obligatoires qu'une entreprise moyenne doit payer ou qui lui sont retenues chaque année, et évalue les démarches administratives nécessaires pour leur paiement. Les taxes, impôts et cotisations recensés comprennent notamment : l'impôt sur les bénéfices ou sur le revenu des sociétés, les cotisations sociales et les charges patronales payées par l'employeur, les taxes foncières, les droits de mutation, l'impôt sur les dividendes, l'impôt sur les plus-values, la taxe sur les transactions financières, la taxe d'enlèvement des ordures et les taxes sur les véhicules à moteur et les taxes routières.

Doing Business évalue tous les impôts, taxes et cotisations prélevés par l'État (à tous niveaux, fédéral, régional ou local) qui s'appliquent aux entreprises type et ont des répercussions sur leurs déclarations de revenu. En agissant de la sorte, *Doing Business* va au-delà de la définition traditionnelle des taxes et impôts : les taxes et impôts, tels qu'ils sont définis aux fins des comptes nationaux, comprennent uniquement les paiements obligatoires sans contrepartie versés aux administrations publiques (tableau 12.8). *Doing Business* se démarque de cette définition du fait qu'il mesure les impôts qui affectent les comptes de l'entreprise et non ceux de l'État. Les principales différences concernent les charges salariales et la taxe sur la valeur ajoutée. La mesure effectuée par *Doing Business* prend en compte les cotisations obligatoires versées par l'employeur à un fonds de pension défini ou à une caisse d'assurance pour les employés. L'indicateur tient compte, par exemple, du régime de retraite obligatoire et de l'assurance d'indemnisation des salariés en vigueur en Australie ; en sont exclues les taxes sur la valeur ajoutée car elles n'ont pas de répercussion sur les bénéfices comptables des entreprises, autrement dit, elles ne figurent pas dans les comptes de résultat.

Doing Business a élaboré un scénario pour mesurer les taxes et les contributions versées par une entreprise type, ainsi que la complexité du régime fiscal d'une économie. Ce scénario repose sur un ensemble d'états financiers et d'hypothèses sur les transactions

TABLEAU 12.8

Qu'évalue l'indicateur Paiement des taxes et impôts ?**Paiement des taxes et impôts pour une entreprise manufacturière, en 2007 (nombre par an)**

- Nombre total de taxes, impôts et cotisations versés, y compris les taxes sur la consommation (taxe sur la valeur ajoutée, taxe sur les ventes ou impôts sur biens et services)
- Mode et fréquence de paiement

Délai nécessaire pour s'acquitter des 3 taxes principales (nombre d'heures par an)

- Impôts sur les bénéfices, taxes sur la consommation, contributions et charges sociales : nombre d'heures nécessaires pour préparer et produire les déclarations, et payer les impôts
- Rassembler les informations pour évaluer les taxes à payer
- Préparation et déclaration des impôts auprès des organismes compétents
- Dispositions à prendre pour les paiements ou les prélèvements d'impôt
- Tenir des livres comptables distincts, le cas échéant

Taux d'imposition total (% du bénéfice brut)

- Impôts sur les bénéfices ou sur le revenu des entreprises
- Cotisations sociales et cotisations salariales payées par l'employeur
- Impôts fonciers et droits de mutation immobilière
- Impôts sur les dividendes, sur les plus-values et sur les transactions financières
- Taxes d'enlèvement des ordures, impôt sur les véhicules, taxes routières et autres contributions fiscales

Source : Base de données Doing Business.

effectuées au cours de l'année. Les fiscalistes de chaque économie calculent les taxes et les contributions dues au titre de leur juridiction, sur la base des éléments d'une étude de cas type. Les informations relatives à la fréquence des déclarations, aux audits et aux autres frais liés au respect des obligations fiscales. Le projet est conçu et réalisé en coopération avec PricewaterhouseCoopers.

Pour assurer la comparabilité des données d'une économie à l'autre, plusieurs hypothèses concernant l'entreprise, les taxes, impôts et contributions ont été retenues.

HYPOTHÈSES RELATIVES À L'ENTREPRISE

L'entreprise :

- Est une société à responsabilité limitée imposable. Lorsqu'il existe plus d'un type de société à responsabilité limitée dans le pays concerné, la forme la plus courante de société à responsabilité limitée dans le milieu des entreprises locales est choisie. Les informations concernant cette forme de société sont obtenues auprès de juristes spécialistes en constitution de sociétés ou auprès du service des statistiques.
- A commencé à exercer son activité le 1^{er} janvier 2006. À cette date, elle détenait la totalité de l'actif figurant dans son bilan et avait embauché tout son personnel.
- Exerce ses activités dans la plus grande ville économique du pays.
- Est détenue à 100 % par 5 propriétaires, qui tous sont des ressortissants du pays, en tant que personnes physiques.

- Dispose d'un capital initial équivalent à 102 fois le revenu par habitant à la fin de l'année 2006.
- Exerce des activités générales à caractère industriel ou commercial. Plus spécifiquement, elle produit des pots de fleurs en céramique pour la vente au détail ; ne mène pas d'activités de commerce extérieur et son domaine d'activité ne couvre pas les produits soumis à un régime fiscal particulier, comme par exemple les alcools et le tabac.
- Début 2007, elle possède 2 parcelles de terrain, 1 bâtiment, des machines, du matériel de bureau, des ordinateurs, 1 camion et loue un autre camion.
- Ne remplit pas les conditions requises pour bénéficier d'incitations à l'investissement ou d'avantages particuliers, autres que ceux qui se rapportent à l'âge et à la taille de l'entreprise.
- Emploie 60 salariés : 4 directeurs, 8 adjoints et 48 agents, qui sont tous des ressortissants de ce pays. L'un des directeurs est également propriétaire de l'entreprise.
- Son chiffre d'affaires représente 1 050 fois le revenu par habitant.
- Enregistre des pertes dans sa première année d'exercice.
- Présente une marge brute (avant impôts) de 20 % (ce qui signifie que les ventes représentent 120 % du coût des marchandises vendues).
- Distribue aux propriétaires 50 % de ses bénéfices sous forme de dividendes à la fin de la seconde année.

- Vend avec bénéfice l'une de ses parcelles de terrain au cours de son deuxième exercice.
- Le coût annuel des dépenses en carburant pour ses camions représente deux fois le revenu par habitant.
- Fait l'objet de toute une série d'hypothèses détaillées concernant les dépenses et les transactions normalisant encore davantage ce cas. Toutes les variables de l'état financier sont proportionnelles au revenu par habitant de 2005. Par exemple, le propriétaire, qui est aussi gérant, dépense 10 % du revenu par habitant en déplacements pour le compte de l'entreprise (20 % de ses dépenses sont uniquement de nature privée, 20 % sont des frais de représentation, et 60 % pour des voyages d'affaires).

HYPOTHÈSES RELATIVES AUX TAXES, IMPÔTS ET COTISATIONS

- Toutes les taxes et contributions versées au cours du deuxième exercice (exercice fiscal 2007) sont enregistrées. Les taxes, impôts et cotisations sont considérés distincts s'ils portent un nom différent ou sont perçus par un autre organisme. S'ils portent le même nom et sont perçus par le même organisme, mais le taux d'imposition diffère en fonction de l'entreprise, ils sont comptabilisés comme étant les mêmes taxes, impôts ou cotisations.
- Le nombre de fois que l'entreprise paie des taxes, impôts ou cotisations durant un exercice est égal au nombre d'impôts, taxes ou cotisations différents, multiplié par la fréquence des paiements (ou prélèvements) de chaque taxe, impôt ou cotisation. Sont inclus dans le calcul de la fréquence des versements les paiements (ou prélèvements) anticipés, ainsi que les paiements (ou prélèvements) réguliers.

PAIEMENT DES TAXES ET IMPÔTS

L'indicateur de paiement des taxes et impôts indique le nombre total de taxes, impôts et cotisations payés, le mode de paiement, la fréquence des paiements et le nombre d'organismes concernés dans cette étude de cas type au cours du deuxième exercice. Ceci comprend les taxes sur la consommation versées par l'entreprise, par exemple la taxe sur les ventes ou la taxe sur la valeur ajoutée. Traditionnellement, les taxes sont perçues auprès des consommateurs pour le compte des organismes fiscaux. Bien qu'elles n'aient pas de répercussions sur le compte de résultat de l'entreprise, elles viennent s'ajouter

à la charge administrative que constitue le respect des obligations fiscales et sont de ce fait incluses dans la mesure des paiements de taxes et impôts.

Le nombre de paiements prend en compte les déclarations électroniques. Lorsque les déclarations électroniques sont autorisées et utilisées par la majorité des entreprises de taille moyenne, la taxe ou l'impôt sont comptabilisés comme étant payés une fois par an même si les paiements sont plus fréquents. Pour les taxes et impôts acquittés par des tiers, tels que la taxe sur les intérêts payée par les institutions financières ou la taxe sur les carburants payée par les distributeurs de carburant, un seul paiement est pris en compte, même si les paiements sont plus fréquents. Il s'agit de retenues fiscales ou de taxes versées à la source, qui ne nécessitent aucune déclaration de la part de l'entreprise.

Lorsque 2 taxes, impôts ou cotisations ou plus sont payés ensemble en utilisant le même formulaire, chacun de ces paiements combinés n'est compté qu'une fois. Par exemple, si les cotisations obligatoires pour l'assurance santé et les cotisations de retraite obligatoires sont déclarées et payées ensemble, une seulement de ces cotisations serait prise en compte dans le nombre de paiements.

DÉLAIS

Les délais sont exprimés en heures par exercice. L'indicateur évalue le temps nécessaire à la préparation, à la déclaration et au paiement de trois principaux impôts, taxes et cotisations : l'impôt sur le revenu des entreprises, la taxe sur la valeur ajoutée ou taxe sur les ventes, les impôts liés à l'emploi, notamment les taxes sur les salaires et la main-d'œuvre et les cotisations sociales. Le temps de préparation comprend le temps nécessaire à la collecte de l'ensemble des informations indispensables au calcul des taxes ou impôts à payer. Si l'on doit tenir des livres de compte séparés, ou effectuer des calculs distincts, à des fins

fiscales, le temps nécessaire à ce travail est comptabilisé. On ne comptabilise ce délai supplémentaire que si les activités comptables habituelles ne suffisent pas pour accomplir toutes les tâches comptables requises. Le délai de dépôt comprend le temps nécessaire pour remplir l'ensemble des déclarations fiscales et effectuer tous les calculs. Le délai de paiement est le nombre d'heures nécessaires pour effectuer le paiement en ligne ou au guichet de l'administration fiscale. Si les taxes ou impôts sont payés en personne, le temps d'attente est compris dans le délai.

TAUX D'IMPOSITION TOTAL

Le taux d'imposition global évalue le montant des taxes, impôts et cotisations obligatoires, dont l'entreprise doit s'acquitter au cours de son deuxième exercice, exprimé sous forme de part des bénéfices d'activité. *Doing Business 2009* indique le taux d'imposition de l'exercice 2007. Le montant total des taxes et impôts est la somme des diverses taxes, impôts et cotisations sociales à payer, déduction faite des abattements et exonérations. En sont exclues les taxes retenues à la source (par exemple, l'impôt sur le revenu) ou perçues par l'entreprise et reversées à l'administration fiscale (par exemple, la taxe sur la valeur ajoutée, la taxe sur les ventes ou l'impôt acquitté sur les biens et services) mais qui ne sont pas à la charge de l'entreprise. Les taxes et impôts pris en compte sont divisés en cinq catégories : l'impôt sur les bénéfices ou sur le revenu des sociétés, les cotisations sociales et les autres charges patronales payées par l'employeur (pour lesquelles toutes les cotisations obligatoires sont comprises, même si elles sont payées à un organisme privé tel qu'un fonds de pension mutualiste), impôts fonciers, taxes sur le chiffre d'affaires et autres petites taxes (telles que les redevances municipales et les taxes sur le carburant et les véhicules).

Le taux d'imposition global sert à obtenir une mesure générale du coût de

l'ensemble des taxes et impôts supportés par une entreprise. Il se distingue du taux d'imposition réglementaire, qui se limite à indiquer le facteur à appliquer pour obtenir l'assiette fiscale. Lors du calcul du taux d'imposition total, le montant à verser est divisé par le bénéfice commercial, ce qui est illustré par les données relatives à la Suède (tableau 12.9).

Le bénéfice commercial est, essentiellement, le bénéfice net avant toutes les taxes imposables. Il se distingue de la notion classique du bénéfice avant impôt, énoncé dans les états financiers. Lors du calcul du bénéfice avant impôt, un grand nombre de taxes à la charge de l'entreprise sont déductibles. Lors du calcul du bénéfice commercial, ces taxes ne sont pas déductibles. En conséquence, le bénéfice commercial donne un aperçu clair du bénéfice réel de l'entreprise, avant toutes les taxes encourues au cours de l'exercice fiscal.

Le terme « bénéfice commercial » désigne le chiffre d'affaires de la société moins le prix de revient des marchandises vendues, moins les salaires bruts, moins les charges administratives, moins les dépenses diverses, moins les provisions, plus les plus-values (sur la cession de biens fonciers), moins les charges d'intérêt, plus le revenu d'intérêt et moins les amortissements. Pour calculer les amortissements, la méthode de l'amortissement constant est utilisée sur la base des taux suivants : 0 % pour le terrain, 5 % pour les bâtiments, 10 % pour les machines, 33 % pour les ordinateurs, 20 % pour le matériel de bureau, 20 % pour le camion et 10 % pour les charges de développement de l'entreprise. Le bénéfice commercial se chiffre à 59,4 fois le revenu par habitant.

Cette méthodologie est conforme au modèle des contributions totales (Total Tax Contribution framework) mis au point par PricewaterhouseCoopers. À l'instar de *Doing Business*, ce modèle mesure les taxes à la charge des entreprises, qui affectent

TABLEAU 12.9

Calcul du total à payer pour la Suède

Type de taxe (assiette fiscale)	Taux légal (r)	Assiette fiscale légale (b)	Taxe à payer (a) a = r × b	Bénéfice commercial ¹ (c)	Taux d'imposition total (t) t = a / c
		SKr	SKr	SKr	
Impôt sur le revenu des sociétés	28%	10 352 253	2 898 631	17 619 223	16,50%
Impôt foncier (terrains et bâtiments)	0,38%	26 103 545	97 888	17 619 223	0,60%
Charges sociales (traitements imposables)	32,28%	19 880 222	6 417 336	17 619 223	36,40%
Impôt sur le carburant (prix du carburant)	SKr 3 665 per liter	53 505 liters	196 095	17 619 223	1,10%
TOTAL			9 609 950		54,50%

1. Bénéfices avant tous les impôts.

Source : Base de données *Doing Business*.

leurs comptes de résultats. Cependant, PricewaterhouseCoopers base ses calculs sur des données recueillies auprès des plus grandes entreprises du pays, tandis que *Doing Business* se concentre sur une entreprise moyenne standardisée.

Tous les renseignements détaillés pour le paiement des taxes sont fournis, pour chaque économie, à l'adresse suivante : <http://www.doingbusiness.org>. Cette méthodologie a été mise au point par Djankov, Ganser, McLiesh, Ramalho et Shleifer (2008).

COMMERCE TRANSFRONTALIER

Doing Business recense les règles de procédure à suivre pour l'exportation et l'importation d'une cargaison standard de marchandises par voie maritime (tableau 12.10). Toutes les procédures officielles d'exportation et d'importation sont recensées, depuis l'accord contractuel entre les deux parties jusqu'à la livraison des marchandises, en passant par le temps et le coût nécessaires pour s'acquitter de ces procédures. En outre, tous les documents dont l'opérateur a besoin pour le dédouanement des marchandises sont également recensés. En matière d'exportation, les procédures commencent par le conditionnement des marchandises à l'usine et se terminent au moment de leur expédition du port d'exportation. En matière d'importation, les procédures vont de l'arrivée du navire au port d'arrivée à la livraison des marchandises dans l'entrepôt de l'usine. Les délais et le coût du transport maritime sont exclus. Le règlement est effectué par lettre de crédit, et l'on tient compte des délais, du coût et des documents requis pour l'émission d'une lettre de crédit.

Les compagnies de transit locales, les compagnies maritimes, les commissaires en douane et les autorités portuaires et bancaires fournissent les informations relatives aux documents et coûts requis, ainsi qu'au temps nécessaire pour effectuer chaque procédure. Pour assurer la comparabilité des données d'une économie à l'autre, plusieurs hypothèses concernant l'entreprise et les marchandises faisant l'objet d'échanges internationaux sont retenues.

HYPOTHÈSES RELATIVES À L'ENTREPRISE

L'entreprise :

- Emploie 60 salariés.
- Est située dans la plus grande ville économique du pays.
- Est une société privée à responsabilité limitée. N'exerce pas ses activités dans une

zone franche industrielle d'exportation ni une zone industrielle jouissant de privilèges spéciaux à l'exportation ou à l'importation.

- Est détenue par des ressortissants de ce pays, et aucun de ses propriétaires n'est étranger.
- Exporte plus de 10 % de ses ventes.

HYPOTHÈSES RELATIVES AUX MARCHANDISES IMPORTÉES ET EXPORTÉES

Les marchandises importées et exportées sont transportées par conteneurs à marchandises standard, de 20 pieds. Elles pèsent 10 tonnes et sont évaluées à 20 000 dollars.

Les marchandises :

- Ne sont pas dangereuses et ne comprennent pas d'équipements militaires.
- Ne nécessitent ni réfrigération, ni milieu particulier.
- Ne nécessitent pas de normes de sécurité phytosanitaires et environnementales particulières autres que celles reconnues au niveau international.

DOCUMENTS

Tous les documents nécessaires à l'importation et à l'exportation de marchandises sont recensés. On suppose que les deux parties se sont déjà mises d'accord sur le contrat et qu'elles l'ont signé. Les documents nécessaires pour obtenir l'autorisation des ministères, de la douane, des autorités portuaires et du terminal de conteneurs, des services de santé et de contrôle technique et des banques sont pris en considération. Étant donné que le paiement est effectué par lettre de crédit, compte est également tenu de tous les documents exigés par les banques pour l'émission ou l'obtention d'une lettre de crédit. Sont exclus les documents qui sont renouvelés au minimum tous les ans, et qu'il n'est pas nécessaire de renouveler pour chaque expédition (par exemple, l'attestation justifiant de la régularité de la situation fiscale).

DÉLAIS

Les délais sont exprimés en jours civils. La durée d'une procédure est calculée de son début jusqu'à son achèvement. Lorsqu'une procédure peut être accélérée moyennant un coût supplémentaire et est accessible à toutes les entreprises, le procédé le plus rapide est retenu. Les procédures accélérées applicables à des entreprises situées dans une zone franche industrielle d'exportation ne sont pas prises en compte parce qu'elles ne sont pas accessibles à toutes les entreprises commerciales. En outre, la durée du transport maritime

TABLEAU 12.10

Qu'évalue l'indicateur Commerce transfrontalier ?

Documents nécessaires à l'import et à l'export (nombre)

- Documents bancaires
- Documents de dédouanement
- Documents de manutention dans les ports et terminaux
- Documents de transport

Délais à l'import et à l'export (jours)

- Obtention de tous les documents
- Transport terrestre
- Dédouanement et inspections
- Manutention dans les ports et terminaux
- Ne comprend pas la durée du transport maritime

Coût à l'import et à l'export (en dollars par conteneur)

- Obtention de tous les documents
- Transport terrestre
- Dédouanement et inspections
- Manutention dans les ports et terminaux
- Coûts officiels uniquement, pas de pot-de-vin ni tarifs

Source : Base de données *Doing Business*.

n'est pas non plus prise en compte. On suppose que ni l'exportateur ni l'importateur ne perdront de temps, et que chacun s'efforcera d'accomplir toutes les procédures restantes sans attendre. Les procédures pouvant être effectuées conjointement sont considérées comme étant simultanées. Le temps d'attente entre les procédures (par exemple, pendant le déchargement de la cargaison) est compris dans le calcul.

COÛT

Le coût, exprimé en dollars, correspond aux frais perçus pour un conteneur de 20 pieds. Tous les frais relatifs aux procédures d'exportation et d'importation des marchandises sont pris en compte, y compris les coûts engagés pour les documents, les frais administratifs liés au dédouanement et aux contrôles techniques, les frais de manutention dans les terminaux et les frais de transports terrestres. Le calcul des coûts ne couvre pas les droits de douane ni les frais de transport maritime. Seuls les coûts officiels sont recensés.

Tous les renseignements détaillés pour le commerce transfrontalier sont fournis, pour chaque économie, à l'adresse suivante : <http://www.doingbusiness.org>. Cette méthodologie a été mise au point par Djankov, Freund et Pham (à paraître) et est adoptée pour le présent rapport avec des changements mineurs.

EXÉCUTION DES CONTRATS

Les indicateurs relatifs à l'exécution des contrats mesurent l'efficacité du système judiciaire en matière de résolution de litiges commerciaux (tableau 12.11). Les données sont établies en suivant, étape par étape, l'évolution d'un litige de paiement commercial devant les tribunaux locaux. Les données sont rassemblées à partir de l'étude des codes de procédure civile et autres réglementations judiciaires, ainsi qu'à partir d'enquêtes réalisées par des avocats locaux spécialisés en contentieux commercial (et, dans un pays sur quatre, également par des juges). Le nom du tribunal compétent dans chaque économie — le tribunal de la plus grande ville économique qui est compétent pour des affaires commerciales d'une valeur représentant 200 % du revenu par habitant — est publié à l'adresse <http://www.doingbusiness.org>.

HYPOTHÈSES RELATIVES AU LITIGE

- Le montant de la plainte représente 200 % du revenu national par habitant.
- Le litige concerne une transaction légale entre deux entreprises (acqureur et vendeur) situées dans la plus grande ville économique du pays. Le vendeur vend à l'acqureur des marchandises pour un montant équivalent à 200 % du revenu national par habitant. Après livraison des marchandises à l'acqureur par le vendeur, l'acqureur refuse d'acquitter le montant dû en contrepartie des marchandises. Selon lui, la qualité des marchandises livrées n'est pas satisfaisante.
- Le vendeur (le demandeur) poursuit l'acqureur en justice (le défendeur) pour recouvrer le montant dû en vertu du contrat de vente (c'est-à-dire l'équivalent de 200 % du revenu national par habitant). L'acqureur rejette la demande du vendeur, en invoquant la qualité insatisfaisante des marchandises livrées. La demande est contestée sur le fond.
- Un tribunal de la plus grande ville économique du pays, compétent en matière de litiges commerciaux d'un montant équivalent à 200 % du revenu par habitant, tranche le litige.
- Le vendeur demande la saisie conservatoire des biens de l'acqureur avant que le jugement ne soit rendu, de peur que l'acqureur ne devienne insolvable durant le procès.
- Des experts émettent un avis sur la qualité des marchandises livrées. S'il est d'usage, dans le pays, pour les parties d'appeler

des témoins ou de nommer des experts afin qu'ils se prononcent sur la qualité des marchandises, chacune des parties appelle un témoin ou nomme un expert. S'il est d'usage, pour le juge, de nommer un expert indépendant afin que celui-ci se prononce sur la qualité des marchandises, le juge en nomme un. Dans ce cas, le juge n'autorise pas l'opposition au témoignage d'experts.

- Le jugement est rendu à 100 % en faveur du vendeur : le juge décide que la qualité des marchandises est satisfaisante et que l'acqureur doit payer le prix convenu (c'est-à-dire l'équivalent de 200 % du revenu par habitant).
- L'acqureur ne fait pas appel de la décision. Le jugement est alors définitif.
- Le vendeur prend toutes les mesures nécessaires pour une exécution rapide du jugement. La dette est recouvrée sans difficulté grâce à la vente publique des biens meubles du défendeur (tels que du matériel de bureau).

PROCÉDURES

La liste des actes de procédure établie pour chaque économie retrace la chronologie d'un litige commercial dont a été saisi le tribunal compétent. Le terme « procédure » désigne toute interaction entre les parties ou entre elles et le juge ou un officier de justice, y compris les procédures nécessaires pour introduire la demande, les procédures relatives au procès et au jugement et celles nécessaires pour assurer l'exécution du jugement.

L'enquête permet aux personnes interrogées de recenser toutes les procédures existant en droit civil mais pas en common law et vice versa. Par exemple, dans les pays de tradition du code civil, le juge nomme un expert indépendant, tandis que dans ceux appliquant la common law, les parties soumettent au juge une liste d'experts appelés à témoigner. Pour indiquer la bonne organisation générale des procédures judiciaires, une procédure est alors soustraite pour les pays dotés de tribunaux de commerce spécialisés, et une pour les pays autorisant la soumission de demandes par voie électronique. Les actes de procédure qui ont lieu simultanément ou sont intégrés à d'autres actes de procédure ne sont pas comptabilisés dans le nombre total de procédures.

DÉLAIS

Les délais, exprimés en jours civils, couvrent la période entre le moment où le vendeur intente le procès et le règlement. Ce délai

comprend à la fois les jours d'audience et les périodes d'attente entre les différentes phases du procès. La durée moyenne des différentes phases de la résolution d'un litige est comptabilisée : ouverture du dossier et signification, saisie précédant le procès (délai de dépôt de la requête), décision du tribunal (durée du procès et délai d'obtention de la décision du tribunal) et date du règlement (délai d'exécution du jugement).

COÛT

Le coût est exprimé en pourcentage du montant de la demande, soit l'équivalent de 200 % du revenu par habitant. Aucun pot-de-vin n'est recensé. On relève trois types de coûts : les frais de justice, les frais d'exécution et les honoraires moyens d'avocats. Les frais de justice comprennent tous les frais que le vendeur doit verser en acompte au tribunal ou à l'expert, indépendamment des frais finaux à la charge du vendeur. Lorsqu'ils sont requis par la loi ou nécessaires dans la pratique, les honoraires d'experts sont inclus dans les frais de justice. Les frais d'exécution sont tous les frais que le vendeur doit verser en acompte pour l'exécution de la décision du tribunal par le biais d'une vente publique de valeurs mobilières de l'acqureur, indépendamment du coût final à la charge du vendeur. Les honoraires moyens d'avocats sont ceux que le vendeur doit verser en acompte à un juriste local qui représentera le vendeur dans le litige type.

TABLEAU 12.11

Qu'évalue l'indicateur Exécution des contrats ?

Procédures d'exécution de contrat (nombre)

- Y a-t-il interaction entre les parties en cas de litige commercial, ou entre elles et l'officier de justice
- Étapes du dépôt de la requête
- Étapes du procès et du jugement
- Étapes d'exécution du jugement

Temps nécessaire pour accomplir chaque procédure (jours civils)

- Exprimé en nombre de jours du calendrier civil
- Délai de dépôt de la requête
- Durée du procès et délai d'obtention du jugement
- Délai d'exécution du jugement

Coût à acquitter pour accomplir chaque procédure (% de la créance)

- Pas de pots-de-vin
- Honoraires moyens d'avocats
- Frais de justice, y compris les honoraires d'experts
- Frais d'exécution

Source : Base de données Doing Business.

Tous les renseignements détaillés pour l'exécution des contrats sont fournis, pour chaque économie, à l'adresse suivante : <http://www.doingbusiness.org>. Cette méthodologie a été mise au point par Djankov et al. (2003) et a été adoptée pour le présent rapport avec des changements mineurs.

FERMETURE D'ENTREPRISE

Doing Business étudie les délais, le coût et le dénouement des procédures de mise en faillite des entreprises nationales (tableau 12.12). Les données statistiques sont établies sur la base des réponses aux enquêtes fournies par des avocats et des administrateurs fiduciaires, et vérifiées par une étude des lois et réglementations en vigueur, ainsi que des informations accessibles au public concernant les systèmes de faillite.

Pour assurer la comparabilité des données d'une économie à l'autre, plusieurs hypothèses concernant l'entreprise et l'affaire étudiée sont retenues.

HYPOTHÈSES RELATIVES À L'ENTREPRISE

L'entreprise :

- Est une société à responsabilité limitée.
- Exerce ses activités dans la plus grande ville économique du pays.
- Est détenue à 100 % par des ressortissants du pays et son fondateur, qui est aussi le président de son conseil de surveillance, détient 51 % des parts (aucun autre actionnaire ne détient plus de 5 % des parts).
- Possède un bien immobilier en centre-ville, notamment un hôtel qui constitue son principal actif.
- Compte un directeur général qualifié.
- A un chiffre d'affaires annuel moyen représentant 1 000 fois le revenu par habitant sur les 3 dernières années.
- Emploie 201 salariés, compte 50 fournisseurs, et doit de l'argent à chacun d'entre eux pour la dernière livraison.
- A souscrit, il y a 5 ans, un emprunt auprès d'une banque locale (prêt sur 10 ans) et a acquis un bien immobilier (le bâtiment abritant l'hôtel) utilisé comme garantie pour obtenir le prêt bancaire.
- A respecté jusqu'à présent les échéances de paiement et toutes les autres conditions du prêt.
- Fait l'objet d'une charge flottante ou d'une hypothèque, la valeur du principal étant exactement égale à la valeur marchande de l'hôtel.

HYPOTHÈSES RELATIVES AU LITIGE

L'entreprise connaît des problèmes de liquidités. En raison des pertes enregistrées en 2007, sa valeur nette est devenue négative. Elle ne dispose pas de liquidités lui permettant de payer à la banque la totalité des intérêts ou du principal échus demain. En conséquence, l'entreprise se trouve en défaut de remboursement de son emprunt. Les dirigeants prévoient également des pertes en 2008 et en 2009.

La banque bénéficie d'une charge flottante sur l'hôtel dans les pays où les charges flottantes sont autorisées. Si la loi interdit les charges flottantes mais qu'une disposition du même ordre est habituellement prévue dans les contrats, cette disposition est spécifiée dans le contrat de prêt.

L'entreprise a trop de créanciers pour pouvoir renégocier ses dettes à l'amiable. Elle a le choix entre les solutions suivantes : une procédure de redressement ou toute autre procédure qui permette de restructurer l'entreprise afin que son activité se poursuive ; une procédure de liquidation ; ou une procédure d'exécution de la dette ou de saisie du bien hypothéqué consistant à vendre l'hôtel (soit en activité, soit sous forme d'actifs), par voie judiciaire (ou par le biais d'une autorité gouvernementale, par exemple un organisme de recouvrement de dettes), ou par voie extrajudiciaire (par exemple en nommant un administrateur).

Si, au cours des 5 dernières années, un pays compte moins de 5 litiges par an dont une restructuration ou une liquidation judiciaire, ou une procédure d'exécution de la dette, cette économie reçoit la mention « *aucun cas* », ce qui signifie qu'il est improbable que les créanciers recouvreront leur créance par des voies légales (par voie judiciaire ou à l'amiable).

DÉLAIS

Le délai de recouvrement de leur créance par les créanciers est exprimé en années civiles. Les informations sont recueillies en se basant sur l'ordre de déroulement des procédures et sur la possibilité d'accomplir certaines procédures simultanément. Sont prises en compte tactiques visant potentiellement à retarder la procédure, auxquelles ont parfois recours les parties, comme les appels dilatoires ou les demandes de prorogation.

COÛT

Le coût d'une procédure de faillite est exprimé en pourcentage de la valeur du patrimoine. Le coût est calculé à partir des réponses

aux enquêtes des juristes spécialisés dans les questions de faillite, et comprend les frais de justice ainsi que les frais engagés pour payer les juristes spécialisés dans les affaires de faillite, les experts indépendants, les avocats et les comptables. Les personnes interrogées donnent des estimations de coût, en choisissant parmi les réponses suivantes : moins de 2 %, 2 à 5 %, 5 à 8 %, 8 à 11 %, 11 à 18 %, 18 à 25 %, 25 à 33 %, 33 à 50 %, 50 à 75 % et plus de 75 % de la valeur des biens de l'entreprise en faillite.

TAUX DE RECouvreMENT

Le taux de recouvrement est exprimé en cents par dollar recouvré par les créanciers dans le cadre d'une procédure de faillite, d'insolvabilité ou d'exécution de la dette. Le calcul tient compte du fait que l'entreprise puisse ou non, à l'issue de la procédure, poursuivre ses activités, ainsi que des coûts et des pertes de valeur consécutifs au temps consacré à la fermeture de l'entreprise. Si l'entreprise poursuit son activité, il n'y pas de perte de valeur par rapport au montant initialement réclamé établi à 100 cents pour un dollar. Dans le cas contraire, le montant initial de 100 cents pour un dollar est réduit à 70 cents. Ensuite, on déduit les coûts officiels de la procédure d'insolvabilité (1 cent pour chaque pourcentage de la valeur initiale). Enfin, on tient compte de la moins-value liée à la période au cours de laquelle les fonds

TABLEAU 12.12

Qu'évalue l'indicateur Fermeture d'entreprise ?

Délai nécessaire pour le recouvrement de la dette (années)

- Exprimé en années civiles
- Appels et demandes de prorogation compris

Frais nécessaires pour le recouvrement de la dette (% du patrimoine)

- Calcul exprimé en pourcentage du patrimoine
- Frais de justice
- Honoraires d'avocat
- Honoraires d'experts indépendants
- Honoraires de comptables

Taux de recouvrement des créances (cents par dollar)

- Mesure les cents par dollar recouvré par créance
- Valeur actuelle de la dette recouvrée
- Déduction est faite des coûts officiels des procédures d'insolvabilité
- Compte est tenu de l'amortissement des actifs
- Les résultats pour l'entreprise affectent la valeur maximale pouvant être recouvrée

Source : Base de données *Doing Business*.

sont restés bloqués pendant la procédure d'insolvabilité, y compris la moins-value due à la dépréciation du mobilier de l'hôtel. Par souci de cohérence avec les pratiques comptables internationales, on considère que le taux d'amortissement du mobilier de l'hôtel est de 20 %. Quant à la valeur des meubles, elle est censée représenter le quart de la valeur totale des actifs. Le taux de recouvrement est la valeur actuelle du produit restant de la vente, calculée en fonction du montant des taux d'intérêt fin 2007 communiqué par Statistiques financières internationales du FMI, complétée par les données des banques centrales. Le taux de recouvrement est zéro pour les économies ayant obtenu la mention « aucun cas ».

Cette méthodologie a été mise au point par Djankov et al. (2006).

NOTES

1. Les informations relatives au paiement des impôts se rapportent à la période de janvier à décembre 2007.
2. On pourra les trouver à l'adresse suivante : <http://www.subnational.doingbusiness.org>.
3. La valeur ajoutée moyenne par travailleur est le ratio du RNB par habitant de l'économie à la population d'âge actif, comme pourcentage de la population totale.

Facilité de faire des affaires

L'indice de facilité de faire des affaires classe les économies de 1 à 181. Pour chaque économie, l'indice correspond à la moyenne simple des classements établis par centile pour chacune des dix catégories couvertes par *Doing Business 2009*. Le classement dans chaque catégorie correspond à la moyenne simple par centile pour les indicateurs qui le composent (tableau 13.1).

Lorsqu'une économie n'est dotée d'aucune loi et d'aucune réglementation dans un domaine spécifique (par exemple, dans le domaine de la faillite), on lui attribue la mention « aucun cas ». De même, s'il existe une réglementation mais que celle-ci n'est jamais appliquée, ou si une réglementation concurrente interdit une telle pratique, l'économie concernée est attribuée soit « aucun cas » soit « pas possible ». Dans les deux cas, une économie portant la mention « aucun cas » ou « pas possible » se retrouve au bas du classement pour l'indicateur concerné.

Voici un exemple de la manière dont le classement de la facilité de faire des affaires est établi. En Islande, créer une entreprise requiert 5 procédures différentes, 5 jours, et des frais équivalents à 2,6 % du revenu annuel par habitant. Le capital minimum requis s'élève à 13,6 % du revenu par habitant. Pour ces 4 indicateurs, l'Islande se classe respectivement dans les 9^e, 3^e, 13^e et 58^e centiles. Ainsi, en moyenne, l'Islande se classe dans le 21^e centile en ce qui concerne la facilité de création d'entreprise. Elle se classe dans le 48^e centile en matière de protection des investisseurs, dans le 26^e centile en termes de commerce transfrontalier, dans le 8^e centile pour l'exécution des contrats, dans le 8^e centile pour ce qui est de la fermeture d'entreprise, etc. Un rang plus élevé signifie que la réglementation est plus

simple et que les droits de propriété sont mieux protégés. La moyenne simple des classements par centile de l'Islande dans toutes les catégories s'établit à 23 %. Une fois toutes les économies classées selon leur rang centile moyen, l'Islande occupe la 11^e place.

Des méthodes d'agrégation plus complexes (telles que les composantes principales et les composantes non observées) conduisent à un classement quasiment identique¹. Le choix de la méthode d'agrégation a peu d'incidence sur le classement car les dix ensembles d'indicateurs de *Doing Business* offrent une couverture suffisamment large des catégories. *Doing Business* utilise donc la méthode la plus simple.

La portée de l'indice de facilité de faire des affaires est limitée. Celui-ci ne prend pas en compte la proximité de marchés importants pour une économie, ni la qualité de ses services d'infrastructure (autres que les services liés au commerce transfrontalier et aux permis de construire), la protection des biens contre le vol et le pillage, les conditions macroéconomiques et la solidité sous-jacente des institutions. Nombre de ces facteurs restent à analyser afin de déterminer quelle réglementation constitue un obstacle contraignant et en quoi, quelle série de réformes s'avère la plus efficace et de quelle manière certaines questions sont conditionnées par le contexte propre à une économie. Les indicateurs de *Doing Business* offrent un nouvel ensemble de données empiriques qui permettront peut-être de mieux comprendre ces aspects.

Doing Business suit également une méthode simple pour déterminer qui sont les meilleurs réformateurs. Le rapport commence par sélectionner les économies qui ont mis en œuvre des réformes pour simplifier la conduite des affaires dans au moins trois des dix catégories de *Doing Business*. Il compte une réforme par catégorie. Par exemple, si une économie a fusionné plusieurs procédures en créant un seul registre de propriété, et si elle a par ailleurs réduit les droits de transfert de propriété, on considère qu'il s'agit d'une seule et même réforme sur les trois à réaliser pour être candidat au classement des top réformateurs. Cette année, 33 économies ont répondu à ce critère : l'Albanie, l'Arabie saoudite, l'Azerbaïdjan, le Bélarus, la Bosnie-Herzégovine, le Botswana, la Bulgarie, le Burkina Faso, la Chine, la Colombie, l'Égypte, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Géorgie, la Grèce, le Libéria, Madagascar, le Maroc, Maurice, le Mozambique, la Nouvelle-Zélande, le Portugal, la République dominicaine, la République kirghize, la République tchèque, le Rwanda, le Sénégal, la Sierra Leone, la Slovaquie, la Thaïlande, la Tunisie, l'Ukraine, l'Uruguay et la Zambie (tableau 13.2).

Doing Business classe ensuite ces économies en fonction de leur progression par rapport à leur classement, l'année précédente, en termes de facilité de faire des affaires. Par exemple, l'Albanie, le Burkina Faso et le Rwanda ont chacun réformé quatre aspects de la réglementation des affaires. Au classement général relatif à la facilité de faire des affaires, l'Albanie est

TABEAU 13.1

Sur quels indicateurs se base le classement ?

Création d'entreprise	Protection des investisseurs
Procédures, délai, coût et capital minimum à verser pour créer une entreprise	Indice de protection des investisseurs : indice de divulgation de l'information, indice mesurant la responsabilité des dirigeants et indice de facilité des poursuites par les actionnaires
Octroi de permis de construire	Paiement des taxes et impôts
Procédures, délai et coût pour obtenir un permis de construire, inspection des chantiers, raccordement aux réseaux d'utilité publique	Nombre de paiements, délai pour préparer et produire les déclarations fiscales et pour payer les impôts, total à payer (% du bénéfice brut)
Embauche des travailleurs	Commerce transfrontalier
Indice de difficulté de recruter, indice de rigidité des horaires, indice de difficulté de licencier, coût de licenciement	Documents, délai et coût à l'export et à l'import
Transfert de propriété	Exécution des contrats
Procédures, délai et coût pour transférer une propriété commerciale	Procédures, délai et coût pour résoudre un litige commercial
Obtention de prêts	Fermeture d'entreprise
Indice de fiabilité des garanties, étendue de l'information sur le crédit	Taux de recouvrement en cas de faillite

passée de la 135^e à la 86^e place, le Burkina Faso de la 164^e à 148^e et le Rwanda de la 148^e à la 139^e. Ces changements constituent une progression respective de 49, 16 et 9 places dans le classement. L'Albanie est de ce fait mieux classée que le Burkina Faso dans la liste des dix premiers réformateurs. Le Rwanda ne parvient pas à intégrer cette liste.

Pour résumer, les top réformateurs sont les économies qui ont mis en œuvre au moins 3 réformes facilitant les affaires et, par conséquent, amélioré leur classement en matière de facilité de faire des affaires par plus de places que les autres économies. L'évolution dans le classement est calculée en comparant le classement de cette année avec le classement rétro-calculé de l'année précédente. Afin de garantir la cohérence de ce classement à terme, les données des années précédentes sont ajustées pour refléter toute modification de la méthodologie, tout ajout de nouvelles économies et toute révision des données.

NOTE

1. Voir Djankov et others (2005).

TABLEAU 13.2

ÉCONOMIES	Réformes en 2007–08									
	Création d'entreprise	Octroi de permis de construire	Embauche des travailleurs	Transfert de propriété	Obtention de prêts	Protection des investisseurs	Paiement des taxes et impôts	Commerce transfrontalier	Exécution des contrats	Fermeture d'entreprise
Afghanistan										
Afrique du Sud	✓						✓			
Albanie	✓				✓	✓	✓			
Algérie										
Allemagne							✓			✓
Angola	✓	✓								
Antigua-et-Barbuda							✓			
Arabie Saoudite	✓			✓		✓				✓
Argentine			✓							
Arménie		✓							✓	
Australie										
Autriche									✓	
Azerbaïdjan	✓		✓	✓	✓	✓	✓		✓	
Bahamas										
Bahreïn								✓		
Bangladesh	✓			✓						
Bélarus	✓	✓		✓	✓		✓	✓		
Belgique									✓	
Belize										
Bénin		X						✓		
Bhoutan									✓	
Bolivie										X
Bosnie-Herzégovine		✓		✓			✓			✓
Botswana	✓					✓	X	✓		
Brésil								✓		
Brunéi										
Bulgarie	✓	X					✓		✓	✓
Burkina Faso		✓	✓	✓			✓			
Burundi										
Cambodge					✓					✓
Cameroun					✓					
Canada	✓						✓			
Cap-Vert			X							
Chili										
Chine			X		✓		✓		✓	
Cisjordanie et Gaza	✓	X			✓					
Colombie	✓	✓					✓	✓		✓
Comores										
Congo, Rép. dém.										
Congo, Rép. du				✓	✓					
Corée			X					✓		
Costa Rica	✓									
Côte d'Ivoire							✓			
Croatie		✓						✓		
Danemark							✓			
Djibouti								✓		
Dominique										
Égypte	✓	✓		✓	✓	✓		✓		

✓ Réformes rendant plus facile la conduite des affaires X Réformes rendant plus difficile la conduite des affaires

Réformes en 2007-08

ÉCONOMIES	Création d'entreprise	Octroi de permis de construire	Embauche des travailleurs	Transfert de propriété	Obtention de prêts	Protection des investisseurs	Paiement des taxes et impôts	Commerce transfrontalier	Exécution des contrats	Fermeture d'entreprise
El Salvador	✓							✓		
Émirats arabes unis					✓					
Équateur								✓		
Érythrée								✓		
Espagne										
Estonie										
États-Unis										
Éthiopie										
Fédération de Russie										
Fidji		X	X							
Finlande					✓					✓
France							✓	✓		
Gabon					✓			X		
Gambie			X							
Géorgie	✓			✓	✓		✓			
Ghana	✓									
Grèce	✓					✓	✓			✓
Grenade										
Guatemala					✓					
Guinée										
Guinée-Bissau										
Guinée équatoriale					✓			X		
Guyana										
Haïti								✓		
Honduras							✓	✓		
Hong Kong, Chine		✓								✓
Hongrie	✓			✓						
Îles Marshall										
Îles Salomon										
Inde								✓		
Indonésie	X				✓					
Iran										
Iraq										
Irlande										
Islande										
Israël										
Italie	✓		X				✓			
Jamaïque		✓		✓						
Japon										
Jordanie	✓									
Kazakhstan			X	✓	✓					
Kenya	✓							✓		
Kiribati										
Koweït										
Lesotho	✓									
Lettonie				✓						✓
Liban	✓									
Libéria	✓	✓			✓			✓		
Lituanie				✓						

✓ Réformes rendant plus facile la conduite des affaires X Réformes rendant plus difficile la conduite des affaires

Réformes en 2007-08										
ÉCONOMIES	Création d'entreprise	Octroi de permis de construire	Embauche des travailleurs	Transfert de propriété	Obtention de prêts	Protection des investisseurs	Paiement des taxes et impôts	Commerce transfrontalier	Exécution des contrats	Fermeture d'entreprise
Luxembourg										
Macédoine, ex-République yougoslave de	✓			✓	✓		✓	✓	✓	
Madagascar	✓			✓			✓	✓		
Malaisie	✓						✓			
Malawi										
Maldives										
Mali								✓		
Maroc					✓		✓	✓		
Maurice	✓			✓	✓					
Mauritanie	✓	✓								
Mexique							✓			✓
Micronésie										
Moldova	✓				✓					
Mongolie							✓	✓		
Monténégro		X			✓					
Mozambique			✓				✓		✓	
Namibie	✓									
Népal										
Nicaragua										
Niger										
Nigéria								✓		
Norvège										
Nouvelle-Zélande	✓						✓			✓
Oman	✓									
Ouganda										
Ouzbékistan					✓					
Pakistan										
Palaos								✓		
Panama	✓									
Papouasie-Nouvelle-Guinée										
Paraguay										
Pays-Bas										
Pérou										
Philippines								✓		
Pologne										✓
Porto Rico										
Portugal		✓							✓	✓
Qatar										
République centrafricaine					✓					
République démocratique populaire lao										
République dominicaine	✓			✓			✓	✓		
République kirghize	✓	✓				✓				
République tchèque	✓		✓				✓			✓
Roumanie									✓	
Royaume-Uni			X							
Rwanda		✓		✓				✓	✓	
Sainte-Lucie										
Saint-Kitts-et-Nevis										

✓ Réformes rendant plus facile la conduite des affaires X Réformes rendant plus difficile la conduite des affaires

Réformes en 2007-08

ÉCONOMIES	Création d'entreprise	Octroi de permis de construire	Embauche des travailleurs	Transfert de propriété	Obtention de prêts	Protection des investisseurs	Paiement des taxes et impôts	Commerce transfrontalier	Exécution des contrats	Fermeture d'entreprise
Saint-Vincent-et-les Grenadines							✓			✓
Samoa							✓			
Sao Tomé-et-Principe										
Sénégal	✓			✓				✓		
Serbie		X		✓						
Seychelles										
Sierra Leone	✓	✓		✓				✓		
Singapour	✓	✓								
Slovaquie	✓									
Slovénie	✓		✓			✓				
Soudan										
Sri Lanka					✓					
Suède			X							
Suisse	X									
Suriname										
Swaziland										
Syrie	✓							✓		
Tadjikistan		X				✓				
Taiwan, Chine					✓					
Tanzanie										
Tchad					✓					
Thaïlande				✓		✓	✓	✓		
Timor-Leste										
Togo										
Tonga	✓	✓								
Trinité-et-Tobago										
Tunisie	✓				✓	✓	✓	X		
Turquie						✓				
Ukraine		X			✓		✓	✓		
Uruguay	✓						✓	✓		
Vanuatu					✓					
Venezuela							X			
Viet Nam					✓					
Yémen	✓									
Zambie	✓			✓			✓			
Zimbabwe		X								

✓ Réformes rendant plus facile la conduite des affaires X Réformes rendant plus difficile la conduite des affaires

Tableaux par pays

AFGHANISTAN		Asie du Sud	RNB par habitant (USD)	370	
Facilité de faire des affaires (classement)	162	Revenu faible	Population (m)	24,8	
Création d'entreprise (classement)	22	Transfert de propriété (classement)	174	Commerce transfrontalier (classement)	179
Procédures (nombre)	4	Procédures (nombre)	9	Documents à l'export (nombre)	12
Délai (jours)	9	Délai (jours)	250	Délai à l'export (jours)	74
Coût (% du revenu par habitant)	59,5	Coût (% valeur du bien)	7,0	Coût à l'export (USD par conteneur)	3 000
Capital minimum (% du revenu par habitant)	0,0	Obtention de prêts (classement)	178	Documents à l'import (nombre)	11
Octroi de permis de construire (classement)	140	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	1	Délai à l'import (jours)	77
Procédures (nombre)	13	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	0	Coût à l'import (USD par conteneur)	2 600
Délai (jours)	340	Couverture du registre public (% des adultes)	0,0	Exécution des contrats (classement)	160
Coût (% du revenu par habitant)	14 918,9	Couverture du registre privé (% des adultes)	0,0	Procédures (nombre)	47
Embauche des travailleurs (classement)	30	Protection des investisseurs (classement)	181	Délai (jours)	1 642
Indice de difficulté de recruter (0-100)	0	Indice de divulgation de l'information (0-10)	0	Coût (% de la créance)	25,0
Indice de rigidité des horaires (0-100)	40	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	0	Fermeture d'entreprise (classement)	181
Indice de difficulté de licencier (0-100)	40	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	2	Délai (années)	AUCUN CAS
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	27	Indice de protection des investisseurs (0-10)	0,7	Coût (% de la valeur du patrimoine)	AUCUN CAS
Coût de licenciement (semaines de salaire)	0	Paiement des taxes et impôts (classement)	49	Taux de recouvrement (cents par dollar)	0,0
		Paiements (nombre par année)	8		
		Délai (heures par année)	275		
		Total à payer (% du bénéfice brut)	36,4		
AFRIQUE DU SUD		Afrique subsaharienne	RNB par habitant (USD)	5 760	
Facilité de faire des affaires (classement)	32	Revenu intermédiaire, tranche supérieure	Population (m)	47,6	
Création d'entreprise (classement)	47	Transfert de propriété (classement)	87	Commerce transfrontalier (classement)	147
Procédures (nombre)	6	Procédures (nombre)	6	Documents à l'export (nombre)	8
Délai (jours)	22	Délai (jours)	24	Délai à l'export (jours)	30
Coût (% du revenu par habitant)	6,0	Coût (% valeur du bien)	8,8	Coût à l'export (USD par conteneur)	1 445
Capital minimum (% du revenu par habitant)	0,0	Obtention de prêts (classement)	2	Documents à l'import (nombre)	9
Octroi de permis de construire (classement)	48	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	9	Délai à l'import (jours)	35
Procédures (nombre)	17	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	6	Coût à l'import (USD par conteneur)	1 721
Délai (jours)	174	Couverture du registre public (% des adultes)	0,0	Exécution des contrats (classement)	82
Coût (% du revenu par habitant)	27,5	Couverture du registre privé (% des adultes)	64,8	Procédures (nombre)	30
Embauche des travailleurs (classement)	102	Protection des investisseurs (classement)	9	Délai (jours)	600
Indice de difficulté de recruter (0-100)	56	Indice de divulgation de l'information (0-10)	8	Coût (% de la créance)	33,2
Indice de rigidité des horaires (0-100)	40	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	8	Fermeture d'entreprise (classement)	73
Indice de difficulté de licencier (0-100)	30	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	8	Délai (années)	2,0
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	42	Indice de protection des investisseurs (0-10)	8,0	Coût (% de la valeur du patrimoine)	18
Coût de licenciement (semaines de salaire)	24	Paiement des taxes et impôts (classement)	23	Taux de recouvrement (cents par dollar)	32,2
		Paiements (nombre par année)	9		
		Délai (heures par année)	200		
		Total à payer (% du bénéfice brut)	34,2		
ALBANIE		Europe de l'Est & Asie centrale	RNB par habitant (USD)	3 290	
Facilité de faire des affaires (classement)	86	Revenu intermédiaire, tranche inférieure	Population (m)	3,2	
Création d'entreprise (classement)	67	Transfert de propriété (classement)	62	Commerce transfrontalier (classement)	77
Procédures (nombre)	6	Procédures (nombre)	6	Documents à l'export (nombre)	7
Délai (jours)	8	Délai (jours)	42	Délai à l'export (jours)	21
Coût (% du revenu par habitant)	25,8	Coût (% valeur du bien)	3,4	Coût à l'export (USD par conteneur)	770
Capital minimum (% du revenu par habitant)	32,3	Obtention de prêts (classement)	12	Documents à l'import (nombre)	9
Octroi de permis de construire (classement)	170	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	9	Délai à l'import (jours)	22
Procédures (nombre)	24	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	4	Coût à l'import (USD par conteneur)	775
Délai (jours)	331	Couverture du registre public (% des adultes)	8,3	Exécution des contrats (classement)	89
Coût (% du revenu par habitant)	435,0	Couverture du registre privé (% des adultes)	0,0	Procédures (nombre)	39
Embauche des travailleurs (classement)	108	Protection des investisseurs (classement)	14	Délai (jours)	390
Indice de difficulté de recruter (0-100)	44	Indice de divulgation de l'information (0-10)	8	Coût (% de la créance)	38,7
Indice de rigidité des horaires (0-100)	40	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	9	Fermeture d'entreprise (classement)	181
Indice de difficulté de licencier (0-100)	20	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	5	Délai (années)	AUCUN CAS
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	35	Indice de protection des investisseurs (0-10)	7,3	Coût (% de la valeur du patrimoine)	AUCUN CAS
Coût de licenciement (semaines de salaire)	56	Paiement des taxes et impôts (classement)	143	Taux de recouvrement (cents par dollar)	0,0
		Paiements (nombre par année)	44		
		Délai (heures par année)	244		
		Total à payer (% du bénéfice brut)	50,5		

ALGÉRIE		Moyen-Orient et Afrique du Nord	RNB par habitant (USD)	3 620
Facilité de faire des affaires (classement)	132	Revenu intermédiaire, tranche inférieure	Population (m)	33,9
Création d'entreprise (classement)	141	Transfert de propriété (classement)	162	Commerce transfrontalier (classement)
Procédures (nombre)	14	Procédures (nombre)	14	Documents à l'export (nombre)
Délai (jours)	24	Délai (jours)	51	Délai à l'export (jours)
Coût (% du revenu par habitant)	10,8	Coût (% valeur du bien)	7,5	Coût à l'export (USD par conteneur)
Capital minimum (% du revenu par habitant)	36,6			Documents à l'import (nombre)
		Obtention de prêts (classement)	131	Délai à l'import (jours)
Octroi de permis de construire (classement)	112	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	3	Coût à l'import (USD par conteneur)
Procédures (nombre)	22	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	2	
Délai (jours)	240	Couverture du registre public (% des adultes)	0,2	Exécution des contrats (classement)
Coût (% du revenu par habitant)	46,8	Couverture du registre privé (% des adultes)	0,0	Procédures (nombre)
				Délai (jours)
Embauche des travailleurs (classement)	118	Protection des investisseurs (classement)	70	Coût (% de la créance)
Indice de difficulté de recruter (0-100)	44	Indice de divulgation de l'information (0-10)	6	
Indice de rigidité des horaires (0-100)	60	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	6	Fermeture d'entreprise (classement)
Indice de difficulté de licencier (0-100)	40	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	4	Délai (années)
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	48	Indice de protection des investisseurs (0-10)	5,3	Coût (% de la valeur du patrimoine)
Coût de licencement (semaines de salaire)	17			Taux de recouvrement (cents par dollar)
		Paiement des taxes et impôts (classement)	166	
		Paiements (nombre par année)	34	
		Délai (heures par année)	451	
		Total à payer (% du bénéfice brut)	74,2	
ALLEMAGNE		OCDE : Revenu élevé	RNB par habitant (USD)	38 860
Facilité de faire des affaires (classement)	25	Revenu élevé	Population (m)	82,3
Création d'entreprise (classement)	102	Transfert de propriété (classement)	52	Commerce transfrontalier (classement)
Procédures (nombre)	9	Procédures (nombre)	4	Documents à l'export (nombre)
Délai (jours)	18	Délai (jours)	40	Délai à l'export (jours)
Coût (% du revenu par habitant)	5,6	Coût (% valeur du bien)	5,2	Coût à l'export (USD par conteneur)
Capital minimum (% du revenu par habitant)	42,2			Documents à l'import (nombre)
		Obtention de prêts (classement)	12	Délai à l'import (jours)
Octroi de permis de construire (classement)	15	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	7	Coût à l'import (USD par conteneur)
Procédures (nombre)	12	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	6	
Délai (jours)	100	Couverture du registre public (% des adultes)	0,7	Exécution des contrats (classement)
Coût (% du revenu par habitant)	62,2	Couverture du registre privé (% des adultes)	98,4	Procédures (nombre)
				Délai (jours)
Embauche des travailleurs (classement)	142	Protection des investisseurs (classement)	88	Coût (% de la créance)
Indice de difficulté de recruter (0-100)	33	Indice de divulgation de l'information (0-10)	5	
Indice de rigidité des horaires (0-100)	60	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	5	Fermeture d'entreprise (classement)
Indice de difficulté de licencier (0-100)	40	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	5	Délai (années)
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	44	Indice de protection des investisseurs (0-10)	5,0	Coût (% de la valeur du patrimoine)
Coût de licencement (semaines de salaire)	69			Taux de recouvrement (cents par dollar)
		Paiement des taxes et impôts (classement)	80	
		Paiements (nombre par année)	16	
		Délai (heures par année)	196	
		Total à payer (% du bénéfice brut)	50,5	
ANGOLA		Afrique subsaharienne	RNB par habitant (USD)	2 560
Facilité de faire des affaires (classement)	168	Revenu intermédiaire, tranche inférieure	Population (m)	17,0
Création d'entreprise (classement)	156	Transfert de propriété (classement)	173	Commerce transfrontalier (classement)
Procédures (nombre)	8	Procédures (nombre)	7	Documents à l'export (nombre)
Délai (jours)	68	Délai (jours)	334	Délai à l'export (jours)
Coût (% du revenu par habitant)	196,8	Coût (% valeur du bien)	11,6	Coût à l'export (USD par conteneur)
Capital minimum (% du revenu par habitant)	39,1			Documents à l'import (nombre)
		Obtention de prêts (classement)	84	Délai à l'import (jours)
Octroi de permis de construire (classement)	125	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	4	Coût à l'import (USD par conteneur)
Procédures (nombre)	12	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	4	
Délai (jours)	328	Couverture du registre public (% des adultes)	2,7	Exécution des contrats (classement)
Coût (% du revenu par habitant)	831,1	Couverture du registre privé (% des adultes)	0,0	Procédures (nombre)
				Délai (jours)
Embauche des travailleurs (classement)	174	Protection des investisseurs (classement)	53	Coût (% de la créance)
Indice de difficulté de recruter (0-100)	67	Indice de divulgation de l'information (0-10)	5	
Indice de rigidité des horaires (0-100)	60	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	6	Fermeture d'entreprise (classement)
Indice de difficulté de licencier (0-100)	70	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	6	Délai (années)
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	66	Indice de protection des investisseurs (0-10)	5,7	Coût (% de la valeur du patrimoine)
Coût de licencement (semaines de salaire)	58			Taux de recouvrement (cents par dollar)
		Paiement des taxes et impôts (classement)	130	
		Paiements (nombre par année)	31	
		Délai (heures par année)	272	
		Total à payer (% du bénéfice brut)	53,2	

ANTIGUA-ET-BARBUDA		Amérique latine & Caraïbes	RNB par habitant (USD)	11 520	
Facilité de faire des affaires (classement)	42	Revenu élevé	Population (m)	0,1	
Création d'entreprise (classement)	45	Transfert de propriété (classement)	97	Commerce transfrontalier (classement)	46
Procédures (nombre)	8	Procédures (nombre)	6	Documents à l'export (nombre)	5
Délai (jours)	21	Délai (jours)	26	Délai à l'export (jours)	15
Coût (% du revenu par habitant)	11,6	Coût (% valeur du bien)	10,9	Coût à l'export (USD par conteneur)	1 133
Capital minimum (% du revenu par habitant)	0,0	Obtention de prêts (classement)	109	Documents à l'import (nombre)	6
Octroi de permis de construire (classement)	22	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	7	Délai à l'import (jours)	15
Procédures (nombre)	13	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	0	Coût à l'import (USD par conteneur)	1 133
Délai (jours)	156	Couverture du registre public (% des adultes)	0,0	Exécution des contrats (classement)	73
Coût (% du revenu par habitant)	25,8	Couverture du registre privé (% des adultes)	0,0	Procédures (nombre)	45
Embauche des travailleurs (classement)	46	Protection des investisseurs (classement)	24	Délai (jours)	351
Indice de difficulté de recruter (0-100)	11	Indice de divulgation de l'information (0-10)	4	Coût (% de la créance)	22,7
Indice de rigidité des horaires (0-100)	0	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	8	Fermeture d'entreprise (classement)	61
Indice de difficulté de licencier (0-100)	20	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	7	Délai (années)	3,0
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	10	Indice de protection des investisseurs (0-10)	6,3	Coût (% de la valeur du patrimoine)	7
Coût de licencement (semaines de salaire)	52	Paiement des taxes et impôts (classement)	136	Taux de recouvrement (cents par dollar)	35,5
		Paiements (nombre par année)	56		
		Délai (heures par année)	207		
		Total à payer (% du bénéfice brut)	46,8		
ARABIE SAOUDITE		Moyen-Orient et Afrique du Nord	RNB par habitant (USD)	15 440	
Facilité de faire des affaires (classement)	16	Revenu élevé	Population (m)	24,2	
Création d'entreprise (classement)	28	Transfert de propriété (classement)	1	Commerce transfrontalier (classement)	16
Procédures (nombre)	7	Procédures (nombre)	2	Documents à l'export (nombre)	5
Délai (jours)	12	Délai (jours)	2	Délai à l'export (jours)	17
Coût (% du revenu par habitant)	14,9	Coût (% valeur du bien)	0,0	Coût à l'export (USD par conteneur)	681
Capital minimum (% du revenu par habitant)	0,0	Obtention de prêts (classement)	59	Documents à l'import (nombre)	5
Octroi de permis de construire (classement)	50	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	4	Délai à l'import (jours)	18
Procédures (nombre)	18	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	6	Coût à l'import (USD par conteneur)	678
Délai (jours)	125	Couverture du registre public (% des adultes)	0,0	Exécution des contrats (classement)	137
Coût (% du revenu par habitant)	74,7	Couverture du registre privé (% des adultes)	14,1	Procédures (nombre)	44
Embauche des travailleurs (classement)	45	Protection des investisseurs (classement)	24	Délai (jours)	635
Indice de difficulté de recruter (0-100)	0	Indice de divulgation de l'information (0-10)	8	Coût (% de la créance)	27,5
Indice de rigidité des horaires (0-100)	40	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	8	Fermeture d'entreprise (classement)	57
Indice de difficulté de licencier (0-100)	0	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	3	Délai (années)	1,5
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	13	Indice de protection des investisseurs (0-10)	6,3	Coût (% de la valeur du patrimoine)	22
Coût de licencement (semaines de salaire)	80	Paiement des taxes et impôts (classement)	7	Taux de recouvrement (cents par dollar)	37,5
		Paiements (nombre par année)	14		
		Délai (heures par année)	79		
		Total à payer (% du bénéfice brut)	14,5		
ARGENTINE		Amérique latine & Caraïbes	RNB par habitant (USD)	6 050	
Facilité de faire des affaires (classement)	113	Revenu intermédiaire, tranche supérieure	Population (m)	39,5	
Création d'entreprise (classement)	135	Transfert de propriété (classement)	95	Commerce transfrontalier (classement)	106
Procédures (nombre)	15	Procédures (nombre)	5	Documents à l'export (nombre)	9
Délai (jours)	32	Délai (jours)	51	Délai à l'export (jours)	13
Coût (% du revenu par habitant)	9,0	Coût (% valeur du bien)	7,5	Coût à l'export (USD par conteneur)	1 480
Capital minimum (% du revenu par habitant)	3,7	Obtention de prêts (classement)	59	Documents à l'import (nombre)	7
Octroi de permis de construire (classement)	167	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	4	Délai à l'import (jours)	18
Procédures (nombre)	28	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	6	Coût à l'import (USD par conteneur)	1 810
Délai (jours)	338	Couverture du registre public (% des adultes)	31,2	Exécution des contrats (classement)	45
Coût (% du revenu par habitant)	183,3	Couverture du registre privé (% des adultes)	100,0	Procédures (nombre)	36
Embauche des travailleurs (classement)	130	Protection des investisseurs (classement)	104	Délai (jours)	590
Indice de difficulté de recruter (0-100)	44	Indice de divulgation de l'information (0-10)	6	Coût (% de la créance)	16,5
Indice de rigidité des horaires (0-100)	60	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	2	Fermeture d'entreprise (classement)	83
Indice de difficulté de licencier (0-100)	0	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	6	Délai (années)	2,8
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	35	Indice de protection des investisseurs (0-10)	4,7	Coût (% de la valeur du patrimoine)	12
Coût de licencement (semaines de salaire)	95	Paiement des taxes et impôts (classement)	134	Taux de recouvrement (cents par dollar)	29,8
		Paiements (nombre par année)	9		
		Délai (heures par année)	453		
		Total à payer (% du bénéfice brut)	108,1		

ARMÉNIE		Europe de l'Est & Asie centrale	RNB par habitant (USD)	2 640	
Facilité de faire des affaires (classement)	44	Revenu intermédiaire, tranche inférieure	Population (m)	3,0	
Création d'entreprise (classement)	66	Transfert de propriété (classement)	5	Commerce transfrontalier (classement)	143
Procédures (nombre)	9	Procédures (nombre)	3	Documents à l'export (nombre)	7
Délai (jours)	18	Délai (jours)	4	Délai à l'export (jours)	30
Coût (% du revenu par habitant)	3,6	Coût (% valeur du bien)	0,3	Coût à l'export (USD par conteneur)	1 746
Capital minimum (% du revenu par habitant)	2,3	Obtention de prêts (classement)	28	Documents à l'import (nombre)	9
Octroi de permis de construire (classement)	42	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	7	Délai à l'import (jours)	24
Procédures (nombre)	19	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	5	Coût à l'import (USD par conteneur)	1 981
Délai (jours)	116	Couverture du registre public (% des adultes)	2,6	Exécution des contrats (classement)	61
Coût (% du revenu par habitant)	28,0	Couverture du registre privé (% des adultes)	24,4	Procédures (nombre)	49
Embauche des travailleurs (classement)	54	Protection des investisseurs (classement)	88	Délai (jours)	285
Indice de difficulté de recruter (0-100)	33	Indice de divulgation de l'information (0-10)	5	Coût (% de la créance)	19,0
Indice de rigidité des horaires (0-100)	40	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	2	Fermeture d'entreprise (classement)	47
Indice de difficulté de licencier (0-100)	20	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	8	Délai (années)	1,9
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	31	Indice de protection des investisseurs (0-10)	5,0	Coût (% de la valeur du patrimoine)	4
Coût de licenciement (semaines de salaire)	13	Paiement des taxes et impôts (classement)	150	Taux de recouvrement (cents par dollar)	41,8
		Paiements (nombre par année)	50		
		Délai (heures par année)	958		
		Total à payer (% du bénéfice brut)	36,6		
AUSTRALIE		OCDE : Revenu élevé	RNB par habitant (USD)	35 960	
Facilité de faire des affaires (classement)	9	Revenu élevé	Population (m)	21,0	
Création d'entreprise (classement)	3	Transfert de propriété (classement)	33	Commerce transfrontalier (classement)	45
Procédures (nombre)	2	Procédures (nombre)	5	Documents à l'export (nombre)	6
Délai (jours)	2	Délai (jours)	5	Délai à l'export (jours)	9
Coût (% du revenu par habitant)	0,8	Coût (% valeur du bien)	4,9	Coût à l'export (USD par conteneur)	1 200
Capital minimum (% du revenu par habitant)	0,0	Obtention de prêts (classement)	5	Documents à l'import (nombre)	6
Octroi de permis de construire (classement)	57	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	9	Délai à l'import (jours)	12
Procédures (nombre)	16	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	5	Coût à l'import (USD par conteneur)	1 239
Délai (jours)	221	Couverture du registre public (% des adultes)	0,0	Exécution des contrats (classement)	20
Coût (% du revenu par habitant)	13,2	Couverture du registre privé (% des adultes)	100,0	Procédures (nombre)	28
Embauche des travailleurs (classement)	8	Protection des investisseurs (classement)	53	Délai (jours)	395
Indice de difficulté de recruter (0-100)	0	Indice de divulgation de l'information (0-10)	8	Coût (% de la créance)	20,7
Indice de rigidité des horaires (0-100)	0	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	2	Fermeture d'entreprise (classement)	14
Indice de difficulté de licencier (0-100)	10	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	7	Délai (années)	1,0
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	3	Indice de protection des investisseurs (0-10)	5,7	Coût (% de la valeur du patrimoine)	8
Coût de licenciement (semaines de salaire)	4	Paiement des taxes et impôts (classement)	48	Taux de recouvrement (cents par dollar)	78,8
		Paiements (nombre par année)	12		
		Délai (heures par année)	107		
		Total à payer (% du bénéfice brut)	50,3		
AUTRICHE		OCDE : Revenu élevé	RNB par habitant (USD)	42 700	
Facilité de faire des affaires (classement)	27	Revenu élevé	Population (m)	8,3	
Création d'entreprise (classement)	104	Transfert de propriété (classement)	36	Commerce transfrontalier (classement)	19
Procédures (nombre)	8	Procédures (nombre)	3	Documents à l'export (nombre)	4
Délai (jours)	28	Délai (jours)	32	Délai à l'export (jours)	7
Coût (% du revenu par habitant)	5,1	Coût (% valeur du bien)	4,5	Coût à l'export (USD par conteneur)	1 125
Capital minimum (% du revenu par habitant)	52,8	Obtention de prêts (classement)	12	Documents à l'import (nombre)	5
Octroi de permis de construire (classement)	46	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	7	Délai à l'import (jours)	8
Procédures (nombre)	13	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	6	Coût à l'import (USD par conteneur)	1 125
Délai (jours)	194	Couverture du registre public (% des adultes)	1,3	Exécution des contrats (classement)	13
Coût (% du revenu par habitant)	70,4	Couverture du registre privé (% des adultes)	40,9	Procédures (nombre)	25
Embauche des travailleurs (classement)	50	Protection des investisseurs (classement)	126	Délai (jours)	397
Indice de difficulté de recruter (0-100)	0	Indice de divulgation de l'information (0-10)	3	Coût (% de la créance)	18,0
Indice de rigidité des horaires (0-100)	60	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	5	Fermeture d'entreprise (classement)	20
Indice de difficulté de licencier (0-100)	40	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	4	Délai (années)	1,1
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	33	Indice de protection des investisseurs (0-10)	4,0	Coût (% de la valeur du patrimoine)	18
Coût de licenciement (semaines de salaire)	2	Paiement des taxes et impôts (classement)	93	Taux de recouvrement (cents par dollar)	71,5
		Paiements (nombre par année)	22		
		Délai (heures par année)	170		
		Total à payer (% du bénéfice brut)	54,5		

AZERBAÏDJAN		Europe de l'Est & Asie centrale	RNB par habitant (USD)	2 550	
Facilité de faire des affaires (classement)	33	Revenu intermédiaire, tranche inférieure	Population (m)	8,6	
Création d'entreprise (classement)	13	Transfert de propriété (classement)	9	Commerce transfrontalier (classement)	174
Procédures (nombre)	6	Procédures (nombre)	4	Documents à l'export (nombre)	9
Délai (jours)	16	Délai (jours)	11	Délai à l'export (jours)	48
Coût (% du revenu par habitant)	3,2	Coût (% valeur du bien)	0,3	Coût à l'export (USD par conteneur)	3 075
Capital minimum (% du revenu par habitant)	0,0	Obtention de prêts (classement)	12	Documents à l'import (nombre)	14
Octroi de permis de construire (classement)	155	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	8	Délai à l'import (jours)	56
Procédures (nombre)	31	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	5	Coût à l'import (USD par conteneur)	3 420
Délai (jours)	207	Couverture du registre public (% des adultes)	3,1	Exécution des contrats (classement)	26
Coût (% du revenu par habitant)	522,6	Couverture du registre privé (% des adultes)	0,0	Procédures (nombre)	39
Embauche des travailleurs (classement)	15	Protection des investisseurs (classement)	18	Délai (jours)	237
Indice de difficulté de recruter (0-100)	0	Indice de divulgation de l'information (0-10)	7	Coût (% de la créance)	18,5
Indice de rigidité des horaires (0-100)	0	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	5	Fermeture d'entreprise (classement)	81
Indice de difficulté de licencier (0-100)	10	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	8	Délai (années)	2,7
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	3	Indice de protection des investisseurs (0-10)	6,7	Coût (% de la valeur du patrimoine)	8
Coût de licencement (semaines de salaire)	22	Paiement des taxes et impôts (classement)	102	Taux de recouvrement (cents par dollar)	30,1
		Paiements (nombre par année)	23		
		Délai (heures par année)	376		
		Total à payer (% du bénéfice brut)	41,1		
BAHAMAS		Amérique latine & Caraïbes	RNB par habitant (USD)	19 781	
Facilité de faire des affaires (classement)	55	Revenu élevé	Population (m)	0,3	
Création d'entreprise (classement)	45	Transfert de propriété (classement)	143	Commerce transfrontalier (classement)	51
Procédures (nombre)	7	Procédures (nombre)	7	Documents à l'export (nombre)	6
Délai (jours)	31	Délai (jours)	48	Délai à l'export (jours)	16
Coût (% du revenu par habitant)	9,8	Coût (% valeur du bien)	12,5	Coût à l'export (USD par conteneur)	930
Capital minimum (% du revenu par habitant)	0,0	Obtention de prêts (classement)	68	Documents à l'import (nombre)	6
Octroi de permis de construire (classement)	92	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	9	Délai à l'import (jours)	13
Procédures (nombre)	18	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	0	Coût à l'import (USD par conteneur)	1 380
Délai (jours)	197	Couverture du registre public (% des adultes)	0,0	Exécution des contrats (classement)	120
Coût (% du revenu par habitant)	241,6	Couverture du registre privé (% des adultes)	0,0	Procédures (nombre)	49
Embauche des travailleurs (classement)	44	Protection des investisseurs (classement)	104	Délai (jours)	427
Indice de difficulté de recruter (0-100)	11	Indice de divulgation de l'information (0-10)	2	Coût (% de la créance)	28,9
Indice de rigidité des horaires (0-100)	0	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	5	Fermeture d'entreprise (classement)	29
Indice de difficulté de licencier (0-100)	40	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	7	Délai (années)	5,0
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	17	Indice de protection des investisseurs (0-10)	4,7	Coût (% de la valeur du patrimoine)	4
Coût de licencement (semaines de salaire)	26	Paiement des taxes et impôts (classement)	39	Taux de recouvrement (cents par dollar)	54,7
		Paiements (nombre par année)	17		
		Délai (heures par année)	58		
		Total à payer (% du bénéfice brut)	47,0		
BAHREÏN		Moyen-Orient et Afrique du Nord	RNB par habitant (USD)	25 731	
Facilité de faire des affaires (classement)	18	Revenu élevé	Population (m)	0,8	
Création d'entreprise (classement)	49	Transfert de propriété (classement)	18	Commerce transfrontalier (classement)	21
Procédures (nombre)	7	Procédures (nombre)	2	Documents à l'export (nombre)	5
Délai (jours)	9	Délai (jours)	31	Délai à l'export (jours)	14
Coût (% du revenu par habitant)	0,6	Coût (% valeur du bien)	0,9	Coût à l'export (USD par conteneur)	805
Capital minimum (% du revenu par habitant)	210,1	Obtention de prêts (classement)	84	Documents à l'import (nombre)	6
Octroi de permis de construire (classement)	14	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	4	Délai à l'import (jours)	15
Procédures (nombre)	13	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	4	Coût à l'import (USD par conteneur)	845
Délai (jours)	56	Couverture du registre public (% des adultes)	0,0	Exécution des contrats (classement)	113
Coût (% du revenu par habitant)	57,2	Couverture du registre privé (% des adultes)	35,8	Procédures (nombre)	48
Embauche des travailleurs (classement)	26	Protection des investisseurs (classement)	53	Délai (jours)	635
Indice de difficulté de recruter (0-100)	0	Indice de divulgation de l'information (0-10)	8	Coût (% de la créance)	14,7
Indice de rigidité des horaires (0-100)	20	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	4	Fermeture d'entreprise (classement)	25
Indice de difficulté de licencier (0-100)	50	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	5	Délai (années)	2,5
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	23	Indice de protection des investisseurs (0-10)	5,7	Coût (% de la valeur du patrimoine)	10
Coût de licencement (semaines de salaire)	4	Paiement des taxes et impôts (classement)	15	Taux de recouvrement (cents par dollar)	63,2
		Paiements (nombre par année)	25		
		Délai (heures par année)	36		
		Total à payer (% du bénéfice brut)	15,0		

BANGLADESH		Asie du Sud	RNB par habitant (USD)	470	
Facilité de faire des affaires (classement)	110	Revenu faible	Population (m)	158,6	
Création d'entreprise (classement)	90	Transfert de propriété (classement)	175	Commerce transfrontalier (classement)	105
Procédures (nombre)	7	Procédures (nombre)	8	Documents à l'export (nombre)	6
Délai (jours)	73	Délai (jours)	245	Délai à l'export (jours)	28
Coût (% du revenu par habitant)	25,7	Coût (% valeur du bien)	10,4	Coût à l'export (USD par conteneur)	970
Capital minimum (% du revenu par habitant)	0,0			Documents à l'import (nombre)	8
		Obtention de prêts (classement)	59	Délai à l'import (jours)	32
Octroi de permis de construire (classement)	114	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	8	Coût à l'import (USD par conteneur)	1 375
Procédures (nombre)	14	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	2		
Délai (jours)	231	Couverture du registre public (% des adultes)	0,9	Exécution des contrats (classement)	178
Coût (% du revenu par habitant)	739,8	Couverture du registre privé (% des adultes)	0,0	Procédures (nombre)	41
				Délai (jours)	1 442
Embauche des travailleurs (classement)	132	Protection des investisseurs (classement)	18	Coût (% de la créance)	63,3
Indice de difficulté de recruter (0-100)	44	Indice de divulgation de l'information (0-10)	6		
Indice de rigidité des horaires (0-100)	20	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	7	Fermeture d'entreprise (classement)	106
Indice de difficulté de licencier (0-100)	40	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	7	Délai (années)	4,0
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	35	Indice de protection des investisseurs (0-10)	6,7	Coût (% de la valeur du patrimoine)	8
Coût de licencement (semaines de salaire)	104			Taux de recouvrement (cents par dollar)	23,2
		Paiement des taxes et impôts (classement)	90		
		Paiements (nombre par année)	21		
		Délai (heures par année)	302		
		Total à payer (% du bénéfice brut)	39,5		
BÉLARUS		Europe de l'Est & Asie centrale	RNB par habitant (USD)	4 220	
Facilité de faire des affaires (classement)	85	Revenu intermédiaire, tranche supérieure	Population (m)	9,7	
Création d'entreprise (classement)	97	Transfert de propriété (classement)	14	Commerce transfrontalier (classement)	134
Procédures (nombre)	8	Procédures (nombre)	4	Documents à l'export (nombre)	8
Délai (jours)	31	Délai (jours)	21	Délai à l'export (jours)	20
Coût (% du revenu par habitant)	7,8	Coût (% valeur du bien)	0,0	Coût à l'export (USD par conteneur)	1 772
Capital minimum (% du revenu par habitant)	12,4			Documents à l'import (nombre)	8
		Obtention de prêts (classement)	109	Délai à l'import (jours)	26
Octroi de permis de construire (classement)	65	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	2	Coût à l'import (USD par conteneur)	1 720
Procédures (nombre)	17	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	5		
Délai (jours)	210	Couverture du registre public (% des adultes)	2,4	Exécution des contrats (classement)	14
Coût (% du revenu par habitant)	39,2	Couverture du registre privé (% des adultes)	0,0	Procédures (nombre)	28
				Délai (jours)	225
Embauche des travailleurs (classement)	49	Protection des investisseurs (classement)	104	Coût (% de la créance)	23,4
Indice de difficulté de recruter (0-100)	0	Indice de divulgation de l'information (0-10)	5		
Indice de rigidité des horaires (0-100)	40	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	1	Fermeture d'entreprise (classement)	71
Indice de difficulté de licencier (0-100)	40	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	8	Délai (années)	5,8
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	27	Indice de protection des investisseurs (0-10)	4,7	Coût (% de la valeur du patrimoine)	22
Coût de licencement (semaines de salaire)	22			Taux de recouvrement (cents par dollar)	33,4
		Paiement des taxes et impôts (classement)	181		
		Paiements (nombre par année)	112		
		Délai (heures par année)	1 188		
		Total à payer (% du bénéfice brut)	117,5		
BELGIQUE		OCDE : Revenu élevé	RNB par habitant (USD)	40 710	
Facilité de faire des affaires (classement)	19	Revenu élevé	Population (m)	10,6	
Création d'entreprise (classement)	20	Transfert de propriété (classement)	168	Commerce transfrontalier (classement)	43
Procédures (nombre)	3	Procédures (nombre)	7	Documents à l'export (nombre)	4
Délai (jours)	4	Délai (jours)	132	Délai à l'export (jours)	8
Coût (% du revenu par habitant)	5,2	Coût (% valeur du bien)	12,7	Coût à l'export (USD par conteneur)	1 619
Capital minimum (% du revenu par habitant)	19,9			Documents à l'import (nombre)	5
		Obtention de prêts (classement)	43	Délai à l'import (jours)	9
Octroi de permis de construire (classement)	44	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	7	Coût à l'import (USD par conteneur)	1 600
Procédures (nombre)	14	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	4		
Délai (jours)	169	Couverture du registre public (% des adultes)	57,7	Exécution des contrats (classement)	22
Coût (% du revenu par habitant)	65,2	Couverture du registre privé (% des adultes)	0,0	Procédures (nombre)	25
				Délai (jours)	505
Embauche des travailleurs (classement)	37	Protection des investisseurs (classement)	15	Coût (% de la créance)	16,6
Indice de difficulté de recruter (0-100)	11	Indice de divulgation de l'information (0-10)	8		
Indice de rigidité des horaires (0-100)	40	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	6	Fermeture d'entreprise (classement)	8
Indice de difficulté de licencier (0-100)	10	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	7	Délai (années)	0,9
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	20	Indice de protection des investisseurs (0-10)	7,0	Coût (% de la valeur du patrimoine)	4
Coût de licencement (semaines de salaire)	16			Taux de recouvrement (cents par dollar)	86,3
		Paiement des taxes et impôts (classement)	64		
		Paiements (nombre par année)	11		
		Délai (heures par année)	156		
		Total à payer (% du bénéfice brut)	58,1		

BELIZE		Amérique latine & Caraïbes	RNB par habitant (USD)	3 800	
Facilité de faire des affaires (classement)	78	Revenu intermédiaire, tranche supérieure	Population (m)	0,3	
Création d'entreprise (classement)	139	Transfert de propriété (classement)	121	Commerce transfrontalier (classement)	114
Procédures (nombre)	9	Procédures (nombre)	8	Documents à l'export (nombre)	7
Délai (jours)	44	Délai (jours)	60	Délai à l'export (jours)	21
Coût (% du revenu par habitant)	51,1	Coût (% valeur du bien)	4,7	Coût à l'export (USD par conteneur)	1 810
Capital minimum (% du revenu par habitant)	0,0	Obtention de prêts (classement)	84	Documents à l'import (nombre)	6
Octroi de permis de construire (classement)	2	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	8	Délai à l'import (jours)	21
Procédures (nombre)	11	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	0	Coût à l'import (USD par conteneur)	2 145
Délai (jours)	66	Couverture du registre public (% des adultes)	0,0	Exécution des contrats (classement)	168
Coût (% du revenu par habitant)	17,8	Couverture du registre privé (% des adultes)	0,0	Procédures (nombre)	51
Embauche des travailleurs (classement)	25	Protection des investisseurs (classement)	113	Délai (jours)	892
Indice de difficulté de recruter (0-100)	22	Indice de divulgation de l'information (0-10)	3	Coût (% de la créance)	27,5
Indice de rigidité des horaires (0-100)	20	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	4	Fermeture d'entreprise (classement)	24
Indice de difficulté de licencier (0-100)	0	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	6	Délai (années)	1,0
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	14	Indice de protection des investisseurs (0-10)	4,3	Coût (% de la valeur du patrimoine)	23
Coût de licenciement (semaines de salaire)	24	Paiement des taxes et impôts (classement)	53	Taux de recouvrement (cents par dollar)	63,4
		Paiements (nombre par année)	40		
		Délai (heures par année)	147		
		Total à payer (% du bénéfice brut)	28,2		
BÉNIN		Afrique subsaharienne	RNB par habitant (USD)	570	
Facilité de faire des affaires (classement)	169	Revenu faible	Population (m)	9,0	
Création d'entreprise (classement)	149	Transfert de propriété (classement)	119	Commerce transfrontalier (classement)	129
Procédures (nombre)	7	Procédures (nombre)	4	Documents à l'export (nombre)	7
Délai (jours)	31	Délai (jours)	120	Délai à l'export (jours)	32
Coût (% du revenu par habitant)	196,0	Coût (% valeur du bien)	11,9	Coût à l'export (USD par conteneur)	1 237
Capital minimum (% du revenu par habitant)	347,0	Obtention de prêts (classement)	145	Documents à l'import (nombre)	7
Octroi de permis de construire (classement)	130	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	3	Délai à l'import (jours)	40
Procédures (nombre)	15	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	1	Coût à l'import (USD par conteneur)	1 393
Délai (jours)	410	Couverture du registre public (% des adultes)	10,5	Exécution des contrats (classement)	175
Coût (% du revenu par habitant)	303,6	Couverture du registre privé (% des adultes)	0,0	Procédures (nombre)	42
Embauche des travailleurs (classement)	116	Protection des investisseurs (classement)	150	Délai (jours)	825
Indice de difficulté de recruter (0-100)	39	Indice de divulgation de l'information (0-10)	6	Coût (% de la créance)	64,7
Indice de rigidité des horaires (0-100)	40	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	1	Fermeture d'entreprise (classement)	130
Indice de difficulté de licencier (0-100)	40	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	3	Délai (années)	4,0
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	40	Indice de protection des investisseurs (0-10)	3,3	Coût (% de la valeur du patrimoine)	22
Coût de licenciement (semaines de salaire)	36	Paiement des taxes et impôts (classement)	165	Taux de recouvrement (cents par dollar)	16,7
		Paiements (nombre par année)	55		
		Délai (heures par année)	270		
		Total à payer (% du bénéfice brut)	73,2		
BHOUTAN		Asie du Sud	RNB par habitant (USD)	1 770	
Facilité de faire des affaires (classement)	124	Revenu intermédiaire, tranche inférieure	Population (m)	0,7	
Création d'entreprise (classement)	63	Transfert de propriété (classement)	38	Commerce transfrontalier (classement)	151
Procédures (nombre)	8	Procédures (nombre)	5	Documents à l'export (nombre)	8
Délai (jours)	46	Délai (jours)	64	Délai à l'export (jours)	38
Coût (% du revenu par habitant)	8,5	Coût (% valeur du bien)	0,0	Coût à l'export (USD par conteneur)	1 210
Capital minimum (% du revenu par habitant)	0,0	Obtention de prêts (classement)	172	Documents à l'import (nombre)	11
Octroi de permis de construire (classement)	116	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	2	Délai à l'import (jours)	38
Procédures (nombre)	25	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	0	Coût à l'import (USD par conteneur)	2 140
Délai (jours)	183	Couverture du registre public (% des adultes)	0,0	Exécution des contrats (classement)	37
Coût (% du revenu par habitant)	158,4	Couverture du registre privé (% des adultes)	0,0	Procédures (nombre)	47
Embauche des travailleurs (classement)	13	Protection des investisseurs (classement)	126	Délai (jours)	225
Indice de difficulté de recruter (0-100)	0	Indice de divulgation de l'information (0-10)	5	Coût (% de la créance)	0,1
Indice de rigidité des horaires (0-100)	0	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	3	Fermeture d'entreprise (classement)	181
Indice de difficulté de licencier (0-100)	20	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	4	Délai (années)	AUCUN CAS
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	7	Indice de protection des investisseurs (0-10)	4,0	Coût (% de la valeur du patrimoine)	AUCUN CAS
Coût de licenciement (semaines de salaire)	10	Paiement des taxes et impôts (classement)	82	Taux de recouvrement (cents par dollar)	0,0
		Paiements (nombre par année)	19		
		Délai (heures par année)	274		
		Total à payer (% du bénéfice brut)	39,8		

BOLIVIE		Amérique latine & Caraïbes		RNB par habitant (USD)	1 260
Facilité de faire des affaires (classement)	150	Revenu intermédiaire, tranche inférieure		Population (m)	9,5
Création d'entreprise (classement)	165	Transfert de propriété (classement)	129	Commerce transfrontalier (classement)	117
Procédures (nombre)	15	Procédures (nombre)	7	Documents à l'export (nombre)	8
Délai (jours)	50	Délai (jours)	92	Délai à l'export (jours)	19
Coût (% du revenu par habitant)	112,4	Coût (% valeur du bien)	4,9	Coût à l'export (USD par conteneur)	1 425
Capital minimum (% du revenu par habitant)	2,8			Documents à l'import (nombre)	7
		Obtention de prêts (classement)	109	Délai à l'import (jours)	23
Octroi de permis de construire (classement)	98	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	1	Coût à l'import (USD par conteneur)	1 747
Procédures (nombre)	17	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	6		
Délai (jours)	249	Couverture du registre public (% des adultes)	11,9	Exécution des contrats (classement)	133
Coût (% du revenu par habitant)	121,6	Couverture du registre privé (% des adultes)	29,7	Procédures (nombre)	40
				Délai (jours)	591
Embauche des travailleurs (classement)	180	Protection des investisseurs (classement)	126	Coût (% de la créance)	33,2
Indice de difficulté de recruter (0-100)	78	Indice de divulgation de l'information (0-10)	1		
Indice de rigidité des horaires (0-100)	60	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	5	Fermeture d'entreprise (classement)	59
Indice de difficulté de licencier (0-100)	100	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	6	Délai (années)	1,8
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	79	Indice de protection des investisseurs (0-10)	4,0	Coût (% de la valeur du patrimoine)	15
Coût de licenciement (semaines de salaire)	PAS POSSIBLE			Taux de recouvrement (cents par dollar)	37,3
		Paiement des taxes et impôts (classement)	176		
		Paiements (nombre par année)	41		
		Délai (heures par année)	1 080		
		Total à payer (% du bénéfice brut)	78,1		
BOSNIE-HERZÉGOVINE		Europe de l'Est & Asie centrale		RNB par habitant (USD)	3 580
Facilité de faire des affaires (classement)	119	Revenu intermédiaire, tranche inférieure		Population (m)	3,9
Création d'entreprise (classement)	161	Transfert de propriété (classement)	144	Commerce transfrontalier (classement)	55
Procédures (nombre)	12	Procédures (nombre)	7	Documents à l'export (nombre)	6
Délai (jours)	60	Délai (jours)	128	Délai à l'export (jours)	16
Coût (% du revenu par habitant)	30,8	Coût (% valeur du bien)	5,2	Coût à l'export (USD par conteneur)	1 070
Capital minimum (% du revenu par habitant)	36,3			Documents à l'import (nombre)	7
		Obtention de prêts (classement)	59	Délai à l'import (jours)	16
Octroi de permis de construire (classement)	137	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	5	Coût à l'import (USD par conteneur)	1 035
Procédures (nombre)	16	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	5		
Délai (jours)	296	Couverture du registre public (% des adultes)	0,0	Exécution des contrats (classement)	123
Coût (% du revenu par habitant)	666,9	Couverture du registre privé (% des adultes)	69,2	Procédures (nombre)	38
				Délai (jours)	595
Embauche des travailleurs (classement)	117	Protection des investisseurs (classement)	88	Coût (% de la créance)	38,4
Indice de difficulté de recruter (0-100)	67	Indice de divulgation de l'information (0-10)	3		
Indice de rigidité des horaires (0-100)	40	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	6	Fermeture d'entreprise (classement)	60
Indice de difficulté de licencier (0-100)	30	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	6	Délai (années)	3,3
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	46	Indice de protection des investisseurs (0-10)	5,0	Coût (% de la valeur du patrimoine)	9
Coût de licenciement (semaines de salaire)	31			Taux de recouvrement (cents par dollar)	35,9
		Paiement des taxes et impôts (classement)	154		
		Paiements (nombre par année)	51		
		Délai (heures par année)	428		
		Total à payer (% du bénéfice brut)	44,1		
BOTSWANA		Afrique subsaharienne		RNB par habitant (USD)	5 840
Facilité de faire des affaires (classement)	38	Revenu intermédiaire, tranche supérieure		Population (m)	1,9
Création d'entreprise (classement)	80	Transfert de propriété (classement)	29	Commerce transfrontalier (classement)	149
Procédures (nombre)	10	Procédures (nombre)	4	Documents à l'export (nombre)	6
Délai (jours)	78	Délai (jours)	11	Délai à l'export (jours)	31
Coût (% du revenu par habitant)	2,3	Coût (% valeur du bien)	5,0	Coût à l'export (USD par conteneur)	2 508
Capital minimum (% du revenu par habitant)	0,0			Documents à l'import (nombre)	9
		Obtention de prêts (classement)	43	Délai à l'import (jours)	42
Octroi de permis de construire (classement)	119	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	7	Coût à l'import (USD par conteneur)	3 064
Procédures (nombre)	24	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	4		
Délai (jours)	167	Couverture du registre public (% des adultes)	0,0	Exécution des contrats (classement)	92
Coût (% du revenu par habitant)	311,9	Couverture du registre privé (% des adultes)	52,9	Procédures (nombre)	29
				Délai (jours)	987
Embauche des travailleurs (classement)	73	Protection des investisseurs (classement)	38	Coût (% de la créance)	28,1
Indice de difficulté de recruter (0-100)	0	Indice de divulgation de l'information (0-10)	7		
Indice de rigidité des horaires (0-100)	20	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	8	Fermeture d'entreprise (classement)	26
Indice de difficulté de licencier (0-100)	40	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	3	Délai (années)	1,7
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	20	Indice de protection des investisseurs (0-10)	6,0	Coût (% de la valeur du patrimoine)	15
Coût de licenciement (semaines de salaire)	90			Taux de recouvrement (cents par dollar)	60,3
		Paiement des taxes et impôts (classement)	17		
		Paiements (nombre par année)	19		
		Délai (heures par année)	140		
		Total à payer (% du bénéfice brut)	17,1		

BURKINA FASO		Afrique subsaharienne	RNB par habitant (USD)	430
Facilité de faire des affaires (classement)	148	Revenu faible	Population (m)	14,8
Création d'entreprise (classement)	113	Transfert de propriété (classement)	148	Commerce transfrontalier (classement)
Procédures (nombre)	5	Procédures (nombre)	6	Documents à l'export (nombre)
Délai (jours)	16	Délai (jours)	136	Délai à l'export (jours)
Coût (% du revenu par habitant)	62,3	Coût (% valeur du bien)	10,2	Coût à l'export (USD par conteneur)
Capital minimum (% du revenu par habitant)	458,8			Documents à l'import (nombre)
		Obtention de prêts (classement)	145	Délai à l'import (jours)
Octroi de permis de construire (classement)	106	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	3	Coût à l'import (USD par conteneur)
Procédures (nombre)	15	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	1	
Délai (jours)	214	Couverture du registre public (% des adultes)	1,9	Exécution des contrats (classement)
Coût (% du revenu par habitant)	577,9	Couverture du registre privé (% des adultes)	0,0	Procédures (nombre)
		Protection des investisseurs (classement)	142	Délai (jours)
Embauche des travailleurs (classement)	57	Indice de divulgation de l'information (0-10)	6	Coût (% de la créance)
Indice de difficulté de recruter (0-100)	33	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	1	
Indice de rigidité des horaires (0-100)	20	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	4	Fermeture d'entreprise (classement)
Indice de difficulté de licencier (0-100)	10	Indice de protection des investisseurs (0-10)	3,7	Délai (années)
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	21			Coût (% de la valeur du patrimoine)
Coût de licencement (semaines de salaire)	34	Paiement des taxes et impôts (classement)	132	Taux de recouvrement (cents par dollar)
		Paiements (nombre par année)	45	
		Délai (heures par année)	270	
		Total à payer (% du bénéfice brut)	44,6	
BURUNDI		Afrique subsaharienne	RNB par habitant (USD)	110
Facilité de faire des affaires (classement)	177	Revenu faible	Population (m)	8,5
Création d'entreprise (classement)	138	Transfert de propriété (classement)	125	Commerce transfrontalier (classement)
Procédures (nombre)	11	Procédures (nombre)	5	Documents à l'export (nombre)
Délai (jours)	43	Délai (jours)	94	Délai à l'export (jours)
Coût (% du revenu par habitant)	215,0	Coût (% valeur du bien)	10,7	Coût à l'export (USD par conteneur)
Capital minimum (% du revenu par habitant)	0,0			Documents à l'import (nombre)
		Obtention de prêts (classement)	163	Délai à l'import (jours)
Octroi de permis de construire (classement)	173	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	2	Coût à l'import (USD par conteneur)
Procédures (nombre)	20	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	1	
Délai (jours)	384	Couverture du registre public (% des adultes)	0,3	Exécution des contrats (classement)
Coût (% du revenu par habitant)	8 515,8	Couverture du registre privé (% des adultes)	0,0	Procédures (nombre)
		Protection des investisseurs (classement)	150	Délai (jours)
Embauche des travailleurs (classement)	70	Indice de divulgation de l'information (0-10)	4	Coût (% de la créance)
Indice de difficulté de recruter (0-100)	0	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	1	
Indice de rigidité des horaires (0-100)	60	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	5	Fermeture d'entreprise (classement)
Indice de difficulté de licencier (0-100)	30	Indice de protection des investisseurs (0-10)	3,3	Délai (années)
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	30			Coût (% de la valeur du patrimoine)
Coût de licencement (semaines de salaire)	26	Paiement des taxes et impôts (classement)	114	Taux de recouvrement (cents par dollar)
		Paiements (nombre par année)	32	
		Délai (heures par année)	140	
		Total à payer (% du bénéfice brut)	278,7	
CAMBODGE		Asie de l'Est et Pacifique	RNB par habitant (USD)	540
Facilité de faire des affaires (classement)	135	Revenu faible	Population (m)	14,4
Création d'entreprise (classement)	169	Transfert de propriété (classement)	108	Commerce transfrontalier (classement)
Procédures (nombre)	9	Procédures (nombre)	7	Documents à l'export (nombre)
Délai (jours)	85	Délai (jours)	56	Délai à l'export (jours)
Coût (% du revenu par habitant)	151,7	Coût (% valeur du bien)	4,4	Coût à l'export (USD par conteneur)
Capital minimum (% du revenu par habitant)	43,9			Documents à l'import (nombre)
		Obtention de prêts (classement)	68	Délai à l'import (jours)
Octroi de permis de construire (classement)	147	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	9	Coût à l'import (USD par conteneur)
Procédures (nombre)	23	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	0	
Délai (jours)	709	Couverture du registre public (% des adultes)	0,0	Exécution des contrats (classement)
Coût (% du revenu par habitant)	64,3	Couverture du registre privé (% des adultes)	0,0	Procédures (nombre)
		Protection des investisseurs (classement)	70	Délai (jours)
Embauche des travailleurs (classement)	134	Indice de divulgation de l'information (0-10)	5	Coût (% de la créance)
Indice de difficulté de recruter (0-100)	44	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	9	
Indice de rigidité des horaires (0-100)	60	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	2	Fermeture d'entreprise (classement)
Indice de difficulté de licencier (0-100)	30	Indice de protection des investisseurs (0-10)	5,3	Délai (années)
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	45			Coût (% de la valeur du patrimoine)
Coût de licencement (semaines de salaire)	39	Paiement des taxes et impôts (classement)	24	Taux de recouvrement (cents par dollar)
		Paiements (nombre par année)	27	
		Délai (heures par année)	137	
		Total à payer (% du bénéfice brut)	22,6	

COSTA RICA		Amérique latine & Caraïbes	RNB par habitant (USD)	5 560	
Facilité de faire des affaires (classement)	117	Revenu intermédiaire, tranche supérieure	Population (m)	4,5	
Création d'entreprise (classement)	123	Transfert de propriété (classement)	45	Commerce transfrontalier (classement)	94
Procédures (nombre)	12	Procédures (nombre)	6	Documents à l'export (nombre)	7
Délai (jours)	60	Délai (jours)	21	Délai à l'export (jours)	18
Coût (% du revenu par habitant)	20,5	Coût (% valeur du bien)	3,4	Coût à l'export (USD par conteneur)	1 050
Capital minimum (% du revenu par habitant)	0,0			Documents à l'import (nombre)	8
		Obtention de prêts (classement)	59	Délai à l'import (jours)	25
Octroi de permis de construire (classement)	123	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	5	Coût à l'import (USD par conteneur)	1 050
Procédures (nombre)	23	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	5		
Délai (jours)	191	Couverture du registre public (% des adultes)	5,9	Exécution des contrats (classement)	132
Coût (% du revenu par habitant)	211,7	Couverture du registre privé (% des adultes)	51,6	Procédures (nombre)	40
				Délai (jours)	877
Embauche des travailleurs (classement)	77	Protection des investisseurs (classement)	164	Coût (% de la créance)	24,3
Indice de difficulté de recruter (0-100)	44	Indice de divulgation de l'information (0-10)	2		
Indice de rigidité des horaires (0-100)	40	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	5	Fermeture d'entreprise (classement)	98
Indice de difficulté de licencier (0-100)	0	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	2	Délai (années)	3,5
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	28	Indice de protection des investisseurs (0-10)	3,0	Coût (% de la valeur du patrimoine)	15
Coût de licencement (semaines de salaire)	35			Taux de recouvrement (cents par dollar)	25,4
		Paiement des taxes et impôts (classement)	152		
		Paiements (nombre par année)	43		
		Délai (heures par année)	282		
		Total à payer (% du bénéfice brut)	55,7		
CÔTE D'IVOIRE		Afrique subsaharienne	RNB par habitant (USD)	910	
Facilité de faire des affaires (classement)	161	Revenu faible	Population (m)	19,3	
Création d'entreprise (classement)	167	Transfert de propriété (classement)	139	Commerce transfrontalier (classement)	155
Procédures (nombre)	10	Procédures (nombre)	6	Documents à l'export (nombre)	10
Délai (jours)	40	Délai (jours)	62	Délai à l'export (jours)	23
Coût (% du revenu par habitant)	135,1	Coût (% valeur du bien)	13,9	Coût à l'export (USD par conteneur)	1 904
Capital minimum (% du revenu par habitant)	215,9			Documents à l'import (nombre)	9
		Obtention de prêts (classement)	145	Délai à l'import (jours)	43
Octroi de permis de construire (classement)	160	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	3	Coût à l'import (USD par conteneur)	2 437
Procédures (nombre)	21	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	1		
Délai (jours)	628	Couverture du registre public (% des adultes)	2,9	Exécution des contrats (classement)	124
Coût (% du revenu par habitant)	243,3	Couverture du registre privé (% des adultes)	0,0	Procédures (nombre)	33
				Délai (jours)	770
Embauche des travailleurs (classement)	112	Protection des investisseurs (classement)	150	Coût (% de la créance)	41,7
Indice de difficulté de recruter (0-100)	33	Indice de divulgation de l'information (0-10)	6		
Indice de rigidité des horaires (0-100)	60	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	1	Fermeture d'entreprise (classement)	68
Indice de difficulté de licencier (0-100)	20	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	3	Délai (années)	2,2
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	38	Indice de protection des investisseurs (0-10)	3,3	Coût (% de la valeur du patrimoine)	18
Coût de licencement (semaines de salaire)	49			Taux de recouvrement (cents par dollar)	34,0
		Paiement des taxes et impôts (classement)	148		
		Paiements (nombre par année)	66		
		Délai (heures par année)	270		
		Total à payer (% du bénéfice brut)	45,4		
CROATIE		Europe de l'Est & Asie centrale	RNB par habitant (USD)	10 460	
Facilité de faire des affaires (classement)	106	Revenu intermédiaire, tranche supérieure	Population (m)	4,4	
Création d'entreprise (classement)	117	Transfert de propriété (classement)	109	Commerce transfrontalier (classement)	97
Procédures (nombre)	8	Procédures (nombre)	5	Documents à l'export (nombre)	7
Délai (jours)	40	Délai (jours)	174	Délai à l'export (jours)	20
Coût (% du revenu par habitant)	11,5	Coût (% valeur du bien)	5,0	Coût à l'export (USD par conteneur)	1 281
Capital minimum (% du revenu par habitant)	16,6			Documents à l'import (nombre)	8
		Obtention de prêts (classement)	68	Délai à l'import (jours)	16
Octroi de permis de construire (classement)	163	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	6	Coût à l'import (USD par conteneur)	1 141
Procédures (nombre)	19	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	3		
Délai (jours)	410	Couverture du registre public (% des adultes)	0,0	Exécution des contrats (classement)	44
Coût (% du revenu par habitant)	655,2	Couverture du registre privé (% des adultes)	71,8	Procédures (nombre)	38
				Délai (jours)	561
Embauche des travailleurs (classement)	146	Protection des investisseurs (classement)	126	Coût (% de la créance)	13,8
Indice de difficulté de recruter (0-100)	61	Indice de divulgation de l'information (0-10)	1		
Indice de rigidité des horaires (0-100)	40	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	5	Fermeture d'entreprise (classement)	79
Indice de difficulté de licencier (0-100)	50	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	6	Délai (années)	3,1
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	50	Indice de protection des investisseurs (0-10)	4,0	Coût (% de la valeur du patrimoine)	15
Coût de licencement (semaines de salaire)	39			Taux de recouvrement (cents par dollar)	30,5
		Paiement des taxes et impôts (classement)	33		
		Paiements (nombre par année)	17		
		Délai (heures par année)	196		
		Total à payer (% du bénéfice brut)	32,5		

ÉGYPTE		Moyen-Orient et Afrique du Nord	RNB par habitant (USD)	1 580	
Facilité de faire des affaires (classement)	114	Revenu intermédiaire, tranche inférieure	Population (m)	75,5	
Création d'entreprise (classement)	41	Transfert de propriété (classement)	85	Commerce transfrontalier (classement)	24
Procédures (nombre)	6	Procédures (nombre)	7	Documents à l'export (nombre)	6
Délai (jours)	7	Délai (jours)	72	Délai à l'export (jours)	14
Coût (% du revenu par habitant)	18,3	Coût (% valeur du bien)	0,9	Coût à l'export (USD par conteneur)	737
Capital minimum (% du revenu par habitant)	2,0			Documents à l'import (nombre)	6
		Obtention de prêts (classement)	84	Délai à l'import (jours)	15
Octroi de permis de construire (classement)	165	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	3	Coût à l'import (USD par conteneur)	823
Procédures (nombre)	28	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	5		
Délai (jours)	249	Couverture du registre public (% des adultes)	2,2	Exécution des contrats (classement)	151
Coût (% du revenu par habitant)	376,7	Couverture du registre privé (% des adultes)	4,7	Procédures (nombre)	42
				Délai (jours)	1 010
Embauche des travailleurs (classement)	107	Protection des investisseurs (classement)	70	Coût (% de la créance)	26,2
Indice de difficulté de recruter (0-100)	0	Indice de divulgation de l'information (0-10)	8		
Indice de rigidité des horaires (0-100)	20	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	3	Fermeture d'entreprise (classement)	128
Indice de difficulté de licencier (0-100)	60	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	5	Délai (années)	4,2
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	27	Indice de protection des investisseurs (0-10)	5,3	Coût (% de la valeur du patrimoine)	22
Coût de licencement (semaines de salaire)	132			Taux de recouvrement (cents par dollar)	16,8
		Paiement des taxes et impôts (classement)	144		
		Paiements (nombre par année)	29		
		Délai (heures par année)	711		
		Total à payer (% du bénéfice brut)	46,1		
EL SALVADOR		Amérique latine & Caraïbes	RNB par habitant (USD)	2 850	
Facilité de faire des affaires (classement)	72	Revenu intermédiaire, tranche inférieure	Population (m)	6,9	
Création d'entreprise (classement)	103	Transfert de propriété (classement)	42	Commerce transfrontalier (classement)	57
Procédures (nombre)	8	Procédures (nombre)	5	Documents à l'export (nombre)	8
Délai (jours)	17	Délai (jours)	31	Délai à l'export (jours)	14
Coût (% du revenu par habitant)	49,6	Coût (% valeur du bien)	3,7	Coût à l'export (USD par conteneur)	880
Capital minimum (% du revenu par habitant)	3,5			Documents à l'import (nombre)	9
		Obtention de prêts (classement)	43	Délai à l'import (jours)	10
Octroi de permis de construire (classement)	121	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	5	Coût à l'import (USD par conteneur)	820
Procédures (nombre)	34	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	6		
Délai (jours)	155	Couverture du registre public (% des adultes)	18,4	Exécution des contrats (classement)	53
Coût (% du revenu par habitant)	176,3	Couverture du registre privé (% des adultes)	83,0	Procédures (nombre)	30
				Délai (jours)	786
Embauche des travailleurs (classement)	87	Protection des investisseurs (classement)	113	Coût (% de la créance)	19,2
Indice de difficulté de recruter (0-100)	33	Indice de divulgation de l'information (0-10)	5		
Indice de rigidité des horaires (0-100)	40	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	2	Fermeture d'entreprise (classement)	78
Indice de difficulté de licencier (0-100)	0	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	6	Délai (années)	4,0
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	24	Indice de protection des investisseurs (0-10)	4,3	Coût (% de la valeur du patrimoine)	9
Coût de licencement (semaines de salaire)	86			Taux de recouvrement (cents par dollar)	30,8
		Paiement des taxes et impôts (classement)	124		
		Paiements (nombre par année)	53		
		Délai (heures par année)	320		
		Total à payer (% du bénéfice brut)	34,9		
ÉMIRATS ARABES UNIS		Moyen-Orient et Afrique du Nord	RNB par habitant (USD)	26 210	
Facilité de faire des affaires (classement)	46	Revenu élevé	Population (m)	4,4	
Création d'entreprise (classement)	113	Transfert de propriété (classement)	11	Commerce transfrontalier (classement)	14
Procédures (nombre)	8	Procédures (nombre)	3	Documents à l'export (nombre)	5
Délai (jours)	17	Délai (jours)	6	Délai à l'export (jours)	10
Coût (% du revenu par habitant)	13,4	Coût (% valeur du bien)	2,0	Coût à l'export (USD par conteneur)	618
Capital minimum (% du revenu par habitant)	311,9			Documents à l'import (nombre)	7
		Obtention de prêts (classement)	68	Délai à l'import (jours)	10
Octroi de permis de construire (classement)	41	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	4	Coût à l'import (USD par conteneur)	587
Procédures (nombre)	21	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	5		
Délai (jours)	125	Couverture du registre public (% des adultes)	6,5	Exécution des contrats (classement)	145
Coût (% du revenu par habitant)	1,5	Couverture du registre privé (% des adultes)	7,7	Procédures (nombre)	50
				Délai (jours)	607
Embauche des travailleurs (classement)	47	Protection des investisseurs (classement)	113	Coût (% de la créance)	26,2
Indice de difficulté de recruter (0-100)	0	Indice de divulgation de l'information (0-10)	4		
Indice de rigidité des horaires (0-100)	40	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	7	Fermeture d'entreprise (classement)	141
Indice de difficulté de licencier (0-100)	0	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	2	Délai (années)	5,1
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	13	Indice de protection des investisseurs (0-10)	4,3	Coût (% de la valeur du patrimoine)	30
Coût de licencement (semaines de salaire)	84			Taux de recouvrement (cents par dollar)	10,2
		Paiement des taxes et impôts (classement)	4		
		Paiements (nombre par année)	14		
		Délai (heures par année)	12		
		Total à payer (% du bénéfice brut)	14,4		

ÉQUATEUR		Amérique latine & Caraïbes	RNB par habitant (USD)	3 080	
Facilité de faire des affaires (classement)	136	Revenu intermédiaire, tranche inférieure	Population (m)	13,3	
Création d'entreprise (classement)	158	Transfert de propriété (classement)	64	Commerce transfrontalier (classement)	124
Procédures (nombre)	14	Procédures (nombre)	9	Documents à l'export (nombre)	9
Délai (jours)	65	Délai (jours)	16	Délai à l'export (jours)	20
Coût (% du revenu par habitant)	38,5	Coût (% valeur du bien)	2,2	Coût à l'export (USD par conteneur)	1 345
Capital minimum (% du revenu par habitant)	12,7			Documents à l'import (nombre)	7
		Obtention de prêts (classement)	84	Délai à l'import (jours)	29
Octroi de permis de construire (classement)	85	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	3	Coût à l'import (USD par conteneur)	1 332
Procédures (nombre)	19	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	5		
Délai (jours)	155	Couverture du registre public (% des adultes)	37,7	Exécution des contrats (classement)	101
Coût (% du revenu par habitant)	272,7	Couverture du registre privé (% des adultes)	46,8	Procédures (nombre)	39
				Délai (jours)	588
Embauche des travailleurs (classement)	171	Protection des investisseurs (classement)	126	Coût (% de la créance)	27,2
Indice de difficulté de recruter (0-100)	44	Indice de divulgation de l'information (0-10)	1		
Indice de rigidité des horaires (0-100)	60	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	5	Fermeture d'entreprise (classement)	131
Indice de difficulté de licencier (0-100)	50	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	6	Délai (années)	5,3
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	51	Indice de protection des investisseurs (0-10)	4,0	Coût (% de la valeur du patrimoine)	18
Coût de licencement (semaines de salaire)	135			Taux de recouvrement (cents par dollar)	16,1
		Paiement des taxes et impôts (classement)	69		
		Paiements (nombre par année)	8		
		Délai (heures par année)	600		
		Total à payer (% du bénéfice brut)	34,9		
ÉRYTHRÉE		Afrique subsaharienne	RNB par habitant (USD)	230	
Facilité de faire des affaires (classement)	173	Revenu faible	Population (m)	4,8	
Création d'entreprise (classement)	178	Transfert de propriété (classement)	165	Commerce transfrontalier (classement)	163
Procédures (nombre)	13	Procédures (nombre)	12	Documents à l'export (nombre)	9
Délai (jours)	84	Délai (jours)	101	Délai à l'export (jours)	50
Coût (% du revenu par habitant)	102,2	Coût (% valeur du bien)	5,2	Coût à l'export (USD par conteneur)	1 431
Capital minimum (% du revenu par habitant)	396,7			Documents à l'import (nombre)	13
		Obtention de prêts (classement)	172	Délai à l'import (jours)	60
Octroi de permis de construire (classement)	181	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	2	Coût à l'import (USD par conteneur)	1 581
Procédures (nombre)	AUCUN CAS	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	0		
Délai (jours)	AUCUN CAS	Couverture du registre public (% des adultes)	0,0	Exécution des contrats (classement)	51
Coût (% du revenu par habitant)	AUCUN CAS	Couverture du registre privé (% des adultes)	0,0	Procédures (nombre)	39
				Délai (jours)	405
Embauche des travailleurs (classement)	65	Protection des investisseurs (classement)	104	Coût (% de la créance)	22,6
Indice de difficulté de recruter (0-100)	0	Indice de divulgation de l'information (0-10)	4		
Indice de rigidité des horaires (0-100)	40	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	5	Fermeture d'entreprise (classement)	181
Indice de difficulté de licencier (0-100)	20	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	5	Délai (années)	AUCUN CAS
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	20	Indice de protection des investisseurs (0-10)	4,7	Coût (% de la valeur du patrimoine)	AUCUN CAS
Coût de licencement (semaines de salaire)	69			Taux de recouvrement (cents par dollar)	0,0
		Paiement des taxes et impôts (classement)	105		
		Paiements (nombre par année)	18		
		Délai (heures par année)	216		
		Total à payer (% du bénéfice brut)	84,5		
ESPAGNE		OCDE : Revenu élevé	RNB par habitant (USD)	29 450	
Facilité de faire des affaires (classement)	49	Revenu élevé	Population (m)	44,9	
Création d'entreprise (classement)	140	Transfert de propriété (classement)	46	Commerce transfrontalier (classement)	52
Procédures (nombre)	10	Procédures (nombre)	4	Documents à l'export (nombre)	6
Délai (jours)	47	Délai (jours)	18	Délai à l'export (jours)	9
Coût (% du revenu par habitant)	14,9	Coût (% valeur du bien)	7,2	Coût à l'export (USD par conteneur)	1 121
Capital minimum (% du revenu par habitant)	13,1			Documents à l'import (nombre)	8
		Obtention de prêts (classement)	43	Délai à l'import (jours)	10
Octroi de permis de construire (classement)	51	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	6	Coût à l'import (USD par conteneur)	1 121
Procédures (nombre)	11	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	5		
Délai (jours)	233	Couverture du registre public (% des adultes)	45,8	Exécution des contrats (classement)	54
Coût (% du revenu par habitant)	62,3	Couverture du registre privé (% des adultes)	8,1	Procédures (nombre)	39
				Délai (jours)	515
Embauche des travailleurs (classement)	160	Protection des investisseurs (classement)	88	Coût (% de la créance)	17,2
Indice de difficulté de recruter (0-100)	78	Indice de divulgation de l'information (0-10)	5		
Indice de rigidité des horaires (0-100)	60	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	6	Fermeture d'entreprise (classement)	19
Indice de difficulté de licencier (0-100)	30	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	4	Délai (années)	1,0
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	56	Indice de protection des investisseurs (0-10)	5,0	Coût (% de la valeur du patrimoine)	15
Coût de licencement (semaines de salaire)	56			Taux de recouvrement (cents par dollar)	73,2
		Paiement des taxes et impôts (classement)	84		
		Paiements (nombre par année)	8		
		Délai (heures par année)	234		
		Total à payer (% du bénéfice brut)	60,2		

ESTONIE		Europe de l'Est & Asie centrale	RNB par habitant (USD)	13 200
Facilité de faire des affaires (classement)	22	Revenu élevé	Population (m)	1,3
Création d'entreprise (classement)	23	Transfert de propriété (classement)	24	Commerce transfrontalier (classement)
Procédures (nombre)	5	Procédures (nombre)	3	Documents à l'export (nombre)
Délai (jours)	7	Délai (jours)	51	Délai à l'export (jours)
Coût (% du revenu par habitant)	1,7	Coût (% valeur du bien)	0,4	Coût à l'export (USD par conteneur)
Capital minimum (% du revenu par habitant)	23,7			Documents à l'import (nombre)
		Obtention de prêts (classement)	43	Délai à l'import (jours)
Octroi de permis de construire (classement)	19	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	6	Coût à l'import (USD par conteneur)
Procédures (nombre)	14	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	5	
Délai (jours)	118	Couverture du registre public (% des adultes)	0,0	Exécution des contrats (classement)
Coût (% du revenu par habitant)	27,5	Couverture du registre privé (% des adultes)	20,6	Procédures (nombre)
				Délai (jours)
Embauche des travailleurs (classement)	163	Protection des investisseurs (classement)	53	Coût (% de la créance)
Indice de difficulté de recruter (0-100)	33	Indice de divulgation de l'information (0-10)	8	
Indice de rigidité des horaires (0-100)	80	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	3	Fermeture d'entreprise (classement)
Indice de difficulté de licencier (0-100)	60	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	6	Délai (années)
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	58	Indice de protection des investisseurs (0-10)	5,7	Coût (% de la valeur du patrimoine)
Coût de licenciement (semaines de salaire)	35			Taux de recouvrement (cents par dollar)
		Paiement des taxes et impôts (classement)	34	
		Paiements (nombre par année)	10	
		Délai (heures par année)	81	
		Total à payer (% du bénéfice brut)	48,6	
ÉTATS-UNIS		OCDE : Revenu élevé	RNB par habitant (USD)	46 040
Facilité de faire des affaires (classement)	3	Revenu élevé	Population (m)	301,6
Création d'entreprise (classement)	6	Transfert de propriété (classement)	12	Commerce transfrontalier (classement)
Procédures (nombre)	6	Procédures (nombre)	4	Documents à l'export (nombre)
Délai (jours)	6	Délai (jours)	12	Délai à l'export (jours)
Coût (% du revenu par habitant)	0,7	Coût (% valeur du bien)	0,5	Coût à l'export (USD par conteneur)
Capital minimum (% du revenu par habitant)	0,0			Documents à l'import (nombre)
		Obtention de prêts (classement)	5	Délai à l'import (jours)
Octroi de permis de construire (classement)	26	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	8	Coût à l'import (USD par conteneur)
Procédures (nombre)	19	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	6	
Délai (jours)	40	Couverture du registre public (% des adultes)	0,0	Exécution des contrats (classement)
Coût (% du revenu par habitant)	13,1	Couverture du registre privé (% des adultes)	100,0	Procédures (nombre)
				Délai (jours)
Embauche des travailleurs (classement)	1	Protection des investisseurs (classement)	5	Coût (% de la créance)
Indice de difficulté de recruter (0-100)	0	Indice de divulgation de l'information (0-10)	7	
Indice de rigidité des horaires (0-100)	0	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	9	Fermeture d'entreprise (classement)
Indice de difficulté de licencier (0-100)	0	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	9	Délai (années)
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	0	Indice de protection des investisseurs (0-10)	8,3	Coût (% de la valeur du patrimoine)
Coût de licenciement (semaines de salaire)	0			Taux de recouvrement (cents par dollar)
		Paiement des taxes et impôts (classement)	46	
		Paiements (nombre par année)	10	
		Délai (heures par année)	187	
		Total à payer (% du bénéfice brut)	42,3	
ÉTHIOPIE		Afrique subsaharienne	RNB par habitant (USD)	220
Facilité de faire des affaires (classement)	116	Revenu faible	Population (m)	79,1
Création d'entreprise (classement)	118	Transfert de propriété (classement)	154	Commerce transfrontalier (classement)
Procédures (nombre)	7	Procédures (nombre)	13	Documents à l'export (nombre)
Délai (jours)	16	Délai (jours)	43	Délai à l'export (jours)
Coût (% du revenu par habitant)	29,8	Coût (% valeur du bien)	7,1	Coût à l'export (USD par conteneur)
Capital minimum (% du revenu par habitant)	693,6			Documents à l'import (nombre)
		Obtention de prêts (classement)	123	Délai à l'import (jours)
Octroi de permis de construire (classement)	59	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	4	Coût à l'import (USD par conteneur)
Procédures (nombre)	12	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	2	
Délai (jours)	128	Couverture du registre public (% des adultes)	0,1	Exécution des contrats (classement)
Coût (% du revenu par habitant)	790,7	Couverture du registre privé (% des adultes)	0,0	Procédures (nombre)
				Délai (jours)
Embauche des travailleurs (classement)	95	Protection des investisseurs (classement)	113	Coût (% de la créance)
Indice de difficulté de recruter (0-100)	33	Indice de divulgation de l'information (0-10)	4	
Indice de rigidité des horaires (0-100)	40	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	4	Fermeture d'entreprise (classement)
Indice de difficulté de licencier (0-100)	30	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	5	Délai (années)
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	34	Indice de protection des investisseurs (0-10)	4,3	Coût (% de la valeur du patrimoine)
Coût de licenciement (semaines de salaire)	40			Taux de recouvrement (cents par dollar)
		Paiement des taxes et impôts (classement)	37	
		Paiements (nombre par année)	20	
		Délai (heures par année)	198	
		Total à payer (% du bénéfice brut)	31,1	

FÉDÉRATION DE RUSSIE		Europe de l'Est & Asie centrale	RNB par habitant (USD)	7 560
Facilité de faire des affaires (classement)	120	Revenu intermédiaire, tranche supérieure	Population (m)	141,6
Création d'entreprise (classement)	65	Transfert de propriété (classement)	49	Commerce transfrontalier (classement)
Procédures (nombre)	8	Procédures (nombre)	6	Documents à l'export (nombre)
Délai (jours)	29	Délai (jours)	52	Délai à l'export (jours)
Coût (% du revenu par habitant)	2,6	Coût (% valeur du bien)	0,2	Coût à l'export (USD par conteneur)
Capital minimum (% du revenu par habitant)	2,2			Documents à l'import (nombre)
		Obtention de prêts (classement)	109	Délai à l'import (jours)
Octroi de permis de construire (classement)	180	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	3	Coût à l'import (USD par conteneur)
Procédures (nombre)	54	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	4	
Délai (jours)	704	Couverture du registre public (% des adultes)	0,0	Exécution des contrats (classement)
Coût (% du revenu par habitant)	2 612,7	Couverture du registre privé (% des adultes)	10,0	Procédures (nombre)
				Délai (jours)
Embauche des travailleurs (classement)	101	Protection des investisseurs (classement)	88	Coût (% de la créance)
Indice de difficulté de recruter (0-100)	33	Indice de divulgation de l'information (0-10)	6	
Indice de rigidité des horaires (0-100)	60	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	2	Fermeture d'entreprise (classement)
Indice de difficulté de licencier (0-100)	40	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	7	Délai (années)
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	44	Indice de protection des investisseurs (0-10)	5,0	Coût (% de la valeur du patrimoine)
Coût de licencement (semaines de salaire)	17			Taux de recouvrement (cents par dollar)
		Paiement des taxes et impôts (classement)	134	
		Paiements (nombre par année)	22	
		Délai (heures par année)	448	
		Total à payer (% du bénéfice brut)	48,7	
FIDJI		Asie de l'Est et Pacifique	RNB par habitant (USD)	3 800
Facilité de faire des affaires (classement)	39	Revenu intermédiaire, tranche supérieure	Population (m)	0,8
Création d'entreprise (classement)	87	Transfert de propriété (classement)	40	Commerce transfrontalier (classement)
Procédures (nombre)	8	Procédures (nombre)	3	Documents à l'export (nombre)
Délai (jours)	46	Délai (jours)	68	Délai à l'export (jours)
Coût (% du revenu par habitant)	25,2	Coût (% valeur du bien)	2,0	Coût à l'export (USD par conteneur)
Capital minimum (% du revenu par habitant)	0,0			Documents à l'import (nombre)
		Obtention de prêts (classement)	12	Délai à l'import (jours)
Octroi de permis de construire (classement)	55	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	9	Coût à l'import (USD par conteneur)
Procédures (nombre)	19	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	4	
Délai (jours)	135	Couverture du registre public (% des adultes)	0,0	Exécution des contrats (classement)
Coût (% du revenu par habitant)	51,2	Couverture du registre privé (% des adultes)	42,3	Procédures (nombre)
				Délai (jours)
Embauche des travailleurs (classement)	32	Protection des investisseurs (classement)	38	Coût (% de la créance)
Indice de difficulté de recruter (0-100)	11	Indice de divulgation de l'information (0-10)	3	
Indice de rigidité des horaires (0-100)	20	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	8	Fermeture d'entreprise (classement)
Indice de difficulté de licencier (0-100)	20	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	7	Délai (années)
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	17	Indice de protection des investisseurs (0-10)	6,0	Coût (% de la valeur du patrimoine)
Coût de licencement (semaines de salaire)	22			Taux de recouvrement (cents par dollar)
		Paiement des taxes et impôts (classement)	71	
		Paiements (nombre par année)	33	
		Délai (heures par année)	140	
		Total à payer (% du bénéfice brut)	41,5	
FINLANDE		OCDE : Revenu élevé	RNB par habitant (USD)	44 400
Facilité de faire des affaires (classement)	14	Revenu élevé	Population (m)	5,3
Création d'entreprise (classement)	18	Transfert de propriété (classement)	21	Commerce transfrontalier (classement)
Procédures (nombre)	3	Procédures (nombre)	3	Documents à l'export (nombre)
Délai (jours)	14	Délai (jours)	14	Délai à l'export (jours)
Coût (% du revenu par habitant)	1,0	Coût (% valeur du bien)	4,0	Coût à l'export (USD par conteneur)
Capital minimum (% du revenu par habitant)	7,4			Documents à l'import (nombre)
		Obtention de prêts (classement)	28	Délai à l'import (jours)
Octroi de permis de construire (classement)	43	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	7	Coût à l'import (USD par conteneur)
Procédures (nombre)	18	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	5	
Délai (jours)	38	Couverture du registre public (% des adultes)	0,0	Exécution des contrats (classement)
Coût (% du revenu par habitant)	118,3	Couverture du registre privé (% des adultes)	14,8	Procédures (nombre)
				Délai (jours)
Embauche des travailleurs (classement)	129	Protection des investisseurs (classement)	53	Coût (% de la créance)
Indice de difficulté de recruter (0-100)	44	Indice de divulgation de l'information (0-10)	6	
Indice de rigidité des horaires (0-100)	60	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	4	Fermeture d'entreprise (classement)
Indice de difficulté de licencier (0-100)	40	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	7	Délai (années)
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	48	Indice de protection des investisseurs (0-10)	5,7	Coût (% de la valeur du patrimoine)
Coût de licencement (semaines de salaire)	26			Taux de recouvrement (cents par dollar)
		Paiement des taxes et impôts (classement)	97	
		Paiements (nombre par année)	20	
		Délai (heures par année)	269	
		Total à payer (% du bénéfice brut)	47,8	

FRANCE		OCDE : Revenu élevé	RNB par habitant (USD)	38 500	
Facilité de faire des affaires (classement)	31	Revenu élevé	Population (m)	61,7	
Création d'entreprise (classement)	14	Transfert de propriété (classement)	166	Commerce transfrontalier (classement)	22
Procédures (nombre)	5	Procédures (nombre)	9	Documents à l'export (nombre)	2
Délai (jours)	7	Délai (jours)	113	Délai à l'export (jours)	9
Coût (% du revenu par habitant)	1,0	Coût (% valeur du bien)	6,3	Coût à l'export (USD par conteneur)	1 078
Capital minimum (% du revenu par habitant)	0,0			Documents à l'import (nombre)	2
		Obtention de prêts (classement)	43	Délai à l'import (jours)	11
Octroi de permis de construire (classement)	18	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	7	Coût à l'import (USD par conteneur)	1 248
Procédures (nombre)	13	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	4		
Délai (jours)	137	Couverture du registre public (% des adultes)	28,3	Exécution des contrats (classement)	10
Coût (% du revenu par habitant)	23,8	Couverture du registre privé (% des adultes)	0,0	Procédures (nombre)	30
				Délai (jours)	331
Embauche des travailleurs (classement)	148	Protection des investisseurs (classement)	70	Coût (% de la créance)	17,4
Indice de difficulté de recruter (0-100)	67	Indice de divulgation de l'information (0-10)	10		
Indice de rigidité des horaires (0-100)	60	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	1	Fermeture d'entreprise (classement)	40
Indice de difficulté de licencier (0-100)	40	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	5	Délai (années)	1,9
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	56	Indice de protection des investisseurs (0-10)	5,3	Coût (% de la valeur du patrimoine)	9
Coût de licencement (semaines de salaire)	32			Taux de recouvrement (cents par dollar)	44,7
		Paiement des taxes et impôts (classement)	66		
		Paiements (nombre par année)	11		
		Délai (heures par année)	132		
		Total à payer (% du bénéfice brut)	65,4		
GABON		Afrique subsaharienne	RNB par habitant (USD)	6 670	
Facilité de faire des affaires (classement)	151	Revenu intermédiaire, tranche supérieure	Population (m)	1,3	
Création d'entreprise (classement)	148	Transfert de propriété (classement)	158	Commerce transfrontalier (classement)	128
Procédures (nombre)	9	Procédures (nombre)	8	Documents à l'export (nombre)	7
Délai (jours)	58	Délai (jours)	60	Délai à l'export (jours)	20
Coût (% du revenu par habitant)	20,3	Coût (% valeur du bien)	10,5	Coût à l'export (USD par conteneur)	1 945
Capital minimum (% du revenu par habitant)	30,2			Documents à l'import (nombre)	8
		Obtention de prêts (classement)	131	Délai à l'import (jours)	22
Octroi de permis de construire (classement)	60	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	3	Coût à l'import (USD par conteneur)	1 955
Procédures (nombre)	16	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	2		
Délai (jours)	210	Couverture du registre public (% des adultes)	20,7	Exécution des contrats (classement)	147
Coût (% du revenu par habitant)	39,4	Couverture du registre privé (% des adultes)	0,0	Procédures (nombre)	38
				Délai (jours)	1 070
Embauche des travailleurs (classement)	154	Protection des investisseurs (classement)	150	Coût (% de la créance)	34,3
Indice de difficulté de recruter (0-100)	17	Indice de divulgation de l'information (0-10)	6		
Indice de rigidité des horaires (0-100)	60	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	1	Fermeture d'entreprise (classement)	134
Indice de difficulté de licencier (0-100)	80	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	3	Délai (années)	5,0
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	52	Indice de protection des investisseurs (0-10)	3,3	Coût (% de la valeur du patrimoine)	15
Coût de licencement (semaines de salaire)	43			Taux de recouvrement (cents par dollar)	15,2
		Paiement des taxes et impôts (classement)	101		
		Paiements (nombre par année)	26		
		Délai (heures par année)	272		
		Total à payer (% du bénéfice brut)	44,7		
GAMBIE		Afrique subsaharienne	RNB par habitant (USD)	320	
Facilité de faire des affaires (classement)	130	Revenu faible	Population (m)	1,7	
Création d'entreprise (classement)	101	Transfert de propriété (classement)	111	Commerce transfrontalier (classement)	73
Procédures (nombre)	8	Procédures (nombre)	5	Documents à l'export (nombre)	6
Délai (jours)	27	Délai (jours)	371	Délai à l'export (jours)	24
Coût (% du revenu par habitant)	254,9	Coût (% valeur du bien)	4,6	Coût à l'export (USD par conteneur)	831
Capital minimum (% du revenu par habitant)	0,0			Documents à l'import (nombre)	8
		Obtention de prêts (classement)	131	Délai à l'import (jours)	23
Octroi de permis de construire (classement)	74	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	5	Coût à l'import (USD par conteneur)	922
Procédures (nombre)	17	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	0		
Délai (jours)	146	Couverture du registre public (% des adultes)	0,0	Exécution des contrats (classement)	63
Coût (% du revenu par habitant)	394,0	Couverture du registre privé (% des adultes)	0,0	Procédures (nombre)	32
				Délai (jours)	434
Embauche des travailleurs (classement)	55	Protection des investisseurs (classement)	170	Coût (% de la créance)	37,9
Indice de difficulté de recruter (0-100)	0	Indice de divulgation de l'information (0-10)	2		
Indice de rigidité des horaires (0-100)	40	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	1	Fermeture d'entreprise (classement)	120
Indice de difficulté de licencier (0-100)	40	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	5	Délai (années)	3,0
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	27	Indice de protection des investisseurs (0-10)	2,7	Coût (% de la valeur du patrimoine)	15
Coût de licencement (semaines de salaire)	26			Taux de recouvrement (cents par dollar)	19,5
		Paiement des taxes et impôts (classement)	175		
		Paiements (nombre par année)	50		
		Délai (heures par année)	376		
		Total à payer (% du bénéfice brut)	292,4		

GÉORGIE		Europe de l'Est & Asie centrale	RNB par habitant (USD)	2 120	
Facilité de faire des affaires (classement)	15	Revenu intermédiaire, tranche inférieure	Population (m)	4,4	
Création d'entreprise (classement)	4	Transfert de propriété (classement)	2	Commerce transfrontalier (classement)	81
Procédures (nombre)	3	Procédures (nombre)	2	Documents à l'export (nombre)	8
Délai (jours)	3	Délai (jours)	3	Délai à l'export (jours)	12
Coût (% du revenu par habitant)	4,0	Coût (% valeur du bien)	0,0	Coût à l'export (USD par conteneur)	1 380
Capital minimum (% du revenu par habitant)	0,0	Obtention de prêts (classement)	28	Documents à l'import (nombre)	7
Octroi de permis de construire (classement)	10	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	6	Délai à l'import (jours)	14
Procédures (nombre)	12	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	6	Coût à l'import (USD par conteneur)	1 340
Délai (jours)	113	Couverture du registre public (% des adultes)	0,0	Exécution des contrats (classement)	43
Coût (% du revenu par habitant)	20,3	Couverture du registre privé (% des adultes)	4,5	Procédures (nombre)	36
Embauche des travailleurs (classement)	5	Protection des investisseurs (classement)	38	Délai (jours)	285
Indice de difficulté de recruter (0-100)	0	Indice de divulgation de l'information (0-10)	8	Coût (% de la créance)	29,9
Indice de rigidité des horaires (0-100)	20	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	6	Fermeture d'entreprise (classement)	92
Indice de difficulté de licencier (0-100)	0	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	4	Délai (années)	3,3
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	7	Indice de protection des investisseurs (0-10)	6,0	Coût (% de la valeur du patrimoine)	4
Coût de licenciement (semaines de salaire)	4	Paiement des taxes et impôts (classement)	110	Taux de recouvrement (cents par dollar)	27,9
		Paiements (nombre par année)	30		
		Délai (heures par année)	387		
		Total à payer (% du bénéfice brut)	38,6		
GHANA		Afrique subsaharienne	RNB par habitant (USD)	590	
Facilité de faire des affaires (classement)	87	Revenu faible	Population (m)	23,5	
Création d'entreprise (classement)	137	Transfert de propriété (classement)	31	Commerce transfrontalier (classement)	76
Procédures (nombre)	9	Procédures (nombre)	5	Documents à l'export (nombre)	6
Délai (jours)	34	Délai (jours)	34	Délai à l'export (jours)	19
Coût (% du revenu par habitant)	32,7	Coût (% valeur du bien)	1,2	Coût à l'export (USD par conteneur)	1 003
Capital minimum (% du revenu par habitant)	16,6	Obtention de prêts (classement)	109	Documents à l'import (nombre)	7
Octroi de permis de construire (classement)	142	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	7	Délai à l'import (jours)	29
Procédures (nombre)	18	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	0	Coût à l'import (USD par conteneur)	1 130
Délai (jours)	220	Couverture du registre public (% des adultes)	0,0	Exécution des contrats (classement)	50
Coût (% du revenu par habitant)	1 282,6	Couverture du registre privé (% des adultes)	0,0	Procédures (nombre)	36
Embauche des travailleurs (classement)	145	Protection des investisseurs (classement)	38	Délai (jours)	487
Indice de difficulté de recruter (0-100)	22	Indice de divulgation de l'information (0-10)	7	Coût (% de la créance)	23,0
Indice de rigidité des horaires (0-100)	40	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	5	Fermeture d'entreprise (classement)	104
Indice de difficulté de licencier (0-100)	50	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	6	Délai (années)	1,9
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	37	Indice de protection des investisseurs (0-10)	6,0	Coût (% de la valeur du patrimoine)	22
Coût de licenciement (semaines de salaire)	178	Paiement des taxes et impôts (classement)	65	Taux de recouvrement (cents par dollar)	24,0
		Paiements (nombre par année)	33		
		Délai (heures par année)	224		
		Total à payer (% du bénéfice brut)	32,7		
GRÈCE		OCDE : Revenu élevé	RNB par habitant (USD)	29 630	
Facilité de faire des affaires (classement)	96	Revenu élevé	Population (m)	11,2	
Création d'entreprise (classement)	133	Transfert de propriété (classement)	101	Commerce transfrontalier (classement)	70
Procédures (nombre)	15	Procédures (nombre)	11	Documents à l'export (nombre)	5
Délai (jours)	19	Délai (jours)	22	Délai à l'export (jours)	20
Coût (% du revenu par habitant)	10,2	Coût (% valeur du bien)	3,8	Coût à l'export (USD par conteneur)	1 153
Capital minimum (% du revenu par habitant)	19,6	Obtention de prêts (classement)	109	Documents à l'import (nombre)	6
Octroi de permis de construire (classement)	45	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	3	Délai à l'import (jours)	25
Procédures (nombre)	15	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	4	Coût à l'import (USD par conteneur)	1 265
Délai (jours)	169	Couverture du registre public (% des adultes)	0,0	Exécution des contrats (classement)	85
Coût (% du revenu par habitant)	46,4	Couverture du registre privé (% des adultes)	39,0	Procédures (nombre)	39
Embauche des travailleurs (classement)	133	Protection des investisseurs (classement)	150	Délai (jours)	819
Indice de difficulté de recruter (0-100)	33	Indice de divulgation de l'information (0-10)	1	Coût (% de la créance)	14,4
Indice de rigidité des horaires (0-100)	80	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	4	Fermeture d'entreprise (classement)	41
Indice de difficulté de licencier (0-100)	40	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	5	Délai (années)	2,0
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	51	Indice de protection des investisseurs (0-10)	3,3	Coût (% de la valeur du patrimoine)	9
Coût de licenciement (semaines de salaire)	24	Paiement des taxes et impôts (classement)	62	Taux de recouvrement (cents par dollar)	44,2
		Paiements (nombre par année)	10		
		Délai (heures par année)	224		
		Total à payer (% du bénéfice brut)	47,4		

GRENADE		Amérique latine & Caraïbes	RNB par habitant (USD)	4 670	
Facilité de faire des affaires (classement)	84	Revenu intermédiaire, tranche supérieure	Population (m)	0,1	
Création d'entreprise (classement)	40	Transfert de propriété (classement)	156	Commerce transfrontalier (classement)	63
Procédures (nombre)	6	Procédures (nombre)	8	Documents à l'export (nombre)	6
Délai (jours)	20	Délai (jours)	77	Délai à l'export (jours)	16
Coût (% du revenu par habitant)	30,2	Coût (% valeur du bien)	7,4	Coût à l'export (USD par conteneur)	1 131
Capital minimum (% du revenu par habitant)	0,0	Obtention de prêts (classement)	68	Documents à l'import (nombre)	5
Octroi de permis de construire (classement)	16	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	9	Délai à l'import (jours)	20
Procédures (nombre)	10	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	0	Coût à l'import (USD par conteneur)	1 478
Délai (jours)	149	Couverture du registre public (% des adultes)	0,0	Exécution des contrats (classement)	163
Coût (% du revenu par habitant)	31,1	Couverture du registre privé (% des adultes)	0,0	Procédures (nombre)	47
Embauche des travailleurs (classement)	51	Protection des investisseurs (classement)	24	Délai (jours)	723
Indice de difficulté de recruter (0-100)	44	Indice de divulgation de l'information (0-10)	4	Coût (% de la créance)	32,6
Indice de rigidité des horaires (0-100)	20	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	8	Fermeture d'entreprise (classement)	181
Indice de difficulté de licencier (0-100)	0	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	7	Délai (années)	AUCUN CAS
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	21	Indice de protection des investisseurs (0-10)	6,3	Coût (% de la valeur du patrimoine)	AUCUN CAS
Coût de licenciement (semaines de salaire)	29	Paiement des taxes et impôts (classement)	74	Taux de recouvrement (cents par dollar)	0,0
		Paiements (nombre par année)	30		
		Délai (heures par année)	140		
		Total à payer (% du bénéfice brut)	45,3		
GUATEMALA		Amérique latine & Caraïbes	RNB par habitant (USD)	2 440	
Facilité de faire des affaires (classement)	112	Revenu intermédiaire, tranche inférieure	Population (m)	13,3	
Création d'entreprise (classement)	147	Transfert de propriété (classement)	27	Commerce transfrontalier (classement)	123
Procédures (nombre)	11	Procédures (nombre)	5	Documents à l'export (nombre)	10
Délai (jours)	26	Délai (jours)	30	Délai à l'export (jours)	19
Coût (% du revenu par habitant)	50,6	Coût (% valeur du bien)	1,1	Coût à l'export (USD par conteneur)	1 182
Capital minimum (% du revenu par habitant)	26,3	Obtention de prêts (classement)	28	Documents à l'import (nombre)	10
Octroi de permis de construire (classement)	164	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	7	Délai à l'import (jours)	18
Procédures (nombre)	22	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	5	Coût à l'import (USD par conteneur)	1 302
Délai (jours)	215	Couverture du registre public (% des adultes)	16,1	Exécution des contrats (classement)	106
Coût (% du revenu par habitant)	1 204,1	Couverture du registre privé (% des adultes)	19,7	Procédures (nombre)	31
Embauche des travailleurs (classement)	106	Protection des investisseurs (classement)	126	Délai (jours)	1 459
Indice de difficulté de recruter (0-100)	44	Indice de divulgation de l'information (0-10)	3	Coût (% de la créance)	26,5
Indice de rigidité des horaires (0-100)	40	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	3	Fermeture d'entreprise (classement)	90
Indice de difficulté de licencier (0-100)	0	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	6	Délai (années)	3,0
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	28	Indice de protection des investisseurs (0-10)	4,0	Coût (% de la valeur du patrimoine)	15
Coût de licenciement (semaines de salaire)	101	Paiement des taxes et impôts (classement)	120	Taux de recouvrement (cents par dollar)	28,2
		Paiements (nombre par année)	39		
		Délai (heures par année)	344		
		Total à payer (% du bénéfice brut)	36,5		
GUINÉE		Afrique subsaharienne	RNB par habitant (USD)	400	
Facilité de faire des affaires (classement)	171	Revenu faible	Population (m)	9,4	
Création d'entreprise (classement)	177	Transfert de propriété (classement)	157	Commerce transfrontalier (classement)	110
Procédures (nombre)	13	Procédures (nombre)	6	Documents à l'export (nombre)	7
Délai (jours)	41	Délai (jours)	104	Délai à l'export (jours)	33
Coût (% du revenu par habitant)	135,7	Coût (% valeur du bien)	13,9	Coût à l'export (USD par conteneur)	720
Capital minimum (% du revenu par habitant)	476,9	Obtention de prêts (classement)	163	Documents à l'import (nombre)	9
Octroi de permis de construire (classement)	162	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	3	Délai à l'import (jours)	32
Procédures (nombre)	32	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	0	Coût à l'import (USD par conteneur)	1 191
Délai (jours)	255	Couverture du registre public (% des adultes)	0,0	Exécution des contrats (classement)	131
Coût (% du revenu par habitant)	243,0	Couverture du registre privé (% des adultes)	0,0	Procédures (nombre)	50
Embauche des travailleurs (classement)	114	Protection des investisseurs (classement)	170	Délai (jours)	276
Indice de difficulté de recruter (0-100)	33	Indice de divulgation de l'information (0-10)	6	Coût (% de la créance)	45,0
Indice de rigidité des horaires (0-100)	60	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	1	Fermeture d'entreprise (classement)	109
Indice de difficulté de licencier (0-100)	40	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	1	Délai (années)	3,8
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	44	Indice de protection des investisseurs (0-10)	2,7	Coût (% de la valeur du patrimoine)	8
Coût de licenciement (semaines de salaire)	26	Paiement des taxes et impôts (classement)	168	Taux de recouvrement (cents par dollar)	22,0
		Paiements (nombre par année)	56		
		Délai (heures par année)	416		
		Total à payer (% du bénéfice brut)	49,9		

GUINÉE-BISSAU		Afrique subsaharienne	RNB par habitant (USD)	200
Facilité de faire des affaires (classement)	179	Revenu faible	Population (m)	1,7
Création d'entreprise (classement)	181	Transfert de propriété (classement)	170	Commerce transfrontalier (classement)
Procédures (nombre)	17	Procédures (nombre)	9	Documents à l'export (nombre)
Délai (jours)	233	Délai (jours)	211	Délai à l'export (jours)
Coût (% du revenu par habitant)	257,7	Coût (% valeur du bien)	5,4	Coût à l'export (USD par conteneur)
Capital minimum (% du revenu par habitant)	1 015,0			Documents à l'import (nombre)
		Obtention de prêts (classement)	145	Délai à l'import (jours)
Octroi de permis de construire (classement)	109	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	3	Coût à l'import (USD par conteneur)
Procédures (nombre)	15	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	1	
Délai (jours)	167	Couverture du registre public (% des adultes)	1,0	Exécution des contrats (classement)
Coût (% du revenu par habitant)	2 628,9	Couverture du registre privé (% des adultes)	0,0	Procédures (nombre)
				Délai (jours)
Embauche des travailleurs (classement)	176	Protection des investisseurs (classement)	126	Coût (% de la créance)
Indice de difficulté de recruter (0-100)	67	Indice de divulgation de l'information (0-10)	6	
Indice de rigidité des horaires (0-100)	60	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	1	Fermeture d'entreprise (classement)
Indice de difficulté de licencier (0-100)	70	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	5	Délai (années)
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	66	Indice de protection des investisseurs (0-10)	4,0	Coût (% de la valeur du patrimoine)
Coût de licencement (semaines de salaire)	87			Taux de recouvrement (cents par dollar)
		Paiement des taxes et impôts (classement)	117	
		Paiements (nombre par année)	46	
		Délai (heures par année)	208	
		Total à payer (% du bénéfice brut)	45,9	
GUINÉE ÉQUATORIALE		Afrique subsaharienne	RNB par habitant (USD)	12 860
Facilité de faire des affaires (classement)	167	Revenu élevé	Population (m)	0,5
Création d'entreprise (classement)	174	Transfert de propriété (classement)	69	Commerce transfrontalier (classement)
Procédures (nombre)	20	Procédures (nombre)	6	Documents à l'export (nombre)
Délai (jours)	136	Délai (jours)	23	Délai à l'export (jours)
Coût (% du revenu par habitant)	101,7	Coût (% valeur du bien)	6,2	Coût à l'export (USD par conteneur)
Capital minimum (% du revenu par habitant)	15,4			Documents à l'import (nombre)
		Obtention de prêts (classement)	131	Délai à l'import (jours)
Octroi de permis de construire (classement)	87	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	3	Coût à l'import (USD par conteneur)
Procédures (nombre)	18	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	2	
Délai (jours)	201	Couverture du registre public (% des adultes)	2,7	Exécution des contrats (classement)
Coût (% du revenu par habitant)	159,4	Couverture du registre privé (% des adultes)	0,0	Procédures (nombre)
				Délai (jours)
Embauche des travailleurs (classement)	178	Protection des investisseurs (classement)	142	Coût (% de la créance)
Indice de difficulté de recruter (0-100)	67	Indice de divulgation de l'information (0-10)	6	
Indice de rigidité des horaires (0-100)	60	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	1	Fermeture d'entreprise (classement)
Indice de difficulté de licencier (0-100)	70	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	4	Délai (années)
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	66	Indice de protection des investisseurs (0-10)	3,7	Coût (% de la valeur du patrimoine)
Coût de licencement (semaines de salaire)	133			Taux de recouvrement (cents par dollar)
		Paiement des taxes et impôts (classement)	161	
		Paiements (nombre par année)	46	
		Délai (heures par année)	296	
		Total à payer (% du bénéfice brut)	59,5	
GUYANA		Amérique latine & Caraïbes	RNB par habitant (USD)	1 300
Facilité de faire des affaires (classement)	105	Revenu intermédiaire, tranche inférieure	Population (m)	0,7
Création d'entreprise (classement)	100	Transfert de propriété (classement)	63	Commerce transfrontalier (classement)
Procédures (nombre)	8	Procédures (nombre)	6	Documents à l'export (nombre)
Délai (jours)	40	Délai (jours)	34	Délai à l'export (jours)
Coût (% du revenu par habitant)	68,4	Coût (% valeur du bien)	4,5	Coût à l'export (USD par conteneur)
Capital minimum (% du revenu par habitant)	0,0			Documents à l'import (nombre)
		Obtention de prêts (classement)	145	Délai à l'import (jours)
Octroi de permis de construire (classement)	37	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	4	Coût à l'import (USD par conteneur)
Procédures (nombre)	11	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	0	
Délai (jours)	133	Couverture du registre public (% des adultes)	0,0	Exécution des contrats (classement)
Coût (% du revenu par habitant)	255,8	Couverture du registre privé (% des adultes)	0,0	Procédures (nombre)
				Délai (jours)
Embauche des travailleurs (classement)	72	Protection des investisseurs (classement)	70	Coût (% de la créance)
Indice de difficulté de recruter (0-100)	22	Indice de divulgation de l'information (0-10)	5	
Indice de rigidité des horaires (0-100)	20	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	5	Fermeture d'entreprise (classement)
Indice de difficulté de licencier (0-100)	20	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	6	Délai (années)
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	21	Indice de protection des investisseurs (0-10)	5,3	Coût (% de la valeur du patrimoine)
Coût de licencement (semaines de salaire)	56			Taux de recouvrement (cents par dollar)
		Paiement des taxes et impôts (classement)	108	
		Paiements (nombre par année)	34	
		Délai (heures par année)	288	
		Total à payer (% du bénéfice brut)	39,4	

HAÏTI		Amérique latine & Caraïbes	RNB par habitant (USD)	560
Facilité de faire des affaires (classement)	154	Revenu faible	Population (m)	9,6
Création d'entreprise (classement)	176	Transfert de propriété (classement)	128	Commerce transfrontalier (classement)
Procédures (nombre)	13	Procédures (nombre)	5	Documents à l'export (nombre)
Délai (jours)	195	Délai (jours)	405	Délai à l'export (jours)
Coût (% du revenu par habitant)	159,6	Coût (% valeur du bien)	6,4	Coût à l'export (USD par conteneur)
Capital minimum (% du revenu par habitant)	26,6			Documents à l'import (nombre)
		Obtention de prêts (classement)	145	Délai à l'import (jours)
Octroi de permis de construire (classement)	126	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	2	Coût à l'import (USD par conteneur)
Procédures (nombre)	11	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	2	
Délai (jours)	1 179	Couverture du registre public (% des adultes)	0,7	Exécution des contrats (classement)
Coût (% du revenu par habitant)	675,2	Couverture du registre privé (% des adultes)	0,0	Procédures (nombre)
				Délai (jours)
Embauche des travailleurs (classement)	35	Protection des investisseurs (classement)	164	Coût (% de la créance)
Indice de difficulté de recruter (0-100)	22	Indice de divulgation de l'information (0-10)	2	
Indice de rigidité des horaires (0-100)	40	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	3	Fermeture d'entreprise (classement)
Indice de difficulté de licencier (0-100)	0	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	4	Délai (années)
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	21	Indice de protection des investisseurs (0-10)	3,0	Coût (% de la valeur du patrimoine)
Coût de licencement (semaines de salaire)	17			Taux de recouvrement (cents par dollar)
		Paiement des taxes et impôts (classement)	91	
		Paiements (nombre par année)	42	
		Délai (heures par année)	160	
		Total à payer (% du bénéfice brut)	40,1	
HONDURAS		Amérique latine & Caraïbes	RNB par habitant (USD)	1 600
Facilité de faire des affaires (classement)	133	Revenu intermédiaire, tranche inférieure	Population (m)	7,1
Création d'entreprise (classement)	146	Transfert de propriété (classement)	90	Commerce transfrontalier (classement)
Procédures (nombre)	13	Procédures (nombre)	7	Documents à l'export (nombre)
Délai (jours)	20	Délai (jours)	23	Délai à l'export (jours)
Coût (% du revenu par habitant)	52,6	Coût (% valeur du bien)	5,6	Coût à l'export (USD par conteneur)
Capital minimum (% du revenu par habitant)	20,0			Documents à l'import (nombre)
		Obtention de prêts (classement)	28	Délai à l'import (jours)
Octroi de permis de construire (classement)	71	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	6	Coût à l'import (USD par conteneur)
Procédures (nombre)	17	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	6	
Délai (jours)	125	Couverture du registre public (% des adultes)	11,3	Exécution des contrats (classement)
Coût (% du revenu par habitant)	464,6	Couverture du registre privé (% des adultes)	60,5	Procédures (nombre)
				Délai (jours)
Embauche des travailleurs (classement)	156	Protection des investisseurs (classement)	150	Coût (% de la créance)
Indice de difficulté de recruter (0-100)	89	Indice de divulgation de l'information (0-10)	1	
Indice de rigidité des horaires (0-100)	20	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	5	Fermeture d'entreprise (classement)
Indice de difficulté de licencier (0-100)	50	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	4	Délai (années)
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	53	Indice de protection des investisseurs (0-10)	3,3	Coût (% de la valeur du patrimoine)
Coût de licencement (semaines de salaire)	74			Taux de recouvrement (cents par dollar)
		Paiement des taxes et impôts (classement)	137	
		Paiements (nombre par année)	47	
		Délai (heures par année)	224	
		Total à payer (% du bénéfice brut)	49,3	
HONG KONG, CHINE		Asie de l'Est et Pacifique	RNB par habitant (USD)	31 610
Facilité de faire des affaires (classement)	4	Revenu élevé	Population (m)	6,9
Création d'entreprise (classement)	15	Transfert de propriété (classement)	74	Commerce transfrontalier (classement)
Procédures (nombre)	5	Procédures (nombre)	5	Documents à l'export (nombre)
Délai (jours)	11	Délai (jours)	54	Délai à l'export (jours)
Coût (% du revenu par habitant)	2,0	Coût (% valeur du bien)	5,0	Coût à l'export (USD par conteneur)
Capital minimum (% du revenu par habitant)	0,0			Documents à l'import (nombre)
		Obtention de prêts (classement)	2	Délai à l'import (jours)
Octroi de permis de construire (classement)	20	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	10	Coût à l'import (USD par conteneur)
Procédures (nombre)	15	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	5	
Délai (jours)	119	Couverture du registre public (% des adultes)	0,0	Exécution des contrats (classement)
Coût (% du revenu par habitant)	18,7	Couverture du registre privé (% des adultes)	69,9	Procédures (nombre)
				Délai (jours)
Embauche des travailleurs (classement)	20	Protection des investisseurs (classement)	3	Coût (% de la créance)
Indice de difficulté de recruter (0-100)	0	Indice de divulgation de l'information (0-10)	10	
Indice de rigidité des horaires (0-100)	0	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	8	Fermeture d'entreprise (classement)
Indice de difficulté de licencier (0-100)	0	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	9	Délai (années)
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	0	Indice de protection des investisseurs (0-10)	9,0	Coût (% de la valeur du patrimoine)
Coût de licencement (semaines de salaire)	62			Taux de recouvrement (cents par dollar)
		Paiement des taxes et impôts (classement)	3	
		Paiements (nombre par année)	4	
		Délai (heures par année)	80	
		Total à payer (% du bénéfice brut)	24,2	

HONGRIE		OCDE : Revenu élevé	RNB par habitant (USD)	11 570	
Facilité de faire des affaires (classement)	41	Revenu élevé	Population (m)	10,1	
Création d'entreprise (classement)	27	Transfert de propriété (classement)	57	Commerce transfrontalier (classement)	68
Procédures (nombre)	4	Procédures (nombre)	4	Documents à l'export (nombre)	5
Délai (jours)	5	Délai (jours)	17	Délai à l'export (jours)	18
Coût (% du revenu par habitant)	8,4	Coût (% valeur du bien)	11,0	Coût à l'export (USD par conteneur)	1 300
Capital minimum (% du revenu par habitant)	10,8			Documents à l'import (nombre)	7
		Obtention de prêts (classement)	28	Délai à l'import (jours)	17
Octroi de permis de construire (classement)	89	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	7	Coût à l'import (USD par conteneur)	1 290
Procédures (nombre)	31	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	5		
Délai (jours)	204	Couverture du registre public (% des adultes)	0,0	Exécution des contrats (classement)	12
Coût (% du revenu par habitant)	10,3	Couverture du registre privé (% des adultes)	10,0	Procédures (nombre)	33
				Délai (jours)	335
Embauche des travailleurs (classement)	84	Protection des investisseurs (classement)	113	Coût (% de la créance)	13,0
Indice de difficulté de recruter (0-100)	0	Indice de divulgation de l'information (0-10)	2		
Indice de rigidité des horaires (0-100)	80	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	4	Fermeture d'entreprise (classement)	55
Indice de difficulté de licencier (0-100)	10	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	7	Délai (années)	2,0
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	30	Indice de protection des investisseurs (0-10)	4,3	Coût (% de la valeur du patrimoine)	15
Coût de licencement (semaines de salaire)	35			Taux de recouvrement (cents par dollar)	38,4
		Paiement des taxes et impôts (classement)	111		
		Paiements (nombre par année)	14		
		Délai (heures par année)	330		
		Total à payer (% du bénéfice brut)	57,5		
ÎLES MARSHALL		Asie de l'Est et Pacifique	RNB par habitant (USD)	3 070	
Facilité de faire des affaires (classement)	93	Revenu intermédiaire, tranche inférieure	Population (m)	0,1	
Création d'entreprise (classement)	25	Transfert de propriété (classement)	177	Commerce transfrontalier (classement)	54
Procédures (nombre)	5	Procédures (nombre)	AUCUN CAS	Documents à l'export (nombre)	5
Délai (jours)	17	Délai (jours)	AUCUN CAS	Délai à l'export (jours)	21
Coût (% du revenu par habitant)	17,3	Coût (% valeur du bien)	AUCUN CAS	Coût à l'export (USD par conteneur)	875
Capital minimum (% du revenu par habitant)	0,0			Documents à l'import (nombre)	5
		Obtention de prêts (classement)	145	Délai à l'import (jours)	33
Octroi de permis de construire (classement)	5	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	4	Coût à l'import (USD par conteneur)	875
Procédures (nombre)	10	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	0		
Délai (jours)	55	Couverture du registre public (% des adultes)	0,0	Exécution des contrats (classement)	60
Coût (% du revenu par habitant)	35,9	Couverture du registre privé (% des adultes)	0,0	Procédures (nombre)	36
				Délai (jours)	476
Embauche des travailleurs (classement)	1	Protection des investisseurs (classement)	150	Coût (% de la créance)	27,4
Indice de difficulté de recruter (0-100)	0	Indice de divulgation de l'information (0-10)	2		
Indice de rigidité des horaires (0-100)	0	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	0	Fermeture d'entreprise (classement)	125
Indice de difficulté de licencier (0-100)	0	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	8	Délai (années)	2,0
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	0	Indice de protection des investisseurs (0-10)	3,3	Coût (% de la valeur du patrimoine)	38
Coût de licencement (semaines de salaire)	0			Taux de recouvrement (cents par dollar)	17,9
		Paiement des taxes et impôts (classement)	88		
		Paiements (nombre par année)	21		
		Délai (heures par année)	128		
		Total à payer (% du bénéfice brut)	64,9		
ÎLES SALOMON		Asie de l'Est et Pacifique	RNB par habitant (USD)	730	
Facilité de faire des affaires (classement)	89	Revenu faible	Population (m)	0,5	
Création d'entreprise (classement)	99	Transfert de propriété (classement)	169	Commerce transfrontalier (classement)	75
Procédures (nombre)	7	Procédures (nombre)	10	Documents à l'export (nombre)	7
Délai (jours)	57	Délai (jours)	297	Délai à l'export (jours)	24
Coût (% du revenu par habitant)	53,6	Coût (% valeur du bien)	4,8	Coût à l'export (USD par conteneur)	1 011
Capital minimum (% du revenu par habitant)	0,0			Documents à l'import (nombre)	4
		Obtention de prêts (classement)	145	Délai à l'import (jours)	21
Octroi de permis de construire (classement)	35	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	4	Coût à l'import (USD par conteneur)	1 194
Procédures (nombre)	12	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	0		
Délai (jours)	62	Couverture du registre public (% des adultes)	0,0	Exécution des contrats (classement)	108
Coût (% du revenu par habitant)	471,1	Couverture du registre privé (% des adultes)	0,0	Procédures (nombre)	37
				Délai (jours)	455
Embauche des travailleurs (classement)	42	Protection des investisseurs (classement)	53	Coût (% de la créance)	78,9
Indice de difficulté de recruter (0-100)	11	Indice de divulgation de l'information (0-10)	3		
Indice de rigidité des horaires (0-100)	0	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	7	Fermeture d'entreprise (classement)	105
Indice de difficulté de licencier (0-100)	20	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	7	Délai (années)	1,0
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	10	Indice de protection des investisseurs (0-10)	5,7	Coût (% de la valeur du patrimoine)	38
Coût de licencement (semaines de salaire)	44			Taux de recouvrement (cents par dollar)	23,6
		Paiement des taxes et impôts (classement)	47		
		Paiements (nombre par année)	33		
		Délai (heures par année)	80		
		Total à payer (% du bénéfice brut)	36,3		

INDE		Asie du Sud	RNB par habitant (USD)	950	
Facilité de faire des affaires (classement)	122	Revenu intermédiaire, tranche inférieure	Population (m)	1 123,3	
Création d'entreprise (classement)	121	Transfert de propriété (classement)	105	Commerce transfrontalier (classement)	90
Procédures (nombre)	13	Procédures (nombre)	6	Documents à l'export (nombre)	8
Délai (jours)	30	Délai (jours)	45	Délai à l'export (jours)	17
Coût (% du revenu par habitant)	70,1	Coût (% valeur du bien)	7,5	Coût à l'export (USD par conteneur)	945
Capital minimum (% du revenu par habitant)	0,0			Documents à l'import (nombre)	9
		Obtention de prêts (classement)	28	Délai à l'import (jours)	20
Octroi de permis de construire (classement)	136	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	8	Coût à l'import (USD par conteneur)	960
Procédures (nombre)	20	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	4		
Délai (jours)	224	Couverture du registre public (% des adultes)	0,0	Exécution des contrats (classement)	180
Coût (% du revenu par habitant)	414,7	Couverture du registre privé (% des adultes)	10,5	Procédures (nombre)	46
				Délai (jours)	1 420
Embauche des travailleurs (classement)	89	Protection des investisseurs (classement)	38	Coût (% de la créance)	39,6
Indice de difficulté de recruter (0-100)	0	Indice de divulgation de l'information (0-10)	7		
Indice de rigidité des horaires (0-100)	20	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	4	Fermeture d'entreprise (classement)	140
Indice de difficulté de licencier (0-100)	70	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	7	Délai (années)	10,0
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	30	Indice de protection des investisseurs (0-10)	6,0	Coût (% de la valeur du patrimoine)	9
Coût de licenciement (semaines de salaire)	56			Taux de recouvrement (cents par dollar)	10,4
		Paiement des taxes et impôts (classement)	169		
		Paiements (nombre par année)	60		
		Délai (heures par année)	271		
		Total à payer (% du bénéfice brut)	71,5		
INDONÉSIE		Asie de l'Est et Pacifique	RNB par habitant (USD)	1 650	
Facilité de faire des affaires (classement)	129	Revenu intermédiaire, tranche inférieure	Population (m)	225,6	
Création d'entreprise (classement)	171	Transfert de propriété (classement)	107	Commerce transfrontalier (classement)	37
Procédures (nombre)	11	Procédures (nombre)	6	Documents à l'export (nombre)	5
Délai (jours)	76	Délai (jours)	39	Délai à l'export (jours)	21
Coût (% du revenu par habitant)	77,9	Coût (% valeur du bien)	10,7	Coût à l'export (USD par conteneur)	704
Capital minimum (% du revenu par habitant)	74,2			Documents à l'import (nombre)	6
		Obtention de prêts (classement)	109	Délai à l'import (jours)	27
Octroi de permis de construire (classement)	80	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	3	Coût à l'import (USD par conteneur)	660
Procédures (nombre)	18	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	4		
Délai (jours)	176	Couverture du registre public (% des adultes)	26,1	Exécution des contrats (classement)	140
Coût (% du revenu par habitant)	221,1	Couverture du registre privé (% des adultes)	0,0	Procédures (nombre)	39
				Délai (jours)	570
Embauche des travailleurs (classement)	157	Protection des investisseurs (classement)	53	Coût (% de la créance)	122,7
Indice de difficulté de recruter (0-100)	61	Indice de divulgation de l'information (0-10)	9		
Indice de rigidité des horaires (0-100)	0	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	5	Fermeture d'entreprise (classement)	139
Indice de difficulté de licencier (0-100)	60	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	3	Délai (années)	5,5
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	40	Indice de protection des investisseurs (0-10)	5,7	Coût (% de la valeur du patrimoine)	18
Coût de licenciement (semaines de salaire)	108			Taux de recouvrement (cents par dollar)	13,7
		Paiement des taxes et impôts (classement)	116		
		Paiements (nombre par année)	51		
		Délai (heures par année)	266		
		Total à payer (% du bénéfice brut)	37,3		
IRAN		Moyen-Orient et Afrique du Nord	RNB par habitant (USD)	3 470	
Facilité de faire des affaires (classement)	142	Revenu intermédiaire, tranche inférieure	Population (m)	71,0	
Création d'entreprise (classement)	96	Transfert de propriété (classement)	147	Commerce transfrontalier (classement)	142
Procédures (nombre)	8	Procédures (nombre)	9	Documents à l'export (nombre)	8
Délai (jours)	47	Délai (jours)	36	Délai à l'export (jours)	26
Coût (% du revenu par habitant)	4,6	Coût (% valeur du bien)	10,6	Coût à l'export (USD par conteneur)	1 011
Capital minimum (% du revenu par habitant)	1,0			Documents à l'import (nombre)	10
		Obtention de prêts (classement)	84	Délai à l'import (jours)	42
Octroi de permis de construire (classement)	165	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	5	Coût à l'import (USD par conteneur)	1 656
Procédures (nombre)	19	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	3		
Délai (jours)	670	Couverture du registre public (% des adultes)	21,7	Exécution des contrats (classement)	56
Coût (% du revenu par habitant)	514,2	Couverture du registre privé (% des adultes)	0,0	Procédures (nombre)	39
				Délai (jours)	520
Embauche des travailleurs (classement)	147	Protection des investisseurs (classement)	164	Coût (% de la créance)	17,0
Indice de difficulté de recruter (0-100)	11	Indice de divulgation de l'information (0-10)	5		
Indice de rigidité des horaires (0-100)	60	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	4	Fermeture d'entreprise (classement)	107
Indice de difficulté de licencier (0-100)	50	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	0	Délai (années)	4,5
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	40	Indice de protection des investisseurs (0-10)	3,0	Coût (% de la valeur du patrimoine)	9
Coût de licenciement (semaines de salaire)	91			Taux de recouvrement (cents par dollar)	23,1
		Paiement des taxes et impôts (classement)	104		
		Paiements (nombre par année)	22		
		Délai (heures par année)	344		
		Total à payer (% du bénéfice brut)	44,2		

IRAQ		Moyen-Orient et Afrique du Nord	RNB par habitant (USD)	1 224	
Facilité de faire des affaires (classement)	152	Revenu intermédiaire, tranche inférieure	Population (m)	28,5	
Création d'entreprise (classement)	175	Transfert de propriété (classement)	43	Commerce transfrontalier (classement)	178
Procédures (nombre)	11	Procédures (nombre)	5	Documents à l'export (nombre)	10
Délai (jours)	77	Délai (jours)	8	Délai à l'export (jours)	102
Coût (% du revenu par habitant)	150,7	Coût (% valeur du bien)	6,5	Coût à l'export (USD par conteneur)	3 900
Capital minimum (% du revenu par habitant)	59,1			Documents à l'import (nombre)	10
		Obtention de prêts (classement)	163	Délai à l'import (jours)	101
Octroi de permis de construire (classement)	111	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	3	Coût à l'import (USD par conteneur)	3 900
Procédures (nombre)	14	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	0		
Délai (jours)	215	Couverture du registre public (% des adultes)	0,0	Exécution des contrats (classement)	148
Coût (% du revenu par habitant)	915,0	Couverture du registre privé (% des adultes)	0,0	Procédures (nombre)	51
				Délai (jours)	520
Embauche des travailleurs (classement)	67	Protection des investisseurs (classement)	113	Coût (% de la créance)	32,5
Indice de difficulté de recruter (0-100)	33	Indice de divulgation de l'information (0-10)	4		
Indice de rigidité des horaires (0-100)	60	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	5	Fermeture d'entreprise (classement)	181
Indice de difficulté de licencier (0-100)	20	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	4	Délai (années)	AUCUN CAS
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	38	Indice de protection des investisseurs (0-10)	4,3	Coût (% de la valeur du patrimoine)	AUCUN CAS
Coût de licenciement (semaines de salaire)	0			Taux de recouvrement (cents par dollar)	0,0
		Paiement des taxes et impôts (classement)	43		
		Paiements (nombre par année)	13		
		Délai (heures par année)	312		
		Total à payer (% du bénéfice brut)	24,7		
IRLANDE		OCDE : Revenu élevé	RNB par habitant (USD)	48 140	
Facilité de faire des affaires (classement)	7	Revenu élevé	Population (m)	4,4	
Création d'entreprise (classement)	5	Transfert de propriété (classement)	82	Commerce transfrontalier (classement)	18
Procédures (nombre)	4	Procédures (nombre)	5	Documents à l'export (nombre)	4
Délai (jours)	13	Délai (jours)	38	Délai à l'export (jours)	7
Coût (% du revenu par habitant)	0,3	Coût (% valeur du bien)	9,6	Coût à l'export (USD par conteneur)	1 109
Capital minimum (% du revenu par habitant)	0,0			Documents à l'import (nombre)	4
		Obtention de prêts (classement)	12	Délai à l'import (jours)	12
Octroi de permis de construire (classement)	30	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	8	Coût à l'import (USD par conteneur)	1 121
Procédures (nombre)	11	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	5		
Délai (jours)	185	Couverture du registre public (% des adultes)	0,0	Exécution des contrats (classement)	39
Coût (% du revenu par habitant)	44,4	Couverture du registre privé (% des adultes)	100,0	Procédures (nombre)	20
				Délai (jours)	515
Embauche des travailleurs (classement)	38	Protection des investisseurs (classement)	5	Coût (% de la créance)	26,9
Indice de difficulté de recruter (0-100)	11	Indice de divulgation de l'information (0-10)	10		
Indice de rigidité des horaires (0-100)	20	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	6	Fermeture d'entreprise (classement)	6
Indice de difficulté de licencier (0-100)	20	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	9	Délai (années)	0,4
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	17	Indice de protection des investisseurs (0-10)	8,3	Coût (% de la valeur du patrimoine)	9
Coût de licenciement (semaines de salaire)	24			Taux de recouvrement (cents par dollar)	86,6
		Paiement des taxes et impôts (classement)	6		
		Paiements (nombre par année)	9		
		Délai (heures par année)	76		
		Total à payer (% du bénéfice brut)	28,8		
ISLANDE		OCDE : Revenu élevé	RNB par habitant (USD)	54 100	
Facilité de faire des affaires (classement)	11	Revenu élevé	Population (m)	0,3	
Création d'entreprise (classement)	17	Transfert de propriété (classement)	15	Commerce transfrontalier (classement)	34
Procédures (nombre)	5	Procédures (nombre)	3	Documents à l'export (nombre)	5
Délai (jours)	5	Délai (jours)	4	Délai à l'export (jours)	15
Coût (% du revenu par habitant)	2,6	Coût (% valeur du bien)	2,4	Coût à l'export (USD par conteneur)	1 109
Capital minimum (% du revenu par habitant)	13,6			Documents à l'import (nombre)	5
		Obtention de prêts (classement)	28	Délai à l'import (jours)	14
Octroi de permis de construire (classement)	28	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	7	Coût à l'import (USD par conteneur)	1 183
Procédures (nombre)	18	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	5		
Délai (jours)	75	Couverture du registre public (% des adultes)	0,0	Exécution des contrats (classement)	3
Coût (% du revenu par habitant)	19,2	Couverture du registre privé (% des adultes)	100,0	Procédures (nombre)	26
				Délai (jours)	393
Embauche des travailleurs (classement)	62	Protection des investisseurs (classement)	70	Coût (% de la créance)	6,2
Indice de difficulté de recruter (0-100)	44	Indice de divulgation de l'information (0-10)	5		
Indice de rigidité des horaires (0-100)	40	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	5	Fermeture d'entreprise (classement)	16
Indice de difficulté de licencier (0-100)	10	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	6	Délai (années)	1,0
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	31	Indice de protection des investisseurs (0-10)	5,3	Coût (% de la valeur du patrimoine)	4
Coût de licenciement (semaines de salaire)	13			Taux de recouvrement (cents par dollar)	76,6
		Paiement des taxes et impôts (classement)	32		
		Paiements (nombre par année)	31		
		Délai (heures par année)	140		
		Total à payer (% du bénéfice brut)	26,8		

ISRAËL		Moyen-Orient et Afrique du Nord	RNB par habitant (USD)	21 900	
Facilité de faire des affaires (classement)	30	Revenu élevé	Population (m)	7,2	
Création d'entreprise (classement)	24	Transfert de propriété (classement)	160	Commerce transfrontalier (classement)	9
Procédures (nombre)	5	Procédures (nombre)	7	Documents à l'export (nombre)	5
Délai (jours)	34	Délai (jours)	144	Délai à l'export (jours)	12
Coût (% du revenu par habitant)	4,4	Coût (% valeur du bien)	7,5	Coût à l'export (USD par conteneur)	665
Capital minimum (% du revenu par habitant)	0,0			Documents à l'import (nombre)	4
		Obtention de prêts (classement)	5	Délai à l'import (jours)	12
Octroi de permis de construire (classement)	120	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	9	Coût à l'import (USD par conteneur)	605
Procédures (nombre)	20	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	5		
Délai (jours)	235	Couverture du registre public (% des adultes)	0,0	Exécution des contrats (classement)	102
Coût (% du revenu par habitant)	112,8	Couverture du registre privé (% des adultes)	91,0	Procédures (nombre)	35
				Délai (jours)	890
Embauche des travailleurs (classement)	92	Protection des investisseurs (classement)	5	Coût (% de la créance)	25,3
Indice de difficulté de recruter (0-100)	11	Indice de divulgation de l'information (0-10)	7		
Indice de rigidité des horaires (0-100)	60	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	9	Fermeture d'entreprise (classement)	39
Indice de difficulté de licencier (0-100)	0	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	9	Délai (années)	4,0
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	24	Indice de protection des investisseurs (0-10)	8,3	Coût (% de la valeur du patrimoine)	23
Coût de licenciement (semaines de salaire)	91			Taux de recouvrement (cents par dollar)	44,9
		Paiement des taxes et impôts (classement)	77		
		Paiements (nombre par année)	33		
		Délai (heures par année)	230		
		Total à payer (% du bénéfice brut)	33,9		
ITALIE		OCDE : Revenu élevé	RNB par habitant (USD)	33 540	
Facilité de faire des affaires (classement)	65	Revenu élevé	Population (m)	59,4	
Création d'entreprise (classement)	53	Transfert de propriété (classement)	58	Commerce transfrontalier (classement)	60
Procédures (nombre)	6	Procédures (nombre)	8	Documents à l'export (nombre)	5
Délai (jours)	10	Délai (jours)	27	Délai à l'export (jours)	20
Coût (% du revenu par habitant)	18,5	Coût (% valeur du bien)	0,6	Coût à l'export (USD par conteneur)	1 305
Capital minimum (% du revenu par habitant)	9,7			Documents à l'import (nombre)	5
		Obtention de prêts (classement)	84	Délai à l'import (jours)	18
Octroi de permis de construire (classement)	83	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	3	Coût à l'import (USD par conteneur)	1 305
Procédures (nombre)	14	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	5		
Délai (jours)	257	Couverture du registre public (% des adultes)	11,8	Exécution des contrats (classement)	156
Coût (% du revenu par habitant)	136,4	Couverture du registre privé (% des adultes)	74,9	Procédures (nombre)	41
				Délai (jours)	1 210
Embauche des travailleurs (classement)	75	Protection des investisseurs (classement)	53	Coût (% de la créance)	29,9
Indice de difficulté de recruter (0-100)	33	Indice de divulgation de l'information (0-10)	7		
Indice de rigidité des horaires (0-100)	40	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	4	Fermeture d'entreprise (classement)	27
Indice de difficulté de licencier (0-100)	40	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	6	Délai (années)	1,8
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	38	Indice de protection des investisseurs (0-10)	5,7	Coût (% de la valeur du patrimoine)	22
Coût de licenciement (semaines de salaire)	11			Taux de recouvrement (cents par dollar)	56,6
		Paiement des taxes et impôts (classement)	128		
		Paiements (nombre par année)	15		
		Délai (heures par année)	334		
		Total à payer (% du bénéfice brut)	73,3		
JAMAÏQUE		Amérique latine & Caraïbes	RNB par habitant (USD)	3 710	
Facilité de faire des affaires (classement)	63	Revenu intermédiaire, tranche supérieure	Population (m)	2,7	
Création d'entreprise (classement)	11	Transfert de propriété (classement)	109	Commerce transfrontalier (classement)	100
Procédures (nombre)	6	Procédures (nombre)	5	Documents à l'export (nombre)	6
Délai (jours)	8	Délai (jours)	54	Délai à l'export (jours)	21
Coût (% du revenu par habitant)	7,9	Coût (% valeur du bien)	11,0	Coût à l'export (USD par conteneur)	1 750
Capital minimum (% du revenu par habitant)	0,0			Documents à l'import (nombre)	6
		Obtention de prêts (classement)	84	Délai à l'import (jours)	22
Octroi de permis de construire (classement)	49	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	8	Coût à l'import (USD par conteneur)	1 420
Procédures (nombre)	10	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	0		
Délai (jours)	156	Couverture du registre public (% des adultes)	0,0	Exécution des contrats (classement)	127
Coût (% du revenu par habitant)	396,3	Couverture du registre privé (% des adultes)	0,0	Procédures (nombre)	35
				Délai (jours)	655
Embauche des travailleurs (classement)	32	Protection des investisseurs (classement)	70	Coût (% de la créance)	45,6
Indice de difficulté de recruter (0-100)	11	Indice de divulgation de l'information (0-10)	4		
Indice de rigidité des horaires (0-100)	0	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	8	Fermeture d'entreprise (classement)	22
Indice de difficulté de licencier (0-100)	0	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	4	Délai (années)	1,1
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	4	Indice de protection des investisseurs (0-10)	5,3	Coût (% de la valeur du patrimoine)	18
Coût de licenciement (semaines de salaire)	62			Taux de recouvrement (cents par dollar)	64,5
		Paiement des taxes et impôts (classement)	173		
		Paiements (nombre par année)	72		
		Délai (heures par année)	414		
		Total à payer (% du bénéfice brut)	51,3		

JAPON		OCDE : Revenu élevé	RNB par habitant (USD)	37 670	
Facilité de faire des affaires (classement)	12	Revenu élevé	Population (m)	127,8	
Création d'entreprise (classement)	64	Transfert de propriété (classement)	51	Commerce transfrontalier (classement)	17
Procédures (nombre)	8	Procédures (nombre)	6	Documents à l'export (nombre)	4
Délai (jours)	23	Délai (jours)	14	Délai à l'export (jours)	10
Coût (% du revenu par habitant)	7,5	Coût (% valeur du bien)	5,0	Coût à l'export (USD par conteneur)	989
Capital minimum (% du revenu par habitant)	0,0			Documents à l'import (nombre)	5
		Obtention de prêts (classement)	12	Délai à l'import (jours)	11
Octroi de permis de construire (classement)	39	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	7	Coût à l'import (USD par conteneur)	1 047
Procédures (nombre)	15	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	6		
Délai (jours)	187	Couverture du registre public (% des adultes)	0,0	Exécution des contrats (classement)	21
Coût (% du revenu par habitant)	19,1	Couverture du registre privé (% des adultes)	76,2	Procédures (nombre)	30
				Délai (jours)	316
Embauche des travailleurs (classement)	17	Protection des investisseurs (classement)	15	Coût (% de la créance)	22,7
Indice de difficulté de recruter (0-100)	0	Indice de divulgation de l'information (0-10)	7		
Indice de rigidité des horaires (0-100)	20	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	6	Fermeture d'entreprise (classement)	1
Indice de difficulté de licencier (0-100)	30	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	8	Délai (années)	0,6
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	17	Indice de protection des investisseurs (0-10)	7,0	Coût (% de la valeur du patrimoine)	4
Coût de licenciement (semaines de salaire)	4			Taux de recouvrement (cents par dollar)	92,5
		Paiement des taxes et impôts (classement)	112		
		Paiements (nombre par année)	13		
		Délai (heures par année)	355		
		Total à payer (% du bénéfice brut)	55,4		
JORDANIE		Moyen-Orient et Afrique du Nord	RNB par habitant (USD)	2 850	
Facilité de faire des affaires (classement)	101	Revenu intermédiaire, tranche inférieure	Population (m)	5,7	
Création d'entreprise (classement)	131	Transfert de propriété (classement)	115	Commerce transfrontalier (classement)	74
Procédures (nombre)	10	Procédures (nombre)	8	Documents à l'export (nombre)	7
Délai (jours)	14	Délai (jours)	22	Délai à l'export (jours)	19
Coût (% du revenu par habitant)	60,4	Coût (% valeur du bien)	10,0	Coût à l'export (USD par conteneur)	730
Capital minimum (% du revenu par habitant)	24,2			Documents à l'import (nombre)	7
		Obtention de prêts (classement)	123	Délai à l'import (jours)	22
Octroi de permis de construire (classement)	74	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	4	Coût à l'import (USD par conteneur)	1 290
Procédures (nombre)	18	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	2		
Délai (jours)	122	Couverture du registre public (% des adultes)	1,0	Exécution des contrats (classement)	128
Coût (% du revenu par habitant)	443,7	Couverture du registre privé (% des adultes)	0,0	Procédures (nombre)	39
				Délai (jours)	689
Embauche des travailleurs (classement)	52	Protection des investisseurs (classement)	113	Coût (% de la créance)	31,2
Indice de difficulté de recruter (0-100)	11	Indice de divulgation de l'information (0-10)	5		
Indice de rigidité des horaires (0-100)	20	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	4	Fermeture d'entreprise (classement)	93
Indice de difficulté de licencier (0-100)	60	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	4	Délai (années)	4,3
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	30	Indice de protection des investisseurs (0-10)	4,3	Coût (% de la valeur du patrimoine)	9
Coût de licenciement (semaines de salaire)	4			Taux de recouvrement (cents par dollar)	27,3
		Paiement des taxes et impôts (classement)	22		
		Paiements (nombre par année)	26		
		Délai (heures par année)	101		
		Total à payer (% du bénéfice brut)	31,1		
KAZAKHSTAN		Europe de l'Est & Asie centrale	RNB par habitant (USD)	5 060	
Facilité de faire des affaires (classement)	70	Revenu intermédiaire, tranche supérieure	Population (m)	15,5	
Création d'entreprise (classement)	78	Transfert de propriété (classement)	25	Commerce transfrontalier (classement)	180
Procédures (nombre)	8	Procédures (nombre)	5	Documents à l'export (nombre)	11
Délai (jours)	21	Délai (jours)	40	Délai à l'export (jours)	89
Coût (% du revenu par habitant)	5,2	Coût (% valeur du bien)	0,1	Coût à l'export (USD par conteneur)	3 005
Capital minimum (% du revenu par habitant)	15,9			Documents à l'import (nombre)	13
		Obtention de prêts (classement)	43	Délai à l'import (jours)	76
Octroi de permis de construire (classement)	175	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	5	Coût à l'import (USD par conteneur)	3 055
Procédures (nombre)	38	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	6		
Délai (jours)	231	Couverture du registre public (% des adultes)	0,0	Exécution des contrats (classement)	28
Coût (% du revenu par habitant)	1 431,8	Couverture du registre privé (% des adultes)	25,6	Procédures (nombre)	38
				Délai (jours)	230
Embauche des travailleurs (classement)	29	Protection des investisseurs (classement)	53	Coût (% de la créance)	22,0
Indice de difficulté de recruter (0-100)	0	Indice de divulgation de l'information (0-10)	7		
Indice de rigidité des horaires (0-100)	40	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	1	Fermeture d'entreprise (classement)	100
Indice de difficulté de licencier (0-100)	30	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	9	Délai (années)	3,3
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	23	Indice de protection des investisseurs (0-10)	5,7	Coût (% de la valeur du patrimoine)	18
Coût de licenciement (semaines de salaire)	9			Taux de recouvrement (cents par dollar)	25,3
		Paiement des taxes et impôts (classement)	49		
		Paiements (nombre par année)	9		
		Délai (heures par année)	271		
		Total à payer (% du bénéfice brut)	36,4		

KENYA		Afrique subsaharienne	RNB par habitant (USD)	680	
Facilité de faire des affaires (classement)	82	Revenu faible	Population (m)	37,5	
Création d'entreprise (classement)	109	Transfert de propriété (classement)	119	Commerce transfrontalier (classement)	148
Procédures (nombre)	12	Procédures (nombre)	8	Documents à l'export (nombre)	9
Délai (jours)	30	Délai (jours)	64	Délai à l'export (jours)	29
Coût (% du revenu par habitant)	39,7	Coût (% valeur du bien)	4,1	Coût à l'export (USD par conteneur)	2 055
Capital minimum (% du revenu par habitant)	0,0			Documents à l'import (nombre)	8
		Obtention de prêts (classement)	5	Délai à l'import (jours)	26
Octroi de permis de construire (classement)	9	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	10	Coût à l'import (USD par conteneur)	2 190
Procédures (nombre)	10	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	4		
Délai (jours)	100	Couverture du registre public (% des adultes)	0,0	Exécution des contrats (classement)	107
Coût (% du revenu par habitant)	46,3	Couverture du registre privé (% des adultes)	2,1	Procédures (nombre)	44
				Délai (jours)	465
Embauche des travailleurs (classement)	68	Protection des investisseurs (classement)	88	Coût (% de la créance)	26,7
Indice de difficulté de recruter (0-100)	22	Indice de divulgation de l'information (0-10)	3		
Indice de rigidité des horaires (0-100)	0	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	2	Fermeture d'entreprise (classement)	76
Indice de difficulté de licencier (0-100)	30	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	10	Délai (années)	4,5
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	17	Indice de protection des investisseurs (0-10)	5,0	Coût (% de la valeur du patrimoine)	22
Coût de licencement (semaines de salaire)	47			Taux de recouvrement (cents par dollar)	31,6
		Paiement des taxes et impôts (classement)	158		
		Paiements (nombre par année)	41		
		Délai (heures par année)	417		
		Total à payer (% du bénéfice brut)	50,9		
KIRIBATI		Asie de l'Est et Pacifique	RNB par habitant (USD)	1 170	
Facilité de faire des affaires (classement)	79	Revenu intermédiaire, tranche inférieure	Population (m)	0,1	
Création d'entreprise (classement)	111	Transfert de propriété (classement)	68	Commerce transfrontalier (classement)	69
Procédures (nombre)	6	Procédures (nombre)	5	Documents à l'export (nombre)	6
Délai (jours)	21	Délai (jours)	513	Délai à l'export (jours)	21
Coût (% du revenu par habitant)	64,6	Coût (% valeur du bien)	0,1	Coût à l'export (USD par conteneur)	1 070
Capital minimum (% du revenu par habitant)	34,9			Documents à l'import (nombre)	7
		Obtention de prêts (classement)	131	Délai à l'import (jours)	21
Octroi de permis de construire (classement)	76	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	5	Coût à l'import (USD par conteneur)	1 070
Procédures (nombre)	14	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	0		
Délai (jours)	160	Couverture du registre public (% des adultes)	0,0	Exécution des contrats (classement)	75
Coût (% du revenu par habitant)	717,5	Couverture du registre privé (% des adultes)	0,0	Procédures (nombre)	32
				Délai (jours)	660
Embauche des travailleurs (classement)	21	Protection des investisseurs (classement)	38	Coût (% de la créance)	25,8
Indice de difficulté de recruter (0-100)	0	Indice de divulgation de l'information (0-10)	6		
Indice de rigidité des horaires (0-100)	0	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	5	Fermeture d'entreprise (classement)	181
Indice de difficulté de licencier (0-100)	50	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	7	Délai (années)	AUCUN CAS
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	17	Indice de protection des investisseurs (0-10)	6,0	Coût (% de la valeur du patrimoine)	AUCUN CAS
Coût de licencement (semaines de salaire)	4			Taux de recouvrement (cents par dollar)	0,0
		Paiement des taxes et impôts (classement)	10		
		Paiements (nombre par année)	7		
		Délai (heures par année)	120		
		Total à payer (% du bénéfice brut)	31,8		
KOWEÏT		Moyen-Orient et Afrique du Nord	RNB par habitant (USD)	31 640	
Facilité de faire des affaires (classement)	52	Revenu élevé	Population (m)	2,7	
Création d'entreprise (classement)	134	Transfert de propriété (classement)	83	Commerce transfrontalier (classement)	104
Procédures (nombre)	13	Procédures (nombre)	8	Documents à l'export (nombre)	8
Délai (jours)	35	Délai (jours)	55	Délai à l'export (jours)	20
Coût (% du revenu par habitant)	1,3	Coût (% valeur du bien)	0,5	Coût à l'export (USD par conteneur)	995
Capital minimum (% du revenu par habitant)	81,7			Documents à l'import (nombre)	10
		Obtention de prêts (classement)	84	Délai à l'import (jours)	20
Octroi de permis de construire (classement)	82	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	4	Coût à l'import (USD par conteneur)	1 152
Procédures (nombre)	25	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	4		
Délai (jours)	104	Couverture du registre public (% des adultes)	0,0	Exécution des contrats (classement)	94
Coût (% du revenu par habitant)	171,4	Couverture du registre privé (% des adultes)	31,2	Procédures (nombre)	50
				Délai (jours)	566
Embauche des travailleurs (classement)	43	Protection des investisseurs (classement)	24	Coût (% de la créance)	13,3
Indice de difficulté de recruter (0-100)	0	Indice de divulgation de l'information (0-10)	7		
Indice de rigidité des horaires (0-100)	40	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	7	Fermeture d'entreprise (classement)	66
Indice de difficulté de licencier (0-100)	0	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	5	Délai (années)	4,2
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	13	Indice de protection des investisseurs (0-10)	6,3	Coût (% de la valeur du patrimoine)	1
Coût de licencement (semaines de salaire)	78			Taux de recouvrement (cents par dollar)	34,5
		Paiement des taxes et impôts (classement)	9		
		Paiements (nombre par année)	14		
		Délai (heures par année)	118		
		Total à payer (% du bénéfice brut)	14,4		

LESOTHO		Afrique subsaharienne	RNB par habitant (USD)	1 000
Facilité de faire des affaires (classement)	123	Revenu intermédiaire, tranche inférieure	Population (m)	2,0
Création d'entreprise (classement)	125	Transfert de propriété (classement)	135	Commerce transfrontalier (classement)
Procédures (nombre)	7	Procédures (nombre)	6	Documents à l'export (nombre)
Délai (jours)	40	Délai (jours)	101	Délai à l'export (jours)
Coût (% du revenu par habitant)	37,8	Coût (% valeur du bien)	8,2	Coût à l'export (USD par conteneur)
Capital minimum (% du revenu par habitant)	14,5			Documents à l'import (nombre)
		Obtention de prêts (classement)	84	Délai à l'import (jours)
Octroi de permis de construire (classement)	150	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	8	Coût à l'import (USD par conteneur)
Procédures (nombre)	15	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	0	
Délai (jours)	601	Couverture du registre public (% des adultes)	0,0	Exécution des contrats (classement)
Coût (% du revenu par habitant)	81,71	Couverture du registre privé (% des adultes)	0,0	Procédures (nombre)
				Délai (jours)
Embauche des travailleurs (classement)	63	Protection des investisseurs (classement)	142	Coût (% de la créance)
Indice de difficulté de recruter (0-100)	22	Indice de divulgation de l'information (0-10)	2	
Indice de rigidité des horaires (0-100)	40	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	1	Fermeture d'entreprise (classement)
Indice de difficulté de licencier (0-100)	0	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	8	Délai (années)
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	21	Indice de protection des investisseurs (0-10)	3,7	Coût (% de la valeur du patrimoine)
Coût de licencement (semaines de salaire)	44			Taux de recouvrement (cents par dollar)
		Paiement des taxes et impôts (classement)	54	
		Paiements (nombre par année)	21	
		Délai (heures par année)	324	
		Total à payer (% du bénéfice brut)	18,0	
LETTONIE		Europe de l'Est & Asie centrale	RNB par habitant (USD)	9 930
Facilité de faire des affaires (classement)	29	Revenu intermédiaire, tranche supérieure	Population (m)	2,3
Création d'entreprise (classement)	35	Transfert de propriété (classement)	77	Commerce transfrontalier (classement)
Procédures (nombre)	5	Procédures (nombre)	7	Documents à l'export (nombre)
Délai (jours)	16	Délai (jours)	50	Délai à l'export (jours)
Coût (% du revenu par habitant)	2,3	Coût (% valeur du bien)	2,0	Coût à l'export (USD par conteneur)
Capital minimum (% du revenu par habitant)	16,9			Documents à l'import (nombre)
		Obtention de prêts (classement)	12	Délai à l'import (jours)
Octroi de permis de construire (classement)	78	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	9	Coût à l'import (USD par conteneur)
Procédures (nombre)	25	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	4	
Délai (jours)	187	Couverture du registre public (% des adultes)	3,7	Exécution des contrats (classement)
Coût (% du revenu par habitant)	20,6	Couverture du registre privé (% des adultes)	0,0	Procédures (nombre)
				Délai (jours)
Embauche des travailleurs (classement)	103	Protection des investisseurs (classement)	53	Coût (% de la créance)
Indice de difficulté de recruter (0-100)	50	Indice de divulgation de l'information (0-10)	5	
Indice de rigidité des horaires (0-100)	40	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	4	Fermeture d'entreprise (classement)
Indice de difficulté de licencier (0-100)	40	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	8	Délai (années)
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	43	Indice de protection des investisseurs (0-10)	5,7	Coût (% de la valeur du patrimoine)
Coût de licencement (semaines de salaire)	17			Taux de recouvrement (cents par dollar)
		Paiement des taxes et impôts (classement)	36	
		Paiements (nombre par année)	7	
		Délai (heures par année)	279	
		Total à payer (% du bénéfice brut)	33,0	
LIBAN		Moyen-Orient et Afrique du Nord	RNB par habitant (USD)	5 770
Facilité de faire des affaires (classement)	99	Revenu intermédiaire, tranche supérieure	Population (m)	4,1
Création d'entreprise (classement)	98	Transfert de propriété (classement)	102	Commerce transfrontalier (classement)
Procédures (nombre)	5	Procédures (nombre)	8	Documents à l'export (nombre)
Délai (jours)	11	Délai (jours)	25	Délai à l'export (jours)
Coût (% du revenu par habitant)	87,5	Coût (% valeur du bien)	5,9	Coût à l'export (USD par conteneur)
Capital minimum (% du revenu par habitant)	57,0			Documents à l'import (nombre)
		Obtention de prêts (classement)	84	Délai à l'import (jours)
Octroi de permis de construire (classement)	121	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	3	Coût à l'import (USD par conteneur)
Procédures (nombre)	20	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	5	
Délai (jours)	211	Couverture du registre public (% des adultes)	6,8	Exécution des contrats (classement)
Coût (% du revenu par habitant)	217,8	Couverture du registre privé (% des adultes)	0,0	Procédures (nombre)
				Délai (jours)
Embauche des travailleurs (classement)	58	Protection des investisseurs (classement)	88	Coût (% de la créance)
Indice de difficulté de recruter (0-100)	44	Indice de divulgation de l'information (0-10)	9	
Indice de rigidité des horaires (0-100)	0	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	1	Fermeture d'entreprise (classement)
Indice de difficulté de licencier (0-100)	30	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	5	Délai (années)
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	25	Indice de protection des investisseurs (0-10)	5,0	Coût (% de la valeur du patrimoine)
Coût de licencement (semaines de salaire)	17			Taux de recouvrement (cents par dollar)
		Paiement des taxes et impôts (classement)	45	
		Paiements (nombre par année)	19	
		Délai (heures par année)	180	
		Total à payer (% du bénéfice brut)	36,0	

LIBÉRIA		Afrique subsaharienne	RNB par habitant (USD)	150	
Facilité de faire des affaires (classement)	157	Revenu faible	Population (m)	3,8	
Création d'entreprise (classement)	88	Transfert de propriété (classement)	172	Commerce transfrontalier (classement)	115
Procédures (nombre)	8	Procédures (nombre)	13	Documents à l'export (nombre)	10
Délai (jours)	27	Délai (jours)	50	Délai à l'export (jours)	20
Coût (% du revenu par habitant)	100,2	Coût (% valeur du bien)	14,7	Coût à l'export (USD par conteneur)	1 232
Capital minimum (% du revenu par habitant)	0,0	Obtention de prêts (classement)	131	Documents à l'import (nombre)	9
Octroi de permis de construire (classement)	177	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	4	Délai à l'import (jours)	17
Procédures (nombre)	25	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	1	Coût à l'import (USD par conteneur)	1 212
Délai (jours)	321	Couverture du registre public (% des adultes)	0,3	Exécution des contrats (classement)	165
Coût (% du revenu par habitant)	60 988,7	Couverture du registre privé (% des adultes)	0,0	Procédures (nombre)	41
Embauche des travailleurs (classement)	105	Protection des investisseurs (classement)	142	Délai (jours)	1 280
Indice de difficulté de recruter (0-100)	33	Indice de divulgation de l'information (0-10)	4	Coût (% de la créance)	35,0
Indice de rigidité des horaires (0-100)	20	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	1	Fermeture d'entreprise (classement)	146
Indice de difficulté de licencier (0-100)	40	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	6	Délai (années)	3,0
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	31	Indice de protection des investisseurs (0-10)	3,7	Coût (% de la valeur du patrimoine)	43
Coût de licencement (semaines de salaire)	84	Paiement des taxes et impôts (classement)	59	Taux de recouvrement (cents par dollar)	8,3
		Paiements (nombre par année)	32		
		Délai (heures par année)	158		
		Total à payer (% du bénéfice brut)	35,8		
LITUANIE		Europe de l'Est & Asie centrale	RNB par habitant (USD)	9 920	
Facilité de faire des affaires (classement)	28	Revenu intermédiaire, tranche supérieure	Population (m)	3,4	
Création d'entreprise (classement)	74	Transfert de propriété (classement)	4	Commerce transfrontalier (classement)	26
Procédures (nombre)	7	Procédures (nombre)	2	Documents à l'export (nombre)	6
Délai (jours)	26	Délai (jours)	3	Délai à l'export (jours)	10
Coût (% du revenu par habitant)	2,7	Coût (% valeur du bien)	0,5	Coût à l'export (USD par conteneur)	870
Capital minimum (% du revenu par habitant)	35,9	Obtention de prêts (classement)	43	Documents à l'import (nombre)	6
Octroi de permis de construire (classement)	63	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	5	Délai à l'import (jours)	13
Procédures (nombre)	17	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	6	Coût à l'import (USD par conteneur)	980
Délai (jours)	162	Couverture du registre public (% des adultes)	8,9	Exécution des contrats (classement)	16
Coût (% du revenu par habitant)	109,9	Couverture du registre privé (% des adultes)	7,2	Procédures (nombre)	30
Embauche des travailleurs (classement)	131	Protection des investisseurs (classement)	88	Délai (jours)	210
Indice de difficulté de recruter (0-100)	33	Indice de divulgation de l'information (0-10)	5	Coût (% de la créance)	23,6
Indice de rigidité des horaires (0-100)	80	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	4	Fermeture d'entreprise (classement)	34
Indice de difficulté de licencier (0-100)	30	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	6	Délai (années)	1,7
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	48	Indice de protection des investisseurs (0-10)	5,0	Coût (% de la valeur du patrimoine)	7
Coût de licencement (semaines de salaire)	30	Paiement des taxes et impôts (classement)	57	Taux de recouvrement (cents par dollar)	48,0
		Paiements (nombre par année)	15		
		Délai (heures par année)	166		
		Total à payer (% du bénéfice brut)	46,4		
LUXEMBOURG		OCDE : Revenu élevé	RNB par habitant (USD)	75 880	
Facilité de faire des affaires (classement)	50	Revenu élevé	Population (m)	0,5	
Création d'entreprise (classement)	69	Transfert de propriété (classement)	118	Commerce transfrontalier (classement)	31
Procédures (nombre)	6	Procédures (nombre)	8	Documents à l'export (nombre)	5
Délai (jours)	26	Délai (jours)	29	Délai à l'export (jours)	6
Coût (% du revenu par habitant)	6,5	Coût (% valeur du bien)	10,3	Coût à l'export (USD par conteneur)	1 420
Capital minimum (% du revenu par habitant)	21,3	Obtention de prêts (classement)	109	Documents à l'import (nombre)	4
Octroi de permis de construire (classement)	40	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	7	Délai à l'import (jours)	6
Procédures (nombre)	13	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	0	Coût à l'import (USD par conteneur)	1 420
Délai (jours)	217	Couverture du registre public (% des adultes)	0,0	Exécution des contrats (classement)	2
Coût (% du revenu par habitant)	20,0	Couverture du registre privé (% des adultes)	0,0	Procédures (nombre)	26
Embauche des travailleurs (classement)	167	Protection des investisseurs (classement)	113	Délai (jours)	321
Indice de difficulté de recruter (0-100)	67	Indice de divulgation de l'information (0-10)	6	Coût (% de la créance)	8,8
Indice de rigidité des horaires (0-100)	80	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	4	Fermeture d'entreprise (classement)	48
Indice de difficulté de licencier (0-100)	40	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	3	Délai (années)	2,0
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	62	Indice de protection des investisseurs (0-10)	4,3	Coût (% de la valeur du patrimoine)	15
Coût de licencement (semaines de salaire)	39	Paiement des taxes et impôts (classement)	14	Taux de recouvrement (cents par dollar)	41,7
		Paiements (nombre par année)	22		
		Délai (heures par année)	59		
		Total à payer (% du bénéfice brut)	21,0		

MALAISIE		Asie de l'Est et Pacifique	RNB par habitant (USD)	6 540	
Facilité de faire des affaires (classement)	20	Revenu intermédiaire, tranche supérieure	Population (m)	26,5	
Création d'entreprise (classement)	75	Transfert de propriété (classement)	81	Commerce transfrontalier (classement)	29
Procédures (nombre)	9	Procédures (nombre)	5	Documents à l'export (nombre)	7
Délai (jours)	13	Délai (jours)	144	Délai à l'export (jours)	18
Coût (% du revenu par habitant)	14,7	Coût (% valeur du bien)	2,5	Coût à l'export (USD par conteneur)	450
Capital minimum (% du revenu par habitant)	0,0			Documents à l'import (nombre)	7
		Obtention de prêts (classement)	1	Délai à l'import (jours)	14
Octroi de permis de construire (classement)	104	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	10	Coût à l'import (USD par conteneur)	450
Procédures (nombre)	25	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	6		
Délai (jours)	261	Couverture du registre public (% des adultes)	52,9	Exécution des contrats (classement)	59
Coût (% du revenu par habitant)	7,9	Couverture du registre privé (% des adultes)	..	Procédures (nombre)	30
				Délai (jours)	600
Embauche des travailleurs (classement)	48	Protection des investisseurs (classement)	4	Coût (% de la créance)	27,5
Indice de difficulté de recruter (0-100)	0	Indice de divulgation de l'information (0-10)	10		
Indice de rigidité des horaires (0-100)	0	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	9	Fermeture d'entreprise (classement)	54
Indice de difficulté de licencier (0-100)	30	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	7	Délai (années)	2,3
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	10	Indice de protection des investisseurs (0-10)	8,7	Coût (% de la valeur du patrimoine)	15
Coût de licenciement (semaines de salaire)	75			Taux de recouvrement (cents par dollar)	38,6
		Paiement des taxes et impôts (classement)	21		
		Paiements (nombre par année)	12		
		Délai (heures par année)	145		
		Total à payer (% du bénéfice brut)	34,5		
MALDIVES		Asie du Sud	RNB par habitant (USD)	3 200	
Facilité de faire des affaires (classement)	69	Revenu intermédiaire, tranche inférieure	Population (m)	0,3	
Création d'entreprise (classement)	38	Transfert de propriété (classement)	177	Commerce transfrontalier (classement)	121
Procédures (nombre)	5	Procédures (nombre)	AUCUN CAS	Documents à l'export (nombre)	8
Délai (jours)	9	Délai (jours)	AUCUN CAS	Délai à l'export (jours)	21
Coût (% du revenu par habitant)	11,5	Coût (% valeur du bien)	AUCUN CAS	Coût à l'export (USD par conteneur)	1 348
Capital minimum (% du revenu par habitant)	4,8			Documents à l'import (nombre)	9
		Obtention de prêts (classement)	145	Délai à l'import (jours)	20
Octroi de permis de construire (classement)	8	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	4	Coût à l'import (USD par conteneur)	1 348
Procédures (nombre)	9	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	0		
Délai (jours)	118	Couverture du registre public (% des adultes)	0,0	Exécution des contrats (classement)	90
Coût (% du revenu par habitant)	26,3	Couverture du registre privé (% des adultes)	0,0	Procédures (nombre)	41
				Délai (jours)	665
Embauche des travailleurs (classement)	4	Protection des investisseurs (classement)	70	Coût (% de la créance)	16,5
Indice de difficulté de recruter (0-100)	0	Indice de divulgation de l'information (0-10)	0		
Indice de rigidité des horaires (0-100)	0	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	8	Fermeture d'entreprise (classement)	123
Indice de difficulté de licencier (0-100)	0	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	8	Délai (années)	6,7
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	0	Indice de protection des investisseurs (0-10)	5,3	Coût (% de la valeur du patrimoine)	4
Coût de licenciement (semaines de salaire)	9			Taux de recouvrement (cents par dollar)	18,2
		Paiement des taxes et impôts (classement)	1		
		Paiements (nombre par année)	1		
		Délai (heures par année)	0		
		Total à payer (% du bénéfice brut)	9,1		
MALI		Afrique subsaharienne	RNB par habitant (USD)	500	
Facilité de faire des affaires (classement)	166	Revenu faible	Population (m)	12,3	
Création d'entreprise (classement)	162	Transfert de propriété (classement)	94	Commerce transfrontalier (classement)	166
Procédures (nombre)	11	Procédures (nombre)	5	Documents à l'export (nombre)	9
Délai (jours)	26	Délai (jours)	29	Délai à l'export (jours)	38
Coût (% du revenu par habitant)	121,5	Coût (% valeur du bien)	20,3	Coût à l'export (USD par conteneur)	2 012
Capital minimum (% du revenu par habitant)	390,4			Documents à l'import (nombre)	11
		Obtention de prêts (classement)	145	Délai à l'import (jours)	42
Octroi de permis de construire (classement)	106	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	3	Coût à l'import (USD par conteneur)	2 902
Procédures (nombre)	14	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	1		
Délai (jours)	208	Couverture du registre public (% des adultes)	4,1	Exécution des contrats (classement)	158
Coût (% du revenu par habitant)	1 186,4	Couverture du registre privé (% des adultes)	0,0	Procédures (nombre)	39
				Délai (jours)	860
Embauche des travailleurs (classement)	94	Protection des investisseurs (classement)	150	Coût (% de la créance)	52,0
Indice de difficulté de recruter (0-100)	33	Indice de divulgation de l'information (0-10)	6		
Indice de rigidité des horaires (0-100)	40	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	1	Fermeture d'entreprise (classement)	114
Indice de difficulté de licencier (0-100)	40	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	3	Délai (années)	3,6
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	38	Indice de protection des investisseurs (0-10)	3,3	Coût (% de la valeur du patrimoine)	18
Coût de licenciement (semaines de salaire)	31			Taux de recouvrement (cents par dollar)	20,9
		Paiement des taxes et impôts (classement)	156		
		Paiements (nombre par année)	58		
		Délai (heures par année)	270		
		Total à payer (% du bénéfice brut)	51,4		

MAROC		Moyen-Orient et Afrique du Nord	RNB par habitant (USD)	2 250	
Facilité de faire des affaires (classement)	128	Revenu intermédiaire, tranche inférieure	Population (m)	30,9	
Création d'entreprise (classement)	62	Transfert de propriété (classement)	117	Commerce transfrontalier (classement)	64
Procédures (nombre)	6	Procédures (nombre)	8	Documents à l'export (nombre)	7
Délai (jours)	12	Délai (jours)	47	Délai à l'export (jours)	14
Coût (% du revenu par habitant)	10,2	Coût (% valeur du bien)	4,9	Coût à l'export (USD par conteneur)	700
Capital minimum (% du revenu par habitant)	52,3			Documents à l'import (nombre)	10
		Obtention de prêts (classement)	131	Délai à l'import (jours)	18
Octroi de permis de construire (classement)	90	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	3	Coût à l'import (USD par conteneur)	1 000
Procédures (nombre)	19	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	2		
Délai (jours)	163	Couverture du registre public (% des adultes)	2,4	Exécution des contrats (classement)	112
Coût (% du revenu par habitant)	292,5	Couverture du registre privé (% des adultes)	0,0	Procédures (nombre)	40
				Délai (jours)	615
Embauche des travailleurs (classement)	168	Protection des investisseurs (classement)	164	Coût (% de la créance)	25,2
Indice de difficulté de recruter (0-100)	100	Indice de divulgation de l'information (0-10)	6		
Indice de rigidité des horaires (0-100)	40	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	2	Fermeture d'entreprise (classement)	64
Indice de difficulté de licencier (0-100)	50	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	1	Délai (années)	1,8
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	63	Indice de protection des investisseurs (0-10)	3,0	Coût (% de la valeur du patrimoine)	18
Coût de licencement (semaines de salaire)	85			Taux de recouvrement (cents par dollar)	35,1
		Paiement des taxes et impôts (classement)	119		
		Paiements (nombre par année)	28		
		Délai (heures par année)	358		
		Total à payer (% du bénéfice brut)	44,6		
MAURICE		Afrique subsaharienne	RNB par habitant (USD)	5 450	
Facilité de faire des affaires (classement)	24	Revenu intermédiaire, tranche supérieure	Population (m)	1,3	
Création d'entreprise (classement)	7	Transfert de propriété (classement)	127	Commerce transfrontalier (classement)	20
Procédures (nombre)	5	Procédures (nombre)	4	Documents à l'export (nombre)	5
Délai (jours)	6	Délai (jours)	210	Délai à l'export (jours)	17
Coût (% du revenu par habitant)	5,0	Coût (% valeur du bien)	10,8	Coût à l'export (USD par conteneur)	725
Capital minimum (% du revenu par habitant)	0,0			Documents à l'import (nombre)	6
		Obtention de prêts (classement)	84	Délai à l'import (jours)	16
Octroi de permis de construire (classement)	36	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	5	Coût à l'import (USD par conteneur)	677
Procédures (nombre)	18	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	3		
Délai (jours)	107	Couverture du registre public (% des adultes)	20,6	Exécution des contrats (classement)	76
Coût (% du revenu par habitant)	41,0	Couverture du registre privé (% des adultes)	0,0	Procédures (nombre)	37
				Délai (jours)	750
Embauche des travailleurs (classement)	64	Protection des investisseurs (classement)	11	Coût (% de la créance)	17,4
Indice de difficulté de recruter (0-100)	0	Indice de divulgation de l'information (0-10)	6		
Indice de rigidité des horaires (0-100)	20	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	8	Fermeture d'entreprise (classement)	70
Indice de difficulté de licencier (0-100)	50	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	9	Délai (années)	1,7
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	23	Indice de protection des investisseurs (0-10)	7,7	Coût (% de la valeur du patrimoine)	15
Coût de licencement (semaines de salaire)	35			Taux de recouvrement (cents par dollar)	33,6
		Paiement des taxes et impôts (classement)	11		
		Paiements (nombre par année)	7		
		Délai (heures par année)	161		
		Total à payer (% du bénéfice brut)	22,2		
MAURITANIE		Afrique subsaharienne	RNB par habitant (USD)	840	
Facilité de faire des affaires (classement)	160	Revenu faible	Population (m)	3,1	
Création d'entreprise (classement)	143	Transfert de propriété (classement)	61	Commerce transfrontalier (classement)	158
Procédures (nombre)	9	Procédures (nombre)	4	Documents à l'export (nombre)	11
Délai (jours)	19	Délai (jours)	49	Délai à l'export (jours)	35
Coût (% du revenu par habitant)	33,9	Coût (% valeur du bien)	5,2	Coût à l'export (USD par conteneur)	1 520
Capital minimum (% du revenu par habitant)	422,6			Documents à l'import (nombre)	11
		Obtention de prêts (classement)	145	Délai à l'import (jours)	42
Octroi de permis de construire (classement)	142	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	3	Coût à l'import (USD par conteneur)	1 523
Procédures (nombre)	25	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	1		
Délai (jours)	201	Couverture du registre public (% des adultes)	0,2	Exécution des contrats (classement)	84
Coût (% du revenu par habitant)	475,0	Couverture du registre privé (% des adultes)	0,0	Procédures (nombre)	46
				Délai (jours)	370
Embauche des travailleurs (classement)	123	Protection des investisseurs (classement)	142	Coût (% de la créance)	23,2
Indice de difficulté de recruter (0-100)	56	Indice de divulgation de l'information (0-10)	5		
Indice de rigidité des horaires (0-100)	40	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	3	Fermeture d'entreprise (classement)	148
Indice de difficulté de licencier (0-100)	40	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	3	Délai (années)	8,0
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	45	Indice de protection des investisseurs (0-10)	3,7	Coût (% de la valeur du patrimoine)	9
Coût de licencement (semaines de salaire)	31			Taux de recouvrement (cents par dollar)	6,7
		Paiement des taxes et impôts (classement)	174		
		Paiements (nombre par année)	38		
		Délai (heures par année)	696		
		Total à payer (% du bénéfice brut)	98,7		

MEXIQUE		Amérique latine & Caraïbes		RNB par habitant (USD)	8 340
Facilité de faire des affaires (classement)	56	Revenu intermédiaire, tranche supérieure		Population (m)	105,3
Création d'entreprise (classement)	115	Transfert de propriété (classement)	88	Commerce transfrontalier (classement)	87
Procédures (nombre)	9	Procédures (nombre)	5	Documents à l'export (nombre)	5
Délai (jours)	28	Délai (jours)	74	Délai à l'export (jours)	17
Coût (% du revenu par habitant)	12,5	Coût (% valeur du bien)	4,8	Coût à l'export (USD par conteneur)	1 472
Capital minimum (% du revenu par habitant)	11,0			Documents à l'import (nombre)	5
		Obtention de prêts (classement)	59	Délai à l'import (jours)	23
Octroi de permis de construire (classement)	33	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	4	Coût à l'import (USD par conteneur)	2 700
Procédures (nombre)	12	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	6		
Délai (jours)	138	Couverture du registre public (% des adultes)	0,0	Exécution des contrats (classement)	79
Coût (% du revenu par habitant)	131,0	Couverture du registre privé (% des adultes)	70,8	Procédures (nombre)	38
				Délai (jours)	415
Embauche des travailleurs (classement)	141	Protection des investisseurs (classement)	38	Coût (% de la créance)	32,0
Indice de difficulté de recruter (0-100)	33	Indice de divulgation de l'information (0-10)	8		
Indice de rigidité des horaires (0-100)	40	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	5	Fermeture d'entreprise (classement)	23
Indice de difficulté de licencier (0-100)	70	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	5	Délai (années)	1,8
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	48	Indice de protection des investisseurs (0-10)	6,0	Coût (% de la valeur du patrimoine)	18
Coût de licencier (semaines de salaire)	52			Taux de recouvrement (cents par dollar)	64,2
		Paiement des taxes et impôts (classement)	149		
		Paiements (nombre par année)	27		
		Délai (heures par année)	549		
		Total à payer (% du bénéfice brut)	51,5		
MICRONÉSIE		Asie de l'Est et Pacifique		RNB par habitant (USD)	2 470
Facilité de faire des affaires (classement)	126	Revenu intermédiaire, tranche inférieure		Population (m)	0,1
Création d'entreprise (classement)	60	Transfert de propriété (classement)	177	Commerce transfrontalier (classement)	95
Procédures (nombre)	7	Procédures (nombre)	AUCUN CAS	Documents à l'export (nombre)	3
Délai (jours)	16	Délai (jours)	AUCUN CAS	Délai à l'export (jours)	30
Coût (% du revenu par habitant)	137,5	Coût (% valeur du bien)	AUCUN CAS	Coût à l'export (USD par conteneur)	1 255
Capital minimum (% du revenu par habitant)	0,0			Documents à l'import (nombre)	6
		Obtention de prêts (classement)	109	Délai à l'import (jours)	30
Octroi de permis de construire (classement)	11	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	7	Coût à l'import (USD par conteneur)	1 255
Procédures (nombre)	14	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	0		
Délai (jours)	73	Couverture du registre public (% des adultes)	0,0	Exécution des contrats (classement)	143
Coût (% du revenu par habitant)	19,0	Couverture du registre privé (% des adultes)	0,0	Procédures (nombre)	34
				Délai (jours)	965
Embauche des travailleurs (classement)	12	Protection des investisseurs (classement)	170	Coût (% de la créance)	66,0
Indice de difficulté de recruter (0-100)	22	Indice de divulgation de l'information (0-10)	0		
Indice de rigidité des horaires (0-100)	0	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	0	Fermeture d'entreprise (classement)	152
Indice de difficulté de licencier (0-100)	0	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	8	Délai (années)	5,3
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	7	Indice de protection des investisseurs (0-10)	2,7	Coût (% de la valeur du patrimoine)	38
Coût de licencier (semaines de salaire)	0			Taux de recouvrement (cents par dollar)	3,5
		Paiement des taxes et impôts (classement)	81		
		Paiements (nombre par année)	21		
		Délai (heures par année)	128		
		Total à payer (% du bénéfice brut)	58,7		
MOLDOVA		Europe de l'Est & Asie centrale		RNB par habitant (USD)	1 260
Facilité de faire des affaires (classement)	103	Revenu intermédiaire, tranche inférieure		Population (m)	3,8
Création d'entreprise (classement)	89	Transfert de propriété (classement)	50	Commerce transfrontalier (classement)	135
Procédures (nombre)	9	Procédures (nombre)	6	Documents à l'export (nombre)	6
Délai (jours)	15	Délai (jours)	48	Délai à l'export (jours)	32
Coût (% du revenu par habitant)	8,9	Coût (% valeur du bien)	0,8	Coût à l'export (USD par conteneur)	1 775
Capital minimum (% du revenu par habitant)	13,4			Documents à l'import (nombre)	7
		Obtention de prêts (classement)	84	Délai à l'import (jours)	35
Octroi de permis de construire (classement)	158	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	8	Coût à l'import (USD par conteneur)	1 895
Procédures (nombre)	30	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	0		
Délai (jours)	292	Couverture du registre public (% des adultes)	0,0	Exécution des contrats (classement)	17
Coût (% du revenu par habitant)	142,2	Couverture du registre privé (% des adultes)	0,0	Procédures (nombre)	31
				Délai (jours)	365
Embauche des travailleurs (classement)	119	Protection des investisseurs (classement)	104	Coût (% de la créance)	16,6
Indice de difficulté de recruter (0-100)	44	Indice de divulgation de l'information (0-10)	7		
Indice de rigidité des horaires (0-100)	40	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	1	Fermeture d'entreprise (classement)	88
Indice de difficulté de licencier (0-100)	40	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	6	Délai (années)	2,8
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	41	Indice de protection des investisseurs (0-10)	4,7	Coût (% de la valeur du patrimoine)	9
Coût de licencier (semaines de salaire)	37			Taux de recouvrement (cents par dollar)	28,6
		Paiement des taxes et impôts (classement)	123		
		Paiements (nombre par année)	53		
		Délai (heures par année)	234		
		Total à payer (% du bénéfice brut)	42,1		

MONGOLIE		Asie de l'Est et Pacifique	RNB par habitant (USD)	1 290	
Facilité de faire des affaires (classement)	58	Revenu intermédiaire, tranche inférieure	Population (m)	2,6	
Création d'entreprise (classement)	59	Transfert de propriété (classement)	20	Commerce transfrontalier (classement)	156
Procédures (nombre)	7	Procédures (nombre)	5	Documents à l'export (nombre)	8
Délai (jours)	13	Délai (jours)	11	Délai à l'export (jours)	49
Coût (% du revenu par habitant)	4,0	Coût (% valeur du bien)	2,1	Coût à l'export (USD par conteneur)	2 131
Capital minimum (% du revenu par habitant)	58,5			Documents à l'import (nombre)	8
		Obtention de prêts (classement)	68	Délai à l'import (jours)	49
Octroi de permis de construire (classement)	103	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	6	Coût à l'import (USD par conteneur)	2 274
Procédures (nombre)	21	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	3		
Délai (jours)	215	Couverture du registre public (% des adultes)	22,7	Exécution des contrats (classement)	38
Coût (% du revenu par habitant)	81,3	Couverture du registre privé (% des adultes)	0,0	Procédures (nombre)	32
				Délai (jours)	314
Embauche des travailleurs (classement)	71	Protection des investisseurs (classement)	24	Coût (% de la créance)	30,6
Indice de difficulté de recruter (0-100)	22	Indice de divulgation de l'information (0-10)	5		
Indice de rigidité des horaires (0-100)	80	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	8	Fermeture d'entreprise (classement)	108
Indice de difficulté de licencier (0-100)	0	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	6	Délai (années)	4,0
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	34	Indice de protection des investisseurs (0-10)	6,3	Coût (% de la valeur du patrimoine)	8
Coût de licenciement (semaines de salaire)	9			Taux de recouvrement (cents par dollar)	22,1
		Paiement des taxes et impôts (classement)	79		
		Paiements (nombre par année)	42		
		Délai (heures par année)	204		
		Total à payer (% du bénéfice brut)	30,3		
MONTÉNÉGR0		Europe de l'Est & Asie centrale	RNB par habitant (USD)	5 180	
Facilité de faire des affaires (classement)	90	Revenu intermédiaire, tranche supérieure	Population (m)	0,6	
Création d'entreprise (classement)	105	Transfert de propriété (classement)	123	Commerce transfrontalier (classement)	125
Procédures (nombre)	15	Procédures (nombre)	8	Documents à l'export (nombre)	9
Délai (jours)	21	Délai (jours)	86	Délai à l'export (jours)	18
Coût (% du revenu par habitant)	4,4	Coût (% valeur du bien)	3,3	Coût à l'export (USD par conteneur)	1 710
Capital minimum (% du revenu par habitant)	0,0			Documents à l'import (nombre)	7
		Obtention de prêts (classement)	43	Délai à l'import (jours)	19
Octroi de permis de construire (classement)	167	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	9	Coût à l'import (USD par conteneur)	1 910
Procédures (nombre)	20	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	2		
Délai (jours)	248	Couverture du registre public (% des adultes)	26,3	Exécution des contrats (classement)	130
Coût (% du revenu par habitant)	1 323,2	Couverture du registre privé (% des adultes)	0,0	Procédures (nombre)	49
				Délai (jours)	545
Embauche des travailleurs (classement)	104	Protection des investisseurs (classement)	24	Coût (% de la créance)	25,7
Indice de difficulté de recruter (0-100)	33	Indice de divulgation de l'information (0-10)	5		
Indice de rigidité des horaires (0-100)	40	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	8	Fermeture d'entreprise (classement)	42
Indice de difficulté de licencier (0-100)	40	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	6	Délai (années)	2,0
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	38	Indice de protection des investisseurs (0-10)	6,3	Coût (% de la valeur du patrimoine)	8
Coût de licenciement (semaines de salaire)	39			Taux de recouvrement (cents par dollar)	43,7
		Paiement des taxes et impôts (classement)	139		
		Paiements (nombre par année)	89		
		Délai (heures par année)	372		
		Total à payer (% du bénéfice brut)	31,8		
MOZAMBIQUE		Afrique subsaharienne	RNB par habitant (USD)	320	
Facilité de faire des affaires (classement)	141	Revenu faible	Population (m)	21,4	
Création d'entreprise (classement)	144	Transfert de propriété (classement)	149	Commerce transfrontalier (classement)	140
Procédures (nombre)	10	Procédures (nombre)	8	Documents à l'export (nombre)	8
Délai (jours)	26	Délai (jours)	42	Délai à l'export (jours)	26
Coût (% du revenu par habitant)	22,9	Coût (% valeur du bien)	12,9	Coût à l'export (USD par conteneur)	1 200
Capital minimum (% du revenu par habitant)	122,5			Documents à l'import (nombre)	10
		Obtention de prêts (classement)	123	Délai à l'import (jours)	32
Octroi de permis de construire (classement)	153	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	2	Coût à l'import (USD par conteneur)	1 475
Procédures (nombre)	17	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	4		
Délai (jours)	381	Couverture du registre public (% des adultes)	1,9	Exécution des contrats (classement)	124
Coût (% du revenu par habitant)	747,8	Couverture du registre privé (% des adultes)	0,0	Procédures (nombre)	30
				Délai (jours)	730
Embauche des travailleurs (classement)	161	Protection des investisseurs (classement)	38	Coût (% de la créance)	142,5
Indice de difficulté de recruter (0-100)	67	Indice de divulgation de l'information (0-10)	5		
Indice de rigidité des horaires (0-100)	60	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	4	Fermeture d'entreprise (classement)	133
Indice de difficulté de licencier (0-100)	20	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	9	Délai (années)	5,0
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	49	Indice de protection des investisseurs (0-10)	6,0	Coût (% de la valeur du patrimoine)	9
Coût de licenciement (semaines de salaire)	134			Taux de recouvrement (cents par dollar)	15,2
		Paiement des taxes et impôts (classement)	88		
		Paiements (nombre par année)	37		
		Délai (heures par année)	230		
		Total à payer (% du bénéfice brut)	34,3		

NAMIBIE		Afrique subsaharienne	RNB par habitant (USD)	3 360
Facilité de faire des affaires (classement)	51	Revenu intermédiaire, tranche inférieure	Population (m)	2,1
Création d'entreprise (classement)	112	Transfert de propriété (classement)	129	Commerce transfrontalier (classement)
Procédures (nombre)	10	Procédures (nombre)	9	Documents à l'export (nombre)
Délai (jours)	66	Délai (jours)	23	Délai à l'export (jours)
Coût (% du revenu par habitant)	22,1	Coût (% valeur du bien)	9,9	Coût à l'export (USD par conteneur)
Capital minimum (% du revenu par habitant)	0,0			Documents à l'import (nombre)
		Obtention de prêts (classement)	12	Délai à l'import (jours)
Octroi de permis de construire (classement)	38	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	8	Coût à l'import (USD par conteneur)
Procédures (nombre)	12	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	5	
Délai (jours)	139	Couverture du registre public (% des adultes)	0,0	Exécution des contrats (classement)
Coût (% du revenu par habitant)	181,8	Couverture du registre privé (% des adultes)	59,6	Procédures (nombre)
		Protection des investisseurs (classement)	70	Délai (jours)
Embauche des travailleurs (classement)	34	Indice de divulgation de l'information (0-10)	5	Coût (% de la créance)
Indice de difficulté de recruter (0-100)	0	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	5	
Indice de rigidité des horaires (0-100)	40	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	6	Fermeture d'entreprise (classement)
Indice de difficulté de licencier (0-100)	20	Indice de protection des investisseurs (0-10)	5,3	Délai (années)
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	20			Coût (% de la valeur du patrimoine)
Coût de licencement (semaines de salaire)	24	Paiement des taxes et impôts (classement)	96	Taux de recouvrement (cents par dollar)
		Paiements (nombre par année)	37	
		Délai (heures par année)	375	
		Total à payer (% du bénéfice brut)	25,3	
NÉPAL		Asie du Sud	RNB par habitant (USD)	340
Facilité de faire des affaires (classement)	121	Revenu faible	Population (m)	28,1
Création d'entreprise (classement)	73	Transfert de propriété (classement)	28	Commerce transfrontalier (classement)
Procédures (nombre)	7	Procédures (nombre)	3	Documents à l'export (nombre)
Délai (jours)	31	Délai (jours)	5	Délai à l'export (jours)
Coût (% du revenu par habitant)	60,2	Coût (% valeur du bien)	6,3	Coût à l'export (USD par conteneur)
Capital minimum (% du revenu par habitant)	0,0			Documents à l'import (nombre)
		Obtention de prêts (classement)	109	Délai à l'import (jours)
Octroi de permis de construire (classement)	129	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	5	Coût à l'import (USD par conteneur)
Procédures (nombre)	15	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	2	
Délai (jours)	424	Couverture du registre public (% des adultes)	0,0	Exécution des contrats (classement)
Coût (% du revenu par habitant)	248,4	Couverture du registre privé (% des adultes)	0,2	Procédures (nombre)
		Protection des investisseurs (classement)	70	Délai (jours)
Embauche des travailleurs (classement)	150	Indice de divulgation de l'information (0-10)	6	Coût (% de la créance)
Indice de difficulté de recruter (0-100)	56	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	1	
Indice de rigidité des horaires (0-100)	0	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	9	Fermeture d'entreprise (classement)
Indice de difficulté de licencier (0-100)	70	Indice de protection des investisseurs (0-10)	5,3	Délai (années)
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	42			Coût (% de la valeur du patrimoine)
Coût de licencement (semaines de salaire)	90	Paiement des taxes et impôts (classement)	107	Taux de recouvrement (cents par dollar)
		Paiements (nombre par année)	34	
		Délai (heures par année)	408	
		Total à payer (% du bénéfice brut)	34,1	
NICARAGUA		Amérique latine & Caraïbes	RNB par habitant (USD)	980
Facilité de faire des affaires (classement)	107	Revenu intermédiaire, tranche inférieure	Population (m)	5,6
Création d'entreprise (classement)	85	Transfert de propriété (classement)	136	Commerce transfrontalier (classement)
Procédures (nombre)	6	Procédures (nombre)	8	Documents à l'export (nombre)
Délai (jours)	39	Délai (jours)	124	Délai à l'export (jours)
Coût (% du revenu par habitant)	121,0	Coût (% valeur du bien)	3,5	Coût à l'export (USD par conteneur)
Capital minimum (% du revenu par habitant)	0,0			Documents à l'import (nombre)
		Obtention de prêts (classement)	84	Délai à l'import (jours)
Octroi de permis de construire (classement)	134	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	3	Coût à l'import (USD par conteneur)
Procédures (nombre)	17	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	5	
Délai (jours)	219	Couverture du registre public (% des adultes)	13,4	Exécution des contrats (classement)
Coût (% du revenu par habitant)	866,0	Couverture du registre privé (% des adultes)	100,0	Procédures (nombre)
		Protection des investisseurs (classement)	88	Délai (jours)
Embauche des travailleurs (classement)	66	Indice de divulgation de l'information (0-10)	4	Coût (% de la créance)
Indice de difficulté de recruter (0-100)	22	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	5	
Indice de rigidité des horaires (0-100)	60	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	6	Fermeture d'entreprise (classement)
Indice de difficulté de licencier (0-100)	0	Indice de protection des investisseurs (0-10)	5,0	Délai (années)
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	27			Coût (% de la valeur du patrimoine)
Coût de licencement (semaines de salaire)	24	Paiement des taxes et impôts (classement)	162	Taux de recouvrement (cents par dollar)
		Paiements (nombre par année)	64	
		Délai (heures par année)	240	
		Total à payer (% du bénéfice brut)	63,2	

NIGER		Afrique subsaharienne	RNB par habitant (USD)	280
Facilité de faire des affaires (classement)	172	Revenu faible	Population (m)	14,2
Création d'entreprise (classement)	159	Transfert de propriété (classement)	75	Commerce transfrontalier (classement)
Procédures (nombre)	11	Procédures (nombre)	4	Documents à l'export (nombre)
Délai (jours)	19	Délai (jours)	35	Délai à l'export (jours)
Coût (% du revenu par habitant)	170,1	Coût (% valeur du bien)	11,1	Coût à l'export (USD par conteneur)
Capital minimum (% du revenu par habitant)	702,1			3 545
		Obtention de prêts (classement)	145	Documents à l'import (nombre)
Octroi de permis de construire (classement)	157	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	3	Délai à l'import (jours)
Procédures (nombre)	17	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	1	Coût à l'import (USD par conteneur)
Délai (jours)	265	Couverture du registre public (% des adultes)	0,9	3 545
Coût (% du revenu par habitant)	2 694,0	Couverture du registre privé (% des adultes)	0,0	Exécution des contrats (classement)
				134
Embauche des travailleurs (classement)	166	Protection des investisseurs (classement)	150	Procédures (nombre)
Indice de difficulté de recruter (0-100)	100	Indice de divulgation de l'information (0-10)	6	Délai (jours)
Indice de rigidité des horaires (0-100)	60	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	1	Coût (% de la créance)
Indice de difficulté de licencier (0-100)	50	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	3	59,6
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	70	Indice de protection des investisseurs (0-10)	3,3	Fermeture d'entreprise (classement)
Coût de licencement (semaines de salaire)	35			138
		Paiement des taxes et impôts (classement)	120	Délai (années)
		Paiements (nombre par année)	42	Coût (% de la valeur du patrimoine)
		Délai (heures par année)	270	18
		Total à payer (% du bénéfice brut)	42,3	Taux de recouvrement (cents par dollar)
				14,0

NIGÉRIA		Afrique subsaharienne	RNB par habitant (USD)	930
Facilité de faire des affaires (classement)	118	Revenu faible	Population (m)	148,0
Création d'entreprise (classement)	91	Transfert de propriété (classement)	176	Commerce transfrontalier (classement)
Procédures (nombre)	8	Procédures (nombre)	14	Documents à l'export (nombre)
Délai (jours)	31	Délai (jours)	82	Délai à l'export (jours)
Coût (% du revenu par habitant)	90,1	Coût (% valeur du bien)	21,9	Coût à l'export (USD par conteneur)
Capital minimum (% du revenu par habitant)	0,0			1 179
		Obtention de prêts (classement)	84	Documents à l'import (nombre)
Octroi de permis de construire (classement)	151	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	8	Délai à l'import (jours)
Procédures (nombre)	18	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	0	Coût à l'import (USD par conteneur)
Délai (jours)	350	Couverture du registre public (% des adultes)	0,1	1 306
Coût (% du revenu par habitant)	655,4	Couverture du registre privé (% des adultes)	0,0	Exécution des contrats (classement)
				90
Embauche des travailleurs (classement)	27	Protection des investisseurs (classement)	53	Procédures (nombre)
Indice de difficulté de recruter (0-100)	0	Indice de divulgation de l'information (0-10)	5	Délai (jours)
Indice de rigidité des horaires (0-100)	0	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	7	Coût (% de la créance)
Indice de difficulté de licencier (0-100)	20	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	5	32,0
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	7	Indice de protection des investisseurs (0-10)	5,7	Fermeture d'entreprise (classement)
Coût de licencement (semaines de salaire)	50			91
		Paiement des taxes et impôts (classement)	120	Délai (années)
		Paiements (nombre par année)	35	Coût (% de la valeur du patrimoine)
		Délai (heures par année)	938	22
		Total à payer (% du bénéfice brut)	32,2	Taux de recouvrement (cents par dollar)
				28,0

NORVÈGE		OCDE : Revenu élevé	RNB par habitant (USD)	76 450
Facilité de faire des affaires (classement)	10	Revenu élevé	Population (m)	4,7
Création d'entreprise (classement)	33	Transfert de propriété (classement)	8	Commerce transfrontalier (classement)
Procédures (nombre)	6	Procédures (nombre)	1	Documents à l'export (nombre)
Délai (jours)	10	Délai (jours)	3	Délai à l'export (jours)
Coût (% du revenu par habitant)	2,1	Coût (% valeur du bien)	2,5	Coût à l'export (USD par conteneur)
Capital minimum (% du revenu par habitant)	21,0			780
		Obtention de prêts (classement)	43	Documents à l'import (nombre)
Octroi de permis de construire (classement)	66	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	7	Délai à l'import (jours)
Procédures (nombre)	14	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	4	Coût à l'import (USD par conteneur)
Délai (jours)	252	Couverture du registre public (% des adultes)	0,0	709
Coût (% du revenu par habitant)	46,6	Couverture du registre privé (% des adultes)	100,0	Exécution des contrats (classement)
				7
Embauche des travailleurs (classement)	99	Protection des investisseurs (classement)	18	Procédures (nombre)
Indice de difficulté de recruter (0-100)	61	Indice de divulgation de l'information (0-10)	7	Délai (jours)
Indice de rigidité des horaires (0-100)	40	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	6	Coût (% de la créance)
Indice de difficulté de licencier (0-100)	40	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	7	9,9
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	47	Indice de protection des investisseurs (0-10)	6,7	Fermeture d'entreprise (classement)
Coût de licencement (semaines de salaire)	13			3
		Paiement des taxes et impôts (classement)	18	Délai (années)
		Paiements (nombre par année)	4	Coût (% de la valeur du patrimoine)
		Délai (heures par année)	87	1
		Total à payer (% du bénéfice brut)	41,6	Taux de recouvrement (cents par dollar)
				89,0

NOUVELLE-ZÉLANDE		OCDE : Revenu élevé	RNB par habitant (USD)	28 780	
Facilité de faire des affaires (classement)	2	Revenu élevé	Population (m)	4,2	
Création d'entreprise (classement)	1	Transfert de propriété (classement)	3	Commerce transfrontalier (classement)	23
Procédures (nombre)	1	Procédures (nombre)	2	Documents à l'export (nombre)	7
Délai (jours)	1	Délai (jours)	2	Délai à l'export (jours)	10
Coût (% du revenu par habitant)	0,4	Coût (% valeur du bien)	0,1	Coût à l'export (USD par conteneur)	868
Capital minimum (% du revenu par habitant)	0,0			Documents à l'import (nombre)	5
		Obtention de prêts (classement)	5	Délai à l'import (jours)	9
Octroi de permis de construire (classement)	2	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	9	Coût à l'import (USD par conteneur)	850
Procédures (nombre)	7	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	5		
Délai (jours)	65	Couverture du registre public (% des adultes)	0,0	Exécution des contrats (classement)	11
Coût (% du revenu par habitant)	25,8	Couverture du registre privé (% des adultes)	100,0	Procédures (nombre)	30
				Délai (jours)	216
Embauche des travailleurs (classement)	14	Protection des investisseurs (classement)	1	Coût (% de la créance)	22,0
Indice de difficulté de recruter (0-100)	11	Indice de divulgation de l'information (0-10)	10		
Indice de rigidité des horaires (0-100)	0	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	9	Fermeture d'entreprise (classement)	17
Indice de difficulté de licencier (0-100)	10	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	10	Délai (années)	1,3
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	7	Indice de protection des investisseurs (0-10)	9,7	Coût (% de la valeur du patrimoine)	4
Coût de licencement (semaines de salaire)	0			Taux de recouvrement (cents par dollar)	76,2
		Paiement des taxes et impôts (classement)	12		
		Paiements (nombre par année)	8		
		Délai (heures par année)	70		
		Total à payer (% du bénéfice brut)	35,6		
OMAN		Moyen-Orient et Afrique du Nord	RNB par habitant (USD)	11 120	
Facilité de faire des affaires (classement)	57	Revenu élevé	Population (m)	2,6	
Création d'entreprise (classement)	76	Transfert de propriété (classement)	19	Commerce transfrontalier (classement)	119
Procédures (nombre)	7	Procédures (nombre)	2	Documents à l'export (nombre)	10
Délai (jours)	14	Délai (jours)	16	Délai à l'export (jours)	22
Coût (% du revenu par habitant)	3,6	Coût (% valeur du bien)	3,0	Coût à l'export (USD par conteneur)	821
Capital minimum (% du revenu par habitant)	461,2			Documents à l'import (nombre)	10
		Obtention de prêts (classement)	123	Délai à l'import (jours)	26
Octroi de permis de construire (classement)	133	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	4	Coût à l'import (USD par conteneur)	1 037
Procédures (nombre)	16	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	2		
Délai (jours)	242	Couverture du registre public (% des adultes)	23,4	Exécution des contrats (classement)	105
Coût (% du revenu par habitant)	721,4	Couverture du registre privé (% des adultes)	0,0	Procédures (nombre)	51
				Délai (jours)	598
Embauche des travailleurs (classement)	24	Protection des investisseurs (classement)	88	Coût (% de la créance)	13,5
Indice de difficulté de recruter (0-100)	33	Indice de divulgation de l'information (0-10)	8		
Indice de rigidité des horaires (0-100)	40	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	5	Fermeture d'entreprise (classement)	63
Indice de difficulté de licencier (0-100)	0	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	2	Délai (années)	4,0
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	24	Indice de protection des investisseurs (0-10)	5,0	Coût (% de la valeur du patrimoine)	4
Coût de licencement (semaines de salaire)	4			Taux de recouvrement (cents par dollar)	35,1
		Paiement des taxes et impôts (classement)	8		
		Paiements (nombre par année)	14		
		Délai (heures par année)	62		
		Total à payer (% du bénéfice brut)	21,6		
OUGANDA		Afrique subsaharienne	RNB par habitant (USD)	340	
Facilité de faire des affaires (classement)	111	Revenu faible	Population (m)	30,9	
Création d'entreprise (classement)	129	Transfert de propriété (classement)	167	Commerce transfrontalier (classement)	145
Procédures (nombre)	18	Procédures (nombre)	13	Documents à l'export (nombre)	6
Délai (jours)	25	Délai (jours)	227	Délai à l'export (jours)	39
Coût (% du revenu par habitant)	100,7	Coût (% valeur du bien)	4,1	Coût à l'export (USD par conteneur)	3 090
Capital minimum (% du revenu par habitant)	0,0			Documents à l'import (nombre)	7
		Obtention de prêts (classement)	109	Délai à l'import (jours)	37
Octroi de permis de construire (classement)	81	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	7	Coût à l'import (USD par conteneur)	3 290
Procédures (nombre)	16	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	0		
Délai (jours)	143	Couverture du registre public (% des adultes)	0,0	Exécution des contrats (classement)	117
Coût (% du revenu par habitant)	703,5	Couverture du registre privé (% des adultes)	0,0	Procédures (nombre)	38
				Délai (jours)	535
Embauche des travailleurs (classement)	11	Protection des investisseurs (classement)	126	Coût (% de la créance)	44,9
Indice de difficulté de recruter (0-100)	0	Indice de divulgation de l'information (0-10)	2		
Indice de rigidité des horaires (0-100)	0	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	5	Fermeture d'entreprise (classement)	51
Indice de difficulté de licencier (0-100)	10	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	5	Délai (années)	2,2
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	3	Indice de protection des investisseurs (0-10)	4,0	Coût (% de la valeur du patrimoine)	30
Coût de licencement (semaines de salaire)	13			Taux de recouvrement (cents par dollar)	41,1
		Paiement des taxes et impôts (classement)	70		
		Paiements (nombre par année)	32		
		Délai (heures par année)	222		
		Total à payer (% du bénéfice brut)	34,5		

OUZBÉKISTAN		Europe de l'Est & Asie centrale	RNB par habitant (USD)	730
Facilité de faire des affaires (classement)	138	Revenu faible	Population (m)	26,9
Création d'entreprise (classement)	70	Transfert de propriété (classement)	125	Commerce transfrontalier (classement)
Procédures (nombre)	7	Procédures (nombre)	12	Documents à l'export (nombre)
Délai (jours)	15	Délai (jours)	78	Délai à l'export (jours)
Coût (% du revenu par habitant)	10,3	Coût (% valeur du bien)	1,5	Coût à l'export (USD par conteneur)
Capital minimum (% du revenu par habitant)	17,7	Obtention de prêts (classement)	123	Documents à l'import (nombre)
Octroi de permis de construire (classement)	148	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	3	Délai à l'import (jours)
Procédures (nombre)	26	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	3	Coût à l'import (USD par conteneur)
Délai (jours)	260	Couverture du registre public (% des adultes)	2,3	Exécution des contrats (classement)
Coût (% du revenu par habitant)	123,4	Couverture du registre privé (% des adultes)	2,2	Procédures (nombre)
Embauche des travailleurs (classement)	76	Protection des investisseurs (classement)	113	Délai (jours)
Indice de difficulté de recruter (0-100)	33	Indice de divulgation de l'information (0-10)	4	Coût (% de la créance)
Indice de rigidité des horaires (0-100)	40	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	6	Fermeture d'entreprise (classement)
Indice de difficulté de licencier (0-100)	30	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	3	Délai (années)
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	34	Indice de protection des investisseurs (0-10)	4,3	Coût (% de la valeur du patrimoine)
Coût de licenciement (semaines de salaire)	22	Paiement des taxes et impôts (classement)	162	Taux de recouvrement (cents par dollar)
		Paiements (nombre par année)	106	
		Délai (heures par année)	196	
		Total à payer (% du bénéfice brut)	90,6	
PAKISTAN	Asie du Sud	RNB par habitant (USD)	870	
Facilité de faire des affaires (classement)	77	Revenu faible	Population (m)	162,4
Création d'entreprise (classement)	77	Transfert de propriété (classement)	97	Commerce transfrontalier (classement)
Procédures (nombre)	11	Procédures (nombre)	6	Documents à l'export (nombre)
Délai (jours)	24	Délai (jours)	50	Délai à l'export (jours)
Coût (% du revenu par habitant)	12,6	Coût (% valeur du bien)	5,3	Coût à l'export (USD par conteneur)
Capital minimum (% du revenu par habitant)	0,0	Obtention de prêts (classement)	59	Documents à l'import (nombre)
Octroi de permis de construire (classement)	93	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	6	Délai à l'import (jours)
Procédures (nombre)	12	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	4	Coût à l'import (USD par conteneur)
Délai (jours)	223	Couverture du registre public (% des adultes)	4,9	Exécution des contrats (classement)
Coût (% du revenu par habitant)	734,0	Couverture du registre privé (% des adultes)	1,5	Procédures (nombre)
Embauche des travailleurs (classement)	136	Protection des investisseurs (classement)	24	Délai (jours)
Indice de difficulté de recruter (0-100)	78	Indice de divulgation de l'information (0-10)	6	Coût (% de la créance)
Indice de rigidité des horaires (0-100)	20	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	6	Fermeture d'entreprise (classement)
Indice de difficulté de licencier (0-100)	30	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	7	Délai (années)
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	43	Indice de protection des investisseurs (0-10)	6,3	Coût (% de la valeur du patrimoine)
Coût de licenciement (semaines de salaire)	90	Paiement des taxes et impôts (classement)	124	Taux de recouvrement (cents par dollar)
		Paiements (nombre par année)	47	
		Délai (heures par année)	560	
		Total à payer (% du bénéfice brut)	28,9	
PALAU	Asie de l'Est et Pacifique	RNB par habitant (USD)	8 210	
Facilité de faire des affaires (classement)	91	Revenu intermédiaire, tranche supérieure	Population (m)	0,0
Création d'entreprise (classement)	83	Transfert de propriété (classement)	17	Commerce transfrontalier (classement)
Procédures (nombre)	8	Procédures (nombre)	5	Documents à l'export (nombre)
Délai (jours)	28	Délai (jours)	14	Délai à l'export (jours)
Coût (% du revenu par habitant)	4,6	Coût (% valeur du bien)	0,4	Coût à l'export (USD par conteneur)
Capital minimum (% du revenu par habitant)	12,2	Obtention de prêts (classement)	181	Documents à l'import (nombre)
Octroi de permis de construire (classement)	52	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	0	Délai à l'import (jours)
Procédures (nombre)	25	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	0	Coût à l'import (USD par conteneur)
Délai (jours)	118	Couverture du registre public (% des adultes)	0,0	Exécution des contrats (classement)
Coût (% du revenu par habitant)	5,9	Couverture du registre privé (% des adultes)	0,0	Procédures (nombre)
Embauche des travailleurs (classement)	9	Protection des investisseurs (classement)	170	Délai (jours)
Indice de difficulté de recruter (0-100)	11	Indice de divulgation de l'information (0-10)	0	Coût (% de la créance)
Indice de rigidité des horaires (0-100)	0	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	0	Fermeture d'entreprise (classement)
Indice de difficulté de licencier (0-100)	0	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	8	Délai (années)
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	4	Indice de protection des investisseurs (0-10)	2,7	Coût (% de la valeur du patrimoine)
Coût de licenciement (semaines de salaire)	0	Paiement des taxes et impôts (classement)	86	Taux de recouvrement (cents par dollar)
		Paiements (nombre par année)	19	
		Délai (heures par année)	128	
		Total à payer (% du bénéfice brut)	73,0	

PANAMA		Amérique latine & Caraïbes	RNB par habitant (USD)	5 510	
Facilité de faire des affaires (classement)	81	Revenu intermédiaire, tranche supérieure	Population (m)	3,3	
Création d'entreprise (classement)	32	Transfert de propriété (classement)	75	Commerce transfrontalier (classement)	8
Procédures (nombre)	7	Procédures (nombre)	7	Documents à l'export (nombre)	3
Délai (jours)	13	Délai (jours)	44	Délai à l'export (jours)	9
Coût (% du revenu par habitant)	19,6	Coût (% valeur du bien)	2,4	Coût à l'export (USD par conteneur)	729
Capital minimum (% du revenu par habitant)	0,0	Obtention de prêts (classement)	28	Documents à l'import (nombre)	4
Octroi de permis de construire (classement)	73	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	6	Délai à l'import (jours)	9
Procédures (nombre)	21	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	6	Coût à l'import (USD par conteneur)	879
Délai (jours)	131	Couverture du registre public (% des adultes)	0,0	Exécution des contrats (classement)	116
Coût (% du revenu par habitant)	123,3	Couverture du registre privé (% des adultes)	43,7	Procédures (nombre)	31
Embauche des travailleurs (classement)	172	Protection des investisseurs (classement)	104	Délai (jours)	686
Indice de difficulté de recruter (0-100)	78	Indice de divulgation de l'information (0-10)	1	Coût (% de la créance)	50,0
Indice de rigidité des horaires (0-100)	60	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	4	Fermeture d'entreprise (classement)	72
Indice de difficulté de licencier (0-100)	60	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	9	Délai (années)	2,5
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	66	Indice de protection des investisseurs (0-10)	4,7	Coût (% de la valeur du patrimoine)	18
Coût de licencement (semaines de salaire)	44	Paiement des taxes et impôts (classement)	172	Taux de recouvrement (cents par dollar)	32,4
		Paiements (nombre par année)	59		
		Délai (heures par année)	482		
		Total à payer (% du bénéfice brut)	50,6		
PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE		Asie de l'Est et Pacifique	RNB par habitant (USD)	850	
Facilité de faire des affaires (classement)	95	Revenu faible	Population (m)	6,3	
Création d'entreprise (classement)	92	Transfert de propriété (classement)	73	Commerce transfrontalier (classement)	89
Procédures (nombre)	8	Procédures (nombre)	4	Documents à l'export (nombre)	7
Délai (jours)	56	Délai (jours)	72	Délai à l'export (jours)	26
Coût (% du revenu par habitant)	23,6	Coût (% valeur du bien)	5,1	Coût à l'export (USD par conteneur)	664
Capital minimum (% du revenu par habitant)	0,0	Obtention de prêts (classement)	131	Documents à l'import (nombre)	9
Octroi de permis de construire (classement)	124	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	5	Délai à l'import (jours)	29
Procédures (nombre)	24	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	0	Coût à l'import (USD par conteneur)	722
Délai (jours)	217	Couverture du registre public (% des adultes)	0,0	Exécution des contrats (classement)	162
Coût (% du revenu par habitant)	95,1	Couverture du registre privé (% des adultes)	0,0	Procédures (nombre)	43
Embauche des travailleurs (classement)	31	Protection des investisseurs (classement)	38	Délai (jours)	591
Indice de difficulté de recruter (0-100)	11	Indice de divulgation de l'information (0-10)	5	Coût (% de la créance)	110,3
Indice de rigidité des horaires (0-100)	20	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	5	Fermeture d'entreprise (classement)	102
Indice de difficulté de licencier (0-100)	0	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	8	Délai (années)	3,0
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	10	Indice de protection des investisseurs (0-10)	6,0	Coût (% de la valeur du patrimoine)	23
Coût de licencement (semaines de salaire)	39	Paiement des taxes et impôts (classement)	87	Taux de recouvrement (cents par dollar)	24,7
		Paiements (nombre par année)	33		
		Délai (heures par année)	194		
		Total à payer (% du bénéfice brut)	41,7		
PARAGUAY		Amérique latine & Caraïbes	RNB par habitant (USD)	1 670	
Facilité de faire des affaires (classement)	115	Revenu intermédiaire, tranche inférieure	Population (m)	6,1	
Création d'entreprise (classement)	82	Transfert de propriété (classement)	70	Commerce transfrontalier (classement)	138
Procédures (nombre)	7	Procédures (nombre)	6	Documents à l'export (nombre)	9
Délai (jours)	35	Délai (jours)	46	Délai à l'export (jours)	35
Coût (% du revenu par habitant)	67,9	Coût (% valeur du bien)	3,5	Coût à l'export (USD par conteneur)	915
Capital minimum (% du revenu par habitant)	0,0	Obtention de prêts (classement)	68	Documents à l'import (nombre)	10
Octroi de permis de construire (classement)	96	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	3	Délai à l'import (jours)	33
Procédures (nombre)	13	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	6	Coût à l'import (USD par conteneur)	1 200
Délai (jours)	291	Couverture du registre public (% des adultes)	9,7	Exécution des contrats (classement)	103
Coût (% du revenu par habitant)	342,2	Couverture du registre privé (% des adultes)	48,6	Procédures (nombre)	38
Embauche des travailleurs (classement)	177	Protection des investisseurs (classement)	53	Délai (jours)	591
Indice de difficulté de recruter (0-100)	56	Indice de divulgation de l'information (0-10)	6	Coût (% de la créance)	30,0
Indice de rigidité des horaires (0-100)	60	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	5	Fermeture d'entreprise (classement)	116
Indice de difficulté de licencier (0-100)	60	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	6	Délai (années)	3,9
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	59	Indice de protection des investisseurs (0-10)	5,7	Coût (% de la valeur du patrimoine)	9
Coût de licencement (semaines de salaire)	113	Paiement des taxes et impôts (classement)	102	Taux de recouvrement (cents par dollar)	20,7
		Paiements (nombre par année)	35		
		Délai (heures par année)	328		
		Total à payer (% du bénéfice brut)	35,0		

PAYS-BAS		OCDE : Revenu élevé	RNB par habitant (USD)	45 820	
Facilité de faire des affaires (classement)	26	Revenu élevé	Population (m)	16,4	
Création d'entreprise (classement)	51	Transfert de propriété (classement)	23	Commerce transfrontalier (classement)	13
Procédures (nombre)	6	Procédures (nombre)	2	Documents à l'export (nombre)	4
Délai (jours)	10	Délai (jours)	5	Délai à l'export (jours)	6
Coût (% du revenu par habitant)	5,9	Coût (% valeur du bien)	6,1	Coût à l'export (USD par conteneur)	895
Capital minimum (% du revenu par habitant)	51,7			Documents à l'import (nombre)	5
		Obtention de prêts (classement)	43	Délai à l'import (jours)	6
Octroi de permis de construire (classement)	94	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	6	Coût à l'import (USD par conteneur)	1 020
Procédures (nombre)	18	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	5		
Délai (jours)	230	Couverture du registre public (% des adultes)	0,0	Exécution des contrats (classement)	34
Coût (% du revenu par habitant)	112,1	Couverture du registre privé (% des adultes)	81,0	Procédures (nombre)	25
				Délai (jours)	514
Embauche des travailleurs (classement)	98	Protection des investisseurs (classement)	104	Coût (% de la créance)	24,4
Indice de difficulté de recruter (0-100)	17	Indice de divulgation de l'information (0-10)	4		
Indice de rigidité des horaires (0-100)	40	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	4	Fermeture d'entreprise (classement)	10
Indice de difficulté de licencier (0-100)	70	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	6	Délai (années)	1,1
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	42	Indice de protection des investisseurs (0-10)	4,7	Coût (% de la valeur du patrimoine)	4
Coût de licencement (semaines de salaire)	17			Taux de recouvrement (cents par dollar)	82,7
		Paiement des taxes et impôts (classement)	30		
		Paiements (nombre par année)	9		
		Délai (heures par année)	180		
		Total à payer (% du bénéfice brut)	39,1		
PÉROU		Amérique latine & Caraïbes	RNB par habitant (USD)	3 450	
Facilité de faire des affaires (classement)	62	Revenu intermédiaire, tranche inférieure	Population (m)	27,9	
Création d'entreprise (classement)	116	Transfert de propriété (classement)	41	Commerce transfrontalier (classement)	93
Procédures (nombre)	10	Procédures (nombre)	5	Documents à l'export (nombre)	7
Délai (jours)	65	Délai (jours)	33	Délai à l'export (jours)	24
Coût (% du revenu par habitant)	25,7	Coût (% valeur du bien)	3,3	Coût à l'export (USD par conteneur)	875
Capital minimum (% du revenu par habitant)	0,0			Documents à l'import (nombre)	8
		Obtention de prêts (classement)	12	Délai à l'import (jours)	25
Octroi de permis de construire (classement)	115	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	7	Coût à l'import (USD par conteneur)	895
Procédures (nombre)	21	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	6		
Délai (jours)	210	Couverture du registre public (% des adultes)	23,7	Exécution des contrats (classement)	119
Coût (% du revenu par habitant)	139,7	Couverture du registre privé (% des adultes)	33,2	Procédures (nombre)	41
				Délai (jours)	468
Embauche des travailleurs (classement)	149	Protection des investisseurs (classement)	18	Coût (% de la créance)	35,7
Indice de difficulté de recruter (0-100)	44	Indice de divulgation de l'information (0-10)	8		
Indice de rigidité des horaires (0-100)	40	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	5	Fermeture d'entreprise (classement)	96
Indice de difficulté de licencier (0-100)	60	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	7	Délai (années)	3,1
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	48	Indice de protection des investisseurs (0-10)	6,7	Coût (% de la valeur du patrimoine)	7
Coût de licencement (semaines de salaire)	52			Taux de recouvrement (cents par dollar)	25,4
		Paiement des taxes et impôts (classement)	85		
		Paiements (nombre par année)	9		
		Délai (heures par année)	424		
		Total à payer (% du bénéfice brut)	41,2		
PHILIPPINES		Asie de l'Est et Pacifique	RNB par habitant (USD)	1 620	
Facilité de faire des affaires (classement)	140	Revenu intermédiaire, tranche inférieure	Population (m)	87,9	
Création d'entreprise (classement)	155	Transfert de propriété (classement)	97	Commerce transfrontalier (classement)	58
Procédures (nombre)	15	Procédures (nombre)	8	Documents à l'export (nombre)	8
Délai (jours)	52	Délai (jours)	33	Délai à l'export (jours)	16
Coût (% du revenu par habitant)	29,8	Coût (% valeur du bien)	4,3	Coût à l'export (USD par conteneur)	816
Capital minimum (% du revenu par habitant)	6,0			Documents à l'import (nombre)	8
		Obtention de prêts (classement)	123	Délai à l'import (jours)	16
Octroi de permis de construire (classement)	105	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	3	Coût à l'import (USD par conteneur)	819
Procédures (nombre)	24	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	3		
Délai (jours)	203	Couverture du registre public (% des adultes)	0,0	Exécution des contrats (classement)	114
Coût (% du revenu par habitant)	90,1	Couverture du registre privé (% des adultes)	5,4	Procédures (nombre)	37
				Délai (jours)	842
Embauche des travailleurs (classement)	126	Protection des investisseurs (classement)	126	Coût (% de la créance)	26,0
Indice de difficulté de recruter (0-100)	56	Indice de divulgation de l'information (0-10)	2		
Indice de rigidité des horaires (0-100)	20	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	2	Fermeture d'entreprise (classement)	151
Indice de difficulté de licencier (0-100)	30	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	8	Délai (années)	5,7
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	35	Indice de protection des investisseurs (0-10)	4,0	Coût (% de la valeur du patrimoine)	38
Coût de licencement (semaines de salaire)	91			Taux de recouvrement (cents par dollar)	4,4
		Paiement des taxes et impôts (classement)	129		
		Paiements (nombre par année)	47		
		Délai (heures par année)	195		
		Total à payer (% du bénéfice brut)	50,8		

POLOGNE		Europe de l'Est & Asie centrale	RNB par habitant (USD)	9 840
Facilité de faire des affaires (classement)	76	Revenu intermédiaire, tranche supérieure	Population (m)	38,1
Création d'entreprise (classement)	145	Transfert de propriété (classement)	84	Commerce transfrontalier (classement)
Procédures (nombre)	10	Procédures (nombre)	6	Documents à l'export (nombre)
Délai (jours)	31	Délai (jours)	197	Délai à l'export (jours)
Coût (% du revenu par habitant)	18,8	Coût (% valeur du bien)	0,5	Coût à l'export (USD par conteneur)
Capital minimum (% du revenu par habitant)	168,8			Documents à l'import (nombre)
		Obtention de prêts (classement)	28	Délai à l'import (jours)
Octroi de permis de construire (classement)	158	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	8	Coût à l'import (USD par conteneur)
Procédures (nombre)	30	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	4	
Délai (jours)	308	Couverture du registre public (% des adultes)	0,0	Exécution des contrats (classement)
Coût (% du revenu par habitant)	137,0	Couverture du registre privé (% des adultes)	50,0	Procédures (nombre)
				Délai (jours)
Embauche des travailleurs (classement)	82	Protection des investisseurs (classement)	38	Coût (% de la créance)
Indice de difficulté de recruter (0-100)	11	Indice de divulgation de l'information (0-10)	7	
Indice de rigidité des horaires (0-100)	60	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	2	Fermeture d'entreprise (classement)
Indice de difficulté de licencier (0-100)	40	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	9	Délai (années)
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	37	Indice de protection des investisseurs (0-10)	6,0	Coût (% de la valeur du patrimoine)
Coût de licenciement (semaines de salaire)	13			Taux de recouvrement (cents par dollar)
		Paiement des taxes et impôts (classement)	142	
		Paiements (nombre par année)	40	
		Délai (heures par année)	418	
		Total à payer (% du bénéfice brut)	40,2	
PORTO RICO		Amérique latine & Caraïbes	RNB par habitant (USD)	14 371
Facilité de faire des affaires (classement)	35	Revenu élevé	Population (m)	3,9
Création d'entreprise (classement)	9	Transfert de propriété (classement)	122	Commerce transfrontalier (classement)
Procédures (nombre)	7	Procédures (nombre)	8	Documents à l'export (nombre)
Délai (jours)	7	Délai (jours)	194	Délai à l'export (jours)
Coût (% du revenu par habitant)	0,8	Coût (% valeur du bien)	1,5	Coût à l'export (USD par conteneur)
Capital minimum (% du revenu par habitant)	0,0			Documents à l'import (nombre)
		Obtention de prêts (classement)	12	Délai à l'import (jours)
Octroi de permis de construire (classement)	144	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	8	Coût à l'import (USD par conteneur)
Procédures (nombre)	22	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	5	
Délai (jours)	209	Couverture du registre public (% des adultes)	0,0	Exécution des contrats (classement)
Coût (% du revenu par habitant)	550,8	Couverture du registre privé (% des adultes)	61,4	Procédures (nombre)
				Délai (jours)
Embauche des travailleurs (classement)	39	Protection des investisseurs (classement)	15	Coût (% de la créance)
Indice de difficulté de recruter (0-100)	56	Indice de divulgation de l'information (0-10)	7	
Indice de rigidité des horaires (0-100)	0	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	6	Fermeture d'entreprise (classement)
Indice de difficulté de licencier (0-100)	20	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	8	Délai (années)
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	25	Indice de protection des investisseurs (0-10)	7,0	Coût (% de la valeur du patrimoine)
Coût de licenciement (semaines de salaire)	0			Taux de recouvrement (cents par dollar)
		Paiement des taxes et impôts (classement)	98	
		Paiements (nombre par année)	16	
		Délai (heures par année)	218	
		Total à payer (% du bénéfice brut)	64,7	
PORTUGAL		OCDE : Revenu élevé	RNB par habitant (USD)	18 950
Facilité de faire des affaires (classement)	48	Revenu élevé	Population (m)	10,6
Création d'entreprise (classement)	34	Transfert de propriété (classement)	79	Commerce transfrontalier (classement)
Procédures (nombre)	6	Procédures (nombre)	5	Documents à l'export (nombre)
Délai (jours)	6	Délai (jours)	42	Délai à l'export (jours)
Coût (% du revenu par habitant)	2,9	Coût (% valeur du bien)	7,4	Coût à l'export (USD par conteneur)
Capital minimum (% du revenu par habitant)	34,3			Documents à l'import (nombre)
		Obtention de prêts (classement)	109	Délai à l'import (jours)
Octroi de permis de construire (classement)	128	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	3	Coût à l'import (USD par conteneur)
Procédures (nombre)	21	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	4	
Délai (jours)	328	Couverture du registre public (% des adultes)	76,4	Exécution des contrats (classement)
Coût (% du revenu par habitant)	53,5	Couverture du registre privé (% des adultes)	11,3	Procédures (nombre)
				Délai (jours)
Embauche des travailleurs (classement)	164	Protection des investisseurs (classement)	38	Coût (% de la créance)
Indice de difficulté de recruter (0-100)	33	Indice de divulgation de l'information (0-10)	6	
Indice de rigidité des horaires (0-100)	60	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	5	Fermeture d'entreprise (classement)
Indice de difficulté de licencier (0-100)	50	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	7	Délai (années)
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	48	Indice de protection des investisseurs (0-10)	6,0	Coût (% de la valeur du patrimoine)
Coût de licenciement (semaines de salaire)	95			Taux de recouvrement (cents par dollar)
		Paiement des taxes et impôts (classement)	73	
		Paiements (nombre par année)	8	
		Délai (heures par année)	328	
		Total à payer (% du bénéfice brut)	43,6	

QATAR		Moyen-Orient et Afrique du Nord		RNB par habitant (USD)		72 849
Facilité de faire des affaires (classement)	37	Revenu élevé		Population (m)		0,8
Création d'entreprise (classement)	57	Transfert de propriété (classement)	54	Commerce transfrontalier (classement)		36
Procédures (nombre)	6	Procédures (nombre)	10	Documents à l'export (nombre)		5
Délai (jours)	6	Délai (jours)	16	Délai à l'export (jours)		21
Coût (% du revenu par habitant)	9,1	Coût (% valeur du bien)	0,3	Coût à l'export (USD par conteneur)		735
Capital minimum (% du revenu par habitant)	75,4			Documents à l'import (nombre)		7
		Obtention de prêts (classement)	131	Délai à l'import (jours)		20
Octroi de permis de construire (classement)	27	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	3	Coût à l'import (USD par conteneur)		657
Procédures (nombre)	19	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	2			
Délai (jours)	76	Couverture du registre public (% des adultes)	..	Exécution des contrats (classement)		98
Coût (% du revenu par habitant)	0,8	Couverture du registre privé (% des adultes)	0,0	Procédures (nombre)		43
				Délai (jours)		570
Embauche des travailleurs (classement)	88	Protection des investisseurs (classement)	88	Coût (% de la créance)		21,6
Indice de difficulté de recruter (0-100)	0	Indice de divulgation de l'information (0-10)	5			
Indice de rigidité des horaires (0-100)	60	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	6	Fermeture d'entreprise (classement)		31
Indice de difficulté de licencier (0-100)	20	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	4	Délai (années)		2,8
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	27	Indice de protection des investisseurs (0-10)	5,0	Coût (% de la valeur du patrimoine)		22
Coût de licenciemment (semaines de salaire)	69			Taux de recouvrement (cents par dollar)		52,7
		Paiement des taxes et impôts (classement)	2			
		Paiements (nombre par année)	1			
		Délai (heures par année)	36			
		Total à payer (% du bénéfice brut)	11,3			

RDP LAO		Asie de l'Est et Pacifique		RNB par habitant (USD)		580
Facilité de faire des affaires (classement)	165	Revenu faible		Population (m)		5,9
Création d'entreprise (classement)	92	Transfert de propriété (classement)	159	Commerce transfrontalier (classement)		165
Procédures (nombre)	8	Procédures (nombre)	9	Documents à l'export (nombre)		9
Délai (jours)	103	Délai (jours)	135	Délai à l'export (jours)		50
Coût (% du revenu par habitant)	14,1	Coût (% valeur du bien)	4,1	Coût à l'export (USD par conteneur)		1 860
Capital minimum (% du revenu par habitant)	0,0			Documents à l'import (nombre)		10
		Obtention de prêts (classement)	145	Délai à l'import (jours)		50
Octroi de permis de construire (classement)	110	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	4	Coût à l'import (USD par conteneur)		2 040
Procédures (nombre)	24	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	0			
Délai (jours)	172	Couverture du registre public (% des adultes)	0,0	Exécution des contrats (classement)		111
Coût (% du revenu par habitant)	172,1	Couverture du registre privé (% des adultes)	0,0	Procédures (nombre)		42
				Délai (jours)		443
Embauche des travailleurs (classement)	85	Protection des investisseurs (classement)	180	Coût (% de la créance)		31,6
Indice de difficulté de recruter (0-100)	11	Indice de divulgation de l'information (0-10)	0			
Indice de rigidité des horaires (0-100)	40	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	3	Fermeture d'entreprise (classement)		181
Indice de difficulté de licencier (0-100)	50	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	2	Délai (années)		AUCUN CAS
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	34	Indice de protection des investisseurs (0-10)	1,7	Coût (% de la valeur du patrimoine)		AUCUN CAS
Coût de licenciemment (semaines de salaire)	19			Taux de recouvrement (cents par dollar)		0,0
		Paiement des taxes et impôts (classement)	113			
		Paiements (nombre par année)	34			
		Délai (heures par année)	560			
		Total à payer (% du bénéfice brut)	33,7			

RÉP. DÉMOCRATIQUE DU CONGO		Afrique subsaharienne		RNB par habitant (USD)		140
Facilité de faire des affaires (classement)	181	Revenu faible		Population (m)		62,4
Création d'entreprise (classement)	154	Transfert de propriété (classement)	152	Commerce transfrontalier (classement)		160
Procédures (nombre)	13	Procédures (nombre)	8	Documents à l'export (nombre)		8
Délai (jours)	155	Délai (jours)	57	Délai à l'export (jours)		46
Coût (% du revenu par habitant)	435,4	Coût (% valeur du bien)	9,2	Coût à l'export (USD par conteneur)		2 607
Capital minimum (% du revenu par habitant)	0,0			Documents à l'import (nombre)		9
		Obtention de prêts (classement)	163	Délai à l'import (jours)		66
Octroi de permis de construire (classement)	141	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	3	Coût à l'import (USD par conteneur)		2 483
Procédures (nombre)	14	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	0			
Délai (jours)	322	Couverture du registre public (% des adultes)	0,0	Exécution des contrats (classement)		173
Coût (% du revenu par habitant)	1 725,8	Couverture du registre privé (% des adultes)	0,0	Procédures (nombre)		43
				Délai (jours)		645
Embauche des travailleurs (classement)	175	Protection des investisseurs (classement)	150	Coût (% de la créance)		151,8
Indice de difficulté de recruter (0-100)	72	Indice de divulgation de l'information (0-10)	3			
Indice de rigidité des horaires (0-100)	80	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	3	Fermeture d'entreprise (classement)		150
Indice de difficulté de licencier (0-100)	70	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	4	Délai (années)		5,2
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	74	Indice de protection des investisseurs (0-10)	3,3	Coût (% de la valeur du patrimoine)		29
Coût de licenciemment (semaines de salaire)	31			Taux de recouvrement (cents par dollar)		5,4
		Paiement des taxes et impôts (classement)	153			
		Paiements (nombre par année)	32			
		Délai (heures par année)	308			
		Total à payer (% du bénéfice brut)	229,8			

RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE		Moyen-Orient et Afrique du Nord	RNB par habitant (USD)	1 760
Facilité de faire des affaires (classement)	137	Revenu intermédiaire, tranche inférieure	Population (m)	19,9
Création d'entreprise (classement)	124	Transfert de propriété (classement)	71	Commerce transfrontalier (classement)
Procédures (nombre)	8	Procédures (nombre)	4	Documents à l'export (nombre)
Délai (jours)	17	Délai (jours)	19	Délai à l'export (jours)
Coût (% du revenu par habitant)	18,2	Coût (% valeur du bien)	28,0	Coût à l'export (USD par conteneur)
Capital minimum (% du revenu par habitant)	4 353,8			Documents à l'import (nombre)
		Obtention de prêts (classement)	178	Délai à l'import (jours)
Octroi de permis de construire (classement)	132	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	1	Coût à l'import (USD par conteneur)
Procédures (nombre)	26	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	0	1 625
Délai (jours)	128	Couverture du registre public (% des adultes)	0,0	Exécution des contrats (classement)
Coût (% du revenu par habitant)	697,0	Couverture du registre privé (% des adultes)	0,0	Procédures (nombre)
		Protection des investisseurs (classement)	113	Délai (jours)
Embauche des travailleurs (classement)	122	Indice de divulgation de l'information (0-10)	6	Coût (% de la créance)
Indice de difficulté de recruter (0-100)	11	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	5	29,3
Indice de rigidité des horaires (0-100)	40	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	2	Fermeture d'entreprise (classement)
Indice de difficulté de licencier (0-100)	50	Indice de protection des investisseurs (0-10)	4,3	Délai (années)
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	34			Coût (% de la valeur du patrimoine)
Coût de licencement (semaines de salaire)	80	Paiement des taxes et impôts (classement)	99	Taux de recouvrement (cents par dollar)
		Paiements (nombre par année)	20	29,5
		Délai (heures par année)	336	
		Total à payer (% du bénéfice brut)	43,5	
RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE		Afrique subsaharienne	RNB par habitant (USD)	380
Facilité de faire des affaires (classement)	180	Revenu faible	Population (m)	4,3
Création d'entreprise (classement)	152	Transfert de propriété (classement)	133	Commerce transfrontalier (classement)
Procédures (nombre)	10	Procédures (nombre)	5	Documents à l'export (nombre)
Délai (jours)	14	Délai (jours)	75	Délai à l'export (jours)
Coût (% du revenu par habitant)	232,3	Coût (% valeur du bien)	18,6	Coût à l'export (USD par conteneur)
Capital minimum (% du revenu par habitant)	513,9			5 121
		Obtention de prêts (classement)	131	Documents à l'import (nombre)
Octroi de permis de construire (classement)	138	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	3	Délai à l'import (jours)
Procédures (nombre)	21	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	2	Coût à l'import (USD par conteneur)
Délai (jours)	239	Couverture du registre public (% des adultes)	1,2	5 074
Coût (% du revenu par habitant)	278,9	Couverture du registre privé (% des adultes)	0,0	Exécution des contrats (classement)
		Protection des investisseurs (classement)	126	Procédures (nombre)
Embauche des travailleurs (classement)	151	Indice de divulgation de l'information (0-10)	6	Délai (jours)
Indice de difficulté de recruter (0-100)	72	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	1	Coût (% de la créance)
Indice de rigidité des horaires (0-100)	60	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	5	82,0
Indice de difficulté de licencier (0-100)	50	Indice de protection des investisseurs (0-10)	4,0	Fermeture d'entreprise (classement)
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	61			Délai (années)
Coût de licencement (semaines de salaire)	22	Paiement des taxes et impôts (classement)	178	Coût (% de la valeur du patrimoine)
		Paiements (nombre par année)	54	Taux de recouvrement (cents par dollar)
		Délai (heures par année)	504	0,0
		Total à payer (% du bénéfice brut)	203,8	
RÉPUBLIQUE DOMINICAINE		Amérique latine & Caraïbes	RNB par habitant (USD)	3 550
Facilité de faire des affaires (classement)	97	Revenu intermédiaire, tranche inférieure	Population (m)	9,8
Création d'entreprise (classement)	84	Transfert de propriété (classement)	106	Commerce transfrontalier (classement)
Procédures (nombre)	8	Procédures (nombre)	7	Documents à l'export (nombre)
Délai (jours)	19	Délai (jours)	60	Délai à l'export (jours)
Coût (% du revenu par habitant)	19,4	Coût (% valeur du bien)	3,8	Coût à l'export (USD par conteneur)
Capital minimum (% du revenu par habitant)	0,0			916
		Obtention de prêts (classement)	68	Documents à l'import (nombre)
Octroi de permis de construire (classement)	77	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	3	Délai à l'import (jours)
Procédures (nombre)	17	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	6	Coût à l'import (USD par conteneur)
Délai (jours)	214	Couverture du registre public (% des adultes)	33,9	1 150
Coût (% du revenu par habitant)	93,2	Couverture du registre privé (% des adultes)	35,0	Exécution des contrats (classement)
		Protection des investisseurs (classement)	126	Procédures (nombre)
Embauche des travailleurs (classement)	97	Indice de divulgation de l'information (0-10)	5	Délai (jours)
Indice de difficulté de recruter (0-100)	44	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	0	Coût (% de la créance)
Indice de rigidité des horaires (0-100)	40	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	7	40,9
Indice de difficulté de licencier (0-100)	0	Indice de protection des investisseurs (0-10)	4,0	Fermeture d'entreprise (classement)
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	28			Délai (années)
Coût de licencement (semaines de salaire)	88	Paiement des taxes et impôts (classement)	72	Coût (% de la valeur du patrimoine)
		Paiements (nombre par année)	9	Taux de recouvrement (cents par dollar)
		Délai (heures par année)	480	8,9
		Total à payer (% du bénéfice brut)	35,7	

RÉPUBLIQUE DU CONGO		Afrique subsaharienne	RNB par habitant (USD)	1 540	
Facilité de faire des affaires (classement)	178	Revenu intermédiaire, tranche inférieure	Population (m)	3,8	
Création d'entreprise (classement)	157	Transfert de propriété (classement)	171	Commerce transfrontalier (classement)	176
Procédures (nombre)	10	Procédures (nombre)	7	Documents à l'export (nombre)	11
Délai (jours)	37	Délai (jours)	116	Délai à l'export (jours)	50
Coût (% du revenu par habitant)	106,4	Coût (% valeur du bien)	16,5	Coût à l'export (USD par conteneur)	2 490
Capital minimum (% du revenu par habitant)	131,2			Documents à l'import (nombre)	12
		Obtention de prêts (classement)	131	Délai à l'import (jours)	62
Octroi de permis de construire (classement)	68	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	3	Coût à l'import (USD par conteneur)	2 959
Procédures (nombre)	14	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	2		
Délai (jours)	169	Couverture du registre public (% des adultes)	6,9	Exécution des contrats (classement)	155
Coût (% du revenu par habitant)	345,6	Couverture du registre privé (% des adultes)	0,0	Procédures (nombre)	44
				Délai (jours)	560
Embauche des travailleurs (classement)	170	Protection des investisseurs (classement)	150	Coût (% de la créance)	53,2
Indice de difficulté de recruter (0-100)	78	Indice de divulgation de l'information (0-10)	6		
Indice de rigidité des horaires (0-100)	60	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	1	Fermeture d'entreprise (classement)	117
Indice de difficulté de licencier (0-100)	70	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	3	Délai (années)	3,0
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	69	Indice de protection des investisseurs (0-10)	3,3	Coût (% de la valeur du patrimoine)	24
Coût de licencement (semaines de salaire)	33			Taux de recouvrement (cents par dollar)	20,4
		Paiement des taxes et impôts (classement)	179		
		Paiements (nombre par année)	61		
		Délai (heures par année)	606		
		Total à payer (% du bénéfice brut)	65,5		
RÉPUBLIQUE KIRGHIZE		Europe de l'Est & Asie centrale	RNB par habitant (USD)	590	
Facilité de faire des affaires (classement)	68	Revenu faible	Population (m)	5,2	
Création d'entreprise (classement)	31	Transfert de propriété (classement)	52	Commerce transfrontalier (classement)	181
Procédures (nombre)	4	Procédures (nombre)	7	Documents à l'export (nombre)	13
Délai (jours)	15	Délai (jours)	8	Délai à l'export (jours)	64
Coût (% du revenu par habitant)	7,4	Coût (% valeur du bien)	3,9	Coût à l'export (USD par conteneur)	3 000
Capital minimum (% du revenu par habitant)	0,4			Documents à l'import (nombre)	13
		Obtention de prêts (classement)	28	Délai à l'import (jours)	75
Octroi de permis de construire (classement)	58	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	7	Coût à l'import (USD par conteneur)	3 250
Procédures (nombre)	13	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	5		
Délai (jours)	159	Couverture du registre public (% des adultes)	0,0	Exécution des contrats (classement)	52
Coût (% du revenu par habitant)	405,7	Couverture du registre privé (% des adultes)	3,7	Procédures (nombre)	39
				Délai (jours)	177
Embauche des travailleurs (classement)	81	Protection des investisseurs (classement)	11	Coût (% de la créance)	29,0
Indice de difficulté de recruter (0-100)	33	Indice de divulgation de l'information (0-10)	9		
Indice de rigidité des horaires (0-100)	40	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	5	Fermeture d'entreprise (classement)	137
Indice de difficulté de licencier (0-100)	40	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	9	Délai (années)	4,0
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	38	Indice de protection des investisseurs (0-10)	7,7	Coût (% de la valeur du patrimoine)	15
Coût de licencement (semaines de salaire)	17			Taux de recouvrement (cents par dollar)	14,2
		Paiement des taxes et impôts (classement)	155		
		Paiements (nombre par année)	75		
		Délai (heures par année)	202		
		Total à payer (% du bénéfice brut)	61,4		
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE		OCDE : Revenu élevé	RNB par habitant (USD)	14 450	
Facilité de faire des affaires (classement)	75	Revenu élevé	Population (m)	10,3	
Création d'entreprise (classement)	86	Transfert de propriété (classement)	65	Commerce transfrontalier (classement)	49
Procédures (nombre)	8	Procédures (nombre)	4	Documents à l'export (nombre)	4
Délai (jours)	15	Délai (jours)	123	Délai à l'export (jours)	17
Coût (% du revenu par habitant)	9,6	Coût (% valeur du bien)	3,0	Coût à l'export (USD par conteneur)	985
Capital minimum (% du revenu par habitant)	31,8			Documents à l'import (nombre)	7
		Obtention de prêts (classement)	43	Délai à l'import (jours)	20
Octroi de permis de construire (classement)	86	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	6	Coût à l'import (USD par conteneur)	1 087
Procédures (nombre)	36	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	5		
Délai (jours)	180	Couverture du registre public (% des adultes)	4,6	Exécution des contrats (classement)	95
Coût (% du revenu par habitant)	16,9	Couverture du registre privé (% des adultes)	65,2	Procédures (nombre)	27
				Délai (jours)	820
Embauche des travailleurs (classement)	59	Protection des investisseurs (classement)	88	Coût (% de la créance)	33,0
Indice de difficulté de recruter (0-100)	33	Indice de divulgation de l'information (0-10)	2		
Indice de rigidité des horaires (0-100)	40	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	5	Fermeture d'entreprise (classement)	113
Indice de difficulté de licencier (0-100)	10	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	8	Délai (années)	6,5
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	28	Indice de protection des investisseurs (0-10)	5,0	Coût (% de la valeur du patrimoine)	15
Coût de licencement (semaines de salaire)	22			Taux de recouvrement (cents par dollar)	20,9
		Paiement des taxes et impôts (classement)	118		
		Paiements (nombre par année)	12		
		Délai (heures par année)	930		
		Total à payer (% du bénéfice brut)	48,6		

ROUMANIE		Europe de l'Est & Asie centrale	RNB par habitant (USD)	6 150	
Facilité de faire des affaires (classement)	47	Revenu intermédiaire, tranche supérieure	Population (m)	21,5	
Création d'entreprise (classement)	26	Transfert de propriété (classement)	114	Commerce transfrontalier (classement)	40
Procédures (nombre)	6	Procédures (nombre)	8	Documents à l'export (nombre)	5
Délai (jours)	10	Délai (jours)	83	Délai à l'export (jours)	12
Coût (% du revenu par habitant)	3,6	Coût (% valeur du bien)	2,4	Coût à l'export (USD par conteneur)	1 275
Capital minimum (% du revenu par habitant)	1,1	Obtention de prêts (classement)	12	Documents à l'import (nombre)	6
Octroi de permis de construire (classement)	88	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	8	Délai à l'import (jours)	13
Procédures (nombre)	17	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	5	Coût à l'import (USD par conteneur)	1 175
Délai (jours)	243	Couverture du registre public (% des adultes)	4,5	Exécution des contrats (classement)	31
Coût (% du revenu par habitant)	91,2	Couverture du registre privé (% des adultes)	24,7	Procédures (nombre)	31
Embauche des travailleurs (classement)	143	Protection des investisseurs (classement)	38	Délai (jours)	512
Indice de difficulté de recruter (0-100)	67	Indice de divulgation de l'information (0-10)	9	Coût (% de la créance)	19,9
Indice de rigidité des horaires (0-100)	80	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	5	Fermeture d'entreprise (classement)	85
Indice de difficulté de licencier (0-100)	40	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	4	Délai (années)	3,3
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	62	Indice de protection des investisseurs (0-10)	6,0	Coût (% de la valeur du patrimoine)	9
Coût de licencement (semaines de salaire)	8	Paiement des taxes et impôts (classement)	146	Taux de recouvrement (cents par dollar)	29,5
		Paiements (nombre par année)	113		
		Délai (heures par année)	202		
		Total à payer (% du bénéfice brut)	48,0		
ROYAUME-UNI		OCDE : Revenu élevé	RNB par habitant (USD)	42 740	
Facilité de faire des affaires (classement)	6	Revenu élevé	Population (m)	61,0	
Création d'entreprise (classement)	8	Transfert de propriété (classement)	22	Commerce transfrontalier (classement)	28
Procédures (nombre)	6	Procédures (nombre)	2	Documents à l'export (nombre)	4
Délai (jours)	13	Délai (jours)	21	Délai à l'export (jours)	13
Coût (% du revenu par habitant)	0,8	Coût (% valeur du bien)	4,1	Coût à l'export (USD par conteneur)	1 030
Capital minimum (% du revenu par habitant)	0,0	Obtention de prêts (classement)	2	Documents à l'import (nombre)	4
Octroi de permis de construire (classement)	61	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	9	Délai à l'import (jours)	13
Procédures (nombre)	19	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	6	Coût à l'import (USD par conteneur)	1 350
Délai (jours)	144	Couverture du registre public (% des adultes)	0,0	Exécution des contrats (classement)	24
Coût (% du revenu par habitant)	64,2	Couverture du registre privé (% des adultes)	100,0	Procédures (nombre)	30
Embauche des travailleurs (classement)	28	Protection des investisseurs (classement)	9	Délai (jours)	404
Indice de difficulté de recruter (0-100)	11	Indice de divulgation de l'information (0-10)	10	Coût (% de la créance)	23,4
Indice de rigidité des horaires (0-100)	20	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	7	Fermeture d'entreprise (classement)	9
Indice de difficulté de licencier (0-100)	10	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	7	Délai (années)	1,0
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	14	Indice de protection des investisseurs (0-10)	8,0	Coût (% de la valeur du patrimoine)	6
Coût de licencement (semaines de salaire)	22	Paiement des taxes et impôts (classement)	16	Taux de recouvrement (cents par dollar)	84,2
		Paiements (nombre par année)	8		
		Délai (heures par année)	105		
		Total à payer (% du bénéfice brut)	35,3		
RWANDA		Afrique subsaharienne	RNB par habitant (USD)	320	
Facilité de faire des affaires (classement)	139	Revenu faible	Population (m)	9,7	
Création d'entreprise (classement)	60	Transfert de propriété (classement)	60	Commerce transfrontalier (classement)	168
Procédures (nombre)	8	Procédures (nombre)	4	Documents à l'export (nombre)	9
Délai (jours)	14	Délai (jours)	315	Délai à l'export (jours)	42
Coût (% du revenu par habitant)	108,9	Coût (% valeur du bien)	0,6	Coût à l'export (USD par conteneur)	3 275
Capital minimum (% du revenu par habitant)	0,0	Obtention de prêts (classement)	145	Documents à l'import (nombre)	10
Octroi de permis de construire (classement)	90	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	2	Délai à l'import (jours)	42
Procédures (nombre)	14	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	2	Coût à l'import (USD par conteneur)	5 070
Délai (jours)	210	Couverture du registre public (% des adultes)	0,3	Exécution des contrats (classement)	48
Coût (% du revenu par habitant)	607,1	Couverture du registre privé (% des adultes)	0,0	Procédures (nombre)	24
Embauche des travailleurs (classement)	93	Protection des investisseurs (classement)	170	Délai (jours)	310
Indice de difficulté de recruter (0-100)	44	Indice de divulgation de l'information (0-10)	2	Coût (% de la créance)	78,7
Indice de rigidité des horaires (0-100)	40	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	5	Fermeture d'entreprise (classement)	181
Indice de difficulté de licencier (0-100)	30	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	1	Délai (années)	AUCUN CAS
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	38	Indice de protection des investisseurs (0-10)	2,7	Coût (% de la valeur du patrimoine)	AUCUN CAS
Coût de licencement (semaines de salaire)	26	Paiement des taxes et impôts (classement)	56	Taux de recouvrement (cents par dollar)	0,0
		Paiements (nombre par année)	34		
		Délai (heures par année)	160		
		Total à payer (% du bénéfice brut)	33,7		

SAINT-KITTS-ET-NEVIS		Amérique latine & Caraïbes	RNB par habitant (USD)	9 630
Facilité de faire des affaires (classement)	67	Revenu intermédiaire, tranche supérieure	Population (m)	0,0
Création d'entreprise (classement)	72	Transfert de propriété (classement)	146	Commerce transfrontalier (classement)
Procédures (nombre)	8	Procédures (nombre)	6	Documents à l'export (nombre)
Délai (jours)	45	Délai (jours)	81	Délai à l'export (jours)
Coût (% du revenu par habitant)	12,5	Coût (% valeur du bien)	13,3	Coût à l'export (USD par conteneur)
Capital minimum (% du revenu par habitant)	0,0			Documents à l'import (nombre)
		Obtention de prêts (classement)	84	Délai à l'import (jours)
Octroi de permis de construire (classement)	6	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	8	Coût à l'import (USD par conteneur)
Procédures (nombre)	14	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	0	
Délai (jours)	67	Couverture du registre public (% des adultes)	0,0	Exécution des contrats (classement)
Coût (% du revenu par habitant)	5,1	Couverture du registre privé (% des adultes)	0,0	Procédures (nombre)
				Délai (jours)
Embauche des travailleurs (classement)	22	Protection des investisseurs (classement)	24	Coût (% de la créance)
Indice de difficulté de recruter (0-100)	11	Indice de divulgation de l'information (0-10)	4	
Indice de rigidité des horaires (0-100)	20	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	8	Fermeture d'entreprise (classement)
Indice de difficulté de licencier (0-100)	20	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	7	Délai (années)
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	17	Indice de protection des investisseurs (0-10)	6,3	Coût (% de la valeur du patrimoine)
Coût de licenciement (semaines de salaire)	13			Taux de recouvrement (cents par dollar)
		Paiement des taxes et impôts (classement)	95	
		Paiements (nombre par année)	24	
		Délai (heures par année)	172	
		Total à payer (% du bénéfice brut)	52,7	
SAINTE-LUCIE		Amérique latine & Caraïbes	RNB par habitant (USD)	5 530
Facilité de faire des affaires (classement)	34	Revenu intermédiaire, tranche supérieure	Population (m)	0,2
Création d'entreprise (classement)	36	Transfert de propriété (classement)	66	Commerce transfrontalier (classement)
Procédures (nombre)	6	Procédures (nombre)	6	Documents à l'export (nombre)
Délai (jours)	20	Délai (jours)	16	Délai à l'export (jours)
Coût (% du revenu par habitant)	22,6	Coût (% valeur du bien)	7,4	Coût à l'export (USD par conteneur)
Capital minimum (% du revenu par habitant)	0,0			Documents à l'import (nombre)
		Obtention de prêts (classement)	84	Délai à l'import (jours)
Octroi de permis de construire (classement)	13	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	8	Coût à l'import (USD par conteneur)
Procédures (nombre)	9	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	0	
Délai (jours)	139	Couverture du registre public (% des adultes)	0,0	Exécution des contrats (classement)
Coût (% du revenu par habitant)	30,3	Couverture du registre privé (% des adultes)	0,0	Procédures (nombre)
				Délai (jours)
Embauche des travailleurs (classement)	23	Protection des investisseurs (classement)	24	Coût (% de la créance)
Indice de difficulté de recruter (0-100)	0	Indice de divulgation de l'information (0-10)	4	
Indice de rigidité des horaires (0-100)	20	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	8	Fermeture d'entreprise (classement)
Indice de difficulté de licencier (0-100)	0	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	7	Délai (années)
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	7	Indice de protection des investisseurs (0-10)	6,3	Coût (% de la valeur du patrimoine)
Coût de licenciement (semaines de salaire)	56			Taux de recouvrement (cents par dollar)
		Paiement des taxes et impôts (classement)	29	
		Paiements (nombre par année)	32	
		Délai (heures par année)	61	
		Total à payer (% du bénéfice brut)	34,0	
SAINT-VINCENT-ET-LES-GRENADINES		Amérique latine & Caraïbes	RNB par habitant (USD)	4 210
Facilité de faire des affaires (classement)	66	Revenu intermédiaire, tranche supérieure	Population (m)	0,1
Création d'entreprise (classement)	39	Transfert de propriété (classement)	129	Commerce transfrontalier (classement)
Procédures (nombre)	8	Procédures (nombre)	7	Documents à l'export (nombre)
Délai (jours)	12	Délai (jours)	38	Délai à l'export (jours)
Coût (% du revenu par habitant)	26,8	Coût (% valeur du bien)	11,9	Coût à l'export (USD par conteneur)
Capital minimum (% du revenu par habitant)	0,0			Documents à l'import (nombre)
		Obtention de prêts (classement)	84	Délai à l'import (jours)
Octroi de permis de construire (classement)	1	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	8	Coût à l'import (USD par conteneur)
Procédures (nombre)	11	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	0	
Délai (jours)	74	Couverture du registre public (% des adultes)	0,0	Exécution des contrats (classement)
Coût (% du revenu par habitant)	8,4	Couverture du registre privé (% des adultes)	0,0	Procédures (nombre)
				Délai (jours)
Embauche des travailleurs (classement)	41	Protection des investisseurs (classement)	24	Coût (% de la créance)
Indice de difficulté de recruter (0-100)	0	Indice de divulgation de l'information (0-10)	4	
Indice de rigidité des horaires (0-100)	20	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	8	Fermeture d'entreprise (classement)
Indice de difficulté de licencier (0-100)	20	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	7	Délai (années)
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	13	Indice de protection des investisseurs (0-10)	6,3	Coût (% de la valeur du patrimoine)
Coût de licenciement (semaines de salaire)	54			Taux de recouvrement (cents par dollar)
		Paiement des taxes et impôts (classement)	76	
		Paiements (nombre par année)	36	
		Délai (heures par année)	117	
		Total à payer (% du bénéfice brut)	42,6	

SAMOA		Asie de l'Est et Pacifique	RNB par habitant (USD)	2 430
Facilité de faire des affaires (classement)	64	Revenu intermédiaire, tranche inférieure	Population (m)	0,2
Création d'entreprise (classement)	132	Transfert de propriété (classement)	72	Commerce transfrontalier (classement)
Procédures (nombre)	9	Procédures (nombre)	5	Documents à l'export (nombre)
Délai (jours)	35	Délai (jours)	147	Délai à l'export (jours)
Coût (% du revenu par habitant)	39,8	Coût (% valeur du bien)	1,7	Coût à l'export (USD par conteneur)
Capital minimum (% du revenu par habitant)	0,0			Documents à l'import (nombre)
		Obtention de prêts (classement)	123	Délai à l'import (jours)
Octroi de permis de construire (classement)	47	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	6	Coût à l'import (USD par conteneur)
Procédures (nombre)	18	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	0	
Délai (jours)	88	Couverture du registre public (% des adultes)	0,0	Exécution des contrats (classement)
Coût (% du revenu par habitant)	90,9	Couverture du registre privé (% des adultes)	0,0	Procédures (nombre)
				Délai (jours)
Embauche des travailleurs (classement)	16	Protection des investisseurs (classement)	24	Coût (% de la créance)
Indice de difficulté de recruter (0-100)	11	Indice de divulgation de l'information (0-10)	5	
Indice de rigidité des horaires (0-100)	20	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	6	Fermeture d'entreprise (classement)
Indice de difficulté de licencier (0-100)	0	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	8	Délai (années)
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	10	Indice de protection des investisseurs (0-10)	6,3	Coût (% de la valeur du patrimoine)
Coût de licencement (semaines de salaire)	9			Taux de recouvrement (cents par dollar)
		Paiement des taxes et impôts (classement)	60	
		Paiements (nombre par année)	37	
		Délai (heures par année)	224	
		Total à payer (% du bénéfice brut)	18,9	
SAO TOMÉ-ET-PRINCIPE		Afrique subsaharienne	RNB par habitant (USD)	870
Facilité de faire des affaires (classement)	176	Revenu faible	Population (m)	0,2
Création d'entreprise (classement)	136	Transfert de propriété (classement)	151	Commerce transfrontalier (classement)
Procédures (nombre)	10	Procédures (nombre)	7	Documents à l'export (nombre)
Délai (jours)	144	Délai (jours)	62	Délai à l'export (jours)
Coût (% du revenu par habitant)	88,9	Coût (% valeur du bien)	10,9	Coût à l'export (USD par conteneur)
Capital minimum (% du revenu par habitant)	0,0			Documents à l'import (nombre)
		Obtention de prêts (classement)	163	Délai à l'import (jours)
Octroi de permis de construire (classement)	113	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	3	Coût à l'import (USD par conteneur)
Procédures (nombre)	13	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	0	
Délai (jours)	255	Couverture du registre public (% des adultes)	0,0	Exécution des contrats (classement)
Coût (% du revenu par habitant)	740,5	Couverture du registre privé (% des adultes)	0,0	Procédures (nombre)
				Délai (jours)
Embauche des travailleurs (classement)	179	Protection des investisseurs (classement)	150	Coût (% de la créance)
Indice de difficulté de recruter (0-100)	50	Indice de divulgation de l'information (0-10)	3	
Indice de rigidité des horaires (0-100)	80	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	1	Fermeture d'entreprise (classement)
Indice de difficulté de licencier (0-100)	60	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	6	Délai (années)
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	63	Indice de protection des investisseurs (0-10)	3,3	Coût (% de la valeur du patrimoine)
Coût de licencement (semaines de salaire)	91			Taux de recouvrement (cents par dollar)
		Paiement des taxes et impôts (classement)	151	
		Paiements (nombre par année)	42	
		Délai (heures par année)	424	
		Total à payer (% du bénéfice brut)	47,2	
SÉNÉGAL		Afrique subsaharienne	RNB par habitant (USD)	820
Facilité de faire des affaires (classement)	149	Revenu faible	Population (m)	12,4
Création d'entreprise (classement)	95	Transfert de propriété (classement)	161	Commerce transfrontalier (classement)
Procédures (nombre)	4	Procédures (nombre)	6	Documents à l'export (nombre)
Délai (jours)	8	Délai (jours)	124	Délai à l'export (jours)
Coût (% du revenu par habitant)	72,7	Coût (% valeur du bien)	20,6	Coût à l'export (USD par conteneur)
Capital minimum (% du revenu par habitant)	236,2			Documents à l'import (nombre)
		Obtention de prêts (classement)	145	Délai à l'import (jours)
Octroi de permis de construire (classement)	118	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	3	Coût à l'import (USD par conteneur)
Procédures (nombre)	16	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	1	
Délai (jours)	220	Couverture du registre public (% des adultes)	4,4	Exécution des contrats (classement)
Coût (% du revenu par habitant)	528,7	Couverture du registre privé (% des adultes)	0,0	Procédures (nombre)
				Délai (jours)
Embauche des travailleurs (classement)	165	Protection des investisseurs (classement)	164	Coût (% de la créance)
Indice de difficulté de recruter (0-100)	72	Indice de divulgation de l'information (0-10)	6	
Indice de rigidité des horaires (0-100)	60	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	1	Fermeture d'entreprise (classement)
Indice de difficulté de licencier (0-100)	50	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	2	Délai (années)
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	61	Indice de protection des investisseurs (0-10)	3,0	Coût (% de la valeur du patrimoine)
Coût de licencement (semaines de salaire)	38			Taux de recouvrement (cents par dollar)
		Paiement des taxes et impôts (classement)	170	
		Paiements (nombre par année)	59	
		Délai (heures par année)	666	
		Total à payer (% du bénéfice brut)	46,0	

AUCUN CAS

AUCUN CAS

SERBIE		Europe de l'Est & Asie centrale	RNB par habitant (USD)	4 730	
Facilité de faire des affaires (classement)	94	Revenu intermédiaire, tranche supérieure	Population (m)	7,4	
Création d'entreprise (classement)	106	Transfert de propriété (classement)	97	Commerce transfrontalier (classement)	62
Procédures (nombre)	11	Procédures (nombre)	6	Documents à l'export (nombre)	6
Délai (jours)	23	Délai (jours)	111	Délai à l'export (jours)	12
Coût (% du revenu par habitant)	7,6	Coût (% valeur du bien)	2,9	Coût à l'export (USD par conteneur)	1 398
Capital minimum (% du revenu par habitant)	6,9	Obtention de prêts (classement)	28	Documents à l'import (nombre)	6
Octroi de permis de construire (classement)	171	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	7	Délai à l'import (jours)	14
Procédures (nombre)	20	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	5	Coût à l'import (USD par conteneur)	1 559
Délai (jours)	279	Couverture du registre public (% des adultes)	0,0	Exécution des contrats (classement)	96
Coût (% du revenu par habitant)	2 177,7	Couverture du registre privé (% des adultes)	91,9	Procédures (nombre)	36
Embauche des travailleurs (classement)	91	Protection des investisseurs (classement)	70	Délai (jours)	635
Indice de difficulté de recruter (0-100)	67	Indice de divulgation de l'information (0-10)	7	Coût (% de la créance)	28,9
Indice de rigidité des horaires (0-100)	20	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	6	Fermeture d'entreprise (classement)	99
Indice de difficulté de licencier (0-100)	30	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	3	Délai (années)	2,7
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	39	Indice de protection des investisseurs (0-10)	5,3	Coût (% de la valeur du patrimoine)	23
Coût de licenciement (semaines de salaire)	25	Paiement des taxes et impôts (classement)	126	Taux de recouvrement (cents par dollar)	25,4
		Paiements (nombre par année)	66		
		Délai (heures par année)	279		
		Total à payer (% du bénéfice brut)	34,0		
SEYCHELLES		Afrique subsaharienne	RNB par habitant (USD)	8 960	
Facilité de faire des affaires (classement)	104	Revenu intermédiaire, tranche supérieure	Population (m)	0,1	
Création d'entreprise (classement)	68	Transfert de propriété (classement)	55	Commerce transfrontalier (classement)	90
Procédures (nombre)	9	Procédures (nombre)	4	Documents à l'export (nombre)	6
Délai (jours)	38	Délai (jours)	33	Délai à l'export (jours)	17
Coût (% du revenu par habitant)	8,3	Coût (% valeur du bien)	7,0	Coût à l'export (USD par conteneur)	1 839
Capital minimum (% du revenu par habitant)	0,0	Obtention de prêts (classement)	163	Documents à l'import (nombre)	5
Octroi de permis de construire (classement)	56	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	3	Délai à l'import (jours)	19
Procédures (nombre)	19	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	0	Coût à l'import (USD par conteneur)	1 839
Délai (jours)	144	Couverture du registre public (% des adultes)	0,0	Exécution des contrats (classement)	62
Coût (% du revenu par habitant)	47,0	Couverture du registre privé (% des adultes)	0,0	Procédures (nombre)	38
Embauche des travailleurs (classement)	120	Protection des investisseurs (classement)	53	Délai (jours)	720
Indice de difficulté de recruter (0-100)	44	Indice de divulgation de l'information (0-10)	4	Coût (% de la créance)	14,3
Indice de rigidité des horaires (0-100)	20	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	8	Fermeture d'entreprise (classement)	181
Indice de difficulté de licencier (0-100)	50	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	5	Délai (années)	AUCUN CAS
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	38	Indice de protection des investisseurs (0-10)	5,7	Coût (% de la valeur du patrimoine)	AUCUN CAS
Coût de licenciement (semaines de salaire)	39	Paiement des taxes et impôts (classement)	40	Taux de recouvrement (cents par dollar)	0,0
		Paiements (nombre par année)	16		
		Délai (heures par année)	76		
		Total à payer (% du bénéfice brut)	46,6		
SIERRA LEONE		Afrique subsaharienne	RNB par habitant (USD)	260	
Facilité de faire des affaires (classement)	156	Revenu faible	Population (m)	5,8	
Création d'entreprise (classement)	53	Transfert de propriété (classement)	163	Commerce transfrontalier (classement)	132
Procédures (nombre)	7	Procédures (nombre)	7	Documents à l'export (nombre)	7
Délai (jours)	17	Délai (jours)	86	Délai à l'export (jours)	29
Coût (% du revenu par habitant)	56,2	Coût (% valeur du bien)	12,9	Coût à l'export (USD par conteneur)	1 450
Capital minimum (% du revenu par habitant)	0,0	Obtention de prêts (classement)	145	Documents à l'import (nombre)	7
Octroi de permis de construire (classement)	169	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	4	Délai à l'import (jours)	34
Procédures (nombre)	25	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	0	Coût à l'import (USD par conteneur)	1 535
Délai (jours)	283	Couverture du registre public (% des adultes)	0,0	Exécution des contrats (classement)	141
Coût (% du revenu par habitant)	452,2	Couverture du registre privé (% des adultes)	0,0	Procédures (nombre)	40
Embauche des travailleurs (classement)	173	Protection des investisseurs (classement)	53	Délai (jours)	515
Indice de difficulté de recruter (0-100)	44	Indice de divulgation de l'information (0-10)	3	Coût (% de la créance)	149,5
Indice de rigidité des horaires (0-100)	60	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	6	Fermeture d'entreprise (classement)	145
Indice de difficulté de licencier (0-100)	50	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	8	Délai (années)	2,6
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	51	Indice de protection des investisseurs (0-10)	5,7	Coût (% de la valeur du patrimoine)	42
Coût de licenciement (semaines de salaire)	189	Paiement des taxes et impôts (classement)	160	Taux de recouvrement (cents par dollar)	8,5
		Paiements (nombre par année)	28		
		Délai (heures par année)	399		
		Total à payer (% du bénéfice brut)	233,5		

SINGAPOUR		Asie de l'Est et Pacifique	RNB par habitant (USD)	32 470	
Facilité de faire des affaires (classement)	1	Revenu élevé	Population (m)	4,6	
Création d'entreprise (classement)	10	Transfert de propriété (classement)	16	Commerce transfrontalier (classement)	1
Procédures (nombre)	4	Procédures (nombre)	3	Documents à l'export (nombre)	4
Délai (jours)	4	Délai (jours)	9	Délai à l'export (jours)	5
Coût (% du revenu par habitant)	0,7	Coût (% valeur du bien)	2,8	Coût à l'export (USD par conteneur)	456
Capital minimum (% du revenu par habitant)	0,0			Documents à l'import (nombre)	4
		Obtention de prêts (classement)	5	Délai à l'import (jours)	3
Octroi de permis de construire (classement)	2	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	10	Coût à l'import (USD par conteneur)	439
Procédures (nombre)	11	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	4		
Délai (jours)	38	Couverture du registre public (% des adultes)	0,0	Exécution des contrats (classement)	14
Coût (% du revenu par habitant)	21,2	Couverture du registre privé (% des adultes)	48,3	Procédures (nombre)	21
				Délai (jours)	150
Embauche des travailleurs (classement)	1	Protection des investisseurs (classement)	2	Coût (% de la créance)	25,8
Indice de difficulté de recruter (0-100)	0	Indice de divulgation de l'information (0-10)	10		
Indice de rigidité des horaires (0-100)	0	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	9	Fermeture d'entreprise (classement)	2
Indice de difficulté de licencier (0-100)	0	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	9	Délai (années)	0,8
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	0	Indice de protection des investisseurs (0-10)	9,3	Coût (% de la valeur du patrimoine)	1
Coût de licencement (semaines de salaire)	4			Taux de recouvrement (cents par dollar)	91,3
		Paiement des taxes et impôts (classement)	5		
		Paiements (nombre par année)	5		
		Délai (heures par année)	84		
		Total à payer (% du bénéfice brut)	27,9		
SLOVAQUIE		OCDE : Revenu élevé	RNB par habitant (USD)	11 730	
Facilité de faire des affaires (classement)	36	Revenu élevé	Population (m)	5,4	
Création d'entreprise (classement)	48	Transfert de propriété (classement)	7	Commerce transfrontalier (classement)	116
Procédures (nombre)	6	Procédures (nombre)	3	Documents à l'export (nombre)	6
Délai (jours)	16	Délai (jours)	17	Délai à l'export (jours)	25
Coût (% du revenu par habitant)	3,3	Coût (% valeur du bien)	0,1	Coût à l'export (USD par conteneur)	1 445
Capital minimum (% du revenu par habitant)	30,4			Documents à l'import (nombre)	8
		Obtention de prêts (classement)	12	Délai à l'import (jours)	25
Octroi de permis de construire (classement)	53	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	9	Coût à l'import (USD par conteneur)	1 445
Procédures (nombre)	13	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	4		
Délai (jours)	287	Couverture du registre public (% des adultes)	1,4	Exécution des contrats (classement)	47
Coût (% du revenu par habitant)	13,1	Couverture du registre privé (% des adultes)	39,9	Procédures (nombre)	30
				Délai (jours)	565
Embauche des travailleurs (classement)	83	Protection des investisseurs (classement)	104	Coût (% de la créance)	25,7
Indice de difficulté de recruter (0-100)	17	Indice de divulgation de l'information (0-10)	3		
Indice de rigidité des horaires (0-100)	60	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	4	Fermeture d'entreprise (classement)	37
Indice de difficulté de licencier (0-100)	30	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	7	Délai (années)	4,0
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	36	Indice de protection des investisseurs (0-10)	4,7	Coût (% de la valeur du patrimoine)	18
Coût de licencement (semaines de salaire)	13			Taux de recouvrement (cents par dollar)	45,9
		Paiement des taxes et impôts (classement)	126		
		Paiements (nombre par année)	31		
		Délai (heures par année)	325		
		Total à payer (% du bénéfice brut)	47,4		
SLOVÉNIE		Europe de l'Est & Asie centrale	RNB par habitant (USD)	20 960	
Facilité de faire des affaires (classement)	54	Revenu élevé	Population (m)	2,0	
Création d'entreprise (classement)	41	Transfert de propriété (classement)	104	Commerce transfrontalier (classement)	78
Procédures (nombre)	5	Procédures (nombre)	6	Documents à l'export (nombre)	6
Délai (jours)	19	Délai (jours)	391	Délai à l'export (jours)	20
Coût (% du revenu par habitant)	0,1	Coût (% valeur du bien)	2,0	Coût à l'export (USD par conteneur)	1 075
Capital minimum (% du revenu par habitant)	46,8			Documents à l'import (nombre)	8
		Obtention de prêts (classement)	84	Délai à l'import (jours)	21
Octroi de permis de construire (classement)	69	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	6	Coût à l'import (USD par conteneur)	1 130
Procédures (nombre)	15	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	2		
Délai (jours)	208	Couverture du registre public (% des adultes)	2,7	Exécution des contrats (classement)	79
Coût (% du revenu par habitant)	112,2	Couverture du registre privé (% des adultes)	0,0	Procédures (nombre)	32
				Délai (jours)	1 350
Embauche des travailleurs (classement)	158	Protection des investisseurs (classement)	18	Coût (% de la créance)	18,6
Indice de difficulté de recruter (0-100)	78	Indice de divulgation de l'information (0-10)	3		
Indice de rigidité des horaires (0-100)	60	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	9	Fermeture d'entreprise (classement)	38
Indice de difficulté de licencier (0-100)	40	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	8	Délai (années)	2,0
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	59	Indice de protection des investisseurs (0-10)	6,7	Coût (% de la valeur du patrimoine)	8
Coût de licencement (semaines de salaire)	37			Taux de recouvrement (cents par dollar)	45,5
		Paiement des taxes et impôts (classement)	78		
		Paiements (nombre par année)	22		
		Délai (heures par année)	260		
		Total à payer (% du bénéfice brut)	36,7		

SOUDAN		Afrique subsaharienne	RNB par habitant (USD)	960
Facilité de faire des affaires (classement)	147	Revenu intermédiaire, tranche inférieure	Population (m)	38,6
Création d'entreprise (classement)	107	Transfert de propriété (classement)	35	Commerce transfrontalier (classement)
Procédures (nombre)	10	Procédures (nombre)	6	Documents à l'export (nombre)
Délai (jours)	39	Délai (jours)	9	Délai à l'export (jours)
Coût (% du revenu par habitant)	50,8	Coût (% valeur du bien)	3,1	Coût à l'export (USD par conteneur)
Capital minimum (% du revenu par habitant)	0,0			Documents à l'import (nombre)
		Obtention de prêts (classement)	131	Délai à l'import (jours)
Octroi de permis de construire (classement)	135	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	5	Coût à l'import (USD par conteneur)
Procédures (nombre)	19	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	0	
Délai (jours)	271	Couverture du registre public (% des adultes)	0,0	Exécution des contrats (classement)
Coût (% du revenu par habitant)	240,3	Couverture du registre privé (% des adultes)	0,0	Procédures (nombre)
				Délai (jours)
Embauche des travailleurs (classement)	144	Protection des investisseurs (classement)	150	Coût (% de la créance)
Indice de difficulté de recruter (0-100)	39	Indice de divulgation de l'information (0-10)	0	
Indice de rigidité des horaires (0-100)	20	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	6	Fermeture d'entreprise (classement)
Indice de difficulté de licencier (0-100)	50	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	4	Délai (années)
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	36	Indice de protection des investisseurs (0-10)	3,3	Coût (% de la valeur du patrimoine)
Coût de licenciement (semaines de salaire)	118			Taux de recouvrement (cents par dollar)
		Paiement des taxes et impôts (classement)	67	
		Paiements (nombre par année)	42	
		Délai (heures par année)	180	
		Total à payer (% du bénéfice brut)	31,6	
SRI LANKA		Asie du Sud	RNB par habitant (USD)	1 540
Facilité de faire des affaires (classement)	102	Revenu intermédiaire, tranche inférieure	Population (m)	19,9
Création d'entreprise (classement)	29	Transfert de propriété (classement)	141	Commerce transfrontalier (classement)
Procédures (nombre)	4	Procédures (nombre)	8	Documents à l'export (nombre)
Délai (jours)	38	Délai (jours)	83	Délai à l'export (jours)
Coût (% du revenu par habitant)	7,1	Coût (% valeur du bien)	5,1	Coût à l'export (USD par conteneur)
Capital minimum (% du revenu par habitant)	0,0			Documents à l'import (nombre)
		Obtention de prêts (classement)	68	Délai à l'import (jours)
Octroi de permis de construire (classement)	161	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	4	Coût à l'import (USD par conteneur)
Procédures (nombre)	21	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	5	
Délai (jours)	214	Couverture du registre public (% des adultes)	0,0	Exécution des contrats (classement)
Coût (% du revenu par habitant)	1 486,5	Couverture du registre privé (% des adultes)	8,7	Procédures (nombre)
				Délai (jours)
Embauche des travailleurs (classement)	110	Protection des investisseurs (classement)	70	Coût (% de la créance)
Indice de difficulté de recruter (0-100)	0	Indice de divulgation de l'information (0-10)	4	
Indice de rigidité des horaires (0-100)	20	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	5	Fermeture d'entreprise (classement)
Indice de difficulté de licencier (0-100)	60	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	7	Délai (années)
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	27	Indice de protection des investisseurs (0-10)	5,3	Coût (% de la valeur du patrimoine)
Coût de licenciement (semaines de salaire)	169			Taux de recouvrement (cents par dollar)
		Paiement des taxes et impôts (classement)	164	
		Paiements (nombre par année)	62	
		Délai (heures par année)	256	
		Total à payer (% du bénéfice brut)	63,7	
SUÈDE		OCDE : Revenu élevé	RNB par habitant (USD)	46 060
Facilité de faire des affaires (classement)	17	Revenu élevé	Population (m)	9,1
Création d'entreprise (classement)	30	Transfert de propriété (classement)	10	Commerce transfrontalier (classement)
Procédures (nombre)	3	Procédures (nombre)	1	Documents à l'export (nombre)
Délai (jours)	15	Délai (jours)	2	Délai à l'export (jours)
Coût (% du revenu par habitant)	0,6	Coût (% valeur du bien)	3,0	Coût à l'export (USD par conteneur)
Capital minimum (% du revenu par habitant)	30,3			Documents à l'import (nombre)
		Obtention de prêts (classement)	68	Délai à l'import (jours)
Octroi de permis de construire (classement)	17	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	5	Coût à l'import (USD par conteneur)
Procédures (nombre)	8	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	4	
Délai (jours)	116	Couverture du registre public (% des adultes)	0,0	Exécution des contrats (classement)
Coût (% du revenu par habitant)	103,5	Couverture du registre privé (% des adultes)	100,0	Procédures (nombre)
				Délai (jours)
Embauche des travailleurs (classement)	114	Protection des investisseurs (classement)	53	Coût (% de la créance)
Indice de difficulté de recruter (0-100)	33	Indice de divulgation de l'information (0-10)	6	
Indice de rigidité des horaires (0-100)	60	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	4	Fermeture d'entreprise (classement)
Indice de difficulté de licencier (0-100)	40	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	7	Délai (années)
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	44	Indice de protection des investisseurs (0-10)	5,7	Coût (% de la valeur du patrimoine)
Coût de licenciement (semaines de salaire)	26			Taux de recouvrement (cents par dollar)
		Paiement des taxes et impôts (classement)	42	
		Paiements (nombre par année)	2	
		Délai (heures par année)	122	
		Total à payer (% du bénéfice brut)	54,5	

SUISSE		OCDE : Revenu élevé	RNB par habitant (USD)	59 880	
Facilité de faire des affaires (classement)	21	Revenu élevé	Population (m)	7,6	
Création d'entreprise (classement)	52	Transfert de propriété (classement)	13	Commerce transfrontalier (classement)	39
Procédures (nombre)	6	Procédures (nombre)	4	Documents à l'export (nombre)	4
Délai (jours)	20	Délai (jours)	16	Délai à l'export (jours)	8
Coût (% du revenu par habitant)	2,1	Coût (% valeur du bien)	0,4	Coût à l'export (USD par conteneur)	1 537
Capital minimum (% du revenu par habitant)	27,6			Documents à l'import (nombre)	5
		Obtention de prêts (classement)	12	Délai à l'import (jours)	9
Octroi de permis de construire (classement)	32	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	8	Coût à l'import (USD par conteneur)	1 505
Procédures (nombre)	14	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	5		
Délai (jours)	154	Couverture du registre public (% des adultes)	0,0	Exécution des contrats (classement)	32
Coût (% du revenu par habitant)	52,1	Couverture du registre privé (% des adultes)	22,5	Procédures (nombre)	32
				Délai (jours)	417
Embauche des travailleurs (classement)	19	Protection des investisseurs (classement)	164	Coût (% de la créance)	24,0
Indice de difficulté de recruter (0-100)	0	Indice de divulgation de l'information (0-10)	0		
Indice de rigidité des horaires (0-100)	40	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	5	Fermeture d'entreprise (classement)	36
Indice de difficulté de licencier (0-100)	10	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	4	Délai (années)	3,0
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	17	Indice de protection des investisseurs (0-10)	3,0	Coût (% de la valeur du patrimoine)	4
Coût de licencement (semaines de salaire)	13			Taux de recouvrement (cents par dollar)	46,8
		Paiement des taxes et impôts (classement)	19		
		Paiements (nombre par année)	24		
		Délai (heures par année)	63		
		Total à payer (% du bénéfice brut)	28,9		
SURINAME		Amérique latine & Caraïbes	RNB par habitant (USD)	4 730	
Facilité de faire des affaires (classement)	146	Revenu intermédiaire, tranche supérieure	Population (m)	0,5	
Création d'entreprise (classement)	170	Transfert de propriété (classement)	136	Commerce transfrontalier (classement)	98
Procédures (nombre)	13	Procédures (nombre)	4	Documents à l'export (nombre)	8
Délai (jours)	694	Délai (jours)	193	Délai à l'export (jours)	25
Coût (% du revenu par habitant)	125,2	Coût (% valeur du bien)	13,9	Coût à l'export (USD par conteneur)	975
Capital minimum (% du revenu par habitant)	0,8			Documents à l'import (nombre)	7
		Obtention de prêts (classement)	131	Délai à l'import (jours)	25
Octroi de permis de construire (classement)	95	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	5	Coût à l'import (USD par conteneur)	885
Procédures (nombre)	14	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	0		
Délai (jours)	431	Couverture du registre public (% des adultes)	0,0	Exécution des contrats (classement)	177
Coût (% du revenu par habitant)	105,7	Couverture du registre privé (% des adultes)	0,0	Procédures (nombre)	44
				Délai (jours)	1 715
Embauche des travailleurs (classement)	53	Protection des investisseurs (classement)	178	Coût (% de la créance)	37,1
Indice de difficulté de recruter (0-100)	0	Indice de divulgation de l'information (0-10)	1		
Indice de rigidité des horaires (0-100)	20	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	0	Fermeture d'entreprise (classement)	147
Indice de difficulté de licencier (0-100)	50	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	5	Délai (années)	5,0
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	23	Indice de protection des investisseurs (0-10)	2,0	Coût (% de la valeur du patrimoine)	30
Coût de licencement (semaines de salaire)	26			Taux de recouvrement (cents par dollar)	8,1
		Paiement des taxes et impôts (classement)	26		
		Paiements (nombre par année)	17		
		Délai (heures par année)	199		
		Total à payer (% du bénéfice brut)	27,9		
SWAZILAND		Afrique subsaharienne	RNB par habitant (USD)	2 580	
Facilité de faire des affaires (classement)	108	Revenu intermédiaire, tranche inférieure	Population (m)	1,1	
Création d'entreprise (classement)	153	Transfert de propriété (classement)	153	Commerce transfrontalier (classement)	154
Procédures (nombre)	13	Procédures (nombre)	11	Documents à l'export (nombre)	9
Délai (jours)	61	Délai (jours)	46	Délai à l'export (jours)	21
Coût (% du revenu par habitant)	35,1	Coût (% valeur du bien)	7,1	Coût à l'export (USD par conteneur)	2 184
Capital minimum (% du revenu par habitant)	0,6			Documents à l'import (nombre)	11
		Obtention de prêts (classement)	43	Délai à l'import (jours)	33
Octroi de permis de construire (classement)	21	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	6	Coût à l'import (USD par conteneur)	2 249
Procédures (nombre)	13	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	5		
Délai (jours)	93	Couverture du registre public (% des adultes)	0,0	Exécution des contrats (classement)	129
Coût (% du revenu par habitant)	94,9	Couverture du registre privé (% des adultes)	43,5	Procédures (nombre)	40
				Délai (jours)	972
Embauche des travailleurs (classement)	40	Protection des investisseurs (classement)	178	Coût (% de la créance)	23,1
Indice de difficulté de recruter (0-100)	0	Indice de divulgation de l'information (0-10)	0		
Indice de rigidité des horaires (0-100)	20	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	1	Fermeture d'entreprise (classement)	65
Indice de difficulté de licencier (0-100)	20	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	5	Délai (années)	2,0
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	13	Indice de protection des investisseurs (0-10)	2,0	Coût (% de la valeur du patrimoine)	15
Coût de licencement (semaines de salaire)	53			Taux de recouvrement (cents par dollar)	34,9
		Paiement des taxes et impôts (classement)	52		
		Paiements (nombre par année)	33		
		Délai (heures par année)	104		
		Total à payer (% du bénéfice brut)	36,6		

TADJIKISTAN		Europe de l'Est & Asie centrale	RNB par habitant (USD)	460
Facilité de faire des affaires (classement)	159	Revenu faible	Population (m)	6,7
Création d'entreprise (classement)	168	Transfert de propriété (classement)	46	Commerce transfrontalier (classement)
Procédures (nombre)	13	Procédures (nombre)	6	Documents à l'export (nombre)
Délai (jours)	49	Délai (jours)	37	Délai à l'export (jours)
Coût (% du revenu par habitant)	27,6	Coût (% valeur du bien)	1,8	Coût à l'export (USD par conteneur)
Capital minimum (% du revenu par habitant)	216,8			3 150
		Obtention de prêts (classement)	172	Documents à l'import (nombre)
Octroi de permis de construire (classement)	178	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	2	Délai à l'import (jours)
Procédures (nombre)	32	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	0	Coût à l'import (USD par conteneur)
Délai (jours)	351	Couverture du registre public (% des adultes)	0,0	4 550
Coût (% du revenu par habitant)	1 420,7	Couverture du registre privé (% des adultes)	0,0	Exécution des contrats (classement)
				23
Embauche des travailleurs (classement)	128	Protection des investisseurs (classement)	150	Procédures (nombre)
Indice de difficulté de recruter (0-100)	33	Indice de divulgation de l'information (0-10)	4	Délai (jours)
Indice de rigidité des horaires (0-100)	80	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	1	Coût (% de la créance)
Indice de difficulté de licencier (0-100)	40	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	5	20,5
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	51	Indice de protection des investisseurs (0-10)	3,3	Fermeture d'entreprise (classement)
Coût de licencement (semaines de salaire)	22			97
		Paiement des taxes et impôts (classement)	159	Délai (années)
		Paiements (nombre par année)	54	Coût (% de la valeur du patrimoine)
		Délai (heures par année)	224	9
		Total à payer (% du bénéfice brut)	85,5	Taux de recouvrement (cents par dollar)
				25,4
TAÏWAN, CHINE		Asie de l'Est et Pacifique	RNB par habitant (USD)	17 930
Facilité de faire des affaires (classement)	61	Revenu élevé	Population (m)	22,9
Création d'entreprise (classement)	119	Transfert de propriété (classement)	26	Commerce transfrontalier (classement)
Procédures (nombre)	8	Procédures (nombre)	3	Documents à l'export (nombre)
Délai (jours)	42	Délai (jours)	5	Délai à l'export (jours)
Coût (% du revenu par habitant)	4,1	Coût (% valeur du bien)	6,2	Coût à l'export (USD par conteneur)
Capital minimum (% du revenu par habitant)	177,4			757
		Obtention de prêts (classement)	68	Documents à l'import (nombre)
Octroi de permis de construire (classement)	127	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	4	Délai à l'import (jours)
Procédures (nombre)	29	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	5	Coût à l'import (USD par conteneur)
Délai (jours)	193	Couverture du registre public (% des adultes)	0,0	769
Coût (% du revenu par habitant)	123,6	Couverture du registre privé (% des adultes)	62,7	Exécution des contrats (classement)
				88
Embauche des travailleurs (classement)	159	Protection des investisseurs (classement)	70	Procédures (nombre)
Indice de difficulté de recruter (0-100)	78	Indice de divulgation de l'information (0-10)	7	Délai (jours)
Indice de rigidité des horaires (0-100)	40	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	4	Coût (% de la créance)
Indice de difficulté de licencier (0-100)	40	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	5	17,7
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	53	Indice de protection des investisseurs (0-10)	5,3	Fermeture d'entreprise (classement)
Coût de licencement (semaines de salaire)	91			11
		Paiement des taxes et impôts (classement)	100	Délai (années)
		Paiements (nombre par année)	23	1,9
		Délai (heures par année)	340	Coût (% de la valeur du patrimoine)
		Total à payer (% du bénéfice brut)	40,4	4
				Taux de recouvrement (cents par dollar)
				80,9
TANZANIE		Afrique subsaharienne	RNB par habitant (USD)	400
Facilité de faire des affaires (classement)	127	Revenu faible	Population (m)	40,4
Création d'entreprise (classement)	109	Transfert de propriété (classement)	142	Commerce transfrontalier (classement)
Procédures (nombre)	12	Procédures (nombre)	9	Documents à l'export (nombre)
Délai (jours)	29	Délai (jours)	73	Délai à l'export (jours)
Coût (% du revenu par habitant)	41,5	Coût (% valeur du bien)	4,4	Coût à l'export (USD par conteneur)
Capital minimum (% du revenu par habitant)	0,0			1 262
		Obtention de prêts (classement)	84	Documents à l'import (nombre)
Octroi de permis de construire (classement)	172	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	8	Délai à l'import (jours)
Procédures (nombre)	21	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	0	Coût à l'import (USD par conteneur)
Délai (jours)	308	Couverture du registre public (% des adultes)	0,0	1 475
Coût (% du revenu par habitant)	2 087,0	Couverture du registre privé (% des adultes)	0,0	Exécution des contrats (classement)
				33
Embauche des travailleurs (classement)	140	Protection des investisseurs (classement)	88	Procédures (nombre)
Indice de difficulté de recruter (0-100)	100	Indice de divulgation de l'information (0-10)	3	Délai (jours)
Indice de rigidité des horaires (0-100)	40	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	4	Coût (% de la créance)
Indice de difficulté de licencier (0-100)	50	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	8	14,3
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	63	Indice de protection des investisseurs (0-10)	5,0	Fermeture d'entreprise (classement)
Coût de licencement (semaines de salaire)	18			111
		Paiement des taxes et impôts (classement)	109	Délai (années)
		Paiements (nombre par année)	48	3,0
		Délai (heures par année)	172	Coût (% de la valeur du patrimoine)
		Total à payer (% du bénéfice brut)	45,1	22
				Taux de recouvrement (cents par dollar)
				21,3

TCHAD		Afrique subsaharienne	RNB par habitant (USD)	540
Facilité de faire des affaires (classement)	175	Revenu faible	Population (m)	10,8
Création d'entreprise (classement)	180	Transfert de propriété (classement)	132	Commerce transfrontalier (classement)
Procédures (nombre)	19	Procédures (nombre)	6	Documents à l'export (nombre)
Délai (jours)	75	Délai (jours)	44	Délai à l'export (jours)
Coût (% du revenu par habitant)	175,0	Coût (% valeur du bien)	22,7	Coût à l'export (USD par conteneur)
Capital minimum (% du revenu par habitant)	365,1			Documents à l'import (nombre)
		Obtention de prêts (classement)	145	Délai à l'import (jours)
Octroi de permis de construire (classement)	70	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	3	Coût à l'import (USD par conteneur)
Procédures (nombre)	9	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	1	
Délai (jours)	181	Couverture du registre public (% des adultes)	0,6	Exécution des contrats (classement)
Coût (% du revenu par habitant)	974,7	Couverture du registre privé (% des adultes)	0,0	Procédures (nombre)
				Délai (jours)
Embauche des travailleurs (classement)	139	Protection des investisseurs (classement)	126	Coût (% de la créance)
Indice de difficulté de recruter (0-100)	39	Indice de divulgation de l'information (0-10)	6	
Indice de rigidité des horaires (0-100)	60	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	1	Fermeture d'entreprise (classement)
Indice de difficulté de licencier (0-100)	40	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	5	Délai (années)
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	46	Indice de protection des investisseurs (0-10)	4,0	Coût (% de la valeur du patrimoine)
Coût de licenciement (semaines de salaire)	36			Taux de recouvrement (cents par dollar)
		Paiement des taxes et impôts (classement)	130	
		Paiements (nombre par année)	54	
		Délai (heures par année)	122	
		Total à payer (% du bénéfice brut)	60,5	
THAÏLANDE		Asie de l'Est et Pacifique	RNB par habitant (USD)	3 400
Facilité de faire des affaires (classement)	13	Revenu intermédiaire, tranche inférieure	Population (m)	63,8
Création d'entreprise (classement)	44	Transfert de propriété (classement)	5	Commerce transfrontalier (classement)
Procédures (nombre)	8	Procédures (nombre)	2	Documents à l'export (nombre)
Délai (jours)	33	Délai (jours)	2	Délai à l'export (jours)
Coût (% du revenu par habitant)	4,9	Coût (% valeur du bien)	1,1	Coût à l'export (USD par conteneur)
Capital minimum (% du revenu par habitant)	0,0			Documents à l'import (nombre)
		Obtention de prêts (classement)	68	Délai à l'import (jours)
Octroi de permis de construire (classement)	12	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	4	Coût à l'import (USD par conteneur)
Procédures (nombre)	11	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	5	
Délai (jours)	156	Couverture du registre public (% des adultes)	0,0	Exécution des contrats (classement)
Coût (% du revenu par habitant)	9,4	Couverture du registre privé (% des adultes)	31,8	Procédures (nombre)
				Délai (jours)
Embauche des travailleurs (classement)	56	Protection des investisseurs (classement)	11	Coût (% de la créance)
Indice de difficulté de recruter (0-100)	33	Indice de divulgation de l'information (0-10)	10	
Indice de rigidité des horaires (0-100)	20	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	7	Fermeture d'entreprise (classement)
Indice de difficulté de licencier (0-100)	0	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	6	Délai (années)
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	18	Indice de protection des investisseurs (0-10)	7,7	Coût (% de la valeur du patrimoine)
Coût de licenciement (semaines de salaire)	54			Taux de recouvrement (cents par dollar)
		Paiement des taxes et impôts (classement)	82	
		Paiements (nombre par année)	23	
		Délai (heures par année)	264	
		Total à payer (% du bénéfice brut)	37,8	
TIMOR-LESTE		Asie de l'Est et Pacifique	RNB par habitant (USD)	1 510
Facilité de faire des affaires (classement)	170	Revenu intermédiaire, tranche inférieure	Population (m)	1,1
Création d'entreprise (classement)	150	Transfert de propriété (classement)	177	Commerce transfrontalier (classement)
Procédures (nombre)	10	Procédures (nombre)	AUCUN CAS	Documents à l'export (nombre)
Délai (jours)	83	Délai (jours)	AUCUN CAS	Délai à l'export (jours)
Coût (% du revenu par habitant)	6,6	Coût (% valeur du bien)	AUCUN CAS	Coût à l'export (USD par conteneur)
Capital minimum (% du revenu par habitant)	331,1			Documents à l'import (nombre)
		Obtention de prêts (classement)	178	Délai à l'import (jours)
Octroi de permis de construire (classement)	100	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	1	Coût à l'import (USD par conteneur)
Procédures (nombre)	22	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	0	
Délai (jours)	208	Couverture du registre public (% des adultes)	0,0	Exécution des contrats (classement)
Coût (% du revenu par habitant)	62,9	Couverture du registre privé (% des adultes)	0,0	Procédures (nombre)
				Délai (jours)
Embauche des travailleurs (classement)	78	Protection des investisseurs (classement)	126	Coût (% de la créance)
Indice de difficulté de recruter (0-100)	33	Indice de divulgation de l'information (0-10)	3	
Indice de rigidité des horaires (0-100)	20	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	4	Fermeture d'entreprise (classement)
Indice de difficulté de licencier (0-100)	50	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	5	Délai (années)
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	34	Indice de protection des investisseurs (0-10)	4,0	Coût (% de la valeur du patrimoine)
Coût de licenciement (semaines de salaire)	17			Taux de recouvrement (cents par dollar)
		Paiement des taxes et impôts (classement)	75	
		Paiements (nombre par année)	15	
		Délai (heures par année)	640	
		Total à payer (% du bénéfice brut)	28,3	

TOGO		Afrique subsaharienne	RNB par habitant (USD)	360	
Facilité de faire des affaires (classement)	163	Revenu faible	Population (m)	6,6	
Création d'entreprise (classement)	179	Transfert de propriété (classement)	155	Commerce transfrontalier (classement)	84
Procédures (nombre)	13	Procédures (nombre)	5	Documents à l'export (nombre)	6
Délai (jours)	53	Délai (jours)	295	Délai à l'export (jours)	24
Coût (% du revenu par habitant)	251,3	Coût (% valeur du bien)	13,4	Coût à l'export (USD par conteneur)	940
Capital minimum (% du revenu par habitant)	559,9			Documents à l'import (nombre)	8
		Obtention de prêts (classement)	145	Délai à l'import (jours)	29
Octroi de permis de construire (classement)	145	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	3	Coût à l'import (USD par conteneur)	963
Procédures (nombre)	15	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	1		
Délai (jours)	277	Couverture du registre public (% des adultes)	2,6	Exécution des contrats (classement)	151
Coût (% du revenu par habitant)	1 400,1	Couverture du registre privé (% des adultes)	0,0	Procédures (nombre)	41
				Délai (jours)	588
Embauche des travailleurs (classement)	155	Protection des investisseurs (classement)	142	Coût (% de la créance)	47,5
Indice de difficulté de recruter (0-100)	72	Indice de divulgation de l'information (0-10)	6		
Indice de rigidité des horaires (0-100)	60	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	1	Fermeture d'entreprise (classement)	94
Indice de difficulté de licencier (0-100)	40	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	4	Délai (années)	3,0
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	57	Indice de protection des investisseurs (0-10)	3,7	Coût (% de la valeur du patrimoine)	15
Coût de licencement (semaines de salaire)	36			Taux de recouvrement (cents par dollar)	26,6
		Paiement des taxes et impôts (classement)	147		
		Paiements (nombre par année)	53		
		Délai (heures par année)	270		
		Total à payer (% du bénéfice brut)	48,2		
TONGA		Asie de l'Est et Pacifique	RNB par habitant (USD)	2 320	
Facilité de faire des affaires (classement)	43	Revenu intermédiaire, tranche inférieure	Population (m)	0,1	
Création d'entreprise (classement)	19	Transfert de propriété (classement)	113	Commerce transfrontalier (classement)	50
Procédures (nombre)	4	Procédures (nombre)	4	Documents à l'export (nombre)	7
Délai (jours)	25	Délai (jours)	108	Délai à l'export (jours)	19
Coût (% du revenu par habitant)	9,6	Coût (% valeur du bien)	10,2	Coût à l'export (USD par conteneur)	650
Capital minimum (% du revenu par habitant)	0,0			Documents à l'import (nombre)	6
		Obtention de prêts (classement)	109	Délai à l'import (jours)	25
Octroi de permis de construire (classement)	31	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	7	Coût à l'import (USD par conteneur)	725
Procédures (nombre)	11	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	0		
Délai (jours)	76	Couverture du registre public (% des adultes)	0,0	Exécution des contrats (classement)	57
Coût (% du revenu par habitant)	371,6	Couverture du registre privé (% des adultes)	0,0	Procédures (nombre)	37
				Délai (jours)	350
Embauche des travailleurs (classement)	5	Protection des investisseurs (classement)	104	Coût (% de la créance)	30,5
Indice de difficulté de recruter (0-100)	0	Indice de divulgation de l'information (0-10)	3		
Indice de rigidité des horaires (0-100)	20	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	3	Fermeture d'entreprise (classement)	101
Indice de difficulté de licencier (0-100)	0	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	8	Délai (années)	2,7
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	7	Indice de protection des investisseurs (0-10)	4,7	Coût (% de la valeur du patrimoine)	22
Coût de licencement (semaines de salaire)	0			Taux de recouvrement (cents par dollar)	25,2
		Paiement des taxes et impôts (classement)	31		
		Paiements (nombre par année)	23		
		Délai (heures par année)	164		
		Total à payer (% du bénéfice brut)	27,5		
TRINITÉ-ET-TOBAGO		Amérique latine & Caraïbes	RNB par habitant (USD)	14 100	
Facilité de faire des affaires (classement)	80	Revenu élevé	Population (m)	1,3	
Création d'entreprise (classement)	56	Transfert de propriété (classement)	164	Commerce transfrontalier (classement)	47
Procédures (nombre)	9	Procédures (nombre)	8	Documents à l'export (nombre)	5
Délai (jours)	43	Délai (jours)	162	Délai à l'export (jours)	14
Coût (% du revenu par habitant)	0,9	Coût (% valeur du bien)	7,0	Coût à l'export (USD par conteneur)	866
Capital minimum (% du revenu par habitant)	0,0			Documents à l'import (nombre)	6
		Obtention de prêts (classement)	28	Délai à l'import (jours)	26
Octroi de permis de construire (classement)	84	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	8	Coût à l'import (USD par conteneur)	1 100
Procédures (nombre)	20	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	4		
Délai (jours)	261	Couverture du registre public (% des adultes)	0,0	Exécution des contrats (classement)	167
Coût (% du revenu par habitant)	5,5	Couverture du registre privé (% des adultes)	37,6	Procédures (nombre)	42
				Délai (jours)	1 340
Embauche des travailleurs (classement)	36	Protection des investisseurs (classement)	18	Coût (% de la créance)	33,5
Indice de difficulté de recruter (0-100)	0	Indice de divulgation de l'information (0-10)	4		
Indice de rigidité des horaires (0-100)	0	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	9	Fermeture d'entreprise (classement)	181
Indice de difficulté de licencier (0-100)	20	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	7	Délai (années)	AUCUN CAS
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	7	Indice de protection des investisseurs (0-10)	6,7	Coût (% de la valeur du patrimoine)	AUCUN CAS
Coût de licencement (semaines de salaire)	67			Taux de recouvrement (cents par dollar)	0,0
		Paiement des taxes et impôts (classement)	51		
		Paiements (nombre par année)	40		
		Délai (heures par année)	114		
		Total à payer (% du bénéfice brut)	33,1		

TUNISIE		Moyen-Orient et Afrique du Nord	RNB par habitant (USD)	3 200	
Facilité de faire des affaires (classement)	73	Revenu intermédiaire, tranche inférieure	Population (m)	10,2	
Création d'entreprise (classement)	37	Transfert de propriété (classement)	55	Commerce transfrontalier (classement)	38
Procédures (nombre)	10	Procédures (nombre)	4	Documents à l'export (nombre)	5
Délai (jours)	11	Délai (jours)	39	Délai à l'export (jours)	17
Coût (% du revenu par habitant)	7,9	Coût (% valeur du bien)	6,1	Coût à l'export (USD par conteneur)	733
Capital minimum (% du revenu par habitant)	0,0			Documents à l'import (nombre)	7
		Obtention de prêts (classement)	84	Délai à l'import (jours)	23
Octroi de permis de construire (classement)	101	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	3	Coût à l'import (USD par conteneur)	858
Procédures (nombre)	20	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	5		
Délai (jours)	84	Couverture du registre public (% des adultes)	14,9	Exécution des contrats (classement)	72
Coût (% du revenu par habitant)	1 017,8	Couverture du registre privé (% des adultes)	0,0	Procédures (nombre)	39
				Délai (jours)	565
Embauche des travailleurs (classement)	113	Protection des investisseurs (classement)	142	Coût (% de la créance)	21,8
Indice de difficulté de recruter (0-100)	28	Indice de divulgation de l'information (0-10)	0		
Indice de rigidité des horaires (0-100)	40	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	5	Fermeture d'entreprise (classement)	32
Indice de difficulté de licencier (0-100)	80	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	6	Délai (années)	1,3
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	49	Indice de protection des investisseurs (0-10)	3,7	Coût (% de la valeur du patrimoine)	7
Coût de licencement (semaines de salaire)	17			Taux de recouvrement (cents par dollar)	52,3
		Paiement des taxes et impôts (classement)	106		
		Paiements (nombre par année)	22		
		Délai (heures par année)	228		
		Total à payer (% du bénéfice brut)	59,1		
TURQUIE		Europe de l'Est & Asie centrale	RNB par habitant (USD)	8 020	
Facilité de faire des affaires (classement)	59	Revenu intermédiaire, tranche supérieure	Population (m)	73,9	
Création d'entreprise (classement)	43	Transfert de propriété (classement)	34	Commerce transfrontalier (classement)	59
Procédures (nombre)	6	Procédures (nombre)	6	Documents à l'export (nombre)	7
Délai (jours)	6	Délai (jours)	6	Délai à l'export (jours)	14
Coût (% du revenu par habitant)	14,9	Coût (% valeur du bien)	3,0	Coût à l'export (USD par conteneur)	940
Capital minimum (% du revenu par habitant)	10,9			Documents à l'import (nombre)	8
		Obtention de prêts (classement)	68	Délai à l'import (jours)	15
Octroi de permis de construire (classement)	131	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	4	Coût à l'import (USD par conteneur)	1 063
Procédures (nombre)	25	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	5		
Délai (jours)	188	Couverture du registre public (% des adultes)	12,7	Exécution des contrats (classement)	27
Coût (% du revenu par habitant)	249,3	Couverture du registre privé (% des adultes)	26,3	Procédures (nombre)	35
				Délai (jours)	420
Embauche des travailleurs (classement)	138	Protection des investisseurs (classement)	53	Coût (% de la créance)	18,8
Indice de difficulté de recruter (0-100)	44	Indice de divulgation de l'information (0-10)	9		
Indice de rigidité des horaires (0-100)	40	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	4	Fermeture d'entreprise (classement)	118
Indice de difficulté de licencier (0-100)	30	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	4	Délai (années)	3,3
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	38	Indice de protection des investisseurs (0-10)	5,7	Coût (% de la valeur du patrimoine)	15
Coût de licencement (semaines de salaire)	95			Taux de recouvrement (cents par dollar)	20,2
		Paiement des taxes et impôts (classement)	68		
		Paiements (nombre par année)	15		
		Délai (heures par année)	223		
		Total à payer (% du bénéfice brut)	45,5		
UKRAINE		Europe de l'Est & Asie centrale	RNB par habitant (USD)	2 550	
Facilité de faire des affaires (classement)	145	Revenu intermédiaire, tranche inférieure	Population (m)	46,4	
Création d'entreprise (classement)	128	Transfert de propriété (classement)	140	Commerce transfrontalier (classement)	131
Procédures (nombre)	10	Procédures (nombre)	10	Documents à l'export (nombre)	6
Délai (jours)	27	Délai (jours)	93	Délai à l'export (jours)	31
Coût (% du revenu par habitant)	5,5	Coût (% valeur du bien)	2,9	Coût à l'export (USD par conteneur)	1 230
Capital minimum (% du revenu par habitant)	174,2			Documents à l'import (nombre)	10
		Obtention de prêts (classement)	28	Délai à l'import (jours)	36
Octroi de permis de construire (classement)	179	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	9	Coût à l'import (USD par conteneur)	1 250
Procédures (nombre)	30	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	3		
Délai (jours)	471	Couverture du registre public (% des adultes)	0,0	Exécution des contrats (classement)	49
Coût (% du revenu par habitant)	1 901,7	Couverture du registre privé (% des adultes)	3,0	Procédures (nombre)	30
				Délai (jours)	354
Embauche des travailleurs (classement)	100	Protection des investisseurs (classement)	142	Coût (% de la créance)	41,5
Indice de difficulté de recruter (0-100)	44	Indice de divulgation de l'information (0-10)	1		
Indice de rigidité des horaires (0-100)	60	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	3	Fermeture d'entreprise (classement)	143
Indice de difficulté de licencier (0-100)	30	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	7	Délai (années)	2,9
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	45	Indice de protection des investisseurs (0-10)	3,7	Coût (% de la valeur du patrimoine)	42
Coût de licencement (semaines de salaire)	13			Taux de recouvrement (cents par dollar)	9,1
		Paiement des taxes et impôts (classement)	180		
		Paiements (nombre par année)	99		
		Délai (heures par année)	848		
		Total à payer (% du bénéfice brut)	58,4		

URUGUAY		Amérique latine & Caraïbes	RNB par habitant (USD)	6 380	
Facilité de faire des affaires (classement)	109	Revenu intermédiaire, tranche supérieure	Population (m)	3,3	
Création d'entreprise (classement)	120	Transfert de propriété (classement)	149	Commerce transfrontalier (classement)	127
Procédures (nombre)	11	Procédures (nombre)	8	Documents à l'export (nombre)	10
Délai (jours)	44	Délai (jours)	66	Délai à l'export (jours)	19
Coût (% du revenu par habitant)	43,5	Coût (% valeur du bien)	7,1	Coût à l'export (USD par conteneur)	1 100
Capital minimum (% du revenu par habitant)	0,0	Obtention de prêts (classement)	43	Documents à l'import (nombre)	10
Octroi de permis de construire (classement)	139	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	5	Délai à l'import (jours)	22
Procédures (nombre)	30	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	6	Coût à l'import (USD par conteneur)	1 330
Délai (jours)	234	Couverture du registre public (% des adultes)	15,4	Exécution des contrats (classement)	99
Coût (% du revenu par habitant)	108,0	Couverture du registre privé (% des adultes)	98,0	Procédures (nombre)	40
Embauche des travailleurs (classement)	79	Protection des investisseurs (classement)	88	Délai (jours)	720
Indice de difficulté de recruter (0-100)	33	Indice de divulgation de l'information (0-10)	3	Coût (% de la créance)	19,0
Indice de rigidité des horaires (0-100)	60	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	4	Fermeture d'entreprise (classement)	44
Indice de difficulté de licencier (0-100)	0	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	8	Délai (années)	2,1
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	31	Indice de protection des investisseurs (0-10)	5,0	Coût (% de la valeur du patrimoine)	7
Coût de licencement (semaines de salaire)	31	Paiement des taxes et impôts (classement)	167	Taux de recouvrement (cents par dollar)	43,0
		Paiements (nombre par année)	53		
		Délai (heures par année)	336		
		Total à payer (% du bénéfice brut)	58,5		
VANUATU		Asie de l'Est et Pacifique	RNB par habitant (USD)	1 840	
Facilité de faire des affaires (classement)	60	Revenu intermédiaire, tranche inférieure	Population (m)	0,2	
Création d'entreprise (classement)	94	Transfert de propriété (classement)	115	Commerce transfrontalier (classement)	136
Procédures (nombre)	8	Procédures (nombre)	2	Documents à l'export (nombre)	7
Délai (jours)	39	Délai (jours)	188	Délai à l'export (jours)	26
Coût (% du revenu par habitant)	54,8	Coût (% valeur du bien)	11,0	Coût à l'export (USD par conteneur)	1 497
Capital minimum (% du revenu par habitant)	0,0	Obtention de prêts (classement)	84	Documents à l'import (nombre)	9
Octroi de permis de construire (classement)	24	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	8	Délai à l'import (jours)	30
Procédures (nombre)	7	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	0	Coût à l'import (USD par conteneur)	1 392
Délai (jours)	51	Couverture du registre public (% des adultes)	0,0	Exécution des contrats (classement)	67
Coût (% du revenu par habitant)	356,7	Couverture du registre privé (% des adultes)	0,0	Procédures (nombre)	30
Embauche des travailleurs (classement)	86	Protection des investisseurs (classement)	70	Délai (jours)	430
Indice de difficulté de recruter (0-100)	22	Indice de divulgation de l'information (0-10)	5	Coût (% de la créance)	74,7
Indice de rigidité des horaires (0-100)	40	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	6	Fermeture d'entreprise (classement)	50
Indice de difficulté de licencier (0-100)	10	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	5	Délai (années)	2,6
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	24	Indice de protection des investisseurs (0-10)	5,3	Coût (% de la valeur du patrimoine)	38
Coût de licencement (semaines de salaire)	56	Paiement des taxes et impôts (classement)	20	Taux de recouvrement (cents par dollar)	41,2
		Paiements (nombre par année)	31		
		Délai (heures par année)	120		
		Total à payer (% du bénéfice brut)	8,4		
VENEZUELA		Amérique latine & Caraïbes	RNB par habitant (USD)	7 320	
Facilité de faire des affaires (classement)	174	Revenu intermédiaire, tranche supérieure	Population (m)	27,5	
Création d'entreprise (classement)	142	Transfert de propriété (classement)	92	Commerce transfrontalier (classement)	164
Procédures (nombre)	16	Procédures (nombre)	8	Documents à l'export (nombre)	8
Délai (jours)	141	Délai (jours)	47	Délai à l'export (jours)	49
Coût (% du revenu par habitant)	26,8	Coût (% valeur du bien)	2,2	Coût à l'export (USD par conteneur)	2 590
Capital minimum (% du revenu par habitant)	0,0	Obtention de prêts (classement)	163	Documents à l'import (nombre)	9
Octroi de permis de construire (classement)	96	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	3	Délai à l'import (jours)	71
Procédures (nombre)	11	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	0	Coût à l'import (USD par conteneur)	2 868
Délai (jours)	395	Couverture du registre public (% des adultes)	0,0	Exécution des contrats (classement)	71
Coût (% du revenu par habitant)	344,7	Couverture du registre privé (% des adultes)	0,0	Procédures (nombre)	29
Embauche des travailleurs (classement)	180	Protection des investisseurs (classement)	170	Délai (jours)	510
Indice de difficulté de recruter (0-100)	78	Indice de divulgation de l'information (0-10)	3	Coût (% de la créance)	43,7
Indice de rigidité des horaires (0-100)	60	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	3	Fermeture d'entreprise (classement)	149
Indice de difficulté de licencier (0-100)	100	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	2	Délai (années)	4,0
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	79	Indice de protection des investisseurs (0-10)	2,7	Coût (% de la valeur du patrimoine)	38
Coût de licencement (semaines de salaire)	PAS POSSIBLE	Paiement des taxes et impôts (classement)	177	Taux de recouvrement (cents par dollar)	6,0
		Paiements (nombre par année)	70		
		Délai (heures par année)	864		
		Total à payer (% du bénéfice brut)	56,6		

VIET NAM		Asie de l'Est et Pacifique	RNB par habitant (USD)	790
Facilité de faire des affaires (classement)	92	Revenu faible	Population (m)	85,1
Création d'entreprise (classement)	108	Transfert de propriété (classement)	37	Commerce transfrontalier (classement)
Procédures (nombre)	11	Procédures (nombre)	4	Documents à l'export (nombre)
Délai (jours)	50	Délai (jours)	57	Délai à l'export (jours)
Coût (% du revenu par habitant)	16,8	Coût (% valeur du bien)	1,2	Coût à l'export (USD par conteneur)
Capital minimum (% du revenu par habitant)	0,0			Documents à l'import (nombre)
		Obtention de prêts (classement)	43	Délai à l'import (jours)
Octroi de permis de construire (classement)	67	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	7	Coût à l'import (USD par conteneur)
Procédures (nombre)	13	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	4	
Délai (jours)	194	Couverture du registre public (% des adultes)	13,4	Exécution des contrats (classement)
Coût (% du revenu par habitant)	313,3	Couverture du registre privé (% des adultes)	0,0	Procédures (nombre)
				Délai (jours)
Embauche des travailleurs (classement)	90	Protection des investisseurs (classement)	170	Coût (% de la créance)
Indice de difficulté de recruter (0-100)	11	Indice de divulgation de l'information (0-10)	6	
Indice de rigidité des horaires (0-100)	20	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	0	Fermeture d'entreprise (classement)
Indice de difficulté de licencier (0-100)	40	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	2	Délai (années)
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	24	Indice de protection des investisseurs (0-10)	2,7	Coût (% de la valeur du patrimoine)
Coût de licencier (semaines de salaire)	87			Taux de recouvrement (cents par dollar)
		Paiement des taxes et impôts (classement)	140	
		Paiements (nombre par année)	32	
		Délai (heures par année)	1 050	
		Total à payer (% du bénéfice brut)	40,1	
YÉMEN		Moyen-Orient et Afrique du Nord	RNB par habitant (USD)	870
Facilité de faire des affaires (classement)	98	Revenu faible	Population (m)	22,4
Création d'entreprise (classement)	50	Transfert de propriété (classement)	48	Commerce transfrontalier (classement)
Procédures (nombre)	7	Procédures (nombre)	6	Documents à l'export (nombre)
Délai (jours)	13	Délai (jours)	19	Délai à l'export (jours)
Coût (% du revenu par habitant)	93,0	Coût (% valeur du bien)	3,8	Coût à l'export (USD par conteneur)
Capital minimum (% du revenu par habitant)	0,0			Documents à l'import (nombre)
		Obtention de prêts (classement)	172	Délai à l'import (jours)
Octroi de permis de construire (classement)	33	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	2	Coût à l'import (USD par conteneur)
Procédures (nombre)	13	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	0	
Délai (jours)	107	Couverture du registre public (% des adultes)	0,1	Exécution des contrats (classement)
Coût (% du revenu par habitant)	189,7	Couverture du registre privé (% des adultes)	0,0	Procédures (nombre)
				Délai (jours)
Embauche des travailleurs (classement)	69	Protection des investisseurs (classement)	126	Coût (% de la créance)
Indice de difficulté de recruter (0-100)	0	Indice de divulgation de l'information (0-10)	6	
Indice de rigidité des horaires (0-100)	60	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	4	Fermeture d'entreprise (classement)
Indice de difficulté de licencier (0-100)	40	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	2	Délai (années)
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	33	Indice de protection des investisseurs (0-10)	4,0	Coût (% de la valeur du patrimoine)
Coût de licencier (semaines de salaire)	17			Taux de recouvrement (cents par dollar)
		Paiement des taxes et impôts (classement)	138	
		Paiements (nombre par année)	44	
		Délai (heures par année)	248	
		Total à payer (% du bénéfice brut)	47,8	
ZAMBIE		Afrique subsaharienne	RNB par habitant (USD)	800
Facilité de faire des affaires (classement)	100	Revenu faible	Population (m)	11,9
Création d'entreprise (classement)	71	Transfert de propriété (classement)	91	Commerce transfrontalier (classement)
Procédures (nombre)	6	Procédures (nombre)	6	Documents à l'export (nombre)
Délai (jours)	18	Délai (jours)	39	Délai à l'export (jours)
Coût (% du revenu par habitant)	28,6	Coût (% valeur du bien)	6,6	Coût à l'export (USD par conteneur)
Capital minimum (% du revenu par habitant)	1,5			Documents à l'import (nombre)
		Obtention de prêts (classement)	68	Délai à l'import (jours)
Octroi de permis de construire (classement)	146	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	9	Coût à l'import (USD par conteneur)
Procédures (nombre)	17	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	0	
Délai (jours)	254	Couverture du registre public (% des adultes)	0,0	Exécution des contrats (classement)
Coût (% du revenu par habitant)	1 023,1	Couverture du registre privé (% des adultes)	0,1	Procédures (nombre)
				Délai (jours)
Embauche des travailleurs (classement)	135	Protection des investisseurs (classement)	70	Coût (% de la créance)
Indice de difficulté de recruter (0-100)	22	Indice de divulgation de l'information (0-10)	3	
Indice de rigidité des horaires (0-100)	60	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	6	Fermeture d'entreprise (classement)
Indice de difficulté de licencier (0-100)	20	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	7	Délai (années)
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	34	Indice de protection des investisseurs (0-10)	5,3	Coût (% de la valeur du patrimoine)
Coût de licencier (semaines de salaire)	178			Taux de recouvrement (cents par dollar)
		Paiement des taxes et impôts (classement)	38	
		Paiements (nombre par année)	37	
		Délai (heures par année)	132	
		Total à payer (% du bénéfice brut)	16,1	

ZIMBABWE		Afrique subsaharienne	RNB par habitant (USD)	325	
Facilité de faire des affaires (classement)	158	Revenu faible	Population (m)	13,4	
Création d'entreprise (classement)	164	Transfert de propriété (classement)	85	Commerce transfrontalier (classement)	162
Procédures (nombre)	10	Procédures (nombre)	4	Documents à l'export (nombre)	7
Délai (jours)	96	Délai (jours)	30	Délai à l'export (jours)	53
Coût (% du revenu par habitant)	432,7	Coût (% valeur du bien)	25,0	Coût à l'export (USD par conteneur)	2 678
Capital minimum (% du revenu par habitant)	3,4			Documents à l'import (nombre)	9
		Obtention de prêts (classement)	84	Délai à l'import (jours)	73
Octroi de permis de construire (classement)	174	Indice de fiabilité des garanties (0-10)	8	Coût à l'import (USD par conteneur)	3 999
Procédures (nombre)	19	Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	0		
Délai (jours)	1 426	Couverture du registre public (% des adultes)	0,0	Exécution des contrats (classement)	77
Coût (% du revenu par habitant)	16 368,8	Couverture du registre privé (% des adultes)	0,0	Procédures (nombre)	38
				Délai (jours)	410
Embauche des travailleurs (classement)	127	Protection des investisseurs (classement)	113	Coût (% de la créance)	32,0
Indice de difficulté de recruter (0-100)	0	Indice de divulgation de l'information (0-10)	8		
Indice de rigidité des horaires (0-100)	40	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	1	Fermeture d'entreprise (classement)	154
Indice de difficulté de licencier (0-100)	60	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	4	Délai (années)	3,3
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	33	Indice de protection des investisseurs (0-10)	4,3	Coût (% de la valeur du patrimoine)	22
Coût de licenciement (semaines de salaire)	446			Taux de recouvrement (cents par dollar)	0,1
		Paiement des taxes et impôts (classement)	157		
		Paiements (nombre par année)	52		
		Délai (heures par année)	256		
		Total à payer (% du bénéfice brut)	63,7		

État de la ratification des normes fondamentales du travail de l'OIT

- ✓ Convention ratifiée
 Convention non ratifiée
D Ratification dénoncée

	Liberté syndicale et négociation collective		Abolition du travail forcé ou obligatoire		Élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession		Abolition du travail des enfants	
	Convention 87	Convention 98	Convention 29	Convention 105	Convention 100	Convention 111	Convention 138	Convention 182
Économie								
Malaisie	<input type="checkbox"/>	✓	✓	D	✓	<input type="checkbox"/>	✓	✓
Malawi	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Maldives	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mali	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Maroc	<input type="checkbox"/>	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Maurice	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Mauritanie	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Mexique	✓	<input type="checkbox"/>	✓	✓	✓	✓	<input type="checkbox"/>	✓
Micronésie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Moldova	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Mongolie	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Monténégro	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Mozambique	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Namibie	✓	✓	✓	✓	<input type="checkbox"/>	✓	✓	✓
Népal	<input type="checkbox"/>	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Nicaragua	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Niger	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Nigéria	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Norvège	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Nouvelle-Zélande	<input type="checkbox"/>	✓	✓	✓	✓	✓	<input type="checkbox"/>	✓
Oman	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	✓	✓	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	✓	✓
Ouganda	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Ouzbékistan	<input type="checkbox"/>	✓	✓	✓	✓	✓	<input type="checkbox"/>	✓
Pakistan	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Palaos	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Panama	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Papouasie-Nouvelle-Guinée	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Paraguay	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Pays-Bas	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Pérou	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Philippines	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Pologne	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Porto Rico ^a	—	—	—	—	—	—	—	—
Portugal	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Qatar	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	✓	✓	<input type="checkbox"/>	✓	✓	✓
RDP Lao	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	✓	<input type="checkbox"/>	✓	✓	✓	✓
Rép. démocratique du Congo	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
République arabe syrienne	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
République centrafricaine	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
République dominicaine	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
République du Congo	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
République kirghize	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
République tchèque	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Roumanie	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Royaume-Uni	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Rwanda	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Saint-Kitts-et-Nevis	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Sainte-Lucie	✓	✓	✓	✓	✓	✓	<input type="checkbox"/>	✓

État de la ratification des normes fondamentales du travail de l'OIT

- ✓ Convention ratifiée
 ☐ Convention non ratifiée
 D Ratification dénoncée

Économie	Liberté syndicale et négociation collective		Abolition du travail forcé ou obligatoire		Élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession		Abolition du travail des enfants	
	Convention 87	Convention 98	Convention 29	Convention 105	Convention 100	Convention 111	Convention 138	Convention 182
Samoa	✓	✓	✓	✓	✓	✓	☐	✓
Sao Tomé et Príncipe	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Sénégal	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Serbie	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Seychelles	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Sierra Leone	✓	✓	✓	✓	✓	✓	☐	☐
Singapour	☐	✓	✓	D	✓	☐	✓	✓
Slovaquie	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Slovénie	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Soudan	☐	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Sri Lanka	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Suède	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Suisse	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Suriname	✓	✓	✓	✓	☐	☐	☐	✓
Swaziland	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Tadjikistan	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Taiwan, Chine ^a	—	—	—	—	—	—	—	—
Tanzanie	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Tchad	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Thaïlande	☐	☐	✓	✓	✓	☐	✓	✓
Timor-Leste	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Togo	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Tonga	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Trinité-et-Tobago	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Tunisie	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Turquie	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Ukraine	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Uruguay	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Vanuatu	✓	✓	✓	✓	✓	✓	☐	✓
Venezuela	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Viet Nam	☐	☐	✓	☐	✓	✓	✓	✓
Yémen	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Zambie	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Zimbabwe	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

Note : Ce tableau présente l'état d'avancement de la ratification des huit conventions de l'OIT relatives aux normes fondamentales de travail pour les 181 pays inclus dans *Doing Business 2009*, à la date du 28 juillet 2008. La ratification de ces conventions n'est pas un élément figurant dans les indicateurs de *Doing Business* relatifs à l'embauche des travailleurs. Le respect des normes fondamentales de travail n'y est pas non plus évalué, mais il fera l'objet d'un travail d'analyse supplémentaire dans les années qui viennent. Un aspect qu'il convient également d'examiner de manière plus approfondie a trait à la relation entre les législations nationales et les conventions de l'OIT. Dans certains cas, par exemple, il se peut que la législation d'un pays aille au-delà des exigences imposées par certaines de ces conventions, et qu'elle n'en autorise pas la ratification précisément pour cette raison. Et dans certains cas où les conventions de l'OIT ont été ratifiées, il se peut que la législation du pays soit en contradiction avec certaines d'entre elles et accorde spécifiquement la priorité aux dispositions du pays par rapport aux règles internationales.

a. Hong Kong (Chine), Porto Rico et Taiwan (Chine) ne sont pas membres indépendants de l'OIT.

Source : OIT, Base de données ILOLEX (<http://www.ilo.org/ilolex/>).

Remerciements

Le rapport *Doing Business 2009* a été élaboré par une équipe dirigée par Sylvia Solf, Simeon Djankov (jusqu'à fin mars 2008) et Penelope Brook (à partir d'avril 2008), sous la direction générale de Michael Klein. L'équipe se composait des membres suivants : Teymour Abdel Aziz, Svetlana Bagaudinova, Karim O. Belayachi, Mema Beye, Frederic Bustelo, César Chaparro Yedro, Maya Choueiri, Roger Coma-Cunill, Santiago Croci Downes, Marie Delion, Allen Dennis, Jacqueline den Otter, Alejandro Espinosa-Wang, Monica Fonseca Fernandez, Kjartan Fjeldsted, Elena Gasol Ramos, Carolin Geginat, Cemile Hacibeyoglu, Jamal Haidar, Sabine Hertveldt, Palarp Jumpasut, Dahlia Khalifa, Jean Michel Lobet, Oliver Lorenz, Valerie Marechal, Andres Martinez, Alexandra Mincu, Sushmitha Narsiah, Joanna Nasr, Dana Omran, Caroline Otonglo, Nadia Ram, Rita Ramalho, Camille Ramos, Ivana Rossi, Yara Salem, Pilar Salgado Otónel, Umar Shavurov, Larisa Smirnova, Jayashree Srinivasan, Susanne Szymanski, Tea Trumbic, Caroline van Coppenolle, Bryan Welsh, Justin Yap et Lior Ziv. Jan Bezem, Sonali Bishop, Tara Sabre Collier, Sarah Iqbal, Alice Ouedraogo, Babacar Sedikh Faye et Jennifer Yip ont également apporté leur aide durant les mois précédant la publication.

Oliver Hart et Andrei Shleifer ont apporté un appui académique au projet. Le projet

Paiement des taxes et impôts a été réalisé en collaboration avec Pricewaterhouse-Coopers, sous la direction de Robert Morris.

Le rapport *Doing Business 2009* a été traduit par le Service de traduction de la Banque mondiale (GSDTI). La version française a été revue et corrigée par Karim O. Belayachi, Mema Beye, Frédéric Bustelo, Santiago Croci, Sarah Cuttaree, Marie Delion, Jean Michel Lobet, Valerie Marechal, Joanna Nasr, Caroline van Coppenolle et Lior Ziv.

Nous sommes très reconnaissants aux Administrateurs du Groupe de la Banque mondiale pour leurs conseils éclairés et tous nos collègues de leurs précieux commentaires.

La publication du rapport a été rendue possible grâce à la généreuse contribution de plus de 6 700 avocats, comptables, juges, hommes et femmes d'affaires et fonctionnaires dans 181 économies. Les contributeurs mondiaux et régionaux sont des entreprises qui ont répondu à de multiples questionnaires dans leurs différents bureaux à travers le monde.

Sauf mention contraire, les citations figurant dans ce rapport proviennent de partenaires locaux de *Doing Business*. Les coordonnées des personnes ayant souhaité être citées de façon individuelle figurent sur le site Internet de *Doing Business* : <http://www.doingbusiness.org>.

Les coordonnées des partenaires locaux figurent sur le site Internet de *Doing Business* : <http://www.doingbusiness.org>

CONTRIBUTEURS MONDIAUX

ALLEN & OVERY LLP

APL LTD

BAKER & MCKENZIE

CLEARY GOTTLIEB STEEN & HAMILTON LLP

HAWKAMAH – THE INSTITUTE FOR CORPORATE GOVERNANCE

IUS LABORIS, ALLIANCE OF LABOR, EMPLOYMENT, BENEFITS AND PENSIONS LAW FIRMS

LAWYERS WITHOUT BORDERS

LEX MUNDI, ASSOCIATION OF INDEPENDENT LAW FIRMS

PRICewaterhouseCOOPERS

PRICewaterhouseCOOPERS LEGAL SERVICES

SDV INTERNATIONAL LOGISTICS

THE ADORA GROUP LTD (FREIGHTNET)

TOBOC INC.

CONTRIBUTEURS RÉGIONAUX

ABU-GHAZALEH LEGAL

EAST AFRICA LAW SOCIETY

FEDERACIÓN INTERAMERICANA DE LA INDUSTRIA DE LA CONSTRUCCIÓN

GARCIA & BODAN

GLOBALINK TRANSPORTATION & LOGISTICS WORLDWIDE LLP

IKRP ROKAS & PARTNERS

M&M LOGISTICS

TRANSUNION INTERNATIONAL

UNIVERSITY OF SOUTH PACIFIC

Miranda Feinstein

EDWARD NATHAN
SONNENBERGS INC.Hennie Geldenhuys
DEPARTMENT OF LAND
AFFAIRSSean Gilmour
PRICewaterhouseCOOPERSTim Gordon-Grant
BOWMAN GILFILLAN, MEMBER
OF LEX MUNDIIgno Gouws
WEBBER WENTZELRoelof Grové
ADAMS & ADAMS
KING IMPEXUnathi Kondile
BOWMAN GILFILLAN, MEMBER
OF LEX MUNDIErle Koomets
PRICewaterhouseCOOPERSRenee Kruger
WEBBER WENTZELIrvin Lawrence
GARLICHE & BOUSFIELD INCSam Lefafa
DEPARTMENT OF LAND
AFFAIRSJoão Martins
PRICewaterhouseCOOPERSJoey Mathekg
CIPRO (COMPANIES & IPR
REGISTRATION OFFICE)Gabriel Meyer
DENEYS REITZ / AFRICA
LEGALAmit Parekh
BOWMAN GILFILLAN, MEMBER
OF LEX MUNDIQ & N WEST EXPORT
TRADING HOUSEEamonn Quinn
EAMONN DAVID QUINN
ATTORNEYAntoinette Reynolds
DEPARTMENT OF LAND
AFFAIRSMalaika Ribeiro
PRICewaterhouseCOOPERSNyasha Samuriwo
BOWMAN GILFILLAN, MEMBER
OF LEX MUNDIPeter Sands
SDV LTDRichard Shein
BOWMAN GILFILLAN, MEMBER
OF LEX MUNDIRob Smorfitt
CHAMBER OF COMMERCE &
INDUSTRIESChris Todd
BOWMAN GILFILLAN, MEMBER
OF LEX MUNDI

TRANSUNION ITC

Jacques van Wyk
CLIFFE DEKKERLlewellyn van Wyk
CSIRClaire Van Zuylen
BOWMAN GILFILLAN, MEMBER
OF LEX MUNDIAllen West
DEPARTMENT OF LAND
AFFAIRSSt Elmo Wilken
DENEYS REITZ / AFRICA
LEGALRozalynne Wright
WEBBER WENTZEL**ALBANIE**Erjola Aliaj
IKRP ROKAS & PARTNERSArtur Asllani
TONUCCI & PARTNERSLedja Beçi
HOXHA, MEMI & HOXHAIlir Bejleri
SON GROUP, ENGINEERING
AND CONSTRUCTIONJona Bica
KALO & ASSOCIATESRene Bijvoet
PRICewaterhouseCOOPERSAlban Caushi
KALO & ASSOCIATESDorian Collaku
BANK OF ALBANIAIlir Daci
KALO & ASSOCIATESBesnik Duraj
HOXHA, MEMI & HOXHASokol Elmazaj
BOGA & ASSOCIATESValbona Gjonçari
BOGA & ASSOCIATESJola Gjuzi
KALO & ASSOCIATESVilma Gjyshi
KALO & ASSOCIATESAnteo Gremi
ZIG CONSULTING FIRMEmel Haxhillari
KALO & ASSOCIATESShpati Hoxha
HOXHA, MEMI & HOXHAErald Ibro
ZIG CONSULTING FIRMOlsi Ibro
ZIG CONSULTING FIRMIlir Johollari
HOXHA, MEMI & HOXHAPerparim Kalo
KALO & ASSOCIATESRenata Leka
BOGA & ASSOCIATESGeorgios K. Lemonis
IKRP ROKAS & PARTNERSElton Lula
KALO & ASSOCIATESAndi Memi
HOXHA, MEMI & HOXHALoreta Peci
PRICewaterhouseCOOPERSErmira Pervizi
IKRP ROKAS & PARTNERSLaura Qorlaze
PRICewaterhouseCOOPERSMiranda Ramajj
BANK OF ALBANIAArdjana Shehi
KALO & ASSOCIATES

SHPRESA D

Elda Shuraja
HOXHA, MEMI & HOXHA

SKY NET ALBANIA

Gerhard Velaj
BOGA & ASSOCIATESSilva Velaj
BOGA & ASSOCIATESAgim Vërshevc
ALIMENTI NATURALI & PBElda Zaimi
ZIG CONSULTING FIRM**ALGÉRIE**Branka Achari-Djokic
BANQUE D'ALGÉRIESalima Aloui
LAW FIRM GOUSSANEM &
ALLOUIHadda Ammara
BOUCHAIB LAW FIRMKhodja Bachir
SNC KHODJA & CO.Hassan Djamel Belloula
CABINET BELLOULATayeb Belloula
CABINET BELLOULAAdnane Bouchaib
BOUCHAIB LAW FIRMFatma Zohra Bouchemla
ATTORNEY-AT-LAWJean-Pierre Comunale
SDVArezki Djadour
GIDE LOYRETTE NOUËL,
MEMBER OF LEX MUNDIAsmaa El Ouazzani
LANDWELL & ASSOCIÉS -
PRICewaterhouseCOOPERS
LEGAL SERVICESMalik Elkettas
ELKETTAS INTERNATIONALBrahim Embouazza
MCDCONSULTINGMohamed Lehibb Goubi
BANQUE D'ALGÉRIEKhaled Goussanem
LAW FIRM GOUSSANEM &
ALLOUISamir Hamouda
CABINET D'AVOCATS SAMIR
HAMOUDASamy Laghouati
GIDE LOYRETTE NOUËL,
MEMBER OF LEX MUNDINadia Larbaoui
BOUCHAIB LAW FIRMKarine Lasne
LANDWELL & ASSOCIÉS -
PRICewaterhouseCOOPERS
LEGAL SERVICESMichel Lecerf
LANDWELL & ASSOCIÉS -
PRICewaterhouseCOOPERS
LEGAL SERVICESAdnane Merad
ETUDE DE ME KADDOUR
MERAD**AFGHANISTAN**Najibullah Amiri
AFGHANISTAN BANKS
ASSOCIATION

BEARINGPOINT

Bahauddin Baha
SUPREME COURTA. Farid Barakzai
TNT INTERNATIONAL EXPRESSAmanda Galton
ORRICK, HERRINGTON &
SUTCLIFFEShahzad Haider
AFGHANISTAN INTERNATIONAL
BANKMuslimul Haq
AFGHANISTAN BANKS
ASSOCIATIONAbdul Wassay Haqiqi
HAQIQI LEGAL SERVICESSaduddin Haziq
AFGHANISTAN INTERNATIONAL
BANKRashid Ibrahim
A.F. FERGUSON & CO.Yasin Khosti
SOCIETY OF AFGHAN
ARCHITECTS AND ENGINEERSGaurav Lekh Raj Kukreja
AFGHAN CONTAINER
TRANSPORT COMPANYZahoor Malla
GLOBALINK LOGISTICS GROUPT. Ud-Din A. Mirza
A.F. FERGUSON & CO.Kevin O'Brien
USAID/BEARING POINTHabibullah Peerzada
ACCL INTERNATIONALAbdul Rahman Watanwal
MBC CONSTRUCTION**AFRIQUE DU SUD**Theo Adendorff
KCSARoss Alcock
EDWARD NATHAN
SONNENBERGS INC.Mark Badenhorst
PRICewaterhouseCOOPERS

BAY LANGUAGE INSTITUTE

Kobus Blygnaut
EDWARD NATHAN
SONNENBERGS INC.Matthew Bonner
BAKER & MCKENZIE LLPLloyd Chater
BOWMAN GILFILLAN, MEMBER
OF LEX MUNDIPaul Coetser
BRINK COHEN LE ROUXHaydn Davies
WEBBER WENTZELPaul De Chalain
PRICewaterhouseCOOPERSGretchen De Smit
EDWARD NATHAN
SONNENBERGS INC.Tim Desmond
GARLICHE & BOUSFIELD INCRudolph Du Plessis
BOWMAN GILFILLAN, MEMBER
OF LEX MUNDI.

Narimane Naas
GIDE LOYRETTE NOUËL,
MEMBER OF LEX MUNDI

Fériel Oulounis
CABINET D'AVOCATS SAMIR
HAMOUDA

Maya Sator
CABINET SATOR

Mohamed Sator
CABINET SATOR

Marc Veuillot
ALLEANCE ADVISORY MAROC

Tarik Zahzah
GHELLAL & MEKERBA

Nabiha Zerigui
CABINET D'AVOCATS SAMIR
HAMOUDA

ALLEMAGNE

ALLEN & OVERY LLP

Florian Amereller
AMERELLER RECHTSANWÄLTE

Gabriele Apfelbacher
CLEARY GOTTLIEB STEEN &
HAMILTON LLP

Kai Bandilla
PRICewaterhouseCOOPERS
LEGAL

Sven Bäumlér
VATTENFALL EUROPE
DISTRIBUTION HAMBURG
GmbH

Henning Berger
WHITE & CASE

Astrid Berle
SCHUFA HOLDING AG

Jennifer Bierly
AVOCADO RECHTSANWÄLTE

Thomas Buhl
CLEARY GOTTLIEB STEEN &
HAMILTON LLP

Thomas Büssow
PRICewaterhouseCOOPERS

Pia Dorfmueller
PRICewaterhouseCOOPERS

Andreas Eckhardt
PRICewaterhouseCOOPERS
LEGAL

Dieter Endres
PRICewaterhouseCOOPERS

Horst Engelhardt
DR. ENGELHARDT
TreuHAND GmbH
WIRTSCHAFTSPRÜFUNGS-
GESELLSCHAFT

Sigrun Erber-Faller
NOTARE ERBER-FALLER UND
VORAN

Hanno Fierdag
RECHTSANWALT DR. FIERDAG

Markus J. Goetzmann
C-B-H RECHTSANWÄLTE

Andrea Gruss
ASHURST

Robert Gutte
CLEARY GOTTLIEB STEEN &
HAMILTON LLP

Rüdiger Harms
CLEARY GOTTLIEB STEEN &
HAMILTON LLP

Manfred Heinrich
DEUTSCHE BUNDESBANK

Götz-Sebastian Hök
DR. HÖK STIEGLMEIER &
PARTNER

Andrea Hosenfeld
ASHURST

Kai Christian Jaenecke
PRICewaterhouseCOOPERS
LEGAL SERVICES

Andre Jahn
DR. HÖK STIEGLMEIER &
PARTNER

Jörg Kraffel
WHITE & CASE

Peter Limmer
NOTARE DR. LIMMER & DR.
FRIEDERICH

Frank Lohrmann
CLEARY GOTTLIEB STEEN &
HAMILTON LLP

Max Lurati
PRICewaterhouseCOOPERS
LEGAL

Cornelia Marquardt
NORTON ROSE

Susanne Mattern
PRICewaterhouseCOOPERS

Werner Meier
CLEARY GOTTLIEB STEEN &
HAMILTON LLP

Dirk Meyer-Claassen
SENATSVERWALTUNG FÜR
STADTENTWICKLUNG BERLIN

Werner M. Mues
C-B-H RECHTSANWÄLTE

Eike Najork
C-B-H RECHTSANWÄLTE

Bernd Oberbossel

Dirk Otto
NORTON ROSE

Daniel Panajotow
CLEARY GOTTLIEB STEEN &
HAMILTON LLP

Peter Polke
CLEARY GOTTLIEB STEEN &
HAMILTON LLP

Sebastian Prügel
WHITE & CASE

Christopher Schauenburg
CLEARY GOTTLIEB STEEN &
HAMILTON LLP

Friedrich Tobias Schoene
HOGAN & HARTSON LLP

Thomas Schulz
NÖRR STIEFENHOFER LUTZ,
MEMBER OF LEX MUNDI

Hanno Sperlich
CLEARY GOTTLIEB STEEN &
HAMILTON LLP

Dirk Stiller
PRICewaterhouseCOOPERS
LEGAL SERVICES

Dieter Straub
CMS HASCHE SIGLE

Tobias Taetzner
PRICewaterhouseCOOPERS

Holger Thomas
SJ BERWIN LLP

Valentin Todorow
HOGAN & HARTSON LLP

Christoph Torwegge
PRICewaterhouseCOOPERS
LEGAL

Heiko Vogt
PANALPINA WELTTRANSPORT
GmbH

Annekatrens Werthmann-
Feldhues
PRICewaterhouseCOOPERS
LEGAL

Karl-Heinz Wewetzer
SENATSVERWALTUNG FÜR
STADTENTWICKLUNG BERLIN

Wilhelm Zeddies
SURVEYING AUTHORITIES -
AdV c/o LGN

ANGOLA

José Rodrigues Alentejo
CÂMARA DE COMÉRCIO E
INDÚSTRIA DE ANGOLA

Fernando Barros
PRICewaterhouseCOOPERS

Alain Brachet
SDV AMI INTERNATIONAL
LOGISTICS

Pedro Calixto
PRICewaterhouseCOOPERS

Olainde Camache
AVM ADVOGADOS

Maurice Campbell
CROWN AGENTS

Caetano Capitão
CENTRO DE APOIO
EMPRESARIAL- CAE

Nahary Cardoso
FÁTIMA FREITAS ADVOGADOS

CONSERVATÓRIA DO REGISTRO
PREDIAL DE LUANDA (1ª
SECÇÃO)

Esperança Costa
ALEXANDRE PEGADO -
ESCRITÓRIO DE ADVOGADOS

João Viegas de Abreu
CONSULANA

Miguel de Avelaz Pereira
ABREU ADVOGADOS

Francisca de Oliveira
ASSOCIAÇÃO DE MULHERES
EMPRESARIAS DA PROVÍNCIA
DE LUANDA (ASSOMEL)

Fernando F. Bastos
FARIA DE BASTOS, SEBASTIÃO
E LOPES - ADVOGADOS
ASSOCIADOS

Ana Fernandes
PRICewaterhouseCOOPERS

Lourdes Caposso Fernandes
RCJE ADVOGADOS
ASSOCIADOS

Conceição Manita Ferreira
RUI C. FERREIRA &
GUILHERMINA PRATA

Luís Folhadela
KPMG

Fátima Freitas
FÁTIMA FREITAS ADVOGADOS

Brian Glazier
EDI ARCHITECTURE INC.

Adelaide Godinho
AG & LP

Raul Gomes
ATS LOGISTICS Co.

Blake Hinderyckx
CAE/CDC

Helder da Conceição José
INSTITUTO DE PLANEAMENTO
E GESTÃO URBANA DO
GOVERNO PROVINCIAL DE
LUANDA

Victor Leonel
ORDEM DOS ARQUITECTOS

Guiomar Lopes
FARIA DE BASTOS, SEBASTIÃO
E LOPES - ADVOGADOS
ASSOCIADOS

Paulette Lopes
FARIA DE BASTOS, SEBASTIÃO
E LOPES - ADVOGADOS
ASSOCIADOS

Teresinha Lopes
FARIA DE BASTOS, SEBASTIÃO
E LOPES - ADVOGADOS
ASSOCIADOS

Chindalena Lourenco
FÁTIMA FREITAS ADVOGADOS

Manuel Malufuene
ORDEM DOS ARQUITECTOS

Ulanga Gaspar Martins
BANCO PRIVADO ATLÂNTICO

Josephine Matambo
KPMG

Filomeno Henrique C.
Mendonça da Silva
MINISTERIO DOS
TRANSPORTES

Manuel Nazareth Neto
PORTO DE LUANDA

Eduardo Paiva
PRICewaterhouseCOOPERS

Mário A. Palhares
BANCO DE NEGÓCIOS
INTERNACIONAL

Alexandre Pegado
ALEXANDRE PEGADO -
ESCRITÓRIO DE ADVOGADOS

Jorge Leão Peres
BANCO NACIONAL

Douglas Pillinger
PANALPINA

Luís Filipe Pizarro
AG & LP

Laurinda Prazeres
FARIA DE BASTOS, SEBASTIÃO
E LOPES - ADVOGADOS
ASSOCIADOS

Elisa Rangel Nunes
ERN ADVOGADOS

Victor Anjos Santos
AVM ADVOGADOS

Guilherme Santos Silva
ABREU ADVOGADOS

Isabel Serrão
KPMG

Maikel Steve
LUANDA INCUBADORA DE
EMPRESAS

Bento Tati
GUICHÉ ÚNICO DE EMPRESA

N'Gunu Tiny
RCJE ADVOGADOS ASSOCIADOS

Isabel Tormenta
GUICHÉ ÚNICO DE EMPRESA

ANTIGUA-ET- BARBUDA

Mitzie Bockley
REGISTRAR, INTELLECTUAL
PROPERTY AND COMMERCE
OFFICE, MINISTRY OF JUSTICE

Rhodette F.C. Brown
PHILLIPS, PHILLIPS &
ARCHIBALD

Everett Christian
ABI BANK LTD.

Neil Coates
PRICewaterhouseCOOPERS

Brian D'Ornellas
OBM INTERNATIONAL,
ANTIGUA LTD.

Vernon Edwards
FREIGHT FORWARDING &
DECONSOLIDATING

Phillip Jr. Isaacs
OBM INTERNATIONAL,
ANTIGUA LTD.

Alfred McKelly James
JAMES & ASSOCIATES

Efrain Laureano
CARIBBEAN OPEN TRADE
SUPPORT (USAID)

Gloria Martin
FRANCIS TRADING AGENCY
LIMITED

Marscha Prince
PRICewaterhouseCOOPERS

Septimus A. Rhudd
RHUDD & ASSOCIATES

Stacy A. Richards-Anjo
RICHARDS & Co.

Alice N. Roberts
ROBERTS & Co.

Clare K. Roberts
ROBERTS & Co.

Carl Samuel
ANTIGUA PUBLIC UTILITY
AUTHORITY

Cassandra Simmons

Arthur Thomas
THOMAS, JOHN & Co.

Charles Walwyn
PRICewaterhouseCOOPERS

Marietta Warren
INTERFREIGHT LTD.

Hesketh Williams
MINISTRY OF LABOR

Roslyn Yearwood
INTEGRITY COMMISSION
ANTIGUA & BARBUDA

ARABIE SAOUDITE

Emad Fareed Abdul Jawad
GLOBE MARINE SERVICES Co.

Abdulaziz Abdullatif
AL-SOAIIB LAW FIRM

Ali Abedi
THE ALLAINCE OF ABBAS
F. GHAZZAWI & Co. AND
HAMMAD, AL-MEHDAR & Co.

Nasreldin Ahmed
THE LAW FIRM OF SALAH
AL-HEJAILANY

Omar Al Saab
MOHAMMED BIN SAUDI AL
RASHEED LAW FIRM IN
ASSOCIATION WITH BAKER
BOTTS L.L.P.

Nasser Alfaraj
BAKER & MCKENZIE LTD.

Mohammed Al-Ghamdi
FULBRIGHT & JAWORSKI LLP

Hesham Al-Homoud
THE LAW FIRM OF DR.
HESHAM AL-HOMOUD

Mohammed Al-Jaddan
THE LAW FIRM OF YOUSEF
AND MOHAMMED AL-JADDAN

Nabil Abdullah Al-Mubarak
SAUDI CREDIT BUREAU –
SIMAH

Fayez Al-Nemer
TALAL BIN NAIF AL-HARBI
LAW FIRM

Sami Al-Sarraj
AL JURAJID & COMPANY /
PRICewaterHOUSECOOPERS

Mohammed Al-Soaib
AL-SOAIB LAW FIRM

Ali Awais
BAKER BOTTS LLP

Joseph Castelluccio
FULBRIGHT & JAWORSKI LLP

Maher El Belbeisi
ABU-GHAZALEH LEGAL OFFICE

Adel El Said
PANALPINA

Adel ElZein
MOHAMED BEN LADEN LAW
FIRM

Imad El-Dine Ghazi
LAW OFFICE OF HASSAN
MAHASSNI

Shadi Haroon
BAKER BOTTS LLP

Jochen Hundt
AL-SOAIB LAW FIRM

David K. Johnson
AL JURAJID & COMPANY /
PRICewaterHOUSECOOPERS

Marcus Latta
THE LAW FIRM OF SALAH
AL-HEJAILANY

Muhammad Lotfi
TOBAN LAW FIRM

Hassan Mahassni
LAW OFFICE OF HASSAN
MAHASSNI

Muntasir Osman
LAW OFFICE OF HASSAN
MAHASSNI

K. Joseph Rajan
GLOBE MARINE SERVICES CO.

Mustafa Saleh
TURNER INTERNATIONAL

Abdul Shakoor
GLOBE MARINE SERVICES CO.

Sameh M. Toban
TOBAN LAW FIRM

Natasha Zahid
BAKER BOTTS LLP

Abdul Aziz Zaibag
ALZAIKAB CONSULTANTS

Soudki Zawaydeh
AL JURAJID & COMPANY /
PRICewaterHOUSECOOPERS

Ebaish Zebar
THE LAW FIRM OF SALAH
AL-HEJAILANY

ARGENTINE

Dolores Aispuru
PRICewaterHOUSECOOPERS

Lisandro A. Allende
BRONS & SALAS ABOGADOS

Ana Candelaria Alonso Negre
ALFARO ABOGADOS

Vanesa Balda
VITALE, MANOFF &
FELLBOGEN

Gonzalo Carlos Ballester
J.P. O'FARRELL ABOGADOS

Ignacio Fernández Borzese
TWR ABOGADOS

Agustina Caratti
PRICewaterHOUSECOOPERS

Mariano Ezequiel Carricart
FORNIELES ABOGADOS

Gustavo Casir
QUATTRINI, LAPRIDA &
ASOCIADOS

Pablo L. Cavallaro
ESTUDIO CAVALLARO
ABOGADOS

Albert Chamorro
ALFARO ABOGADOS

Julian A. Collados
ACCOUNTANT

Hernán Gonzalo Cuenca
Martínez
PRICewaterHOUSECOOPERS
LEGAL SERVICES

Oscar Alberto del Río
CENTRAL BANK

Andrés Edelstein
PRICewaterHOUSECOOPERS

Joaquín Eppens
MURRAY, DÍAZ CORDERO &
SIRITO DE ZAVALÍA

Diego Etchepare
PRICewaterHOUSECOOPERS

Fernando Fucci
GRANT THORNTON

Ignacio Funes de Rioja
FUNES DE RIOJA & ASOCIADOS,
MEMBER OF IUS LABORIS

Claudia Gizzi
GPM

María Laura González
PRICewaterHOUSECOOPERS

Pablo González del Solar
PRICewaterHOUSECOOPERS

Pablo Grillo Ciochini
BRONS & SALAS ABOGADOS

Fabían Hilal
CAMPOS, ETCHEVERRY &
ASOCIADOS

Walter Keiniger
MARVAL, O'FARRELL &
MAIRAL, MEMBER OF LEX
MUNDI

Santiago Laclau
MARVAL, O'FARRELL &
MAIRAL, MEMBER OF LEX
MUNDI

Guillermo Lalanne
ESTUDIO O'FARRELL

Rodrigo Marchan
GPM

Agustín Marra
ALFARO ABOGADOS

Pablo Mastromarino
ESTUDIO BECCAR VARELA

José Oscar Mira
CENTRAL BANK

Jorge Miranda
CLIPPERS S.A.

Enrique Monseguir
CLIPPERS S.A.

Miguel P. Murray
MURRAY, DÍAZ CORDERO &
SIRITO DE ZAVALÍA

Isabel Muscolo
QUATTRINI, LAPRIDA &
ASOCIADOS

Alfredo Miguel O'Farrell
MARVAL, O'FARRELL &
MAIRAL, MEMBER OF LEX
MUNDI

Mariano Payaslian
GPM

María Ximena Pérez Dirrocco
MARVAL, O'FARRELL &
MAIRAL, MEMBER OF LEX
MUNDI

Julio Alberto Pueytrédon
PRICewaterHOUSECOOPERS

Pablo Ramos
COMERCIAL DEL OESTE

Sebastián Rodrigo
ALFARO ABOGADOS

Ignacio Rodriguez
PRICewaterHOUSECOOPERS

Nicolás Rossi Bunge
MARVAL, O'FARRELL &
MAIRAL, MEMBER OF LEX
MUNDI

Adolfo Rouillon
THE WORLD BANK

Patricia Ruhman Seggiaro
MARVAL, O'FARRELL &
MAIRAL, MEMBER OF LEX
MUNDI

Sonia Salvatierra
MARVAL, O'FARRELL &
MAIRAL, MEMBER OF LEX
MUNDI

Jorge Sanchez Diaz
ECOBAMBOO S.A.

Liliana Cecilia Segade
QUATTRINI, LAPRIDA &
ASOCIADOS

Miguel Teson
ESTUDIO O'FARRELL

Eduardo J. Viñales
FUNES DE RIOJA & ASOCIADOS,
MEMBER OF IUS LABORIS

Joaquín Emilio Zappa
J.P. O'FARRELL ABOGADOS

Octavio Miguel Zenarruza
ÁLVAREZ PRADO & ASOCIADOS

Carlos Zima
PRICewaterHOUSECOOPERS

ARMÉNIE

Artak Arzoyan
ACRA CREDIT BUREAU

Vardan Bezhanian
YEREVAN STATE UNIVERSITY

Gevorg Chakmishyan
PRICewaterHOUSECOOPERS

Aikanush Edigaryan
TRANS-ALLIANCE

Courtney Fowler
PRICewaterHOUSECOOPERS

Gagik Galstyan
HORIZON 95

Hayk Ghazazyan
KPMG

Mher Grigoryan
VTB BANK

Sargis H. Martirosyan
TRANS-ALLIANCE

Davit Harutyunyan
PRICewaterHOUSECOOPERS

Vahe Kakoyan
INVESTMENT LAW GROUP LLC

Karine Khachatryan
BEARINGPOINT

Rajiv Nagri
GLOBALINK LOGISTICS GROUP

Artur Nikoyan
TRANS-ALLIANCE

Mikayel Pashayan
THE STATE COMMITTEE
OF THE REAL PROPERTY
CADASTRE

Alex Poghossian
ALPHA PLUS CONSULTING

Aram Poghosyan
GRANT THORNTON AMYOT

David Sargsyan
AMERIA CJSC

Gayane Shimshiryan
CENTRAL BANK

Hakob Tadevosyan
GRANT THORNTON AMYOT

Matthew Tallarovic
PRICewaterHOUSECOOPERS

Armen Ter-Tachatyan
TER-TACHATYAN LEGAL AND
BUSINESS CONSULTING

Artur Tunyan
JUDICIAL REFORM PROJECT

AUSTRALIE

Lucy Adamson
CLAYTON UTZ, MEMBER OF
LEX MUNDI

Matthew Allison
VEDA ADVANTAGE

Lynda Brumm
PRICewaterHOUSECOOPERS

David Buda
RBHM COMMERCIAL LAWYERS

Alicia Castillo
ALICIA CASTILLO WEALTHING
GROUP

Caterina Cavallaro
BAKER & MCKENZIE

Joe Collins
CLAYTON UTZ, MEMBER OF
LEX MUNDI

Marcus Connor
CHANG, PISTILLI & SIMMONS

Tim Cox
PRICewaterHOUSECOOPERS

Michael Daniel
PRICewaterHOUSECOOPERS

Anne Davis
CLAYTON UTZ, MEMBER OF
LEX MUNDI

Jenny Davis
ENERGYAUSTRALIA

Raymond Fang
GADENS LAWYERS

Brett Feltham
PRICewaterHOUSECOOPERS

Joan Fitzhenry
BAKER & MCKENZIE

Mark Geniale
OFFICE OF STATE REVENUE,
NSW TREASURY

Mark Grdovich
BLAKE DAWSON

Owen Hayford
CLAYTON UTZ, MEMBER OF
LEX MUNDI

David Hing
PRICewaterHOUSECOOPERS

Ian Humphreys
BLAKE DAWSON

Eric Ip
ONWARD BUSINESS
CONSULTANTS PTY LTD

Doug Jones
CLAYTON UTZ, MEMBER OF
LEX MUNDI

Morgan Kelly
FERRIER HODGSON

Mark Kingston
TRADESAFE AUSTRALIA PTY.
LTD.

Ricky Lee
PRICewaterHOUSECOOPERS
LEGAL SERVICES

John Lobban
BLAKE DAWSON

John Martin
THOMSON PLAYFORD

Mitchell Mathas
DEACONS

Nick Mavrakis
CLAYTON UTZ, MEMBER OF
LEX MUNDI

Christie McGregor
PRICewaterHOUSECOOPERS

Mark Pistilli
CHANG, PISTILLI & SIMMONS

Ann Previtara
PRICewaterHOUSECOOPERS

John Reid
OFFICE OF STATE REVENUE,
NSW TREASURY

Bob Ronai
IMPORT-EXPORT SERVICES
PTY. LTD.

Luke Sayers
PRICewaterHOUSECOOPERS

Damian Sturzaker
GADENS LAWYERS

Mark Swan
PRICewaterHOUSECOOPERS
LEGAL SERVICES

Nick Thomas
CLAYTON UTZ, MEMBER OF
LEX MUNDI

Simon Truskett
CLAYTON UTZ, MEMBER OF
LEX MUNDI

David Twigg
ENERGYAUSTRALIA

Megan Valsinger-Clark
GADENS LAWYERS

Andrew Wheeler
PRICewaterHOUSECOOPERS

David Zwi
THOMSON PLAYFORD

AUTRICHE

Thomas Baredar
OeNB

Georg Brandstetter
BRANDSTETTER PRITZ &
PARTNER

Martin Eckel
e|n|w|c NATLACEN
WALDERDORFF CANCOLA
RECHTSANWÄLTE GMBH

Tibor Fabian
BINDER GRÖSSWANG
RECHTSANWÄLTE

Julian Feichtinger
CERHA HEMPEL SPIEGELFELD
HLAWATI

Andreas Hable
BINDER GRÖSSWANG
RECHTSANWÄLTE

Rudolf Kaindl
KOEHLER, KAINDL, DUERR
& PARTNER, CIVIL LAW
NOTARIES

Susanne Kappel
KUNZ SCHIMA WALLENTIN
RECHTSANWÄLTE KEG,
MEMBER OF IUS LABORIS

KRAUS & Co
WARENHANDELSGESELLSCHAFT
MBH

Florian Kreamlehner
DORDA BRUGGER JORDIS

Rudolf Krickl
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Ulrike Langwallner
SCHÖNHERR RECHTSANWÄLTE
GMBH / ATTORNEYS-AT-LAW

Gregor Maderbacher
BRAUNEIS KLAUSER PRÄNDL
RECHTSANWÄLTE GMBH

Peter Madl
SCHÖNHERR RECHTSANWÄLTE
GMBH / ATTORNEYS-AT-LAW

Irene Mandl
AUSTRIAN INSTITUTE FOR SME
RESEARCH

Wolfgang Messeritsch
NATIONAL BANK

Marguerita Müller
DORDA BRUGGER JORDIS

Alfred Nepf
MINISTRY OF FINANCE

Michael Podesser
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Ulla Reisch
URBANEK LIND SCHMIED
REISCH RECHTSANWÄLTE OG

Friedrich Roedler
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Ruth Rosenkranz
GRAF & PITKOWITZ
RECHTSANWÄLTE GMBH

Heidi Scheichenbauer
AUSTRIAN INSTITUTE FOR SME
RESEARCH

Georg Schima
KUNZ SCHIMA WALLENTIN
RECHTSANWÄLTE KEG,
MEMBER OF IUS LABORIS

Stephan Schmalzl
WALLNÖFER SCHMALZL-
RECHTSANWÄLTE

Ernst Schmidt

Karin Schöpp
BINDER GRÖSSWANG
RECHTSANWÄLTE

Benedikt Spiegelfeld
CERHA HEMPEL SPIEGELFELD
HLAWATI

Birgit Vogt-Majarek
KUNZ SCHIMA WALLENTIN
RECHTSANWÄLTE KEG,
MEMBER OF IUS LABORIS

Lothar A. Wachter
WOLF THEISS

Gerhard Wagner
KSV 1870

Irene Welser
CERHA HEMPEL SPIEGELFELD
HLAWATI

Gerold Zeiler
SCHÖNHERR RECHTSANWÄLTE
GMBH / ATTORNEYS-AT-LAW

AZERBAÏDJAN

Shirzad Abdullayev
NATIONAL BANK

Sabit Abdullayev
OMNI LAW FIRM

Eldar Adilzade
IFC

Anar Aliyev
IFC

Azer Amiraslan Aliyev
IFC

Aykan Asadov
BAKER & MCKENZIE - CIS,
LTD.

Ismail Askerov
MGB LAW OFFICES

Rufat Aslanli
NATIONAL BANK

Sabit A. Bagirov
ENTREPRENEURSHIP
DEVELOPMENT FOUNDATION

Samira Bakhshiyeva
DELOITTE & TOUCHE LLC

Samir Bakayev
UNIBANK

Rana Dramali
ROSEVILLE PREMIUM
RESIDENCE

Mehriban Efendiyeva
MICHAEL WILSON & PARTNERS
LTD.

Zaur Fati-Zadeh
MINISTRY OF TAXES

Vusal Gafarov
BAKER & MCKENZIE - CIS,
LTD.

Rashad Gafarov
PANALPINA

Rufat Gasinov
BAKU CARGO

Rizvan Gubiyev
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Abbas Guliyev
BAKER & MCKENZIE - CIS,
LTD.

Arif Guliyev
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Rashad Gulmaliyev
THE STATE REGISTER SERVICE
OF REAL ESTATE

Sabina Gulmaliyeva
MGB LAW OFFICES

Jeyhun Gurbanov
AGL LTD.

Elchin Habibov
NATIONAL BANK

Faiq Haci-Ismaylov
INCE MMC

Adil Hajaliyev
BM INTERNATIONAL LLC

Arzu Hajiyeva
ERNST & YOUNG

Samir Hasanov
GOSSELIN

Zaur Huseynov
OJSC BAKIELEKTRIKSHEBEKE

Emin Huseynov
NATIONAL BANK

Faiq Huseynov
UNIBANK

Jeyhun Huseynzade
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Zohrad Ismayilov
ASSOCIATION FOR ASSISTANCE
TO FREE ECONOMY

Dilyara Israfilova
BM INTERNATIONAL LLC

Fakhiyar Jabbarov
IFC

Gunduz Karimov
BAKER & MCKENZIE - CIS,
LTD.

Nuran Karimov
DELOITTE & TOUCHE LLC

Sahib Mammadov
CITIZENS' LABOUR RIGHTS
PROTECTION LEAGUE

Kamil Mammadov
MAMMADOV & PARTNERS
LAW FIRM

Elchin Mammadov
MGB LAW OFFICES

Vugar Mammadov
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Rena Mammadova
DELOITTE & TOUCHE LLC

Faiq S. Manafov
UNIBANK

Daniel Matthews
BAKER & MCKENZIE

Farhad Mirzayev
BM INTERNATIONAL LLC

Ruslan Mukhtarov
BM INTERNATIONAL LLC

Samir Nuriyev
MINISTRY OF ECONOMIC
DEVELOPMENT

Movlan Pashayev
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Tamer Pektas
ARAL GROUP

Givi Petriashvili
IFC

John Quinn
ACE FORWARDING CASPIAN

Karim N. Ramazanov
MINISTRY OF ECONOMIC
DEVELOPMENT

Gamar Rustamova
OMNI LAW FIRM

Nailya Safrova
SWISS COOPERATION OFFICE
FOR THE SOUTH CAUCASUS,
EMBASSY OF SWITZERLAND

Suleyman Gasan ogly
Suleymanov
CASPIAN SERVICE
INTERNATIONAL
CONSTRUCTION COMPANY

Kamil Valiyev
MCGRIGORS BAKU LIMITED

Murad Yahyayev
UNIBANK

Ismail Zargarli
OMNI LAW FIRM

Ulviyya Zeynalova
MGB LAW OFFICES

BAHAMAS

McKINNEY, BANCROFT &
HUGHES

TROPICAL SHIPPING

Kevin A. Basden
BAHAMAS ELECTRICITY
CORPORATION

Rodney W. Braynen
DESIGN HÄUS

REGISTRY OF THE REGISTRAR
GENERAL'S OFFICE

Craig G. Delancy
THE COMMONWEALTH OF
THE BAHAMAS, MINISTRY OF
WORKS & TRANSPORT

Rochelle A. Deleveaux
CENTRAL BANK

Chaunce M. Ferguson
MACKAY & MOXEY CHAMBERS

Amos J. Ferguson jr.
FERGUSON ASSOCIATES &
PLANNERS

Anthony S. Forbes
BAHAMAS ELECTRICITY
CORPORATION

Wendy Forsythe
IMPORT EXPORT BROKERS
LTD.

HIGGS & JOHNSON

GRAHAM, THOMPSON & Co.

Debi Hancock-Williams
WILLIAMS LAW CHAMBERS

Colin Higgs
MINISTRY OF WORKS &
TRANSPORT

LENNOX PATON

Gordon Major
THE COMMONWEALTH OF
THE BAHAMAS, MINISTRY OF
WORKS & TRANSPORT

Shane A. Miller
REGISTRAR GENERAL'S
DEPARTMENT

Michael Moss
VALUATION AND BUSINESS
LICENSE UNIT OF THE
MINISTRY OF FINANCE

Wayne R. Munroe
BAHAMAS BAR COUNCIL

Donna D. Newton
SUPREME COURT

Kevin Seymour
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Everette B. Sweeting
BAHAMAS ELECTRICITY
CORPORATION

Tex I. Turnquest
DEPARTMENT OF LANDS &
SURVEYS

BAHREÏN

Khalid Abdulla
TAMEER

Aysha Mohammed
Abdulmalik
ELHAM ALI HASSAN &
ASSOCIATES

Khaled Hassan Ajaji
MINISTRY OF JUSTICE &
ISLAMIC AFFAIRS

Mohammed Abdullah Al Sisi
Al Buainain
AL BOAINAIN LEGAL SERVICES

Nawaf Bin Ebrahim Al Kalifa
ELECTRICITY & WATER
AUTHORITY

Hamed Mohamed Al Khalifa
MINISTRY OF MUNICIPALITIES
& AGRICULTURE URBAN
PLANNING

Haider Hashim Al Noami
MINISTRY OF MUNICIPALITIES
& AGRICULTURE AFFAIRS,
MUNICIPAL ONE STOP SHOP

Mohammed Al Noor
AL-TWAIJRI AND PARTNERS
LAW FIRM

Mohammed Hasan Al
Zaimoor
MINISTRY OF INDUSTRY &
COMMERCE

Samer Al-Ajjawi
ERNST & YOUNG

Abdulmajeed Ali Alawadhi
ELECTRICITY & WATER
AUTHORITY

Fatima Alhasan
QAYS H. ZU'BI

Ebtihal Al-Hashimi
MINISTRY OF MUNICIPALITIES
& AGRICULTURE AFFAIRS,
MUNICIPAL ONE STOP SHOP

Shaji Alukkal
PANALPINA

Bilal Ambikapathy
NORTON ROSE

Maaria Ashraf
HATIM S. ZU'BI & PARTNERS

Mohammed R. Awadh
BAHRAIN INVESTORS CENTER

Mohammed Mirza A. Hussain
Bin Jaffer
MINISTRY OF MUNICIPALITIES
& AGRICULTURE AFFAIRS,
MUNICIPAL ONE STOP SHOP

Hussain Saleh Dhaif
MELA BAHRAIN

Michael Durgavich
AL-SARRAF & AL-RUWAYEH

Yousif A. Humood
MINISTRY OF FINANCE

Abdulwahid A. Janahi
THE BENEFIT COMPANY

Jawad Habib Jawad
BDO JAWAD HABIB

Sara Jawahery
ELHAM ALI HASSAN &
ASSOCIATES

Ebrahim Karolia
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Elie Kassis
AGILITY LOGISTICS

Mubeen Khadir
ERNST & YOUNG

Mohammed Abdul Khaliq
TAMEER

Abdul-Haq Mohammed
TROWERS & HAMLINS

Abdullah Mutawi
TROWERS & HAMLINS

Hassan Ali Radhi
HASSAN RADHI & ASSOCIATES

Hameed Yousif Rahma
MINISTRY OF INDUSTRY & COMMERCE

Najma A. Redha Hasan
MINISTRY OF MUNICIPALITIES & AGRICULTURE AFFAIRS. MUNICIPAL ONE STOP SHOP

Mohamed Salahuddin
MOHAMED SALAHUDDIN CONSULTING ENGINEERING BUREAU

Latifa Salahuddin
QAYS H. ZU'BI

E. Hugh Stokes
HATIM S. ZU'BI & PARTNERS

Judith Tosh
NORTON ROSE

Robin Watson
THE BENEFIT COMPANY

Adrian Woodcock
NORTON ROSE

Hatim S. Zu'bi
HATIM S. ZU'BI & PARTNERS

BANGLADESH

Mohammad Abdul Wazed
DIRECTORATE OF LAND RECORDS AND SURVEYS

Md. Abdul Maleque Mian Abdullah
CREDIT INFORMATION BUREAU, BANGLADESH BANK

Zainul Abedin
A. QASEM & Co. / PRICEWATERHOUSECOOPERS

Munir Uddin Ahamed
INTEGRATED TRANSPORTATION SERVICES LTD., AGENT OF PANALPINA

Tanjib-ul Alam
DR. KAMAL HOSSAIN & ASSOCIATES

MD. Nurul Amin
DEVELOPMENT CONSTRUCTIONS LTD.

Mehedy Amin
DEVELOPMENT CONSTRUCTIONS LTD.

Saady Amin
DEVELOPMENT CONSTRUCTIONS LTD.

Noorul Azhar
GOVERNMENT OF BANGLADESH

Probir Barua
MD. HALIM BEPARI
HALIM LAW ASSOCIATE

Sharif Bhuiyan
DR. KAMAL HOSSAIN & ASSOCIATES

Jamilur Reza Choudhury
Aparup Chowdhury
MINISTRY OF LAW, JUSTICE AND PARLIAMENTARY AFFAIRS

Badrud Doulah
DOULAH & DOULAH ADVOCATES

Nasirud Doulah
DOULAH & DOULAH ADVOCATES

Shamsud Doulah
DOULAH & DOULAH ADVOCATES

Mohammad Firoz Mia
MINISTRY OF ESTABLISHMENT

Moin Ghani
DR. KAMAL HOSSAIN & ASSOCIATES

K M A Halim
UPRIGHT TEXTILE SUPPORTS

Raquibul Haque Miah
ADVOCATE & ATTORNEYS LAW FIRM

Mirza Quamrul Hasan
ADVISER'S LEGAL ALLIANCE

Abdullah Hasan
DR. KAMAL HOSSAIN & ASSOCIATES

Md. Nazmul Hasan
PROTEX INTERNATIONAL

Kazi Rashed Hassan Ferdous
PROACTIVE

Ikhtiar Hossain
OVERSEAS BUSINESS

Abdul Hamid Howlader
DHAKA DISTRICT REGISTRY OFFICE

Mohammad Zeeshan Hyder
LEE, KHAN & PARTNERS

Shariful Islam
Md Aminul Islam
CITY APPAREL-TEX CO.

Samsul Islam
EXECUTIVE MAGISTRATE AND DEPUTY COMMISSIONER OFFICE

Mohammed Aminul Islam
V-SIGN SWEATERS LTD.

Sohel Kasem
A. QASEM & Co. / PRICEWATERHOUSECOOPERS

LEATHEREX FOOTWEAR IND. LTD.

Qazi Mahtab-uz-Zaman
A.I.M Monsoor

S A Mortoza
OISHI TRADE ASSOCIATES

Sheikh Nurul

Eva Quasem
AMIR & AMIR LAW ASSOCIATES, MEMBER OF LEX MUNDI

A.F.M. Rahamatul Bari
GLOBE LINK ASSOCIATES LTD

Md. Mahbubur Rahman
AMIQ COMPUTER & ELECTRONICS

Moinur Rahman
ASPECT RATIO CREATIVE COMMUNICATION

Al Amin Rahman
AL AMIN RAHMAN & ASSOCIATES

M.A. Reza
TAILOR4

RUMA LEATHER INDUSTRIES LTD.

Deloar Siddique
M. ABU BAKAR & Co.

Shahriar Syeed
V-TEAC FASHION PVT LTD.

S S TEX LINK

Babla Topy

BÉLARUS

Ivan Alievich
VLASOVA MIKHEL & PARTNERS

Yuri M. Alymov
NATIONAL BANK

Alexey Anischenko
VLASOVA, MIKHEL AND PARTNERS LLC

Svetlana Babinseva
DICSА AUDIT, LAW & CONSULTING

Ron J. Barden
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Vladimir G. Biruk
CAPITAL LTD.
BOKEMIN LTD.

Dmitry Bokhan
BUSINESSCONSULT

Alexander Bondar
BUSINESSCONSULT

Alexander Botian
BOROVTSOV & SALEI LAW OFFICES

Vitaly Braginiec
BRAGINIEC & PARTNERS

Aliaksandr Danilevich
DANILEVICH

Igor Dankov
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Vladimir Didenko
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Anton Dolgovechny
NATIONAL BANK

Dmitry Dorofeev
NATIONAL BANK

Marina Dymovich
BOROVTSOV & SALEI LAW OFFICES

Kuksenko Ivan Gennadievich
ARS GROUP

Gennadiy Glinskiy
DICSА INTERNATIONAL GROUP OF LAWYERS

Alexandr Ignatov
NATIONAL BANK

Antonina Ivanova
DICSА INTERNATIONAL GROUP OF LAWYERS

Dmitry L. Kalechits
NATIONAL BANK

Nina Knyazeva
BUSINESSCONSULT

Irina Koikova
DICSА INTERNATIONAL GROUP OF LAWYERS

Mikhail E. Kostyukov
ATTORNEY AT LAW

Dmitry Labetsky
BUSINESSCONSULT

Oksana Loban
ERNST & YOUNG

Sergei Logvinov
KRAFTTRANS

Ekaterina Lukyanova
STATE COMMITTEE FOR REAL ESTATE REGISTRATION

Konstantin Mikhel
VLASOVA MIKHEL & PARTNERS

Alexei Nazarov
NATIONAL BANK

Vladimir Nemov
DICSА AUDIT, LAW & CONSULTING

Magdalena Patrzyk
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Victor Plenkin
NATIONAL BANK

Vassili I. Salei
BOROVTSOV & SALEI LAW OFFICES

Sergei Senchuk
STATE COMMITTEE FOR REAL ESTATE REGISTRATION

Vitaly P. Sevroukevitch
BELARUSSIAN SCIENTIFIC INDUSTRIAL ASSOCIATION

Alexander Shevko
NATIONAL BANK

Lubov Slobodchikova
NATIONAL BANK

Viktar Strachuk
DELOITTE & TOUCHE

Sergey Strelchik
VALEX CONSULT

Natalia Talai
VLASOVA MIKHEL & PARTNERS

Yuri M. Truhan
NATIONAL BANK

Alexander Vasilevsky
VALEX CONSULT

Anna Yakubenko
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Vyacheslav Zhuk
IFC

BELGIQUE

ALLEN & OVERY LLP

COUR DE CASSATION

Hubert André-Dumont
MCGUIRE WOODS LLP

Christiaan Barbier
MONARD-D'HULST

Thierry Bosly
WHITE & CASE

Gilles Carbonez
MCGUIRE WOODS LLP

Ortwin Carron
MONARD-D'HULST

Koen Cooreman

Steven De Schrijver
VAN BAEI & BELLIS

Amaury Della Faille
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Frank Dierckx
PRICEWATERHOUSECOOPERS

David Du Pont
ASHURST

Jürgen Egger
MONARD-D'HULST

Pierrette Fraisse
SPF FINANCES - AGDP

Kurt Grillet
ALTIUS

Sandrine Hirsch
SIMONT BRAUN

Thomas Hürner
NATIONAL BANK

Stephan Legein
FEDERAL PUBLIC SERVICE FINANCE

Luc Legon
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Alexis Lemmerling
BERQUIN NOTAIRES

Axel Maeterlinck
SIMONT BRAUN

Philippe Massart
SIBELGA

MEDICCLEANAIR

Robert Meunier
NOTARY

Carl Meyntjens
ASHURST

Dominique Mougnot
COMMERCIAL COURT MONS

Didier Muraille
NATIONAL BANK

Peter Neefs
NATIONAL BANK

Sabrina Otten
PRICEWATERHOUSECOOPERS

PANALPINA WORLD TRANSPORT N.V.

Peter Rooryck
MONARD-D'HULST

Katrien Schillemans
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Frédéric Souchon
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Jan Van Celst
DLA PIPER LLP

Mieke van den Bunder
PRICEWATERHOUSECOOPERS BUSINESS ADVISORS

Ruben Van Impe
VAN IMPE ACCOUNTANCY BVBA

Dirk Van Strijthem
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Suzy Vande Wiele
LOYENS & LOEFF

Bart Vanham
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Patrick Vercauteren
APL

Reinout Vleugels
VAN BAEI & BELLIS

Christian Willems
LOYENS & LOEFF

BELIZE

Emil Arguelles
ARGUELLES & COMPANY LLC

Rudy Castillo
THE BELIZE BANK LTD.

Gian C. Gandhi
INTERNATIONAL FINANCIAL SERVICES COMMISSION

Mirna Lara
EUROCARIBE BELIZE SHIPPING SERVICES

Russell Longworth
CARIBBEAN SHIPPING AGENCIES LTD.

Fred Lumor
FRED LUMOR & CO.

Reynaldo F. Magana
FRONTIER INTERNATIONAL BUSINESS SERVICES LTD.

Tania Moody
BARROW & WILLIAMS

Patricia Rodriguez
BELIZE COMPANIES AND CORPORATE AFFAIRS REGISTRY

Dan Roth
STERLING FREIGHT SERVICES

Janelle Tillett
EUROCARIBE BELIZE SHIPPING SERVICES

Saidi Vaccaro
ARGUELLES & COMPANY LLC

Philip Zuniga
BARRISTER & ATTORNEY-AT-LAW

BÉNIN

Jean-Claude Adandedjan
CONTINENTAL BANK

Ganiou Adechy
ÉTUDE DE ME GANIOU ADECHY

Eurydice Adjovi
CONTINENTAL BANK

Victoire Agbanrin-Elisha
CABINET D'AVOCAT AGBANRIN-ELISHA

Saidou Agbantou
CABINET D'AVOCATS

Paul Agbonihoue
SBEE

Jean-Paul T. Hervé Ahoys
SOCIÉTÉ BÉNINOISE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

Sybel Akuehshon
FCA

Rafikou Alabi
CABINET ME ALABI

Dieu-Donné Mamert Assogba
CABINET MAÎTRE ADJAI

Innocent Sourou Avognon
MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DE LA LÉGISLATION

Zachari Baba Body
CABINET SPA BABA BODY, QUENUM ET SAMBAOU

Charles Badou
CABINET D'AVOCAT CHARLES BADOU

Gabriel Bankole
CONTINENTAL BANK

Agnès A. Campbell
CAMPBELL & ASSOCIÉS

Eugene Capo-chichi
MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DES TRAVAUX PUBLICS

Michèle A. O. Carrena
TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE DE COTONOU

DAE STORES LIMITED

Johannès Dagnon
GROUPE HELIOS AFRIQUE

Armand Dakehoun
MINISTÈRE DES MINES, DE L'ÉNERGIE ET DE L'EAU

Dansou
IMOTEPH

Jonathan Darboux
BCEAO

Fatimatou Zahra Diop
BCEAO

Henri Fadonougbo
TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

Francis Sètonджи Fagnibo
MINISTÈRE DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE

Guy Médard Agbo Fayemi
ORDRE NATIONAL DES ARCHITECTES ET DES URBANISTES

Jean Claude Gnamien
FIDAFRICA / PRICEWATERHOUSECOOPERS

Hermann Gnango
FIDAFRICA / PRICEWATERHOUSECOOPERS

Denis Hazoume
CONTINENTAL BANK

Dominique Lales
ADDAX & ORYX GROUP

Evelyne M'Bassidgé
FIDAFRICA / PRICEWATERHOUSECOOPERS

Adeline Messou
FIDAFRICA / PRICEWATERHOUSECOOPERS

Severin-Maxime Quenum
CABINET SPA BABA BODY, QUENUM ET SAMBAOU

Dakehoun Armand S. Raoul
MINISTÈRE DES MINES, DE L'ÉNERGIE ET DE L'EAU

Mohammed Rabiou Salouf
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU BÉNIN

Zakari Djibril Sambauou
Alice Codjia Sohounenou
ATTORNEY-AT-LAW

Didier Sterlingot
SDV – SAGA

Dominique Taty
FIDAFRICA / PRICEWATERHOUSECOOPERS

Chakirou Tidjani
AGENCE BÉNINOISE DE PROMOTION DES ÉCHANGES COMMERCIAUX

Abdoul' Azis Tidjani
DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES

Jean-Bosco Todjinou
ORDRE NATIONAL DES ARCHITECTES ET DES URBANISTES

Roger Tohoundjo
HAUTE COUR DE JUSTICE

Fousséni Traoré
FIDAFRICA / PRICEWATERHOUSECOOPERS

Konate Yacouba
FRANCE TRANSFO
ZITTY SARL

Donatien Adannou Zonon
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU BÉNIN

BHOUTAN

Susan Collier
ORRICK, HERRINGTON & SUTCLIFFE LLP

Kincho Dorjee
LEKO PACKERS

Ugyen Dorji
THIMPHU CITY CORPORATION

Laxmi Prasad Giri
BHUTAN NATIONAL BANK LTD

Tharchin Lhendup
MINISTRY OF FINANCE

S.N. Muruli
THIMPHU CITY CORPORATION

Sangay Penjore
THIMPHU MUNICIPAL CO.

Sonam Tshering
MINISTRY OF FINANCE

Sonam Wangchuk
MINISTRY OF FINANCE

Tshering Wangchuk
ROYAL COURT OF JUSTICE

Sonam P. Wangdi
MINISTRY OF ECONOMIC AFFAIRS

Tashi Wangmo
MINISTRY OF LABOUR AND HUMAN RESOURCES

BOLIVIE

Fernando Aguirre
BUFETE AGUIRRE SOC. CIV.

Carolina Aguirre Urioste
BUFETE AGUIRRE SOC. CIV.

Oswaldo Alvarez Wills
S&V ASOCIADOS S.R.L.

Daniela Aragones Cortez
SANJINES & ASOCIADOS SOC. CIV. ABOGADOS

Jaime Araujo Camacho
FERRERE

Raúl A. Baldivia
BALDIVIA UNZAGA & ASOCIADOS

Adrian Barrenechea Bazoberry
CRIALES, URCULLO & ANTEZANA

Enrique Barrios
GUEVARA & GUTIÉRREZ S.C.

Alexandra Blanco
GUEVARA & GUTIÉRREZ S.C.

Francisco Bollini Roca
FERRERE

Walter B. Calla Cardenas
COLEGIO DEPARTAMENTAL DE ARQUITECTOS DE LA PAZ

Franklin Carrillo
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Jose A. Criales
CRIALES, URCULLO & ANTEZANA

J. Christian Davila C.
SD ARQUITECTOS

Karen Yovana Egüez Palma
FERRERE

Jeannine Forgues
FERRERE

Nicolas Franulic Casasnovas
INFOCRED – SERVICIO DE INFORMACION CREDITICIA BIC S.A.

Jose E. Gamboa T.
COLEGIO DEPARTAMENTAL DE ARQUITECTOS DE LA PAZ

Michelle Giraldi Lacerda
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Renato Goitia Machicao
HERMES S.R.L.

Adriana Grizante de Almeida
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Ramiro Guevara
GUEVARA & GUTIÉRREZ S.C.

Primitivo Gutiérrez
GUEVARA & GUTIÉRREZ S.C.

Enrique F. Hurtado
SUPERINTENCIA DE BANCOS Y ENTIDADES FINANCIERAS

Marcelo Hurtado-Sandoval
SALAZAR, SALAZAR

Carlos Alberto Iacia
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Jorge Luis Inchauste
GUEVARA & GUTIÉRREZ S.C.

Paola Justiniano Arias
SANJINES & ASOCIADOS SOC. CIV. ABOGADOS

Cesar Lora
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Reynaldo Marconi O.
FINRURAL

Gonzalo Mendieta Romero
ESTUDIO DE ABOGADOS MENDIETA ROMERO & ASOCIADOS

Luis Meneses M.
ALPASUR

Jaime Merida Alvarez
COLEGIO DEPARTAMENTAL DE ARQUITECTOS DE LA PAZ

Ariel Morales Vasquez
C.R. & F. ROJAS ABOGADOS

Evany Oliveira
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Elidie P. Bifano
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Alejandro Peláez Kay
INDACOCHEA & ASOCIADOS

Mariana Pereira Nava
INDACOCHEA & ASOCIADOS

Oscar Antonio Plaza Ponte
ENTIDAD DE SERVICIOS DE INFORMACIÓN EN SERBIC S.A.

Julio Quintanilla Quiroga
QUINTANILLA & SORIA, SOC. CIV.

Carlos Ramirez Arroyo
C.R. & F. ROJAS, MEMBER OF LEX MUNDI

Diego Rojas
C.R. & F. ROJAS, MEMBER OF LEX MUNDI

Fernando Rojas
C.R. & F. ROJAS, MEMBER OF LEX MUNDI

Mariela Rojas
ENTIDAD DE SERVICIOS DE INFORMACIÓN EN SERBIC S.A.

Pilar Salazar
BUFETE AGUIRRE SOC. CIV.

Sergio Salazar-Machicao
SALAZAR, SALAZAR

Fernando Salazar-Paredes
SALAZAR, SALAZAR

Sandra Salinas
C.R. & F. ROJAS, MEMBER OF LEX MUNDI

Raoul Rodolpho Sanjines Elizagoyen
SANJINES & ASOCIADOS SOC. CIV. ABOGADOS

Jennifer Shepard
SD ARQUITECTOS

A. Mauricio Torrico Galindo
QUINTANILLA & SORIA, SOC. CIV.

Roberto Viscafé Ureña
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Mauricio Zambrana Cuéllar
INFOCRED – SERVICIO DE INFORMACION CREDITICIA BIC S.A.

BOSNIE-HERZÉGOVINE

Sabina Bucu
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Emir Corhodžić
DLA PIPER WEISS -TESSBACH

Mark Davidson
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Višnja Dizdarević
MARIĆ LAW OFFICE

Petros Doukas
IKRP ROKAS & PARTNERS

Ezmana Hadziavdić
MARIĆ LAW OFFICE

Emin Hadžić
MARIĆ LAW OFFICE

Senada Havić Hrenovica
LRC CREDIT BUREAU

Ismeta Huremović
LAND REGISTRY OFFICE OF THE SARAJEVO MUNICIPAL COURT

Nusmir Huskić
MARIĆ LAW OFFICE

Haris Mesinović
IFC

Arela Jusufbašić
LAWYERS' OFFICE BOJANA TKALCIC-DJULIC, OLODAR PREBANIC & ADELA DRAGANOVIC

Muhidin Karšić
LAW OFFICE OF EMIR KOVAČEVIĆ

Emmanuel Koenig
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Vildana Mandalović
IKRP ROKAS & PARTNERS

Branko Marić
MARIĆ LAW OFFICE

Emir Papanović
DLA PIPER WEISS -TESSBACH

Edisa Peštek
DLA PIPER WEISS - TESSBACH

Hasib Salkić
INTERSPED

Mehmed Spaho
LAW OFFICE SPAHO

Anisa Strujić
MARIĆ LAW OFFICE

Bojana Tkalčić-Džulić
LAWYERS' OFFICE BOJANA
TKALČIĆ-DŽULIĆ, OLODAR
PREBANIC & ADELA
DRAGANOVIĆ

Mira Todorović-Symeonidi
IKRP ROKAS & PARTNERS

Selver Zaimović
LAW OFFICE SPAHO

BOTSWANA

Staffnurse Bangu T. Lesetedi-
Keothepile
REGISTRAR OF COMPANIES,
TRADE MARKS, PATENTS AND
DESIGNS

John Carr-Hartley
ARMSTRONGS ATTORNEYS

Rizwan Desai
COLLINS NEWMAN & CO

Diba M. Diba
MINCHIN & KELLY ATTORNEYS

Guri Dobo
DOBSON AND COMPANY,
CERTIFIED PUBLIC
ACCOUNTANTS

Edward W. Fasholé-Luke II
LUKE & ASSOCIATES

Vincent Galeromelo
TRANSUNION ITC

Laknath Jayawickrama
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Bokani Machinya
COLLINS NEWMAN & CO

Dineo Makati-Mpho
COLLINS NEWMAN & CO

Mercia Bonzo Makgaleme
CHIBANDA, MAKGALEME
& CO.

Finola McMahon
OSEI-OFEI SWABI & CO.

Diniar Minwalla
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Claude A. Mojafi
MINISTRY OF LABOUR AND
HOME AFFAIRS

Mmatshipi Motsepe
MANICA AFRICA PTY. LTD.

Jack Allan Mutua
TECTURA INTERNATIONAL
BOTSWANA

Alfred B. Ngowi
UNIVERSITY OF BOTSWANA

Rajesh Narasimhan
GRANT THORNTON

Godfrey N. Nthomiwa
ADMINISTRATION OF JUSTICE

Kwadwo Osei-Ofei
OSEI-OFEI SWABI & CO.

Butler Phirie
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Nikola Stojanovic
ABB (PTY) LTD

Juliana White
BOTSWANA STOCK EXCHANGE

Dave Williams
MINCHIN & KELLY

BRÉSIL

Pedro Aguiar de Freitas
COMPANHIA VALE DO RIO
DOCE

Antonio Aires
DEMAREST E ALMEIDA
ADVOGADOS

Donizeet Antonio da Silva
DAS CONSULTORIA

Pedro Vitor Araujo da Costa
ESCRITORIO DE ADVOCACIA
GOUVÊA VIEIRA

Flavia Bailone Marcilio
Barbosa
VEIRANO ADVOGADOS

Priscyla Barbosa
VEIRANO ADVOGADOS

Renato Berger
TOZZINI FREIRE ADVOGADOS

Camila Biral
DEMAREST E ALMEIDA
ADVOGADOS

Richard Blanchet
LOESER E PORTELA
ADVOGADOS

Adriano Borges
DE VIVO WHITAKER E CASTRO
ADVOGADOS

Daniel Bortolotto
CARGO LOGISTICS

Sergio Bronstein
VEIRANO ADVOGADOS

Júlio César Bueno
PINHEIRO NETO ADVOGADOS

Paulo Campana
FELSBERG, PEDRETTI,
MANNRICH E AIDAR
ADVOGADOS E CONSULTORES
LEGAIS

Plinio Cesar Romanini
BANCO CENTRAL

Renato Chiodaro
DE VIVO WHITAKER E CASTRO
ADVOGADOS

CENTRO UNIVERSITÁRIO
CURITIBA

Fernanda Cirne Montorfano
ESCRITORIO DE ADVOCACIA
GOUVÊA VIEIRA

Gilberto Deon Corrêa Junior
VEIRANO ADVOGADOS

Sidinei Corrêa Marques
BANCO CENTRAL

Adriana Daiuto
DEMAREST E ALMEIDA
ADVOGADOS

Cleber Dal Rovere Peluzo
VISEU CUNHA ORICCHIO
ADVOGADOS

Eduardo Depassier
LOESER E PORTELA
ADVOGADOS

Roberta dos Reis Matheus
TRENCH ROSSI E WATANABE
ADVOGADOS

José Ricardo dos Santos Luz
Júnior
DUARTE GARCIA, CASELLI
GUMARÃES E TERRA
ADVOGADOS

Roberta Feiten Silva
VEIRANO ADVOGADOS

Vanessa Felício
VEIRANO ADVOGADOS

Thomas Benes Felsberg
FELSBERG, PEDRETTI,
MANNRICH E AIDAR
ADVOGADOS E CONSULTORES
LEGAIS

Danielle Ferreira
PINHEIRO GUMARÃES
ADVOGADOS

Rafael Frota Indio do Brasil
Ferraz
ESCRITORIO DE ADVOCACIA
GOUVÊA VIEIRA

Rafael Gagliardi
DEMAREST E ALMEIDA
ADVOGADOS

Thiago Giantomassi
DEMAREST E ALMEIDA
ADVOGADOS

Michelle Giraldo Lacerda
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Adriana Grizante de Almeida
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Enrique Hadad
LOESER E PORTELA
ADVOGADOS

Mery Ellen Hidalgo
NEW DEAL

Carlos Alberto Iacia
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Christopher Jarvinen
PINHEIRO NETO ADVOGADOS

Esther Jerussalmy
ARAÚJO E POLICASTRO
ADVOGADOS

Fernando Loeser
LOESER E PORTELA
ADVOGADOS

Marina Maccabelli
DEMAREST E ALMEIDA
ADVOGADOS

André Marques
PINHEIRO NETO ADVOGADOS

Georges Louis Martens Filho
DE VIVO, WHITAKER, CASTRO
E GONÇALVES ADVOGADOS

Thiago Martins
ARAÚJO E POLICASTRO
ADVOGADOS

Jose Augusto Martins
BAKER & MCKENZIE

Laura Masseto Meyer
PINHEIRO GUMARÃES
ADVOGADOS

Rodrigo Matos
MBM TRADING

Eduardo Augusto Mattar
PINHEIRO GUMARÃES
ADVOGADOS

Anneliese Moritz
FELSBERG, PEDRETTI,
MANNRICH E AIDAR
ADVOGADOS E CONSULTORES
LEGAIS

Walter Abrahão Nimir Junior
DE VIVO, WHITAKER, CASTRO
E GONÇALVES ADVOGADOS

Evany Oliveira
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Andrea Oricchio Kirsh
VISEU CUNHA ORICCHIO
ADVOGADOS

Elidie P. Bifano
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Maria Fernanada Pecora
VEIRANO ADVOGADOS

Fabio Luis Pereira Barboza
VISEU CUNHA ORICCHIO
ADVOGADOS

Andréa Pitthan Françolin
DE VIVO, WHITAKER, CASTRO
E GONÇALVES ADVOGADOS

Durval Portela
LOESER E PORTELA
ADVOGADOS

PONTIFÍCIA UNIVERSIDADE
CATÓLICA DO PARANÁ

Eliane Ribeiro Gago
DUARTE GARCIA, CASELLI
GUMARÃES E TERRA
ADVOGADOS

Guilherme Rizzo Amaral
VEIRANO ADVOGADOS

João Rodrigues
VEIRANO ADVOGADOS

Carlos Santos
SANTOS CONSULTING

Camilla Sisti
ARAÚJO E POLICASTRO
ADVOGADOS

Claudio Taveira
PINHEIRO NETO ADVOGADOS

Enrique Tello Hadad
LOESER E PORTELA
ADVOGADOS

Marcos Tiraboschi
VEIRANO ADVOGADOS

Fábio Tokars
JUNTA COMERCIAL DO PARANA

Luiz Fernando Valente De
Paiva
PINHEIRO NETO ADVOGADOS

José Wahle
VEIRANO ADVOGADOS

Eduardo Guimarães
Wanderley
VEIRANO ADVOGADOS

Celso Xavier
DEMAREST E ALMEIDA
ADVOGADOS

BRUNÉI

ARKITEK IBRAHIM

Danny Chua
BRUNEI TRANSPORTING
COMPANY

Michael Guan
LEE CORPORATEHOUSE
ASSOCIATES

Nancy Lai
LEE CORPORATEHOUSE
ASSOCIATES

Kin Chee Lee
LEE CORPORATEHOUSE
ASSOCIATES

Yew Choh Lee
Y.C. LEE & LEE ADVOCATES &
SOLICITORS

Teck Guan Lim
ERNST & YOUNG

Kelvin Lim
K. LIM & CO.

Guillaume Madru
SDV

Colin Ong
DR. COLIN ONG LEGAL
SERVICES

BULGARIE

Svetlin Adrianov
PENKOV, MARKOV & PARTNERS

Nikolay Bandakov
KAMBOUROV & PARTNERS

Christo Batchvarov
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Ilian Beslemeshki
GEORGIEV, TODOROV & CO.

Nikolai Bozhilov
UNIMASTERS LOGISTICS PLC.

Stella Bozova
STOEVA, KUYUMDJIEVA &
VITLIEMOV

Emil Cholakov
LM LEGAL SERVICES LTD.

Marta Del Coto
LANDWELL,
PRICEWATERHOUSECOOPERS
LEGAL SERVICES

Borislav Dimitrov
LANDWELL,
PRICEWATERHOUSECOOPERS
LEGAL SERVICES

Kristina Dimitrova
LANDWELL,
PRICEWATERHOUSECOOPERS
LEGAL SERVICES

Elina Dimova
LIC - PENKOV, MARKOV &
PARTNERS

Lora Docheva
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Bogdan Drenski
GEORGIEV, TODOROV & CO.

ECONOMOU INTERNATIONAL
SHIPPING AGENCY LIMITED,
VARNA

Georgy Georgiev
LANDWELL,
PRICEWATERHOUSECOOPERS
LEGAL SERVICES

Marieta Getcheva
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Ralitsa Gougleva
DJINGOV, GOUGINSKI,
KYUTCHUKOV & VELICHKOV

Katerina Gramatikova
DOBREV, KINKIN &
LYUTSKANOV

Iassen Hristev
DOBREV, KINKIN &
LYUTSKANOV

Ginka Iskrova
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Angel Kalaidjiev
KALAJDIEV, GEORGIEV &
MINCHEV

Yabor Kambourov
KAMBOUROV & PARTNERS

Hristina Kirilova
KAMBOUROV & PARTNERS

Lilia Kisseva
DJINGOV, GOUGINSKI,
KYUTCHUKOV & VELICHKOV

- Donko Kolev
ASTA BRIDGE INTERNATIONAL
- Ilya Komarevski
LANDWELL,
PRICewaterHOUSECOOPERS
LEGAL SERVICES
- Boika Komsulova
PRICewaterHOUSECOOPERS
- Dessislava Lukarova
ARSOV NATCHEV GANEVA
- Ivan Markov
LIC – PENKOV, MARKOV &
PARTNERS
- Gergana Monovska
DJINGOV, GOUGINSKI,
KYUTCHUKOV & VELICHKOV
- Vladimir Natchev
ARSOV NATCHEV GANEVA
- Yordan Naydenov
BORISLAV BOYANOV & Co.
- Violeta Nikolova
ARSOV NATCHEV GANEVA
- Darina Oresharova
EXPERIAN BULGARIA EAD
- Alexander Pachamanov
GEORGIEV, TODOROV & Co.
- Yordanka Panchovska
GEORGIEV, TODOROV & Co.
- Miglena Peneva
GEORGIEV, TODOROV & Co.
- Vladimir Penkov
PENKOV, MARKOV & PARTNERS
- Galina Petkova
ARSOV NATCHEV GANEVA
- Borislava Pokrass
STOEVA, KUYUMDJIEVA &
VITLIEMOV
- Gerdana Popova
GEORGIEV, TODOROV & Co.
- Nikolav Radev
DOBREV, KINKIN &
LYUTSKANOV
- Nevena Radlova
STOEVA, KUYUMDJIEVA &
VITLIEMOV
- Alexander Rangelov
PRICewaterHOUSECOOPERS
- Anna Saeva
BORISLAV BOYANOV & Co.
- Stela Slavcheva
ASPOLLY CARRASS
INTERNATIONAL LTD.
- Violeta Slavova
EXPERIAN BULGARIA EAD
- Irina Stoeva
STOEVA, KUYUMDJIEVA &
VITLIEMOV
- Roman Stoyanov
LIC – PENKOV, MARKOV &
PARTNERS
- Margarita Stoyanova
KAMBOUROV & PARTNERS
- Peter Takov
LANDWELL,
PRICewaterHOUSECOOPERS
LEGAL SERVICES
- Laura Thomas
LM LEGAL SERVICES LTD.
- Svilen Todorov
TODOROV & DOYKOVA LAW
FIRM
- Matea Tsenkova
DJINGOV, GOUGINSKI,
KYUTCHUKOV & VELICHKOV
- Stefan Tzakov
KAMBOUROV & PARTNERS,
ATTORNEYS AT LAW
- Maria Urmanova
LANDWELL,
PRICewaterHOUSECOOPERS
LEGAL SERVICES
- Miroslav Varnaliev
UNIMASTERS LOGISTICS PLC.
- Pavel Vitliemov
STOEVA, KUYUMDJIEVA &
VITLIEMOV
- Vera Yaneva
PENKOV, MARKOV & PARTNERS
- BURKINA FASO**
- Campene A Theophile
- Fortune Bicaba
- Dieudonne Bonkougou
- Birika Jean Claude Bonzi
- B. Thierry Compaoré
INGÉNIERIE-DESIGN-
ARCHITECTURE
- Bernardin Dabire
CABINET BERNARDIN DABIRE
- Laurent-Michel Dabire
CABINET BERNARDIN DABIRE
- Jonathan Darboux
BCEAO
- Denis Dawende
OFFICE NOTARIAL ME JEAN
CELESTIN ZOURE
- Sylvie Dembelé
- Daouda Diallo
FISC CONSULTING
INTERNATIONAL
- Fatimatou Zahra Diop
BCEAO
- Jean Claude Gnamien
FIDAFRICA /
PRICewaterHOUSECOOPERS
- Hermann Ngango
FIDAFRICA /
PRICewaterHOUSECOOPERS
- Sibi Desire Gouba
OFFICE NOTARIAL ME JEAN
CELESTIN ZOURE
- Issaka Kargourou
MAISON DE L'ENTREPRISE DU
BURKINA FASO
- Barthélémy Kere
CABINET D'AVOCATS
BARTHÉLEMY KERE
- Gilbert Kibtonre
CEFAC
- Messon Lawson
- Colette Lefebvre
INSPECTION DU TRAVAIL
- Ido Leocaldie
CABINET BERNARDIN DABIRE
- Evelyne Mandessi Bell
CABINET OUEDRAOGO &
BONKOUNGOU
- Evelyne M'Bassidgé
FIDAFRICA /
PRICewaterHOUSECOOPERS
- Adeline Messou
FIDAFRICA /
PRICewaterHOUSECOOPERS
- Oumarou Ouedraogo
AVOCAT À LA COUR
- N. Henri Ouedraogo
MINISTÈRE DES FINANCES ET
DU BUDGET
- François de Salle Ouedraogo
SOCIÉTÉ NATIONALE
D'ÉLECTRICITÉ DU BURKINA
- Benewende S. Sankara
CABINET MAÎTRE SANKARA
- Hermann Sanon
OFFICE NOTARIAL ME JEAN
CELESTIN ZOURE
- Michel Sawadogo
UNIVERSITÉ DE
OUAGADOUGOU
- Moussa Sogodogo
AVOCAT À LA COUR
- Barterlé Mathieu Some
AVOCAT À LA COUR
- Thombiano Sylvain
EPURE
- Dominique Taty
FIDAFRICA /
PRICewaterHOUSECOOPERS
- Clément Toe
GÉNÉRAL D'ÉLECTRICITÉ ET
DRIVERS
- Fousséni Traoré
FIDAFRICA /
PRICewaterHOUSECOOPERS
- Bouba Yaguibou
- Seydou Roger Yamba
CABINET MAÎTRE SANKARA
- Gilles Corneille Yaméogo
BARREAU DU BURKINA FASO
- Ousmane Prosper Zoungrana
- Théophile Noël Zoure
OFFICE NOTARIAL ME JEAN
CELESTIN ZOURE
- BURUNDI**
- Bireha Audace
BANQUES-MICROFINANCE-
GESTION IMMOBILIÈRE
- Joseph Bahizi
BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE
DU BURUNDI
- Sylvestre Banzubaze
AVOCAT AU BARREAU DU
BURUNDI
- Emmanuel Hakizimana
CAB. D'AVOCATS-CONSEILS
- Dominik Kohlhagen
CHERCHEUR AU LABORATOIRE
D'ANTHROPOLOGIE JURIDIQUE
DE PARIS
- Augustin Mabushi
A & JN MABUSHI CABINET
D'AVOCATS
- Jean Marie Mudende
RÉPUBLIQUE DE BURUNDI
MINISTÈRE DE LA JUSTICE
- Bonaventure Nicimpaye
INTERCONTACT SERVICES, S.A.
- Bernard Ntahiraja
CABINET WILLY RUBEYA
- Tharcisse Ntakiyica
BARREAU DU BURUNDI
- Daniel Ntawurishira
SDV TRANSAMI – GROUPE
BOLLORÉ
- François Nyamoya
AVOCAT À LA COUR
- Déogratias Nzemba
AVOCAT À LA COUR
- Laurent Nzeyimana
PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ARBITRAGE CEBAC
- Phillipe Pasquali
SDV TRANSAMI – GROUPE
BOLLORÉ
- Prosper Ringueneza
ARCHITECTURE ET
CONSTRUCTION (A.C.)
- Willy Rubeya
CABINET WILLY RUBEYA
- Benjamin Rufagari
DELOITTE & TOUCHE
- Clémence Rwamo
MINISTÈRE DE LA JUSTICE
- Fabien Segatwa
ÉTUDE ME SEGATWA
- Gabriel Sinarinzi
CABINET ME GABRIEL
SINARINZI
- Salvatore Sindayihebura
SDV TRANSAMI – GROUPE
BOLLORÉ
- Audace Sunzu
REGIDESO-BURUNDI
- CAMBODGE**
- Chan Koulika Bo
B.N.G.
- Kate Bugeja
ARBITRATION COUNCIL
FOUNDATION
- Keokolreak Buth
VANNA & ASSOCIATES LAW
FIRM
- Huot Chea
THE WORLD BANK
- Michael Cheah
SAGGARA CORPORATION
- Phanin Cheam
MUNICIPALITY OF PHNOM
PENH BUREAU OF URBAN
AFFAIRS
- Rithy Chey
B.N.G.
- Boyan Chhan
INDOCHINA RESEARCH
- Ngov Chong
PRICewaterHOUSECOOPERS
- Brennan Coleman
DFDL MEKONG LAW GROUP
- Sandra D'Amico
HR INC. (CAMBODIA) Co.,
LTD.
- Louis-Martin Desautels
DFDL MEKONG LAW GROUP
- Senaka Fernando
PRICewaterHOUSECOOPERS
- Rob Force
DFDL MEKONG LAW GROUP
- Stephane Guimbert
THE WORLD BANK GROUP
- Phea Ham
CHHUN VINITA LAW OFFICE
- Svay Hay
ACLEDA BANK PLC.
- Kent Helmers
INDOCHINA RESEARCH
- Naryth H Hour
B.N.G.
- Tim Holzer
DFDL MEKONG LAW GROUP
- Santhea Houn
NARITA LOGISTICS &
SERVICES/PANALPINA
- Dourng Kakada
ECONOMIC INSTITUTE OF
CAMBODIA
- May Kano
ACLEDA BANK PLC.
- Sakhan Khom
ARBITRATION COUNCIL
FOUNDATION
- Chhung Kong
DFDL MEKONG LAW GROUP
- Kheng Leang
NARITA LOGISTICS &
SERVICES/PANALPINA
- Jean Loi
PRICewaterHOUSECOOPERS
- Janet H. Lueckenhausen
FUNCTIONAL ENGINEERING
- Tayseng Ly
HBS LAW FIRM &
CONSULTANTS
- Nimmith Men
ARBITRATION COUNCIL
FOUNDATION
- Jacqueline Menyhart
B.N.G.
- Eric Metayer
NARITA LOGISTICS &
SERVICES/PANALPINA
- Long Mom
RAF INTERNATIONAL
FORWARDING INC.
- Kaing Monika
THE GARMENT
MANUFACTURERS
ASSOCIATION IN CAMBODIA
- Laurent Notin
INDOCHINA RESEARCH
- Ry Ouk
BOU NOU OUK & PARTNERS
- Phan Phalla
SUPREME NATIONAL
ECONOMIC COUNSEL
- Pisetha Pin
SAMNANG CRM COMPANY
LIMITED
- Soleil Della Pong
HR INC. (CAMBODIA) Co.,
LTD.
- Sour Por
GLOBAL LINK SERVICE PTE
LTD.
- Sovannorak Rath
NATIONAL BANK
- Kuntheapini Saing
ARBITRATION COUNCIL
FOUNDATION
- Denora Sarin
SARIN & ASSOCIATES
- Chanthy Sin
LINEX
- Sorya Sin
SHA TRANSPORT EXPRESS
Co. LTD.
- Billie Jean Slott
SCIARONI & ASSOCIATES

Lor Sok
ARBITRATION COUNCIL
FOUNDATION

Chamnan Som
CAMBODIAN FEDERATION OF
EMPLOYERS AND BUSINESS
ASSOCIATIONS

Sorphea Sou
ARBITRATION COUNCIL
FOUNDATION

David Symansky
HR INC. (CAMBODIA) CO.,
LTD.

Michael Tan
RAF INTERNATIONAL
FORWARDING INC.

Vann Tho
ACLEDA BANK PLC

Janvibol Tip
TIP & PARTNERS

Iv Visal
ÉLECTRICITÉ DU CAMBODGE

Sal Viseth
SAL CHANTHA

CAMEROUN

Mobeh Andre
MAERSK S.A.

Gilbert Awah Bongam
ACHU AND FON-NDIKUM LAW
FIRM

Richard Batchato
SERVICE DU CADASTRE

David Boyo
JING & PARTNERS

Anne Marie Dibounje Jocke
CABINET MAÎTRE ELISE
LOTTIN

Paul Marie Djamen
BICEC

Laurent Dongmo
JING & PARTNERS

Ivonne Egbe
SERVICES DES DOMAINES

Evariste Eloundou
MAERSK S.A.

Lucas Florent Essomba
CABINET ESSOMBA &
ASSOCIÉS

Jean Pierre Eyoum
Mandengue
ÉTUDE NOTARIALE EYOUM
MANDENGUE

Atsishi Fon Ndikum
ACHU AND FON-NDIKUM LAW
FIRM

Philippe Fouda Fouda
BEAC

Caroline Idrissou-Belingar
BEAC

Angoh Angoh Jacob
NICO HALLE & Co. LAW FIRM

Paul Jing
JING & PARTNERS

Henri Pierre Job
CABINET D'AVOCATS HENRI
JOB

Serge Jokung
CABINET MAÎTRE MARIE
ANDRÉE NGWE

Jean Aime Kounga
CABINET D'AVOCATS ABENG
ROLAND

Kumfa Jude Kwenyui
JURIS CONSUL LAW FIRM

Ariane Marceau-Cotte
CABINET MAÎTRE MARIE
ANDRÉE NGWE

Danielle Mbape
JING & PARTNERS

Alain Serges Mbebi
CABINET CADIRE

Augustin Yves Mbock Koked
CABINET CADIRE

Clarence Mireille Moni Nseke
Epe Etame
CABINET MAÎTRE ELISE
LOTTIN

Bérangère Monin
FIDAFRICA /
PRICewaterhouseCOOPERS

Jean Jacques Moukory Eyango
CABINET MAÎTRE ELISE
LOTTIN

Raoul Mouthé
NIMBA CONSEIL

Aimé Ndock Len
M & N LAW FIRM, CABINET
D'AVOCATS

Marcelin Ndoum
ÉTUDE DE NOTAIRE Wo'o

Isidore Baudouin Ndzana
FIDAFRICA /
PRICewaterhouseCOOPERS

Simon Pierre Nemba
CABINET MAÎTRE MARIE
ANDRÉE NGWE

Julius Ngu Tabe Achu
ACHU AND FON-NDIKUM LAW
FIRM

Marie-Andrée Ngwe
CABINET MAÎTRE MARIE
ANDRÉE NGWE

Mbah Martin Njah
NICO HALLE & Co. LAW FIRM

Pierre Njigui
ABB CAMEROON

Patrice Guy Njoya
CABINET MAÎTRE MARIE
ANDRÉE NGWE

Jacques Nyemb
CABINET NYEMB

Christian O'Jeanson
MAERSK S.A.

André-Marie Owono
CABINET NYEMB

Blaise Talla
CABINET JURIDIQUE MOUTHE
& ASSOCIÉS SARL

Dominique Taty
FIDAFRICA /
PRICewaterhouseCOOPERS

Charles Tchuente
CABINET NYEMB

Jude Yong Yeh
CABINET CADIRE

CANADA

David Bish
GOODMANS LLP

Jay A. Carfagnini
GOODMANS LLP

Allan Coleman
OSLER, HOSKIN & HARCOURT
LLP

David Cooper
BORDEN LADNER GERVAIS LLP

Gilles Demers
GROUPE OPTIMUM

Jeremy Fraiberg
OSLER, HOSKIN & HARCOURT
LLP

Anne Glover
BLAKE, CASSELS & GRAYDON,
MEMBER OF LEX MUNDI

Yoine Goldstein
MCMILLAN BINCH
MENDELSON

Steven Golick

Pamela S. Hughes
BLAKE, CASSELS & GRAYDON,
MEMBER OF LEX MUNDI

Andrew Kent
MCMILLAN BINCH
MENDELSON

Matthew Kindree
BAKER & MCKENZIE LLP

Joshua Kochath
COMAGE CONTAINER LINES

Susan Leslie
FIRST CANADIAN TITLE

Charles Magerman
BAKER & MCKENZIE LLP

Thomas O'Brien
PRICewaterhouseCOOPERS

Alfred Page
BORDEN LADNER GERVAIS LLP

John Pirie
BAKER & MCKENZIE LLP

Sam Rappos

Bruce Reynolds
BORDEN LADNER GERVAIS LLP

Damian Rigolo
OSLER, HOSKIN & HARCOURT
LLP

Paul Robinson
CORPORATIONS CANADA

Kelly Russell
PRICewaterhouseCOOPERS

Paul Schabas
BLAKE, CASSELS & GRAYDON,
MEMBER OF LEX MUNDI

Irina Schnitzer
DAVIS LLP

Nicholas Scheib
MCMILLAN BINCH
MENDELSON

SDV

Sharon Vogel
BORDEN LADNER GERVAIS LLP

Kim Wood
PRICewaterhouseCOOPERS

CAP-VERT

Hermínio Afonso
PRICewaterhouseCOOPERS

Janira Hopffer Almada
D. HOPFFER ALMADA E
ASSOCIADOS

Nandixany Andrade
ARNALDO SILVA &
ASSOCIADOS

Vera Andrade
CWV ADVOGADOS

Braz de Andrade
FIRMA BRAZ DE ANDRADE

Mary Braz de Andrade
FIRMA BRAZ DE ANDRADE

Susana Caetano
PRICewaterhouseCOOPERS

Vasco Carvalho Oliveira
Ramos
ENGIC

Ilídio Cruz
GABINETE DE ADVOCACIA
CONSULTORIA E
PROCURADORIA JURIDICA

Zacarias De Pina
ENGEOBRA

Victor Adolfo de Pinto Osório
ATTORNEY-AT-LAW

Jorge Lima Delgado Lopes
NÚCLEO OPERACIONAL DA
SOCIEDADE DE INFORMAÇÃO

João Dono
JOÃO DONO ADVOGADOS

Ana Duarte
PRICewaterhouseCOOPERS

John Duggan
PRICewaterhouseCOOPERS

Djassi Fonseca
NOSI

Florentino Jorge Fonseca Jesus
MUNICIPALIDADE PRAIA

Paulo Godinho
PRICewaterhouseCOOPERS

Eduardo Nascimento Gomes
EMPRESA PÚBLICA DE
ELECTRICIDADE E ÁGUA

Joana Gomes Rosa
ADVOGADA

Aginaldo Laice
MAERSK LINE

Jose Manuel Fausto Lima
ELECTRA PRAIA

Ana Denise Lima Barber
CWV ADVOGADOS

Antonio Lopes
PRICewaterhouseCOOPERS

Maria de Fatima Lopes Varela
BANCO CENTRAL DE CABO
VERDE

Ricardo Martins
ELECTRA

Paulo Noel Martins
PRIME CONSULTING GROUP

João M.A. Mendes
AUDITEC - AUDITORES &
CONSULTORES

Carlos Pereira Modesto
MODESTO - DESPACHANTE

Fernando Aguiar Monteiro
ADVOGADOS ASSOCIADOS

Ricardo Cláudio Monteiro
Gonçalves
PÚBLICO DE JUSTIÇA DO
TRIBUNAL DA COMARCA DA
PRAIA

Milton Paiva
D. HOPFFER ALMADA E
ASSOCIADOS

Carlos Gregorio Lopes Pereira
Goncalves
CONSERVATORIA DE REGISTOS
PREDIAL COMERCIAL &
AUTOMOVEIS

Eldetrudes Pires Neves
ARAÚJO, NEVES, SANTOS
& MIRANDA, ADVOGADOS
ASSOCIADOS

Armando J.F. Rodrigues
PRICewaterhouseCOOPERS

José Rui de Sena
AGÊNCIA DE DESPACHO
ADUANEIRO FERREIRA E SENA
LDA

Tito Lívio Santos Oliveira
Ramos
ENGIC

Henrique Semedo Borges
ADVOGADO

Arnaldo Silva
ARNALDO SILVA &
ASSOCIADOS

Maria Fernanda Silva Ramos
BCA - GABINETE JURIDICO

Mario Alberto Tavares
MUNICIPALITY

João Carlos Tavares Fidalgo
BANCO CENTRAL

Elsa Tavazes
CWV ADVOGADOS

Jorge Lima Teixeira
ARCHITECT

Tereza Teixeira B. Amado
AMADO & MEDINA
ADVOGADAS

Leendert Verschoor
PRICewaterhouseCOOPERS

CHILI

Angie Armer Rios
ALVAREZ HINZPETER JANA

Sandra Benedetto
PRICewaterhouseCOOPERS

Jorge Benitez Urrutia
URRUTIA & CIA

Jimena Bronfman
GUERRERO, OLIVOS, NOVOA Y
ERRÁZURIZ

Héctor Carrasco
SUPERINTENDENCIA DE
BANCOS E INSTITUCIONES
FINANCIERAS

Paola Casorzo
PHILIPPI, YRARRAZAVAL,
PULIDO & BRUNNER

Andrés Chirgwin
ALVAREZ HINZPETER JANA

Camilo Cortés
ALESSANDRI & COMPAÑÍA

Sergio Cruz
CRUZ & CIA. ABOGADOS

José Ignacio Díaz
YRARRAZAVAL, RUIZ-
TAGLE, GOLDENBERG, LAGOS
& SILVA

Cristián S. Eyzaguirre
EYZAGUIRRE & CIA.

Silvio Figari Napoli
DATABUSINESS

Cristian Garcia-Huidobro
BOLETIN COMERCIAL

Juan Pablo Gonzalez M.
GUERRERO, OLIVOS, NOVOA Y
ERRÁZURIZ

Mauricio Hederra
CRUZ & CIA ABOGADOS

Javier Hurtado
CAMARA CHILENA DE LA
CONSTRUCCION

Fernando Jamarne
ALESSANDRI & COMPAÑÍA

Didier Lara
PRICewaterhouseCOOPERS

León Larrain
BAKER & MCKENZIE (CRUZAT,
ORTÚZAR Y MACKENNA
LTDA.)

Enrique Munita
PHILIPPI, YRARRAZAVAL,
PULIDO & BRUNNER

Cristian Olavarria
PHILIPPI, YRARRAZAVAL,
PULIDO & BRUNNER

Gerardo Ovalle Mahns
YRARRAZAVAL, RUIZ-TAGLE,
GOLDENBERG, LAGOS & SILVA

Luis Parada Hoyl
BAHAMONDEZ, ALVAREZ &
ZEGERS

Pablo Paredes
ALBAGLI ZALIASNIK
ABOGADOS

Beatriz Recar
BAKER & MCKENZIE (CRUZAT,
ORTÚZAR Y MACKENNA
LTDA.)

Sebastián Riesco
EYZAGUIRRE & CÍA.

Claudio Rivera
CAREY Y CÍA LTDA.

Edmundo Rojas García
CONSERVADOR DE BIENES
RAÍCES DE SANTIAGO

Alvaro Rosenblut
ALBAGLI ZALIASNIK
ABOGADOS

Carlos Saavedra
CRUZ & CÍA. ABOGADOS

Adriana Salias
REDLINES GROUP

Martín Santa María O.
GUERRERO, OLIVOS, NOVOA Y
ERRÁZURIZ

Carlos Saveedra
CRUZ & CÍA ABOGADOS

Esteban Tomic
CRUZ & CÍA. ABOGADOS

Jorge Valenzuela
PHILIPPI, YRARRAZAVAL,
PULIDO & BRUNNER

Sebastián Valdivieso
YRARRAZAVAL, RUIZ - TAGLE,
GOLDENBERG, LAGOS & SILVA

Osvaldo Villagra
PRICewaterhouseCOOPERS

Arturo Yrarrázaval
Covarrubias
YRARRAZAVAL, RUIZ - TAGLE
GOLDENBURG, LAGOS & SILVA

Sebastián Yunge
GUERRERO, OLIVOS, NOVOA Y
ERRÁZURIZ

Rony Zimerman M.
ALVAREZ HINZPETER JANA

CHINE

Russell Brown
LEHMANBROWN

Robin Cai
BNP SERVICE

Rico Chan
BAKER & MCKENZIE

John Chan
FUZHOU RELAX Co., LTD.

Rex Chan
PRICewaterhouseCOOPERS

Yixin Chen
DAVIS POLK & WARDWELL

Caro Chen
DNIYA ORNAMENTS Co., LTD.

Lisa Chen
JIHUA Co.

Jie Chen
JUN HE LAW OFFICES, MEMBER
OF LEX MUNDI

Barry Cheung
KPMG HUAZHEN

Bolivia Cheung
KPMG HUAZHEN

Taylor Chuang
INNOVATION MEDICAL
INSTRUMENT Co., LTD.

Yw Chung
BAKER BOTTS LLP

Tony Diao
SHAUGHNESSY HOLDINGS LTD.

Wayne Forfine
FORFINE MARKETING &
SERVICE

Wei Gao
ZY & PARTNERS

Leo Ge
GLOBAL STAR LOGISTICS Co.
LTD.

Alex Gee
SHANGHAI PEGASUS
MATERIALS Co., LTD.

Alexander Gong
BAKER & MCKENZIE

Kejun Guo
DEHENG LAW OFFICES

Felix Hu
SHANGHAI MEIYAO AVIATION
Co., LTD.

Simon Huang
LEHMANBROWN

HAINING XINGUANGYUAN
LIGHTING Co., LTD.

Kone Jerry
ZHEJIANG GANGZIDA
INDUSTRY & TRADE Co., LTD.

Zhou Jianming
NINGBO JINGCHENG METER

John T. Kuzmik
BAKER BOTTS LLP

John Kuznik
BAKER BOTTS LLP

Jony Lee
SANLI GROUP

Berry Lin
SDV LTD.

Zhiqiang Liu
KING & WOOD

Lucy Lu
KING & WOOD

George Luo
PINSSENT MASONS

MIKKAWORKS ORGANICS

Nicky Ning
LUOYANG CHUNDI IMPORT &
EXPORT Co., LTD.

Nonnon Pan
MEDPLUS INC.

Catherine Rowen

Han Shen
DAVIS POLK & WARDWELL

Cathy Shi
ORRICK, HERRINGTON &
SUTCLIFFE LLP

Frank Shu
PAUL HASTING

Jessie Tang
GLOBAL STAR LOGISTICS Co.
LTD.

Youshan Tang
NINGBO FLIGHT RIGGING &
TOOL Co., LTD.

Emily Tang
ORRICK, HERRINGTON &
SUTCLIFFE LLP

Lu Terry
SHENYANG LONGYUAN GROUP
Co., LTD.

WAFANGDIAN YUSHI ENERGY
Co., LTD.

Celia Wang
PRICewaterhouseCOOPERS

Fenghe Wang
DACHENG LAW OFFICES

William Wang
PRICewaterhouseCOOPERS

Luke Wang
SHANGHAI DESO INDUSTRY
Co., LTD

WAYNEX INDUSTRIAL Co., LTD.

Cassie Wong
PRICewaterhouseCOOPERS

Kent Woo
KINGSON LAW FIRM

Annie Xun

Qing Yang
YANG FIT Co., LTD.

Bill Yao
SIMPLE TECHNIC Co., LTD.

Susan Ye
KPMG HUAZHEN

Jerry Ye
ORRICK

Jonathan You
ORRICK, HERRINGTON &
SUTCLIFFE LLP

Xianghau Yu
SHANGHAI XU XIAO QING LAW
OFFICE

Xianghua Yunge
SHANGHAI XU XIAO QING LAW
OFFICE

Libin Zhang
BAKER BOTTS LLP

Yi Zhang
KING & WOOD PRC LAWYERS

Johnzhong Zheng
XIAMEN ALL CARBON
CORPORATION

**CISJORDANNIE
ET GAZA**

Nidal Abu Lawi
PALESTINE REAL ESTATE
INVESTMENT Co.

Amal Abujaber
PALESTINIAN MONETARY
AUTHORITY

Safwan Al-Nather
GERMAN TECHNICAL
COOPERATION

Sharhabeel Al-Zaeem
SHARHABEEL AL-ZAEEM AND
ASSOCIATES

Haytham L. Al-Zu'bi
AL-ZU'BI LAW OFFICE,
ADVOCATES & LEGAL
CONSULTANTS

Mohammed Amarneh
LEGAL AID & HUMAN RIGHTS
COORDINATOR

Moyad Amouri
PRICewaterhouseCOOPERS

Khalil Ansara
CATHOLIC RELIEF SERVICES

Nizam Ayoob
MINISTRY OF NATIONAL
ECONOMY

Ali Faroun
PALESTINIAN MONETARY
AUTHORITY

Ali Hamoudeh
JERUSALEM DISTRICT
ELECTRICITY Co. LTD.

Samir Huleileh
PADICO

Hiba Husseini
HUSSEINI & HUSSEINI

Fadi Kattan
TRANSJORDANIAN
ENGINEERING LTD.

Mohamed Khader
LAUSANNE TRADING
CONSULTANTS

Wadee Nofal
NOFAL LAW FIRM

Samer Odeh
LAND REGISTRATION

Michael F. Orfaly
PRICewaterhouseCOOPERS

Ali Saffarini
SAFFARININ LAW FIRM

Maha Sbeih
MINISTRY OF NATIONAL
ECONOMY

Karim Fuad Shehadeh
A.F. & R. SHEHADEH LAW
OFFICE

Ramzi Skakini
SKAKINI FIRM

Samer Tammam
TAMMAM TRADE

Hisham Ziad
PALESTINIAN MONETARY
AUTHORITY

COLOMBIE

Carlos Alcalá
JOSÉ LLOREDA CAMACHO
& Co.

Mauricio Angulo
COMPUTEC - DATA CRÉDITO

Patricia Arrázola-Bustillo
GÓMEZ-PINZÓN ABOGADOS

Luis Alfredo Barragán
BRIGARD & URRUTIA, MEMBER
OF LEX MUNDI

Pablo Barraquer-Uprimny
BRIGARD & URRUTIA, MEMBER
OF LEX MUNDI

Guillermo Hernando Bayona
Combariza
NOTARIA 44 DE BOGOTÁ

Juliana Bazzani Botero
JOSÉ LLOREDA CAMACHO
& Co.

Juan Guillermo Becerra
PRICewaterhouseCOOPERS

Claudia Benavides
GÓMEZ-PINZÓN ABOGADOS

Nicolás Botero
HOLGUÍN, NEIRA & POMBO
ABOGADOS

Carlos Rodríguez Calero
PRICewaterhouseCOOPERS

Maria Paula Camacho
CÁMARA COLOMBIANA DE LA
CONSTRUCCIÓN

Bibiana Camacho
CAVELIER ABOGADOS

Carolina Camacho
POSSE HERRERA & RUIZ

Dario Cárdenas
CÁRDENAS & CÁRDENAS

Natalia Caroprese
BAKER & MCKENZIE

Felipe Cuberos
PRIETO & CARRIZOSA S.A.

María Helena Díaz Méndez
PRICewaterhouseCOOPERS

Jose Duran
EXCELLENTIA STRATEGIC

Lucas Fajardo-Gutiérrez
BRIGARD & URRUTIA, MEMBER
OF LEX MUNDI

Gustavo Florez
SOCIEDAD PORTUARIA
REGIONAL DE CARTAGENA

Carlos Fradique-Méndez
BRIGARD & URRUTIA, MEMBER
OF LEX MUNDI

Ana Giraldo
SAFFARININ LAW FIRM

Santiago Gutiérrez
JOSÉ LLOREDA CAMACHO
& Co.

Viviana Hernández Grajales
CÁMARA COLOMBIANA DE LA
CONSTRUCCIÓN

Wilson Herrera Robles
PRICewaterhouse COOPERS

Santiago Higuera
CÁMARA COLOMBIANA DE LA
CONSTRUCCIÓN

Mario Hoyos
JOSÉ LLOREDA CAMACHO
& Co.

Jorge Lara-Urbaneja
BAKER & MCKENZIE

Alessandra Laureiro
GÓMEZ-PINZÓN ABOGADOS

Cristina Lloreda
BRIGARD & URRUTIA, MEMBER
OF LEX MUNDI

Santiago Lopez
PRICewaterhouseCOOPERS
LEGAL SERVICES

Natalia López
POSSE HERRERA & RUIZ

Gabriela Mancero
CAVELIER ABOGADOS

Carlos Monroy
CONIKA CONSTRUCCIONES

Ana Maria Navarrete
POSSE HERRERA & RUIZ

Luis E. Nieto
NIETO & CHALELA

Ana Maria Olaya
POSSE HERRERA & RUIZ

Juan Carlos Paredes
BRIGARD & URRUTIA, MEMBER
OF LEX MUNDI

Carlo Polo
COMPUTEC - DATACrédito

Raul Quevedo
JOSÉ LLOREDA CAMACHO
& Co.

Fernan Restrepo
BRIGARD & URRUTIA, MEMBER
OF LEX MUNDI

Cristina Rueda Londono
BAKER & MCKENZIE

Juan Carlos Ruiz
JOSÉ LLOREDA CAMACHO
& Co.

José Roberto Sáchica Méndez
BAKER & MCKENZIE

Paula Samper Salazar
GÓMEZ-PINZÓN ABOGADOS

Felipe Sandoval Villamil
GÓMEZ-PINZÓN ABOGADOS

José Luis Suárez
GÓMEZ-PINZÓN ABOGADOS

Raúl Alberto Suárez Arcila

Jose Alejandro Torres

POSSE HERRERA & RUIZ

Beatriz Uribe Botero
CÁMARA COLOMBIANA DE LA
CONSTRUCCIÓN

Claudia Vargas
PRICewaterHOUSECOOPERS

Diego Vega
PRICewaterHOUSECOOPERS
LEGAL SERVICES

Alberto Zuleta
GÓMEZ-PINZÓN ABOGADOS

COMORES

Harimia Ahmed Ali
CABINET ME HARIMIA

Remy Grondin
VITOGAZ COMORES

Ahamada Mahamoudou
AVOCAT À LA COUR

Youssef Yahaya
IMPÔTS DE LA GRANDE
COMORE

CORÉE

Yong Seok Ahn
LEE & KO

Dong-Ook Byun
CUSTOMS SERVICE

Min-Sook Chae
KOREA CREDIT BUREAU

Hyeong-Tae Cho
SAMIL
PRICewaterHOUSECOOPERS

Han-Jun Chon
SAMIL
PRICewaterHOUSECOOPERS

Eui Jong Chung
BAE, KIM & LEE LLC

Lionel Darrieutort
SDV

Marc Fally
SDV

Sang-goo Han
YOON YANG KIM SHIN & YU

Sean C. Hayes
AHNSE LAW OFFICES

Baek Huh
HWANG MOK PARK P.C.,
MEMBER OF LEX MUNDI

C.W. Hyun
KIM & CHANG

James I.S. Jeon
SOJONG PARTNERS

Young-Cheol Jeong
YONSEI UNIVERSITY

Kim Jung In
KOREA CREDIT BUREAU

Gee-Hong Kim
HORIZON LAW GROUP

Jung-In Kim
KOREA CREDIT BUREAU

Yong-Deog Kim
KOREA CREDIT BUREAU

Kyu-Dong Kim
SAMIL
PRICewaterHOUSECOOPERS

S.E. Stephan Kim
SOJONG PARTNERS

Wonhyung Kim
YOON YANG KIM SHIN & YU
KOREA INFORMATION SERVICE

Jung Myung Lee
HWANG MOK PARK P.C.,
MEMBER OF LEX MUNDI

Hye Jeong Lee
AHNSE LAW OFFICES

Sung Whan Lee
AHNSE LAW OFFICES

Kwon Lee
KIM & CHANG

Kyu Wha Lee
LEE & KO

Jada Soyun Lee
ORRICK, HERRINGTON &
SUTCLIFFE LLP

Sun-Kyoo Lee
SAMIL
PRICewaterHOUSECOOPERS

June Ha Lim
HWANG MOK PARK P.C.,
MEMBER OF LEX MUNDI

Patrick J. Monaghan
KIM & CHANG

Sung-Ho Moon
HORIZON LAW GROUP

Ho Joon Moon
LEE & KO

Je-Sik Myoung
KOREA CREDIT BUREAU

Byung-Hun Nam
NAMSUN INDUSTRIES CO.
PANALPINA IAF LTD.

Sang Il Park
HWANG MOK PARK P.C.,
MEMBER OF LEX MUNDI

J.T. Park
KIM & CHANG

Jung-Taek Park
KIM & CHANG

Jeong Seo
KIM & CHANG

Dong-Suk Wang
KOREA CREDIT BUREAU

Kim Ji Woong
KOREA CREDIT BUREAU

Je-Yeon Yu
KIM & CHANG

COSTA RICA

BUFETE FACIO & CAÑAS,
MEMBER OF IUS LABORIS &
LEX MUNDI

Alejandro Antillon
PACHECO COTO

Carlos Barrantes
PRICewaterHOUSECOOPERS

Alejandro Bettoni Traube
DONINELLI & DONINELLI
- ASESORES JURÍDICOS
ASOCIADOS

Caroline Bono
PRICewaterHOUSECOOPERS

Eduardo Calderón-Odio
BLP ABOGADOS

Gastón Certad
BATALLA & ASOCIADOS

Silvia Chacon
ALFREDO FOURNIER &
ASOCIADOS

María Fernanda Chavarría B
CORDERO & CORDERO
ABOGADOS

Daniel Chaves
CINDE

Ricardo Cordero B.
CORDERO & CORDERO
ABOGADOS

Daniel De la Garza
JD CANO

Melania Dittel
ARIAS & MUÑOZ

Anamari Echeverría
PARQUE EMPRESARIAL FORUM

Alejandro Fernández de
Castro
PRICewaterHOUSECOOPERS

Octavio Fournier
ALFREDO FOURNIER &
ASOCIADOS

Neftali Garro
BLP ABOGADOS

Andrés Gómez
PRICewaterHOUSECOOPERS

Andrea González-Rojas
BLP ABOGADOS

Jorge Guzmán
LEX COUNSEL

María del Mar Herrera
BLP ABOGADOS

Randall Zamora Hidalgo
COSTA RICA ABC

Roberto Leiva
FACIO & CAÑAS, MEMBER OF
LEX MUNDI

Vicente Lines
ARIAS & MUÑOZ

Andrés López
BLP ABOGADOS

Ivannia Méndez Rodríguez
OLLER ABOGADOS

Jorge Montenegro
SCGMT ARQUITECTURA Y
DISEÑO

Eduardo Montoya Solano
SUPERINTENDENCIA GENERAL
DE ENTIDADES FINANCIERAS

Cecilia Naranjo
LEX COUNSEL

Pedro Oller
OLLER ABOGADOS

Ramón Ortega
PRICewaterHOUSECOOPERS

Marianne Pál - Hegedüs
AGUILAR CASTILLO LOVE

Andrea Paniagua
PRICewaterHOUSECOOPERS

Felix Pecou Johnson
JAPDEVA CARIBBEAN PORT
AUTHORITY

Laura Perez
CINDE

Julio Pinedo
PRICewaterHOUSECOOPERS

Monica Romero
PRICewaterHOUSECOOPERS

Miguel Ruiz Herrera
LEX COUNSEL

Andrea Saenz
AGUILAR CASTILLO LOVE

Mauricio Salas
BLP ABOGADOS

Jose Luis Salinas
SCGMT ARQUITECTURA Y
DISEÑO

Walter Anderson Salomons
JAPDEVA CARIBBEAN PORT
AUTHORITY

Ana Victoria Sandoval
JD CANO

Juan Tejada
PRICewaterHOUSECOOPERS

Natalia Van der Laet
BLP ABOGADOS

Marianela Vargas
PRICewaterHOUSECOOPERS

Sebastián Wong
JD CANO

Rodrigo Zapata
LEX COUNSEL

Jafet Zúñiga Salas
SUPERINTENDENCIA GENERAL
DE ENTIDADES FINANCIERAS

CÔTE D'IVOIRE

ANY RAY & PARTNERS

César Asman
CABINET N'GOAN, ASMAN &
ASSOCIÉS

Joachim Bile-Aka
BNETD

Jonathan Darboux
BCEAO

Fatimatu Zahra Diop
BCEAO

Dorothee K. Dreesen
ÉTUDE MAÎTRE DREESEN

Bertrand Fleury
SDV - SAGA CI

Jean Claude Gnamien
FIDAFRICA /
PRICewaterHOUSECOOPERS

Hermann Gnango
FIDAFRICA /
PRICewaterHOUSECOOPERS

Seyanne Grogas
CABINET JEAN-FRANÇOIS
CHAUVEAU

Guillaume Koffi
CONSEIL NATIONAL DE
L'ORDRE DES ARCHITECTES

Herman Kouao

Evelyne M'Bassidgé
FIDAFRICA /
PRICewaterHOUSECOOPERS

Adeline Messou
FIDAFRICA /
PRICewaterHOUSECOOPERS

Georges N'Goan
CABINET N'GOAN, ASMAN &
ASSOCIÉS

Patricia N'guessan
CABINET JEAN-FRANÇOIS
CHAUVEAU

Jacques Otro
CONSEIL NATIONAL DE
L'ORDRE DES ARCHITECTES

Athanase Raux
CABINET RAUX, AMIEN &
ASSOCIÉS

Serge Roux
ÉTUDE MAÎTRE ROUX

Dominique Taty
FIDAFRICA /
PRICewaterHOUSECOOPERS

Fousséni Traoré
FIDAFRICA /
PRICewaterHOUSECOOPERS

Nadia Vanie
CABINET N'GOAN, ASMAN &
ASSOCIÉS

Abbé Yao
SCPA DOGUÉ-ABBÉ YAO &
ASSOCIÉS

CROATIE

Boris Andrejas
BABIĆ & PARTNERS

Ivo Bijelić
PRICewaterHOUSECOOPERS

Natko Bilić
STUDIO 3LHD

Andrej Bolfek
LEKO & PARTNERS

Marko Borsky
DIVJAK, TOPIC &
BAHTIJAREVIC

Marijana Božić
DTB

Belinda Čačić
ČAČIĆ & PARTNERS

Jasmina Crnalić
CMS ZAGREB

Stefanija Čukman
JURIĆ LAW OFFICES

Martina Čulap
LEKO & PARTNERS

Gordana Delić
TRANSADRIA

Saša Divjak
DIVJAK, TOPIC &
BAHTIJAREVIC

Amela Dizdarević
SIHTAR ATTORNEYS AT LAW

Ivana Dominković
CMS ZAGREB

Ivan Dušić
VUKMIR LAW OFFICE

Hrvoje Filipović
LAW OFFICES NOGOLICA

Tamiko Rochelle Franklin
LEGAL CONSULTANT

Bojan Fras
ZURIC & PARTNERS

Ivan Gjurgjan
POROBIJA & POROBIJA LAW
FIRM

Kresimir Golubić

Lidija Hanžek
HROK

HEP DISTRIBUTION SYSTEM
OPERATOR LTD.

Anita Heršak Klobučarević
POROBIJA & POROBIJA LAW
FIRM

Jana Hitrec
ČAČIĆ & PARTNERS

Branimir Iveković
IVEKOVIĆ & VIDAN

Irina Jelčić
HANŽEKOVIĆ, RADAKOVIĆ &
PARTNERS, MEMBER OF LEX
MUNDI

Marijana Jelić
LAW OFFICE JELIC

Sanja Jurković
PRICewaterhouseCOOPERS

Mirna Kette
PRICewaterhouseCOOPERS

Margita Kiš-Kapetanović
POROBIJA & POROBIJA LAW
FIRM

Miroslav Leko
LEKO & PARTNERS

Krešimir Ljubić
LEKO & PARTNERS

Marko Lovrić
DIVJAK, TOPIC &
BAHTIJAREVIC

Miroslav Mačević
MAČEŠIĆ & PARTNERS,
ODVJETNICKO DRUSTVO

Josip Marohnić
DIVJAK, TOPIC &
BAHTIJAREVIC

Tin Matić
TIN MATIĆ LAW OFFICE

Andrej Matijevich
MATIJEVICH LAW OFFICE

Iain McGuire
PRICewaterhouseCOOPERS

Martina Mladina Kavurić
MAMIĆ REBERSKI & PARTNERS

Ivana Mucić
CMS ZAGREB

Ljiljana Nogolica
GEOLEGES D. O. O.

Zvonko Nogolica
LAW OFFICES NOGOLICA

Marija Petrović
DIVJAK, TOPIC &
BAHTIJAREVIC

Sanja Porobija
POROBIJA & POROBIJA LAW
FIRM

Tihana Posavec
DIVJAK, TOPIC &
BAHTIJAREVIC

Marko Praljak
DIVJAK, TOPIC &
BAHTIJAREVIC

Ronald Pusić
PRICewaterhouseCOOPERS

Gordan Rotkvić
PRICewaterhouseCOOPERS

Djuro Sessa
COUNTY COURT IN ZAGREB

Ana Sihtar
SIHTAR ATTORNEYS AT LAW

Manuela Špoljarić
LEKO & PARTNERS

Mario Stefanić
TRANSADRIA

Goran Šverko
LAW OFFICES NOGOLICA

Luka Tadić-Čolić
BABIĆ & PARTNERS

Zoran Tasić
CMS ZAGREB

Iva Tokić
POROBIJA & POROBIJA LAW
FIRM

Hrvoje Vidan
IVEKOVIĆ AND VIDAN

Arn Willems
CB RICHARD ELLIS D.O.O.

DANEMARK

Elsebeth Aaes-Jørgensen
NORRBOM VINDING, MEMBER
OF IUS LABORIS

Christine Lægteskov Aon
KROMANN REUMERT, MEMBER
OF LEX MUNDI

Peter Bang

Steffen Bang-Olsen
KROMANN REUMERT, MEMBER
OF LEX MUNDI

Thomas Bech Olsen
PANALPINA WORLD
TRANSPORT LTD

Christel Berning
PRICewaterhouseCOOPERS

Jonas Bøgelund
GORRISSSEN FEDERSPIEL
KIERKEGAARD

Ole Borch
BECH-BRUUN LAW FIRM

Thomas Booker
ACCURA
ADVOKATAKTIESELSKAB

Christian Bredtoft Guldmann
KROMANN REUMERT, MEMBER
OF LEX MUNDI

Mogens Ebeling
JONAS BRUUN

Eivind Einersen
PHILIP & PARTNERE

Henrik Faust Pedersen
PRICewaterhouseCOOPERS

Lars Fogh
ACCURA
ADVOKATAKTIESELSKAB

Alice Folker
GORRISSSEN FEDERSPIEL
KIERKEGAARD

Arne Gehring
PRICewaterhouseCOOPERS

Jens Hjortskov
PHILIP & PARTNERE

Heidi Hoelgaard
EXPERIAN NORTHERN EUROPE

Jens Steen Jensen
KROMANN REUMERT, MEMBER
OF LEX MUNDI

Jeppe Jørgensen
BECH-BRUUN LAW FIRM

Ann Kell
PRICewaterhouseCOOPERS

Aage Krogh
MAGNUSSON

Christine Larsen

Susanne Schjølín Larsen
KROMANN REUMERT, MEMBER
OF LEX MUNDI

Lars Lindencrone
BECH-BRUUN LAW FIRM

Andreas Nielsen
JONAS BRUUN

Tim Nielsen
KROMANN REUMERT, MEMBER
OF LEX MUNDI

Betri Pihl Schultze
PRICewaterhouseCOOPERS

Soren Plomgaard
JONAS BRUUN

Louise Krarup Simonsen
KROMANN REUMERT, MEMBER
OF LEX MUNDI

Niels Bang Sorensen
GORRISSSEN FEDERSPIEL
KIERKEGAARD

Jesper Trommer Volf
ACCURA
ADVOKATAKTIESELSKAB

Knud Villemoes Hansen
NATIONAL SURVEY AND
CADASTRE - DENMARK/KORT
& MATRIKELSTYRELSEN

Anders Worsøe
MAGNUSSON

DJIBOUTI

Rahma Abdi Abdillahi
BANQUE CENTRALE

Wabat Daoud
AVOCAT À LA COUR

Bruno Détroyat

Ibrahim Hamadou Hassan
Ibrahim Mohamed Omar
CABINET CECA

Oubah Mohamed Omar
SOCIÉTÉ MARITIME L. SAVON
& RIES

Aicha Youssef
CABINET CECA

DOMINIQUE

Eddie Beaupierre
ELEMENT AGENCIES

Alix Boyd-Knights

Kathy Buffong
ATTORNEY GENERAL'S
CHAMBERS

Gerald D. Burton
GERALD D. BURTON'S
CHAMBERS

DEVELOPMENT AND PLANNING
DIVISION

Gina Dyer
DYER & DYER

Marvlyn Estrado
KPB CHARTERED
ACCOUNTANTS

Kerry George
C I S ENTERPRISES LTD.

F. Adler Hamlet
REALCO COMPANY LIMITED

Foued Issa
ISSA TRADING LTD.

Alick C. Lawrence
LAWRENCE ALICK C.
CHAMBERS

Severin McKenzie
MCKENZIE ARCHITECTURAL &
CONSTRUCTION SERVICES INC.

Richard Peterkin
PRICewaterhouseCOOPERS

Joan K.R. Prevost
PREVOST & ROBERTS

J. Gildon Richards
J. GILDON RICHARDS
CHAMBERS

Mark Riddle
DOMLEC

Eugene G. Royer
EUGENE G. ROYER CHARTERED
ARCHITECT

Linda Singletary
C I S ENTERPRISES LTD.

Jason Timothy
DOMLEC

Ossie Walsh
SUPREME COURT/ REGISTRY

Reginald Winston
SUPREME COURT/ REGISTRY

ÉGYPTE

Abdel Aal Aly
AFIFI WORLD TRANSPORT

Naguib Abadir
NACITA CORPORATION

Walid Abbas
ADVANCED GROUP

Girgis Abd El-Shahid
SARWAT A. SHAHID LAW FIRM

Sara Abdel Gabbar
TROWERS & HAMLINS

Ahmed Abdel Warith
AAW CONSULTING ENGINEERS

Ramez Mounir Abdel-Nour
KARIM ADEL LAW OFFICE

Mohamed Abo -Shady
MODERN AGRICULTURAL EST.

Ahmed Abou Ali
HASSOUNA & ABOU ALI

Gamal Abou Ali
HASSOUNA & ABOU ALI

Nermine Abulata
MINISTRY OF TRADE &
INDUSTRY

Ghada Adel
PRICewaterhouseCOOPERS

Hazem Ahmed
HASSOUNA & ABOU ALI

Mahmoud Ahmed Bassiem
MINISTRY OF FINANCE

Ashraf El Al Arabi
MINISTRY OF FINANCE

Abd El Wahab Aly Ibrahim
ABD EL WAHAB SONS

Tim Armsby
TROWERS & HAMLINS

Amr Mohamed Mahmoud
Atta
KARIM ADEL LAW OFFICE

Adel Awadalla
S.S.I.B.

Ziad Bahaa El Dian
GENERAL AUTHORITY FOR
INVESTMENT AND FREE ZONES

Louis Bishara
BTM

Ibrahim Hassan Dakr
KARIM ADEL LAW OFFICE

Hussein Mahmoud Gaafar El
Gebaly
MINISTRY OF HOUSING,
UTILITIES, AND URBAN
DEVELOPMENT

Mohamed EL Gindy
WAAD TRADE &
DEVELOPMENT CO.

Mohamed El Homosany
MINISTRY OF JUSTICE

Mohamed Refaat El Houshy
THE EGYPTIAN CREDIT
BUREAU "I-SCORE"

Amr El Monayer
MINISTRY OF FINANCE

Hasan El Shafiey
NADOURY NAHAS LAW OFFICES

Karim Elhelaly
PRICewaterhouseCOOPERS

Ashraf Elibrachy
IBRACHY LAW FIRM

Mohamed El-Labboudy
NADOURY & NAHAS LAW
OFFICES

Hassan Fahmy
MINISTRY OF INVESTMENT

Heba Foaad
PRICewaterhouseCOOPERS

Ashraf Gamal El-Din
EGYPTIAN INSTITUTE OF
DIRECTORS

Yaser Gamaluddin Hamam
THE EGYPTIAN LAW FIRM

Ahmed Gawish
MINISTRY OF TRANSPORT

Hend Abdel Ghany
MENA ASSOCIATES,
MEMBER OF AMERELLER
RECHTSANWÄLTE

Karim Adel Kamel Ghabrial
KARIM ADEL LAW OFFICE

Zeinab Saieed Gohar
CENTRAL BANK

Rimon Hakim
SARWAT GROUP FOR EXPORT
AND IMPORT

Emad Hassan
MINISTRY OF STATE
FOR ADMINISTRATIVE
DEVELOPMENT

Omneia Helmy
THE EGYPTIAN CENTER FOR
ECONOMIC STUDIES

Lobna Mohamed Hilal
CENTRAL BANK

Mamdoh Farghli Kassem
THE EGYPTIAN LAW FIRM

Sherif Mansour
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Nouran Mohamed
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Mohamed Mohamed
PRIVATE PRACTICE

Mostafa Mostafa
AL KAMEL LAW OFFICE

Ashraf Nadoury
NADOURY & NAHAS LAW
OFFICES

Mariama Sabet

Mohamed Serry
SERRY LAW OFFICE

Wael Shaker
ISLAND GROUP

Safwat Sobhy
PRICEWATERHOUSECOOPERS

SOUTH CAIRO ELECTRICITY
DISTRIBUTION COMPANY

Cath Welch
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Eman Zakaria
MINISTRY OF MANPOWER &
MIGRATION

Mona Zobaa
MINISTRY OF INVESTMENT

EL SALVADOR

Carlos Roberto Alfaro
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Ana Margoth Arévalo
SUPERINTENDENCIA DEL
SISTEMA FINANCIERO

Francisco Armando Arias
Rivera
ARIAS & MUÑOZ

Irene Arrieta de Díaz Nuila
ARRIETA BUSTAMANTE

Francisco José Barrientos
AGUILAR CASTILLO LOVE

Caroline Bono
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Diana Castro
LEXINCORP

Ricardo Cevallos
CONSORTIUM CENTRO
AMÉRICA ABOGADOS

Walter Chávez Velasco
GOLD SERVICE / MSI

David Claros
GARCÍA & BODÁN

Geraldo Cruz
GARCÍA & BODÁN

Karla de Martínez
ARRIETA BUSTAMANTE

Mayra de Morán
PRESIDENTIAL PROGRAM
"EL SALVADOR EFICIENTE"

Maria Marta Delgado
ARIAS & MUÑOZ

Alejandro Fernández de
Castro
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Roberta Gallardo de
Cromeyer
ARIAS & MUÑOZ

Ernesto Hempe
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Carlos Henriquez
GOLD SERVICE / MSI

Juan Carlos Herrera
ARIAS & MUÑOZ

Thelma Dinora Lizama de
Osorio
SUPERINTENDENCIA DEL
SISTEMA FINANCIERO

Karla Martinez
ARRIETA BUSTAMANTE

Daniel Martinez
GARCÍA & BODÁN

Luis Medina
RUSCONI, VALDEZ, MEDINA &
ASOCIADOS

Astrud María Meléndez
ASOCIACIÓN PROTECTORA DE
CRÉDITOS DE EL SALVADOR
(PROCREDITO)

José Walter Meléndez
CUSTOMS

Mauricio Melhado
GOLD SERVICE / MSI

Camilo Mena
GOLD SERVICE / MSI

Antonio R. Mendez Llord
ROMERO PINEDA &
ASOCIADOS, MEMBER OF LEX
MUNDI AND TERRA LEX

Miriam Eleana Mixco Reyna
GOLD SERVICE / MSI

Jocelyn Mónico
AGUILAR CASTILLO LOVE

Ramón Ortega
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Andrea Paniagua
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Carlos Pastrana

Julio Pinedo
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Francisco Eduardo Portillo
CEPA

Ana Patricia Portillo Reyes
GUANDIQUE SEGOVIA
QUINTANILLA

Flor de Maria Rodriguez
ARIAS & MUÑOZ

Kelly Romero
RUSCONI, VALDEZ, MEDINA &
ASOCIADOS

Adonay Rosales
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Oscar Samour
CONSORTIUM CENTRO
AMÉRICA ABOGADOS

Juan Tejada
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Manuel Telles Suvillaga
LEXINCORP

Mauricio Antonio Urrutia
SUPERINTENDENCIA DEL
SISTEMA FINANCIERO

Julio Valdés
ARIAS & MUÑOZ

Juan Vásquez
GOLD SERVICE / MSI

ÉMIRATS ARABES UNIS

ALLEN & OVERY LLP

Taleb Abdel Karim Jafar
DUBAI MUNICIPALITY

Daoud Abdel Rahman
Al-Hajri
DUBAI MUNICIPALITY

Mohamed Ahmed Saleh
DUBAI MUNICIPALITY

Mahmood Al Bastaki
DUBAI TRADE

Rasha Al Saeed
BAKER BOTTS LLP

Saeed Al-Hamiz
CENTRAL BANK

Ashraf Ali
GOLDEN BUILDING MATERIALS
TRADING

Saaran Alshammari
JUBAIL PEARL

Khaled Amin
SHALAKANY LAW OFFICE,
MEMBER OF LEX MUNDI

Ali Awais
BAKER BOTTS LLP

Jennifer Bibbings
TROWERS & HAMLINS

Salmeen Dahi Bin Salmeen
DUBAI MUNICIPALITY

Lisa Dale
AL TAMIMI & CO.

Precilla D'Souza
AL TAMIMI & CO.

Sydene Helwick
AL TAMIMI & CO.

Zaid Kamhawi
EMCREDIT

Manijeh Khan
SHALAKANY LAW OFFICE,
MEMBER OF LEX MUNDI

Suneer Kumar
AL SUWAIDI & CO.

Ravi Kumar
DUBAI TRADE

John Kunjappan
MAERSK LINE

Mohamed Mahmood
Mashroom
DUBAI MUNICIPALITY

Khulood Obaid

Yasser Omar
SHALAKANY LAW OFFICE,
MEMBER OF LEX MUNDI

Iqbal Pedhiwala
SILK BRIDGE TRADING EST

Henrik Petersen
MAERSK KANOO LLC

Dean Rolfe
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Luke Sajan
DAMCO

Munir Suboh
ABU-GHAZALEH LEGAL

Neil Taylor

Marief Yard
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Natasha Zahid
BAKER BOTTS LLP

ÉQUATEUR

Pablo Aguirre
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Christof Baer
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Hernán Batallas-Gómez
FALCONI PUIG ABOGADOS

Xavier Bravo Ruales
SUPERINTENDENCIA DE
BANCOS Y SEGUROS

Diego Cabezas-Klaere
ORTEGA MOREIRA & ORTEGA
TRUJILLO

Silvana Coka G.
GEOTRANSPORE S.A.

Fernando Coral
PANALPINA

Lucía Cordero Ledergerber
FALCONI PUIG ABOGADOS

Fernando Del Pozo Contreras
GALLEGOS, VALAREZO &
NEIRA

Gonzalo Diez P.
GONZALO DIEZ

Miguel Falconi-Puig
FALCONI PUIG ABOGADOS

Jorge Eduardo Fernández
Perdomo
ACREDITA BURÓ DE
INFORMACIÓN CREDITICIA S.A

Juan Carlos Gallegos Happle
GALLEGOS, VALAREZO &
NIERA

Leopoldo González R.
PAZ HOROWITZ

Francisco Grijalva M.
IUS & LAW

Iván A. Intriago
IUS & LAW

Maggio Irigoyen V.
API

Vanessa Izquierdo D.
BUSTAMANTE & BUSTAMANTE

Alvaro Jarrín
SUPERINTENDENCIA DE
BANCOS Y SEGUROS

Juan Manuel Marchán
PÉREZ, BUSTAMANTE Y PONCE,
MEMBER OF LEX MUNDI

Christian Morales
PANALPINA

Francisco Javier Naranjo
Grijalva
PAZ HOROWITZ

Priscilla Ortega
ARIZAGA & CO. ABOGADOS

Pablo Padilla Muirragui
ECUADOR CARGO SYSTEM

Jorge Paz Durini
PAZ HOROWITZ

Bruno Pineda-Cordero
PÉREZ, BUSTAMANTE Y PONCE,
MEMBER OF LEX MUNDI

Xavier Amador Pino
ESTUDIO JURIDICO AMADOR

Daniel Pino Arroba
CORONEL Y PÉREZ

Jorge Pizarro Páez
BUSTAMANTE & BUSTAMANTE

Patricia Ponce Arteta
BUSTAMANTE & BUSTAMANTE

Sandra Reed
PÉREZ, BUSTAMANTE Y PONCE,
MEMBER OF LEX MUNDI

Gustavo Romero
ROMERO ARTETA PONCE

Myriam Dolores Rosales
Garcés
SUPERINTENDENCIA DE
BANCOS Y SEGUROS

Veronica Sofia Ruales Díaz
BUSTAMANTE & BUSTAMANTE

Montserrat Sánchez
CORONEL Y PÉREZ

Pablo F. Sarzoza J.
API ECUADOR

SUPERINTENDENCIA DE
COMPAÑÍAS

César Vélez Calderón
COVELCAL

ÉRYTHRÉE

Rahel Abera
BERHANE GILA-MICHAEL
LAW FIRM

Berhane Gila-Michael
BERHANE GILA-MICHAEL
LAW FIRM

Senai W. Anemariam
UNIVERSITY OF ASMARA

Kebeab Habte Michael

Michael Joseph
ERNST & YOUNG

Tekeste Mesghenna
MTD ENTERPRISES PLC

ESPAGNE

ALLEN & OVERY LLP

Ana Armijo
ASHURST

Cristina Ayo Ferrándiz
URÍA & MENÉNDEZ, MEMBER
OF LEX MUNDI

Arancha Badillo
GARRIGUES

Vicente Bootello
GARRIGUES

Agustín Bou
JAUSAS

James Bryant
ORRICK, HERRINGTON &
SUTCLIFFE

Cristina Calvo
ASHURST

Ariadna Cambronero Ginés
URÍA & MENÉNDEZ, MEMBER
OF LEX MUNDI

Francisco Conde Viñuelas
CUATRECASAS

Jaume Cornudella Marqués
LANDWELL, ABOGADOS Y
ASESORES FISCALES

Miguel Cruz
LANDWELL, ABOGADOS Y
ASESORES FISCALES

Fernando de la Puente Alfaro
COLEGIO DE REGISTRADORES
DE LA PROPIEDAD Y
MERCANTILES DE ESPAÑA

Agustín Del Río Galeote
GÓMEZ-ACEBO & POMBO
ABOGADOS

Iván Delgado González
PÉREZ - LLORCA

Miguel Díez de los Ríos
BAKER & MCKENZIE

Rossanna D'Onza
BAKER & MCKENZIE

Ronald Ferlazzo
ORRICK, HERRINGTON &
SUTCLIFFE LLP

Antonio Fernández
GARRIGUES

Juan Carlos Fernández
Fernández-Avilés
SAGARDOY ABOGADOS

Alicia Gamez
ORRICK, HERRINGTON &
SUTCLIFFE LLP

Valentín García González
CUATRECASAS

Borja García-Alamán
GARRIGUES

Ana Gómez
MONEREO MEYER MARINEL-
LO ABOGADOS

Juan Ignacio Gomeza Villa
NOTARIO DE BILBAO

Igor Kokorev
PÉREZ - LLORCA

Alfonso Maíllo del Valle
SÁNCHEZ PINTADO, NÚÑEZ &
ASOCIADOS

Daniel Marín
GÓMEZ-ACEBO & POMBO
ABOGADOS

Jorge Martín - Fernández
CLIFFORD CHANCE

José Manuel Mateo
GARRIGUES

Andrés Monereo Velasco
MONEREO, MEYER &
MARINEL-LO

Nicolás Nogueroles Peiró
COLEGIO DE REGISTRADORES
DE LA PROPIEDAD Y
MERCANTILES DE ESPAÑA

Alberto Núñez-Lagos
Burguera
URÍA & MENÉNDEZ, MEMBER
OF LEX MUNDI

Jose Palacios
GARRIGUES

Juan Manuel Pardiñas Aranda
EQUIFAX IBERICA

Daniel Parejo Ballesteros
GARRIGUES ABOGADOS Y
ASESORES TRIBUTARIOS

Pedro Pérez-Llorca Zamora
PÉREZ - LLORCA

Juan Ramon-Ramos
LANDWELL, ABOGADOS Y
ASESORES FISCALES

Enrique Rodriguez
ALITUS S.A.

Iñigo Sagardoy
SAGARDOY ABOGADOS,
MEMBER OF IUS LABORIS

Pilar Salinas Rincón
SÁNCHEZ PINTADO, NÚÑEZ &
ASOCIADOS

Pablo Santos
GÓMEZ-ACEBO & POMBO
ABOGADOS

Sönke Schlaich
MONEREO, MEYER &
MARINEL-LO

Rafael Sebastián
URÍA & MENÉNDEZ, MEMBER
OF LEX MUNDI

Lindsay Simmons
ORRICK, HERRINGTON &
SUTCLIFFE LLP

Javier Simón
BAKER & MCKENZIE

Cristina Soler
GÓMEZ-ACEBO & POMBO
ABOGADOS

Gabriel Solis
GARRIGUES

Juan Soravilla
MONEREO MEYER MARINEL-
LO ABOGADOS

Raimon Tagliavini
URÍA & MENÉNDEZ, MEMBER
OF LEX MUNDI

Francisco Téllez
GARRIGUES ABOGADOS Y
ASESORES TRIBUTARIOS

Adrián Thery
GARRIGUES

Alejandro Valls
BAKER & MCKENZIE

Juan Verdugo
GARRIGUES

Fernando Vives
GARRIGUES ABOGADOS Y
ASESORES TRIBUTARIOS

ESTONIE

Anne Adamson
SORAINEN LAW OFFICES

Angela Agur
MAQS LAW FIRM

Mike Ahern
PRICewaterHOUSECOOPERS

Katrin Altmets
SORAINEN LAW OFFICES

Jane Espõld
SORAINEN LAW OFFICES

Silja Elunurm
GLIKMAN & PARTNERS

Diana Freivald
MINISTRY OF JUSTICE

Cameron Greaves
PRICewaterHOUSECOOPERS

Pirkko-Liis Harkmaa
LEPIK & LUHAÄÄR LAWIN

Triinu Hiob
LEPIK & LUHAÄÄR LAWIN

Andres Juss
ESTONIAN LAND BOARD

Aidi Kallavus
KPMG AS

Gerli Kilusk
LEPIK & LUHAÄÄR LAWIN

Risto Koovit
CORVUS GRUPP TRANSPORT

Ermo Kosk
LEPIK & LUHAÄÄR LAWIN

Tanja Kriisa
PRICewaterHOUSECOOPERS

Mikk Läänemets
LAW OFFICE TARK & Co.

Liina Lins
LEPIK & LUHAÄÄR LAWIN

Karin Madisson
SORAINEN LAW OFFICES

Olger Marjak
LAW OFFICE TARK & Co.

Marko Mehilane
LEPIK & LUHAÄÄR LAWIN

Veiko Meos
KREDIIDINFO A.S.

Jaanus Mody
LUIGA MODY HÄÄL BORENIUS

Margus Mugu
LUIGA MODY HÄÄL BORENIUS

Kaspar Noor
MAQS LAW FIRM

Arne Ots
RAIDLA & PARTNERS

Kirsti Pent
LAW OFFICE TARK & Co.

Daniel Polawski
PAUL VARUL

Kristiina Puuste
KPMG AS

Ants Ratas
CF & S AS

Heidi Rätsep
CENTRE OF REGISTERS AND
INFORMATION SYSTEM

Martin Simovart
LEPIK & LUHAÄÄR LAWIN

Monika Tamm
LEPIK & LUHAÄÄR LAWIN

Marjaa Teder
LUIGA MODY HÄÄL BORENIUS

Tanel Tikan
LEPIK & LUHAÄÄR LAWIN

Villi Tõntson
PRICewaterHOUSECOOPERS

Veikko Toomere
MAQS LAW FIRM

Karolina Ullman
MAQS LAW FIRM

Neve Udelt
RAIDLA & PARTNERS

Toomas Vaher
RAIDLA & PARTNERS

Paul Varul
PAUL VARUL

Urmas Veinberg
MAQS LAW FIRM

Andres Vinkel
HANSA LAW OFFICES

Vesse Vöhma

Joel Zernask
KPMG AS

ÉTATS-UNIS

Stephen Anderson
PRICewaterHOUSECOOPERS

Birute Awasthi
COMPETENT AMERINDE
CONSOLIDATED

Asheet Awasthi
FORTUNE LAW GROUP

Luke A. Barefoot
CLEARY GOTTLIEB STEEN &
HAMILTON LLP

Donald Bernstein

Walter Bobadilla
AGOUTI CONSTRUCTION
CONSULTING, LLC.

Agne Ceskeviciute
FORTUNE LAW GROUP

Victor Chiu
CLEARY GOTTLIEB STEEN &
HAMILTON LLP

Richard Conza
CLEARY GOTTLIEB STEEN &
HAMILTON LLP

Jean Pierre de Nes
BOLLORE - SDV

Joshua L. Ditelberg
SEYFARTH SHAW LLP

Lindsay Dunn

Craig Eisele
TRANS-AFRICAN
DEVELOPMENT STRATEGIES,
L.L.C.

Julija Gecaite
COMPETENT AMERINDE
CONSOLIDATED

Benjamin E. Gehrt
SEYFARTH SHAW LLP

Lindsee P. Granfield
CLEARY GOTTLIEB STEEN &
HAMILTON LLP

Steven Horowitz
CLEARY GOTTLIEB STEEN &
HAMILTON LLP

Monika Knyzelyte
FORTUNE LAW GROUP

Arthur Kohn
CLEARY GOTTLIEB STEEN &
HAMILTON LLP

Azniv Ksachikyan
ORRICK, HERRINGTON &
SUTCLIFFE LLP

Fiana Kwasnik
CLEARY GOTTLIEB STEEN &
HAMILTON LLP

Michael Lazerwitz
CLEARY GOTTLIEB STEEN &
HAMILTON LLP

Bradford L. Livingston
SEYFARTH SHAW LLP

Colin Lloyd
CLEARY GOTTLIEB STEEN &
HAMILTON LLP

Paul Marquardt
CLEARY GOTTLIEB STEEN &
HAMILTON LLP

Karen Monroe
SILLER WILK LLP

Robert Morris
PRICewaterHOUSECOOPERS

Kelly J. Murray
PRICewaterHOUSECOOPERS

Philippe A. Naudin
SDV

Samuel Nolen
RICHARDS, LAYTON & FINGER,
P.A., MEMBER OF LEX MUNDI

Sean O'Neal
CLEARY GOTTLIEB STEEN &
HAMILTON LLP

Jeffrey Penn
CLEARY GOTTLIEB STEEN &
HAMILTON LLP

Maria Priezzeva
ORRICK HERRINGTON &
SUTCLIFFE LLP

Stephen Raslavich
UNITED STATES BANKRUPTCY
COURT

Sandra Rocks
CLEARY GOTTLIEB STEEN &
HAMILTON LLP

Olga Sirodoeva
ORRICK HERRINGTON &
SUTCLIFFE LLP

Catharine Slack

David Snyder
SNYDER & SNYDER, LLP

My Chi To
DEBEVOISE & PLIMPTON LLP

Frederick Turner
SNYDER & SNYDER, LLP

Mikhail Usobyuan
ORRICK, HERRINGTON &
SUTCLIFFE LLP

Penny Vaughn
PRICewaterHOUSECOOPERS

Karen Wagner

ÉTHIOPIE

Nethanet Alemu

Daniel Alemu
ATTORNEY-AT-LAW

Ato Wondimeneh Asrat
NATIONAL BANK

Bekure Assefa
BEKURE ASSEFA LAW OFFICE

Yonas Kidane Demiyesus
DASHEN BANK S.C.

Shimelise Eshete
MIDROC CONSTRUCTION PLC

Teshome G.M. Bokan
TGMB LAW OFFICE

Nega Getahun
CITY ADMINISTRATION OF
ADDIS ABABA

Berhane Ghebray
BERHANE GHEBRAY &
ASSOCIATES

Yosef Kebede
DASHEN BANK S.C.

Emebet Ketema

Tadesse Kiros
TADESSE, GETACHEW & ABATE
LAW OFFICE

Tadesse Lencho
ADDIS ABABA UNIVERSITY

Molla Mengistu
ADDIS ABABA UNIVERSITY

Fikremarkos Merso
ADDIS ABABA UNIVERSITY

Woldegabriel Naizghi
HST & Co.

Getahun Nana
NATIONAL BANK

Mehari Redae
ADDIS ABABA UNIVERSITY

Abiot Seleshi
NATIONAL BANK

Seyoum Yonhannes Tesfy
ADDIS ABABA UNIVERSITY

Mekbib Tsegaw
ATTORNEY-AT-LAW
Aklilu Wolde Amanuel
Aklilu Woldemariam
ETHIOPIAN INVESTMENT
AGENCY

FÉDÉRATION DE RUSSIE

Marat Agabalyan
HERBERT SMITH CIS LLP
Darya Angelo
LAW FIRM ALRUD
Ekaterina Avilova
PRICewaterHOUSECOOPERS
LEGAL SERVICES
Fedor Bogatyrev
LAW FIRM ALRUD
Alexia Borisov
ANDREAS NEOCLEOUS & Co.,
LEGAL CONSULTANTS
Julia Borozdna
BAKER & MCKENZIE
Maria Bykovskaya
GIDE LOYRETTE NOUËL,
MEMBER OF LEX MUNDI
ESPRO REAL ESTATE
Valery Getmanenko
BAKER & MCKENZIE
Maria Gorban
GIDE LOYRETTE NOUËL,
MEMBER OF LEX MUNDI
Evgeniy Gouk
PRICewaterHOUSECOOPERS
CIS LAW OFFICES B.V.
Marlena Hurley
TRANSUNION CRIF DECISION
SOLUTION
Irina Im
PRICewaterHOUSECOOPERS
Sergej Juzovitski
RAMBOLL
Maxim Kandyba
PRICewaterHOUSECOOPERS
CIS LAW OFFICES B.V.
Ekaterina Kotova
PRICewaterHOUSECOOPERS
CIS LAW OFFICES B.V.
Dmitry Kurochkin
HERBERT SMITH CIS LLP
Sergei L. Lazarev
RUSSIN & VECCHI, LLC.
Maxim Likholetov
MAGNUSSON
Dmitry Lyakhov
RUSSIN & VECCHI, LLC.
Anastasia Malashkevich
PRICewaterHOUSECOOPERS
Irina Martakova
PRICewaterHOUSECOOPERS
Vladimir Melnikov
HERBERT SMITH CIS LLP
Lyudmila Merzlikina
ALRUD LAW FIRM
Yuri Monastyrsky
MONASTYRSKY, ZYUBA,
STEPANOV & PARTNERS
OAO PIGMENT
Gennady Odarich
PRICewaterHOUSECOOPERS
LEGAL SERVICES

Tatiana Ponomareva
Igor Porokhin
MAGNUSSON
Maria Priezheva
ORRICK HERRINGTON &
SUTCLIFFE LLP
Roman Reshetyuk
PRICewaterHOUSECOOPERS
LEGAL SERVICES
Evgeny Reyzman
BAKER & MCKENZIE
Konstantin Salichev
Andrey Shpak
PRICewaterHOUSECOOPERS
Olga Sirodoeva
ORRICK HERRINGTON &
SUTCLIFFE LLP
Steven Snaith
PRICewaterHOUSECOOPERS
Pavel Solovyev
MAGNUSSON
Irina Strizhakova
ANDREAS NEOCLEOUS & Co.,
LEGAL CONSULTANTS
Elena Subocheva
RUSSIN & VECCHI, LLC
Mikhail Usbyan
ORRICK, HERRINGTON &
SUTCLIFFE LLP
Andrey Zhdanov
BAKER & MCKENZIE

FIJDI

David Aidney
WILLIAMS & GOSLING LTD.
Eddielin Almonte
PRICewaterHOUSECOOPERS
John Apted
MUNRO LEYS NOTARIES
PUBLIC
Nehla Basawaiya
MUNRO LEYS NOTARIES
PUBLIC
William Wylie Clarke
HOWARDS LAWYERS
Jamnadas Dilip
JAMNADAS AND ASSOCIATES
Delores Elliott
DATABUREAU, BAYCORP
ADVANTAGE
Isireli Fa
THE FIJI LAW SOCIETY / FA
& COMPANY BARRISTERS &
SOLICITORS
Anthea S. Fong
CROMPTON SOLICITORS
Freddy Fonmoa
WILLIAMS & GOSLING LTD.
Jerome Kado
PRICewaterHOUSECOOPERS
Sashi Lochan
TITLES OFFICE
Litiana Morris
HOWARDS LAWYERS
Richard Naidu
MUNRO LEYS NOTARIES
PUBLIC
Ramesh Prakash
MISHRA PRAKASH &
ASSOCIATES
Ramesh Prasad Lal
CARPENTERS SHIPPING

Colin Radford
LHM, LARSEN HOLTOM
MAYBIN & COMPANY LIMITED,
ARCHITEC, ENGINEERS &
INTERIOR DESIGNERS
Abhi Ram
COMPANIES REGISTRAR
Roneel Ram
FEA (FIJI ELECTRICITY
AUTHORITY)
Ana Rasovo
HOWARDS LAWYERS
Jenny Seeto
PRICewaterHOUSECOOPERS
Varun Shandil
MUNRO LEYS NOTARIES
PUBLIC
Shelvin Singh
PARSHOTAM & Co.
Naratam Solanki
PRICewaterHOUSECOOPERS
Moto Solvalu
WILLIAMS & GOSLING LTD.
Mark Swamy
LHM, LARSEN HOLTOM
MAYBIN & COMPANY LIMITED,
ARCHITEC, ENGINEERS &
INTERIOR DESIGNERS
Jay Udit
HIGH COURT
Chirk Yam
PRICewaterHOUSECOOPERS
Eddie Yuen
WILLIAMS & GOSLING LTD.

FINLANDE

Sakari Aalto
ROSCHEER ATTORNEYS LTD.,
MEMBER OF IUS LABORIS &
LEX MUNDI
Ville Ahtola
CASTRÉN & SNELLMAN
ATTORNEYS LTD.
Manne Airaksinen
ROSCHEER ATTORNEYS LTD.,
MEMBER OF IUS LABORIS &
LEX MUNDI
Claudio Busi
CASTRÉN & SNELLMAN
ATTORNEYS LTD.
Mikko Eerola
WASELIUS & WIST
Tiina Hakri
ROSCHEER ATTORNEYS LTD.,
MEMBER OF IUS LABORIS &
LEX MUNDI
Johanna Haltia-Tapio
HANNES SNELLMAN,
ATTORNEYS-AT-LAW LTD.
Tuija Hartikainen
PRICewaterHOUSECOOPERS
Olav Hermanson
ROSCHEER ATTORNEYS LTD.,
MEMBER OF IUS LABORIS &
LEX MUNDI
Jani Hovila
HANNES SNELLMAN,
ATTORNEYS-AT-LAW LTD.
Pekka Jaatinen
CASTRÉN & SNELLMAN
ATTORNEYS LTD.
Juuso Jokela
SUOMEN ASIAKASTIETO OY -
FINSKA

Milla Kokko-Lehtinen
PRICewaterHOUSECOOPERS
Elina Kumpulainen
PRICewaterHOUSECOOPERS
LEGAL SERVICES
Risto Löf
PRICewaterHOUSECOOPERS
Tuomas Lukkari
NATIONAL LAND SURVEY
Lasse Luukkainen
CASTRÉN & SNELLMAN
ATTORNEYS LTD.
Jyrki Mustonen
HEDMAN OSBORNE CLARKE
Eva Nordman-Rajaharju
ROSCHEER ATTORNEYS LTD.,
MEMBER OF IUS LABORIS &
LEX MUNDI
Ilona Paakkala
PRICewaterHOUSECOOPERS
Mikko Peltoniemi
WASELIUS & WIST
Merja Raunio
PRICewaterHOUSECOOPERS
Mikko Reinikainen
PRICewaterHOUSECOOPERS
Tatu Simula
ROSCHEER ATTORNEYS LTD.,
MEMBER OF IUS LABORIS &
LEX MUNDI
Sini Soini
ROSCHEER ATTORNEYS LTD.,
MEMBER OF IUS LABORIS &
LEX MUNDI
Timo Tammelin
MEGA TREND NORDICA OY
Sanna Väänänen
PRICewaterHOUSECOOPERS
Helena Viita
ROSCHEER ATTORNEYS LTD.,
MEMBER OF IUS LABORIS &
LEX MUNDI
Gunnar Westerlund
ROSCHEER ATTORNEYS LTD.,
MEMBER OF IUS LABORIS &
LEX MUNDI
Kai Wist
PRICewaterHOUSECOOPERS

FRANCE

ALLEN & OVERY LLP
APL
Faiza Alleg
VAUGHAN AVOCATS
Christophe Asselineau
SIMMONS & SIMMONS
Bertrand Barrier
GIDE LOYRETTE NOUËL,
MEMBER OF LEX MUNDI
Christopher Baker
SKADDEN, ARPS, SLATE,
MEAGHER & FLOM LLP/
FAUVET LA GIRAUDIÈRE &
ASSOCIÉS
Roger J. Benrubi
CLEARY GOTTLIEB STEEN &
HAMILTON LLP
Franck Buffand
LAMY LEXEL
Arnaud Chastel
Frédérique Chiffloot Bourgeois
LAWYER AT THE BAR OF PARIS

Francis Collins
LANDWELL & ASSOCIÉS -
PRICewaterHOUSECOOPERS
LEGAL SERVICES
Luis Comas
PRICewaterHOUSE COOPERS
LEGAL SERVICES
CONFÉDÉRATION
FRANÇAISE DU COMMERCE
INTERENTREPRISES (CGI)
Christian Courivaud
SCP COURIVAUD - MORANGE
- VOLNIAIC
Ann Creelman
VATIER & ASSOCIÉS
Isabelle Didier
VAUGHAN AVOCATS
ÉLECTRICITÉ DE FRANCE
Stephanie Ernould
Benoit Fauvelet
BANQUE DE FRANCE
Christine Fortune
Sylvie Ghesquiere
BANQUE DE FRANCE
Raymond Gianni
AFFINA LEGAL
Florence Grillier
CABINET TAJ
Sabrina Henocq
DELSOL & ASSOCIÉS
Cécile Jaouën
SIMMONS & SIMMONS
Marc Jobert
JOBERT & ASSOCIÉS
Renaud Jouffroy
Jennifer Juvénil
LANDWELL & ASSOCIÉS
Daniel Arthur Laprès
CABINET D'AVOCATS
Benoît Le Bars
LANDWELL & ASSOCIÉS -
PRICewaterHOUSECOOPERS
LEGAL SERVICES
Anne-Marie Moulin
BANQUE DE FRANCE
PANALPINA
Michele Pennings
LANDWELL & ASSOCIÉS -
PRICewaterHOUSECOOPERS
LEGAL SERVICES
Laure Poindessault-Bernard
Jacques Pourciel
PARIS NOTAIRE
Emmanuel Raingeard
Bernard Reynis
Frédéric Roussel
FONTAINE, ROUSSEL &
ASSOCIÉS
Hugues Roux
BANQUE DE FRANCE
Rizwan A Siddique
3G - TECC
Isabelle Smith Monnerville
VAUGHAN AVOCATS
Caroline Stéphane
DELSOL & ASSOCIÉS
Bruno Thomas
LANDWELL & ASSOCIÉS -
PRICewaterHOUSECOOPERS
LEGAL SERVICES

Marcia Winitzer
 MARCIA J. WINITZER
 Philippe Xavier-Bender
 GIDE LOYRETTE NOUËL,
 MEMBER OF LEX MUNDI
 Roger J. Benrubi
 CLEARY GOTTlieb STEEN &
 HAMILTON LLP

GABON

Eyang Abessolo Nauby
 CONTRÔLEUR DES IMPÔTS
 Charles Adenet
 FIDAFRICA/
 PRICEWATERHOUSECOOPERS
 Y.A. Adetona
 CABINET FIDEXCE
 Marcellin Massila
 Akendengue
 SEEG, SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE ET
 D'EAU DU GABON
 Stephanie Angue Boussougou
 INSPECTEUR CENTRAL DES
 IMPÔTS
 Gianni Ardizzone
 PANALPINA
 Marie Carmel Ketty
 Ayimambenwe
 BANQUE INTERNATIONALE
 POUR LE COMMERCE ET
 L'INDUSTRIE
 Claude Barone
 Henri Bernhardt
 GETMA
 Agnese Biye Ngou
 HUISSIER DE JUSTICE
 Jean Delahaye
 BOLLORE
 Léopold Effah
 ÉTUDE MEKAM'NE & EFFAH
 AVOCATS ASSOCIÉS
 Steeve Romuald Engandza
 Loussou
 MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
 DES FINANCES, DU BUDGET ET
 DE LA PRIVATISATION
 Philippe Fouda Fouda
 BEAC
 Anne Gey Bekale
 NOTARY
 Caroline Idrissou-Belingar
 BEAC
 Jacques Lebama
 MINISTÈRE DE LA JUSTICE,
 GARDE DES SCEAUX
 Athanase Ndoye Loury
 SYNDIC JUDICIAIRE
 Orphée Yvan Mandji
 AGENCE DE PROMOTIONS DES
 INVESTISSEMENTS PRIVÉS
 Itchola Mano
 AVOCAT
 Pélégie Massamba Mouckocko
 FIDAFRICA /
 PRICEWATERHOUSECOOPERS
 Jean-Joel Mebaley
 DESTINY EXECUTIVES
 ARCHITECTS - AGENCE DU
 BORD DE MER
 J.R. Lassi Mikala
 AVOCAT À LA COUR
 Abel Mouloungui
 NOTARY

Aliette Mounquengui
 Magnogunou
 INSPECTEUR CENTRAL DES
 IMPÔTS
 Jean Hilaire Moussavou
 FUMU TECHNOLOGIE
 Haymand Moutsinga
 AVOCAT À LA COUR
 Steeve Romuald Mve
 PUBLISH WHAT YOU PAY
 Reteno N'Diaye Brice
 DIRECTION GÉNÉRALE DES
 IMPÔTS
 Joel Ndong
 SERVICE ÉTUDES D'URBANISME
 AT THE DIRECTION GENERALE
 D'URBANISME
 Ruben Mindonga Ndongo
 CABINET ME ANGUILER
 Thierry Ngomo
 ARCHIPRO INTERNATIONAL
 Lubin Ntoutoume
 AVOCAT
 Olivier P. N'Zahou
 JURISTE
 Ferdinand Obiang
 MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
 DES FINANCES, DU BUDGET ET
 DE LA PRIVATISATION
 Josette Cadie Olando
 CABINET OLANDO
 César Apollinaire Ondo Mve
 COUR D'APPEL JUDICIAIRE DE
 LIBREVILLE
 Marie-Jose Ongo Mendou
 FFA JURIDIQUE & FISCAL
 Paulette Oyane-Ondo
 ATTORNEY-AT-LAW
 Carine Peron
 UNION GABONAISE DE BANQUE
 Laurent Pommera
 FIDAFRICA /
 PRICEWATERHOUSECOOPERS
 Laurette Poulain
 TRANSFORM
 Christophe A. Relongoué
 FIDAFRICA /
 PRICEWATERHOUSECOOPERS
 Gomes Rene Fidel
 AVOCAT AU BARREAU
 NATIONAL DU GABON
 Justine Adondjo Reteno
 AVOCAT
 Francois Salangros
 GEE - GABONAISE D'ÉTUDES
 ET D'EXPERTISES BATIMENT
 Laurent Boris Skitt
 AGENCE DE PROMOTIONS DES
 INVESTISSEMENTS PRIVÉS
 Dominique Taty
 FIDAFRICA /
 PRICEWATERHOUSECOOPERS
 Didier Thoreau

GAMBIE

Kelvin Abdallah
 PRICEWATERHOUSECOOPERS
 Victoria Andrews
 AMIE BENSOUA & Co.
 Gideon Ayi-Owou
 PRICEWATERHOUSECOOPERS

Momodou M. Bah
 KANIFING MUNICIPAL
 COUNCIL
 Awa Bah
 DEPARTMENT OF STATE FOR
 JUSTICE
 Alpha Amadou Barry
 DELOITTE
 Amie N.D. Bensouda
 AMIE BENSOUA & Co.
 Lamin B.S. Camara
 DANDIMAYO CAMBERS
 Neneh-Cham Cham Chongan
 BASANGSANG CHAMBERS
 Emmanuel E. Chime
 CHIME CHAMBERS
 Sulayman B. Chune
 TAF CONSTRUCTION
 A.N.M Ousainu Darboe
 BASANGSANG CHAMBERS
 Ida Denise Drameh
 IDA D. DRAMEH & ASSOCIATES
 Dzidzedze Fiadjo
 PRICEWATERHOUSECOOPERS
 Michel Gaye
 Birgitta Hardmark
 MAERSK LINE
 Haruna Jaiteh
 OFFICE OF THE CHIEF JUSTICE
 Ousman B. Jallow
 GAMBIA PUBLIC
 PROCUREMENT AUTHORITY
 Alhaji Jallow
 NATIONAL WATER &
 ELECTRICITY COMPANY LTD.
 Abdoulie Jammel
 DEPARTMENT OF STATE
 FOR TRADE INDUSTRY AND
 EMPLOYMENT
 Amadou Janneh
 NATIONAL WATER &
 ELECTRICITY COMPANY LTD.
 Lamin S. Jatta
 DELOITTE
 Zainab Jawara-Alami
 GAMBIA REVENUE AUTHORITY
 Sulayman M. Joof
 S.M. JOOF AGENCY
 Amie Joof Conteh
 KUNNI BOY CHAMBERS
 Nani Juwara
 NATIONAL WATER AND
 ELECTRICITY COMPANY LTD.
 Ismaila Kah
 DEVELOPMENT CONTROL UNIT
 - DEPARTMENT OF PHYSICAL
 PLANNING AND HOUSING
 Yusupha Kah
 DEPARTMENT OF STATE
 FOR TRADE INDUSTRY AND
 EMPLOYMENT
 Amadou Kebbeh
 GAMBIA PUBLIC
 PROCUREMENT AUTHORITY
 George Kwatia
 PRICEWATERHOUSECOOPERS
 Thomas Nielsen
 GAMBIA SHIPPING AGENCIES
 Omar Njie
 LAW FIRM OMAR NJIE
 Pa M. M. N'jie
 TRUST BANK LTD

Mary Abdoulie Samba-
 Christensen
 LEGAL PRACTITIONER
 Jainaba Bah Sambou
 DEPARTMENT OF STATE FOR
 JUSTICE
 Ebrima Sambou
 OFFICE OF THE CHIEF JUSTICE,
 JUDICIARY OF THE GAMBIA
 Joseph E. Sarre
 GAMBIA ARCHITECTURAL AND
 PLANNING CONSULTANTS
 Mama Fatima Singhateh
 GT BANK
 Hawa Sisay-Sabally
 HAWA SISAY-SABALLY
 Raymond Sock
 Lamin Trawally
 MAERSK LINE
 Darcy White
 PRICEWATERHOUSECOOPERS
GÉORGIE
 David Abuladze
 PRESIDENT OF THE UNION OF
 ARCHITECTS OF GEORGIA
 Irakli Adeishvili
 TBILISI CITY COURT, CHAMBER
 OF CIVIL CASES
 Natalia Babakishvili
 MGALOBLSHVILI, KIPIANI,
 DZIDZIGURI (MKD) LAW FIRM
 Niko Bakashvili
 AUDITORIAL FIRM BAKASHVILI
 & Co.
 Giorgi Begiashvili
 BEGIASHVILI & Co. LIMITED
 LAW OFFICES
 Revaz Beridze
 USAID BUSINESS CLIMATE
 REFORM
 Sandro Bibilashvili
 BGI LEGAL
 Bondo Bolkvadze
 CHEMONICS USAID
 CONTRACTOR
 Temur Bolotashvili
 USAID BUSINESS CLIMATE
 REFORM PROJECT
 Suliko Chachava
 CARGO LOGISTICS GROUP
 Vazha Chopikashvili
 ASSOCIATION FOR PROTECTION
 OF LANDOWNERS RIGHTS
 (APLR)
 Katie Dolidze
 ALLIANCE GROUP HOLDING
 Tsotne Ebralidze
 ARCI ARCHITECTURE &
 DEVELOPMENT
 Courtney Fowler
 PRICEWATERHOUSECOOPERS
 Mariam Gabunia
 MINISTRY OF ECONOMIC
 DEVELOPMENT
 David Giorgadze
 ASSOCIATION FOR PROTECTION
 OF LANDOWNERS RIGHTS
 (APLR)
 Lasha Gogiberidze
 BGI LEGAL
 Alexander Gomiashvili
 JSC CREDIT INFO GEORGIA

Mamuka Gordeziani
 GTS TRANS LOGISTICS
 Tamuna Gvaramia
 BGI LEGAL
 Irakli Gvilia
 CREDIT INFO GEORGIA
 Gia Jandieri
 NEW ECONOMIC SCHOOL -
 GEORGIA
 David Kakabadze
 GEORGIAN LEGAL
 PARTNERSHIP
 Grigol Kakauridze
 MINISTRY OF ECONOMIC
 DEVELOPMENT
 Luisa Khitarishvili
 BOOZ ALLEN HAMILTON
 Tamaz Khizanishvili
 TBILISI STOCK EXCHANGE
 Ivan Khokhlov
 DLA PIPER GVINADZE &
 PARTNERS LP
 Maka Khutsishvili
 CAUCASTRANS EXPRESS
 Victor Kipiani
 MGALOBLSHVILI, KIPIANI,
 DZIDZIGURI (MKD) LAW FIRM
 Anastasia Kipiani
 PRICEWATERHOUSECOOPERS
 Sergi Kobakhidze
 PRICEWATERHOUSECOOPERS
 Aieti Kukava
 ALLIANCE GROUP HOLDING
 Vakhtang Lejhava
 David Lelashvili
 CHEMONICS, USAID
 CONTRACTOR
 Giorgi Liluashvili
 BGI LEGAL
 Jaba Mamulashvili
 BEGIASHVILI & Co.
 Ekaterine Meskhidze
 NATIONAL AGENCY OF PUBLIC
 REGISTRY
 Roin Migriauli
 LAW OFFICE "MIGRIAULI &
 PARTNERS"
 Maia Okruashvili
 GEORGIAN LEGAL
 PARTNERSHIP
 Mamuka Papuashvili
 ENERGO PRO GEORGIA
 Givi Petriashvili
 IFC
 Joseph Salukvadze
 TBILISI STATE UNIVERSITY
 Manzoor Shah
 GLOBALINK LOGISTICS GROUP
 Vakhtang Shevardnadze
 MGALOBLSHVILI, KIPIANI,
 DZIDZIGURI (MKD) LAW FIRM
 Irakli Songulia
 ASSOCIATION FOR PROTECTION
 OF LANDOWNERS RIGHTS
 (APLR)
 Rusa Sreseli
 PRICEWATERHOUSECOOPERS
 Anna Tabidze
 MGALOBLSHVILI, KIPIANI,
 DZIDZIGURI (MKD) LAW FIRM
 Matthew Tallarovic
 PRICEWATERHOUSECOOPERS

Giorgi Tatilashvili
ENERGO PRO

Giorgi Tavartkiladze
DELOITTE

Tamara Tevdoradze
BGI LEGAL

Maia Tevzadze
USAID BUSINESS CLIMATE REFORM PROJECT

Vladimer Tsohurashvili
CAUCASBUSINESSAUDIT LTD

Aleksandre Tvildiani
ALLIANCE GROUP CAPITAL

Tato Urjumelashvili
USAID BUSINESS CLIMATE REFORM PROJECT

GHANA

Kelvin Abdallah
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Seth Adom-Asomaning
PEASAH-BOADU & Co.

Seth Agyapong-Mensah
FUGAR & Co.

Nene Amegatcher
SAM OKUDZETO & ASSOCIATES

Wilfred Kwabena Anim-Odame
LAND VALUATION BOARD

Adwoa S. Asamoah Addo
FUGAR & Co.

Gideon Ayi-Owoo
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Elsie A. Awadzi
LAWFIELDS CONSULTING

Emefa Baeta
LARYEA, LARYEA & Co. P.C.

Ellen Bannerman
BRUCE-LYLE BANNERMAN & THOMPSON

Reginald Bannerman
BRUCE-LYLE BANNERMAN & THOMPSON

Gwendy Bannerman
FUGAR & Co.

Juliet Boabang
BENTSI-ENCHILL & LETSA, MEMBER OF LEX MUNDI

Abed Buabur
ANDAH AND ANDAH

Dzidedze Fiadjoe
PRICEWATERHOUSECOOPERS

William Edem Fugar
FUGAR & Co.

John Robert Jenkins
GOLDEN JUBILEE TERMINAL

Rosa Kudoadzi
BENTSI-ENCHILL & LETSA, MEMBER OF LEX MUNDI

George Kwatia
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Kenneth D. Laryea
LARYEA, LARYEA & Co. P.C.

Woodsworth Odamé Larbi
MINISTRY OF LANDS, FORESTRY & MINES

Sam Okudzeto
SAM OKUDZETO & ASSOCIATES

Jacob Saah
SAAH & Co.

Benjamin Sackar
BRUCE-LYLE BANNERMAN & THOMPSON

Darcy White
PRICEWATERHOUSECOOPERS

GRÈCE

George Apostolakis
APOSTOLAKOS ARCHITECTS

Ioanna Argyraki
KYRIAKIDES GEORGIOPOULOS & DANILOLOS ISSAIAS, MEMBER OF SEE LEGAL

Andreas Bagias
KELEMENIS & Co.

Panayotis Bernitsas
M & P BERNITSAS LAW OFFICES

Alkistis Christofilou
IKRP ROKAS & PARTNERS

Sotiris Constantinou
GRANT THORNTON

Theodora D. Karagiorgou
LAW OFFICE T.J. KOUTALIDIS

Eleni Dikonimaki
TEIRESIAS S.A. INTERBANKING INFORMATION SYSTEMS

Anastasia Dritsa
KYRIAKIDES GEORGIOPOULOS & DANILOLOS ISSAIAS, MEMBER OF SEE LEGAL

Margarita Flierianou
ECONOMOU INTERNATIONAL SHIPPING AGENCIES

Maira Galani
IKRP ROKAS & PARTNERS

Antigoni Gkarla
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Yannis Kelemenis
KELEMENIS & Co.

Nicholas Kontizas
ZEPOS & YANNOPOULOS, MEMBER OF LEX MUNDI

Roula Koumparouli
KREMALIS LAW FIRM, MEMBER OF IUS LABORIS

Yannis Kourniotis
M & P BERNITSAS LAW OFFICES

Dimittrios Kremalis
KREMALIS LAW FIRM, MEMBER OF IUS LABORIS

Tom Kyriakopoulos
KELEMENIS & Co.

Olga Maria Kyritsi
KREMALIS LAW FIRM, MEMBER OF IUS LABORIS

Vassiliki G. Lazarakou
ZEPOS & YANNOPOULOS, MEMBER OF LEX MUNDI

Ioanna Lazaridou - Elmaloglou
KELEMENIS & Co.

Evangelia Martinovits
IKRP ROKAS & PARTNERS

John Mazarakos
ELIAS PARASKEVAS ATTORNEYS 1933

Yiannis Mazarakos
ELIAS PARASKEVAS ATTORNEYS 1933

Effie G. Mitsopoulou
KYRIAKIDES GEORGIOPOULOS & DANILOLOS ISSAIAS, MEMBER OF SEE LEGAL

Athanasios Pantazopoulos
IKRP ROKAS & PARTNERS AND DR. A. PANTAZOPOULOS

Antonios Papadimitropoulos
ROUSSOS & PARTNERS

Athanassia Papanioniou
KELEMENIS & Co.

Dimitris E. Paraskevas
ELIAS PARASKEVAS ATTORNEYS 1933

Konstantinos Pistiolis
ELIAS PARASKEVAS ATTORNEYS 1933

Katerina Politi
KYRIAKIDES GEORGIOPOULOS & DANILOLOS ISSAIAS, MEMBER OF SEE LEGAL

Mary Psylla
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Kleanthis Roussos
ROUSSOS & PARTNERS

Alexandros Sakipis
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Ioannis Samios
KYRIAKIDES GEORGIOPOULOS & DANILOLOS ISSAIAS, MEMBER OF SEE LEGAL

Harris Skordakis
PRICEWATERHOUSECOOPERS BUSINESS SOLUTIONS S.A.

Alexia Stratou
KREMALIS LAW FIRM, MEMBER OF IUS LABORIS

Spyridon Tsallas
IKRP ROKAS & PARTNERS

Antonios Tsavdaridis
IKRP ROKAS & PARTNERS

Christina Vlachtsis

Mariantzela Vlagopoulou
KREMALIS LAW FIRM, MEMBER OF IUS LABORIS

Vicky Xourafa
KYRIAKIDES GEORGIOPOULOS & DANILOLOS ISSAIAS LAW FIRM

Freddy Yatracou
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Anna Zaravinou

GRENADA

Robert Branch
SUPREME COURT

James Bristol
HENRY, HENRY & BRISTOL

Evelyn Cenac
CUSTOMS

Zarah Chase
GRENADA ELECTRICITY SERVICES LTD.

Anslem DeBourg
LABOUR DEPARTMENT

Ruggles Ferguson
CIBONEY CHAMBERS

Leroy Flavigny
CUSTOMS

Cosmus George
REASONABLE SERVICES LTD

Henry Joseph
ACCOUNTANTS & BUSINESS SERVICES

Kurt LaBarrie
CREATIVE DESIGN

Dickon Mitchell
GRANT JOSEPH & Co., MEMBER OF LEX MUNDI

Niel Noel
HENRY HUDSON - PHILLIPS & Co.

David Sinclair
SINCLAIR ENTERPRISES LIMITED

Casandra Slocombe
GRENADA ELECTRICITY SERVICES LTD.

Trevor St. Bernard
LEWIS & RENWICK

Phinsley St. Louis
ST. LOUIS SERVICE

SUPREME COURT REGISTRY

Roselyn Wilkinson
WILKINSON, WILKINSON & WILKINSON

Daniella Williams
DANNY WILLIAMS & Co.

GUATEMALA

Rodolfo Alegria Toruno
BELTRANENA, DE LA CERDA Y CHAVEZ

Maria Andrea Rimola Monroy
CÁMARA GUATEMALTECA DE LA CONSTRUCCIÓN

Pedro Aragón
ARAGÓN & ARAGÓN

Norka Aragón
MAYORA & MAYORA, S.C.

Ruby María Asturias Castillo
ACZALAW

Alexander Azienstadt
BELTRANENA, DE LA CERDA Y CHAVEZ

María de los Angeles Barillas Buchhalter
SARAVIA & MUÑOZ

Amaury Barrera
DHV CONSULTANTS

Roberto Batres
CARRILLO & ASOCIADOS

Guillermo Bonillo
BONILLA, MONTANO, TORIELLO & BARRIOS

María del Pilar Bonillo
BONILLA, MONTANO, TORIELLO & BARRIOS

Caroline Bono
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Mario Adolfo Búcaro Flores
DÍAZ-DURÁN & ASOCIADOS CENTRAL LAW

Agustín Buezo
ARROW CARGO

Eva Cacacho González
QUINONES, IBARGÜEN & LUJÁN

Rodrigo Callejas Aquino
CARRILLO & ASOCIADOS

Juan Pablo Carrasco de Groote
DÍAZ-DURÁN & ASOCIADOS - CENTRAL LAW

Alfonso Carrillo
CARRILLO & ASOCIADOS

Francisco José Castillo Chacón
AGULAR CASTILLO LOVE

Juan Carlos Castillo Chacón
AGULAR CASTILLO LOVE

Vanessa Castro Mirón
MAYORA & MAYORA, S.C.

José Cerezo
PRICEWATERHOUSECOOPERS LEGAL SERVICES

Paola van der Beek de Andriño
CÁMARA GUATEMALTECA DE LA CONSTRUCCIÓN

Karla de Mata
CPS LOGISTICS

Rolando De Paz Barrientos
TRANSUNION

Estuardo Enrique Echeverría Nova
SUPERINTENDENCIA DE BANCOS

FEDEx

Alejandro Fernández de Castro
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Walter Figueroa
CÁMARA GUATEMALTECA DE LA CONSTRUCCIÓN

Rodolfo Fuentes
PROTECTORA DE CRÉDITO COMERCIAL

Veronika Sofia Gonzalez Bran Díaz-Durán & Asociados - CENTRAL LAW

Miguel Angel Gualim
DHV CONSULTANTS

Bethsy Hernandez
DHV CONSULTANTS

Juan Jegerlehner
SARAVIA & MUÑOZ

Christian Lanuza
DÍAZ-DURÁN & ASOCIADOS CENTRAL LAW

Guillermo Lopez-Davis
BUFETE LOPEZ CORDERO

Andrés Lowenthal
MAYORA & MAYORA, S.C.

María Isabel Luján Zilbermann
QUINONES, IBARGÜEN & LUJÁN

Sasha Maldonado
AGULAR CASTILLO LOVE

Enrique Maldonado
MINISTRY OF ECONOMY

Marco Antonio Martinez
CPS LOGISTICS

Estuardo Mata Palmieri
QUINONES, IBARGÜEN & LUJÁN

Edgar Mendoza
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Hugo Menes
AYORA & MAYORA, S.C.

Guillermo Montano
TRANSACTEL INC.

Ramón Ortega
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Marco Antonio Palacios
PALACIOS & ASOCIADOS

Andrea Paniagua
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Luis Pellecer
CARRILLO & ASOCIADOS

Luis Rene Pellecer Lopez
CARRILLO & ASOCIADOS

Jose Enrique Pensabene
PALACIOS Y ASOCIADOS

Rita Pérez
ARAGÓN & ARAGÓN

Manuel Pérez
CARRILLO & ASOCIADOS

Francisco Piona
DHV CONSULTANTS

Julio Pinedo
PRICewaterhouseCOOPERS

Gloria. E. Polanco
FRUTAS TROPICALES DE
GUATEMALA, S.A. (FRUTESA)

Andres Porras Castillo
TRANSUNION

Fernando Quezada Toruño
Quezada
BUFETE QUEZADA TORUÑO,
S.A.

Marco Tulio Reyna
CÁMARA GUATEMALTECA DE
LA CONSTRUCCIÓN

Alfredo Rodríguez Mahuad
RODRIGUEZ, CASTELLANOS,
SOLARES & AGUILAR, S.C.
-CONSORTIUM LEGAL

Jorge Rolando Barrios

Salvador A. Saravia Castillo
SARAVIA & MUÑOZ

Klamcy Solorzano
DHV CONSULTANTS

Juan Tejada
PRICewaterhouseCOOPERS

José Augusto Toledo Cruz
ARIAS & MUÑOZ

Arelis Torres de Alfaro
SUPERINTENDENCIA DE
BANCOS

Elmer Vargas
ACZALAW

Raquel Villeda
MAYORA & MAYORA, S.C.

Julio Yon
DISAGRO, SOLUCIONES
LOGISTICAS

GUINÉE

Thierno A T Bah
CABINET IRDED

Aminata Bah Tall
NIMBA CONSEIL

Alpha Bakar Barry
CABINET KARAMOKO ALPHA
BARRY

Thérèse Beticka
NIMBA CONSEIL

Sékou Camara
DIRECTION NATIONALE DES
IMPÔTS

Elhadj Ibrahimia Sory Cissé
TRIBUNAL DU TRAVAIL DE
CONAKRY

Aissata Diakite
NIMBA CONSEIL

Mamadou Aliou Chérif Diallo
KOUTOU

Safiatou Kalissa
FIDAFRICA /
PRICewaterhouseCOOPERS

Mohamed Lahlou
FIDAFRICA /
PRICewaterhouseCOOPERS

Soumah Mama Aïssata
MINISTÈRE DU COMMERCE

Raoul Mouthe
NIMBA CONSEIL

Guy Piam
NIMBA CONSEIL

Raffi Raja
CABINET KOÛMY

Nanamoudou Sangare
AEAE

André Sangare
CABINET UIBG

SOCOPAO – SDV

Yansane Soumah
MANQUEPAS
Facinet Soumah
TRIBUNAL PREMIÈRE INSTANCE
DE KALUOM

Ibrahima Sory Sow
BANQUE CENTRALE

Momoya Sylla
NIMBA CONSEIL

Dominique Taty
FIDAFRICA /
PRICewaterhouseCOOPERS

Alphonse Temedieu
NIMBA CONSEIL

GUINÉE-BISSAU

Duarte Adolfo
BANCO DA ÁFRICA
OCIDENTAL, S. A.

Adelaida Mesa D'Almeida
SOLE PRACTICIONER

Jonathan Darboux
BCEAO

Fatimatou Zahra Diop
BCEAO

Octávio Lopes
OCTÁVIO LOPES ADVOGADOS –
MIRANDA ALLIANCE

Miguel Mango
AUDI - CONTA LDA

Armando Mango
ORDEM DOS ADVOGADOS DA
GUINÉ-BISSAU

Jaló Pires
MINISTERIO DA JUSTICA

Augusto Regala

Ribeiro
REGALA

João Daniel Vaz Jr.
TRANSVAZ, LDA

GUINÉE ÉQUATORIALE

Leoncio-Mitogo Edjang Avoro
ATTORNEY-AT-LAW

Philippe Fouda Fouda
BEAC

Caroline Idrissou-Belingar
BEAC

Sébastien Lechène
FIDAFRICA /
PRICewaterhouseCOOPERS

Franck Mamelin
PANALPINA TRANSPORTES
MUNDIALES S.A.R.L.

Ponciano Mbomio Nvo
GABINETE JURIDICO

François Münzer
FIDAFRICA /
PRICewaterhouseCOOPERS

Dominique Taty
FIDAFRICA /
PRICewaterhouseCOOPERS

GUYANA

Ashton Chase
LAW OFFICE OF ASHTON
CHASE ASSOCIATES

DEEDS REGISTRY

Lucia Loretta Desir
D & J SHIPPING SERVICES

GUYANA OFFICE FOR
INVESTMENT

HIGH COURT

Rexford Jackson
SINGH, DOODNAUTH LAW
FIRM

LAND REGISTRY

Rakesh Latchana
RAM & MCRAE

Colin Murray
COASTAL CONSTRUCTION
SERVICES

Christopher Ram
RAM & MCRAE

Josephine Whitehead
CAMERON & SHEPHERD

HAÏTI

Lionel Allen
ARCHITECT

Gemma Anglade
BROWN LEGAL GROUP

Joel Baussan
CARIMPEX

Samuel Bien Aime
MINISTÈRE DU COMMERCE ET
DE L'INDUSTRIE

Brierre Pierre
CABINET DE LESPINASSE

Jean Baptiste Brown
BROWN LEGAL GROUP

Steve Christian Brown
BROWN LEGAL GROUP

Martin Camille Cangé
ÉLECTRICITÉ D'HAÏTI

Raoul Celestin
LES ENTREPRISES
COMMERCIALES JOSEPH
NADAL S.A.

Djacaman Charles
CABINET GASSANT

Philippe-Victor Chatelain
CHATELAIN CARGO SERVICES

Diggan d'Adesky
D'ADESKY IMPORT EXPORT
S.A.

Christian De Lespinnasse
CABINET DE LESPINASSE

Berto Dorcé
JURIS EXCEL

Rigaud Duplan

Jean Gerard Eveillard
CABINET EVILLARD

Camille Fievre
JURIS EXCEL

Irma Frederic
AVOCAT

Enerlio Gassant
CABINET GASSANT

Saurel Gilet
MINISTÈRE DU COMMERCE ET
DE L'INDUSTRIE

Emile Giordani

Gilbert Giordani
ETUDE BRISSON CASSAGNOL

Archimelec Guerrier
CABINET GASSANT

Sylvie Handal
HUDICOURT-WOOLLEY

Chantal Hudicourt-Ewald
CABINET HUDICOURT-
WOOLLEY

Marc Hebert Ignace
BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE
D'HAÏTI

Luciner Joseph
MAIRIE DE PETIONVILLE

Kareen T. Laplanche
UN HABITAT

Wilhelm E. Lemke, Jr
ENMARCOLDA (D'ADESKY)

Louis Gary Lissade
CABINET LISSADE

Roberson Louis
CABINET GASSANT

Freshnel Lucien
CABINET GASSANT

Kathia Magloire
CABINET GASSANT

Alexandrine Nelson
CHATELAIN CARGO SERVICES

Joseph Paillant
ORDRE DES COMPTABLES
PROFESSIONNELS AGRÉÉS
D'HAÏTI

Jean Frederic Sales
CABINET SALES

Margarette Sanon
BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE
D'HAÏTI

Paul Emile Simon
ARCHITECT

Salim Succar
CABINET LISSADE

Jean Vandal
VANDAL & VANDAL

HONDURAS

Fernando Aguilera
FIDE

Juan José Alcerro Milla
AGUILAR CASTILLO LOVE

Lidabel Almendárez de Vijil
COHEP (CONSEJO
HONDUREÑO DE LA EMPRESA
PRIVADA)

Caroline Bono
PRICewaterhouseCOOPERS

Claudia Patricia Cartagena
OFICINA DE TRANSPARENCIA
DEL CONGRESO NACIONAL DE
HONDURAS

Héctor Danilo Cartagena
Gamero
PRICewaterhouseCOOPERS

Janeth Castañeda de Aquino
GRUPO CROPA PANALPINA

Joel Castillo
AGENCIA ADUANERA Y
MARÍTIMA CARE

Carmen Chevez
COMISION NACIONAL DE
BANCOS Y SEGUROS

Ramón Discua
BATRES, DISCUS, MARTINEZ
ABOGADOS

Francisco Guillermo Durón
Lopez
BUFETE DURÓN

Fernando Fernández
PRICewaterhouseCOOPERS
LEGAL SERVICES

Alejandro Fernández de
Castro
PRICewaterhouseCOOPERS

Lillizeth Garay
CNBS

Dania Waldina Gomez
DELOITTE S.A. DE C.V.

Santiago Herrera
FIDE

Marcela López Carrillo
PRICewaterhouseCOOPERS

Heidi Luna
GARCÍA & BODÁN

Dennis Matamoros Batson
ARIAS & MUÑOZ

Rafael Enrique Medina Elvir
INSTITUTO DE LA PROPIEDAD

Juan Carlos Mejía Cotto
INSTITUTO DE LA PROPIEDAD

Ramón E. Morales
PRICewaterhouseCOOPERS

Orestila Muñoz
EMPRESA NACIONAL DE
ENERGÍA ELÉCTRICA

Jazna Vanessa Oqueli
GARCÍA & BODÁN

Ramón Ortega
PRICewaterhouseCOOPERS

Andrea Paniagua
PRICewaterhouseCOOPERS

Jose Ramon Paz
J.R. PAZ & ASOCIADOS

Julio Pinedo
PRICewaterhouseCOOPERS

Mauricio Quiñónez
PRICewaterhouseCOOPERS

Dino Rietti
ARQUITECTONIC

Milton Rivera
PRICewaterhouseCOOPERS
LEGAL SERVICES

José Rafael Rivera Ferrari
J.R. PAZ & ASOCIADOS

Enrique Rodríguez Burchard
AGUILAR CASTILLO LOVE

Fanny Rodríguez del Cid
ARIAS & MUÑOZ

Martha R Saenz
ZACARIÁS & ASOCIADOS

Godofredo Siercke
GARCÍA & BODÁN

Edgardo H. Sosa
EMPRESA NACIONAL DE
ENERGÍA ELÉCTRICA

Cristian Stefan Handal
ZACARIÁS & ASOCIADOS

Juan Tejada
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Jorge Torres
COHEP (CONSEJO
HONDUREÑO DE LA EMPRESA
PRIVADA)

Armando Urtecho López
COHEP (CONSEJO
HONDUREÑO DE LA EMPRESA
PRIVADA)

Roberto Manuel Zacarias
Urrutia
ZACARIÁS & ASOCIADOS

HONG KONG, CHINE

Brian Barron
BAKER & MCKENZIE

Nicholas Chan
SQUIRE, SANDERS & DEMPSEY
LLP

Albert P.C. Chan
THE HONG KONG
POLYTECHNIC UNIVERSITY

Alex Chan
THE LAND REGISTRY

Vashi Chandni
EXCELLENCE INTERNATIONAL

Deborah Cheng
SQUIRE, SANDERS & DEMPSEY
L.L.P.

Winnie Cheung
THE LAND REGISTRY

Patrick Fontaine
LINKLATERS

Alexander Gong
BAKER & MCKENZIE

Andrew Halkyard

Keith Man Kei Ho
WILKINSON & GRIST

Rod Houng-Lee
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Kwok Ho Lam
CLP POWER LIMITED

Cindy Lam
THE LAND REGISTRY

David Lawrence
DEACONS

Damasus Mak
INTERLITE COMPANY LIMITED

Andrea Pellicani
OVERSEAS ASIA

Randolph Perry
ORRICK, HERRINGTON &
SUTCLIFFE LLP

Martinal Quan
METOPRO ASSOCIATES LTD.

Sara Tong
TEMPLE CHAMBERS

Anita Tsang
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Lawrence Tsong Tsong
TRANSUNION

Tak Kei Wan
CLP POWER LIMITED

Susanne Wong
HONG KONG ECONOMIC &
TRADE OFFICE

Raymond Wong
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Alexander Yuen
TRANSUNION

HONGRIE

MORLEY ALLEN & OVERY
IRODA

Pethő Ádám
BISZ CENTRAL CREDIT
INFORMATION LTD

Mark Balastyai
FUTUREAL HOLDING CO.

Péter Bárdos

Sándor Békési
PARTOS & NOBLET LOVELLS

Judit Bókai
DR BÓKAI NOTARY OFFICE

Hedi Bozsonyik
SZECSKAY ATTORNEYS-AT-LAW

Zsuzsanna Cseri
BÁRD, CSERI & PARTNERS
LAW FIRM

István Sándor
KELEMEN, MESZAROS, SANDOR
& PARTNERS

Dalma Dudás
RÉTI, ANTALL & MADL
LANDWELL

Gabriella Erdos
PRICEWATERHOUSECOOPERS

György Fehér
BELLÁK & PARTNERS LAW
OFFICE, MEMBER OF IUS
LABORIS

Anna Gáspár
BUILD-ECON LTD.

Karolina Gombos
IB GRANT THORNTON
CONSULTING KFT.

IFS LTD.

Norbert Izer
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Zsuzsa Kardos
BELLÁK & PARTNERS LAW
OFFICE, MEMBER OF IUS
LABORIS

Zsuzsanna Károlyi
BELLÁK & PARTNERS LAW
OFFICE, MEMBER OF IUS
LABORIS

Adrienn Keller
BELLÁK & PARTNERS LAW
OFFICE, MEMBER OF IUS
LABORIS

Andrea Kocziba
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Russell Lambert
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Petra Lencs
BÁRD, CSERI & PARTNERS
LAW FIRM

Dóra Máthé
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Richárd Medve
RÉTI, ANTALL & MADL
LANDWELL LAW FIRM

Lívía Mihovics
RÉTI, ANTALL & MADL
LANDWELL LAW FIRM

László Mohai

Judit Nagy
BELLÁK & PARTNERS LAW
OFFICE, MEMBER OF IUS
LABORIS

Sándor Németh
SZECSKAY ATTORNEYS-AT-LAW

Tamás Pásztor
NAGY ÉS TRÓCSÁNYI LAW
OFFICE, MEMBER OF LEX
MUNDI

Tibor Szabó
RÉTI, ANTALL & MADL
LANDWELL LAW FIRM

András Szecskay
SZECSKAY ATTORNEYS-AT-LAW

Ilona Szarka
IB GRANT THORNTON
CONSULTING KFT.

Ágnes Szent-Ivány
SÁNDOR SZEGEDI SZENT-IVÁNY
KOMÁROMI EVERSHEDES

Viktória Szilágyi
NAGY ÉS TRÓCSÁNYI LAW
OFFICE, MEMBER OF LEX
MUNDI

László Szűcs
RÉTI, ANTALL & MADL
LANDWELL LAW FIRM

Tibor Torok
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Ádám Tóth
DR. TÓTH & DR. GÁSPÁR
KÖZJEGYZŐI IRODA

Gábor Varga
BISZ CENTRAL CREDIT
INFORMATION LTD

Agnes Wolford
BUDAPEST VIII. DISTRICT
MUNICIPALITY

Blanka Zombori
PRICEWATERHOUSECOOPERS

ÍLES MARSHALL

Kenneth Barden
ATTORNEY-AT-LAW

Jerry Kramer
PACIFIC INTERNATIONAL, INC.

Philip Welch
MICRONESIAN SHIPPING
AGENCIES INC.

ÍLES SALOMON

Don Boykin
PACIFIC ARCHITECTS LTD

John Katahanas
SOL - LAW

Andrew Radclyff
BARRISTER & SOLICITOR

Roselle R. Rosales
PACIFIC ARCHITECTS, LTD.

Gregory Joseph Sojnocki
MORRIS & SOJNOCKI
CHARTERED ACCOUNTANTS

Gerald Stenzil
TRADCO SHIPPING

INDE

Nagarajan A.
KARTHIK DIESEL SALES &
SERVICE

Rajan A.
SWEKA INTERNATIONAL

Dulal Acharyya
PARASNATH TECH GARMENTS
PVT., LTD.

Amit Agarwal
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Rohini Aggarawal
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Jameel Ahmed
ALIFBIZ

AJIT BHUTA AND ASSOCIATES

Rajiv Anand
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Palanikumar Arumugam
VARIETY FASHIONS

AUM ARUCHITECTS

Pavithra B.
MAHARANI LAXMI AMMANNI
CENTRE FOR SOCIAL SCIENCE
RESEARCH

Rohit Bajaj
CHAWLA & CO.

Vikas Bansal
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Daksha Bara
MAHARANI LAXMI AMMANNI
CENTRE FOR SOCIAL SCIENCE
RESEARCH

Aditya Bhardwaj
SINGHANIA & PARTNERS,
SOLICITORS & ADVOCATES

Prachi Bhardwaj
TRILEGAL

Nitesh Bhasin
TRILEGAL

BHASIN INTERNATIONAL

Leena Chacko
AMARCHAND & MANGALDAS
& SURESH A. SHROFF & CO.

Aman Chanda
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Harshala Chandorkar
CREDIT INFORMATION BUREAU
LTD.

Vipul Chaturvedi
INNOVATIVE ECO-CARE PVT.
LTD.

Jyoti Chaudhari
LEGASIS SERVICES PVT. LTD.

Anamika Chaudhary
INFINI JURIDIQUE

Harminder Chawla
CHAWLA & CO.

Manjula Chawla
MCA LEGAL

Nimish Choudhary
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Sachin Chugh
SINGHI CHUGH & KUMAR,
CHARTERED ACCOUNTANTS

Kamlesh Desai
MANGAL EXPORTS

Prashant Dharia
ANANT INDUSTRIES

Rahul Dhawan
FOX MANDAL

Thambi Durai
T. DURAI & CO.

Koshy G. George
KARTHIK DIESEL SALES &
SERVICE

C.V. Ganesh
KARTHIK DIESEL SALES &
SERVICE

Rahul Garg
PRICEWATERHOUSECOOPERS

G.D. SMABHARE AND CO.

Mayur Ghadia
BHAVNA ELECTRICAL
INDUSTRIES

Rajesh Gopinath
REGENT TELECOM

Dinesh Gupta
HARI OM INTERNATIONAL

Anil Gupta
HITECH GROUP

Chander Gupta
MR TOBACCO PVT., LTD.

Vinay Gupta
VINAY K GUPTA & Co.

Mano Haran
ACE OVERSEAS

Akil Hirani
MAJMUDAR & Co.

INDIA BUSINESS DATABASE.
COM

Vipin Jain
SHREE BHIKSHU MARBLE AND
GRANITES

Ashok Jain
SURAJ OVERSEAS

Atul Jani
GAYATRI POLYMERS &
GEOSYNTHETICS.

Malini Jayakumar
SRIBALAJI COSMETICS

Dharmendra Johari
STONEX INC.

G. D. Joseph
JOSEPH & Co.

Swaminathan Kalyanaraman
DAKSHIN KREATIONS PRIVATE
LIMITED

Dinesh Kanabar
PRICEWATERHOUSECOOPERS

A.V. Kane
THE BRIHAN MUMBAI
ELECTRIC SUPPLY &
TRANSPORT UNDERTAKING

Vaishal Kapadia
SHIDIMO INTERAUX PVT. LTD.

Deepti Kapoor
FOX MANDAL

Sushmita Kapur
FOX MANDAL

Rajas Kasbekar
LITTLE & Co.

Arun Kedia
VAV LIFE SCIENCES P. LTD.

Rajesh Khandelwal
SUMAN ENTERPRISES

Avinash Kumar
CHAWLA & Co.

Suraj Kumar
CHAWLA & Co.

Sailesh Kumar
DRAGON EXPRESS FREIGHT
PVT LTD.

- Debashis Kumar
GANAPATI UDYOG
- Abhishek Kumar
SINGHANIA & PARTNERS,
SOLICITORS & ADVOCATES
- Karsh Kumar
SINGHI CHUGH & KUMAR,
CHARTERED ACCOUNTANTS
- Vinu Kurian
BETA HEALTHCARE PRODUCTS
PRIVATE LTD.
- Poonam Lila
LEO CIRCUIT BOARDS PVT.
LTD.
- Manjunath Madhav
RIECO
- Manish Madhukar
INFINI JURIDIQUE
- MAHARANI LAXMI AMMANI
CENTRE FOR SOCIAL SCIENCE
RESEARCH
- Som Mandal
FOX MANDAL
- Vipender Mann
KNM & PARTNERS, LAW
OFFICES
- Kapish Mehta
- Dara Mehta
LITTLE & CO.
- Gajendra Mehta
NIMBUS CORPORATION
- Jitesh Mehta
SOURCE INDIA
- R.K. Mishra
METRO ASSOCIATES
- Sharad Mishra
NEO MULTIMEDIA
- Saurabh Misra
PARAS KUHAD & ASSOCIATES,
ADVOCATES ("PKA")
- Deepti Mittal
VINAY K GUPTA & CO.
- Ravi Modi
DEV ROADLINES PVT. LTD.
- Vikash Mohta
P.A. INTERNATIONAL
- R. Muralidharan
PRICEWATERHOUSECOOPERS
- Satish Murti
MURTI & MURTI
INTERNATIONAL LAW
PRACTICE
- Anshoo Nayar
FOX MANDAL
- NINE INTERNATIONAL
- Anand Nivas
DRAGON EXPRESS FREIGHT
PVT. LTD.
- Rajesh Palavankar
INDOGLOBAL HEALTH
SCIENCES PRIVATE LIMITED
- Janak Pandya
NISHITH DESAI ASSOCIATES
- Sujit Parakh
PRICEWATERHOUSECOOPERS
- N. B. Patel
R.K. PLAST & ENGINEERS
- Sanjay Patil
- Ashish Patole
ACCENT TRENDZ
- Niti Paul
CHAWLA & CO.
- Francisca Philip
SINGHANIA & PARTNERS,
SOLICITORS & ADVOCATES
- Nitin Potdar
J. SAGAR ASSOCIATES,
ADVOCATES & SOLICITORS
- M. Prabhakaran
CONSULTA JURIS
- Anand Prasad
TRILEGAL
- Ahuja Punita
SINGHI CHUGH & KUMAR,
CHARTERED ACCOUNTANTS
- Atramuddin Qureshi
HANDMADE CREATIONS
- RAHUL EXPORTS
- Capt Raj
BRAHMA SHIPPING &
LOGISTICS
- Karthik Raja
KNITTED GARMENTS
EXPORTER
- Sundar Rajan
CASSANOVA TEXTILES
- Mohan Rajasekharan
MCA LEGAL
- Krishnamurthy
Ramachandran
LEGASIS SERVICES PVT. LTD.
- Mohan Ramakrishnan
SATHYA AUTO PRIVATE
LIMITED
- Rangaswamy Ramakrishnan
TOP METROLOGY PVT. LTD.
- Ashok Ramgir
HARSH IMPEX
- Dipak Rao
SINGHANIA & PARTNERS,
SOLICITORS & ADVOCATES
- Jessica Maria Rodrigues
KAVJESS EXPORT IMPORT
TRADING COMPANY
- Martin Clifford Rodrigues
MAX EXPORTS
- ROOPA TEXTILES AND
TRIMMINGS
- Sameer Sah
MAJMUDAR & CO.
- Abhishek Saket
INFINI JURIDIQUE
- Dushir Saksena
ICFAI SCHOOL OF FINANCIAL
STUDIES
- Sudhir Saksena
ICFAI SCHOOL OF FINANCIAL
STUDIES
- Richie Sancheti
NISHITH DESAI ASSOCIATES
- Deepak Sanghavi
ARL GLOBAL
- Radhika Sankaran
FOX MANDAL
- V. Siva Sankaran
T.S. CLASSIQUE
- Mohit Saraf
LUTHRA & LUTHRA
- Neha Satav
LEGASIS SERVICES PVT. LTD.
- Srinivasan Seenu
AIR TRAVELS
- Ratnika Sehgal
CHAWLA & CO.
- Ramani Seshadri
- Dilip Shah
- Parag Shah
FOX MANDAL
- Prakash Shah
PARIJAT MARKETING SERVICES
- Ramasamy Shankar
- Purushotam Sharma
GAJRAJ MEHANDI UYDOG
- Ranjan Sharma
NET LINK COMPUTER
- Anand Sharma
R.K. INDUSTRIES
- Shivanand Shenoy
- Tushar Shinde
PRECISE BIOPHARMA PVT.
LTD.
- Vikram Shroff
NISHITH DESAI ASSOCIATES
- Rajnish Shukla
SINGHI CHUGH & KUMAR,
CHARTERED ACCOUNTANTS
- Sukhpreet Singh
CHAWLA & CO.
- Ravinder Singh
INTERNATIONAL TOOLS CO.
- Amaresh Kumar Singh
LUTHRA & LUTHRA
- Kaviraj Singh
TRUSTMAN & CO
- Ravinder Singhania
SINGHANIA & PARTNERS,
SOLICITORS & ADVOCATES
- Arvind Sinha
BUSINESS ADVISORS GROUP
- Uppu Sivaiah
ESPRIT DE CORPS INDIA
- Ramamurthy Srinivasan
TRANSDEALS INC.
- Rudra Srivastava
CHAWLA & CO.
- Joseph Starr
STARLINE SHIPPING
- STRETCH FASHIONS
- Madhu Sweta
SINGHANIA & PARTNERS,
SOLICITORS & ADVOCATES
- Niranjan Talati
SHREEJI MARKETING
- Mahesh Thaker
M J & COMPANY
- Krupa Thakkar
RUSHIL DECOR LTD.
- Hira Tikoo
UNITED INTERNATIONAL
- Aparna Tripathy
INFINI JURIDIQUE
- Suhas Tuljapurkar
LEGASIS SERVICES PVT. LTD.
- Sunil Upadhyaya
NATIONAL FOODS
- Ratandeep Uppal
B M METAL CRAFTS
- Kannan Venkatasamy
PERIPHERALCONNEXIONS
- Saji Vijayadas
DRAGON EXPRESS FREIGHT
PVT. LTD.
- Jude Xavier
REPPIN INTERNATIONAL
- ZEDD TRADE
- INDONÉSIE**
- Yose M. Adams
BANK INDONESIA
- Nafis Adwani
ALI BUDIARDJO, NUGROHO,
REKSODIPUTRO, MEMBER OF
LEX MUNDI
- Almer Apon
PT BUANA MAS CITRA
LESTARI
- Hamud M. Balfas
ALI BUDIARDJO, NUGROHO,
REKSODIPUTRO, MEMBER OF
LEX MUNDI
- Rick Beckmann
BRIGITTA I. RAHAYOE &
SYAMSUDDIN
- Fabian Buddy Pascoal
HANAFIAH PONGGAWA &
PARTNERS
- Ira A. Eddymurthy
SOEWITO SUHARDIMAN
EDDYMURTHY KARDONO
- Sani Eka Duta
BANK INDONESIA
- Greg Elms
IFC
- Bambang Eryudhawan
INDONESIAN INSTITUTE OF
ARCHITECTS
- Ahmad Fadli
BRIGITTA I. RAHAYOE &
SYAMSUDDIN
- Iqbal Hadromi
HADROMI & PARTNERS
- Djoko Hastowo
PLN KANTOR PUSAT
- Ray Headifen
PT PRIMA WAHANA CARAKA /
PRICEWATERHOUSECOOPERS
- Reno Hirdarisvita
HADROMI & PARTNERS
- Rahayu N. Hoed
MAKARIM & TAIRA S.
- Brigitta Imam Rahayoe
BRIGITTA I. RAHAYOE &
SYAMSUDDIN
- Darrell R. Johnson
INDONESIAN LEGAL
CONSULTANTS
- Mohammad Kamal
FURNITURE FIKAMAR
- Mirza Karim
KARIMSYAH LAW FIRM
- Ketua Kehormatan
IKATAN ARKSITEK INDONESIA
JAKARTA
- David Knight
AGRI-DEVELOPMENTS
INTERNATIONAL SA (PTY)
LIMITED
- Herry N. Kurniawan
ALI BUDIARDJO, NUGROHO,
REKSODIPUTRO, MEMBER OF
LEX MUNDI
- Rudy Kusmanto
MAKARIM & TAIRA S.
- Winita E. Kusnandar
KUSNANDAR & CO.
- Erma Kusumawati
BANK INDONESIA
- Julien Lallemand
PT SDV LOGISTICS
- Ferry P. Madian
ALI BUDIARDJO, NUGROHO,
REKSODIPUTRO, MEMBER OF
LEX MUNDI
- Ahmad Malkan
PT TRIHARPINDO MANDIRI
- Eric Mancini
PT SDV LOGISTICS
- Gopinath Menon
PT
PRICEWATERHOUSECOOPERS
FAS
- Karen Mills
KARIMSYAH LAW FIRM
- Norma Mutalib
MAKARIM & TAIRA S.
- Feria Ningsih
MAKARIM & TAIRA S.
- Hartono Parbudi
ATTORNEY-AT-LAW
- Gita Petrialia
HADROMI & PARTNERS
- Sandra Pranoto
IFC
- Arno F. Rizaldi
KUSNANDAR & CO
- L. Peter Rosner
BANK DUNIA I THE WORLD
BANK
- Adam Sack
IFC
- Isyana W. Sadjarwo
NOTARIS & PEJABOT PEMBUOT
AKRI TANOH
- Pieter Henrianto Salean
MAKARIM & TAIRA S.
- Henry Sandee
BANK DUNIA I THE WORLD
BANK
- Gatot Sanyoto
KUSNANDAR & CO
- Nur Asyura Anggini Sari
BANK INDONESIA
- Nasri Sebayang
PT PLN (PERSERO) INDONESIA
STATE ELECTRICITY
CORPORATION
- Indra Setiawan
ALI BUDIARDJO, NUGROHO,
REKSODIPUTRO, MEMBER OF
LEX MUNDI
- Hans C. Shrader
IFC
- Kevin Omar Sidharta
ALI BUDIARDJO, NUGROHO,
REKSODIPUTRO, MEMBER OF
LEX MUNDI
- Ricardo Simanjuntak
RICARDO SIMANJUNTAK &
PARTNERS
- A. Kemalsjah Siregar
KEMALSJAH & ASSOCIATES
- Bambang Soelaksono
THE SMERU RESEARCH
INSTITUTE

Pak Subani, SH
AMIR SYAMSUDDIN & PARTNERS

Bernadeta Sulistyarimi
IFC

Galinar R. Kartakusuma
Summitmas
MAKARIM & TAIRA S.

Yukiko LU. Tambunan
BANK INDONESIA

Ernst G. Tehuteru
ALI BUDIARDJO, NUGROHO,
REKSODIPUTRO, MEMBER OF
LEX MUNDI

Gatot Triprasetyo
WIDYAWAN & PARTNERS

Fararatri Widayadi
IFC

Robertus Winarto
PT PRIMA WAHANA CARAKA /
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Ferry Zulkarnaen
WIDYAWAN & PARTNERS

IRAN

Mohammad Adib
ADIB LAW FIRM

Behrooz Akhlaghi
INTERNATIONAL LAW OFFICE
OF DR. BEHROOZ AKHLAGHI &
ASSOCIATES

Reza Askari
FOREIGN LEGAL AFFAIRS
GROUP

Akhlaghi Behrooz
INTERNATIONAL LAW OFFICE
OF DR BEHROOZ AKHLAGHI &
ASSOCIATES

Gholamhossein Davani
DAYARAYAN AUDITING &
FINANCIAL SERVICES

Saeed Hashemian
ADIB LAW FIRM

Mehdi Heidarzadeh
ALVAND SAYAN
INTERNATIONAL TRADING
CO, LTD.

Javad Javaheri

Parisa Mazaheri
ATIEH ASSOCIATES

Mozaffar Mohammadian
TEEMA BAR INTERNATIONAL
TRANSPORT

Yahya Rayegani
FARIAM LAW OFFICE

Behrooz Rezazadeh
PSDC GROUP

Jamal Seifi
DR. JAMAL SEIFI &
ASSOCIATES

Mir Shahbiz Shafe
DR. JAMAL SEIFI &
ASSOCIATES

Cyrus Shafizadeh
TAVAKOLI & SHAHABI

Mostafa Shahabi
TAVAKOLI & SHAHABI

IRAQ

Hadeel Salih Abboud
Al-Janabi
MENA ASSOCIATES,
MEMBER OF AMERELLER
RECHTSANWÄLTE

Hadeel Al Janabi
MENA ASSOCIATES,
MEMBER OF AMERELLER
RECHTSANWÄLTE

Ahmad Al Jannabi
MENA ASSOCIATES,
MEMBER OF AMERELLER
RECHTSANWÄLTE

Farquad Al-Salman
F.H. AL-SALMAN & Co.

Florian Amereller
AMERELLER RECHTSANWÄLTE

Blund Faridoon Arif Najeb
ATTORNEY-AT-LAW

Husam Addin Hatim

Stephan Jäger
AMERELLER RECHTSANWÄLTE

Imad Makki
AL QARYA GROUP Co.

IRLANDE

ARTHUR COX, MEMBER OF LEX
MUNDI

Margaret Austin
EUGENE F. COLLINS
SOLICITORS

Alan Browning
LK SHIELDS SOLICITORS,
MEMBER OF IUS LABORIS

Jonathan Cullen
LK SHIELDS SOLICITORS,
MEMBER OF IUS LABORIS

Richard Curran
LK SHIELDS SOLICITORS,
MEMBER OF IUS LABORIS

Gavin Doherty
EUGENE F. COLLINS
SOLICITORS

Ciara Garry
ESB NETWORKS

Paul Glenfield
MATHESON ORMSBY PRENTICE

Micheál Grace
MASON HAYES & CURRAN

Colm Kelly
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Ian Lavelle
LK SHIELDS SOLICITORS,
MEMBER OF IUS LABORIS

Margaret Masterson
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Gavan Neary
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Shane Neville
LK SHIELDS SOLICITORS,
MEMBER OF IUS LABORIS

Malichi O'Callaghan
DUNCAN & GREHAN PARTNERS

PANALPINA WORLD
TRANSPORT LTD.

Judith Riordan
MASON HAYES & CURRAN

Brendan Sharkey
REDDY CHARLTON MCKNIGHT

Gavin Simons
EUGENE F. COLLINS
SOLICITORS

Michael Treacy
PROPERTY REGISTRATION
AUTHORITY

Colm Walsh
IRISH INTERNATIONAL
FREIGHT ASSOCIATION

Maeve Walsh
REDDY CHARLTON MCKNIGHT

ISLANDE

Elin Arnadóttir
PRICEWATERHOUSECOOPERS.

Kristján Ásgeirsson
ARKITEKTASTOFAN OG

Guðrún Bergsteinsdóttir
BBA LEGAL

Pórður Búason
REYKJAVIK CONSTRUCTION
AGENCY

Ólafur Eyjólfsson
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Skuli Th. Fjeldsted
FJELDSTED, BLÖNDAL &
FJELDSTED

Erlendur Gíslason
LOGOS, MEMBER OF LEX
MUNDI

Ingibjörg Guðbjartsdóttir
BBA LEGAL

Elisabet Guðbjörnsdóttir
PRICEWATERHOUSECOOPERS
LEGAL SERVICES

Reynir Haraldsson
JÓNAR TRANSPORT

Margrét Hauksdóttir
THE LAND REGISTRY

Kristín Helga
PRICEWATERHOUSECOOPERS
LEGAL SERVICES

Jón Ingi Ingibergsson
INTERNATIONAL LAW OFFICES

Erlingur E. Jónasson
ISTAK

Hróbjartur Jónatansson
AM PRAXIS LAW OFFICES

Ásta Kristjánsdóttir
PRICEWATERHOUSECOOPERS
LEGAL SERVICES

Ragna Matthíasdóttir
ISTAK

Daði Ólafsson
BBA LEGAL

Kristján Pálsson
JÓNAR TRANSPORT

Eyvindur Sólness
LVA

Heiðar Stefánsson
LOGOS, MEMBER OF LEX
MUNDI

Gunnar Sturluson
LOGOS, MEMBER OF LEX
MUNDI

Rúnar Svavar Svavarsson
ORKUVEITA REYKJAVÍKUR,
DISTRIBUTION-ELECTRICAL
SYSTEM

Bergþór Þormóðsson
ISTAK

ISRAËL

Ronen Bar-Even
WEISS- PORAT & Co.

Paul Baris
YIGAL ARNON & Co.

Ofer Bar-On
SHAVIT BAR-ON GAL-ON TZIN
NOV YAGUR, LAW OFFICES

Koby Cohen
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Lior Crystal
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Clifford Davis
S. HOROWITZ & Co., MEMBER
OF LEX MUNDI

Roe Hecht
SHAVIT BAR-ON GAL-ON TZIN
NOV YAGUR, LAW OFFICES

Aaron Jaffe
YIGAL ARNON & Co.

Zeev Katz
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Vered Kirshner
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Gideon Koren
BEN ZVI KOREN & Co. LAW
OFFICES

Orna Kornreich-Cohen
SHAVIT BAR-ON GAL-ON TZIN
NOV YAGUR, LAW OFFICES

Michael Lagon
THE ISRAEL ELECTRIC
CORPORATION LTD.- DAN
DISTRICT

Michelle Liberman
S. HOROWITZ & Co., MEMBER
OF LEX MUNDI

David Rosen
IDILITY CONSULTING

Gerry Seligman
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Yifat Shkedi-Shatz
S. HOROWITZ & Co., MEMBER
OF LEX MUNDI

Edward Shtauf
THE ISRAEL ELECTRIC
CORPORATION LTD.- DAN
DISTRICT

Daniel Singerman
BUSINESS DATA ISRAEL +
PERSONAL CHECK

Nir Zalmanov
B.A.S

ITALIE

ALLEN & OVERY LLP

APL

Marianna Abbaticchio
RISTUCCIA & TUFARELLI

Fabrizio Acerbis
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Paola Albano
CLEARY GOTTTLIEB STEEN &
HAMILTON LLP

Gaetano Arnò
TLS /
PRICEWATERHOUSECOOPERS
LEGAL SERVICES

Maria Pia Ascenzo
BANK OF ITALY

Romina Ballana
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Paola Barazzetta
TLS /
PRICEWATERHOUSECOOPERS
LEGAL SERVICES

Susanna Beltramo
STUDIO LEGALE BELTRAMO

Antonino Boeti
PENELOPE S.R.L.

Roberto Bonsignore
CLEARY GOTTTLIEB STEEN &
HAMILTON LLP

Luigi Brunetti
SDV

Carlo Bruno
ASHURST

Manuela Caccialanza
JONES DAY

Sergio Calderara
NUNZIANTE MAGRONE

Stefano Cancarini
TLS /
PRICEWATERHOUSECOOPERS
LEGAL SERVICES

Alessandro Caridi
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Gennaro Cassiani
GC ARCHITECTURE BURO

Giorgio Cherubini
PIROLA PENNUTO ZEI
ASSOCIATI

Domenico Colella
PORTOLANO COLELLA
CAVALLO STUDIO LEGALE

Fabrizio Colonna
CAMOZZI BONISSONI
VARRENTI & ASSOCIATI

Mattia Colonnelli de Gasperis
LOMBARDI MOLINARI E
ASSOCIATI STUDIO LEGALE

Barbara Corsetti
PORTOLANO COLELLA
CAVALLO STUDIO LEGALE

Filippo Corsini
CHIOMENTI STUDIO LEGALE

CRIF S.p.A.

Luis Cristalli
OPDEL SNC DI ILARIO DELL
AGNOLO & Co.

Salvatore Cuzzocrea
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Antonio de Martinis
SPASARO DE MARTINIS LAW
FIRM

Elena D'errico
ABBATESCIANNI STUDIO
LEGALE E TRIBUTARIO

Claudio Di Falco
CLEARY GOTTTLIEB STEEN &
HAMILTON LLP

Domenico Di Pietro
CHIOMENTI STUDIO LEGALE

Marco Ettore
CAMOZZI BONISSONI
VARRENTI & ASSOCIATI

Carlo Falcetto
NUNZIANTE MAGRONE

Emanuele Ferrari
STUDIO NOTARILE FERRARI

Linda Frigo
STUDIO LEGALE MACCHI DI
CELLERE E GANGEMI

Ivana Genestrone
TLS ASSOCIAZIONE
PROFESSIONALE DI AVVOCATI
E COMMERCIALISTI

Francesca Gesualdi
CLEARY GOTTTLIEB STEEN &
HAMILTON LLP

Lucio Ghia
GHIA LAW FIRM

Vincenzo Giannantonio
ASHURST

Maurizio Giuntoni
ECOPROGET S.R.L.

Federico Guasti
STUDIO LEGALE GUASTI
Giovanni Izzo
ABBATESCIANNI STUDIO
LEGALE E TRIBUTARIO

Arena Lanfranco
PRODITAL LEATHERS

Stefano Macchi di Cellere
JONES DAY

Barbara Magn
CAMOZZI BONISSONI
VARRENTI & ASSOCIATI

Fabrizio Mariotti

Mario Miccoli
NOTAIO MICCOLI

Valeria Morossini

Francesca Napoletano
CHIOMENTI STUDIO LEGALE

Gianmatteo Nunziante
NUNZIANTE MAGRONE

Francesco Nuzzolo
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Luciano Panzani
SUPREME COURT

Paolo Pasqualis
NOTARY

Giovanni Patti
ABBATESCIANNI STUDIO
LEGALE E TRIBUTARIO

Paolo Pedrazzoli
STUDIO NOTAIO PEDRAZZOLI

Andrea Pellicani
OVERSEAS ASIA

Federica Peres
PORTOLANO COLELLA
CAVALLO STUDIO LEGALE

Laura Prosperetti
CLEARY GOTTlieb STEEN &
HAMILTON LLP

Giuseppe Ramondelli
STUDIO LEGALE NOTARILE
DI FABIO RAMONDELLI
CANTAMAGLI

Giuseppe Antonio Recchia
DIPARTIMENTO SUI RAPPORTI
DI LAVORO E SULLE RELAZIONI
INDUSTRIALI - UNIVERSITY
OF BARI

Tommaso Romolotti
CAMOZZI BONISSONI
VARRENTI & ASSOCIATI

Giovanni B. Sandicchi
CLEARY GOTTlieb STEEN &
HAMILTON LLP

Lamberto Schiona
STUDIO LEGALE SCHIONA

Massimiliano Silvetti
NUNZIANTE MAGRONE

Piervincenzo Spasaro
SPASARO DE MARTINIS LAW
FIRM

Giovanni Stefanin
TLS ASSOCIAZIONE
PROFESSIONALE DI AVVOCATI
E COMMERCIALISTI

Robert Sturges
SDV

Maria Antonietta Tanico
TANICO LAW FIRM

Silvio Tersilla
LOVELLS

Tommaso Tomaiuolo
TLS ASSOCIAZIONE
PROFESSIONALE DI AVVOCATI
E COMMERCIALISTI

Luca Tufarelli
RISTUCCIA & TUFARELLI

Benedetta Vannini
CLEARY GOTTlieb STEEN &
HAMILTON LLP

Emanuela Vitello
CLEARY GOTTlieb STEEN &
HAMILTON LLP

Angelo Zambelli
LABLAW STUDIO LEGALE -
FAILLA, ROTONDI & ZAMBELLI

Filippo Zucchinelli
TLS /
PRICEWATERHOUSECOOPERS
LEGAL SERVICES

JAMAÏQUE

Theresa Bowen
LEX CARIBBEAN

Arlene E. Burton
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Eric Alexander Crawford
PRICEWATERHOUSECOOPERS

EAGLE AND WHALE LTD.

Nicole Foga
FOGA DALEY & Co.

Stephanie Gordon
LEX CARIBBEAN

Herbert Winston Grant
GRANT, STEWART, PHILLIPS
& Co.

Michael Hall
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Corrine N. Henry
MYERS, FLETCHER & GORDON,
MEMBER OF LEX MUNDI

Alicia P. Hussey
MYERS, FLETCHER & GORDON,
MEMBER OF LEX MUNDI

Emile G.R. Leiba
MYERS, FLETCHER & GORDON,
MEMBER OF LEX MUNDI

Sandra Minott-Phillips
MYERS, FLETCHER & GORDON,
MEMBER OF LEX MUNDI

Viveen Morrison
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Hilary Reid
MYERS, FLETCHER & GORDON,
MEMBER OF LEX MUNDI

Natalie Farrell Ross
MYERS, FLETCHER & GORDON,
MEMBER OF LEX MUNDI

Lisa N. Russell
MYERS, FLETCHER & GORDON,
MEMBER OF LEX MUNDI

Humphrey Taylor
TAYLOR CONSTRUCTION LTD.

Lorraine Thomas
LTN LOGISTICS
INTERNATIONAL Co. LTD

Maliaca Wong
MYERS, FLETCHER & GORDON,
MEMBER OF LEX MUNDI

JAPON

ALLEN & OVERY

APL

Miho Arimura
HATASAWA & WAKAI LAW
FIRM

CREDIT INFORMATION CENTER
CORP.

Mijo Fujita
ADACHI, HENDERSON,
MIYATAKE & FUJITA

Yoshimasa Furuta
ANDERSON MORI &
TOMOTSUNE

Shigeru Hasegawa
ZEIRISHI-HOJIN
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Tamotsu Hatasawa
HATASAWA & WAKAI LAW
FIRM

Takashi Hirose
OH-EBASHI LPC & PARTNERS

Yuko Inui
ORRICK, HERRINGTON &
SUTCLIFFE LLP

Muriuki Kaindio
TOKYO TRADING Co. LTD.

Yosuke Kanegae
OH-EBASHI LPC & PARTNERS

Hideki Thurgood Kano
ANDERSON MORI &
TOMOTSUNE

Yutaro Kawabata
NISHIMURA & ASAHI

Susumi Kawaguchi
OBAYASHI CORPORATION

Kotaku Kimu
ZEIRISHI-HOJIN
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Kenichi Kojima
USHIJIMA & PARTNERS

Toshio Miyatake
ADACHI, HENDERSON,
MIYATAKE & FUJITA

Michihiro Mori
NISHIMURA & ASAHI

Tohru Motobayashi
MORI HAMADA &
MATSUMOTO

Takafumi Nihei
NISHIMURA & ASAHI

Miho Niunoya
ATSUMI & PARTNERS

Naoko Sato
ANDERSON MORI &
TOMOTSUNE

Tetsuro Sato
BAKER & MCKENZIE

Eri Sugihara
NISHIMURA & ASAHI

Hidetaka Sumomogi
NISHIMURA & ASAHI

Hiroyuki Suzuki
ZEIRISHI-HOJIN
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Toshio Taikoji
KAJIMA CORPORATION

Junichi Tobimatsu
MORI HAMADA &
MATSUMOTO

Jun Yamada
ANDERSON MORI &
TOMOTSUNE

Michi Yamagami
ANDERSON MORI &
TOMOTSUNE

Akio Yamamoto
KAJIMA CORPORATION

Kazuhiro Yanagida
NISHIMURA & ASAHI

Setsuko Yufu
ATSUMI & PARTNERS

JORDANIE

Saleh Abdelati
ALI SHARIF ZU'BI, ADVOCATES
& LEGAL CONSULTANTS,
MEMBER OF LEX MUNDI

Chaled Abu-Gharbieh
ARCH EPE, ENTERPRISE
BUSINESS SOLUTIONS

Anas Abunameh
LAW & ARBITRATION CENTRE

Ibrahim Abunameh
LAW & ARBITRATION CENTRE

Bassam Abu-Rumman
ALI SHARIF ZU'BI, ADVOCATES
& LEGAL CONSULTANTS,
MEMBER OF LEX MUNDI

Sabri Al Khassib
AMMAN CHAMBER OF
COMMERCE

Tamara Al-Banna
KHALIFEH & PARTNERS

Eman M. Al-Dabbas
INTERNATIONAL BUSINESS
LEGAL ASSOCIATES

Arafat Alfayoumi
CENTRAL BANK

Omar Aljazy
ALJAZY & Co. ADVOCATES &
LEGAL CONSULTANTS

Francis Bawab
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Stephen Carpenter
CUSTOMS ADMINISTRATION
MODERNIZATION PROGRAM
(CAMP)

Micheal T. Dabit
MICHAEL T. DABIT &
ASSOCIATES

Anwar Elliyan
THE JORDANIAN ELECTRIC
POWER Co. LTD. (JEPCO)

GREATER AMMAN
MUNICIPALITY

David H. Harrell
CUSTOMS ADMINISTRATION
MODERNIZATION PROGRAM
(CAMP)

George Hazboun

Zeina Jaradat
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Rasha Laswi
ZALLOUM & LASWI LAW FIRM

Husam Jamil Madanat
LAND AND SURVEY
DIRECTORATE

Firas Malhas
INTERNATIONAL BUSINESS
LEGAL ASSOCIATES

Munaf Malkawi
MUFIDA ART MOSAIC

Maher Melhem
ABU-GHAZALEH
PROFESSIONAL CONSULTING
(AGPC)

Amer Mofleh
INTERNATIONAL BUSINESS
LEGAL ASSOCIATES

Khaloud Nazer
KHALIFEH & PARTNERS

OMQ AL BIHAR EST.

Ahmad Quandour
KHALIFEH & PARTNERS

Osama Y. Sabbagh
THE JORDANIAN ELECTRIC
POWER Co. LTD. (JEPCO)

Stephan Stephan
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Azzam Zalloum
ZALLOUM & LASWI LAW FIRM

Iyad Zawaideh
ALI SHARIF ZU'BI, ADVOCATES
& LEGAL CONSULTANTS,
MEMBER OF LEX MUNDI

Kareem Zureikat
ALI SHARIF ZU'BI, ADVOCATES
& LEGAL CONSULTANTS,
MEMBER OF LEX MUNDI

KAZAKHSTAN

Bolat Abaidullayev
BUSINESS ENVIRONMENT
IMPROVEMENT PROJECT/
PRAGMA CORPORATION

Ardak Aiyekeyeva
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Anvar Akhmedov
FIRST CREDIT BUREAU

Aman Aliev
ASSISTANCE, LLC LAW FIRM

Askar Baigazin
PRICEWATERHOUSECOOPERS
LEGAL SERVICES

Nurlan Baimurzayev
MINISTRY OF JUSTICE

Ildus Bariev
GLOBALINK LOGISTICS GROUP

Aliya Baysenova
ASSISTANCE, LLC LAW FIRM

Gulnur Bekmukhanbetova
MCGUIRE WOODS
KAZAKHSTAN LLP

Shamshidin Bizhkenov
ARISTAN PROJECT
MANAGEMENT GROUP
(APMG)

Sergey Chetverikov
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Michael Dark
MICHAEL WILSON & PARTNERS
LTD.

Almaz Dosserbekov
ARISTAN PROJECT
MANAGEMENT GROUP
(APMG)

Ardak Dyussebayeva
AEQUITAS LAW FIRM

Courtney Fowler
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Oleg Gnoevykh
M&M LOGISTICS

Semion Issyk
AEQUITAS LAW FIRM

Vladimir Ivlev
FIRST CREDIT BUREAU

Thomas Johnson
DENTON WILDE SAPTE

Elena Kaeva
PRICewaterHOUSECOOPERS

Dina Kali
PRICewaterHOUSECOOPERS
LEGAL SERVICES

Nursultan Kassenov
ARISTAN PROJECT
MANAGEMENT GROUP
(APMG)

Pasha Karim
GLOBALINK LOGISTICS GROUP

Yekaterina Kim
MICHAEL WILSON & PARTNERS
LTD.

Alexander Kurganov
M&M LOGISTICS

Abdulkhamid Muminov
PRICewaterHOUSECOOPERS

Assel Musina
DENTON WILDE SAPTE

Berik Nurgaziyev
ARISTAN PROJECT
MANAGEMENT GROUP
(APMG)

Yuliya Penzova
AQUITAS LAW FIRM

Saniya Perzadayeva
MACLEOD DIXON

Elvis Robert
M&M LOGISTICS

Asem Shaidildinova
PRICewaterHOUSECOOPERS

Kanat Skakov
SALANS

Zhaniya Ussen
ASSISTANCE, LLC LAW FIRM

Dubek Zhabiykenov
BA SERVICES INTERNATIONAL
LLC

Danat Zhakenov
ZHAKENOV & PARTNERS
IN ASSOCIATION WITH
GRUNDBERG MOCATTA
RAKISON

Valerie A. Zhakenov
ZHAKENOV & PARTNERS
IN ASSOCIATION WITH
GRUNDBERG MOCATTA
RAKISON

Liza Zhumakhmetova
PRICewaterHOUSECOOPERS
LEGAL SERVICES

Ainur Zhumanbayeva
MICHAEL WILSON & PARTNERS
LTD.

KENYA

George Akoto
AKOTO & COMPANY
ADVOCATES

George Arego
SIGINON FREIGHT LTD

Anil Madhavan Changwony
SIGINON FREIGHT LTD

Oliver Fowler
KAPLAN & STRATTON

Fiona Fox
CHUNGA ASSOCIATES

Peter Gachuhi
KAPLAN & STRATTON

Francis Gichuhi
PRISM DESIGNS AFRICA

Edmond Gichuru
GICHURU KIPLAGAT &
ADVOCATES

William Ikutha Maema
ISEME, KAMAU & MAEMA
ADVOCATES

Karori Kamau
ISEME, KAMAU & MAEMA
ADVOCATES

Patrick Karara
PRICewaterHOUSECOOPERS

Peter Kenani
HOMELINE CONSOLIDATION
SERVICES LTD.

Morris Kimuli
B.M. MUSAU & Co.
ADVOCATES

Felix Kioko
B.M. MUSAU & Co.
ADVOCATES

Meshack T. Kipturgo
SIGINON FREIGHT LTD

Owen Koimburi
SCI KOIMBURI TUCKER & Co.

Alexandra Kontos
WALKER KONTOS ADVOCATES

Gilbert Langat
KENYA SHIPPERS COUNCIL

Nicholas Malonza
B.M. MUSAU & Co.
ADVOCATES

Victor Majani
OSORO AND Co, CERTIFIED
PUBLIC ACCOUNTANTS

Sam Mbugua
PHILTON

Rosemary Mburu
INSTITUTE OF TRADE
DEVELOPMENT

METROPOL EAST AFRICA LTD.

Osoro Moses Osano
MURIU MUNGAI & Co
ADVOCATES

Washington Muthamia
ALEXANDRIA FREIGHT
FORWARDERS LTD.

Judy Mwangi
CHUNGA ASSOCIATES

Wachira Ndege
CREDIT REFERENCE BUREAU
AFRICA LTD.

Stephen Okello
PRICewaterHOUSECOOPERS

Erastus K. Omolo
ERASTUS & Co. CERTIFIED
PUBLIC ACCOUNTANTS

Elisha Ongoya
ASIEMA & Co ADVOCATES

Tom Onyango
OCHIENG, ONYANGO, KIBET
& OHAGA

Cephas Osoro
OSORO AND Co, CERTIFIED
PUBLIC ACCOUNTANTS

Mohammed Ramadhan
DEL RAY CARGO

Sonal Sejpal
ANJARWALLA & KHANNA
ADVOCATES

Rodgers Abwire Sekwe
MURIU MUNGAI & Co
ADVOCATES

Deepen Shah
WALKER KONTOS ADVOCATES

Mahat Somane
KAPLAN & STRATTON

John Sykei Nyandieka
MURIU MUNGAI & Co
ADVOCATES

Joseph Taracha
THE CENTRAL BANK

Adrian Topoti
B.M. MUSAU & Co.
ADVOCATES

KIRIBATI

Kenneth Barden
ATTORNEY-AT-LAW

William Wylie Clarke
HOWARDS LAWYERS

Lawrence Muller
BETIO CITY COUNCIL

Tion Neemia
SHIPPING AGENCY OF KIRIBATI

PORTS AUTHORITY

Matereta Raiman
MINISTRY OF FINANCE &
ECONOMIC DEVELOPMENT

KOWEÏT

Ihab AbbasCalderon
AL-FAHAD & Co, DELOITTE &
TOUCHE

Labeed Abdal
THE LAW FIRM OF LABEED
ABDAL

Amal Abdallah
AL-SALEH & PARTNERS

Mahmoud Abdulfattah
THE LAW OFFICES OF MISHARI
AL-GHAZALI

Lina A. Adlouni
THE LAW OFFICE OF AL-ESSA
& PARTNERS

Abdullah Al-Ayoub
ABDULLAH KH. AL-AYOUB &
ASSOCIATES, MEMBER OF LEX
MUNDI

Ammar Al-Fouzan
THE LAW OFFICES OF MISHARI
AL-GHAZALI

Mishari M. Al-Ghazali
THE LAW OFFICES OF MISHARI
AL-GHAZALI

Mohammed Al Noor
AL-TWAIJRI AND PARTNERS
LAW FIRM

Reema Ali
ALI & PARTNERS

Abdullah Bin Ali
PACKAGING AND PLASTIC
INDUSTRIES Co. (KSC)

Tim Bullock
AL-FAHAD & Co, DELOITTE &
TOUCHE

Paul Day
AL SARRAF & AL RUWAYEH

Sam Habbas
AL SARRAF & AL RUWAYEH

Nazih Abdul Hameed
AL-SALEH & PARTNERS

Sunil Jose
ABU-GHAZALEH CONSULTING
AND INTELLECTUAL PROPERTY

Mazen A. Khoussheed
PACKAGING AND PLASTIC
INDUSTRIES Co. (KSC)

Jasmin Paurus Kohina
ABDULLAH KH. AL-AYOUB &
ASSOCIATES, MEMBER OF LEX
MUNDI

Chirine Krayem Moujaes
THE LAW OFFICES OF MISHARI
AL-GHAZALI

Dany Labaky
THE LAW OFFICES OF MISHARI
AL-GHAZALI

Shaik Haneef Moinuddin
LAW OFFICES OF JAMAL
AHMED ABDULLAH

Mohamed Omar
AL MARKAZ LAW FIRM

Omar Hamad Yousuf Al-Essa
THE LAW OFFICE OF AL-ESSA
& PARTNERS

Ahmed Zakaria
AL SARRAF & AL RUWAYEH

LESOTHO

Mark Badenhorst
PRICewaterHOUSECOOPERS

Paul De Chalain
PRICewaterHOUSECOOPERS

Thuso Green
PROCELL

Gerhard Gouws
NEDBANK LTD.

HARLEY & MORRIS

Mankhebe Makume
LESOTHO ELECTRICITY
COMPANY (PTY) LTD

João Martins
PRICewaterHOUSECOOPERS

Mathias Matshe
SHEERAN & ASSOCIATES

Kuena Mophethe
K.MOPHETHE LAW CHAMBERS

Thabo Mpaka
MPAKA CHAMBERS

Theodore Ntlatlapa
DNT ARCHITECTS

Malaika Ribeiro
PRICewaterHOUSECOOPERS

Peter Sands
SDV (PTY) LTD

Duduzile Seamatha
SHEERAN & ASSOCIATES

Tiisetso Sello-Mafatle
SELLO - MAFATLE CHAMBERS

Lindiwe Sephomolo
ASSOCIATION OF LESOTHO
EMPLOYERS AND BUSINESS

Phoka Thene
SELLO - MAFATLE CHAMBERS

LETTONIE

Ilze Abika
SKUDRA & UDRIS LAW
OFFICES

Mike Ahern
PRICewaterHOUSECOOPERS

Martins Aljens
LEJINS, TORGANS & PARTNERS,
MEMBER OF IUS LABORIS

Laura Ausekle
LATVIJAS BANKA

Eliina Bedanova
LEJINS, TORGANS & PARTNERS,
MEMBER OF IUS LABORIS

Eva Berlaus-Gulbe
SORAINEN

Iveta Berzina
SKUDRA & UDRIS LAW
OFFICES

Ilze Bukaldere
LIEPA, SKOPINA/BORENIUS

Andis Burkevics
SORAINEN LAW OFFICES

Andis Čonka
LATVIJAS BANKA

Zane Džule
LIEPA, SKOPINA/BORENIUS

Zlata Elksnina-Zascirinska
PRICewaterHOUSECOOPERS

Ivars Grunte
LOZE, GRUNTE & CERS

Andris Ignatenko
ESTMA SIA

Aija Klavinska
PRICewaterHOUSECOOPERS

LAW OFFICES BLUEGER &
PLAUDE

Oleg Litskevich
MARITIME TRANSPORT &
AGENCIES

Janis Loze

Zane Paeglite
SORAINEN

Baiba Plaude
BLUEGER & PLAUDE

Ivars Pommers
LAWFIRM OF GLIMSTEDT AND
PARTNERS

Inese Rendeniece
LOZE, GRUNTE & CERS

Sergejs Rudans
LIEPA, SKOPINA/BORENIUS

Dace Silava-Tomsone
LEJINS, TORGANS & PARTNERS,
MEMBER OF IUS LABORIS

Mihails Špika
JSC DZINTARS

Sarmis Spilbergs
KLAVINS&SLAIDINS/LAWIN,
MEMBER OF LEX MUNDI

Zane Stalberga - Markvarte
MARKVARTE & PARTNERI LAW
OFFICE

Pāvels Tjuševs
EVERSHEDS BITĀNS -
ATTORNEYS-AT-LAW

Maris Vainovskis
EVERSHEDS BITĀNS -
ATTORNEYS-AT-LAW

Vilmars Vanags
RE & RE LTD.

Maija Volkova
LEJINS, TORGANS & PARTNERS,
MEMBER OF IUS LABORIS

Agate Ziverte
PRICewaterHOUSECOOPERS

LIBAN

ASSOCIATION OF BANKS IN
LEBANON (ABL)

Nada Abdelsater-Abusamra
RAPHAËL & ASSOCIÉS

Wadih Abou Nasr
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Soha Al Masri
ABU GHAZALEH- LEGAL

Manal Assir
UNDP

Jean Baroudi
BAROUDI & ASSOCIATES

Rita Bou Habib
AUDIT DEPARTMENT - VAT
DIRECTORATE

Najib Choucair
CENTRAL BANK

Bernard Choueiri
MINISTRY OF JUSTICE

Sanaa Daakour
THE LEVANT LAWYERS

Bassam Darwich
P & G LEVANT

Theodore De Mar Youssef
BADRI AND SALIM EL
MEOUCHI LAW FIRM, MEMBER
OF INTERLEGES
ELECTRICITÉ DU LIBAN

Chadia El Meouchi
BADRI AND SALIM EL
MEOUCHI LAW FIRM, MEMBER
OF INTERLEGES

Dania George
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Samer Ghalayini
THE LEVANT LAWYERS

Fady Ghanem
BADRI AND SALIM EL
MEOUCHI LAW FIRM, MEMBER
OF INTERLEGES

Greta Habib
BADRI AND SALIM EL
MEOUCHI LAW FIRM, MEMBER
OF INTERLEGES

Louay Hajj Chehadeh
MINISTRY OF FINANCE

Abdallah Hayek
HAYEK GROUP

Wajih Hechaime
HECHAIME LAW FIRM

Fady Jamaledidine
THE LEVANT LAWYERS

Maria Jreissat
BADRI AND SALIM EL
MEOUCHI LAW FIRM, MEMBER
OF INTERLEGES

Georges Jureidini
COSERV SARL - PANALPINA
AGENTS

Georges Kadige
KADIGE & KADIGE LAW FIRM

Michel Kadige
KADIGE & KADIGE LAW FIRM

Wael Khaddage
MINISTRY OF FINANCE

Najib Khattar
KHATTAR ASSOCIATES

Albert Laham

Georges Maarawi
MINISTRY OF FINANCE

Eddy Maghariki
HYAM G. MALLAT LAW FIRM

Georges Mallat
HYAM G. MALLAT LAW FIRM

Nabil Mallat
HYAM G. MALLAT LAW FIRM

Rachad Medawar
OBEID & MEDAWAR LAW FIRM

Fadi Moghaizel
MOGHAIZEL LAW FIRM,
MEMBER OF LEX MUNDI

Mario Mohanna
PATRIMOINE CONSEIL SARL

Mirvat Mostafa
THE LEVANT LAWYERS

Rahaf Nabbouh
UNDP PROJECT OF THE
MINISTRY OF FINANCE

Toufic Nehme
LAW OFFICE OF ALBERT
LAHAM

Hermes Peter
INCOME TAX DEPARTMENT-
BEIRUT

Moussa Raphaël
RAPHAËL & ASSOCIÉS

Mazen Rasamny
BADRI AND SALIM EL
MEOUCHI LAW FIRM, MEMBER
OF INTERLEGES

Mireille Richa
TYAN & ZGHEIB LAW FIRM

Jihad Rizkallah
BADRI AND SALIM EL
MEOUCHI LAW FIRM, MEMBER
OF INTERLEGES

Elias A. Saadé
MOGHAIZEL LAW FIRM,
MEMBER OF LEX MUNDI

Joseph Safar
HAYEK GROUP

Christel Salem
BADRI AND SALIM EL
MEOUCHI LAW FIRM, MEMBER
OF INTERLEGES

Rached Sarkis
RACHED SARKIS OFFICE

Camille C. Sifri
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Nady Tyan
TYAN & ZGHEIB LAW FIRM

Patricia Yammine
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Ray Yazbeck
BADRI AND SALIM EL
MEOUCHI LAW FIRM, MEMBER
OF INTERLEGES

LIBÉRIA

Kelvin Abdallah
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Gideon Ayi-Owoo
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Golda A. Bonah
SHERMAN & SHERMAN

G. Raymond Bright
ACE PLANNING &
CONSULTING GROUP

F. Augustus Caesar, Jr.
CAESAR ARCHITECTS, INC.

Roy Chalkley
UMARCO

CITY CORPORATION OF
MONROVIA

Henry Reed Cooper
COOPER & TOGBAH LAW FIRM

Frank Musah Dean
DEAN & ASSOCIATES

Peter Doe-Sumah
GBEHZON HOLDINGS INC.

Dzidzedze Fiadjoé
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Christine Sonpon Freeman
COOPER & TOGBAH LAW FIRM

Cyril Jones
JONES & JONES

George Kwatia
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Martha Lackay
LIBERIA ELECTRICITY
CORPORATION

Steven Neufville
MINISTRY OF PUBLIC WORKS

Togba Ngangana
MINISTRY OF PUBLIC WORKS

Sylvanus O' Connor
AEP CONSULTANTS INC.

Chan-Chan A. Paegar
SHERMAN & SHERMAN

Joseph N. Siaway
MAERSK LTD.

G. Lahaison Waritay
MINISTRY OF PUBLIC WORKS

Darcy White
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Ben Wolo
LIBERIA
TELECOMMUNICATIONS
CORPORATION

Melvin Yates
COMPASS INC., CLEARING AND
FORWARDING

Harvy T. Yuan, Sr.
LIBERIA ELECTRICITY
CORPORATION

LITUANIE

Kęstutis Adamonis
SORAINEN

Mike Ahern
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Petras Baltusevicius
DSV TRANSPORT UAB

Kim Bartholdy
DSV TRANSPORT UAB

Kristina Bartuseviciene
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Vilius Bernatonis
SUTKIENE, PILKAUSKAS &
PARTNERS

Renata Beržanskienė
SORAINEN LAW OFFICES

Vilma Brilinkeviciene
SUTKIENE, PILKAUSKAS &
PARTNERS

Dovilė Burgienė
LAW FIRM LIDEIKA,
PETRAUSKAS, VALIŪNAS IR
PARTNERIAI LAWIN, MEMBER
OF LEX MUNDI

Sergej Butov
LAW FIRM LIDEIKA,
PETRAUSKAS, VALIŪNAS IR
PARTNERIAI LAWIN, MEMBER
OF LEX MUNDI

Robertas Ciocys
LAW FIRM LIDEIKA,
PETRAUSKAS, VALIŪNAS IR
PARTNERIAI LAWIN, MEMBER
OF LEX MUNDI

Radville Ciricaite
FOIGT & PARTNERS / REGIJA
BORENIUS

Giedre Domkute
LAW FIRM AAA BALTIC
SERVICE COMPANY

Ieva Dosinaite
NORCOUS & PARTNERS,
MEMBER OF IUS LABORIS
Mindaugas Dovidauskas
FORTUNE LAW GROUP

Vilma Dovidauskiene
COMPETENT AMERINDE
CONSOLIDATED

Stasys Drazdauskas
FOIGT & PARTNERS / REGIJA
BORENIUS

Rolandas Galvėnas
LAW FIRM LIDEIKA,
PETRAUSKAS, VALIŪNAS IR
PARTNERIAI LAWIN, MEMBER
OF LEX MUNDI

Simas Gudynas
LAW FIRM LIDEIKA,
PETRAUSKAS, VALIŪNAS IR
PARTNERIAI, MEMBER OF LEX
MUND

Agne Jakaite
LAW FIRM LIDEIKA,
PETRAUSKAS, VALIŪNAS IR
PARTNERIAI LAWIN, MEMBER
OF LEX MUNDI

Agne Jonaitytė
SORAINEN LAW OFFICES

Viktorija Kapustinskaja
SORAINEN LAW OFFICES

Jurgita Karvelė
FOIGT & PARTNERS / REGIJA
BORENIUS

Jonas Kiauleikis
FOIGT & PARTNERS / REGIJA
BORENIUS

Mindaugas Kiškis
LAW FIRM LIDEIKA,
PETRAUSKAS, VALIŪNAS IR
PARTNERIAI LAWIN, MEMBER
OF LEX MUNDI

Raminta Klumbyte
Egidijus Kundelis
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Žilvinas Kvietkus
NORCOUS & PARTNERS,
MEMBER OF IUS LABORIS

Asta Macijauskiene
LAW FIRM BERNOTAS &
DOMINAS GLIMSTEDT

Gytis Malinauskas
SORAINEN LAW OFFICES

Linās Margevičius
LEGAL BUREAU OF LINAS
MARGEVICIUS

Kipras Mensevicius

Tomas Mieliauskas
LAW FIRM FORESTA

Bronislovas Mikuta

Ieva Navickaitė
LAW FIRM ZABIELA
ZABIELAITE & PARTNERS

Žygmantas Pacevičius
FOIGT & PARTNERS / REGIJA
BORENIUS

Rytis Paukste
LAW FIRM LIDEIKA,
PETRAUSKAS, VALIŪNAS IR
PARTNERIAI LAWIN, MEMBER
OF LEX MUNDI

Algirdas Pekšys
SORAINEN

Jonas Pilkauskas
SUTKIENE, PILKAUSKAS &
PARTNERS

Thomas Saulenas
FORESTA BUSINESS LAW
GROUP

Rimantas Simaitis
NORCOUS & PARTNERS,
MEMBER OF IUS LABORIS

Julija Solovjova
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Daiva Ušinskaitė
LAW FIRM AAA BALTIC
SERVICE COMPANY

Vilija Vaitkutė Pavan
LAW FIRM LIDEIKA,
PETRAUSKAS, VALIŪNAS IR
PARTNERIAI LAWIN, MEMBER
OF LEX MUNDI

Agne Vilutiene
LAW FIRM FORESTA

Lina Vosyliene
KPMG

Darius Zabiela
LAW FIRM ZABIELA,
ZABIELAITE & PARTNERS

Indre Zakalskyte
ERNST & YOUNG

Jūratė Zarankienė
ERNST & YOUNG

Ernesta Zutautaitė
LAW FIRM FORESTA

Audrius Žvybas
BERNOTAS & DOMINAS
GLIMSTEDT

LUXEMBOURG

ALLEN & OVERY LLP

Lara Aherne
BONN SCHMITT STEICHEN,
MEMBER OF LEX MUNDI

Rene Beltjens
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Denis Cantele
OOSTVOGELS PFISTER FEYTEN

Guy Castegnaro
CASTEGNARO CABINET
D'AVOCATS, MEMBER OF IUS
LABORIS

Christel Dumont
OOSTVOGELS PFISTER FEYTEN

Thomas Ecker
VILLE DE LUXEMBOURG –
SERVICE DE L'ÉLECTRICITÉ

Gérard Eischen
CHAMBER OF COMMERCE
OF THE GRAND-DUCHY OF
LUXEMBOURG

Martine Gerber Lemaire
OOSTVOGELS PFISTER FEYTEN

Anabela Fernandes
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Jean Luc Heiby
SDV INTERNATIONAL
LOGISTICS

Isabelle Lapietra
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Roxanne Le Ligeour
LOYENS & LOEFF

Michaël Lockman
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Tom Loesch
LINKLATERS

Nuria Martin
LOYENS & LOEFF

Séverine Moca
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Peter Moons
LOYENS & LOEFF

Anne Murrath
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Elisabeth Omes
BONN SCHMITT STEICHEN,
MEMBER OF LEX MUNDI

Laurent Paquet
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Simon Paul
LOYENS & LOEFF

PAUL WURTH S.A.
ENGINEERING & PROJECT
MANAGEMENT

Françoise Pfeiffer
OOSTVOGELS PFISTER FEYTEN

Dominique Robinet
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Serge Saussoy
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Jean-Luc Schaus
LOYENS & LOEFF

Alex Schmitt
BONN SCHMITT STEICHEN,
MEMBER OF LEX MUNDI

Marleen Vandenput
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Davide Visin
PRICEWATERHOUSECOOPERS

MACÉDOINE, EX-RÉPUBLIQUE YUGOSLAVE DE

Violeta Angelova Gerovska
IKRP ROKAS & PARTNERS

Zlatko Antevski
LAWYERS ANTEVSKI

Benita Beleskova
IKRP ROKAS & PARTNERS

Goran Bonevski
PUBLIC REVENUE OFFICE

Biljana Čakmakova
MENS LEGIS ČAKMAKOVA
ADVOCATES

Katerina Carceva
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Zoran Cvetanoski
STATE AUTHORITY FOR
GEODETTIC WORKS

Pavlinka Dameska
MENS LEGIS ČAKMAKOVA
ADVOCATES

Aleksandar Dimić
POLENAK LAW FIRM

Aleksandra Donevska
LAWYERS ANTEVSKI

Vesna Gavriloska
MENS LEGIS ČAKMAKOVA
ADVOCATES

Ana Hadzieva
POLENAK LAW FIRM

Solobodan Hristovski
POLENAK LAW FIRM

Biljana Ickovska
LAW OFFICE NIKOLOVSKI

Aleksandar Ickovski
LAW OFFICE NIKOLOVSKI

Nena Ivanovska
JUDICIAL REFORM
IMPLEMENTATION PROJECT

Katerina Jordanova
LAWYERS ANTEVSKI

Kristijan Karapančevski
KARAPANČEVSKI COMPANY

Dejan Knezović
LAW OFFICE KNEZOVIC &
ASSOCIATES

Emmanuel Koenig
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Mirjana Markovska
MARKOVSKA & ANDREVSKI

Irena Mitkovska
LAWYERS ANTEVSKI

Goce Mojsoski
PRICEWATERHOUSECOOPERS

NATIONAL BANK

Goran Nikolovski
LAW OFFICE NIKOLOVSKI

Ljupcho Nikolovski
MARKOVSKA & ANDREVSKI

Vesna Paunkoska

Valentin Pepeljugoski
LAW OFFICE PEPELJUGOSKI

Sonja Peshevska
LAW OFFICE PEPELJUGOSKI

Kristijan Polenak
POLENAK LAW FIRM

Tatjana Popovski Buloski
POLENAK LAW OFFICE

Ljubica Ruben
MENS LEGIS LAW FIRM

Tatjana Siskovska
POLENAK LAW FIRM

Dejan Stojanoski
LAW OFFICE PEPELJUGOSKI

Dzuli Stojanova
MENS LEGIS ČAKMAKOVA
ADVOCATES

Suzana Stojkoska
MARKOVSKA & ANDREVSKI

Biljana Tofiloska
LAWYERS ANTEVSKI

Slavica Trčkova
LAW OFFICE TRČKOVA

Natasa Trifunovska
EMPIRIA INTERNATIONAL

Vladimir Vasilevski
BETASPED INTERNATIONAL
FREIGHT FORWARDING

Eva Veljanovska
MENS LEGIS ČAKMAKOVA
ADVOCATES

Sanja Veljanovska
MENS LEGIS LAW FIRM

Metodija Velkov
POLENAK LAW FIRM

Darko Vuksanović
Milica Zafirova
MARKOVSKA & ANDREVSKI

MADAGASCAR

Lalao Andriamanga
ECONOMIC DEVELOPMENT
BOARD OF MADAGASCAR

Eric Andriamihaja Robson
ECONOMIC DEVELOPMENT
BOARD OF MADAGASCAR

Tsiry Andriamisamanana
MADAGASCAR CONSEIL
INTERNATIONAL

Josoa Lucien Andrianelinjaka
BANQUE CENTRALE

Philippe Buffier
ESPACE INGÉNIERIE

Dseyre
MADAGASCAR CONSEIL
INTERNATIONAL

Yves Duchateau
SDV

John Hargreaves
ECONOMIC DEVELOPMENT
BOARD OF MADAGASCAR

Raphaël Jakoba
MADAGASCAR CONSEIL
INTERNATIONAL

Pascaline R. Rasamoeliarisoa
CABINET DELTA AUDIT
DELOITTE

Sahondra Rabenarivo
KEYSERLINGK - RABENARIVO
ASSOCIÉS

Pierrette Rajonarisoa
SDV

Aina Rakotondrazaka

Lanto Tiana Ralison
FIDAFRICA /
PRICEWATERHOUSECOOPERS

André Randranto
ANCIEN BÂTONNIER

William Randrianarivelo
FIDAFRICA /
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Sahondra Rasoarisoa
DELTA AUDIT DELOITTE

Théodore Raveloarison
JARY - BUREAU D'ETUDES
ARCHITECTURE INGENIERIE

Andriamisa Ravelomanana
FIDAFRICA /
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Jean Marcel Razafimahenina
CABINET DELTA AUDIT
DELOITTE

Njiva Razanatsoa
BANQUE CENTRALE

Louis Sagot
CABINET D'AVOCAT LOUIS
SAGOT

Dominique Taty
FIDAFRICA /
PRICEWATERHOUSECOOPERS

MALAISIE

Nadia Aim Ab. Wahab
AZMI & ASSOCIATES

Nor Azimah Abdul Aziz
COMPANIES COMMISSION OF
MALAYSIA

Noor Azhar
S.G. EMAS SENDIRIAN BERHAD

Zain Azlan
ZAIN & CO.

BANK NEGARA MALAYSIA

Michel Barbesier
SDV SDN BHD

Tan Kee Beng
SDV SDN BHD

Hong Yun Chang
TAY & PARTNERS

Ying Cheng Chee
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Boon Hong Chen
SKRINE & Co., MEMBER OF
LEX MUNDI

Yuan Yuan Cheng
SKRINE & Co., MEMBER OF
LEX MUNDI

Chee Hoong Chia
ZAIN & Co.

Sharon Chooi
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Tze Keong Chung
CTOS SDN BHD

Nancy Gan
RASLAN - LOONG

Hazlan Hassan

Nordin Hassan
ARMEIRA TECHNOLOGIES
SDN. BHD.

Sien Yian Hee
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Kumar Kanagasabai
SKRINE & Co., MEMBER OF
LEX MUNDI

Geeta Kaur
SDV SDN BHD

Chuan Keat Khoo
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Christopher Lee
WONG & PARTNERS

Theresa Lim
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Koon Huan Lim
SKRINE & Co., MEMBER OF
LEX MUNDI

Caesar Loong
RASLAN - LOONG

Len Toong Low
NORTH PORT

Khin Lian Low
ZAIN & Co.

Suhara Mohamad Sidik
AZMI & ASSOCIATES

Azmi Mohd Ali
AZMI & ASSOCIATES

Zuhaidi Mohd Shahari
AZMI & ASSOCIATES

Shahri Omar
NORTH PORT

Normaizan Rahim
AZMI & ASSOCIATES

Gayathiry Ramalingam
ZAIN & Co.

Chandran Ramasamy
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Dinesh Ratnarajah
AZMAN, DAVIDSON & Co.

Hsian Siong
WONG & PARTNERS

Ee Ling Tan
TAY & PARTNERS

Heng Choon Wan
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Peter Wee
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Kim Hoe Yeo
NORTH PORT

Melina Yong
RASLAN - LOONG

MALAWI

Kevin M. Carpenter
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Richard Chakana
2PS CARGO Co.

Marshal Chilenga
TF & PARTNERS

Alan Chinula

Stuart Forster

Jim Ghobede
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Roseline Gramani
SAVJANI & Co.

Aamir Rashid Jakhura
FARGO GROUP OF COMPANIES

Chimwenwe Kalua
GOLDEN & LAW

Anthony Kamanga, SC
MINISTRY OF JUSTICE

Dannie J. Kamwaza
KAMWAZA DESIGN
PARTNERSHIP

Alfred Majamanda
MBENDERA & NKHONO
ASSOCIATES

Modesai Msisha
NYIRENDA & MSISHA LAW
OFFICES

Misheck Msiska
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Isaac Nsamala

Krishna Savjani
SAVJANI & Co.

Duncan Singano
SAVJANI & Co.

Don Whayo
KNIGHT FRANK

MALDIVES

Mohamed Akhsan
ARCHENG PVT LTD.

Mohideen Bawa
HORIZON FISHERIES PVT.
LIMITED

Jatindra Bhatray
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Mohamed Hameed
ANTRAC PVT. LTD.

Nadiya Hassan

Dheena Hussain
SHAH, HUSSAIN & Co.
BARRISTERS & ATTORNEYS

Yudhishtaran Kanagasabai
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Laila Manik
SHAH, HUSSAIN & Co.
BARRISTERS & ATTORNEYS

Aishath Rizna
SHAH, HUSSAIN & Co.
BARRISTERS & ATTORNEYS.

Aminath Rizna
SHAH, HUSSAIN & Co.
BARRISTERS & ATTORNEYS

Aishath Samah
BANK OF MALDIVES PLC.

Shuaib M. Shah
SHAH, HUSSAIN & Co.
BARRISTERS & ATTORNEYS

MALI

Traore Baba
TMS - TRANSIT
MANUTENTION SERVICES
SARL

Baya Berthé
Amadou Camara
SCP CAMARA TRAORÉ

Jonathan Darboux
BCEAO

Fatima Diarra
OFFICE NOTARIAL AHMADOU
TOURE, NOTAIRE À BAMAKO

Mohamed Abdoulaye Diop
SDV

Fatimatou Zahra Diop
BCEAO

Jean Claude Gnamien
FIDAFRICA /
PRICewaterHOUSECOOPERS

Hermann Gnango
FIDAFRICA /
PRICewaterHOUSECOOPERS

Mamadou Ismaïla Konate
JURIFIS CONSULT MALI

Mamadou Maïga
L'UNION DES CAISSES
MUTUELLES D'ÉPARGNE
ET DES CRÉDITS DU MALI

Evelyne M'Bassidgé
FIDAFRICA /
PRICewaterHOUSECOOPERS

Adeline Messou
FIDAFRICA /
PRICewaterHOUSECOOPERS

Malick Badara Sow
ATELIER D'ARCHITECTURE ET
D'URBANISME

Salif Tall
ÉTUDE DE ME TOURE

Dominique Taty
FIDAFRICA /
PRICewaterHOUSECOOPERS

Ahmadou Toure
OFFICE NOTARIAL AHMADOU
TOURE, NOTAIRE À BAMAKO

Madhou Traore
CENTRE NATIONAL
DE PROMOTION DES
INVESTISSEMENTS - CNPI

Fousséni Traoré
FIDAFRICA /
PRICewaterHOUSECOOPERS

MAROC

BANK AL-MAGHRIB

Aziz Abouelouafa
GLOBEX MARITIME Co.

Mly Hicham Alaoui
GLOBEX MARITIME Co.

Miriam Emmanuelle Bennani
AMIN HAJI & ASSOCIÉS
ASSOCIATION D'AVOCATS

Rachid Benzakour
CABINET D'AVOCATS
BENZAKOUR & LAHBABI

Richard Cantin
JURISTRACTURES - PROJECT
MANAGEMENT & LEGAL
ADVISORY SERVICES LLP

Mahat Chraïbi
ALLEANCE ADVISORY MAROC

Driss Debbagh
KETTANI LAW FIRM

Youssef El Falah
ABA RULE OF LAW
INITIATIVE-MOROCCO

Hafid Elbaze
ALLEANCE ADVISORY MAROC

Mourad Faouzi
OULAMINE LAW GROUP

Nawal Jellouli
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET
DES FINANCES

Azeddine Kabbaj
BARREAU DE CASABLANCA

Mehdi Kettani
ALI KETTANI LAW OFFICE

Nadia Kettani
KETTANI LAW FIRM

Rita Kettani
KETTANI LAW FIRM

Bouchaïb Labkiri
GLOBEXLINE SARL

Wilfried Le Bihan
CMS BUREAU FRANCIS
LEFEBVRE

Michel Lecerf
ALLEANCE ADVISORY MAROC

Réda Oulamine
OULAMINE LAW GROUP

Hassan Rahmouni
HASSAN RAHMOUNI LAW FIRM

Nesrine Roudane
NERO BOUTIQUE LAW FIRM

Morgane Saint-Jalmes
KETTANI LAW FIRM

Houcine Sefrioui
PRÉSIDENT DE LA CAAF

Rachid Senhaji
ORDRE DES ARCHITECTES DE
CASABLANCA

Marc Veullot
ALLEANCE ADVISORY MAROC

MAURICE

Ryan Allas
PRICewaterHOUSECOOPERS

BPML FREEPORT SERVICES
LTD

Philip Bond
PRICewaterHOUSECOOPERS

André Bonieux
PRICewaterHOUSECOOPERS

Urmila Boollell
BANYMANDHUB BOOLELL
CHAMBERS

Thierry Chellen
BENOIT CHAMBERS

Yandraduth Googoolye
BANK OF MAURITIUS

Thierry Koenig
DE COMARMOND & KOENIG
LEGIS & PARTNERS

Didier Lenette
PRICewaterHOUSECOOPERS

Damien Mamet
PRICewaterHOUSECOOPERS
LEGAL SERVICES

Jean Pierre Montocchio

Loganayagan Munian
ARTISCO INTERNATIONAL

Khalil Munseaa
FARFAT ENTERPRISE LTD.

Camille Pouletty
DE COMARMOND & KOENIG

Iqbal Rajahbalee
BLC CHAMBERS

Andre Robert
ATTORNEY-AT-LAW

Deviantee Sobaran
REGISTRAR-GENERAL'S
DEPARTMENT

Vikash Takoor
BANK OF MAURITIUS

Parikshat Teeluck
MAERSK LTD.

Bobby Yerkiah
PRICewaterHOUSECOOPERS

MAURITANIE

Tidiane Bal
BSD & ASSOCIÉS

Yousoupha Diallo
BSD & ASSOCIÉS

Maouloud Vall El Hady Seyid
ÉTUDE HADY MAOULOUDVALL

Hamoud Ismail
SMPN

Cheikani Jules
CABINET ME JULES

Mohamed Lam
BSD & ASSOCIÉS

Wedou Mohamed
MAURHANDLING

Ahmed Salem Ould
Bouhoubeyni
CABINET BOUHOUBEYNI

Ahmed Salem Ould Hacen
BANQUE CENTRALE

Mohamedou Ould Hacen
BUREAU TASMIM

Hamdi Ould Mahjoub
PRIVATE PRACTICE

Aliou Sall
ASSURIM CONSULTING

Cheikh Sall
ÉTUDE HADY MAOULOUDVALL

Dominique Taty
FIDAFRICA /
PRICewaterHOUSECOOPERS

Ould Yahya Yeslem
ÉTUDE MAÎTRE YESLEM
O. YAHYA

MEXIQUE

Gabriel I. Aguilar Bustamente
PRICewaterHOUSECOOPERS

Silvia Aguiñiga
PRICewaterHOUSECOOPERS

Isis Anaya
SEDECO

Alberto Balderas
JÁUREGUI, NAVARRETE Y
NADER, S.C.

Carlos Cano
PRICewaterHOUSECOOPERS

María Casas López
BAKER & MCKENZIE

Nallieli Cid
PRICewaterHOUSECOOPERS

Rodrigo Conesa
RITCH MUELLER, S.C.

Eduardo Corzo Ramos
HOLLAND & KNIGHT-
GALLÁSTEGUI Y LOZANO, S.C.

Raul de la Sierra Scauley
BARRERA, SIQUEIROS Y TORRES
LANDA

Oscar de La Vega
BASHAM, RINGE Y CORREA,
MEMBER OF IUS LABORIS

Dolores Enriquez
PRICewaterHOUSECOOPERS

Mariano Enriquez-Mejia
BAKER & MCKENZIE

Salvador Esquivel Bernal
PRICewaterHOUSECOOPERS

César Fernando Gomez
BARRERA, SIQUEIROS Y TORRES
LANDA

Julio Flores Luna
GOODRICH, RIQUELME Y
ASOCIADOS, MEMBER OF LEX
MUNDI

Carlos Frias
PRICewaterHOUSECOOPERS

Manuel Galicia
GALICIA Y ROBLES, S.C.

Celina Cossette Garcia
PRICewaterHOUSECOOPERS
LEGAL SERVICES

Hans Goebel
JÁUREGUI, NAVARRETE Y
NADER, S.C.

Dalia Goldsmit
PRICewaterHOUSECOOPERS

Daniel Gómez Alba
CAAAREM

Teresa de Lourdes Gómez
Neri
GOODRICH, RIQUELME Y
ASOCIADOS, MEMBER OF LEX
MUNDI

Hugo Gonzalez
BAKER & MCKENZIE

Cesar Gonzalez
PRICewaterHOUSECOOPERS

Eugenia González Rivas
GOODRICH, RIQUELME Y
ASOCIADOS

Alvaro Gonzalez-Schiaffino
PRICewaterHOUSECOOPERS

Benito Guerrero
GLUCSA DEL PACIFICO

Yves Hayaux-du-Tilly
JÁUREGUI, NAVARRETE Y
NADER, S.C.

Rodrigo Hernández Terán
PRICewaterHOUSECOOPERS

Alejandro Ledesma
PRICewaterHOUSECOOPERS

Adriana Lopez
PRICewaterHOUSECOOPERS
LEGAL SERVICES

Ana Paula López Padilla y
Lapuenta
BARRERA, SIQUEIROS Y TORRES
LANDA

Gerardo Lozano Alarcón
HOLLAND & KNIGHT-
GALLÁSTEGUI Y LOZANO, S.C.

Lorenza Luengo Gomezmont
BAKER & MCKENZIE

Laura Macarty
PRICewaterHOUSECOOPERS

Carlos Manuel Martinez
PRICewaterHOUSECOOPERS

Edgar Francisco Martínez
Herrasti
GOODRICH, RIQUELME Y
ASOCIADOS

Bernardo Martínez Negrete
GALICIA Y ROBLES, S.C.

Fernando Medel
NOTARY PUBLIC 218 OF THE
FEDERAL DISTRICT

Carla Mendoza
BAKER & MCKENZIE

Carlos E. Montemayor
PRICewaterHOUSECOOPERS

Alonso Martin Montes
PRICewaterHOUSECOOPERS
LEGAL SERVICES

Rocío Montes
PRICewaterHOUSECOOPERS

Michelle Muciño
PMC ASOCIADOS

Gabriela Nassau
RITCH MUELLER, S.C.

Marco Nava
PRICewaterHOUSECOOPERS

Arturo Pedromo
GALICIA Y ROBLES, S.C.

Lázaro Peña
PRICewaterHOUSECOOPERS

Juan Manuel Perez
PRICewaterHOUSECOOPERS
LEGAL SERVICES

Nicolás Pérez
GALICIA Y ROBLES, S.C.

Gabriela Pérez Castro Ponce
de León
MIRANDA & ESTAVILLO, S.C.

Pablo Perezalonso Eguía
RITCH MUELLER, S. C.

Leonel Perezniето
JÁUREGUI, NAVARRETE Y
NADER, S.C.

Guillermo Piecarchic
PMC ASOCIADOS

José Piecarchic
PMC ASOCIADOS

Claudia Ríos
PRICewaterHOUSECOOPERS

Mario Alberto Rocha
PRICewaterHOUSECOOPERS

Cecilia Rojas
GALICIA Y ROBLES, S.C.

Arturo Ruiz Massieu
PRICewaterHOUSECOOPERS

Israel Saldaña
PRICewaterHOUSECOOPERS

Jorge Sanchez
GOODRICH, RIQUELME Y
ASOCIADOS

Paola Sánchez Hernandez
BARRERA, SIQUEIROS Y TORRES
LANDA

Cristina Sánchez-Urtiz
MIRANDA & ESTAVILLO, S.C.

Fernando Santamaria-Linares
PRICewaterhouseCOOPERS
LEGAL SERVICES

Monica Schiaffino Pérez
BASHAM, RINGE Y CORREA,
MEMBER OF IUS LABORIS

Juan Francisco Torres Landa
Ruffo
BARRERA, SIQUEIROS Y TORRES
LANDA

Antonio Torres-Cabello
CAAAREM

Maribel Trigo Aja
GOODRICH, RIQUELME Y
ASOCIADOS, MEMBER OF LEX
MUNDI

Layla Vargas Muga
GOODRICH, RIQUELME Y
ASOCIADOS, MEMBER OF LEX
MUNDI

Carlos Vela
PRICewaterhouseCOOPERS

MICRONÉSIA

Eric Emeka Akamigbo
POHNPEI STATE GOVERNMENT

Kenneth Barden
ATTORNEY-AT-LAW

MOLDOVA

Dinu Armasu
FOREIGN INVESTORS
ASSOCIATION

Maxim Banaga
PRICewaterhouseCOOPERS

Eduard Boian
PRICewaterhouseCOOPERS

Vitaliy Nikolaevich Bulgac
INDEPENDENT CONSULTANT

Victor Burac
VICTOR BURAC LAW FIRM

Mihail Buruiana
BURUIANA & PARTNERS

Victor Burunsus
THE WORLD BANK

Andrei Caciurencu
ACI PARTNERS

Georghu Calugharu
UNION OF EMPLOYERS IN
BUILDING AND CONSTRUCTION
MATERIALS INDUSTRY

Andrian Candu
PRICewaterhouseCOOPERS
LEGAL SERVICES

Octavian Cazac
TURCAN & TURCAN

Svetlana Ceban
PRICewaterhouseCOOPERS

Vitalie Ciofu
GLADEI & PARTNERS

Bogdan Ciubotaru
TURCAN & TURCAN

Aureliu Anatol Colenco
COMMERCIAL COURT

Alla Cotos
PRICewaterhouseCOOPERS

Sergiu Dumitrasco
PRICewaterhouseCOOPERS

Serghei Filatov
ACI PARTNERS

Feodosia Furculita
CUSTOMS SERVICE

Roger Gladei
GLADEI & PARTNERS

Silvia Grosu
PRICewaterhouseCOOPERS

Roman Gutu

Oxana Guțu

Valeriu Lazar
BIS

Victor A. Levintsa
LEVINTSA & ASSOCIATES

Andrei Lopusneac
UNION FENOSA
INTERNATIONAL

Cristina Martin
ACI PARTNERS

Mihaela Mitroi
PRICewaterhouseCOOPERS

Marin Moraru
PRICewaterhouseCOOPERS

Gleb Morozov

Alexandru Munteanu
PRICewaterhouseCOOPERS

Igor Odobescu
ACI PARTNERS

Ruslan Pirnevu
QUEHENBERGER-HELLMANN
SRL

Maria Popescu
PRICewaterhouseCOOPERS

Nicolae Posturusu
CUSTOMS SERVICE

Silvia Radu
UNION FENOSA
INTERNATIONAL

Ion Railean
UNION OF EMPLOYERS IN
BUILDING AND CONSTRUCTION
MATERIALS INDUSTRY

Mihai Roscovan
BUSINESS CONSULTING
INSTITUTE

Pavel Sarghi
PRICewaterhouseCOOPERS

Antonina Sevencu

Viorel Sirghi
BSMB LEGAL COUNSELLORS

Tatiana Stavinschi
PRICewaterhouseCOOPERS

Serghei Toncu
PRICewaterhouseCOOPERS

Nicolae Triboi
NATIONAL ENERGY
REGULATORY AGENCY

Alexander Turcan
TURCAN & TURCAN

Evgeniy Untilo
UNION OF EMPLOYERS IN
BUILDING AND CONSTRUCTION
MATERIALS INDUSTRY

Irina Verhovetchi
ACI PARTNERS

Daniela Zaharia
ACI PARTNERS

Marina Zanoga
TURCAN & TURCAN

MONGOLIE

Tomas Balco
PRICewaterhouseCOOPERS

Badarch Bayarmaa
LYNCH & MAHONEY

Batzaya Bodikhuu
ANAND & BATZAYA
ADVOCATES

David Buxbaum
ANDERSON & ANDERSON

Batbayar Byambaa
GTS ADVOCATES

Enkh-Amgalan
Choidogdemid
GOBI CORPORATION

Khatanbat Dashdarjaa
ARLEX CONSULTING SERVICES

Delgermaa
GOBI CORPORATION

Courtney Fowler
PRICewaterhouseCOOPERS

Damdinsuren Khand
TSETS LAW FIRM

Odmaa Khurelbald
ANDERSON & ANDERSON

Daniel Mahoney
LYNCH & MAHONEY

Leylim Mizamkhan
PRICewaterhouseCOOPERS

Odonhuu Muuzee
TSETS LAW FIRM

Bayartsetseg N.
CHONO CORPORATION

Enkhriimaa N.
TUUSHIN COMPANY LTD.

Zorig N.
TUUSHIN COMPANY LTD.

Sarantsatsral Ochirpurev
URKH COMPANY

Christian Packard
ANDERSON & ANDERSON

Uranbaatar S.
ARLEX CONSULTING SERVICES

Jocelyn Steiner
LYNCH & MAHONEY

Odbaatar Sukhbaatar
ANDERSON & ANDERSON

Tsogt Tsend
ADMINISTRATIVE COURT OF
CAPITAL CITY

Amangyeld Tuul
CREDIT REGISTRY

Arslaa Urjin
ULAANBAATAR ELECTRICITY
DISTRIBUTION NETWORK
COMPANY

Michelle Zorig
ARLEX CONSULTING SERVICES

MONTÉNÉGRÓ

Rene Bijvoet
PRICewaterhouseCOOPERS

Bojana Bogojević
PRICewaterhouseCOOPERS

Vasilije Bošković
LAW FIRM BOŠKOVIĆ

ČEBEVIĆ COMPANY

Mark Crowford
OPPORTUNITY BANK

Jelena Djokić
PRICewaterhouseCOOPERS

Jovana Ilić
PRICewaterhouseCOOPERS

Nada Jovanović
CENTRAL BANK

Ana Karanikić
MONTENEGRO EMPLOYERS
FEDERATION

Radoš Kastratović
KASTRATOVIĆ LAW OFFICE

Đorđe Krivokapić
KARANOVIĆ & NIKOLIĆ

Ana Krsmanović
INSTITUTE FOR STRATEGIC
STUDIES AND PROGNOSSES
MONTENEGRO BUSINESS
ALLIANCE

Aleksandar Miljković
PRICewaterhouseCOOPERS

Veljko Pavičević
OPPORTUNITY BANK

Predrag Pavličić
MONTECCO INC

Zorica Peshić
LAW OFFICE VUJACIĆ

Novica Pešić
LAW OFFICE VUJACIĆ

Snežana Pešić
PRICewaterhouseCOOPERS

Dragana Radević
CENTER FOR
ENTREPRENEURSHIP AND
ECONOMIC DEVELOPMENT

Jelena Vujišić
LAW OFFICE VUJACIĆ

Lana Vukmirović
PRELEVIC LAW FIRM

Veselin Vuković
CENTRAL BANK

MOZAMBIQUE

Salimo Abdula
CONFEDERATION OF BUSINESS
ASSOCIATIONS

Mark Badenhorst
PRICewaterhouseCOOPERS

Carolina Balate
PRICewaterhouseCOOPERS

Armindo Braz Barradas
MINISTRY OF INDUSTRY AND
COMMERCE

Timothy W. Born
USAID

José Manuel Caldeira
SAL & CALDEIRA -
ADVOGADOS E CONSULTORES,
LDA

Eduardo Calú
SAL & CALDEIRA -
ADVOGADOS E CONSULTORES,
LDA

Alexandra Carvalho
Monjardino

Kátia Cassamo
MOZLEGAL LDA

Henrique Castro-Arnaro
ARQUITECTOS E ASSOCIADOS,
LDA

Paulo Centeio
MGA ADVOGADOS &
CONSULTORES

Pedro Chabela
ELECTRICIDADE DE
MOÇAMBIQUE E.P.

Pedro Ernesto Chambe
MoCARGO

Anastácia Chamusse
BANCO DE MOÇAMBIQUE

Dipak Chandulal
MGA ADVOGADOS &
CONSULTORES

Mucio Chebete
MoCARGO

Jonas Chitumba
ELECTRICIDADE DE
MOÇAMBIQUE E.P.

Ahmad Chothia
MANICA FREIGHT SERVICES
S.A.R.L.

Carol Christie Smit
MOZLEGAL LDA

Pedro Couto
H. GAMITO, COUTO,
GONÇALVES PEREIRA
E CASTELO BRANCO &
ASSOCIADOS

Simeai Cuamba
CUAMBA ADVOGADO

Paul De Chalain
PRICewaterhouseCOOPERS

Carlos de Sousa e Brito
CARLOS DE SOUSA & BRITO &
ASSOCIADOS

Fulgêncio Dimande
MANICA FREIGHT SERVICES
S.A.R.L.

Maria João Dionísio
PIMENTA, DIONÍSIO E
ASSOCIADOS

Telmo Ferreira
H. GAMITO, COUTO,
GONÇALVES PEREIRA
E CASTELO BRANCO &
ASSOCIADOS

Jose Forjaz
JOSE FORJAZ ARQUITECTOS

Adrian Frey
MOZLEGAL LDA

Paulo Fumane
CONFEDERATION OF BUSINESS
ASSOCIATIONS

Martins Garrine
MANICA FREIGHT SERVICES
S.A.R.L.

Jennifer Garvey
Nipul Kailashcumar Govan
PIMENTA, DIONÍSIO E
ASSOCIADOS

Jorge Graça
MGA ADVOGADOS &
CONSULTORES

Soraia Issufo
SAL & CALDEIRA -
ADVOGADOS E CONSULTORES,
LDA

Jorge Jorge Graça
MGA ADVOGADOS &
CONSULTORES

Neima Jossub
MOZLEGAL LDA

Friedrich Kaufmann
MINISTÉRIO DA INDÚSTRIA E
COMÉRCIO

Jim Laffleur
CONFEDERATION OF
BUSINESS ASSOCIATIONS OF
MOZAMBIQUE

Rufino Lucas
TEC TÉCNICOS CONSTRUTORES,
LDA

Eugénio Luis
BANCO DE MOÇAMBIQUE

Ivan Carlos Macção
SAL & CALDEIRA -
ADVOGADOS E CONSULTORES,
LDA

Jaime Magumbe
SAL & CALDEIRA -
ADVOGADOS E CONSULTORES,
LDA

Samuel Munzele Maimbo
THE WORLD BANK

Manuel Didier Malunga
NATIONAL DIRECTORATE OF
REGISTRY AND NOTARIES

João Martins
PRICewaterHOUSECOOPERS

Camilo Mate
MGA ADVOGADOS &
CONSULTORES

Carlos Rafa Mate
ROYAL NORWEGIAN EMBASSY

Genaro Moura
MANICA FREIGHT SERVICES
S.A.R.L

Julio Mutisse
SAL & CALDEIRA -
ADVOGADOS E CONSULTORES,
LDA

Lara Narcy
H. GAMITO, COUTO,
GONÇALVES PEREIRA
E CASTELO BRANCO &
ASSOCIADOS

Auxílio Eugénio Nhabanga
FERNANDA LOPES &
ASSOCIADOS ADVOGADOS

Emílio R. Nhamissitane
ADVOGADO

Ilidio Alexandre Ombe
ELECTRICIDADE DE
MOÇAMBIQUE E.P.

Miguel Paiva
MOZLEGAL LDA

Paulo Pimenta
PIMENTA, DIONÍSIO E
ASSOCIADOS

António de Vasconcelos Porto
VASCONCELOS PORTO &
ASSOCIADOS

José Augusto Tomo Psico
BANCO DE MOÇAMBIQUE

Malaika Ribeiro
PRICewaterHOUSECOOPERS

Luís Filipe Rodrigues
SAL & CALDEIRA -
ADVOGADOS E CONSULTORES,
LDA

Ana Filipa Russo de Sá
SILVA GARCIA

Firza Sadek
PIMENTA, DIONÍSIO E
ASSOCIADOS

Carlos Schwalbach
JOSE FORJAZ ARQUITECTOS

Muchimba Sikumba-Dils
MSD INVESTMENTS

Katia Tourais
SAL & CALDEIRA -
ADVOGADOS E CONSULTORES,
LDA

António Veloso
PIMENTA, DIONÍSIO E
ASSOCIADOS

NAMIBIE

Joos Agenbach
KOEP PARTNERS

Mark Badenhorst
PRICewaterHOUSECOOPERS

Benita Blume
H.D. BOSSAU & CO.

Hanno D. Bossau
H.D. BOSSAU & CO.

Albé Botha
PRICewaterHOUSECOOPERS

Lorna Celliers
BDO SPENCER STEWARD

Esi Chase
ADVOCATE

Andy Chase
STAUCH+PARTNERS
ARCHITECTS

Paul De Chalain
PRICewaterHOUSECOOPERS

Eddie Dichtl
WOKER FREIGHT SERVICES

Ferdinand Diener
CITY OF WINDHOEK POWER
DEPARTMENT

Nellie du Toit
PRICewaterHOUSECOOPERS

Hans-Bruno Gerdes
ENGLING, STRITTER &
PARTNERS

Ismarelda Hangué
DEEDS OFFICE

Sebby Kankondi
PORTS AUTHORITY

Herman Charl Kinghorn
KINGHORN ASSOCIATES

Peter Frank Koep
P.F. KOEP & CO.

Frank Köpplinger
G.F. KÖPPLINGER LEGAL
PRACTITIONERS

Norbert Liebich
TRANSWORLD CARGO (PTY)
LTD.

John D. Mandy
STOCK EXCHANGE

Richard Traugott Diethelm
Mueller
KOEP PARTNERS

Brigitte Nependa
H.D. BOSSAU & CO.

Carina Oberholzer
PRICewaterHOUSECOOPERS

Jesse Schickerling
THE LAW SOCIETY OF NAMIBIA

Ndapewa Shipopyeni

Retha Steinmann
THE LAW SOCIETY OF
NAMIBIA

Axel Stritter
ENGLING, STRITTER &
PARTNERS

Marius van Breda
TRANSUNION NAMIBIA

Lourens Willers
G.F. KÖPPLINGER LEGAL
PRACTITIONERS

Renate Williamson
P.F. KOEP & CO.

Paul A. E. Wolff
MANICA GROUP PTY. LTD.

NÉPAL

Anil Chandra Adhikari
CREDIT INFORMATION BUREAU

Ajay Ghimire
APEX LAW CHAMBER

Jagat B. Khadka
SHANGRI-LA FREIGHT PVT.
LTD.

LD Mahat
CSC & Co. /
PRICewaterHOUSECOOPERS

Ashok Man Kapali
SHANGRI-LA FREIGHT PVT.
LTD.

Purnachitra Pradhan
KARJA SUCHANA KENDRA
LTD(CIB)

Devendra Pradhan
PRADHAN & ASSOCIATES

Madan Krishna Sharma
CSC & Co. /
PRICewaterHOUSECOOPERS

Sudheer Shrestha
KUSUM LAW FIRM

Ramji Shrestha
PRADHAN & ASSOCIATES

Ram Chandra Subedi
SUPREME COURT OF NEPAL,
APEX LAW CHAMBER

Anup Upreti
PIONEER LAW ASSOCIATES

NICARAGUA

Diana Aguilar
ACZALAW

Guillermo Alemán Gómez
ACZALAW

Bernardo Arauz
BAUTRANS & LOGISTICS

Bertha Argüello de Rizo
F.A. ARIAS & MUÑOZ

David Urcuyo Báez
PRICewaterHOUSECOOPERS

Minerva Adriana Bellorín
Rodríguez
ACZALAW

BENDAÑA & BENDAÑA

Caroline Bono
PRICewaterHOUSECOOPERS

Thelma Carrion
AGUILAR CASTILLO LOVE

Humberto Carrión
CARRIÓN, SOMARRIBA &
ASOCIADOS

Gloria Maria de Alvarado
ALVARADO Y ASOCIADOS,
MEMBER OF LEX MUNDI

Francis Díaz
GARCÍA & BODÁN

Maricarmen Espinosa Segura
MOLINA & ASOCIADOS
CENTRAL LAW

Mervin Estrada
GARCÍA & BODÁN

Alejandro Fernández de
Castro
PRICewaterHOUSECOOPERS

Terencio García Montenegro
GARCÍA & BODÁN

Gerardo Hernandez
CONSORTIUM - TABOADA &
ASOCIADOS

Ruth Huete
PRICewaterHOUSECOOPERS

Mariela Jiménez
ACZALAW

Pablo Mogollon
TRANSUNION

Yali Molina Palacios
MOLINA & ASOCIADOS
CENTRAL LAW

Alvaro Molina Vaca
MOLINA & ASOCIADOS
CENTRAL LAW

Roberto Montes
ARIAS & MUÑOZ

Soraya Montoya Herrera
MOLINA & ASOCIADOS
CENTRAL LAW

Amilcar Navarro
GARCÍA & BODÁN

Ramón Ortega
PRICewaterHOUSECOOPERS

Silvio G. Otero Q.
GLOBALTRANS
INTERNACIONAL

Andrea Paniagua
PRICewaterHOUSECOOPERS

Róger Pérez
ARIAS & MUÑOZ

Julio Pinedo
PRICewaterHOUSECOOPERS

Carlos Taboada Rodríguez
CONSORTIUM - TABOADA &
ASOCIADOS

Carlos Jose Salinas Blandino
ALVARADO Y ASOCIADOS,
MEMBER OF LEX MUNDI

Felipe Sánchez
ACZALAW

Alfonso José Sandino Granera
CONSORTIUM - TABOADA &
ASOCIADOS

Julio E. Sequeira
EVENOR VALDIVIA P. &
ASOCIADOS

Arnulfo Somarriba
TRANSUNION

Rodrigo Taboada Rodríguez
CONSORTIUM - TABOADA &
ASOCIADOS

Juan Tejada
PRICewaterHOUSECOOPERS

Carlos Tellez
GARCÍA & BODÁN

David Urcuyo
PRICewaterHOUSECOOPERS

David Urcuyo
PRICewaterHOUSECOOPERS

David Urcuyo
PRICewaterHOUSECOOPERS

NIGER

Aliou Amadou
S.C.P.A. MANDELA

Karim Arzika
CONSERVATION FONCIÈRE

Mahamane Baba
SDV

Alain Blambert
SDV

Moussa Coulibaly
CABINET D'AVOCATS SOUNA-
COULIBALY

Jonathan Darboux
BCEAO

Aïssa Degbey
ECO BANK

Fatimatou Zahra Diop
BCEAO

Bernard Duffros
SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES
EAUX DU NIGER

Jean Claude Gnamien
FIDAFRICA /
PRICewaterHOUSECOOPERS

Hermann Gnango
FIDAFRICA /
PRICewaterHOUSECOOPERS

Souley Hammi Illiassou
ÉTUDE D'AVOCATS - MARC LE
BIHAN & COLLABORATEURS

Diaouga Haoua
ÉTUDE DE MAÎTRE DJIBO
AÏSSATOU

Dodo Dan Gado Haoua
ÉTUDE DE MAÎTRE DODO DAN
GADO HAOUA

Issoufou Issa
DIRECTION GÉNÉRALE DES
IMPÔTS

Seybou Issifi
COMMUNAUTÉ URBAINE DE
NIAMEY

Bernar-Oliver Kouaovi
CABINET KOUAOVI

Fati Kountche-Adji
CABINET FATI KOUNTCHE

Fatouma Lanto
ÉTUDE D'AVOCATS MARC LE
BIHAN & COLLABORATEURS

Marc Le Bihan
ÉTUDE D'AVOCATS MARC LE
BIHAN & COLLABORATEURS

Diallo Rayanatou Loutou
CABINET LOUTOU -
ARCHITECTES

Laouali Madougou
ÉTUDE D'AVOCATS MARC LE
BIHAN & COLLABORATEURS

Boubacar Nouhou Maiga
E.N.G.E.

Saadou Maiguizo
BUREAU D'ÉTUDES
TECHNIQUES D'ASSISTANCE
ET DE SURVEILLANCE EN
CONSTRUCTION CIVILE

Marie-Virginie Mamoudou
CHAMBRE NATIONALE DES
NOTAIRES DU NIGER

Aoula Mamoudou
MINISTÈRE DE L'URBANISME,
DE L'HABITAT ET DU
CADASTRE

Mamane Sani Manane
BUREAU D'ÉTUDES BALA &
HIMO

Evelyne M'Bassidgé
FIDAFRICA /
PRICewaterHOUSECOOPERS

Adeline Messou
FIDAFRICA /
PRICewaterHOUSECOOPERS

Yayé Mounkaïla
CABINET D'AVOCATS
MOUNKAÏLA-NIANDOU

Ibrahim Mounouni
BUREAU D'ÉTUDES BALA &
HIMO

Mayaki Oumarou
DESS NOTARIAL

Sahabi Oumarou
THEMIS INTERNATIONAL
CONSULTANTS

Achimi M. Riliwanou
ÉTUDE DE MAÎTRE ACHIMI
RILIWANOU

Abdou Yacouba Saïdou
CABINET ASPAU

Mano Salaou
CABINET D'AVOCATS MANO
SALAOU

Boubacar Salaou
ÉTUDE DE MAÎTRE BOUBACAR
SALAOU

Daouda Samna
S.C.P.A. MANDELA

Halilou Sani
NIGER

Abdou Moussa Sanoussi
E.N.G.E.

Dominique Taty
FIDAFRICA /
PRICewaterHOUSECOOPERS

Idrissa Tchernaka
ÉTUDE D'AVOCATS - MARC LE
BÛHAN & COLLABORATEURS

Fousséni Traoré
FIDAFRICA /
PRICewaterHOUSECOOPERS

Hamadou Yacouba
ÉTUDE DE MAÎTRE DJIBO
AÏSSATOU

NIGÉRIA

Oluseyi Abiodun Akinwunmi
AKINWUNMI & BUSARI, LEGAL
PRACTITIONERS (A & B)

Olaleye Adebisi
WTS ADEBIYI & ASSOCIATES

Temitayo Adegoke
ALUKO & OYEBODE

Adeola Adeiye
UDO UDOMA & BELO-OSAGIE

Saheed A. Aderemi

Francis Adewale
VISTA BRIDGE GLOBAL
RESOURCES LIMITED

Adesegun Agbebiyi
ALUKO & OYEBODE

Gboalhan Agboluaje
AELEX, LEGAL PRACTITIONERS
& ARBITRATORS

Daniel Agbor
UDO UDOMA & BELO-OSAGIE

Kenneth Aitken
PRICewaterHOUSECOOPERS

Uche Ajaegbu
NIGERIA EMPLOYERS'
CONSULTATIVE ASSEMBLY

Owolabi Animashaun
SCOTECH UNIVERSAL
RESOURCES LIMITED

Linda Arifayan
WTS ADEBIYI & ASSOCIATES

Barr. N.U. Chianakwalam
LEGAL STANDARD CONSULTING

Akinbo A. A. Cornerstone
YOMM KINBOSS NIGERIA
LIMITED

Kofo Dosekun
ALUKO & OYEBODE

Emmanuel Egwuagu
OBLA & Co.

Jude Bienose Ehiedu
OLISA AGBAKOBA &
ASSOCIATES

Nnenna Ejekam
NNENNA EJEKAM ASSOCIATES

Olusoji Elias
OLUSOJI ELIAS AND COMPANY

Anse Agu Ezetah
CHIEF LAW AGU EZETAH
& Co.

Yemi Idowu
PRICewaterHOUSECOOPERS

Agent Benjamin Ihua-
Madenyi
IHUA & IHUA

Femi David Ikotun
ZIONGATE CHAMERS

Okorie Kalu
PUNUKA ATTORNEYS &
SOLICITORS

Folajimi Mohammed
OLUSOJI ELIAS AND COMPANY

Ramat Muhammad
J.K. ADAMU & Co

Victor Nwakasi
OLISA AGBAKOBA &
ASSOCIATES

Godwin Obla
OBLA & Co.

Motunrayo Odumosu
PRICewaterHOUSECOOPERS

Ozofu Ogiemudia
UDO UDOMA & BELO-OSAGIE

Mathias Okojie
PUNUKA ATTORNEYS &
SOLICITORS

Patrick Okonjo
OKONJO, ODIAWA & EBIE

Dozie Okwuosah
CENTRAL BANK

Titilola Olateju
OKONJO, ODIAWA & EBIE

Ayodeji Olomojobi
ALUKO & OYEBODE

Friday Omoregbee
ADONO-SEE RESOURCES
NIGERIA LIMITED

Fred Onuobia
G. ELIAS & Co. SOLICITORS
AND ADVOCATES

Tochukwu Onyike
PUNUKA ATTORNEYS &
SOLICITORS

Tunde Osasona
WHITESTONE WORLDWIDE
LTD.

Olufemi Ososanya
HLB Z.O. OSOSANYA & Co.

Gbenga Oyebo
ALUKO & OYEBODE

Olushola Salau
WTS ADEBIYI & ASSOCIATES

Mohammed Sani
SMAH INTEGRATED SERVICES
LTD.

Tunji Tiamiyu
MULTIFREIGHTLOGISTICS
NIG LTD.

Reginald Udom
ALUKO & OYEBODE

Uche Ugoi
AKINWUNMI & BUSARI, LEGAL
PRACTITIONERS (A & B)

Aniekan Ukpanah
UDO UDOMA & BELO-OSAGIE

Maxwell Ukpebor
WTS ADEBIYI & ASSOCIATES

Adamu M. Usman
F.O. AKINRELE & Co.

Tokunbo Wahab
ALUKO & OYEBODE

NORVÈGE

Anders Aasland Kittelsen
ADVOKATFIRMAET SCHJØDT
DA

Bjørn Erik Andersen
DNB NOR

Jan L. Backer
WIKBORG, REIN & Co.

Stig Berge
THOMMESSEN KREFTING
GREVE LUND AS, MEMBER OF
LEX MUNDI

Carl Arthur Christiansen
RAEDER ADVOKATFIRMA

Magnar Danielsen
NORWEGIAN MAPPING
AUTHORITY, CADASTRE AND
LAND REGISTRY

Knut Ekern
PRICewaterHOUSECOOPERS

Stein Fagerhaug
DALAN ADVOKATFIRMA DA

Marie Fjulsrud
ADVOKATFIRMAET HJORT DA,
MEMBER OF IUS LABORIS

Claus R. Flinder
SIMONSEN ADVOKATFIRMA DA

Amund Fougner
ADVOKATFIRMAET HJORT DA,
MEMBER OF IUS LABORIS

Geir Frøholm
ADVOKATFIRMAET SCHJØDT
D.A.

Mads Fuglesang
ADVOKATFIRMAET SELMER
D.A.

Ingenborg Gjølstad
THOMMESSEN KREFTING
GREVE LUND AS, MEMBER OF
LEX MUNDI

Pål Hasner
PRICewaterHOUSECOOPERS

Renate Iren Heggelund
ADVOKATFIRMAET SELMER
D.A.

Odd Hylland
PRICewaterHOUSECOOPERS

Tove Ihle-Hansen
PRICewaterHOUSECOOPERS

Jónar Transport

Hanne Karlsen
RAEDER ADVOKATFIRMA

Niels R. Kiaer
RIME ADVOKATFIRMA DA

Bjørn H. Kise
ADVOKATFIRMA VOGT &
WIIG A.S.

Ole Fredrik Melleby
RAEDER ADVOKATFIRMA

Karl Erik Nedregotten
PRICewaterHOUSECOOPERS

Thomas Nordgård
VOGT & WIIG AS

Ole Kristian Olsby
HOMBLE OLSBY
ADVOKATFIRMA AS

Johan Ratvik
DLA PIPER NORWAY DA

Anne Ulset Sande
KVALE & Co. ADVOKATFIRMA
ANS

Vegard Sivertsen
DELOITTE, MEMBER OF
DELOITTE TOUCHE TOHMATSU

Ståle Skutle Arneson
ADVOKATFIRMA VOGT &
WIIG A.S.

Simen Smeby Lium
WIKBORG, REIN & Co.

Christel Spannow
PRICewaterHOUSECOOPERS

Bernt Olav Steinland
ADVOKATFIRMAET SELMER
D.A.

Svein Sulland
ADVOKATFIRMAET SELMER
D.A.

Espen Trædal
PRICewaterHOUSECOOPERS

NOUVELLE- ZÉLANDE

Douglas Alderslade
CHAPMAN TRIPP

Matthew Allison
VEDA ADVANTAGE

Jania Baigent
SIMPSON GRIERSON, MEMBER
OF LEX MUNDI

Kevin Best
PRICewaterHOUSECOOPERS

Geoff Bevan
CHAPMAN TRIPP

Shelley Cave
SIMPSON GRIERSON, MEMBER
OF LEX MUNDI

John Cuthbertson
PRICewaterHOUSECOOPERS

James Gibson
BELL GULLY

Richard Holden
SIMPSON GRIERSON, MEMBER
OF LEX MUNDI

Wanita Lala
PRICewaterHOUSECOOPERS

Kate Lane
MINTER ELLISON RUDD WATTS

Thomas Leslie
BELL GULLY

Aaron Lloyd
MINTER ELLISON RUDD WATTS

Robert Muir
LAND INFORMATION NEW
ZEALAND

Ian Page
BRANZ

Mihai Pascariu
MINTER ELLISON RUDD WATTS

John Powell
RUSSELL MCVEAGH

Mark Russell
SIMPSON GRIERSON, MEMBER
OF LEX MUNDI

Neil Tier
GRANT THORNTON LTD.

SDV

Murray Tingey
BELL GULLY

Ross vander Schyff
MINISTRY OF ECONOMIC
DEVELOPMENT

Simon Vannini

Daniel Vizor
BELL GULLY

OMAN

Abdulhakeem Zahran al-Abri
MINISTRY OF HOUSING

Hazem H. Abu-Ghazaleh
ABU GHAZEL INTELLECTUAL
PROPERTY

Syed Nasir Ahmed
DAMCO

Zubaida Fakir Mohamed Al
Balushi
CENTRAL BANK

Ahmed Al Barwani
DENTON WILDE SAPTE

Azzan Qasim Al Busaidi
INTERNATIONAL RESEARCH
FOUNDATION

Khamis Abdullah Al-Farsi
MINISTRY OF COMMERCE AND
INDUSTRY

Said bin Saad Al Shahry
SAID AL SHAHRY LAW OFFICE

Ali Nassir Seif Al-Bualy
AL-BUALY ATTORNEYS AT LAW
& LEGAL CONSULTANTS

Mohsin Ahmed Alawi
Al-Hadad
MOHSIN AL-HADAD & AMUR
AL-KIYUMI & PARTNERS

Khalid Khamis Al-Hashmi
MUSCAT MUNICIPALITY

Abdullah Alsaïdi
DR. ABDULLAH ALSAIDI LAW
OFFICE

Saif Al-Saïdi
DR. SAIF AL-SAIDI ADVOCATES
AND LEGAL CONSULTANTS

Mohammed Alshahri
MOHAMMED ALSHAHRI &
ASSOCIATES

MINISTRY OF HOUSING.

Hamad M. Al-Sharji
HAMAD AL-SHARJI, PETER
MANSOUR & Co.

Jihad Al-Taïe
JIHAD AL-TAIE & ASSOCIATES

Majid Al Toki
TROWERS & HAMLINS

Sami Salim Al Asmi
THE OMANI CENTER FOR
INVESTMENT PROMOTION
& EXPORT DEVELOPMENT
(OCIPED)

Gaby Cobos
CURTIS MALLET - PREVOST,
COLT & MOSLE LLP

M.K. Das
BANK MUSCAT

Mehreen B. Elahi
AL ALAWI, MANSOOR JAMAL
& Co.

Abshaer M. Elgalal
DR. SAIF AL-SAIDI ADVOCATES
AND LEGAL CONSULTANTS

Alessandro Gugolz
SAID AL SHAHRY LAW OFFICE

Dali Habboub
DENTON WILDE SAPTE

Sunil Joseph
MAERSK LINE

P.E. Lalachen MJ
HASSAN AL ANSARI LEGAL
CONSULTANCY

Mohammed Magdi
J. NASSIR & PARTNERS

Pushpa Malani
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Mansoor Jamal Malik
AL ALAWI, MANSOOR JAMAL
& Co.

Kapil Mehta
MAERSK LINE

Subha Mohan
CURTIS MALLET - PREVOST,
COLT & MOSLE LLP

Ala Hassan Moosa
MUSCAT ELECTRICITY
DISTRIBUTION COMPANY

Jessica Morris
DENTON WILDE SAPTE

Bruce Palmer
CURTIS MALLET - PREVOST,
COLT & MOSLE LLP

Marian Paul
AL ALAWI, MANSOOR JAMAL
& Co.

Reji Paul
DR. ABDULLAH ALSAIDI LAW
OFFICE

Madhu Sathyaseelan
JIHAD AL-TAIE & ASSOCIATES

Peter Sayer
SAID AL SHAHRY LAW OFFICE

Charles Schofield
TROWERS & HAMLINS

Paul Sheridan
DENTON WILDE SAPTE

Paul Suddaby
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Jeff Todd
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Thomas Willan
DENTON WILDE SAPTE

Norman Williams
MAJAN ENGINEERING
CONSULTANTS

Sarah Wright
DENTON WILDE SAPTE

UGANDA

Joachim Alinaitwe
SHONUBI, MUSOKE & Co.
ADVOCATES

Joseph Baliddawa
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Walugembe Christopher
MMAKS ADVOCATES

Frederick M.S Egonde-Ntende
HIGH COURT

Moses Jurua Adriko
MMAKS ADVOCATES

Francis Kamulegeya
PRICEWATERHOUSECOOPERS

John Fisher Kanyemibwa
KATEERA & KAGUMIRE
ADVOCATES

Phillip Karugaba
MMAKS ADVOCATES

Edwin Karugire
KIWANUKA & KARUGIRE
ADVOCATES

Jim Kasigwa
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Vincent Katutsi
KATEERA & KAGUMIRE
ADVOCATES

Peter Kauma
KIWANUKA & KARUGIRE
ADVOCATES

Sophie Kayemba
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Robert Kiggundu
ARCH FORUM LTD.

Geoffrey Kiryabwire
JUSTICE

Kiryowa Kiwanuka
KIWANUKA & KARUGIRE
ADVOCATES

Robert Komakec
ARCH FORUM LTD.

Eeshi Kutugu
PRICEWATERHOUSECOOPERS

James Kyazze
SHONUBI, MUSOKE & Co.
ADVOCATES

Joseph Luswata
SEBALU & LULE ADVOCATES
AND LEGAL CONSULTANTS

Robinah Lutaaya
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Ben Luwum
BVL & Co.

John Mpambala
KAMPALA CITY COUNCIL

Paul Frobisher Mugambwa
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Simon Muhumuza
KAMPALA CITY COUNCIL

Cornelius Mukiibi
C. MUKIIBI SENTAMU & Co.

Fatuma Nabulime
SDV TRANSAMI LTD.

Plaxeda Namirumu
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Rachel Nansikombi
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Diana Ninsiima
MMAKS ADVOCATES

Alex Rezida
NANGWALA, REZIDA & Co.
ADVOCATES

Kenneth Rutaremwa
KATEERA & KAGUMIRE
ADVOCATES

Ali Sengendo
MWEBE, SEBAGALA & Co.

Stephen Serunjogi
KATEERA & KAGUMIRE
ADVOCATES

Alan Shonubi
SHONUBI, MUSOKE & Co.
ADVOCATES

Manish Siyani
SEYANI BROTHERS & Co. (U)
LTD

Parbat Siyani
SEYANI BROTHERS & Co. (U)
LTD

Sebadduka Swaibu
SHABA MOTORS LTD.

Godfrey Zziwa
MUWANGUZI, ZZIWA & MUSISI
ADVOCATES

OUZBÉKISTAN

Jakhongir Abdurazaqov
AVENT ADVOCAT

Rimat Achmedshin
FIDES

Mels Akhmedov
BAS

Dildar M. Alimbekova
BUSINESS WOMEN'S
ASSOCIATION OF UZBEKISTAN

Umid Aripdjanov
GRATA LAW FIRM

Nelly Djurabaeva
M&M

Khalid Farooq
GLOBALINK LOGISTICS GROUP

Irina Gosteva
DENTON WILDE SAPTE

Nail Hassanov
LAW FIRM LEGES ADVOKAT

Rustam Ikramov
HIMOYA LAW OFFICE

Mansurkhon Kamalov
FOREIGN ENTERPRISE OF
HUAWEI TECH INVESTMENT OF
TASHKENT

Mouborak Kambarova
DENTON WILDE SAPTE

Babur Karimov
GRATA LAW FIRM

Khurshid Kasimdzhanov
M&M LOGISTICS

Nurali Eshibaevich
Khalмурatov
CENTRAL BANK

Zafar Khashimov
ANGLESEY FOOD

Arif Nasibov
IFC

Vera Ni
ANGLESEY FOOD

Malika Norova
GRATA LAW FIRM

Vsevolod Payevskiy
IFC

PRICEWATERHOUSECOOPERS

Laziza Rakhimova
GRATA LAW FIRM

Valeria Samborskaya
NATIONAL CENTRE OF
GEODESY & CARTOGRAPHY

Alexander Samborsky
NATIONAL CENTRE OF
GEODESY & CARTOGRAPHY

Sofiya Shaikhraziyeva
GRATA LAW FIRM

Nizomiddin Shakhabutdinov
LAW FIRM LEGES ADVOKAT

Alisher Shaykhov
CHAMBER OF COMMERCE AND
INDUSTRY

Alishev Shurkurlaev
BERAD GROUP CO.

Petros Tsakanyan
AZIZOV & PARTNERS

Ihtiyorjon Turaboyev
IFC

Rafael Valyulin
GENERAL MOTORS

PAKISTAN

Sh. Farooq Abdullah
ABRAHAM & SARWANA

Ali Jafar Abidi
STATE BANK OF PAKISTAN

Waheed Ahmad
CHAUDHARY LAW ASSOCIATES

Masood Ahmed
ABRAHAM & SARWANA

Amjad Ali
COTTON LOOP

AROMA SURGICAL CO.

Shariq Aziz
ONLINE SHIPPING & LOGISTICS

Major Javed Bashir
GREENFIELDS INTERNATIONAL

Kashif Butt
ZESHAN ENTERPRISES

BUNKER LOGISTICS

Ikram Fayaz
QAMAR ABBAS & Co.

Tahseen Ghani
HUSSAIN HOME TEXTILE

Khalid Habibullah
ABRAHAM & SARWANA

Javed Hassan
SOJITZ CORPORATION

Waqar Hussain
ABRAHAM & SARWANA

Hamid Hussain
CROWN MOVERS WORLDWIDE

Rashid Ibrahim
A.F. FERGUSON & Co.

Ali Adnan Ibrahim
GEORGETOWN UNIVERSITY
LAW CENTER

Aman Ullah Iqbal
CROWN TRADING COMPANY

Tariq Nasim Jan
DATACHECK PVT. LTD.

Shaukat Ali Khan
ALHABIB TEXTILE INDUSTRIES

Arif Khan
QAMAR ABBAS & Co.

Asim Khan Hameed
IVON TRADING COMPANY
PVT. LTD.

Muhammad Maki
ABRAHAM & SARWANA
Mehmood Y. Mandviwalla
MANDVIWALLA & ZAFAR

Rashid Mehmood
Yasir Mehmood
AL HAFIZ ENTERPRISES

T. Ud-Din A. Mirza
A.F. FERGUSON & Co.

Moazzam Mughal
BOXING WINNER

Mohammad Qasim Qureshi
AZAM CHAUDHRY LAW
ASSOCIATES

Shaheer Asghar Qureshi
SAHL FREIGHT PAKISTAN
PRIVATE LIMITED

Faiza Rafique
CHAUDHARY LAW ASSOCIATES

Adnan Rafique
PARIAN INTERNATIONAL

Abdul Rahman
QAMAR ABBAS & Co.

Waqar Rana
CORNELIUS LANE & MUFTI

Abid Rauf
ARC INTERNATIONAL

Mehdi Raza
MOOSA TEXTILE MILLS (PVT)
LTD

Sajjad Raza
TRANSOCEAN SHIPPING
AGENCIES

Abdul Razzaq
QAMAR ABBAS & Co.

Jawad A. Sarwana
ABRAHAM & SARWANA

Mohammad Shafique
ONLINE SHIPPING & LOGISTICS

Ghulam Haider Shamsi
HAIDER SHAMSI & Co.,
CHARTERED ACCOUNTANTS

Mohammed Shoukat
AIRCON LOGISTIC
INTERNATIONAL

Zubair Umer
TEXTILE HOME

Ilyas Zafar
ZAFAR & ASSOCIATES LLP.

PALAUOS

Kenneth Barden
ATTORNEY-AT-LAW

Cristina Castro
WESTERN CAROLINE TRADING
Co.

Lolita Gibbons-Decheny
KOROR PLANNING AND
ZONING OFFICE

David Shadel
THE LAW OFFICE OF KIRK AND
SHADEL

PANAMA

Alejandro Alemán
ALFARO, FERRER & RAMÍREZ

Amanda C. Barraza de Wong
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Francisco A. Barrios G.
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Caroline Bono
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Jose A. Bozzo
GARRIDO & GARRIDO

Jose Ignacio Bravo
COCOLPLAN

Luis Chalhoub
ICAZA, GONZALEZ-RUIZ &
ALEMAN

Shanina J. Contreras
AROSEMENA NORIEGA &
CONTRERAS, MEMBER OF IUS
LABORIS AND LEX MUNDI

Julio Cesar Contreras III
AROSEMENA NORIEGA &
CONTRERAS, MEMBER OF IUS
LABORIS AND LEX MUNDI

Guadalupe de Coparrropa
CEVA LOGISTICS

Ricardo Eskildsen Morales
ESKILDSEN & ESKILDSEN

Michael Fernandez
CAPAC (CÁMARA PANAMEÑA
DE LA CONSTRUCCIÓN)

Alejandro Fernández de
Castro
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Enna Ferrer
ALFARO, FERRER & RAMÍREZ

Einyos K. Fuentes
PANAMÁ SOLUCIONES
LOGÍSTICAS INT. - PSLI

Jorge Garrido
GARRIDO & GARRIDO

Jorge R. González Byrnie
ARIAS, ALEMÁN & MORA

Ricardo Madrid
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Ana Lucia Márquez
AROSEMENA NORIEGA &
CONTRERAS, MEMBER OF IUS
LABORIS AND LEX MUNDI

Ivette Elisa Martínez Saenz
PATTON, MORENO & ASVAT

Yadira I. Moreno
AGUILAR CASTILLO LOVE

Erick Rogelio Muñoz
SUCRE ARIAS & REYES

José Miguel Navarrete
AROSEMENA NORIEGA &
CONTRERAS, MEMBER OF IUS
LABORIS AND LEX MUNDI

Ramón Ortega
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Andrea Paniagua
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Sebastian Perez
UNION FENOSA - EDEMET -
EDECHI

Julio Pinedo
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Alfredo Ramírez Jr.
ALFARO, FERRER & RAMÍREZ

Manuel E. Rodríguez
UNION FENOSA - EDEMET -
EDECHI

Luz María Salamina
ASOCIACIÓN PANAMEÑA DE
CRÉDITO

Juan Tejada
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Valentín Ureña III
AROSEMENA NORIEGA &
CONTRERAS, MEMBER OF IUS
LABORIS AND LEX MUNDI

Patricia Urriola
PANALPINA

Ramón Varela
MORGAN & MORGAN

PAPOUASIE - NOUVELLE-GUINÉE

Tyson Boboro
ALLENS ARTHUR ROBINSON

Vincent Bull
ALLENS ARTHUR ROBINSON

David Caradus
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Richard Flynn
BLAKE DAWSON

Justin Haiara
STEELES LAWYERS

Peter Joseph Heystraten
SEA HORSE PACIFIC

Antonia Laki
PRICEWATERHOUSECOOPERS

David Lavery
BLAKE DAWSON

John Leahy
PETER ALLAN LOWING
LAWYERS

Simon Nutley
PETER ALLAN LOWING
LAWYERS

Steven O'Brien
O'BRIENS

Kapu Rageau
RAGEAU, MANUA & KIKIRA
LAWYERS

STEAMSHIPS TRADING
COMPANY LTD.

Thomas Taberia
PETER ALLAN LOWING
LAWYERS

PARAGUAY

Perla Alderete
VOUGA & OLMEDO ABOGADOS

Hugo T. Berkemeyer
BERKEMEYER, ATTORNEYS &
COUNSELORS

Luis Alberto Breuer
BERKEMEYER, ATTORNEYS &
COUNSELORS

Esteban Burt
PERONI, SOSA, TELLECHEA,
BURT & NARVAJA, MEMBER OF
LEX MUNDI

María Debattisti
SERVIMEX SACI

Lorena Dolsa
BERKEMEYER, ATTORNEYS &
COUNSELORS

Blas Dos Santos
FERRERE ATTORNEYS

Estefanía Elicetche
PERONI, SOSA, TELLECHEA,
BURT & NARVAJA, MEMBER OF
LEX MUNDI

Jorge Figueredo
VOUGA & OLMEDO ABOGADOS

Néstor Gamarra
SERVIMEX SACI

Ilse Gonzalez
ILSE GONZALEZ & ASOC

Larisa Guillén
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Jorge Jimenez Rey
BANCO CENTRAL

Nestor Loizaga
FERRERE ATTORNEYS

Carmela Martínez
PRICEWATERHOUSECOOPERS

María Esmeralda Moreno
MORENO RUFFINELLI &
ASOCIADOS

Roberto Moreno Rodríguez
Alcalá
MORENO RUFFINELLI &
ASOCIADOS

Hector Palazon
FERRERE ATTORNEYS

Rocío Penayo
MORENO RUFFINELLI &
ASOCIADOS

Yolanda Pereira
BERKEMEYER, ATTORNEYS &
COUNSELORS

Armando Riquelme
FIORIO, CARDOZO &
ALVARADO

Belen Saldivar Romañach
FERRERE ATTORNEYS

Angela Schaerer de Sosa
ESCRIBANA PÚBLICA

Ruben Taboada
PRICEWATERHOUSECOOPERS

PAYS-BAS

Richard Bakker
OCEAN - TRANS
INTERNATIONAL B.V.

BDO CAMPSOBERS
ACCOUNTANTS &
BELASTINGADVISEURS B.V.

Jan Bezem
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Karin W.M. Bodewes
BAKER & MCKENZIE N.V.

Jacqueline van den Bosch
HOUTHOF BURUMA N.V.

Roland Brandsma
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Huib Brinkman
BAKER & MCKENZIE N.V.

Margriet de Boer
DE BRAUW BLACKSTONE
WESTBROEK N.V.

Rolf de Weijs
HOUTHOF BURUMA N.V.

Friso Feitsma
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Jeroen Holland
NAUTA DUTILH ATTORNEYS

Fons Hoogeveen
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Jan-Willem de Jong
HOUTHOF BURUMA N.V.

Alexander Kaarls
HOUTHOF BURUMA N.V.

Martine Kos
HOUTHOF BURUMA N.V.

Filip Krsteski
VAN DOORNE N.V.

Hans Mensonide
KENNEDY VAN DER LAAN

Martijn Molenaar
NAUTA DUTILH ATTORNEYS

Charlotte Niggebrugge
HOUTHOF BURUMA N.V.

Hugo Oppelaar
HOUTHOF BURUMA N.V.

Ralf Pieters
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Mark G. Rebergen
DE BRAUW BLACKSTONE
WESTBROEK N.V.

Hugo Reumkens
VAN DOORNE N.V.

Stefan Sagel
DE BRAUW BLACKSTONE
WESTBROEK N.V.

Jan Willem Schenk
BAKER & MCKENZIE N.V.

Robert Schrage
ROYAL NETHERLANDS
NOTARIAL ORGANIZATION

Piet Schroeder
BAKER & MCKENZIE N.V.

Hans Londonck Sluijk
HOUTHOF BURUMA N.V.
SDV B.V.

Jellienke Stamhuis
DE BRAUW BLACKSTONE
WESTBROEK N.V.

Maarten Tinnemans
DE BRAUW BLACKSTONE
WESTBROEK N.V.

Jaap Jan Trommel
NAUTA DUTILH ATTORNEYS

Helene van Bommel
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Caspar van den Thillart
MINISTRY OF HOUSING,
SPATIAL PLANNING AND THE
ENVIRONMENT - GOVERNMENT
BUILDINGS AGENCY

Cees van den Udenhout

Paul van der Molen
CADASTRE, LAND REGISTRY
AND MAPPING AGENCY

Liane van der Vrugt
VÉDÉVÉ LEGAL B.V.

Sjaak van Leeuwen

Jan van Oorschot
NV CONTINUON

Frederic Verhoeven
HOUTHOF BURUMA N.V.

Marcel Willems
KENNEDY VAN DER LAAN

Christiaan Zijderveld
HOUTHOF BURUMA N.V.

Kim Zwartscholten
PRICEWATERHOUSECOOPERS

PÉROU

Walter Aguirre
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Marco Antonio Alarcón Piana
ESTUDIO ECHECOPAR

Humberto Allemant
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Gisella Alvarado Caycho
ESTUDIO ECHECOPAR

Guilherme Auler
FORSYTH & ARBE ABOGADOS

Raul Barrios
BARRIOS FUENTES GALLO
ABOGADOS

German Barrios
BARRIOS FUENTES GALLO
ABOGADOS

Vanessa Barzola
PRICEWATERHOUSECOOPERS
LEGAL SERVICES

Marianell Bonomini
PRICEWATERHOUSECOOPERS
LEGAL SERVICES

José Ignacio Castro
ESTUDIO RUBIO, LEGUÍA,
NORMAND Y ASOCIADOS

Fernando Castro Kahn
MUÑIZ, RAMÍREZ, PERÉZ-
TAIMAN & LUNA VICTORIA
ATTORNEYS AT LAW

Javier de la Vega
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Alfonso De Los Heros Pérez
Albela
ESTUDIO ECHECOPAR

Mariana De Olazaval
ESTUDIO OLAECHEA, MEMBER
OF LEX MUNDI

Paula Devescovi
BARRIOS FUENTES GALLO
ABOGADOS

Juan Carlos Durand
Grahammer
DURAND ABOGADOS

Arturo Ferrari
MUÑIZ, RAMÍREZ, PERÉZ-
TAIMAN & LUNA VICTORIA
ATTORNEYS AT LAW

Guillermo Ferrero
ESTUDIO FERRERO ABOGADOS

Luis Fuentes
BARRIOS FUENTES GALLO
ABOGADOS

Juan García Montúfar
ESTUDIO RUBIO, LEGUÍA,
NORMAND Y ASOCIADOS

Anabeli González
ESTUDIO FERRERO ABOGADOS

Cecilia Guzman-Barron
BARRIOS FUENTES GALLO
ABOGADOS

Jose A. Honda
ESTUDIO OLAECHEA, MEMBER
OF LEX MUNDI

Rafael Junco
CAMARA PERUANA DE LA
CONSTRUCCION

Kuno Kafka Prado
ESTUDIO RUBIO, LEGUÍA,
NORMAND Y ASOCIADOS

Adolfo Lopez
PRICEWATERHOUSECOOPERS

German Lora
PAYET, REY, CAUVI ABOGADOS

Raul Lozano-Merino
PEÑA, LOZANO, FAURA &
ASOCIADOS

Milagros Maravi
ESTUDIO RUBIO, LEGUÍA,
NORMAND Y ASOCIADOS

Jesús Matos
ESTUDIO OLAECHEA, MEMBER
OF LEX MUNDI

Milagros Mendoza
ESTUDIO RUBIO, LEGUÍA,
NORMAND Y ASOCIADOS

Anna Julia Mendoza
PAYET, REY, CAUVI ABOGADOS

Marlene Molero
ESTUDIO RUBIO, LEGUÍA,
NORMAND Y ASOCIADOS

Miguel Mur
PRICewaterhouseCOOPERS

Franco Muschi
PAYET, REY, CAUVI ABOGADOS

Gabriel Musso
ESTUDIO RUBIO, LEGUÍA,
NORMAND Y ASOCIADOS

Carmen Padrón
ESTUDIO RUBIO, LEGUÍA,
NORMAND Y ASOCIADOS

Adolfo J. Pinillos
DURAND ABOGADOS

Lucianna Polar
ESTUDIO OLAECHEA, MEMBER
OF LEX MUNDI

Carlos Javier Rabanal Sobrino
DURAND ABOGADOS

Fernando M. Ramos
BARRIOS FUENTES GALLO
ABOGADOS

Sonia L. Rengifo
BARRIOS FUENTES GALLO
ABOGADOS

Alonso Rey Bustamante
PAYET, REY, CAUVI ABOGADOS

Guillermo Acuña Roeder
ESTUDIO RUBIO, LEGUÍA,
NORMAND Y ASOCIADOS

Augusto Ruiloba Morante
ESTUDIO ECHECOPAR

Emil Ruppert Yañez
ESTUDIO RUBIO, LEGUÍA,
NORMAND Y ASOCIADOS

Carolina Sáenz
ESTUDIO RUBIO, LEGUÍA,
NORMAND Y ASOCIADOS

Adolfo Sanabria Mercado
MUÑIZ, RAMÍREZ, PERÉZ-
TAIMAN & LUNA VICTORIA
ATTORNEYS AT LAW

Diego Sanchez
PRICewaterhouseCOOPERS

Martin Serkovic
ESTUDIO OLAECHEA, MEMBER
OF LEX MUNDI

Hugo Silva
RODRIGO, ELÍAS, MEDRANO
ABOGADOS

José Antonio Valdez
ESTUDIO OLAECHEA, MEMBER
OF LEX MUNDI

Valery Vicente
FORSYTH & ARBE ABOGADOS

Manuel Villa-García
ESTUDIO OLAECHEA, MEMBER
OF LEX MUNDI

Ursula Villanueva
ESTUDIO RUBIO, LEGUÍA,
NORMAND Y ASOCIADOS

Monica Yolanda Artega
Chaparro
REGISTRO PREDIAL URBANO

PHILIPPINES

Emilio Amaranto
PUYAT JACINTO SANTOS LAW
OFFICE

Myla Gloria Amboy
JIMENEZ GONZALES LIWANAG
BELLO VALDEZ CALUYA &
FERNANDEZ

Jazmin Banal
ROMULO, MABANTA,
BUENAVENTURA, SAYOC & DE
LOS ANGELES, MEMBER OF LEX
MUNDI

Manuel Batallones
BAP CREDIT BUREAU

Alexander B. Cabrera
PRICewaterhouseCOOPERS /
ISLA LIPANA & Co.

Rusvie Cadiz
RVFREIGHT AND SERVICES

Joseph Omar A. Castillo
PUYAT JACINTO SANTOS LAW
OFFICE

Kenneth Chua
QUISUMBING TORRES,
MEMBER FIRM OF BAKER AND
MCKENZIE

Emerico O. de Guzman
ANGARA ABELLO CONCEPCION
REGALA & CRUZ LAW OFFICES
(ACCRALAW)

Juana M. Dela Cruz
INTERNATIONAL
CONSOLIDATOR PHILIPPINES,
INC.

Rachelle Diaz
QUISUMBING TORRES,
MEMBER FIRM OF BAKER AND
MCKENZIE

Ma. Lourdes Dino
JIMENEZ GONZALES LIWANAG
BELLO VALDEZ CALUYA &
FERNANDEZ

Rachel Follosco
FOLLOSCO MORALLOS &
HERCE

Catherine Franco
QUISUMBING TORRES,
MEMBER FIRM OF BAKER AND
MCKENZIE

Gilberto Gallos
ANGARA ABELLO CONCEPCION
REGALA & CRUZ LAW OFFICES
(ACCRALAW)

Geraldine S. Garcia
FOLLOSCO MORALLOS &
HERCE

Gwen Grecia-de Vera
PJS LAW

Rafael Khan
SIGUION REYNA MONTECILLO
& ONGSIAKO

Genevieve M. Limbo
PRICewaterhouseCOOPERS /
ISLA LIPANA & Co.

Victoria Limkico
JIMENEZ GONZALES LIWANAG
BELLO VALDEZ CALUYA &
FERNANDEZ

Erich H. Lingad
INTERNATIONAL
CONSOLIDATOR PHILIPPINES,
INC.

Herminio Liwanag
JIMENEZ GONZALES LIWANAG
BELLO VALDEZ CALUYA &
FERNANDEZ

Lory Anne Manuel-McMullin
JIMENEZ GONZALES LIWANAG
BELLO VALDEZ CALUYA &
FERNANDEZ

Yolanda Mendoza-Eleazar
CASTILLO LAMAN TAN
PANTALEON & SAN JOSE LAW
OFFICES

Elmer R. Mitra, Jr
PRICewaterhouseCOOPERS /
ISLA LIPANA & Co.

Jesúsito G. Morallos
FOLLOSCO MORALLOS &
HERCE

Freddie Naagas
OOCL LOGISTICS

Alan Ortiz
FOLLOSCO MORALLOS &
HERCE

Nicanor N. Padilla
SIGUION REYNA MONTECILLO
& ONGSIAKO

Emmanuel C. Paras
SYCIP SALAZAR HERNANDEZ &
GATMAITAN

Zayber B. Protacio
PRICewaterhouseCOOPERS /
ISLA LIPANA & Co.

Janice Kae Ramirez
QUASHA ANCHETA PENA &
NOLASCO

Roderick Reyes
JIMENEZ GONZALES LIWANAG
BELLO VALDEZ CALUYA &
FERNANDEZ

Ricardo J. Romulo
ROMULO, MABANTA,
BUENAVENTURA, SAYOC AND
DE LOS ANGELES, MEMBER OF
LEX MUNDI

Roy Enrico Santos
PUYAT JACINTO SANTOS LAW
OFFICE

Sheryl Tanquilut
ROMULO, MABANTA,
BUENAVENTURA, SAYOC & DE
LOS ANGELES, MEMBER OF LEX
MUNDI

Bianca Torres
PJS LAW

Ma. Melva Valdez
JIMENEZ GONZALES LIWANAG
BELLO VALDEZ CALUYA &
FERNANDEZ

Redentor C. Zapata
QUASHA ANCHETA PENA &
NOLASCO

Gil Roberto Zerrudo
QUISUMBING TORRES,
MEMBER FIRM OF BAKER AND
MCKENZIE

POLOGNE

ALLEN & OVERY A. PĘDZICH
SP.K.

Grzegorz Banasiuk
GIDE LOYRETTE NOUËL
POLSKA

Aleksander Borowicz
BIURO INFORMACJI
KREDYTOWEJ S.A.

Tomasz Brudkowski
KOCHAŃSKI, BRUDKOWSKI &
PARTNERS

Krzysztof Cichocki
SKS LEGAL

Krzysztof Ciepliński
GIDE LOYRETTE NOUËL
POLSKA

Bożena Ciosek
WIERZBOWSKI EVERSHERDS,
MEMBER OF EVERSHERDS
INTERNATIONAL LTD.

Tomasz Duchniak
SKS LEGAL

Lech Giliciński
WHITE & CASE W.
DANIŁOWICZ, W. JURCEWICZ I
WSPÓLNICY SP. K.

Paweł Grześkowiak
GIDE LOYRETTE NOUËL
POLSKA

Fidala Jarosław
TOKARCZUK, JĘDRZEJCZYK,
WSPÓLNICY. KANCELARIA
PRAWNA GIDE LOYRETTE
NOUËL POLSKA

Piotr Kaim
PRICewaterhouseCOOPERS

Tomasz Kański
SOŁTYSIŃSKI KAWECKI &
SZŁĘZAK

Iwona Karasek
JAGIELLONIAN UNIVERSITY
KRAKOW

Edyta Kolkowska

Ewa Lachowska - Brol
WIERZBOWSKI EVERSHERDS,
MEMBER OF EVERSHERDS
INTERNATIONAL LTD.

Dagmara Lipka-Chudzik
MAGNUSSON

Agata Mierzwa
WIERZBOWSKI EVERSHERDS,
MEMBER OF EVERSHERDS
INTERNATIONAL LTD.

Dariusz Okolski
OKOLSKI LAW OFFICE

Krzysztof Pawlak
SOŁTYSIŃSKI KAWECKI &
SZŁĘZAK

Weronika Pelc
WARDYŃSKI & PARTNERS,
MEMBER OF LEX MUNDI

Anna Maria Pukszto
SALANS

Bartłomiej Raczkowski
BARTŁOMIEJ RACZKOWSKI
KANCELARIA PRAWA PRACY

Piotr Sadownik
GIDE LOYRETTE NOUËL
POLSKA

Katarzyna Sarek
BARTŁOMIEJ RACZKOWSKI
KANCELARIA PRAWA PRACY

Zbigniew Skórczyński
CHADBOURNE & PARKE LLP

Dariusz Smiechowski
UNION OF POLISH ARCHITECTS

Iwona Smith
PRICewaterhouseCOOPERS

Ewelina Stobiecka
EISELSBERG NATLACEN
WALDERDORFF CANCOLA
RECHTSANWÄLTE GMBH

Dariusz Tokarczuk
GIDE LOYRETTE NOUËL
POLSKA

Wojciech Wądołowski
MAGNUSSON

Radosław Waszkiewicz
SOŁTYSIŃSKI KAWECKI &
SZŁĘZAK

Ewa Wiśniewska
Tomasz Zabost

PORTO RICO

Viviana Aguilu
PRICewaterhouseCOOPERS

Israel Alicea
QUIÑONES & SÁNCHEZ, PSC

Ignacio Alvarez
PIETRANTONI MÉNDEZ &
ALVAREZ LLP

Alfredo Alvarez-Ibañez
O'NEILL & BORGES

Juan Aquino
O'NEILL & BORGES

Javier Arbona
QUIÑONES & SÁNCHEZ, PSC

Piotr Kaim
PRICewaterhouseCOOPERS

James A. Arroyo
TRANSUNION

Hermann Bauer
O'NEILL & BORGES

Nikos Buxeda Ferrer
ADSUAR MUÑIZ GOYCO SEDA
& PÉREZ-OCHOA, P.S.C

Mildred Caban
GOLDMAN ANTONETTI &
CÓRDOVA P.S.C

Jorge Capó
O'NEILL & BORGES

Walter F. Chow
O'NEILL & BORGES

Myrtilena Díaz Pedora
ADSUAR MUÑIZ GOYCO SEDA
& PÉREZ-OCHOA, P.S.C

Alberto G. Estrella
WILLIAM ESTRELLA LAW
OFFICES

Carla Garcia
O'NEILL & BORGES

Carlos Hernandez
REICHARD & ESCALERA

Gerardo Hernandez
WILLIAM ESTRELLA LAW
OFFICES

Francisco Hernández-Ruiz
REICHARD & ESCALERA

Donald E. Hull
PIETRANTONI MÉNDEZ &
ALVAREZ LLP

Luis Marini
O'NEILL & BORGES

Rubén M. Medina-Lugo
CANCIO, NADAL, RIVERA &
DÍAZ

Oscar O Meléndez - Sauri
COTO MALLEY & TAMARGO,
LLP

Pedro A. Morell
GOLDMAN ANTONETTI &
CÓRDOVA P.S.C

Carlos Nieves
QUIÑONES & SÁNCHEZ, PSC

Joaquín M Nieves
SUN AIR EXPEDITE SERVICE

Jorge Peirats
PIETRANTONI MÉNDEZ &
ALVAREZ LLP

Edwin Quiñones
QUIÑONES & SÁNCHEZ, PSC

Victor Rodriguez
MULTITRANSPORT & MARINE
CO.

Victor Rodriguez
PRICewaterhouseCOOPERS

Jorge M. Ruiz Montilla
McCONNELL VALDÉS LLC

Javier Sánchez

Ineabelle Santiago
REICHARD & ESCALERA

Yasmin Umpierre-Chaar
O'NEILL & BORGES

Carlos Valdejuly
O'NEILL & BORGES

Fernando Van Derdys
REICHARD & ESCALERA

Travis Wheatley
O'NEILL & BORGES

PORTUGAL

Victor Abrantes
VICTOR ABRANTES -
INTERNATIONAL SALES AGENT

Filipa Arantes Pedroso
MORAIS LEITÃO, GALVÃO
TELES, SOARES DA SILVA &
ASSOCIADOS, MEMBER OF LEX
MUNDI

Miguel Azevedo
GARRIGUES

Manuel P. Barrocas
BARROCAS SARMENTO NEVES

José Pedro Briosa e Gala
BARROCAS SARMENTO NEVES

Rita Carvalho
PRICewaterhouseCOOPERS

Tiago Castanheira Marques
ABREU ADVOGADOS

Susana Cebola
DIRECTORATE GENERAL OF
REGISTRY & NOTARY CIVIL
SERVICE

Gabriel Cordeiro
DIRECÇÃO MUNICIPAL DE
GESTÃO URBANÍSTICA

João Cadete de Matos
BANCO DE PORTUGAL

Carlos de Sousa e Brito
CARLOS DE SOUSA & BRITO &
ASSOCIADOS

Cristina Dein
DEIN ADVOGADOS

John Duggan
PRICewaterhouseCOOPERS

Bruno Ferreira
GARRIGUES

Jorge Figueiredo
PRICewaterhouseCOOPERS

Inga Kilikeviciene

Martim Krupenski
BARROCAS SARMENTO NEVES

Maria Manuel Leitão Marques
SECRETARY OF STATE
FOR ADMINISTRATIVE
MODERNISATION

Diogo Léonidas Rocha
GARRIGUES

Jorge Pedro Lopes
POLYTECHNIC INSTITUTE OF
BRAGANÇA

Marta Elisa Machado
PRICewaterhouseCOOPERS

Ana Margarida Maia
MIRANDA CORREIA
AMENDEIRA & ASSOCIADOS

Miguel Marques dos Santos
GARRIGUES

Filipa Marques Junior
MORAIS LEITÃO, GALVÃO
TELES, SOARES DA SILVA &
ASSOCIADOS, MEMBER OF LEX
MUNDI

Isabel Martínez de Salas
GARRIGUES

Susana Melo
GRANT THORNTON
CONSULTORES, LDA

Joaquim Luís Mendes
GRANT THORNTON
CONSULTORES, LDA.

João Moucheira
DIRECTORATE GENERAL OF
REGISTRY & NOTARY CIVIL
SERVICE

MOUTEIRA GUERREIRO, ROSA
AMARAL & ASSOCIADOS -
SOCIEDADE DE ADVOGADOS
R.L.

Rita Nogueira Neto
GARRIGUES

Felipe Oliveira
CARLOS DE SOUSA & BRITO &
ASSOCIADOS

Rui Peixoto Duarte
ABREU ADVOGADOS

Pedro Pereira Coutinho
GARRIGUES

Acácio Pita Negrão
PLEN - SOCIEDADE DE
ADVOGADOS, RL

Margarida Ramalho
ASSOCIAÇÃO DE EMPRESAS
DE CONSTRUÇÃO E OBRAS
PÚBLICAS

Paulo Ribeiro
QUINTA DO FIGUEIRAL

Filomena Rosa
DIRECTORATE GENERAL OF
REGISTRY & NOTARY CIVIL
SERVICE

David Salgado Areias
ABREU ADVOGADOS

Pedro Santos
ANDROMEDA

Pedro Santos
GRANT THORNTON
CONSULTORES, LDA

Raquel Santos
MORAIS LEITÃO, GALVÃO
TELES, SOARES DA SILVA &
ASSOCIADOS, MEMBER OF LEX
MUNDI

Manuel Silveira Botelho
ANTÓNIO FRUTUOSO DE MELO
E ASSOCIADOS - SOCIEDADE DE
ADVOGADOS, R.L.

Carmo Sousa Machado
ABREU ADVOGADOS

João Paulo Teixeira de Matos
GARRIGUES

QATAR

Naveed Abdulla
GULF STAR GROUP

Shawki Abu Nada
CENTRAL TENDERS
COMMITTEE

Abdelmoniem Abutiffa
QATAR INTERNATIONAL LAW
FIRM

Ali Al Amari
CENTRAL BANK

Kholoud Al Faihani

Maitha Al Hajri

Mohammed Saleh Al Jilani
CENTRAL BANK

Hassan Abdulla Al Khouri

Abdullah Al Muslemani
LEGAL ADVISOR

Nada Mubarak Al Sulaiti
AL SULAITI, ATTORNEYS,
LEGAL CONSULTANTS &
ARBITRATORS

Mohammed A. Ali
AL KHORRI ADVOCATE &
LEGAL CONSULTANTS

Adnan Ali
PRICewaterhouseCOOPERS

Abdul Rahman Ali Almotawa
CUSTOMS AND PORTS
GENERAL AUTHORITY

A. Rahman Mohamed
Al-Jufairi

A. RAHMAN MOHAMED
AL-JUFAIRI

Juma Ali Rashed Al-Kaabi
MINISTRY OF ECONOMY &
COMMERCE

Rashid Bin Abdulla Al-Khalifa
LAW OFFICE OF RASHID BIN
ABDULLA AL-KHALIFA

Khalil Al-Mulla
CUSTOMS AND PORTS
GENERAL AUTHORITY

Muna Al-Mutawa
ADVOCATE & LEGAL
CONSULTANT

Mohammed H. Al-Naimi
CENTRAL TENDERS
COMMITTEE

Ahmad Al-Remehi
REAL ESTATE REGISTRATION
DEPARTMENT

Ahmed Mohammed
Al-Rmehy
MINISTRY OF JUSTICE

Walid A. Moneim Amen
LABOUR DEPARTMENT

Ian Clay
PRICewaterhouseCOOPERS

Dalal K. Farhat
ARAB ENGINEERING BUREAU

Steuart Anthony Greig
BIN YOUSEF CARGO EXPRESS
W.L.L

Robert A. Hager
PATTON BOGGS LLP

Tajeldin Idris Babiker
ABN LAW FIRM

Samar A. Ismail
KHATIB & ALAMI

Ibrahim Jaidah
ARAB ENGINEERING BUREAU

Abdul Jaleel
LEX CHAMBERS.

Milan Joshi
BIN YOUSEF CARGO EXPRESS
W.L.L

Upuli Kasthuriarachchi
PRICewaterhouseCOOPERS

Sajid Khan
PRICewaterhouseCOOPERS

Ali Kudah
CUSTOMS AND PORTS
GENERAL AUTHORITY

Ahmed Sayed Reakaby Mansy
LAW OFFICE OF RASHID BIN
ABDULLA AL-KHALIFA

Abdul Muttalib
GULF STAR GROUP

Najwan Nayef
CLYDE & Co.LEGAL
CONSULTANTS

Ali Said Othman
CENTRAL TENDERS
COMMITTEE

Mohammed SHK. Qasem
KHATIB & ALAML

Annette Seiffert
CLYDE & Co. LEGAL
CONSULTANTS

Sarah Simms
CLYDE & Co. LEGAL
CONSULTANTS

Laura Warren
CLYDE & Co. LEGAL
CONSULTANTS

Terence G.C. Witzmann
HSBC

RDP LAO

Kelly Bird
ASIAN DEVELOPMENT BANK

Sithong Chanthasouk
DFDL MEKONG LAW GROUP

Lasonexay Chanthavong
DFDL MEKONG LAW GROUP

Sounthorn Chanthavong
DFDL MEKONG LAW GROUP

Aristotle David
DFDL MEKONG LAW GROUP

Chanthaly Douangvilay
PEOPLE'S COURT OF
VIENTIANE CAPITAL

Daodeuane Duangdara
PRICewaterhouseCOOPERS

Grant Follett
DFDL MEKONG LAW GROUP

Daniel Horngren
VASCO LTD.

Richard Irwin
PRICewaterhouseCOOPERS

Khamkhong Liemphrachan
MINISTRY OF JUSTICE

Ketsana Phommachanh
MINISTRY OF JUSTICE,
LAW RESEARCH AND
INTERNATIONAL COOPERATION
INSTITUTE

Thavorn Rujivanarom
PRICewaterhouseCOOPERS

Khongsy Saisouttha
JUDGEMENT ENFORCEMENT
OFFICE OF VIENTIANE
CAPITAL

Sivath Sengdouangchanh
CONSULTANT

Khamphone Sipaseuth
MINISTRY OF JUSTICE

Danyel Thomson
DFDL MEKONG LAW GROUP

Andrea Wilson
DFDL MEKONG LAW GROUP

RÉP. DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Jean Adolphe Bitenu
ANAPI

Etienne Blocaille
FIDAFRICA /
PRICewaterhouseCOOPERS

Alain Buhendwa
CABINET MWAKA &
ASSOCIATES

Deo Bukayafwa
MBM CONSEIL

Jean Michel Cardino
SOCIÉTÉ MINÈRE DE
DÉVELOPPEMENT/RJ TRADERS

Victor Créspeil Musafiri
CABINET D'AVOCAT JCC & A

Regis de Oliveira
AGETRAF S.A.R.L. - SDV

Yves Debiesme
AGETRAF S.A.R.L. - SDV

Hervé Diakiese
AVOCAT À LA COUR

Papy Djuma Bilali
CABINET MASAMBA

David Guarnieri
FIDAFRICA /
PRICewaterhouseCOOPERS

Amisi Herady
ANAPI

Sandra Kabuya
CABINET MWAKA &
ASSOCIATES

Robert Katambu
CABINET MWAKA &
ASSOCIATES

Pierre Kazadi Tshibanda
CABINET MASAMBA

Arly Khuty

Francis Lugunda Lubamba
CABINET LUGUNDA LUBAMBA

Angèle Mabondo Ngoyi
CABINET MASAMBA

Nkusu Makengo
CABINET MASAMBA

Babala Mangala
GTS EXPRESS

Roger Masamba Makela
AVOCAT DOYEN DE FACULTÉ

Jean Paul Matanga
CABINET MWAKA &
ASSOCIATES

Paulin Mbalanda
MBM CONSEIL

Didier Mopiti
MBM CONSEIL

Louman Mpooy
CABINET MPOY - LOUMAN &
ASSOCIÉS

Jean Bosco Mwaka
CABINET MWAKA &
ASSOCIATES

Victorine Bibiche Nsimba
Kilembe

BARREAU DE KINSHASA/
MATETE

SOCIÉTÉ NATIONALE
D'ÉLECTRICITÉ (SNEL)

Christie Madudu Sulubika
CABINET G.B. MOKA NGOLO &
ASSOCIÉS

Dominique Taty
FIDAFRICA /
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Marius Tshiey-A-Tshiey
CABINET MBARI ET ASSOCIÉS

Toto Wa Kinkela
CABINET TOTO

RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE

Mazen Abo Nasr
YASER HMEDAN LAW OFFICE.

Sulafah Akili
MINISTRY OF ECONOMY &
TRADE

Mouazza Al Ashhab
AUDITING CONSULTING
ACCOUNTING CENTER

Hani Al Jaz'ari
SYRIAN ARAB CONSULTANTS
LAW OFFICE

Rawaa Al Midani
MINISTRY OF TRADE &
ECONOMY

Abd Anaser Al Saleh
SBANEH

Alissar Al-Ahmar
AL-AHMAR & PARTNERS

Nabih Alhafez
SFS (SPEED FORWARD
SHIPPING)

Bisher Al-Houssami
AL-ISRAA INT'L FREIGHT
FORWARDER

Rasem Al-Ikhwani
HOME TEXTILE COMPANY

Wasim Anan
YASER HMEDAN LAW OFFICE.

Nasim Awad
LEGALITY - LAWYERS &
CONSULTANTS

Karam I. Bechara
BANK AUDI

Hani Bitar
SYRIAN ARAB CONSULTANTS
LAW OFFICE

Riad Daoudi
SYRIAN ARAB CONSULTANTS
LAW OFFICE

Lina El-Hakim
HAKIM LAW FIRM

Youssef El-Hakim
HAKIM LAW FIRM

Wael Hamed
YASER HMEDAN LAW OFFICE.

Abdul Raouf Hamwi
CIVIL ENGINEERING OFFICE

Bashir Haza
MINISTRY OF TRADE &
ECONOMY

Yaser Hmedan
YASER HMEDAN LAW OFFICE.

Ibrahim Ibrahim
MINISTRY OF TRADE &
ECONOMY

Joumana Jabbour
ATTORNEY-AT-LAW

Antoun Joubran
SYRIAN ARAB CONSULTANTS
LAW OFFICE

Osama Karawani
KARAWANI LAW OFFICE

Raed Karawani
KARAWANI LAW OFFICE

Fadi Kardous
KARDOUS LAW OFFICE

Mazen N. Khaddour
LAW OFFICE OF M.
KHADDOUR & ASSOCIATES

Salah Kurdy
YASER HMEDAN LAW OFFICE.

Moussa Mitry
UNIVERSITY OF DAMASCUS /
LOUKA & MITRY LAW OFFICE

Gabriel Oussi
SYRIAN ARAB CONSULTANTS
LAW OFFICE

Housam Safadi
SAFADI BUREAU

Maya Saleh
YASER HMEDAN LAW OFFICE.

Samer Sultan
SULTANS LAW

RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Richard Anokonayen
MINISTÈRE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

Max Symphorien Babdiba
CLUB OHADA

Jean Christophe Bakossa
L'ORDRE CENTRAFRICAINE
DES ARCHITECTES

Emile Bizon
CABINET TIANGAYE -
UNIVERSITÉ DE BANGUI

Michel Desprez
SDV CENTRAFRIQUE -
GROUPE BOLLORÉ

Maurice Dibert- Dollet
MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Bertin-Rufin Dimanche
MINISTÈRE DES FINANCES,
DIRECTION GÉNÉRALE DES
IMPÔTS ET DES DOMAINES

Christiane Doraz-Serefessenet
SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE LA
CHAMBRE DES NOTAIRES

Marie-Edith Douzima-Lawson
CABINET DOUZIMA
& MINISTÈRE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

ÉNERGIE CENTRAFRICAINE
(ENERCA)

Philippe Fouda Fouda
BEAC

Dolly Gotilogue
Isidore Grothe
MINISTÈRE DES FINANCES ET
DU BUDGET

Gabriel Houndoni
CLUB OHADA

Caroline Idrissou-Belingar
BEAC

Noel Kelembho
SDV - GROUPE BOLLORÉ

Bouna Loumandet Chréasia
ÉTUDE NOTARIALE

Jean Paul Maradas Nado
MINISTÈRE DE L'URBANISME

Anasthasie Mbo-Gaudeuille
CHAMBRE DE COMMERCE
D'INDUSTRIE DES MINES ET DE
L'ARTISANAT

Serge Médard Missamou
CLUB OHADA

Yves Namkomkoina
MAGISTRAT, COMMERCE
TRIBUNAL

Jean Baptiste Nouganga
BUREAU COMPTABLE FISCAL -
CABINET NOUGANGA

Bako Sah
ARCHITECTE

RÉPUBLIQUE DOMINICAINE

Carla Alsina
BIAGGI & MESSINA

Hilda Patricia Polanco
Morales
SÁNCHEZ RAFUL SICARD &
POLANCO

Mario Ariza
HEADRICK RIZIK ALVAREZ &
FERNÁNDEZ

Caroline Bono
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Ana Isabel Caceres
TRONCOSO Y CACERES

Juan Manuel Caceres
TRONCOSO Y CACERES

Giselle Castillo
SUPERINTENDENCIA DE
BANCOS

Leandro Corral
ESTRELLA & TUPETE

José Cruz Campillo
JIMÉNEZ CRUZ PEÑA

Sarah de León
HEADRICK, RIZIK, ALVAREZ &
FERNANDEZ

Rosa Díaz
JIMÉNEZ CRUZ PEÑA

Rafael Dickson Morales
MG&A MEDINA GARNES &
ASOCIADOS ABOGADOS

Edward Fernandez
BIAGGI & MESSINA

Alejandro Fernández de
Castro
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Mary Fernández Rodríguez
HEADRICK RIZIK ALVAREZ &
FERNÁNDEZ

Gloria Gasso
HEADRICK RIZIK ALVAREZ &
FERNÁNDEZ

Pablo Gonzalez Tapia
BIAGGI & MESSINA

Fabio Guzmán-Ariza
GUZMÁN ARIZA

Mónika Infante
SAXUM LEGAL

Philippe Lescuras
PANALPINA

Xavier Marra Martínez
DHIMES & MARRA

Fernando Marranzini
HEADRICK RIZIK ALVAREZ &
FERNÁNDEZ

Carlos Marte
PANALPINA

Patricia Media Coste
HEADRICK RIZIK ALVAREZ &
FERNÁNDEZ

Fabiola Medina
MG&A MEDINA GARNES &
ASOCIADOS ABOGADOS

Ramón Ortega
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Andrea Paniagua
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Valeria Pérez Modena
JIMÉNEZ CRUZ PEÑA

Carolina Pichardo
BIAGGI & MESSINA

Edward Piña
BIAGGI & MESSINA

Rafael Piña
HEADRICK RIZIK ALVAREZ &
FERNÁNDEZ

Julio Pinedo
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Sabrina Angulo Pucheu
SÁNCHEZ RAFUL SICARD &
POLANCO

Maria Portes
CASTILLO Y CASTILLO

Sóstenes Rodríguez Segura
RUSSIN, VECCHI AND HEREDIA
BONETTI

Wilferdo Senior
CONSULTANT

Maricell Silvestre Rodriguez
JIMÉNEZ CRUZ PEÑA

Juan Tejada
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Vilma Veras Terrero
JIMÉNEZ CRUZ PEÑA

TRANSUNION

Guiraldis Velásquez Ramos
DHIMES & MARRA

Vilma Verras Terrero
JIMÉNEZ CRUZ PEÑA

Patricia Villar
PANALPINA

RÉPUBLIQUE DU CONGO

Prosper Bizitou
FIDAFRICA /
PRICEWATERHOUSECOOPERS

David Bourion
FIDAFRICA /
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Mohammad Daoudou
FIDAFRICA /
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Jean-Philippe Esseau
CABINET ESSEAU

Mathias Essereke
CABINET D'AVOCATS CLAUDE
COELHO

Ludovic Désiré Essou
CABINET ESSOU

Philippe Fouda Fouda
BEAC

ÉTUDE DE MAÎTRES SÉRAPHIN
MCAKOSSO-DOUTA ET
NOBERT M'FOUTOU

Henriette Lucie Arlette Galiba
OFFICE NOTARIAL ME GALIBA

Caroline Idrissou-Belingar
BEAC

Sylvert Bérénger Kymbassa
Boussi
ÉTUDE MAÎTRE BÉATRICE
DIANZOLO, HUISSIER DE
JUSTICE

François Lavanant
SDV

Emmanuel Le Bras
FIDAFRICA /
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Bruno Ossebi
CABINET ESSOU

Chimène Prisca Nina Pongui
ÉTUDE DE ME CHIMÈNE
PRISCA NINA PONGUI

Roberto Prota
SDV

RÉPUBLIQUE KIRGHIZE

Ainura Abdyrakunova
LORENZ LAW FIRM

Gulnara Ahmatova
INTERNATIONAL BUSINESS
COUNCIL

Nursulu Ahmetova
USAID BUSINESS
ENVIRONMENT IMPROVEMENT
PROJECT

Renat Akhmetov
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Sabyrbek Akimabev
USAID BUSINESS
ENVIRONMENT IMPROVEMENT
PROJECT

Niyazbek Aldashev
LORENZ LAW FIRM

Natalia Alenkina
CONSULTANT HOLDING

Petrova Alevtina
ENGINEERING SERVICE LTD

Dogadin Andrei
UNION OF ENTREPRENEURS OF
KYRGYZSTAN

Talaybek Asylbekov
INTERNATIONAL BUSINESS
COUNCIL

Denis Bagrov
GRATA LAW FIRM

Zharkymbai Baiganchuk
CONSTRUCTION COMPANY
-KEP STROI LTD

Julia Bulatova
LAW FIRM "PARTNER"

Natalia Dolinskaya
INTERNATIONAL BUSINESS
COUNCIL

Akjoltoi Elebesova
CREDIT INFORMATION BUREAU
ISHENIM

Damir Esenaliev
THE WORLD BANK

Saltanat Ismailova
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Nurbek Ismankulov
M&M LOGISTICS

Kalberdiev Junus
Kalmamtovich
THE GOSREGISTER OF THE
KYRGZ REPUBLIC

Abykeev Kadyr
AVANGARD STYLE LTD

Vitaliy Khabarov
LAW FIRM "PARTNER"

Tatyana Kim CHAMBER OF TAX CONSULTANTS	Matěj Daněk PROCHÁZKA RANDL KUBR, MEMBER OF IUS LABORIS & LEX MUNDI	Kristýna Pohlová GLATZOVÁ AND Co. LAW OFFICES	Dorin Coza BABIUC SÚLICA PROTOPOESCU VONICA	Adriana Neagoe NATIONAL BANK
Galina Kucheryayaya ORGANISATION GROUP OF PROCREDIT HOLDING	Svatava Dokoupilova CZECH OFFICE FOR SURVEYING, MAPPING AND CADASTRE	Pavla Příkrylová PETERKA & PARTNERS	Tiberiu Csaki SALANS	Manuela Marina Nestor NESTOR NESTOR DICULESCU KINGSTON PETERSEN, MEMBER OF IUS LABORIS, OF LEX MUNDI & OF SEE LEGAL
Nurudin Kumushbekov USAID BUSINESS ENVIRONMENT IMPROVEMENT PROJECT	Jitka Ernestova PETERKA & PARTNERS	Jan Procházka AMBRUZ & DARK ADVOKÁTI, V.O.S. PRICEWATERHOUSECOOPERS LEGAL SERVICES	Peter De Ruiter PRICEWATERHOUSECOOPERS	Madalin Niculeasa NESTOR NESTOR DICULESCU KINGSTON PETERSEN, MEMBER OF IUS LABORIS, OF LEX MUNDI & OF SEE LEGAL
Usen Kydryaliev ENTREPRENEURS' UNION OF KYRGYZSTAN	Kristýna Fišerová PETERKA & PARTNERS	Nataša Randlová PROCHÁZKA RANDL KUBR, MEMBER OF IUS LABORIS & LEX MUNDI	Luminita Dima NESTOR NESTOR DICULESCU KINGSTON PETERSEN, MEMBER OF IUS LABORIS, OF LEX MUNDI & OF SEE LEGAL	Lavinia Nucu ANGHEL STABB & PARTNERS
Erkin Madmarov IBC	Jakub Hajek AMBRUZ & DARK ADVOKÁTI, V.O.S. PRICEWATERHOUSECOOPERS LEGAL SERVICES	Tomas Richter CLIFFORD CHANCE LLP/ INSTITUTE OF ECONOMIC STUDIES, FACULTY OF SOCIAL SCIENCES, CHARLES UNIVERSITY	Alexandru Dobrescu LINA & GUIA S.C.A.	Alina Oancea PRICEWATERHOUSECOOPERS
Barno Marazykova LAW FIRM "PARTNER"	Michal Hanko BUBNIK, MÝSLIL & PARTNERS	Zdenek Rosicky SQUIRE, SANDERS & DEMPSEY, V.O.S. ADVOKÁT KANCELÁŘ	Ion Dragulin NATIONAL BANK	Marius Pătrășcanu MUȘAT & ASOCIAȚII
Tatyana Marchenko LORENZ LAW FIRM	Jarmila Hanzalova PROCHÁZKA RANDL KUBR, MEMBER OF IUS LABORIS & LEX MUNDI	Leona Sevcikova PANALPINA S.R.O.	Laura Adina Duca NESTOR NESTOR DICULESCU KINGSTON PETERSEN, MEMBER OF IUS LABORIS, OF LEX MUNDI & OF SEE LEGAL	Cristina Popescu LINA & GUIA S.C.A.
Olga Moreva USAID BUSINESS ENVIRONMENT IMPROVEMENT PROJECT	Vlastimil Hokr BDO PRIMA AUDIT S.R.O.	Robert Sgariboldi PANALPINA S.R.O.	Cristina Ene PRICEWATERHOUSECOOPERS	Alina Popescu MUȘAT & ASOCIAȚII
Janybek Musaev	Vít Horáček GLATZOVÁ AND Co. LAW OFFICES	Dana Sládečková NATIONAL BANK	Serban Epure BIROUL DE CREDIT	Mariana Popescu NATIONAL BANK
Almas Nakipov PRICEWATERHOUSECOOPERS	Hana Hrbacova AMBRUZ & DARK ADVOKÁTI, V.O.S. PRICEWATERHOUSECOOPERS LEGAL SERVICES	Marie Strachotová PETERKA & PARTNERS	Adriana Gaspar NESTOR NESTOR DICULESCU KINGSTON PETERSEN, MEMBER OF IUS LABORIS, OF LEX MUNDI & OF SEE LEGAL	Diana Emanuela Precup NESTOR NESTOR DICULESCU KINGSTON PETERSEN, MEMBER OF IUS LABORIS, OF LEX MUNDI & OF SEE LEGAL
Aidin Nazekov USAID BUSINESS ENVIRONMENT IMPROVEMENT PROJECT	Iva Hromková GLATZOVÁ AND Co. LAW OFFICES	Miroslav Tichý DLA PIPER	Gina Gheorghe TANASESCU, LEAUA, CADAR & ASOCIATII	Irina Preoteasa PRICEWATERHOUSECOOPERS
Sergey Oseledko	Ludvik Juříčka AMBRUZ & DARK ADVOKÁTI, V.O.S. PRICEWATERHOUSECOOPERS LEGAL SERVICES	Růžena Trojánková LINKLATERS	Sergiu Gidei D & B DAVID SI BAIAS S.C.A.	Alina Proteasa LINA & GUIA S.C.A.
Erkin Sakiev	Robert Jurka BDO PRIMA AUDIT S.R.O.	Klára Valentová AMBRUZ & DARK ADVOKÁTI, V.O.S. PRICEWATERHOUSECOOPERS LEGAL SERVICES	Alexandru Gosa D & B DAVID SI BAIAS S.C.A.	Adriana Puscas BABIUC SÚLICA PROTOPOESCU VONICA
Kanat Seidaliev GRATA LAW FIRM	Jiri Klimicek SQUIRE, SANDERS & DEMPSEY, V.O.S. ADVOKÁT KANCELÁŘ	Ludik Vrána LINKLATERS	Veronica Gruzniczki BABIUC SÚLICA PROTOPOESCU VONICA	Raluca Radu SALANS
Yulia Shapovalova USAID BUSINESS ENVIRONMENT IMPROVEMENT PROJECT	Miroslav Kocman ICCRUE S.R.O.	Markéta Zachová VEJMEKA & WÜNSCH, S.R.O.	Mihai Guia LINA & GUIA S.C.A.	Laura Radu STOICA & ASOCIATII ATTORNEYS-AT-LAW
Anastasia Shloeva GLOBALINK LOGISTICS GROUP	Adela Krbcová PETERKA & PARTNERS	Veronika Žaloudková ICCRUE S.R.O.	Nicolae Hariuc ZAMFIRESCU RACOȚI PREDOIU LAW PARTNERSHIP	Alina Rafaila PRICEWATERHOUSECOOPERS
Mirgul Smanaliev LAW FIRM "PARTNER"	Petr Kucera CCB - CZECH BANKING CREDIT BUREAU	ROUMANIE	HIDROPNEUMATICA	Angela Rosca TAXHOUSE SRL
Kalybek Sultanov AVANGARD STYLE LTD	Lenka Mrazova PRICEWATERHOUSECOOPERS	Adriana Almasan STOICA & ASOCIATII ATTORNEYS-AT-LAW	Roxana Ionescu NESTOR NESTOR DICULESCU KINGSTON PETERSEN, MEMBER OF IUS LABORIS, OF LEX MUNDI & OF SEE LEGAL	Alex Rosca TAXHOUSE SRL
Rakhat Suyumkulov MENS LTD.	David Musil PRICEWATERHOUSECOOPERS	Alina Badea MUȘAT & ASOCIATII	Iulian Iosif MUȘAT & ASOCIATII	Ana-Maria Rusu SALANS
Azim Usmanov GRATA LAW FIRM	Jarmila Musilova NATIONAL BANK	Emanuel Bancila PRICEWATERHOUSECOOPERS	Crenguta Leaua TANASESCU, LEAUA, CADAR & ASOCIATII	Romana Schuster PRICEWATERHOUSECOOPERS
Alexander Vachtel SENTYABR STROI LTD	Stanislav Myslil CERMAK HOREJS MÝSLIL A SPOL.	Irina Bănică MUȘAT & ASOCIATII	Cristian Lina LINA & GUIA S.C.A.	Cristina Simion PRICEWATERHOUSECOOPERS
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	Jörg Nürnberger DLA PIPER	Irina Barbu D & B DAVID SI BAIAS S.C.A.	Dumitru Viorel Manescu NATIONAL UNION OF ROMANIAN NOTARIES	Alexandru Slujitoru D & B DAVID SI BAIAS S.C.A.
ALLEN & OVERY, PRAHA ADVOKÁTNÍ KANCELÁŘ	Athanasios Pantazopoulos IKRP ROKAS & PARTNERS AND DR. A. PANTAZOPOULOS	Cristian Bichi NATIONAL BANK	Alina Manescu PRICEWATERHOUSECOOPERS	Alexandra Sova SOVA & PARTNERS
Tomas Babacek AMBRUZ & DARK ADVOKÁTI, V.O.S. PRICEWATERHOUSECOOPERS LEGAL SERVICES	Marketa Penazova AMBRUZ & DARK ADVOKÁTI, V.O.S. PRICEWATERHOUSECOOPERS LEGAL SERVICES	Monica Biciusca ANGHEL STABB & PARTNERS	Oana Manuceanu PRICEWATERHOUSECOOPERS	Ileana Sovaila MUȘAT & ASOCIATII
Libor Basl BAKER & MCKENZIE	Jan Petřík BRZOBOHATÝ BROŽ & HONSA, V.O.S.	Roxana Bolea D & B DAVID SI BAIAS S.C.A.	Gelu Titus Maravela MUȘAT & ASOCIATII	David Stabb ANGHEL STABB & PARTNERS
Martin Bohuslav AMBRUZ & DARK ADVOKÁTI, V.O.S. PRICEWATERHOUSECOOPERS LEGAL SERVICES		Cosmin Bonea SALANS	Carmen Medar D & B DAVID SI BAIAS S.C.A.	Marta Stefan ANGHEL STABB & PARTNERS
Stephen B. Booth PRICEWATERHOUSECOOPERS		Cezara Chirica D & B DAVID SI BAIAS S.C.A.	Raluca Mocanu PRICEWATERHOUSECOOPERS	Cristiana Stoica STOICA & ASOCIATII ATTORNEYS-AT-LAW
Jiří Černý PETERKA & PARTNERS		Anamaria Corbescu SALANS	Dominic Morega MUȘAT & ASOCIATII	Sorin Corneliu Stratula STRATULA TOMOSOIU MOCANU
				Potyesz Tiberu BITRANS LTD., MEMBER OF WORLD MEDIATRANS GROUP

Anca Vatasoiu
SALANS
Mihai Vintu
PRICEWATERHOUSECOOPERS

ROYAUME-UNI

ALLEN & OVERY LLP
Kon Asimacopoulos
KIRKLAND & ELLIS LLP
Jon Atkey
HER MAJESTY'S LAND
REGISTRY
Nick Benwell
SIMMONS & SIMMONS
Georgie Blyth
PRICEWATERHOUSECOOPERS
LEGAL SERVICES LLP
Becky Borman
PRICEWATERHOUSECOOPERS
Techia Braveboy
CLEARY GOTTLIEB STEEN &
HAMILTON LLP
Penny Bruce
PRICEWATERHOUSECOOPERS
LEGAL LLP
Richard Collier-Keywood
PRICEWATERHOUSECOOPERS
Simon Cookson
ASHURST
Laura Cram
ASHURST
David Crosthwaite
DAVIS LANGDON LLP
Shreya Damodaran
CLEARY GOTTLIEB STEEN &
HAMILTON LLP
Kirsten Dettman
SIMMONS & SIMMONS
Aaron Espin
CLEARY GOTTLIEB STEEN &
HAMILTON LLP
Nick Francis
PRICEWATERHOUSECOOPERS
Paul Gilbert
FINERS STEPHENS INNOCENT
LLP
Helen Gorty
SIMMONS & SIMMONS
Lynn Hiestand
SKADDEN, ARPS, SLATE,
MEAGHER & FLOM
Neville Howlett
PRICEWATERHOUSECOOPERS
Stefano Iacomelli
IOSTO INTERNATIONAL
SERVICES LTD
Simon Jay
CLEARY GOTTLIEB STEEN &
HAMILTON LLP
Nistha Jeram-Dave
PRICEWATERHOUSECOOPERS
LEGAL LLP
Tam John
ADDISON TECHNOLOGY LTD
Gillian Key-Vice
EXPERIAN LTD.
Shinoj Koshy
CLEARY GOTTLIEB STEEN &
HAMILTON LLP
Kwame Asamoah
HW CHARTERED
ACCOUNTANTS

Kristi Lehtis
SIMMONS & SIMMONS
Emma Malkin
WEIL, GOTSHAL & MANGES

Christopher Mallon
SKADDEN, ARPS, SLATE,
MEAGHER & FLOM

Charles Mayo
SIMMONS & SIMMONS

David McCulloch
TPS CONSULTANCY

John Meadows
HM LAND REGISTRY,
ENGLAND & WALES

Alison Murrin
ASHURST

Lyndon Norley
KIRKLAND & ELLIS LLP

Oludare Omoyayi
CONJOR INVESTMENT LTD.

Fiona Patterson
SIMMONS & SIMMONS

Christian Pilkington
SKADDEN, ARPS, SLATE,
MEAGHER & FLOM

SECURITY FOILING LIMITED

Andrew Shutter
CLEARY GOTTLIEB STEEN &
HAMILTON LLP

Katherine Stones
WEIL, GOTSHAL & MANGES

Lance Terry
GLANVILLES SOLICITORS

Paul Timmins
APPROVED INSPECTOR
SERVICES LIMITED

Andrew van der Lem
BETTER REGULATION
EXECUTIVE

Maria-Eleni Vlachakou
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Sally Willcock
WEIL, GOTSHAL & MANGES

RWANDA

BANQUE COMMERCIALE DU
RWANDA

Emmanuel Abijuru
UNIVERSITÉ LIBRE DE KIGALI

Alberto Basomingera
CABINET D'AVOCATS
MHAYIMANA

Pierre Célestin Bumbakare
RWANDA REVENUE
AUTHORITY

José Habimana
UMWLIMU SACCO

Jean Havugimana
RWANDA REVENUE
AUTHORITY

Suzanne Iyakaremye
SDV

Project Kaburege
CABINET D'AVOCAT KABUREGE

Annie Kairaba-Kyambadde
RWANDA INITIATIVE FOR
SUSTAINABLE DEVELOPMENT /
LANDNET

Marcellin Kamanzi

Robert Kamugisha
MINISTRY OF JUSTICE

Angélique Kantengwa
NATIONAL BANK

Theophile Kazaneza
KIGALI BAR ASSOCIATION

Rodolphe Kembukuswa
SDV

Narasimha Kollegal
WORLD FREIGHT S.A.R.L.

Isaïe Mhayimana
CABINET D'AVOCATS
MHAYIMANA

Minette Mutoni
BARREAU DE KIGALI

Pothin Muvara

David Ngaracu
WORLD FREIGHT S.A.R.L.

Athanase Rutabingwa
KIGALI ALLIED ADVOCATES

Vincent Shyirambere
OFFICE OF THE REGISTRAR OF
LAND TITLES

André Verbruggen

SAINT-KITTS- ET-NEVIS

Trilla
DANIEL BRANTLEY &
ASSOCIATES

DEPARTMENT OF LABOUR

Michella Adrien
MICHELLA ADRIEN LAW
OFFICE

Nicholas Brisbane
N. BRISBANE & ASSOCIATES

Bertill Browne
ST. KITTS ELECTRICITY
DEPARTMENT

Scott Caines
FRANK B. ARMSTRONG LTD.

Idris Fidela Clarke
FINANCIAL SERVICES
DEPARTMENT

Neil Coates
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Kennedy de Silva
CUSTOMS AND EXCISE
DEPARTMENT

Kamesha Graham
WALWYNLAW

Renee Gumbs
FINANCIAL SERVICES
DEPARTMENT

Rodney Harris
CUSTOMS AND EXCISE
DEPARTMENT

Dollrita Jack-Cato
WEBSTER DYRUD MITCHELL

Dahlia Joseph
DANIEL BRANTLEY &
ASSOCIATES

L. Everette Martin
EASTERN CARIBBEAN CENTRAL
BANK

Ayoub Morancie
ROYAL BANK OF CANADA

Patrick Patterson
CARIBBEAN ASSOCIATED
ATTORNEYS

Randy Prentice
FRANK B. ARMSTRONG LTD.

Marscha Prince
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Warren Thompson
CONSTSVES

Vernon S. Veira
VERNON S. VEIRA &
ASSOCIATES

Charles Walwyn
PRICEWATERHOUSECOOPERS

SAINTE-LUCIE

Thaddeus M. Antoine
FRANCIS & ANTOINE

Aisha Baptiste
HIGH COURT REGISTRY

Gerard Bergasse
TROPICAL SHIPPING

Desma F. Charles
REGISTRY OF COMPANIES AND
INTELLECTUAL PROPERTY

Peter I. Foster
PETER I. FOSTER &
ASSOCIATES

Peterson D. Francis
PETERSON D. FRANCIS
WORLDWIDE SHIPPING &
CUSTOMS SERVICES LTD.

Carol J. Gedeon
CHANCERY CHAMBERS

GORDON & GORDON CO

Anderson Lake
BANK OF ST LUCIA LTD

Brian Louisy
THE ST. LUCIA CHAMBER OF
COMMERCE INDUSTRY AND
AGRICULTURE

Duane C. Marquis
NLBA ARCHITECTS

Stephen Mcnamara
MCNAMARA & CO.

Richard Peterkin
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Eldris Pierre-Mauricette
TROPICAL SHIPPING

Paul Popo
LAND REGISTRY

Gilroy Pultie
ST. LUCIA ELECTRICITY
SERVICES LIMITED (LUCLECE)

Margaret Anne St. Louis
MINISTRY OF PLANNING,
DEVELOPMENT, ENVIRONMENT
AND HOUSING

Gillian Vidal-Jules
MINISTRY OF JUSTICE

Brenda M. Williams
CHASE, SKEETE & BOLAND

SAINT-VINCENT-ET- LES-GRENADINES

Kay R.A. Bacchus-Browne
KAY BACCHUS - BROWNE
CHAMBERS

Aurin Bennett
AURIN BENNETT ARCHITECTS

Graham Bollers
REGAL CHAMBERS

Evelyn Cambridge
DOUGIE'S CUSTOMS &
SHIPPING AGENCY

Parnel R. Campbell
CAMPBELL'S CHAMBERS

Mira E. Commissiong
EQUITY CHAMBERS

Paula E. David
SAUNDERS & HUGGINS

Stanley DeFreitas
DEFREITAS & ASSOCIATES

Bernadine Dublin
LABOUR DEPARTMENT

Marlene Edwards
CAMPBELL'S CHAMBERS

Theona R. Elizee-Stapleton
COMMERCE & INTELLECTUAL
PROPERTY OFFICE (CIPO)

Tamara Gibson-Marks
HIGH COURT REGISTRARY

Venessa Gibson
NATIONAL COMMERCIAL BANK
(SVG) LTD.

Stanley Harris
ST. VINCENT ELECTRICITY
SERVICES LIMITED VINLEC

Charleston H. Jackson
DR. LEWIS LAW CHAMBERS

Leroy James
CUSTOMS AUTHORITY

Sean Joachim
CARIBTRANS

Brenan B. King
EQUINOX MARINE SURVEYING
& CONSULTING

Rosann N.D. Knights
REGAL CHAMBERS

Errol E. Layne
ERROL E. LAYNE CHAMBERS

Linton A. Lewis
DR. LEWIS LAW CHAMBERS

Andrea Young Lewis
COMMERCE & INTELLECTUAL
PROPERTY OFFICE (CIPO)

Clairmonte Lynch
CUSTOMS AUTHORITY

Moulton Mayers
MOULTON MAYERS
ARCHITECTS

Sabrina Neehall
SCOTIABANK

Kathy-Ann Noel
SAUNDERS & HUGGINS

Floyd A. Patterson
PANNELL KERR FORSTER

Richard Peterkin
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Maria Reece
SCOTIABANK

Nicole O.M. Sylvester
CARIBBEAN INTERNATIONAL
LAW FIRM

Gertel Thom
HIGH COURT KINGSTOWN

L.A. Douglas Williams
LAW FIRM OF PHILLIPS &
WILLIAMS

Arthur F. Williams
WILLIAMS & WILLIAMS

Steve J. Wyllie
ST. VINCENT ELECTRICITY
SERVICES LIMITED VINLEC

SAMOA

Tiffany Acton
QUANTUM CONTRAX LTD

Mike Betham
TRANSAM LTD.

Lawrie Burich
QUANTUM CONTRAX LTD

Murray Drake
DRAKE & CO.

Ruby Drake
DRAKE & CO.

George Latu
LATU EY & CLARKE LAWYERS

Arthur R. Penn
LESA MA PENN

John Ryan
TRANSAM LTD.

Shan Shiraz Ali Usman
TRADEPAC MARKETING LTD.

SAO TOMÉ- ET-PRINCIPE

António de Barros A. Aguiar
SOCOGESTA

André Aureliano Aragão
ANDRÉ AURELIANO ARAGÃO
JURISCONSULTA & ADVOGADO

Fernando Barros
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Jorge Bonfim
DIRECÇÃO DO COMÉRCIO

Pedro Calixto
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Edmar Carvalho
MIRANDA CORREIA
AMENDOEIRA & ASSOCIADOS

Abreu Conceição
SOARES DA COSTA

João Cristovão
BANCO INTERNACIONAL DE
SÃO TOMÉ E PRÍNCIPE

Frederico da Glória
TRIBUNAL DE PRIMEIRA
INSTÂNCIA DE SÃO TOMÉ

Pascoal Daio
PASCOAL DAIO - ADVOGADO &
CONSULTORE

Abílio de Carvalho Dema
CABINET AFRICA IN DE
GESTION INFORMATIQUE ET
CONTABLE

Celiza Deus Lima
JPALMS ADVOGADOS
DIRECÇÃO DAS ALFÂNDEGAS

Agostinho Q.S.A. Fernandes
DIRECTORATE OF TAXES

Cesaltino Fernandes
SERVIÇOS GEOGRAFICOS E
CADASTRAIS

Raul Gomes
ATS LOGISTICS CO.
METALURGICA SANTO AMARO

Jean-Paul Migan
ECOBANK

Faustino Manuel Neto
EMAE

Eduardo Paiva
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Luisélio Pinto
UNITED INVESTMENTS

Guilherme Posser da Costa
DE JURIS - ADVOCACIA E
CONSULTORIA, LDA.

Cosme Bonfim Afonso Rita
CÂMARA DE COMÉRCIO,
AGRICULTURA E SERVIÇOS

Deodato Gomes Rodrigues
ENAPORT

Maria do Céu Silveira
DIRECÇÃO DE OBRAS
PÚBLICAS E URBANISMO

Carlos Stock
DIRECÇÃO DOS REGISTROS E
NOTARIADO

Sara Ranito Trigueiros
BANCO INTERNACIONAL DE
SÃO TOMÉ E PRÍNCIPE

Rui Veríssimo
SOARES DA COSTA

SÉNÉGAL

Ibrahima Abdoulaye
SENELEC

Khaled Abou El Houada
CABINET KANJO KOITA
CABINET SARR & ASSOCIÉS,
MEMBER OF LEX MUNDI

Magatte Dabo
TRANSFRET DAKAR

Jonathan Darboux
BCEAO

Fallou Diéye
APIX - AGENCE CHARGÉE
DE LA PROMOTION DE
L'INVESTISSEMENT ET DES
GRANDS TRAVAUX

Issa Dione
SENELEC

Patricia Lake Diop
Fodé Diop
ART INGÉNIERIE AFRIQUE

Fatimatou Zahra Diop
BCEAO

Amadou Drame
CABINET D'AVOCAT

Cheikh Fall
CABINET D'AVOCAT

Aïssatou Fall
FIDAFRICA /
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Mame Adama Gueye
MAME ADAMA GUEYE &
ASSOCIÉS

Khaled A. Houada
AVOCAT À LA COUR

Matthias Hubert
FIDAFRICA /
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Oumy Kalsoum Gaye
CHAMBRE DE COMMERCE
D'INDUSTRIE ET
D'AGRICULTURE DE DAKAR

Seydina Kane
SENELEC

Sidy Kanoute
AVOCAT À LA COUR

Moussa Mbacke
ÉTUDE NOTARIALE MOUSSA
MBACKE

Mamadou Mbaye
SCP MAME ADAMA GUEYE &
ASSOCIÉS

Ibrahima Mbodj
AVOCAT À LA COUR

Pierre Michaux
FIDAFRICA /
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Pape Oumar Ndiaye
AVOCAT À LA COUR

Cheikh Tidiane Ndiaye
SECOM

Moustapha Ndiaye
CABINET D'AVOCATS

Cheikh Oumar Sall

Mbacké Sene
SENELEC

Daniel-Sedar Senghor
NOTAIRE

SDV

Djibril Sy
SECOM

Dominique Taty
FIDAFRICA /
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Ibra Thiombane
SCP MAME ADAMA GUEYE &
ASSOCIÉS

Moustapha Thioune
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE
BANQUES AU SÉNÉGAL

Adama Traore
SCP MAME ADAMA GUEYE &
ASSOCIÉS

Baba Traore
TRANSFRET

SERBIE

Rade Bačković
ASSOCIATION OF SERBIAN
BANKS

Rene Bijvoet
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Bojana Bogojević
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Marija Bojović
PRICEWATERHOUSECOOPER

Nataša Cvetičanin
LAW OFFICES JANKOVIĆ,
POPOVIĆ & MITIĆ

Aleksandar Dimitrov
PRICA & PARTNERS LAW
OFFICE

Jelena Djokić
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Uroš Djordjević
ŽIVKOVIĆ & SAMARDŽIĆ LAW
OFFICE

Jelena Edelman
PRICA & PARTNERS LAW
OFFICE

Olga Serb Gretić
NINKOVIĆ LAW OFFICE

Oliver Haussmann
MORAVČEVIĆ, VOJNOVIĆ
& ŽDRAVKOVIĆ O.A.D. U
SARADNJI SA SCHÖNHERR

HARRISON SOLICITORS

Jovana Ilić
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Anna Jankov
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Nikola Janković
LAW OFFICES JANKOVIĆ,
POPOVIĆ & MITIĆ

Martina Jović
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Mirko Kevac
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Dubravka Kosić
LAW OFFICE KOSIĆ

Marija Kostić
LAW OFFICES JANKOVIĆ,
POPOVIĆ & MITIĆ

Ivan Krsikapa
NINKOVIĆ LAW OFFICE

Aleksandar Mančev
PRICA & PARTNERS LAW
OFFICE

Aleksandar Miljković
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Dimitrije Nikolić
CARGO T. WEISS

Djordje Ninković
NINKOVIĆ LAW OFFICE

Darija Ognjenović
PRICA & PARTNERS LAW
OFFICE

Igor Oljačić
LAW OFFICE KOSIĆ

Vladimir Perić
PRICA & PARTNERS LAW
OFFICE

Snežana Pešić
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Mihajlo Prica
PRICA & PARTNERS LAW
OFFICE

Marko Repić
LAW OFFICE KOSIĆ

Vladimir Savić
CPI INVESTEMENT

Neenad Stanković
JOKSOVIĆ, STOJANOVIĆ AND
PARTNERS

Ana Stanković
MORAVČEVIĆ, VOJNOVIĆ
& ŽDRAVKOVIĆ O.A.D. U
SARADNJI SA SCHÖNHERR

Petar Stojanović
JOKSOVIĆ, STOJANOVIĆ AND
PARTNERS

Jovana Stojanović
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Zoran Teodosijević
LAW OFFICES JANKOVIĆ,
POPOVIĆ & MITIĆ

Jovana Tomašević
ŽIVKOVIĆ & SAMARDŽIĆ LAW
OFFICE

Clare Vernon
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Miloš Vulić
PRICA & PARTNERS LAW
OFFICE

Relja Zdravković
MORAVČEVIĆ, VOJNOVIĆ
& ŽDRAVKOVIĆ O.A.D. U
SARADNJI SA SCHÖNHERR

Branislav Živković
ŽIVKOVIĆ & SAMARDŽIĆ LAW
OFFICE

Miloš Živković
ŽIVKOVIĆ & SAMARDŽIĆ LAW
OFFICE

SEYCHELLES

Gerry Adam
MAHE SHIPPING CO. LTD.

Jules G. Baker
PORTS AUTHORITY

France Gonzalves Bonte

Andre D. Ciseau
SEYCHELLES PORTS
AUTHORITY

Alex Ellenberger
LOCUS ARCHITECTURE PTY.
LTD.

Daniel Houareau
PORTS AUTHORITY

Joe Morin
MAHE SHIPPING CO. LTD.

Bernard L. Pool
POOL & PATEL

Roddy Ramanjooloo
HOOLOOMAN PROJECT
SERVICES

Unice Romain
PORTS AUTHORITY

Serge Rouillon
ATTORNEY-AT-LAW

SIERRA LEONE

Kelvin Abdallah
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Gideon Ayi-Owuo
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Mohamed Sahid Bangura
MACAULEY, BANGURA & CO.

H.A. Bloomer
PORTS AUTHORITY

A.Y. Brewah
BREWAH & CO.

Nicholas Colin Browne-Marke
COURT OF APPEALS

Charles Campbell
CHARLES CAMPBELL & CO.

John Carter
KPMG

Leslie Theophilus Clarkson
AHMRY SERVICES

Neneh Dabo
ANTI-CORRUPTION
COMMISSION

Vidal Decker
KPMG

Mariama Dumbuya
RENNER THOMAS & CO.,
ADELE CHAMBERS

Dzidzedze Fiadjoe
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Cecil French
NATIONAL POWER AUTHORITY

Denis John Scott Garvie
NATIONAL POWER AUTHORITY

Eke Ahmed Halloway
HALLOWAY & PARTNERS

Millicent Hamilton-Hazeley
CLAS LEGAL

Michael A.O. Johnson
MINISTRY OF LANDS,
COUNTRY PLANNING AND THE
ENVIRONMENT

Mariama Kallay
GOVERNMENT OF SIERRA
LEONE

Alex Konoima
MINISTRY OF LANDS,
COUNTRY PLANNING AND THE
ENVIRONMENT

George Kwatia
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Centus Macauley Esq.
MACAULEY, BANGURA & CO.

Joseph Daniel Mahayei
MINISTRY OF ENERGY &
POWER

Sullay A. Mannah
BANK OF SIERRA LEONE

Noah Mansaray
PORTS AUTHORITY

Corneleius Adeyemi Max-
Williams I
SHIPPING AGENCIES LTD.

A.P. Moller-Maersk
MAERSK LTD.

Augustine Musa, Esq.
BREWAh & CO.

Oliver Onylander
ADELE CHAMBERS

Eduard Parkinson
NATIONAL POWER AUTHORITY

Prashatn Poduval
MAERSK LTD.

Roger Rogers
INTERNATIONAL
CONSTRUCTION CO. LTD.

Susan Sisay
SISAY & ASSOCIATE

Lornard Taylor
MACAULEY, BANGURA & CO.

Alhaji Timbo
NATIONAL POWER AUTHORITY

Mohamed Ahmad Tunis
AHMRY SERVICES

Ayodele Wak-Williams
DEL-WAK AGENCIES

Darcy White
PRICewaterHOUSECOOPERS

Claudius Williams-Tucker
KPMG

Amy Wright
ECOBANK SIERRA LEONE LTD.

Rowland Wright
WRIGHT & CO.

Alfred Yarteh
NATIONAL POWER AUTHORITY

SINGAPOUR

Kala Anandarajah
RAJAH & TANN

Hui Jia Ang
PRICewaterHOUSECOOPERS

Hooi Yen Chin
GATEWAY LAW CORPORATION

Paerin Choa
TSMP LAW CORPORATION

Kit Min Chye
TAN PENG CHIN LLC

Troy Doyle
CLIFFORD CHANCE WONG

Cyril Dumon
SDV INTERNATIONAL
LOGISTICS

Paula Eastwood
PRICewaterHOUSECOOPERS

Chi Duan Gooi
DONALDSON & BURKINSHAW

Muhammad Hattar
RODYK & DAVIDSON LLP

Ong Hway Cheng
RAJAH & TANN

Nanda Kumar
RAJAH & TANN

Lee Lay See
RAJAH & TANN

Airinn Loh
SCHENKER PTE. LTD.
MINISTRY OF TRADE AND
INDUSTRY

Sheikh Babu Nooruddin
AL NOOR INTERNATIONAL
PTE. LTD.

Beng Hong Ong
WONG TAN & MOLLY LIM LLC

QBB (PTE) LTD.
See Tiat Quek
PRICewaterHOUSECOOPERS

Mark Rowley
CREDIT BUREAU PTE LTD.

Andrew Seah
SCHENKER PTE. LTD.

Priya Selvam
RAJAH & TANN

Lee Chuan Seng
BECA CARTER HOLDINGS &
FERNER PTE LTD.

Nish Shetty
WONGPARTNERSHIP LLP

SHOOK LIN & BOK LLP (IN
JOINT VENTURE WITH ALLEN
& OVERY LLP)

May Yee Tan
WONG TAN & MOLLY LIM LLC

Winston Tay
CUSTOMS

Siu Ing Teng
SINGAPORE LAND AUTHORITY

Liew Yik Wee
WONGPARTNERSHIP LLP

Lim Wee Teck
RAJAH & TANN

Eddie Wong
CITY DEVELOPMENTS LTD.

Paul Wong
RODYK & DAVIDSON LLP

Valerie Wu
DONALDSON & BURKINSHAW

Stephanie Yuen Thio
TSMP LAW CORPORATION

SLOVAQUIE

Zuzana Amrichova
PRICewaterHOUSECOOPERS.

Martina Behuliaková
GEODESY, CARTOGRAPHY AND
CADASTRE AUTHORITY OF THE
SLOVAK REPUBLIC

Vladimir Beles
PRICewaterHOUSECOOPERS

Radmila Benkova
PRICewaterHOUSECOOPERS

Todd Bradshaw
PRICewaterHOUSECOOPERS

Ján Budinský
SLOVAK CREDIT BUREAU, S.R.O.

Kristina Cermakova
PETERKA & PARTNERS

Elena Chorvátová
PETERKA & PARTNERS

Zuzana Dragúnová-Valerová
PRICewaterHOUSECOOPERS

Viera Gregorova
PETERKA & PARTNERS

Simona Halakova
ČECHOVÁ & PARTNERS,
MEMBER OF LEX MUNDI

Andrea Jezerska
ČECHOVÁ & PARTNERS,
MEMBER OF LEX MUNDI

Tomas Jucha
PRICewaterHOUSECOOPERS

Michaela Jurková
ČECHOVÁ & PARTNERS,
MEMBER OF LEX MUNDI

Soňa Lehocá
ALIANCIAADVOKÁTOV AK,
S.R.O.

Katarina Leitmannová
GEODESY, CARTOGRAPHY AND
CADASTRE AUTHORITY

Marek Lovas
PRICewaterHOUSECOOPERS

Michal Luknár
SQUIRE SANDERS S.R.O.

Přemysl Marek
PETERKA & PARTNERS

Tomáš Maretta
ČECHOVÁ & PARTNERS,
MEMBER OF LEX MUNDI

Viktor Mišík
DEDÁK & PARTNERS

PANALPINA WELTTRANSPORT
GMBH

Zora Puškáčová
ZUKALOVÁ COUNSELORS-AT-
LAW

Peter Rozbora
ČECHOVÁ & PARTNERS,
MEMBER OF LEX MUNDI

Gerta Sámelová-Flassiková
ALIANCIAADVOKÁTOV AK,
S.R.O.

Peter Varga
PROCHÁZKA RANDL KUBR,
MEMBER OF IUS LABORIS &
LEX MUNDI

Clare Moger
PRICewaterHOUSECOOPERS

Zuzana Wallova
NATIONAL BANK

Michal Zeman
ČECHOVÁ & PARTNERS,
MEMBER OF LEX MUNDI

Dagmar Zukalová
ZUKALOVÁ COUNSELORS-AT-
LAW

SLOVÉNIE

Ana Berce
ODVETNIKI ŠELIH &
PARTNERJI

Crtomir Borec
PRICewaterHOUSECOOPERS

Branko Boznik
EFT TRANSPORTAGENTUR
GMBH

Nataša Božovič
BANK OF SLOVENIA

Eva Budja
LAW OFFICE JADEK & PENZA
D.O.O.

Nada Drobnič
DELOITTE D.O.O

Aleksander Ferik
PRICewaterHOUSECOOPERS

Ana Filipov
SCHÖNHERR RECHTSANWÄLTE
GMBH / ATTORNEYS-AT-LAW

Masa Grgurevic Alcin
THE SUPREME COURT

Barbara Guzina
DELOITTE D.O.O

Andrej Jarkovič
JANEŽIČ & JARKOVIČ
ATTORNEYS-AT-LAW & PATENT
ATTORNEYS

Aleksandra Jemc
LAW OFFICE JADEK & PENZA
D.O.O.

Jernej Jeraj
SCHÖNHERR RECHTSANWÄLTE
GMBH / ATTORNEYS-AT-LAW

Janos Kelemen
PRICewaterHOUSECOOPERS

Danijel Kerševan
PANALPINA WELTTRANSPORT
GMBH

Barbara Kozaric
DELOITTE D.O.O.

Bozena Lipej
SURVEYING & MAPPING
AUTHORITY

Klemen Mir
PRICewaterHOUSECOOPERS

Matjaz Nahtigal
ODVETNIKI ŠELIH &
PARTNERJI

Sonja Omerza
PRICewaterHOUSECOOPERS

Pavle Penza
LAW OFFICE JADEK & PENZA
D.O.O.

Tomaz Petrovič
SCHÖNHERR RECHTSANWÄLTE
GMBH / ATTORNEYS-AT-LAW

Natasa Pipan Nahtigal
ODVETNIKI ŠELIH &
PARTNERJI

Petra Plevnik
ATTORNEYS AT LAW MIRO
SENICA IN ODVETNIKI

ELEKTRO LJUBLJANA D.D.

Anka Pogačnik
PRICewaterHOUSECOOPERS

Tamara Šerdoner
PRICewaterHOUSECOOPERS

Andreja Škofič-Klanjšček
DELOITTE D.O.O

Beta Štembal
PRICewaterHOUSECOOPERS

Renata Šterbenc Štrus
LAW OFFICE JADEK & PENZA
D.O.O.

Laura Thomson
PRICewaterHOUSECOOPERS

Nives Uljan
PANALPINA WELTTRANSPORT
GMBH

Matthias Wahl
SCHÖNHERR RECHTSANWÄLTE
GMBH / ATTORNEYS-AT-LAW

Alenka Zaveršek
PRICewaterHOUSECOOPERS

Brigita Žunič
DELOITTE D.O.O

Tina Žvanut Mioč
LAW OFFICE JADEK & PENZA
D.O.O.

SOUDAN

Omer Abdel Ati
OMER ABDEL ATI SOLICITORS

Abdullah Abozaid
LAW OFFICE OF ABDULLAH A.
ABOZAID

Mohamed Ibrahim Adam
DR. ADAM & ASSOCIATES

Jamal Ibrahim Ahmed
ATTORNEY-AT-LAW

Ashraf A.H. El Neil
MAHMOUD ELSHEIKH OMER &
ASSOCIATES ADVOCATES

Tariq Mohmoud Elsheikh
Omer
MAHMOUD ELSHEIKH OMER &
ASSOCIATES ADVOCATES

Yassir Elsidig
MARWACO FOR MEDICAL &
CHEMICAL IMPORTS LTD.

Kastaki S. Ganbert
K.S. GANBERT & SONS LTD.

Osman Mekki Abdurrahman
HLCS

Mekki Osman
HLCS

Osman Osman
HLCS

Amal Sharif
MAHMOUD ELSHEIKH OMER &
ASSOCIATES ADVOCATES

Abdel Gadir Warsama
DR. ABDEL GADIR WARSAMA
GHALIB & ASSOCIATES LEGAL
FIRM

Tag Eldin Yamani Sadig
MONTAG TRADING &
ENGINEERING Co. LTD.

SRI LANKA

APL

N.P.H. Amarasena
CREDIT INFORMATION BUREAU

Chiranga Amirthiah
F.J. & G. DE SARAM, MEMBER
OF LEX MUNDI

Manoj Bandara
F.J. & G. DE SARAM, MEMBER
OF LEX MUNDI

Savantha De Saram
D.L. & F. DE SARAM

Chamari de Silva
F.J. & G. DE SARAM, MEMBER
OF LEX MUNDI

Sharmela de Silva
TRUCHELVAM ASSOCIATES

Sadhini Edirisinghe
F.J. & G. DE SARAM, MEMBER
OF LEX MUNDI

Champika Fernando
TRUCHELVAM ASSOCIATES

Samadh Gajaweera
NITHYA PARTNERS

Naomal Goonewardena
NITHYA PARTNERS

Priyanthi Guneratne
F.J. & G. DE SARAM, MEMBER
OF LEX MUNDI

Ruwanthi Herat-Gunaratne
NITHYA PARTNERS

Vindya Hettige
NITHYA PARTNERS

Dhanushke Jayarathne
HAYLEYS AGRO BIOTECH

Kishani Jayasooriya
JULIUS & CREASY

Tudor Jayasuriya
F.J. & G. DE SARAM, MEMBER
OF LEX MUNDI

Inoka Jayawardhana
F.J. & G. DE SARAM, MEMBER
OF LEX MUNDI

Mahes Jayadevan
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Husni Jiffry
LANKA ORIX SECURITIES
PVT LTD

JULIUS & CREASY

LAN MANAGEMENT
DEVELOPMENT SERVICE

Ruvindu Manathunga
HIF LOGISTICS (PVT) LTD.

Dian Nanayakkara
TRUCHELVAM ASSOCIATES

Asiri Perera
MIT CARGO (PVT) LTD.

Lakshana Perera
SUDATH PERERA ASSOCIATES

Hiranthi Ratnayake
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Paul Ratnayake
PAUL RATNAYEKE ASSOCIATES

TRUCHELVAM ASSOCIATES

Harini Udugampola
F.J. & G. DE SARAM, MEMBER
OF LEX MUNDI

Shehara Varia
F.J. & G. DE SARAM, MEMBER
OF LEX MUNDI

Charmalie Weerasekera
SUDATH PERERA ASSOCIATES

Shashi Weththasinghe
JULIUS & CREASY

SUÈDE

Mats Berter
MAQS LAW FIRM

Linda Broström-Cabrera
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Roger Gavelin
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Olof Hallberg
ADVOKATFIRMAN LINDAHL

Emil Hedberg
ADVOKATFIRMAN VINGE KB,
MEMBER OF LEX MUNDI

Petter Holm
GÄRDE WESSLAU
ADVOKATBYRÅ

Bengt Kjellson
LANTMÄTERIET

Christoffer Monell
MANNHEIMER SWARTLING
ADVOKATBYRÅ

Karl-Arne Olsson
GÄRDE WESSLAU
ADVOKATBYRÅ

Mattias Örnulf
HÖKERBERG & SÖDERQVIST
ADVOKATBYRÅ KB

Carl Östring
MAGNUSSON

Patrik Ottoson
MAQS LAW FIRM

PANALPINA AB

Jesper Schönbeck
ADVOKATFIRMAN VINGE KB,
MEMBER OF LEX MUNDI

Odd Swarting
SETTERWALLS ADVOKATBYRÅ

SUISSE

Peter R. Altenburger
ALTENBURGER

Rashid Bahar
BÄR & KARRER AG

Beat M. Barthold
FRORIEP RENGGLI

Marc Bernheim
STAIGER SCHWALD & PARTNER

Bernhard G. Burkard
NOTARIAT BERNHARD
BURKARD

Mauro Cavadini
BRUNONI MOLINO MOTTIS
ADAMI

Robert P. Desax
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Cyrrill Diem

Suzanne Eckert
WENGER PLATTNER

Olivier Hari
SCHELLENBERG WITTMER

Jakob Hoehn
PESTALOZZI LACHENAL PATRY,
MEMBER OF LEX MUNDI

Ueli Huber
HOMBURGER

David Hürlimann
CMS VON ERLACH HENRICI
AG

Vincent Jeanneret
SCHELLENBERG WITTMER

Hanspeter Kleay

Wassilos Lytras
APM GLOBAL LOGISTICS
SWITZERLAND LTD.

Christian P. Meister
NIEDERER KRAFT & FREY

Valerie Meyer
NIEDERER KRAFT & FREY

Andrea Molino
BRUNONI MOLINO MOTTIS
ADAMI

Georg Naegeli
HOMBURGER

Gema Olivar
SCHELLENBERG WITTMER

Daniel Schmitz
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Daniel Steudler
SWISSTOPO, DIRECTORATE FOR
CADASTRAL SURVEYING

Barbara Stöckli-Klaus
FRORIEP RENGGLI

Andrin Waldburger
PRICEWATERHOUSECOOPERS

ZEK SWITZERLAND

SURINAME

G. Clide Cambridge
PARAMARIBO CUSTOM BROKER
& PACKER

Anoeschka Debipersad
A.E. DEBIPERSAD &
ASSOCIATES

Marcel K. Eyndhoven
N.V. ENERGIEBEDRIJVEN
SURINAME

Carel van Hest
ARCHITECT

HAKRINBANK N.V.

Johan Kastelein
KDV ARCHITECTS

Stanley Marica
ADVOKATENKANTOOR MARICA
LAW FIRM MARICA

Anouschka Nabibaks
BDO ABRAHAMSRAIJMANN &
PARTNERS

B.M. Oemraw
N.V. GLOBAL EXPEDITION

Angèle J. Ramsaransing-Karg
BDO ABRAHAMSRAIJMANN &
PARTNERS

Adiel Sakoer
N.V. GLOBAL EXPEDITION

Inder Sardjoe
N.V. EASY ELECTRIC

Albert D. Soedamah
SOEDAMAH & ASSOCIATES

Radjen A. Soerdjbalie
NOTARIAAT R.A. SOERDJBALIE

Jennifer van Dijk-Silos
LAW FIRM VAN DIJK-SILOS

M.E. van Genderen-Relyveld
HIGH COURT OF JUSTICE

J.R. von Niesewand
HIGH COURT OF JUSTICE

Perry D. Wolfram
BROCAD N.V.

Perry D. Wolfram
BROCAD N.V.

SWAZILAND

Vincent Galeromeloe
TRANSUNION ITC

Tina Phumlile Khoza
MUNICIPAL COUNCIL OF
MANZINI

Paul Lewis
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Andrew Linsey
PRICEWATERHOUSECOOPERS

C.J. Littler
C.J. LITTLER & CO.

Jerome Ndzimandze
SPEED LIMIT CONSTRUCTION

José Rodrigues
RODRIGUES & ASSOCIATES

P.M. Shilubane
P.M. SHILUBANE &
ASSOCIATES

Mahene Thwala
THLWAWA ATTORNEYS

Bradford Mark Walker
BRAD WALKER ARCHITECTS

TADJIKISTAN

Bakhtiyor Abdulhamidov
AKHMEDOV, AZIZOV &
ABDULHAMIDOV ATTORNEYS

Ardak Aiyekeyeva
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Shavkat Akhmedov
AKHMEDOV, AZIZOV &
ABDULHAMIDOV ATTORNEYS

Dilshod Alimov
USAID/BEI, PRAGMA
CORPORATION

Abdulbori Baybayev
LEX LAW FIRM

Faridun Boboev
GOLDEN LION GROUP
COMPANIES

Sergey Chetverikov
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Adkham Ergashev
IFC

Courtney Fowler
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Elena Kaeva
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Abdulkhamid Muminov
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Mizrobiddin Nugmanov
GLOBALINK LOGISTICS GROUP

Madina Nurmatova
TAJIKISTAN BEE - SME POLICY
PROJECT

Zarina Odinaeva
IFC

Manuchehr Rakhmonov
USAID/BEI, PRAGMA CORP

Nurali Shukurov
USAID/BEI, PRAGMA CORP

Djasurbek Tshaev
GOLDEN LION GROUP
COMPANIES

Victoria Victorova
IFC

Wendy Jo Werner
IFC

TAÏWAN, CHINE

Victor Chang
LCS & PARTNERS

John Chen
FORMOSA TRANSNATIONAL

Nicholas V. Chen
PAMIR LAW GROUP

Din Shin Chen
SUPERTECH CONSULTANTS
INTERNATIONAL

Paul F. Chen
SUPERTECH CONSULTANTS
INTERNATIONAL

Frances F.Y. Chen
TAI E INTERNATIONAL PATENT
& LAW OFFICE

Yu-Li Chen
TAIWAN SHIHLIN DISTRICT
COURT

Edgar Y. Chen
TSAR & TSAI LAW FIRM

Tina Chen
WINKLER PARTNERS

Chun-Yih Cheng
FORMOSA TRANSNATIONAL

Abraham Cheng
LXCEL PARTNERS

Yu-Chung Chiu
MINISTRY OF THE INTERIOR

Julie C. Chu
JONES DAY

Steven Go
PRICEWATERHOUSECOOPERS

May Han
TAI E INTERNATIONAL PATENT
& LAW OFFICE

Yuling Hsu
FORMOSA TRANSNATIONAL

Tony Hsu
PAMIR LAW GROUP

Barbara Hsu
SDV LTD.

Robert Hsu
SDV LTD.

Inu Hsu
TAIPOWER

T.C. Huang
HUANG & PARTNERS

Margaret Huang
LCS & PARTNERS

Joanne Hung
YANGMING PARTNERS

Zue Min Hwang
ASIA WORLD ENGINEERING &
CONSTRUCTION CO.

Charles Hwang
YANGMING PARTNERS

Nathan Kaiser
WENFEI LAW

Wen-Horng Kao
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Lawrence Lee
HUANG & PARTNERS

Michael D. Lee
PAMIR LAW GROUP

Poching Lee
WENFEI LAW

Chih-Shan Lee
WINKLER PARTNERS

Hung-Lieh Liang
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Tory C.T. Liao
TAI E INTERNATIONAL PATENT
& LAW OFFICE

Perkin T.Y. Liaw
TAI E INTERNATIONAL PATENT
& LAW OFFICE

Ming-Yen Lin
DEEP & FAR, ATTORNEYS-
AT-LAW

Jeffrey Lin
JOINT CREDIT INFORMATION
CENTER

Rich Lin
LCS & PARTNERS

Emily Lin
PAMIR LAW GROUP

Yishian Lin
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Frank Lin
REXMED INDUSTRIES CO., LTD.

Youlanda Liu
PAMIR LAW GROUP

Charlotte Liu
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Catherine Liu
SDV LTD.

Julia Liu
SDV LTD.

Jennifer Lo
PRICewaterhouseCOOPERS

Mike Lu
LEXCEL PARTNERS

Lloyd G. Roberts III
WINKLER PARTNERS

Michael Schreiber
YANGMING PARTNERS

Jasmine C. Shen
PAMIR LAW GROUP

Tanya Y. Teng
HUANG & PARTNERS

Bee Leay Teo
BAKER & MCKENZIE

C.F. Tsai
DEEP & FAR, ATTORNEYS-
AT-LAW

Eric Tsai
PUHUA & ASSOCIATES,
PRICewaterhouseCOOPERS
LEGAL SERVICES

Rita Tsai
APL

Joe Tseng
LCS & PARTNERS

Richard Watanabe
PRICewaterhouseCOOPERS

Robin J. Winkler
WINKLER PARTNERS

Main-Main Wu
ASIA WORLD ENGINEERING &
CONSTRUCTION CO.

Pei-Yu Wu
BAKER & MCKENZIE

Quiao-ling Wu
DEEP & FAR, ATTORNEYS-
AT-LAW

Shin Mei Wu
JOINT CREDIT INFORMATION
CENTER

Echo Yeh
LEXCEL PARTNERS

Andrew Yeh
PANALPINA

Shih-Ming You
MINISTRY OF THE INTERIOR

TANZANIE

Patrick Ache
MKONO & Co.

Krista Bates van Winkelhof
FK LAW CHAMBERS

Steven de Backer
MKONO & Co.

Santosh Gajjar
SUMAR VARMA ASSOCIATES

Farija Ghikas
REX ATTORNEYS

Christopher Giattas
REX ATTORNEYS

Eve Hawa Sinare
REX ATTORNEYS

Johnson Jasson
JOHNSON JASSON &
ASSOCIATES ADVOCATES

Ngwaru Maghembe
MKONO & Co.

Victoria Lyimo Makani
REX ATTORNEYS

Bruno Marilhet
SHARBATHO

Tabitha Maro
REX ATTORNEYS

Ken Mkondya
REX ATTORNEYS

Nimrod Mkono
MKONO & Co.

Angela Mndolwa
FK LAW CHAMBERS

Arafa Mohamed
REX ATTORNEYS

Chris Msuya
HORWARTH TANZANIA

Lugano J.S. Mwandambo
REX ATTORNEYS

Shabani Mwatawala
PSM ARCHITECTS CO. LTD.

Alex Thomas Nguluma
REX ATTORNEYS

Gilbert Nyantanyi
MKONO & Co.

Conrad Nyukuri
PRICewaterhouseCOOPERS
LEGAL SERVICES

Adalbert Rusagara
BREAKTHROUGH HOLDINGS

Charles R.B. Rwechungura
REX ATTORNEYS

Rishit Shah
PRICewaterhouseCOOPERS

Geoffrey Sikira
TANGANYIKA LAW SOCIETY

Eve Hawa Sinare
REX ATTORNEYS

Mohamed H. Sumar
SUMAR VARMA ASSOCIATES

David Tarimo
PRICewaterhouseCOOPERS

Mustafa Tharoo
RINGO & ASSOCIATES,
MEMBER OF THE AFRICA
LEGAL NETWORK

TCHAD

Abdelkerim Ahmet
SDV

Oscar D'Estaing Deffosso
FIDAFRICA /
PRICewaterhouseCOOPERS

Baba Dina
STAT N'DJAMÉNA

Mahamat Djibrine
STD

N'Doningar Djimasna
FACULTÉ DE DROIT,
UNIVERSITÉ DE N'DJAMÉNA

Philippe Fouda Fouda
BEAC

Caroline Idrissou-Belingar
BEAC

Narcisse Madjiyore Dongar

Issa Ngarmbassa
ÉTUDE ME ISSA NGAR MBASSA

Nissaouabé Passang
ÉTUDE ME PASSANG

Nicolas Ronzié
FIDAFRICA /
PRICewaterhouseCOOPERS

Gilles Schwarz
SDV

Dominique Taty
FIDAFRICA /
PRICewaterhouseCOOPERS

Nadine Tinen Tchangoum
FIDAFRICA /
PRICewaterhouseCOOPERS

Sobdibé Zoua
LAW FIRM SCCP

THAÏLANDE

ALLEN & OVERY

Khunying Natthika
Wattanavekin Angubolkul
EASTERN SUGAR AND CANE
COMPANY LIMITED

Janist Aphornratana
PRICewaterhouseCOOPERS

Angsurus Areekul
THAI CONTRACTORS
ASSOCIATION UNDER H.M. THE
KING'S PATRONAGE

Chalee Chantanayingyong
SECURITIES & EXCHANGE
COMMISSION

Phadet Charoensivakorn
NATIONAL CREDIT BUREAU
Co., LTD.

Thunyaporn Chartisathian
SIAM PREMIER INTERNATIONAL
LAW OFFICE LTD.

Chinnavat Chinsangaram
WHITE & CASE

John Fotiadis
TILLEKE & GIBBINS
INTERNATIONAL LTD., MEMBER
OF LEX MUNDI

Seetha Gopalakrishnan
PRICewaterhouseCOOPERS

Vira Kamme
SIAM CITY LAW OFFICES LTD.

Yingyong Karnchanapayap
TILLEKE & GIBBINS
INTERNATIONAL LTD., MEMBER
OF LEX MUNDI

Sakares Khamwalee

Komkrit Kietduriryakul

Chaiyut Kumkun
CUSTOMS STANDARD
PROCEDURE AND VALUATION
DIVISION

LAWPLUS LTD.

William Lehane

Sakchai Limsiriphothong
WHITE & CASE

Pratchayapa Mahamontree
SIAM CITY LAW OFFICES LTD.

Anawat Malawan
VICKERY & WORACHAI LTD.

Douglas D. Mancill
DEACONS

Pauline A. Manzano
PRICewaterhouseCOOPERS

Steven Miller
MAYER BROWN JSM, MEMBER
OF LEX MUNDI

Kulachet Nanakorn
WHITE & CASE

Thawatchai Pittayasophon
SECURITIES AND EXCHANGE
COMMISSION

Viro Piyawattanameth

Sompong Pongsakulrangsee
METROPOLITAN ELECTRICITY
AUTHORITY

Cynthia M. Pornavalai
TILLEKE & GIBBINS
INTERNATIONAL LTD., MEMBER
OF LEX MUNDI

Supan Poshyananda
SECURITIES AND EXCHANGE
COMMISSION

Chanet Precharonaset
APL LOGISTICS SERVICES LTD.

Sudthana Puntheeranurak
NATIONAL CREDIT BUREAU
Co., LTD.

Michael Ramirez
TILLEKE & GIBBINS
INTERNATIONAL LTD., MEMBER
OF LEX MUNDI

Piyanuj Ratprasatporn
TILLEKE & GIBBINS
INTERNATIONAL LTD., MEMBER
OF LEX MUNDI

Dussadee Rattanopas

Thavorn Rujivanarom
PRICewaterhouseCOOPERS

Maythawee Sarathai
MAYER BROWN JSM, MEMBER
OF LEX MUNDI

Kowit Somwaiya
LAWPLUS LTD.

Rachamarn Suchitchon
SECURITIES AND EXCHANGE
COMMISSION

Picharn Sukparangsee
SIAM CITY LAW OFFICES LTD.

Chusert Supasitthumrong
TILLEKE & GIBBINS
INTERNATIONAL LTD., MEMBER
OF LEX MUNDI

Ornjira Tangwongyodying
PRICewaterhouseCOOPERS

Krisada Thamviriyarak
CHODTHANAWAT Co., LTD

Alongkorn Tongmee
TILLEKE & GIBBINS
INTERNATIONAL LTD., MEMBER
OF LEX MUNDI

Paisan Tulapornpipat
BLUE OCEAN LOGISTICS Co.,
LTD.

Pattara Vasinwatanapong
VICKERY & WORACHAI LTD.

Harold K. Vickery Jr.
VICKERY & WORACHAI LTD.

Pimvimol Vipamaneerut
TILLEKE & GIBBINS
INTERNATIONAL LTD., MEMBER
OF LEX MUNDI

Avoot Wannvong
OFFICE OF THE PUBLIC
SECTOR DEVELOPMENT
COMMISSION

Kobkarn Wattanavrangkul
TOSHIBA Co. LTD

Somsak Witnalakorn
METROPOLITAN ELECTRICITY
AUTHORITY

TIMOR-LESTE

Candido da Conceição
USAID

Roberto Monteiro
SDV

Cornelio Pacheco
JVK INTERNATIONAL MOVERS

Tjia Soh Siang
TJIA & TCHAI ASSOCIATES

Francisco Soares
SERVIÇO DO IMPOSTO DE
TIMOR LESTE

TOGO

BOLLORÉ DTI - SDV

Jean-Marie Adenka
CABINET ADENKA

Da-Blece Afoda-Sebou
ORDRE NATIONAL
DES ARCHITECTES DU
TOGO,(ONAT)

Kokou Gadémon Agbessi
CABINET LUCREATIF

Kafoui Agboyibor
CABINET ME YAWOVI
AGBOYIBO

Martial Akakpo
SCP MARTIAL AKAKPO

Adzewoda Ametsiagbe
DIRECTION GÉNÉRALE DE
L'URBANISME ET DE L'HABITAT

Kokou Darius Atsoo
SCP MARTIAL AKAKPO

Philippe Attoh
SCP MARTIAL AKAKPO

Sylvanus Dodzi Awutey
CABINET LUCREATIF

Jonathan Darboux
BCEAO

Fatimataou Zahra Diop
BCEAO

Foli Doe-Bruce
A.U.D.E.P. INTERNATIONAL

Koffi Joseph Dogbevi
CABINET LUCREATIF

Firmin Kwami Dzonoukou
NOTAIRE

Sonhaye Gbati
FONDATION HEINRICH KLOSE

Franklin Koffi Gbedey
ENGINEER

Jean Claude Gnamien
FIDAFRICA /
PRICewaterhouseCOOPERS

Hermann Nngano
FIDAFRICA /
PRICewaterhouseCOOPERS

Evelyne M'Bassidgé
FIDAFRICA /
PRICewaterhouseCOOPERS

Adeline Messou
FIDAFRICA /
PRICewaterhouseCOOPERS

Tiburce Monnou
SCP MARTIAL AKAKPO

Olivier Pedanou
CABINET LUCREATIF

Galolo Soedjede
AVOCAT À LA COUR

Dominique Taty
FIDAFRICA /
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Inès Mazalo Tekpa
CABINET LUCREATIF

Fousséni Traoré
FIDAFRICA /
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Adjé Prince Wilsom Adjete
AVOCAT À LA COUR

Prince Zacharie Adjé Wilson-
Adjete
CABINET DE MAÎTRE GALOLO
SOEDJE, AVOCAT AU
BARREAU DU TOGO

TONGA

Inoke Afu
DATELINE SHIPPING & TRAVEL
LTD.

Ramsay R. Dalgety
TONGA ELECTRIC POWER
BOARD

Fine Tohi
DATELINE SHIPPING & TRAVEL
LTD.

William Clive Edwards
LAW OFFICE

Aisake Eke
MINISTRY OF FINANCE

Sione Etika
ETIKA LAW OFFICE

Anthony Ford
SUPREME COURT

Salesi Fotu
LAND REGISTRY

L. Aloma Johansson
R. ALBIN JOHANSSON & CO.
PUBLIC ACCOUNTANTS AND
BUSINESS CONSULTANTS

Lusio Lausi'i
MINISTRY OF LABOR,
COMMERCE AND INDUSTRIES

Maliu Mafi
ISLAND ENTERPRISES LTD.

Mele Mafi Otuaifi
LEE MILLER
WASTE MANAGEMENT LTD.

Laki M. Niu
LAKI NIU OFFICES

Samiuela M. Palu
MAGISTRATE'S COURT

Siaosi Peleki Moala
MINISTRY OF WORKS

Sipiloni Raas
JAIMI ASSOCIATES -
ARCHITECTS

David Reesby
FLETCHER ROYCO JOINT
VENTURE

Ian Skelton
SHORELINE DISTRIBUTION
LTD.

Dana Stephenson
LAW OFFICE

Ralph Stephenson
LAW OFFICE

Maliu Taione

Sione Havea Taione
SUPREME COURT OF JUSTICE

Hiva Tatila
TONGA DEVELOPMENT BANK

Christine Uta'atu
UTA'ATU & ASSOCIATES

Isileli Ve'a
JAIMI ASSOCIATES -
ARCHITECTS

Diana Warner
SKIP'S CUSTOM JOINERY LTD.

TRINITE-ET- TOBAGO

Andre Bass
THE FAST FREIGHT GROUP

Steve Beckles
R.D. RAMPERSAD & CO.

Tiffany Castillo
M. HAMEL-SMITH & CO.,
MEMBER OF LEX MUNDI.

Terry Curtis
TRANSUNION

Rachael Cyrus
M. HAMEL-SMITH & CO.,
MEMBER OF LEX MUNDI

Gary Edwards
T & K ENGINEERING LIMITED

Nicole Ferreira-Aaron
M. HAMEL-SMITH & CO.,
MEMBER OF LEX MUNDI

Larry Hackshaw
CARIBBEAN SHIPPING &
CONSOLIDATING CORP

Peter Inglefield
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Colin Laird
COLIN LAIRD ASSOCIATES

Marcia Leonard
THE FAST FREIGHT GROUP

Keomi Lourenco
M. HAMEL-SMITH & CO.,
MEMBER OF LEX MUNDI

Ramesh Lutchman
TRANSUNION

Marjorie Nunez
LEX CARIBBEAN

Gregory Pantin
M. HAMEL-SMITH & CO.,
MEMBER OF LEX MUNDI

Sonji Pierre Chase
LEX CARIBBEAN

Deborah Ragoonath
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Mark Ramkerrysingh
FITZWILLIAM STONE FURNESS-
SMITH & MORGAN

Ramdath Dave Rampersad
R.D. RAMPERSAD & CO.

Danzel Reid
TRINIDAD & TOBAGO
ELECTRICITY COMMISSION

Bryan Rooplal
EMPLOYERS' CONSULTATIVE
ASSOCIATION OF TRINIDAD
AND TOBAGO

Winston R. Simmonds
CARIBBEAN SHIPPING &
CONSOLIDATING CORP

Stephen A. Singh
LEX CARIBBEAN

Patricia Thomas
WORLD FREIGHT S.A.R.L.

Jonathan Walker
M. HAMEL-SMITH & CO.,
MEMBER OF LEX MUNDI

Grantley Wiltshire
M. HAMEL-SMITH & CO.,
MEMBER OF LEX MUNDI

TUNISIE

Samir Abdely
ABDELLY & ASSOCIÉS

Monèm Achour
ACHOUR & ASSOCIATES

Mokhtar Amor
SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE
L'ÉLECTRICITÉ ET DU GAZ

Mohamed Moncef Barouini
ACR

Adly Bellagha
ADLY BELLAGHA &
ASSOCIATES

Mohamed Ben Abdallah
AGENCE DE PROMOTION DE
L'INDUSTRIE

Hend Ben Achour
ADLY BELLAGHA &
ASSOCIATES

Rafika Ben Aissa Bouslama
MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Othman Ben Arfa
SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE
L'ÉLECTRICITÉ ET DU GAZ

Ismail Ben Farhat
ADLY BELLAGHA &
ASSOCIATES

Béatrice Ben Hassen
SLTC GRAVELEAU, DACHSER
GROUP

Elyès Ben Mansour
AVOCATS CONSEILS ASSOCIÉS

Miriam Ben Rejeb
PRICEWATERHOUSECOOPERS
LEGAL SERVICES

Kamel Ben Salah
GIDE LOYRETTE NOUËL,
MEMBER OF LEX MUNDI

Abdelfattah Benahji
FERCHIOU & ASSOCIÉS
MEZIOU KNANI

Belkacem Berrah
TRIBUNAL DE 1ÈRE INSTANCE
DE TUNIS

Manel Bondi
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Salaheddine Caid Essebsi
CE&P LAW FIRM

Salma Chaari
ABDELLY & ASSOCIÉS

Faouzi Cheikh
BANQUE CENTRALE

Abdelmalek Dahmani
DAHMANI TRANSIT
INTERNATIONAL

Eric Douay
SDV

Mohamed Lotfi El Ajeri
AVOCAT À LA COUR ET
MÉDIATEUR AGRÉÉ PAR LE
B.B.M.C

Mourad El Aroui
AMEN BANK

Yassine El Hafii
ADLY BELLAGHA &
ASSOCIATES

Faïza Feki
BANQUE CENTRALE

Abderrahmen Fendri
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Yessine Ferah
CE&P LAW FIRM

Amel Ferchichi
GIDE LOYRETTE NOUËL,
MEMBER OF LEX MUNDI

Noureddine Ferchou
FERCHIOU & ASSOCIÉS
MEZIOU KNANI

Afif Gaigi
AVOCATS CONSEILS ASSOCIÉS

Lamia Harguem
GIDE LOYRETTE NOUËL,
MEMBER OF LEX MUNDI

INSTITUT D'ÉCONOMIE
QUANTITATIVE

Badis Jedidi
GIDE LOYRETTE NOUËL,
MEMBER OF LEX MUNDI

Najla Jezi
ACR

Sami Kallel
KALLEL & ASSOCIATES

Adlene Kooli
COMETE ENGINEERING

MINISTÈRE DU
DÉVELOPPEMENT ET
DE LA COOPÉRATION
INTERNATIONALE

Amina Larbi
GIDE LOYRETTE NOUËL,
MEMBER OF LEX MUNDI

Mohamed Louzir
CABINET M.S. LOUZIR

Mabrouk Maalaoui
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Slim Malouche
MALOUCHE LAW FIRM

Khaled Marzouk
RÉPUBLIQUE TUNISIENNE
CENTRE INFORMATIQUE DU
MINISTÈRE DES FINANCES

Mohamed Ali Masmoudi
PRICEWATERHOUSECOOPERS
LEGAL SERVICES

Sarah Mebezaa
COMETE ENGINEERING

Radhi Meddeb
COMETE ENGINEERING

Faouzi Mili
MILI AND ASSOCIATES

Hedidar Moufida
AGENCE DE PROMOTION DE
L'INDUSTRIE

Mohamed Taieb Mrabet
BANQUE CENTRALE

Ahmed Ouerfelli
LEGAL AND JUDICIAL
RESEARCH CENTRE

Imed Tanazefi
GIDE LOYRETTE NOUËL,
MEMBER OF LEX MUNDI

Rachid Tmar
PRICEWATERHOUSECOOPERS
LEGAL SERVICES

Amine Turki
ORDRE DES ARCHITECTES DE
TUNISIE

Anis Wahabi
AWT AUDIT & CONSEIL

Sebai Youssef
RÉPUBLIQUE TUNISIENNE,
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET
DU DÉVELOPPEMENT LOCAL

Mohamed Ali Masmoudi
PRICEWATERHOUSECOOPERS
LEGAL SERVICES

TURQUIE

Melike Akan
MEHMET GÜN & Co.

Ceyda Akbal
TURUNÇ LAW OFFICE

Melis Akkurt
BENER LAW OFFICE, MEMBER
OF IUS LABORIS

Miray Akovalgil
PEKIN & PEKIN, MEMBER OF
LEX MUNDI, MEMBER OF SEE
LEGAL

Ceren Aktaş
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Bora Aktürk
AKTÜRK & ÇETINER AB

Mehmet Alakas
ALACLOTH

Duygu Alkan
ALKAN DENIZ MAVIOĞLU
DILMEN LAW OFFICE

Mustafa Alper
YASED - INTERNATIONAL
INVESTORS ASSOCIATION

Arda Alposkay
DEVRES LAW OFFICE

Uğur Amasya
AMASYA LAW OFFICE

Melsa Ararat
CORPORATE GOVERNANCE
FORUM OF TURKEY, SABANCI
UNIVERSITY

Şeref Can Arat
MEHMET GÜN & Co.

Naci Arkan
MINISTRY OF FINANCE

Özen Atihan
PEKIN & PEKIN, MEMBER OF
LEX MUNDI, MEMBER OF SEE
LEGAL

Pınar Aybek
BENER LAW OFFICE, MEMBER
OF IUS LABORIS

Levent Aydaş
AYDAŞ LIMAN KURMAN

Yasemin Aydoğmuş
MEHMET GÜN & Co.

Elvan Aziz Bikmen
PAKSOY & Co. LAW FIRM

Derya Bakı Pekyalçın
TARLAN & PEKYALÇIN LAW
OFFICE

Selin Barlak
PAKSOY & Co. LAW FIRM

Burçin Barlas
ALKAN DENIZ MAVIOĞLU
DILMEN LAW OFFICE

Cansel Baydınç
HERGUNER BILGEN OZEKE

Erim Bener
BENER LAW OFFICE, MEMBER
OF IUS LABORIS

Yvonne Bensason
MEHMET GÜN & Co.

Sinan Borovali
PEKIN & PEKIN, MEMBER OF
LEX MUNDI, MEMBER OF SEE
LEGAL

Tuba Burcu Senel
TURKISH CONFEDERATION OF
EMPLOYER ASSOCIATIONS

Gulnur Camcı
SOMAY HUKUK BÜROSU

Esin Çamlıbel
TURUNÇ LAW OFFICE

Can Cankö
PEKIN & PEKIN, MEMBER OF
LEX MUNDI, MEMBER OF SEE
LEGAL

M. Fadlullah Cerrahoğlu
CERRAHOĞLU LAW FIRM

F. Şebnem Çetiner
AKTÜRK & ÇETİNER AB

Fikret Çetinkaya
KPMG YETKİN YMM A.Ş.

Gulnisa Coşkun
PEKIN & PEKIN, MEMBER OF
LEX MUNDI, MEMBER OF SEE
LEGAL

Ebru Dabbagh
TURUNÇ LAW OFFICE

Kürşat Demirezen
ICT INTERNATIONAL TRADING

Orkun Deniz
KREDİT KAYIT BUREAU

Eda Denize
ALKAN DENİZ MAVİOĞLU
DILMEN LAW OFFICE

Rüçhan Derici
3E DANIŞMANLIK LTD. ŞTİ.

Emine Devres
DEVRES LAW OFFICE

Başak Diclehan
KPMG YETKİN YMM A.Ş.

Onur Dönmez
ORHANER LAW OFFICE

Dilara Duman
SARIİBRAHİMOĞLU LAW
OFFICE

Erdem Egemen
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Murat Emirhanoglu
KPMG YETKİN YMM A.Ş.

Sedat Eratalar
DELOITTE & TOUCHE

Gökben Erdem Dirican
PEKIN & PEKIN, MEMBER OF
LEX MUNDI, MEMBER OF SEE
LEGAL

Esin Ertek
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Luc Fourcade
SDV - HOROZ LOGISTICS

Hakkı Gedik
HERGÜNER BILGEN OZEKE

Arman Gezer
DELOITTE & TOUCHE

Sait Gözüm
DELOITTE & TOUCHE

Ali Gözütök
PEKIN & PEKIN, MEMBER OF
LEX MUNDI, MEMBER OF SEE
LEGAL

Hakan Güleçyüz
ULTRASONİK LTD.

Onur Gülsaran
CERRAHOĞLU LAW FIRM

Rifat Günay
CENTRAL BANK

A. Feridun Güngör
ERNST & YOUNG

Hande Hamevi
PEKIN & PEKIN, MEMBER OF
LEX MUNDI, MEMBER OF SEE
LEGAL

Şebnem Işık
MEHMET GÜN & PARTNERS

Oğuz Kain
PEKIN & PEKIN, MEMBER OF
LEX MUNDI, MEMBER OF SEE
LEGAL

Egemen Karaduman
ERNST & YOUNG

Ozan Karaduman
MEHMET GÜN & CO.

Ekin Kavukçuoğlu
DELOITTE & TOUCHE

Gözde Kayacık
PEKIN & BAYAR LAW FIRM

Betül Kencebay
YASED - INTERNATIONAL
INVESTORS ASSOCIATION

Özlem Kızıl
ÇAKMAK AVUKATLIK BÜROSU

Özcan Koç
GULHAN MARBLE

Sertak Kokenek
BENER LAW OFFICE, MEMBER
OF IUS LABORIS

Cumhur Köseoğlu
KENTSEL MACHINERY CO.
LTD.

Cengiz Koyuncu
TEKTRON DIŞ TIC. LTD. ŞTİ.

Kürşat Kunter
CENTRAL BANK

Burcak Kurt
SOMAY HUKUK BÜROSU

Alpaslan Hamdi Kuzucuoğlu
İSTANBUL METROPOLITAN
MUNICIPALITY

Altan Liman
AYDAŞ LIMAN KURMAN

Koshy Mathai
IMF

Orhan Yavuz Mavioğlu
ALKAN DENİZ MAVİOĞLU
DILMEN LAW OFFICE

Rana Mazlum Yılmaz
YILMAZ LAW OFFICES

Lerzan Nalbantoğlu
TURUNÇ LAW OFFICE

Yılmaz Nalçakar
MED SHIPPING LOGISTICS
TRANSPORT & TRADE LTD.
CORPORATION

Jacques Naudin
SDV - HOROZ LOGISTICS

Zeynephan Oğuz
CERRAHOĞLU LAW FIRM

Fahri Okumuş
CENTRAL BANK

Şebnem Önder
ÇAKMAK AVUKATLIK BÜROSU

Ertan Öner
THE CHAMBER OF ARCHITECTS
OF TURKEY

Çağlayan Orhaner Dündar
ORHANER LAW OFFICE

Selin Özbek
OZBEK ATTORNEYS AT LAW

Selin Özdoğan
CERRAHOĞLU LAW FIRM

Ekin Vukçuoğlu Özgülsen
DELOITTE & TOUCHE

Funda Özsel
BENER LAW OFFICE, MEMBER
OF IUS LABORIS

Tuba Özseven
YASED - INTERNATIONAL
INVESTORS ASSOCIATION

Alaattin Özyürek
INVESTMENT SUPPORT AND
PROMOTION AGENCY OF
TURKEY

Ferhat Pekin
PEKIN & BAYAR LAW FIRM

Çağlı Şahin Biber
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Bilge Saltan
DÜLGER LAW FIRM

Hasan Sarıççek
KPMG YETKİN YMM A.Ş.

Selim Sarıibrahimoğlu
SARIİBRAHİMOĞLU LAW
OFFICE

Mustafa Serdaroğlu
PEKIN & PEKIN, MEMBER OF
LEX MUNDI, MEMBER OF SEE
LEGAL

Ayşe Sert
ÇAKMAK AVUKATLIK BÜROSU

Ufuk Soğutlunoğlu
DELOITTE & TOUCHE

Sera Somay
SOMAY HUKUK BÜROSU

Emine Sönmez
PRICEWATERHOUSECOOPERS
LEGAL DEPARTMENT

Naz Tamer
MEHMET GÜN & CO.

Aylin Tarlan
TARLAN & PEKALÇIN LAW
OFFICE

Bülent Taş
MINISTRY OF FINANCE

Güzel Toker
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Filiz Toprak
MEHMET GÜN & PARTNERS

Şule Tunalı
SALKIM TARIM ÜRÜNLERİ SAN.
VE TIC. LTD. ŞTİ.

TURKISH INDUSTRIALISTS' AND
BUSINESSMEN'S ASSOCIATION
(TUSIAD)

Noyan Turunç
TURUNÇ LAW OFFICE

İbrahim Tutar
PENETRA CONSULTING AND
AUDITING

Ebru Tuynun
DELOITTE & TOUCHE

Gökçe Ucuval
BENER LAW OFFICE, MEMBER
OF IUS LABORIS

Tuğçe Uğurlu
HERGÜNER BILGEN OZEKE

Arzu Uluç
CENTRAL BANK

Hilal Ünal
GOKSER MACHINE LTD

Furkan Ünal
PGLOBAL ADVISORY SERVICES
LTD.

Begüm Yavuzdoğan
MEHMET GÜN & PARTNERS

Banyu Yılmaz
UNION OF CHAMBERS AND
COMMODITY EXCHANGES

Asım Serdar Yılmaz
ÇAKMAK AVUKATLIK BÜROSU

Hülya Yılmaz
DELOITTE & TOUCHE

Cağatay Yılmaz
YILMAZ LAW OFFICES

Aylin Yontar
CERRAHOĞLU LAW FIRM

Murat Yülek
PGLOBAL ADVISORY SERVICES
LTD.

Serap Zuvun
SERAP ZUVUN LAW OFFICES

UKRAINE

Oleg Y. Alyoshin
VASYL KISIL & PARTNERS

Sasha Androschuk
GRISCHENKO & PARTNERS

Aleksandra Androschuk
GRISCHENKO & PARTNERS

Andrey Astapov
ASTAPOV LAWYERS
INTERNATIONAL LAW GROUP

Olga Balytska
DLA PIPER

Ron J. Barden
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Igor Bessonov
Florentin Blanc
IFC

Timur Bondaryev
ARZINGER & PARTNERS
INTERNATIONAL LAW FIRM

Tatiana Buchko
SHEVCHENKO DIDKOVSKIY &
PARTNERS

Igor Dankov
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Vladimir Didenko
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Eugene Freyuk
ILYASHEV & PARTNERS

Karyna Gorovaya
INTERNATIONAL LAW OFFICES

Kseniya Guretskaya
INTERNATIONAL LAW OFFICES

Lesia Iakovenko
IFC

Sanjar İbrahimov
IFC

Nataliya Khutoryanets
ZAMORSKA & PARTNERS LLC

Andriy Kirmach
CHADBOURNE & PARKE LLP

Kateryna Kokot
THE SILECKY FIRM

Sergei Konnov
KONNOV & SOZANOVSKY

Maksym Kopeychikov
ILYASHEV & PARTNERS

Kseniya Koryukalova
KONNOV & SOZANOVSKY

Tatyana Kuzmenko
ASTAPOV LAWYERS
INTERNATIONAL LAW GROUP

Borys Lobovik
KONNOV & SOZANOVSKY

Valeriy Lukinov
VENISSA LTD.

Mikhail Malkov

Dmitry Maximov
REM SHIPPING LTD.

Vadym Mizyakov
SHEVCHENKO DIDKOVSKIY &
PARTNERSAGH

Natalya Myroshnychenko
INTERNATIONAL LAW OFFICES

Sergiy Onishchenko
CHADBOURNE & PARKE LLP

Kateryna Onul
IFC

Dmytro Orendarets
ARZINGER & PARTNERS
INTERNATIONAL LAW FIRM

Oleksandr Padalka
SHEVCHENKO DIDKOVSKIY &
PARTNERS

Magdalena Patrzyk
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Olexiy V. Pokotylo
HANNES SNELLMAN,
ATTORNEYS-AT-LAW LTD.

Sava P. Poliakov
GRISCHENKO & PARTNERS

Vitaliy Pravdyuk
KONNOV & SOZANOVSKY

Anna Putintseva
CHADBOURNE & PARKE LLP

Dmitry Pyatachenko
IFC

Marina Savchenko
ASTAPOV LAWYERS
INTERNATIONAL LAW GROUP

Olga Serbul
LAW FIRM IP & C. CONSULT
LLC

Mykhailo Shchitka
VASYL KISIL & PARTNERS

Olga Shumikhina
GRISCHENKO & PARTNERS

Markian B. Silecky
THE SILECKY FIRM

Svitlana Silecky
THE SILECKY FIRM

Anna Sisetka
VASYL KISIL & PARTNERS

Artem Skorobogatov
INTERNATIONAL LAW OFFICES

Oleksander Subbotin
ARZINGER & PARTNERS
INTERNATIONAL LAW FIRM

Iryna Telychko
GRISCHENKO & PARTNERS

Oleg Vusochinskiy
GRISCHENKO & PARTNERS

Tetyana Vydoborets
KONNOV & SOZANOVSKY

Anna Yakubenko
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Olexiy Yanov
LAW FIRM IP & C. CONSULT,
LLC

Tatiana Zamorska
ZAMORSKA & PARTNERS LLC

Sergiy Zheka
CHADBOURNE & PARKE LLP

URUGUAY

Bernardo Amorín
OLIVERA & DELPIAZZO

Jonás Bergstein
ESTUDIO BERGSTEIN

Corina Bove
GUYER & REGULES, MEMBER
OF LEX MUNDI

Carlos Brandes
GUYER & REGULES, MEMBER
OF LEX MUNDI

Nicolas Brause
JIMÉNEZ DE ARÉCHAGA, VIANA
& BRAUSE

Virginia Brause
JIMÉNEZ DE ARÉCHAGA, VIANA
& BRAUSE

Jorge De Vita
JORGE DE VITA STUDIO

Leonardo Decarlíni
PRICEWATERHOUSECOOPERS

María Durán
HUGHES & HUGHES

Noelia Eiras
HUGHES & HUGHES

Gabriel Ejjenberg
ESTUDIO BERGSTEIN

Fabrizio Fava
PANALPINA WORLD
TRANSPORT LTD

Marcelo Femenías Vidal
BADO, KUSTER, ZERBINO &
RACHETTI

Agustina Fernández
Giambruno
GUYER & REGULES, MEMBER
OF LEX MUNDI

Javier Fernández Zerbino
BADO, KUSTER, ZERBINO &
RACHETTI

Juan Federico Fischer
LVM ATTORNEYS AT LAW

Federico Formen
LVM ATTORNEYS AT LAW

Sergio Franco
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Nelson Alfredo Gonzales
SDV S.A.

Gabriela Gutierrez
ESTUDIO BERGSTEIN

Ariel Imken
SUPERINTENDENCIA
DE INSTITUCIONES DE
INTERMEDIACIÓN FINANCIERA
- BANCO CENTRAL DEL
URUGUAY

Alfredo Inciarte Blanco
ESTUDIO PÉREZ DEL CASTILLO,
INCIARTE, GARI ABOGADOS

Alma Kubachek
ESTUDIO JURIDICO NOTARIAL
DE ALMA KUBACHEK

Ricardo Mezzera
ESTUDIO DR. MEZZERA

Alejandro Miller Artola
GUYER & REGULES, MEMBER
OF LEX MUNDI

Matias Morgare
SDV S.A.

Luis Muxi
LVM ATTORNEYS AT LAW

Juan Martín Olivera
OLIVERA & DELPIAZZO

María Concepción Olivera
OLIVERA & DELPIAZZO

Ricardo Olivera-García
OLIVERA & DELPIAZZO

Gabriel Pedro
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Juan Pablo Pesce
CONATEL S.A.

Ismael Pignatta Sánchez
GUYER & REGULES, MEMBER
OF LEX MUNDI

María José Poey
GUYER & REGULES, MEMBER
OF LEX MUNDI

Verónica Raffo
FERRERE ATTORNEYS

Aejandro Rey Jiménez de
Aréchaga
GUYER & REGULES, MEMBER
OF LEX MUNDI

María Noel Riotorto
GUYER & REGULES, MEMBER
OF LEX MUNDI

Analia Rodríguez
BANCO CENTRAL

Agustina Rodríguez
FERRERE ATTORNEYS

Monica Santos
OLIVERA & DELPIAZZO

Juan Troccoli
LVM ATTORNEYS-AT-LAW

Gerardo Viñoles
VINOLES STUDIO

Alexandra Weisz
DOVAT, CARRIQUIRY &
ASOCIADOS

VANUATU

Christopher Dawson
DAWSON BUILDERS
EXPRESS CUSTOMS SERVICES
LTD.

David Hudson
HUDSON & SUGDEN

Mark Stafford
BDO BARRETT & PARTNERS

Dani Yawa
PACIFIC LAWYERS

VENEZUELA

Jorge Acedo-Prato
HOET PELAEZ CASTILLO &
DUQUE, MEMBER OF LEX
MUNDI

Juan Enrique Aigster
HOET PELAEZ CASTILLO &
DUQUE, MEMBER OF LEX
MUNDI

Servio T. Altuve Jr.
SERVIO T. ALTUVE R. &
ASOCIADOS

Carlos Bachrich Nagy
DE SOLA PATE & BROWN,
ABOGADOS - CONSULTORES

Mercedes Briceño
CONAPRI

Diego Castagnino
HOET PELAEZ CASTILLO &
DUQUE, MEMBER OF LEX
MUNDI

Lubín Chacón
BENSON, PEREZ MATOS,
ANTAKLY & WATTS

María Paola D'Onghia
HOET PELAEZ CASTILLO &
DUQUE, MEMBER OF LEX
MUNDI

Arturo De Sola Lander
DE SOLA PATE & BROWN,
ABOGADOS - CONSULTORES

Carlos Domínguez Hernández
HOET PELAEZ CASTILLO &
DUQUE, MEMBER OF LEX
MUNDI

Jose Ferreira
RODRIGUEZ & MENDOZA

Francisco Gámez Arcaya
GÁMEZ & VERA ABOGADOS

Alejandro Giolito
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Ruben Gottberg
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Jose Guerra
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Maigualida Ifill
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Enrique Itriago
RODRIGUEZ & MENDOZA

Lorena Mingarelli Lozzi
DE SOLA PATE & BROWN,
ABOGADOS - CONSULTORES

Fernando Miranda
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Fernando Miranda
PRICEWATERHOUSECOOPERS
LEGAL SERVICES

Bruno Paredes
LOGISTIKA TSM

John R. Pate
DE SOLA PATE & BROWN,
ABOGADOS - CONSULTORES

Bernardo Pisani
RODRIGUEZ & MENDOZA

Eduardo Porcarelli
CONAPRI

Melissa Puga Santaella
CONAPRI

Laura Silva Aparicio
HOET PELAEZ CASTILLO &
DUQUE, MEMBER OF LEX
MUNDI

John Tucker
HOET PELAEZ CASTILLO &
DUQUE, MEMBER OF LEX
MUNDI

VIET NAM

Vuong Kim Anh
HOA BINH CHINH PHUC DINH
CAO

A.T.A ARCHITECTS Co. LTD

Nicolas Audier
GIDE LOYRETTE NOUEL

Nguyen Xuan Bang
DESCON CONSTRUCTION
CORPORATION

Tam Bu
ORRICK, HERRINGTON &
SUTCLIFFE LLP

Anne-Lise Chatelain
GIDE LOYRETTE NOUEL

Daniel Chernov
DFDL MEKONG

Giles Thomas Cooper
DUANE MORRIS LLC

Anna Craven
FRESHFIELDS BRUCKHAUS
DERINGER

Trong Hieu Dang
VISION & ASSOCIATES

Nguyen Dang Viet
BIZCONSULT

Minh Day
ORRICK, HERRINGTON &
SUTCLIFFE LLP

Dang The Duc
INDOCHINE COUNSEL

Minh Duong
ALLENS ARTHUR ROBINSON

Tieng Thu Duong
VISION & ASSOCIATES

John Farmer
ORRICK, HERRINGTON &
SUTCLIFFE, LLP

David Fitzgerald
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Albert Franceskinj
DS AVOCATS

Giang Ha Thi Phuong
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Pham Hanh
DUANE MORRIS LLC

Le Hong Phong
BIZCONSULT

Lê Thị Hònh Hai
HOA BINH CHINH PHUC DINH
CAO

Konrad Hull
LUCY WAYNE & ASSOCIATES

Tuong Long Huynh
GIDE LOYRETTE NOUEL

Etienne Laumonier
GIDE LOYRETTE NOUEL

Kevin Le
CITY OCEAN LOGISTICS Co.,
LTD.

Cong Dinh Le
DC LAW

Viet Hai Le
HOA BINH CHINH PHUC DINH
CAO

Nguyen Huy Thuy Le
INDOCHINE COUNSEL

Truan Chien Le
NOVAPRO & ASSOCIATES

Thi Loc Le
YKVN LAWYERS

Thuy Anh Le Phan

Kevin Lê Việt Há
CITY OCEAN LOGISTICS Co.,
LTD.

Tien Ngoc Luu
VISION & ASSOCIATES

Hoang Minh Duc
DUANE MORRIS LLC

Michelle Mobley
FRESHFIELDS BRUCKHAUS
DERINGER

Hoang Kim Oanh Nguyen
BAKER & MCKENZIE

Linh Chi Nguyen
BAKER & MCKENZIE

Tran Van Quynh Nguyen
BAKER & MCKENZIE

Ngoc Bich Nguyen
DC LAW

Cong To Nguyen
GIDE LOYRETTE NOUEL

Bien Nguyen
HOAI TRUNG TEA COMPANY

Phan Manh Long Nguyen
HUNG & PARTNERS

Thi Xuan Trinh Nguyen
LUCY WAYNE & ASSOCIATES

Dao Nguyen
MAYER BROWN JSM

Van Anh Nguyen
VIETBID LAW FIRM

Linh D. Nguyen
VILAF - HONG DUC LAW FIRM

Tram Nguyen - Huyen
GIDE LOYRETTE NOUEL

Tuan Nguyen Anh
DP CONSULTING LTD

PANALPINA

Bac Pham Nghiem Xuan
VISION & ASSOCIATES

Anh Vu Phan
INDOCHINE COUNSEL

Dinh Thi Quynh Van
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Isabelle Robineau
DFDL MEKONG LAW GROUP

Nguyen Thang
VIETCOMBANK (BANK OF
FOREIGN TRADE OF VIETNAM)

Pham Thi Thanh Huyen
INDOCHINE COUNSEL

Nguyen Thi Thu Huyen
GIDE LOYRETTE NOUEL

Nhung Thieu Hong
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Ngo Quanc Thuy
DUANE MORRIS LLC

Tan Heng Thye
CHEN SHAN & PARTNERS

Trung Tran
MAYER BROWN JSM

Lan Tran
ORRICK, HERRINGTON &
SUTCLIFFE LLP

Hai Tran Thanh
PBC PARTNERS

Nam Hoai Truong
INDOCHINE COUNSEL

Robert Vernon
VIETNAM CONSULTANTS LTD

Nguyen Thu Thuy Vo
SDV LTD.

Tuyêt Hanh Võ Thi
CHEN SHAN & PARTNERS

Thu Hang Vu
BAKER & MCKENZIE

Trang Vu
CREDIT INFORMATION CENTRE
– STATE BANK OF VIETNAM

Dzung Vu
YKVN LAWYERS

Benjamin Yap
KELVIN CHIA PARTNERSHIP

YÉMEN

Abdulalah A. Al karraz
LANDS & SURVEYING
AUTHORITY

Qusai Abdalla
ABDALLA AL-MEQBELI &
ASSOCIATES

Walaa Abdalla
ABDALLA AL-MEQBELI &
ASSOCIATES

Mohamed Taha Hamood
Al-Hashimi
MOHAMED TAHA HAMOOD
& Co.

Louai Al-Meqbeli
ABDALLA AL-MEQBALI &
ASSOCIATES

Abdalla Al-Meqbeli
ABDALLA AL-MEQBELI &
ASSOCIATES

Alaa Al-Meqbeli
ABDALLA AL-MEQBELI &
ASSOCIATES

Mohamed Hamoud Baidier
IFC

Randall Cameron
MEJANNI, HAZEM HASSAN &
Co. KPMG

Nowar M. Mejanni
MEJANNI, HAZEM HASSAN &
Co. KPMG

Zayed Mohammed Budier
LANDS & SURVEYING
AUTHORITY

Sanjay Prajapati
RATCO FOR TRADING &
SERVICES

Mayad Saeed Abdullah Yafai
IFC

ZAMBIE

Shaira Adamali
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Peter Armond
CREDIT REFERENCE BUREAU
AFRICA LIMITED

Candice Arnold
GLOBAL LOGISTICS

Jim Barnhart
USAID

Deborah Bwalya
CORPUS GLOBE ADVOCATES

Chewe K. Bwalya
D.H. KEMP & Co.

Anthony Bwembya
PACRO

Felix Chabala
ENVIRONMENTAL COUNCIL OF
ZAMBIA

Bonaventure Chibamba
Mutale
ELLIS & Co.

Mwelwa Chibesakunda
CHIBESAKUNDA & Co./ DLA
PIPER

Elias Chipimo
CORPUS GLOBE ADVOCATES

Steven Chisenga
CORPUS GLOBE ADVOCATES

Emmanuel Chulu
PRICEWATERHOUSECOOPERS

David Doyle
MANICA LTD

Arshad A Dudhia
MUSA DUDHIA

Robin Durairajah
CHIBESAKUNDA & Co./ DLA
PIPER

Karl Frick
SDV

Allan Garraway
ZAMBIA CUSTOMS AND
FORWARDING AGENTS
ASSOCIATION

Passmore Hamukoma
ZAMBIA BUSINESS FORUM

James Harley
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Edgar Hamuwele
GRANT THORNTON

Grant Henderson
CHIBESAKUNDA & Co./
DLA PIPER

Andrew Howard
SHARPE HOWARD & MWENYE

Jacqueline Jhata
CORPUS GLOBE ADVOCATES

Chance Kaonga
NATIONAL COUNCIL FOR
CONSTRUCTION

Harriet Kapampa Kapekele
CORPUS GLOBE ADVOCATES

Calvin Kasanda
MINISTRY OF COMMERCE,
TRADE AND INDUSTRY

Mutale Kasonde

Pixie Kasonde-Yangailo
P.H. YANGAILO & Co.

Chipeco Kasumpa
ZAMBIA BUSINESS FORUM

Anila Kuntawala
CELTIC FREIGHT

Yogesh Kuntawala
CELTIC FREIGHT

Kim Leneveu
AGS FRASERS

Walusiku Lisulo
LISULO + BWALYA

Alexander Lwatula
BARCLAYS BANK

Clyde Mbazima
CHIBESAKUNDA & Co./ DLA
PIPER

Bonaventure Mbewe
BARCLAYS BANK

Jyoti Mistry
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Mwape Mondoloka
BARCLAYS BANK

Priscilla Moyo
GLOBAL LOGISTICS

Barnaby B. Mulenga
MINISTRY OF LAND

Chipo Munkombwe
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Henry Musonda
KRAN & MUSONDA
ASSOCIATES

Makungo Muyembe
MINISTRY OF LABOR

Teddie Mwale
ZESCO LTD

Francis Mwape
NATIONAL COUNCIL FOR
CONSTRUCTION

Shupi Mweene
MINISTRY OF COMMERCE,
TRADE AND INDUSTRY

Marjorie Grace Mwenda
M.G. JOHNSON-MWENDA
& Co.

Kanti Patel
CHRISTOPHER, RUSSELL COOK
& Co.

Solly Patel
CHRISTOPHER, RUSSELL COOK
& Co.

Aleksandar Perunicic
SDV

Miriam Sabi
ZRA- CUSTOMER SERVICE
CENTER

Mabvuto Sakala
CORPUS GLOBE ADVOCATES

Valerie Sesia
CUSTOMIZED CLEARING AND
FORWARDING LTD.

Nicole Sharpe-Phiri
SHARPE HOWARD & MWENYE

Kim Shelsby
ZAMBIA THRESHOLD PROJECT

Kayula Siame
MINISTRY OF COMMERCE,
TRADE AND INDUSTRY

Jason Villar
USAID

Albert M. Wood
ALBERT M WOOD & Co.

ZIMBABWE

Gulshen Afridi
SDV

Mark Badenhorst
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Richard Beattie
THE STONE/ BEATTIE STUDIO

Innocent Chagonda
ATHERSTONE & COOK

Paul De Chalain
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Beloved Dhlakama
BYRON VENTURAS & PARTNERS

Harry Kantor
KANTOR & IMMERMANN

Peter Lloyd
GILL, GODLONTON & GERRANS

Manuel Lopes
PRICEWATERHOUSECOOPERS

João Martins
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Jim McComish
PEARCE MCCOMISH
ARCHITECTS

Sternford Moyo
SCANLEN & HOLDERNESS

Ostern Mutero
SAWYER & MKUSHI

Vanani Nyangulu
V.S. NYANGULU & ASSOCIATES

Malaika Ribeiro
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Unity Sakhe
KANTOR & IMMERMANN



BULLETIN DE COMMANDE PERMANENTE

Seuls les clients institutionnels peuvent passer une commande permanente.

Si vous-même ou votre organisation souhaitez recevoir automatiquement chaque nouvelle édition de Doing Business au fur et à mesure qu'elle sera publiée, veuillez cocher la case ci-dessous, indiquer vos coordonnées et nous renvoyer par courrier ou par télécopie le présent formulaire. Ceci constituera une commande permanente pour votre organisation et la publication vous sera facturée chaque année après sa sortie. Vous pouvez aussi vous adresser par courrier électronique à books@worldbank.org pour connaître la situation de votre commande permanente de Doing Business. Vous pouvez, à tout moment, annuler votre commande permanente en adressant un courriel à books@worldbank.org.

Je voudrais recevoir automatiquement chaque nouvelle édition de Doing Business.

Je comprends que la publication me sera facturée chaque année après sa parution.

Nom _____

Titre _____

Organisation _____

Adresse _____

Ville _____

État _____

Code postal _____

Pays _____

Téléphone _____

Télécopie _____

Courriel _____

Réservé aux clients institutionnels aux États-Unis uniquement, qui sont priés d'inclure un bon de commande.

Par courrier

*World Bank Publications
P.O. Box 960, Herndon
VA 20172-0960, USA*

En ligne

www.worldbank.org/publications

Par télécopie

+ 1-703-661-1501

Questions?

*Nous contacter par courriel à
books@worldbank.org*

Par téléphone

+ 1-703-661-1580 ou 800-645-7247

Disponible uniquement pour les clients aux États-Unis. Les clients internationaux sont priés de contacter leur distributeur local pour effectuer une commande permanente.

Les particuliers qui souhaitent recevoir les futures éditions de Doing Business peuvent demander à être inclus dans notre liste de distribution en contactant books@worldbank.org.

Veuillez indiquer dans votre courriel que vous souhaitez figurer sur la liste de distribution électronique de Doing Business.

